

ARCHÉOLOGIE

Yvon AUTRET, Les voies antiques entre Quimper et l'Élorn revisitées.

Patrick GALLIOU, Quelques breloques romaines en or découvertes en Bretagne.

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Solja BERTHELOT, Hervé BODILIS, Yves-Pascal CASTEL, Didier CADIOU, Louis CHAURIS, Jean-Yves ÉVEILLARD, Guy LECLERC, Patrick VIRION, Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2015).

Philippe LE STUM, Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2015).

Louis CHAURIS, Georges PROVOST, Michel LE GOFFIC, Un édifice enraciné dans son terroir : la chapelle de Loc-Ildut en Sizun.

Yves LARREUR, Églises et chapelles inédites dans le Léon, le Trégor finistérien et l'ancien canton de Daoulas.

Patrick JADÉ, Un fort « Séré de Rivières » perdu au fin fond de la Bretagne ? Le réduit de Landaoudec à Crozon.

Olivier LEVASSEUR, René-Yves Creston : quarante ans de céramique.

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Patrick VANUXEEM, Comment une relique de saint Tugdual en Bretagne, *alias* Tudwall au pays de Galles, a été apportée à la cathédrale d'Exeter dans le Devon ?

Éric TRISTAN, À propos de la translation miraculeuse du doigt de saint Jean-Baptiste, de Normandie en Bretagne.

Joël HASCOËT, Ker-Is ou la ville de l'Autre Monde. D'une légende armoricaine.

Bertrand YEURC'h, Les cérémonies d'intronisation en Bretagne ducale.

Michel MAUGUIN, Les armoiries de la chapelle de Quilinen, *alias* Kilinenn, en Landrévarzec.

Antoine RIVALT, La culture matérielle d'un serviteur de François I^{er} : l'inventaire après décès d'Alain de Guengat, gouverneur de Brest et vice-amiral de Bretagne (1531).

Isabelle GUÉGAN, Sous les bons auspices de Cérès : l'accès à la terre, clef de la richesse à Querrien au XVIII^e siècle.

Jean-Louis AUTRET, Plougoulm et Sibiril à l'époque du soulèvement du Léon en 1793 : délibérations des conseils municipaux.

Roger GARREC, Les procès des dunes de Sainte-Anne-la-Palud.

Yannick LAGEAT, La prison de Landerneau (1872-1899).

Jean-Yves NERZIC, Les navires de la Société des Œuvres de Mer dans la Grande Guerre.

DOCUMENTATION

Patrick GALLIOU (coord.), Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2015).

Comptes rendus bibliographiques.

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2016).

TOME CXLIV

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

ANNÉE 2016

s o c i é t é archéologique du Finistère

histoire et patrimoine



TOME CXLIV - ANNÉE 2016



ISSN 0249-6763

Société archéologique du Finistère

BP 81156

8c, rue des Douves, 29101 Quimper cedex – CCP Rennes 338-65 G

Tél : 02 98 95 08 21 Courriel : soc.archeo.finistere@orange.fr

Site Internet : soc.archeo.dufinistere.org

Cotisations et abonnements

La cotisation annuelle et abonnement au Bulletin est fixée par l’assemblée générale (en 2016, 42 euros pour une personne seule, 45 euros pour un couple, 17 euros pour les étudiants et les personnes de moins de 25 ans). La Société remercie les membres bienfaiteurs qui versent une cotisation de soutien (50 euros et plus).

Le règlement se fait par chèque bancaire adressé au siège de la Société archéologique, ou par prélèvement automatique.

Correspondance

La correspondance avec la Société peut se faire soit par courrier postal adressé à M. le président de la Société archéologique du Finistère au siège de la Société ou par courrier électronique (soc.archeo.finistere@orange.fr).

Le site Internet donne tous les renseignements concernant la Société, permet de télécharger le bulletin d’adhésion. Il renseigne sur l’actualité de la Société, fournit la liste de tous les articles et ouvrages publiés par la Société, rend possible le téléchargement de la table générale du Bulletin (1873-1972) et de certains articles des anciens bulletins annuels.

Les ouvrages dont on désire qu’il soit rendu compte seront adressés au président, au siège de la Société.

Comité de lecture

Les propositions de communications ou d’articles sont à adresser par courrier électronique (soc.archeo.finistere@orange.fr). Elles sont soumises au comité de lecture qui se réserve le droit de faire appel à des experts. Les articles, de 25 pages maximum, doivent être rédigés en Times New Roman, police 12, indiquant précisément l’emplacement dans le texte des illustrations et comportant les légendes de celles-ci. Les illustrations seront envoyées à part, au format tiff, ainsi qu’un résumé de quelques lignes en français.

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions et doctrines émises par les auteurs.

Séances et excursions

Les séances mensuelles ont lieu un samedi ou un jeudi du mois (sauf lors des excursions), à 14 h 30, à Quimper, Brest ou dans d’autres villes du Finistère. Des excursions sont organisées de mai à septembre. Séances et excursions sont annoncées par voie de presse et sur le site Internet.

Couverture : Jean-Émile Laboureur (1877-1943), *Le Pilotin*, bois gravé rehaussé de couleurs au pinceau après impression du noir, 1913.

Inv. 2015.20.1. Cliché S. Goarin/Mdb.

Erratum : l’illustration figurant sur la première de couverture du *Bulletin* de 2015 est la suivante : Mikel Chaussepied (Quimper, 1936), *Allée à Squividan*, huile sur toile, 2014.

Inv. 2014.26.7. Cliché S. Goarin/Mdb.

En vente au siège de la Société

8c, rue des Douves, Quimper (du lundi au jeudi, de 14 h à 17 h)

Bulletins de la Société archéologique du Finistère

• *Bulletins annuels de la Société archéologique*

— Le prix des volumes entre 1939 et 2012 varie selon le nombre d’exemplaires disponibles.

— Les années épuisées sont disponibles sur CD-ROM : 1873-1938, 1945-1946, 1947, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1963, 1964, 1970, 1983, 1984, 1994, 1995, 1998, 1999, 2004, au prix de 15 € chaque article gravé.

• *Bulletins spéciaux*

— Tome C (1972/3) : *Table générale 1873-1972*, par Jacques CHARPY : CD au prix de 15 €.

— *Tables analytiques* par Tanguy DANIEL, au prix de 11 €.

Tome CXI (1983/1) : *1973-1982*

Tome CXXI (1992) : *1983-1991*

Tome CXXXI/2 (2002) : *1992-2001*

Tome CXL/2 (2012) : *2002-2012*

Autres publications de la Société archéologique du Finistère

— CASTEL (Yves-Pascal), DANIEL (Tanguy), THOMAS (Georges-Michel), *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l’Ancien Régime*, Quimper, 1987, 364 p., cartes et photographies, relié, 30 €.

Nouveauté : *Artistes en Bretagne*, additions et corrections, Quimper, 2013, 468 p., 30 € (+frais de port à 7 €).

Tomes I et II : 45 € (+frais de port à 9 €)

— *Histoire de Quimper*, sous la direction de Jean KERHERVÉ, coédition Privat-Société archéologique du Finistère, Toulouse-Quimper, 1994, 384 p., cartes et graphiques, 333 photographies en noir et blanc, 53 photographies en couleurs (Collection Univers de la France), 30 €.

— *Sur les pas de Paul Aurélien*, actes du colloque de Saint-Pol-de-Léon (1991), publiés par la Société archéologique du Finistère et le Centre de recherche bretonne et celtique, Quimper-Brest, 1997, 123 p., cartes et photographies, 13 €.

— QUAGHEBEUR (Joëlle). *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper-Rennes, 2002 (réédition), 517 p., cartes et photographies, 35 €.

— *Les Vitraux de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper*, sous la direction de Tanguy DANIEL, coédition Presses universitaires de Rennes-Société archéologique du Finistère, Rennes-Quimper, 2005, 287 p., illustrations en couleurs, 32 €.

Les commandes, accompagnées d’un chèque portant au dos la mention de l’ouvrage commandé, doivent être adressées au secrétariat de la Société archéologique du Finistère, BP 81156, 29101 Quimper cedex.

**Bulletin
de la Société
archéologique
du Finistère**

Tome CXLIV

2016

**Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil départemental du Finistère,
de la ville de Quimper et de la ville de Brest.**

Société archéologique du Finistère

8c, rue des Douves

BP 81156

29101 QUIMPER Cedex

CCP 338-65 G RENNES

Tél. 02 98 95 08 21

mail : ste.archeo.finistere@wanadoo.fr

Site internet : www.soc.archeo.dufinistere.org

Le mot du Président

Cher(e) sociétaire,

Ceci est mon dernier mot... en tant que Président de la Société archéologique du Finistère. J'ai en effet choisi de ne pas présenter ma candidature aux élections qui, en janvier 2017, détermineront la composition du nouveau conseil d'administration de notre Société. Cette décision n'a nullement été prise sous la contrainte d'événements extérieurs ou motivée par une quelconque amertume ou lassitude, mais simplement par mon sentiment qu'après douze années, il est temps, avant de s'engluier dans une plaisante routine, de laisser la place à un président (ou une présidente) plus jeune, plus à même peut-être d'engager notre Société sur des chemins nouveaux. De ces douze années, je garderai, outre la fierté d'avoir pu servir, à la mesure des mes moyens, notre vieille et illustre assemblée, le souvenir de rencontres fructueuses et amicales, tant avec les membres des conseils d'administration passés et présent qu'avec nos sociétaires, lors de nos conférences et excursions. Chez toutes et tous j'ai trouvé cette même passion pour notre terroir, pour sa culture particulière et les monuments hérités d'un passé lointain ou proche. C'est donc optimiste et confiant en la bonne étoile qui veille sur nous, que je vous tire, très amicalement, ma révérence.

Patrick Galliou

Président de la Société archéologique du Finistère

SOMMAIRE

ARCHÉOLOGIE

Yvon AUTRET, Les voies antiques entre Quimper et l'Élorn revisitées.....	11
Patrick GALLIOU, Quelques breloques romaines en or découvertes en Bretagne	37

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Solja BERTHELOT, Hervé BODILIS, Yves-Pascal CASTEL, Didier CADIOU, Louis CHAURIS, Jean-Yves ÉVEILLARD, Guy LECLERC, Patrick VIRION, Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2015).....	47
Philippe LE STUM, Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2015)	77
Louis CHAURIS, Georges PROVOST, Michel LE GOFFIC, Un édifice enraciné dans son terroir : la chapelle de Loc-Ildut en Sizun	89
Yves LARREUR, Églises et chapelles inédites dans le Léon, le Trégor finistérien et l'ancien canton de Daoulas.....	103
Patrick JADÉ, Un fort « Séré de Rivières » perdu au fin fond de la Bretagne ? Le réduit de Landaoudec à Crozon	125
Olivier LEVASSEUR, René-Yves CRESTON : quarante ans de céramique	137

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Patrick VANUXEEM, Comment une relique de saint Tugdual en Bretagne, <i>alias</i> Tudwal au pays de Galles, a été apportée à la cathédrale d'Exeter dans le Devon ?	153
Éric TRISTAN, À propos de la translation miraculeuse du doigt de saint Jean-Baptiste, de Normandie en Bretagne	161
Joël HASCOËT, Ker-Is ou la ville de l'Autre Monde. D'une légende armoricaine	167
Bertrand YEURC'H, Les cérémonies d'intronisation en Bretagne ducale	185
Michel MAUGUIN, Les armoiries de la chapelle de Quilinen, <i>alias</i> Kilinenn, en Landrévarzec	203
Antoine RIVAUULT, La culture matérielle d'un serviteur de François I ^{er} : l'inventaire après décès d'Alain de Guengat, gouverneur de Brest et vice-amiral de Bretagne (1531)	221
Isabelle GUÉGAN, Sous les bons auspices de Cérès : l'accès à la terre, clef de la richesse à Querrien au XVIII ^e siècle	229

Jean-Louis AUTRET, Plougoulm et Sibiril à l'époque du soulèvement du Léon en 1793 : délibérations des conseils municipaux	257
Roger GARREC, Les procès des dunes de Sainte-Anne-la-Palud	287
Yannick LAGEAT, La prison de Landerneau (1872-1899)	297
Jean-Yves NERZIC, Les navires de la Société des Œuvres de Mer dans la Grande Guerre.....	313

DOCUMENTATION

Patrick GALLIOU (coord.), Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2015)	327
Comptes rendus bibliographiques	337

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2015).....	343
--	-----

ARCHÉOLOGIE

Les voies antiques entre Quimper et l'Élorn revisitées*

par Yvon Autret

Depuis le XIX^e siècle, plusieurs auteurs se sont intéressés aux voies antiques partant de Quimper en direction du nord. É. Halléguen¹ et R. Kerviler² ont été les premiers à mentionner l'existence d'une voie antique entre Quimper et Landerneau. Entre Quimper et Châteaulin, É. Flagelle propose un tracé par Quéménéven et Cast, alors que R. Kerviler propose un tracé confondu avec celui de la route royale n° 170, créée au XVIII^e siècle pour relier Quimper à Landerneau par Châteaulin. Au nord de Châteaulin, en se basant également sur les travaux de É. Flagelle³, R. Kerviler a proposé deux tracés : le premier correspond à la route royale qui passe par

Pont-de-Buis, Le Faou, Irvillac et Saint-Urbain ; le second tracé proposé passe par Le Faou, L'Hôpital-Camfrout, Daoulas et Dirinon.

En 1923, le docteur Picquenard a complété les travaux de ses prédécesseurs et décrit un itinéraire antique entre Quimper et Landerneau, supposé passer par Châteaulin, Pont-de-Buis, Le Faou, Irvillac et Saint-Urbain⁴.

À une époque plus récente, J.-Y. Éveillard a proposé un complément au tracé de R. Kerviler par Daoulas, une continuation pour franchir l'Élorn au niveau du Relecq-Kerhuon⁵. L'itinéraire proposé par R. Kerviler a été revisité en 1994 par F. Leroux

* Je tiens à exprimer mes remerciements les plus vifs à J.-Y. Éveillard pour ses remarques qui m'ont incité à suivre des chemins inédits.

¹ D^r É. HALLÉGUEN, *L'Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne, ou les origines armorico-bretonnes*, t. I, Paris, Durand, 1864, 478 p. ; t. II, Paris, Didier et C^{ie}, 1872, 280 p.

² R. KERVILER, *Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1874, 113 p.

³ É. FLAGELLE, « Notes archéologiques sur le département du Finistère », *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. IV, 1876-1877, p. 1-90.

⁴ D^r C. PICQUENARD, « L'expansion romaine dans le sud-ouest de l'Armorique (suite et fin) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. L, 1923, p. 124-160. En ligne sur http://soc.archeo.dufinistere.org/telechargement/chargerArticle2.php?fic=saf1923_0203_0239.pdf

⁵ J.-Y. ÉVEILLARD, « Un itinéraire antique à l'embouchure de l'Élorn », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 125-132.

sans être remis en cause⁶. En 2000, S. Le Pennec a proposé un itinéraire supplémentaire reliant Quimper à Landerneau par Lopérec et Saint-Éloy⁷.

Dans cet article, en utilisant les données de la Carte archéologique de la Gaule⁸, et surtout des plans cadastraux du XIX^e siècle⁹, nous allons réexaminer tous ces itinéraires en nous restreignant à une zone géographique limitée au sud par Quimper, au nord par Landerneau et l'Élorn, à l'ouest par Locronan, et à l'est par Pleyben.

Nous allons aborder successivement les sections suivantes :

- De Quimper à Kerilien
- De Quimper à Landerneau par Saint-Éloy
- De Quimper au Faou par le Vieux-Passage de Logonna-Quimerç'h
- De Quimper au Faou par Châteaulin et Pont-de-Buis
- Du Faou à Landerneau par Daoulas
- Du Faou à Landerneau par Irvillac et Saint-Urbain

[Sur les cartes reproduites ci-dessous, les voies antiques probables sont indiquées en trait continu bleu. Les autres chemins sont indiqués en trait pointillé plus fin (voies antiques possibles, routes royales, chemins médiévaux, chemins indéterminés...)].

⁶ F. LEROUX, *Étude de l'évolution des liaisons routières entre Quimper et Landerneau. Des itinéraires antiques à l'ancienne route nationale 170*, mémoire de maîtrise sous la direction de J.-Y. Éveillard, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1994, p. 11-20.

⁷ S. LE PENNEC, *Le Réseau routier antique du nord-ouest du territoire osisme : les tracés et leur environnement humain*, thèse, Université de Rennes 2, 2000, p. 99-104.

⁸ P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule, Finistère*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2010, 495 p.

⁹ Arch. dép. Finistère, sous-série 3 P, cadastre napoléonien. En ligne sur <http://www.archives.finistere.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION>

1. De Quimper à Kerilien

De l'agglomération antique qui s'étendait sur une trentaine d'hectares près du village de Kerilien en Plounéventer partait une série de voies antiques. La plus importante reliait Kerilien à Carhaix. Au XIX^e siècle, É. Flagelle a signalé un embranchement qui se détachait de cette voie vers le sud, à 3 km au sud-est de Kerilien¹⁰. En 1972, lors de l'étude de la villa gallo-romaine de La Roche-Maurice (Valy-Cloître) qui pourrait être au bord de cette voie, R. Sanquer et P. Galliou ont émis l'idée que la voie pourrait se prolonger vers Le Tréhou, Saint-Éloy et Quimerç'h¹¹. Le problème a été revu en 2000 par S. Le Pennec¹² qui propose un prolongement vers Lopérec, puis un raccordement à la voie antique Quimper-Morlaix près de Pont-Coblant en Gouézec.

Dans ce chapitre, en partant de Quimper, nous allons tenter de suivre cet itinéraire qui semble relier deux agglomérations gallo-romaines importantes.

a. De Quimper aux Trois-Fontaines en Gouézec

Partant du centre de Quimper vers le nord, la D 39 actuelle qui traverse **Kerfeunteun** est supposée avoir une origine antique¹³. À partir des environs de la chapelle de **Ty-Mamm-Doue**, la petite route qui se dirige plein nord vers Landrévarzec porte le nom de « **Voie romaine** » à Quimper (fig. 1). Nous reviendrons ci-dessous sur cette voie qui pourrait effectivement avoir une origine antique.

¹⁰ É. FLAGELLE, art. cité, p. 36.

¹¹ R. SANQUER, P. GALLIOU, « Une maison de campagne gallo-romaine à La Roche-Maurice », *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, p. 218-219.

¹² S. LE PENNEC, *op. cit.*, p. 65.

¹³ L. LE GUENNEC, « Le chemin des sept saints de Bretagne entre Quimper et Saint-Pol-de-Léon », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIX, 1922, p. 65-96.



Fig. 1. – La « Voie romaine » à Quimper.
Cliché Y. Autret.

À 500 m au nord de l'église de Kerfeunteun, au rond-point de l'**Ange-Gardien**, une voie également supposée antique se détache de la D 39 vers le nord-est. Elle correspond à la Route du Loc'h actuelle. Il pourrait s'agir de la voie antique Quimper-Morlaix¹⁴. On dispose d'un élément important pour l'affirmer, la statue gallo-romaine en granite d'un groupe équestre foulant un anguipède découverte à Guellen en Briec (actuellement à Quimper au Musée départemental breton)¹⁵. Les cavaliers à l'anguipède se trouvent souvent à la campagne, au bord de chemins antiques.

Toutefois, entre Quimper et Guellen, on doit rester prudent sur l'itinéraire. À Ty-Sanquer, à 2 km au sud de Guellen, en direction de Quimper, la voie aurait également pu rejoindre Ty-Carré à 2 km au sud-est. À cet endroit, on rejoint la route mentionnée ci-dessus qui porte le nom de « Voie romaine » à Quimper. En passant par Ty-Carré, la voie aurait pu rester sur les plateaux et éviter de suivre le fond de la vallée du Frouit.

En revanche, au nord de Guellen, la voie antique semble plausible même si on ne peut pas l'observer dans son état d'origine. Elle passe à 2 km à l'ouest du bourg de Briec, à 600 m à l'est de la chapelle de la Madeleine, puis par **les Trois-Croix**. À cet endroit, une voie présumée antique arrive des Montagnes Noires¹⁶ (fig. 2).

En arrivant près des **Trois-Fontaines** (commune de Gouézec), la situation devient plus confuse. La voie antique est supposée traverser l'Aulne à **Pont-Coblant**, puis continuer vers Morlaix par Pleyben et Brasparts¹⁷. Or le cadastre de 1814 de Briec n'indique qu'une route créée récemment pour rejoindre les Trois-Fontaines. Le cadastre indique sans aucune ambiguïté que les parcelles 231 à 236 (section B2) ont été coupées par la route qui relie Briec à Pont-Coblant. De plus, le cadastre n'indique pas de chemin plus ancien arrivant aux Trois-Fontaines par le sud. Le cadastre montre qu'au niveau des Trois-Fontaines, la route venant du sud croisait une autre route ouest-est qui permettait de rejoindre les Trois-Fontaines et de continuer vers Pleyben.

On doit donc se demander si une voie antique a réellement existé entre les Trois-Fontaines et Pleyben par Pont-Coblant. Le principal argument en faveur d'une voie antique vient de la découverte à Pont-Coblant d'une pierre en forme de pied humain¹⁸. Cette pierre découverte par l'abbé Feutreun a contribué à faire admettre l'existence d'un gué antique à Pont-Coblant. Cependant, les circonstances précises de la découverte de cette pierre ne sont pas connues. La pierre a peut-être été trouvée à quelque distance de Pont-Coblant. Une importante villa gallo-romaine a également été

¹⁴ Id., *ibid.*, p. 65-96.

¹⁵ P. GALLIOU, *op. cit.*, p. 117.

¹⁶ J.-Y. ÉVEILLARD, « Le Porzay à l'époque romaine (I^{er}-V^e s.) », dans M. DILASSER (dir.), *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région*, Paris, 1979, p. 59.

¹⁷ S. LE PENNEC, *op. cit.*, p. 141.

¹⁸ P. GALLIOU, *op. cit.*, p. 208.



Fig. 2. – De Quimper à Brieç.

découverte à Moguérou, à 700 m à l'ouest de Pont-Coblant¹⁹. Cela renforce l'idée d'une voie antique passant par ce lieu-dit. De plus, on y a trouvé un petit bâtiment qui pourrait être un temple ou un monument funéraire pouvant être en rapport avec une voie antique.

¹⁹ Id., *ibid.*, p. 208.

Une voie antique Quimper-Morlaix passant par Pont-Coblant semble donc bien assurée. Cependant, au sud-ouest des Trois-Fontaines, le cadastre de Brieç 1814 n'indique aucune trace de voie antique se dirigeant directement vers Quimper. En revanche, il indique que la voie venant de Pont-Coblant pouvait continuer vers l'ouest-sud-ouest, vers Garnilis et peut-être le Moulin-du-Duc. Elle pourrait passer à 100 m au nord de la **chapelle de Garnilis**, où a



Fig. 3. – De Bric à Lothey.

été découvert un tambour de colonne cannelée en granite²⁰. Ensuite, elle pourrait s'embrancher sur une autre voie antique nord-sud menant à Quimper, la route appelée « Voie romaine » à Quimper, et que nous avons déjà signalée ci-dessus.

²⁰ Id., *ibid.*, p. 116.

Si notre hypothèse est exacte, comme l'itinéraire que nous avons suivi depuis Quimper par Guellen et l'ouest de Bric semble antique, nous sommes amenés à émettre une nouvelle hypothèse que nous allons examiner dans la section suivante : la section de voie Quimper-Trois-Fontaines continue plein nord vers Lothey, et croise la voie antique Morlaix-Quimper qui doit être plus ancienne. Si cette dernière avait rejoint Quimper par Guellen, comme



Fig. 4. – Chemin d'apparence antique à Ty-Carré en Lothey. Cliché Y. Autret.



Fig. 5. – Chemin d'apparence antique à Pennarpont en Châteaulin. Cliché Y. Autret.

elle est restée utilisée pendant tout le Moyen Âge et jusqu'à nos jours, le cadastre de 1814 de Brieç aurait dû en conserver quelques traces. Comme ça n'est pas le cas, nous devons émettre l'hypothèse qu'il existait peut-être un itinéraire primitif Morlaix-Quimper passant par Garnilis, puis qu'a été créée une nouvelle route partant de Quimper, passant par Guellen puis l'ouest des Trois-Fontaines avant de continuer vers **Lothey** et plein nord au-delà (fig. 3). La nouvelle section de Quimper aux Trois-Fontaines a pu être utilisée pour aller de Quimper à Morlaix, alors que l'itinéraire primitif par Garnilis continuait d'exister. Au sud-ouest des Trois-Fontaines, on aurait alors un croisement de deux voies antiques construites à des époques différentes.

b. Des Trois-Fontaines à Pont-de-Buis

En partant de la commune de Brieç, à 500 m au sud-ouest des Trois-Fontaines en Gouézec, le cadastre de 1814 indique un chemin qui, bien que partiellement disloqué, continue plein nord par **Garront-ar-Sant** (en breton « la voie charretière des saints », aujourd'hui Garz-ar-Zant), Kerhéré, entre sur la commune de Lothey à Runigou, puis continue par **Ty-Carré et Toraménez** (littéralement « le flanc de la montagne »). Au nord de Ty-Carré, sur

une longueur de 400 m, on peut voir les vestiges d'un chemin d'apparence antique. La largeur est de 12 à 14 m entre talus. De chaque côté on trouve une zone plate de 2-3 m de large. La zone centrale est large de 5 à 6 m, et surélevée d'environ 50 cm. À une époque récente, la bande centrale a été abandonnée, et l'un des côtés utilisé comme voie charretière (fig. 4).

Si le cadastre de 1813 de Lothey montre un chemin partiellement disloqué au sud de Ty-Carré, au nord, c'est un chemin droit qui passe à 250 m à l'ouest du bourg de Lothey et rejoint l'Aulne à **Pennarpont**. Juste avant Pennarpont, la colline est truffée d'une multitude de carrières de schiste, et le chemin a disparu.

Après le franchissement de l'Aulne à Pennarpont, on entre sur la commune de Châteaulin. On retrouve, vers le nord, un chemin de terre, parfois surélevé en son centre. On peut le suivre pendant quelques centaines de mètres avant qu'il ne disparaisse dans les champs (fig. 5). Il semble passer à environ 200 m à l'est de la **chapelle de Kerluan**. À partir de là, le cadastre du XIX^e siècle de Châteaulin indique deux chemins (aujourd'hui deux routes goudronnées). L'un mène à **Croaz-Hent** où on croise la voie supposée romaine qui relie Carhaix

à la presqu'île de Crozon par Châteaulin. L'autre passe à environ 400 m à l'ouest. Il rejoint la route royale n° 170 à **Lezabannec**, à 500 m au sud-est de l'église de Port-Launay.

À Lezabannec, la route royale qui vient de Châteaulin fait un virage à 90° vers le nord-ouest et semble se fondre dans un chemin plus ancien. À cet endroit, la route royale semble avoir réutilisé un chemin plus ancien, semblant venir de Pennarpont et se dirigeant vers Pont-de-Buis. En poursuivant vers le nord, sur la commune de Port-Launay, la route royale suit la D 770 actuelle. Le cadastre de Port-Launay de 1847 montre que la route royale recouvre une voie plus ancienne (parcelle 312, section 4). L'hypothèse est confirmée dans le cadastre de Saint-Ségal de 1810 (parcelles D2-521 D2-466, D2-464 et D2-235 à la limite de Pont-de-Buis). Des vestiges de l'ancienne route sont visibles à proximité immédiate de la route royale.

Au **bourg de Pont-de-Buis**, la route royale se détachait de la rue de Quimper actuelle pour suivre la rue Michel, la rue de Logodec, et la **Grande-Rue**. Sur les deux kilomètres précédant le franchissement de la Douffine au « pont de buis », on compte cinq virages prononcés, dont deux à 90 degrés, et un à 120 (fig. 6). Il est difficile d'admettre que la voie antique suivait un tel tracé en zig-zag. De plus, le



Fig. 6. – La route royale à Pont-de-Buis.
Cliché Y. Autret.

cadastre du XIX^e siècle n'indique pas de vestige de voie antique franchissant la Douffine.

À Pont-de-Buis, on a une incertitude sur un éventuel franchissement de la Douffine à l'époque romaine. Si le passage peut difficilement se faire plus à l'ouest en raison des marées, il peut se faire plus à l'est. À 500 m au sud de Pont-de-Buis, à Drénit, le cadastre du XIX^e siècle indique un chemin qui suit la limite de Pont-de-Buis et de Saint-Ségal, et rejoint la Douffine près du Moulin de Troaguilly, à la limite de Lopérec. Des substructions et des fragments de *tegulae* ayant été vus sur près de 10 ha à Drénit vers l'est²¹, cette limite de commune correspond peut-être à une voie antique.

Ce chemin rejoint la Douffine au **pont de Tréguidi**, mentionné sur le cadastre de 1844 de Lopérec (section G3). À cette époque, le moulin de Troaguilly n'existait pas. Il y avait un Moulin de Tréguidi à environ 500 m à l'est, sous le viaduc de chemin de fer qui n'existait pas encore.

En fait, d'après le cadastre de Saint-Ségal de 1810, 150 m avant la rivière, au niveau de la parcelle A3-6861, le chemin principal s'élargit pour rejoindre la rivière, et un chemin secondaire se détache à angle droit pour rejoindre le pont de Tréguidi, situé à 200 m au nord-est. Alors que le chemin principal arrive au bord de la rivière, de l'autre côté, sur la commune de Lopérec, la colline est infranchissable, sauf précisément au point d'arrivée du chemin. Un talweg permet de monter sur la colline. Malheureusement, le remblai de la nouvelle route qui longe la Douffine a effacé les traces d'un gué éventuel, ou d'une amorce de chemin vers le nord. En revanche, dans l'échancrure qui a quelques dizaines de mètres de large, le passage est raide mais on gravit facilement la colline pour arriver à Lambegou (ou Lambezegou). Dans le prolongement, on trouve une route qui continue vers le nord en passant à 800 m à l'ouest de

²¹ P. GALLIOU, *op. cit.*, p. 448.

Lopérec. Cependant, s'il a existé, le passage pour gravir la colline de Tréguidi est si étroit au nord de la Douffine qu'il semble au mieux adapté à une voie de communication de faible importance.

Une motte féodale pouvait exister à proximité. Elle a été signalée par É. Flagelle en 1877, puis par P. du Chatellier en 1907, à l'extrémité du plateau de Lambegou (au sud de Lambegou). Cependant, des recherches effectuées vers 1990 près de la poudrerie de Pont-de-Buis, et jusqu'à 2 km à l'est, n'ont pas permis d'en retrouver des vestiges²².

Ce qui est plus probable, c'est qu'au Moyen Âge, le passage s'effectuait à 500 m à l'est, à **Pont-Real**. C'est à cet endroit que les chemins venant de Landerneau et de Sizun franchissaient la Douffine avant de continuer vers Châteaulin et Quimper. C'est le « **Chemin de Landerneau à Châteaulin** » indiqué dans le cadastre de 1825 de Hanvec, et le « **Chemin de Sizun à Quimper** » indiqué dans le cadastre de Sizun de 1812. Venant de Landerneau et de Sizun, au voisinage de Lambegou, le chemin indiqué dans le cadastre s'écarte de sa direction initiale pour rejoindre Pont-Real. Arrivant du nord à Lambegou, le chemin va vers le sud-ouest. Après Lambegou, il va au sud-est et suit pendant 500 m un parcours en escaliers. Il vire ensuite au sud-ouest sur 600 m, puis à nouveau au sud-est sur 600 m, avant reprendre sa direction initiale vers le sud-ouest.

L'itinéraire par Pont-Real ne semble pas antique. Il est irrégulier et suit des fonds de vallées sur 1 km. Un itinéraire plus ancien, passant par Tréguidi, n'est pas assuré non plus. En arrivant près de Pont-de-Buis, la voie antique pouvait continuer plein nord. Toutefois, un itinéraire médiéval primitif a pu exister par Tréguidi avant d'être dévié par Pont-Real. Dans la section suivante nous allons examiner une éventuelle continuation plein nord après Pont-de-Buis. Nous reviendrons ensuite sur le passage de

Pont-Real pour voir comment un tel itinéraire a pu se créer au Moyen Âge pour relier Landerneau et Sizun à Quimper.

c. De Pont-de-Buis à La Martyre par Saint-Éloy

Bien qu'on ne trouve aucune trace de voie antique aux environs de la Douffine au sud de Pont-de-Buis, elle a quand même pu exister, puis disparaître. Les vestiges gallo-romains sont importants à Pont-de-Buis, aussi bien au nord qu'au sud de la Douffine²³.

Après le « pont de buis », la route royale remontait la rue du Squiriou, passait au **bourg de Quimerc'h**, longeait, en la laissant à moins de 500 m au nord, la D 770 actuelle, appelée « No(u) velle grande route du Faou à Châteaulin » dans le cadastre de Quimerc'h de 1843. Elle rejoignait cette dernière 2 km avant Le Faou et passait près de la Motte où se trouvait le château féodal (fig. 7).

En suivant la route royale au nord de Pont-de-Buis, le cadastre de 1844 de Pont-de-Buis montre les vestiges d'un chemin plus ancien à proximité immédiate de la route royale (E2-592). Le cadastre de 1844 de Quimerc'h montre le même type de vestige (F1-220). En revanche, la petite parcelle G1-56 semble être le résultat d'une coupure, lors la création de la route royale ou de celle qui l'a précédée. De plus, près du bourg actuel de Quimerc'h, le cadastre de 1844 montre que la route qui vient de Pont-de-Buis continuait tout droit vers Rumengol (Chemin de Rumengol à Châteaulin dans le cadastre, section E1). À ce même endroit, la route royale bifurque vers l'ouest. Le chemin de Rumengol à Châteaulin est perpendiculaire au parcellaire. Ce n'est pas le cas de la route royale. La section du bourg actuel de Quimerc'h au Faou semble avoir été créée après celle de Quimerc'h à Rumengol (section E1).

²² P. KERNÉVEZ, *Les Fortifications médiévales du Finistère*, Saint-Malo, 1997, p. 108.

²³ P. GALLIOU, *op. cit.*, p. 447-449.



Fig. 7. – De Lothey à Quimerc’h.

Cela nous incite à penser qu’une voie antique aurait pu franchir la Douffine à Pont-de-Buis. Après Quimerc’h, on a deux hypothèses. La voie antique pouvait rejoindre Le Faou au nord-ouest. Elle pouvait aussi continuer plein nord. Dans ce dernier cas, au Moyen Âge, elle a pu être partiellement réutilisée pour créer un chemin vers Rumengol (fig. 8).

Si une voie antique passant par Rumengol semble improbable, on peut envisager un passage à 2 km à l’est, peut-être près du **Cosquer**. Il existe bien un gué entre le Cosquer et An Taillou, de l’autre côté de la rivière, sur la commune de Pont-de-Buis. Cependant rien n’indique qu’il s’agit d’un gué antique. Les indices d’antiquité se trouvent au nord de Cosquer. Ils sont indiqués dans le cadastre de Hanvec de 1825, qui mentionne une série de



Fig. 8. – De Quimerc'h à Saint-Éloy.

parcelles appelées **Parc an ent meur** (le champ du grand chemin, section E, parcelles 86, 87, 91-93, 98-101, 110-113). Ces parcelles sont situées près de **Kervézennec**, au bord d'une petite route sud-nord qui se dirige vers **Roudouhir** (le gué long) ou **Pont-Névez** (pont neuf) sur la commune de Hanvec.

Plus au nord, le cadastre indique une succession de trois parcelles semblant former un chemin

abandonné (section C4, parcelles 1010, 1009 et 1031). Ce chemin éventuel arrive juste au sud de **Kernellac'h** et passe à 100 m à l'ouest de la route actuelle. Il se trouve maintenant sous le remblai de la voie ferrée.

Encore plus au nord, l'itinéraire est de plus en plus incertain. La voie antique pouvait passer près du bourg de **Saint-Éloy**, ou un peu à l'ouest.

Ensuite, elle pouvait rejoindre La Martyre par Le Tréhou en suivant un itinéraire proche de la D 35 actuelle. L'ancienne route est encore visible sur 500 m, à 1 km au nord de Saint-Éloy, à l'est du Cléguer sur la commune du Tréhou. À 1 km au nord du Tréhou, l'ancien pont franchissant le ruisseau est encore visible entre les villages de Keropartz et de Tréveur, ancienne trêve du Tréhou. La trêve de Tréveur étant située très près du bourg (1 km), elle pourrait être plus ancienne que le centre paroissial actuel, et indiquer qu'un ancien chemin nord-sud passait à proximité.

Cependant, les indices d'une voie antique reliant Pont-de-Buis à La Martyre restent limités. Nous verrons dans la section suivante que l'itinéraire est mieux assuré plus au nord.

d. De La Martyre à Kerilien

Au nord de La Martyre, la situation s'éclaircit. Dès le ^{xix}^e siècle, E. Flagelle avait signalé un itinéraire antique reliant Kerilien à La Martyre²⁴. Il a été confirmé par S. Le Pennec²⁵. Venant de Kerilien, il se détache de la voie romaine de Kerilien à Carhaix un peu avant Bellevue sur la commune de Saint-Derrien. Il franchit l'Élorn à **Pont-Christ**. Il passe près de **Valy-Cloître**. À cet endroit une importante villa gallo-romaine a été découverte²⁶. Un kilomètre plus au sud, on passe près de Guerrande (autrefois Guer-Hent, le village de la route) avant d'arriver à La Martyre.

Ainsi, on a une voie antique qui semble bien assurée entre Kerilien et La Martyre. Elle pouvait continuer plein sud jusqu'à Pont-de-Buis puis Quimper. Cependant, les indices pour l'affirmer restent peu nombreux. Dans la section suivante, nous allons examiner une autre hypothèse, une

éventuelle liaison antique entre Quimper et La Martyre par Lopérec.

e. De Pont-de-Buis à La Martyre par Lopérec

En supposant qu'une voie antique franchissait la Douffine à 2 km à l'est de Pont-de-Buis, soit à Tréguidi, soit à Pont-Real, la continuation vers le nord apparaît nettement. On peut suivre sur une carte IGN le « Chemin de Landerneau à Châteaulin » et le « Chemin de Sizun à Quimper » mentionnés ci-dessus, et indiqués dans les cadastres du ^{xix}^e siècle. Ils sont confondus et passent à 1 km au nord du bourg de Lopérec, puis par Crével, et **Breuil-Braz**, à la limite est de la forêt du Cranou. Ils traversent **Ménez-Meur** sur la commune d'Hanvec. À cet endroit, les chemins se séparent, une branche rejoignant Landerneau par Saint-Éloy, une autre rejoignant Sizun en suivant la limite de Saint-Éloy et de Sizun.

Ces chemins importants qui reliaient Landerneau et Sizun à Quimper pourraient avoir une origine antique. Cependant, au sud de Lopérec, la situation est incertaine. S. Le Pennec propose un franchissement de la Douffine à Bruluec, à 4 km à l'est de Pont-de-Buis, puis un embranchement dans la voie antique Morlaix-Quimper près de Pont-Coblant²⁷.

Que ce soit à Tréguidi, à Pont-Réal ou à Bruluec, le passage de la Douffine par une éventuelle voie antique reste largement hypothétique voire impossible. Cependant, même si l'itinéraire est incertain, l'hypothèse d'une liaison antique entre Kerilien et Quimper par La Martyre est renforcée par l'existence d'une autre voie d'apparence antique reliant Landerneau aux environs de Saint-Éloy. Nous allons aborder ce point dans la section suivante.

²⁴ É. FLAGELLE, art. cité, p. 36.

²⁵ S. LE PENNEC, *op. cit.*, p. 65.

²⁶ P. GALLIOU, *op. cit.*, p. 400-403.

²⁷ S. LE PENNEC, *op. cit.*, p. 104.

2. De Quimper à Landerneau par Saint-Éloy

Si un éventuel itinéraire antique reste très incertain entre Pont-de-Buis et Saint-Éloy, il n'en va pas de même plus au nord, pour la branche qui part en direction de Landerneau. Cet itinéraire a été décrit en détail par S. Le Pennec en 2000²⁸.

Partant de Landerneau vers le sud, il suit sur presque tout son parcours des limites de paroisses primitives établies au VI^e siècle : Pencran/Saint-Urbain, Saint-Urbain/La Martyre, Saint-Urbain/Le Tréhou, Irvillac/Le Tréhou, Saint-Éloy/Le Tréhou. Ces limites de paroisses sont également des limites d'évêchés. Le chemin parfaitement régulier suit une direction nord-nord-ouest/sud-sud-ouest. Au voisinage de Tréflévénez, il est appelé « Hent meur²⁹ ».

Au nord de Saint-Éloy, à 1 km à l'ouest de la D 35, le chemin dépasse les 20 m de largeur sur 1 km. À 1 km au nord-ouest de Saint-Éloy, dans l'axe du chemin, il y a une butte coiffée d'une série de gros rochers culminant à 168 m. Si le chemin continue dans la direction du sud-est, un passage au sud de la butte semble nécessaire. On croit le deviner au milieu d'une lande, sous la forme d'une haie. Cette haie se prolonge par un chemin qui rejoint la D 35 à 300 m au nord-est de Kerangoff.

Ainsi, une voie antique semble bien réelle et bien conservée entre Landerneau et la D 35 au nord de Saint-Éloy. Au-delà, elle disparaît brutalement. Suivait-elle la D 35 vers le sud comme semblent l'indiquer les talus encore existants à l'embranchement ? On l'ignore.

À l'est de la D 35, R.-F. Le Men pensait que la voie antique continuait vers Brasparts puis

Carhaix³⁰. Il indique qu'elle est connue sous le nom de « Route de Landerneau à Brasparts ». Suivis par S. Le Pennec, É. Flagelle et P. du Chatellier pensaient qu'à l'est de la D 35 la voie continuait vers Pleyben³¹. D'après S. Le Pennec, une voie antique aurait pu exister entre le nord de Saint-Éloy et Ménez-Meur, à 5 km à l'est. Toujours d'après S. Le Pennec, une voie antique venant de Landerneau aurait pu rejoindre près de Ménez-Meur une autre voie antique nord-sud venant de Kerilien par La Martyre et l'ouest de Sizun. Un chemin passant par le gué de **Roudouguenez** à 3 km au sud-est de La Martyre est effectivement indiqué dans les cadastres du XIX^e siècle. Au niveau de Sizun vers le sud, le chemin est très régulier jusqu'à Ménez-Meur. Il suit la limite de Saint-Éloy et de Sizun.

On a donc deux hypothèses pour une continuation vers le sud de la section de Landerneau à Saint-Éloy, soit plein sud vers Pont-de-Buis, soit vers Ménez-Meur au sud-est, les deux itinéraires possibles se séparant au croisement de la D 35 Le Tréhou/Saint-Éloy et de la voie supposée antique venant de Landerneau. À ce jour, au voisinage de Saint-Éloy, il nous paraît impossible de distinguer les voies antiques des chemins médiévaux.

Ces incertitudes pourraient peut-être être levées dans le cadre d'une étude qui consisterait à rechercher les branches qui se détachent vers le nord de la voie antique Quimper-Morlaix. Il faudrait notamment étudier une éventuelle branche antique partant des environs de Pleyben pour se diriger vers Lopérec, puis les environs de Sizun, et peut-être Roscoff.

Si une telle branche antique a existé, elle pourrait expliquer l'évolution du réseau routier aux environs de Saint-Éloy. Une section antique

²⁸ ID., *ibid.*, p. 99-104.

²⁹ ID., *ibid.*, p. 102.

³⁰ R.-F. LE MEN, « *Vorganium, Vorgium* et la cité des *Oxismii* », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1875, p. 71, note additionnelle sur les voies de Carhaix à Brest.

³¹ S. LE PENNEC, *op. cit.*, p. 103.

reliant les environs de Sizun à Pleyben a pu être réutilisée au Moyen Âge pour aller de Sizun à Lopérec. À Lopérec, une jonction franchissant la Douffine à Pont-Réal a pu être créée au Moyen Âge pour assurer une liaison avec Pont-de-Buis, où on rejoignait des chemins menant à Châteaulin et à Quimper. Cet itinéraire a été utilisé jusqu'au XIX^e siècle. Il a été abandonné après la création de la route de Sizun au Faou, qui n'existait pas encore au début du XIX^e siècle (cadastre du Tréhou de 1810, section C2).

Quant à une éventuelle section antique reliant Saint-Éloy à Pont-de-Buis, si elle a existé, elle pouvait être inutilisable au Moyen Âge. La section de Landerneau à Saint-Éloy restant toujours utilisable, elle a pu être déviée par Ménez-Meur sur la commune d'Hanvec, où elle rejoignait le chemin de Sizun à Lopérec. On obtenait alors un itinéraire permettant de relier Landerneau à Châteaulin ou à Quimper. Cet itinéraire est resté utilisé jusqu'au XIX^e siècle. Au XVIII^e siècle, la création d'une route royale passant par Landerneau, le bourg d'Irvillac et Le Faou, a vraisemblablement provoqué son abandon progressif.

S'il n'a jamais existé de section de voie antique entre Saint-Éloy et Pont-de-Buis, de nombreuses incertitudes sont levées. Au sud-est de Saint-Éloy, la voie venant de Landerneau ne peut que rejoindre une autre voie antique aux environs de Ménez-Meur. Cette dernière s'embrancher aux environs de Pleyben dans la voie antique Morlaix-Quimper. Quant à la section de voie antique de Kerilien à La Martyre, elle peut aussi venir s'embrancher, en passant peut-être par le gué de Roudouguenvéz, à la limite de La Martyre et du Tréhou, dans la section de voie antique reliant les environs de Sizun à Lopérec. Enfin, venant de Quimper, la voie antique arrivant à Pont-de-Buis ne pourrait alors que continuer vers Le Faou puis rejoindre Landerneau par les fonds d'estuaire.

En conclusion, le problème le plus important restant à résoudre, c'est celui de l'existence d'une

section de voie antique entre Saint-Éloy et Pont-de-Buis. On a vu qu'il existait des indices en faveur d'une voie antique sur cette section. Ils restent cependant insuffisants.

Dans les sections suivantes, nous allons examiner d'autres itinéraires antiques possibles entre Quimper et Landerneau, en passant Le Faou.

3. De Quimper au Faou par le Vieux-Passage de Logonna-Quimerc'h

Jusqu'à ce jour, la section de Quimper au Faou par Châteaulin est considérée par la plupart des auteurs comme faisant partie de la voie antique principale qui relie Quimper à Landerneau. Mais en est-on si sûr ? C'est la question à laquelle nous allons tenter de répondre dans cette section.

a. La sortie de Quimper

En 1923, à propos de la voie antique reliant Quimper à Landerneau, le docteur Picquenard a fait la description suivante³² : « La principale branche de cette grande voie, celle qui va nous conduire au nord, vers Landerneau et au-delà, est bien connue depuis les travaux de Flagelle et du D^r Halléguen. Cependant, étant donné son importance, je tiens à en dire quelques mots. J'emprunte, à peu près textuellement, à mon étude sur « L'occupation romaine dans le bassin de l'Odét » (1), ce que j'ai dit de son parcours entre *Aquilonia* et Châteaulin. (1) Tirage à part, p. 27. [...] Elle laisse à droite l'établissement gallo-romain de la place Saint-Corentin, atteint, en escaladant le coteau, le poste du Likès situé au nord, longe le côté est de ce poste et continue à se diriger au nord. À 800 mètres au-dessus de Kerfeunteun, la voie de Morlaix se détachait de la grande voie. Au-delà de cet embranchement, la grande voie existe presque en entier, souvent merveilleusement conservée jusqu'à l'entrée de Châteaulin. [...] Nous la voyons

³² D^r PICQUENARD, art. cité, p. 130-131.

encore très large, escaladant tous les coteaux, sur une étendue de 8 kilomètres, de Kermazet, en Kerfeunteun, à Kerhervé, en Landrévarzec. Elle se trouve à peu près complètement incorporée à la route nationale actuelle depuis ce point jusqu'à la hauteur du moulin de Kergoat, à 2 kilomètres plus au nord. »

L'itinéraire décrit par le docteur Picquenard est celui que nous avons commencé à décrire ci-dessus. Il est pratiquement confondu avec la petite route moderne qui relie Quimper à Landrévarzec en passant par Kerfeunteun, puis à 400 m à l'est de la chapelle de **Ty-Mamm-Doue**, puis par **Ty-Ru** (maison rouge). Cette route est appelée « **Voie romaine** » à Quimper. En arrivant à la limite de Landrévarzec, elle est pratiquement rectiligne sur 2 km. Elle correspond très exactement à la route royale n° 170 construite au XVIII^e siècle.

Le cadastre de 1835 de l'ancienne commune de Kerfeunteun montre que cette route a été précédée d'une autre. Quelques parcelles jouxtant la route royale semblent être les vestiges d'une voie plus ancienne (A3-886 à l'est de Coat-an-Escop, B1-276 à l'ouest de Kerho, B1-137 à l'ouest de Keraliès).

Quatre embranchements sont possibles. Le premier pourrait se détacher à 800 m au nord de l'église de Kerfeunteun, au rond-point actuel de l'Ange-Gardien, et rejoindre Morlaix par Briec, Pont-Coblant et Pleyben. Le second pourrait se détacher à 500 m au nord de Ty-Ru et rejoindre vers le nord-ouest Locronan par la chapelle de Seznec et Plogonnec. Le troisième pourrait se détacher de Ty-Carré et se diriger vers Briec. Le quatrième pourrait se détacher à Garsabic et se diriger vers Pont-Quéau, puis Saint-Albin, et peut-être Quéménéven. À ce jour, il est impossible de dater avec certitude ces embranchements.

L'embranchement de l'Ange-Gardien vers Briec semble être médiéval. En effet, des coupures de parcelles sont probables et remettent en cause une origine antique (C2-351, C1-170, C1-10).

On pourrait faire les mêmes remarques pour les embranchements de Locronan et de Saint-Albin. Cependant, les chemins antiques ont pu disparaître et être remplacés par de nouveaux chemins passant à quelque distance.

L'embranchement de Saint-Albin traverse le fief de l'Évêque mentionné dans la réformation de 1426³³. L'embranchement de Plogonnec traverse par le milieu le fief de Rohan, lui-même limité à l'ouest et à l'est par le fief de l'Évêque. On ignore si ces fiefs se sont constitués autour de routes préexistantes, ou si les routes ont été construites au Moyen âge pour assurer la communication à l'intérieur des fiefs.

Quant à l'embranchement de Ty-Carré vers Briec, on a vu ci-dessus qu'il pouvait correspondre à la voie antique menant soit à Kerilien, soit à Morlaix.

b. De Landrévarzec à Cast

Sur la commune de Landrévarzec, un kilomètre avant la chapelle de Quilinen, la route actuelle se sépare de la route royale et vire complètement à droite alors qu'un chemin continue tout droit. Ce chemin de terre de 800 m de long correspond à l'ancienne route royale. Au bord de ce chemin, une petite parcelle triangulaire, dont la base s'appuie sur la route, est appelée **Frontic an nent meur** (le petit champ en face de la grande route) dans le cadastre de 1814. Plus au nord et plus au sud, d'autres noms de parcelles au bord de la route royale font référence à une grande route (*bent meur*) : **Pradic an nent meur** (L1-1), « la petite prairie de la grande route », **Parc an nent meur** (L3-790, L3-791, L3-805), « le champ de la grande route ». Sans être une preuve qu'une voie antique a précédé la route royale, ces toponymes sont un indice de l'existence d'une voie ancienne, voire antique.

³³ H. TORCHET, *Réformation des foyages de 1426, diocèse ou évêché de Cornouaille*, Paris, 2001, p. 109.

Au nord de Quilinen, la route royale se confond avec la D 770 actuelle sur 2,5 km, puis avec la D 61. La route royale reste un kilomètre sur la commune de Quéménéven. Elle passe par la **Gare de Quéménéven**, à 3 km à l'est du bourg, puis remonte plein nord. Sur le cadastre du XIX^e siècle, des parcelles proches de la route royale semblent être les vestiges d'une route plus ancienne (C3-642, C3-639, C3-638, C3-573, C3-589, C3-590). À la gare de Quéménéven, la route royale est appelée « voie romaine ».

Cependant, sur les deux kilomètres au sud de la gare de Quéménéven, on constate que la route royale suit un parcours peu compatible avec une voie antique. Elle franchit successivement deux ruisseaux en amont de leur confluent. Au Moulin-du-Lay, la route royale passe un ruisseau, puis longe son affluent sur 500 m avant de le franchir en virant de 90° vers le nord-ouest. Si l'itinéraire peut être globalement antique, des évolutions ont sans doute eu lieu au cours des siècles.

Au nord de Landrévarzec, pourrait exister un autre itinéraire ancien ne passant pas par la gare de Quéménéven. Le cadastre indique à cet endroit une voie ancienne qui passe à 500 m à l'est de la **chapelle Saint-Véneç** en Brieç, puis sur la commune de Cast au Moulin-du-Duc, et continue plein nord en direction de Châteaulin.

En arrivant à l'extrême nord-est de la commune de Cast, ce chemin, qui passe à l'**est du Ménez-Quelc'h**, rejoint la route royale qui continue vers Châteaulin. La jonction s'effectue à 300 m au nord-ouest du Loc'h, à 2 km au sud de Châteaulin. Ce lieu s'appelle **Manoir du Loc'h** dans le cadastre de 1810 de Cast. La chapelle Saint-Mahouarn, appelée également Saint-Magloire, et dépendant de la fabrique de Cast, s'élevait à proximité³⁴.

On remarque que dans le premier cadastre de Cast de 1810, le manoir du Loc'h n'est pas relié à la route royale, mais au chemin qui arrive de l'est du Ménez-Quelc'h et continue vers Châteaulin (section D1). Dans le second cadastre de 1849, on voit qu'un chemin a été construit pour relier directement le Loc'h à la route royale. On peut supposer qu'au sud-ouest du Loc'h, la route royale n'a pas été précédée d'un chemin plus ancien.

Au Moyen Âge, il est probable que pour aller de Quimper à Châteaulin, on passait par l'est du Ménez-Quelc'h. À 2 km au sud-est du Ménez-Quelc'h, on passe par **Marchaussy** qui pourrait signifier écurie (*marchosi* en breton moderne). La tradition y situe un relais de diligences, et y fait également passer un chemin, bordé de deux talus, et construit par la duchesse Anne³⁵.

Nous arrivons ainsi à la conclusion que la route royale qui relie Quimper à Châteaulin semble avoir une origine antique au départ de Quimper. En revanche, sur la commune de Cast, l'existence d'un chemin *a priori* médiéval passant par Marchaussy semble indiquer que la voie antique ne se dirigeait pas vers Châteaulin. Nous allons aborder ce point dans la section suivante.

c. De Cast au Ménez-Hom

Reprenons la description du docteur Picquenard depuis le nord de Landrévarzec³⁶ : « On se rappelle qu'entre Kergoat et la gare de Quéménéven elle passe à Quinigou, station gallo-romaine. Elle traverse le Steir à une centaine de mètres avant d'atteindre la gare. Au-delà, pendant près de 9 kilomètres, c'est-à-dire jusqu'à Châteaulin, elle se présente presque partout merveilleusement conservée. Il faut suivre à pied ce grand chemin qui franchit les Montagnes Noires. Au milieu du trajet principalement, pendant le passage dans les landes monotones, sur le grès

³⁴ R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, 552 p. (p. 53).

³⁵ P. KERNÉVEZ, *op. cit.*, p. 55.

³⁶ D^r PICQUENARD, art. cité, p. 131.

armoricain, on jouira d'une admirable succession de panoramas variés. Non seulement la Cornouaille presque entière se déroulera devant nous, de la mer à la montagne, mais nous pourrons, par temps clair, en franchissant le Ménez-Kelc'h, apercevoir le point culminant du Trégorrois, le Méné-Bré. C'est en suivant cette robuste chaussée qui semble chercher à monter toujours plus haut, c'est en étudiant le pays jusqu'à l'horizon, à mesure qu'on avance et qu'on s'élève, que l'on comprend ce qu'est une route stratégique. »

En examinant le cadastre de 1849, il apparaît que la route royale ne semble pas correspondre à une voie antique dès qu'elle arrive sur la commune de Cast. Près de Kergaradec, la parcelle D7-1111 semble avoir été coupée par la route royale. Plus au nord, au niveau de Mengleus, la route royale est traversée par une route, puis rejointe par cette dernière, créant une petite parcelle limitée par des routes sur tous ses côtés (D7-1161). À cet endroit, la petite route qui croise puis rejoint la route royale existait avant cette dernière.

Depuis la limite de Quéménéven, le cadastre montre également un chemin qui s'écarte d'environ 100 m vers l'ouest de la route royale, avant de la rejoindre 1 km plus au nord. Au niveau de Postériot, on observe à nouveau une voie parallèle à quelques dizaines de mètres à l'ouest (parcelles E2-318 et E2-317 appelées **hent bras coz**, « la vieille grande route », puis C4-392 et C4-391 appelées **an hent meur coz**, « la vieille très grande route »).

Il apparaît que la route royale a été précédée d'une autre. Toutefois, bien qu'elle soit appelée Hent meur coz ou Hent bras coz, il n'est pas certain qu'elle soit antique. En effet, la « vieille route » coupe la parcelle E3-595. De plus, sur 500 m au nord de cette parcelle, on observe deux virages à 45°.

À 500 m au sud-ouest du Ménez-Quelec'h, une ancienne route semble se séparer de la route royale et prendre la direction de Dinéault (**Chemin de**

Dinéault à Quimper dans le cadastre de 1849, section C3). Sur la commune de Cast apparaît une voie ancienne parallèle à la route royale. Elle ne semble pas rejoindre Châteaulin, mais passer plus à l'ouest. Sur le terrain, on peut la suivre sur 500 m à partir de la route royale. C'est un chemin abandonné sous les ronces, d'environ 10 m de large, bordé d'un seul talus. Après une interruption de 500 m, on la retrouve longeant la lisière d'un bois, à 300 m l'est du **Grannec**. Sur 200 m, le chemin apparaît en surélévation dans un bois (fig. 9).

Plus au nord, le chemin a disparu dans les landes du Bois de Saint-Gildas. On le retrouve sur la limite de Cast et de Châteaulin, puis sur celle de Cast et de Plomodiern où il est appelé **Grand chemin de Ménéhome** dans le premier cadastre de Cast de 1810.

Ainsi, entre Quimper et Châteaulin, la route royale pourrait avoir été précédée d'une voie antique qui allait, non pas à Châteaulin, mais vers le Ménez-Hom et la presqu'île de Crozon. Dans la section suivante, nous allons examiner une branche qui semble se diriger vers Le Faou (fig. 10).

d. De Cast au Faou par le Vieux-Passage de Logonna-Quimerc'h

Si le chemin d'apparence antique que nous venons de suivre depuis Quimper permettait vraisemblablement de rejoindre le **Ménez-Hom** et la presqu'île de Crozon, il est également probable qu'une branche se détachait vers le nord. En effet, on trouve, à 100 m à l'est de Pen-ar-Ménez (commune de Châteaulin), les vestiges d'un chemin en surélévation. Le chemin est également bien visible dans le cadastre de Dinéault de 1810. À 1 km au sud-est de Ty-Vougeret, on le voit continuer plein nord vers Gouspagn (Gouspaing dans le cadastre), alors qu'une branche part vers le Ménez-Hom en suivant la limite de Cast et de Dinéault (**Chemin de Saint-Gildas** dans le cadastre).



Fig. 9. – Chemin d'apparence antique au Grannec en Cast.

Près de Gouspagn on trouve le lieu **Ménez Justis**. Après Gouspagn, le chemin indiqué dans le cadastre fait presque un virage à 90° vers l'ouest pour rejoindre Dinéault. Il est possible qu'à l'origine il continuait tout droit vers la chapelle **Saint-Exuper**. Cette chapelle Saint-Exuper existait dans la première moitié du XVI^e siècle, comme le montre notamment le vitrail du chevet, qui a été transporté au Musée départemental breton à Quimper.

Quant aux saints Exupère, il y a Exupère de Vienne sur le Rhône, martyr en 170, en même temps que saint Séverin et saint Félicien. Il y a également Exupère d'Attalia, mort en 127 en Pamphylie (aujourd'hui en Turquie), Exupère, membre de la Légion thébaine, mort en 286, compagnon de saint Maurice, Exupère, premier évêque de Bayeux, mort en 405, Exupère, évêque de Toulouse, mort en 410. Dans le Finistère, l'église de Saint-Thois est dédiée



Fig. 10. – De Château-lin au Faou.

à saint Exupère. Elle date du ^{xvi}^e siècle. Saint-Thois est mentionné au ^x^e siècle dans le cartulaire de Landevennec. En Ille-et-Vilaine, Gahard possédait un monastère Saint-Exupère qui remonterait au ^{vi}^e siècle. Il est attesté en 1197³⁷. L'église de Brécé,

dédiée à saint Exupère, est attestée en 1158. À Rennes, la chapelle Saint-Exupère est citée dans une charte de 1208. Les dédicaces à saint Exuper semblent dater des environs du ^{xii}^e siècle. Il est possible que la chapelle Saint-Exuper de Dinéault ait été fondée à cette époque.

En poursuivant vers le nord, on arrive au bord de l'Aulne près de Rozarnou. En face, le

³⁷ Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 360.

cadastre de Logonna-Quimerc'h de 1843 indique un **Vieux-Passage** au sud de **Kerancroc'h** (feuille 3 du cadastre). À cet endroit, des briques et des fragments de *tegulae* ont été signalés³⁸.

Signalons qu'à l'extrême ouest de la commune de Dinéault, la D 247 actuelle aboutit au lieu-dit Le Passage, où un passage routier existait jusqu'au XIX^e siècle. En face, côté Rosnoën, on peut encore voir une plaque routière du XIX^e siècle qui indique : CHEMIN DE GDE COM TION N° 47 PLOMODIERN 10 K 770 PLONENEZ PORZAY 17 K 870 DOUARNENEZ 29 K 370 LE FAOU 7 K 505.

Vers le nord à partir du Vieux-Passage, le cadastre de 1843 de Logonna-Quimerc'h n'indique pas de chemin. On en trouve un à partir de **Justissou** (les justices) à 1 km au nord. À proximité, des parcelles sont appelées **parc an hent meur** (le champ de la grande route, H2-265 et H2-266).

Après le château du Bot attesté en 1426, une « Allée du Bot » rejoint la route de Pont-de-Buis au Faou. Il existe un autre itinéraire à 500 m plus à l'ouest qui pourrait arriver au Faou par **Pen-ar-Pavé**. On observe dans le cadastre du Faou de 1845 que l'urbanisation dans le bourg du Faou ne s'est pas développée le long de la route royale qui arrive de Pont-de-Buis, mais plus à l'ouest, le long d'un axe sud-nord qui arrive par Pen-ar-Pavé. Une branche qui se détache de cet axe vers l'ouest permet également de rejoindre la presqu'île de Crozon depuis le Faou (« Chemin du Passage du Folgoët au Faou » dans le cadastre).

Ainsi, entre Quimper et Le Faou, une voie antique a pu exister par le Vieux-Passage de Logonna-Quimerc'h. Cependant, si c'est le cas, elle semble avoir été abandonnée très tôt, peut-être au début du Moyen Âge, quand se créait la bourgade de Châteaulin. Nous allons aborder ce point dans la section suivante.

4. De Quimper au Faou par Châteaulin et Pont-de-Buis

On vient de voir que depuis Quimper une voie antique devait exister au moins jusqu'au niveau du Ménez-Quelc'h. Dans les paragraphes qui suivent, nous allons voir si une voie antique sud-nord pouvait passer par Châteaulin.

Sur la commune de Saint-Coulitz, la route royale est appelée « Vieille route royale de Brest à Nantes » dans le cadastre de 1847. Au XIX^e siècle, le tracé a été modifié pour passer à 500 m à l'est. La nouvelle route porte le nom de « Route royale n°170 de Brest à Nantes » dans le cadastre.

La vieille route royale commence par longer un affluent de l'Aulne en le laissant à quelque mètres à l'ouest. Elle le franchit à Banine, puis arrive au Vieux-Bourg en Châteaulin, et passe dans une étroite bande de terre de 100 m de large, limitée par l'Aulne et la falaise sur laquelle s'élevait le château médiéval. Elle franchit l'Aulne sur un pont construit peut-être au XIII^e siècle près de l'ancien gué de Rodo-Los-Strat (« le gué de la chaussée »).

Après Châteaulin, en poursuivant vers Pont-de-Buis et Le Faou, le docteur Picquenard n'émet aucun doute sur l'antiquité de la route royale : « D'après le D^r Halléguen (*L'Armorique bretonne*, I, p. 119) qui, cette fois, a très bien discerné son trajet réel, la grande voie, après le château de Châteaulin, traversait l'Aulne à gué et « sur un pont dont les fondations paraissent romaines ». Ensuite, en allant vers le nord, son repérage et son jalonnement se font facilement. En sortant de Châteaulin, par la route nationale, voici Kerstrat ; puis, en Saint-Ségal, Le Drénit, où il y a des vestiges gallo-romains. De la station du Pont-de-Buis jusqu'au bourg de Quimerc'h, nous abandonnons la route nationale et nous suivons, pendant 3 kilomètres, la voie romaine qui descend d'abord d'une façon vertigineuse au fond du vallon du Pont-de-Buis pour remonter à peu près de la même façon sur la pente opposée [...].

³⁸ P. GALLIOU, *op. cit.*, p. 448.

La voie aborde le bourg de Quimerc'h un peu à l'est du village du Cosker ; elle arrive sur le haut plateau de la montagne d'Arrée en laissant à l'est le camp romain du Murriou dont les hauts remparts dominant tous les landiers voisins. De là, elle atteint Le Faou[...]³⁹. »

En y regardant de plus près, la situation est plus incertaine. Au sud de Châteaulin, la route royale longe des cours d'eau et ne semble pas avoir un aspect antique. Elle franchit l'Aulne à Rodo-Los-Strat, là où se trouvait le pont médiéval détruit par une crue en 1821, et là où passe la D 887 actuelle. Elle continue par la rue actuelle de Ty-Carré jusqu'à « la maison neuve » (cadastre de 1847, section C 2), puis continue dans l'Allée Verte actuelle qui conduit à la limite de Port-Launay (Ancienne route royale n° 170 dans le cadastre de 1847).

S'il y avait un gué antique à Châteaulin, le gué de Rodaven (*roudou-aven*, « le gué de la rivière »), à 1 km en amont de Rodo-Los-Strat, est également possible. De plus, l'un de ces gués pouvait aussi être utilisé par une voie antique est-ouest se dirigeant vers la presqu'île de Crozon.

Au nord-est de Châteaulin, la route royale suit l'« Allée verte » actuelle, qui est parallèle sur 2 km à la rue de Ty-Carré. Si cette dernière correspond effectivement à une voie antique reliant Carhaix à la presqu'île de Crozon, la route royale peut difficilement avoir une origine antique.

De plus, les auteurs d'études sur la voie romaine de Carhaix à Camaret considèrent que cette dernière correspond à la rue Ty-Carré en arrivant à Châteaulin. Au nord-est de Ty-Carré, la rue de Ty-Carré longe sur 2 km, et à une distance de 300 m, l'Allée Verte. Ces chemins parallèles ne peuvent pas être tous les deux antiques. Aussi, il paraît improbable que deux voies antiques proches et parallèles aient convergé à Maison-Neuve pour franchir l'Aulne à Châteaulin.

En poursuivant vers le nord on arrive à **Lezabannec**, à la limite de Port-Launay. À cet endroit, la route royale fait un virage à 90°, ce qui semble montrer, comme nous l'avons vu plus haut, qu'elle vient se fondre dans une voie plus ancienne, peut-être comme nous l'avons indiqué, une voie antique en provenance de Quimper par Lothey. Si une voie antique passait par Châteaulin, ce n'était sans doute pas une voie venant de Quimper, mais une autre venant plutôt de Carhaix.

5. Du Faou à Landerneau par Daoulas (fig. 11)

a. Du Faou à Daoulas

Comme la route actuelle et la route royale, la voie ancienne, voire antique, devait traverser la rivière du Faou devant l'église.

Deux kilomètres après Le Faou, au niveau de Keromen, la voie ancienne devait s'écarter de la route royale. Le cadastre d'Hanvec (1825) montre que la route royale coupe régulièrement le parcellaire et qu'elle a sans doute été créée au XVIII^e siècle, sans avoir été précédée d'une autre. Le chemin le plus ancien au nord du Faou semble être celui qui rejoint Daoulas par **L'Hôpital-Camfrout**. Il met en communication trois estuaires.

Vers 1080, l'abbaye de Landévennec possédait un prieuré à L'Hôpital-Camfrout⁴⁰. Il était au service des pèlerins, ce qui indique qu'une voie de communication existait au début du Moyen Âge entre L'Hôpital-Camfrout et Daoulas.

L'ancienne route traversait l'estuaire du Camfrout à 80 m à l'ouest de la route actuelle, puis suivait la D 770 actuelle à environ 500 m à l'est. Elle rejoignait la limite entre Logonna-Daoulas, L'Hôpital-Camfrout et Irvillac. Elle suivait ensuite

³⁹ D^r PICQUENARD, art. cité, p. 132-133.

⁴⁰ B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 87.



Fig. 11. – Du Faou à Landerneau.

la limite d'Irvillac pour arriver à Daoulas, à 300 m au sud du pont actuel.

b. De Daoulas à Landerneau

Au bourg de Daoulas, à 200 m à l'est du chemin de Plougastel, le cadastre de Daoulas de 1825 indique un « Chemin vicinal de Landerneau ». Depuis le Champ de foire, ce chemin a une direction nord-nord-est sur 200 m, puis vire à

90° vers l'ouest avant de prendre une direction nord-nord-ouest. Il arrive à La Grange, où il vire à nouveau de 90° vers le nord-est. Il passe à 200 m à l'est de la chapelle Saint-Divy, à 300 m à l'est de l'église de Dirinon en suivant une direction nord. Peu après il vire au nord-est et va s'embrancher sur la route royale n° 170 à La Croix-Neuve, à la limite de Dirinon, Pencran et Landerneau. De là, la route

royale rejoint Landerneau en suivant une direction nord-nord-ouest.

Ce chemin n'est vraisemblablement pas le plus ancien pour aller de Daoulas à Landerneau. À 400 m au nord-est du bourg de Dirinon, avant d'aller s'embrancher sur la route royale en suivant une direction nord-est, un chemin continuait tout droit vers le nord. Il passait à 500 m à l'est du château de Lesquivit, puis rejoignait Landerneau en ligne droite par **Mont-Dragon**. La Croix-de-Mondragon et appelée aussi **Croas-ar-Romanet** et Croix-des Anglais⁴¹.

À 200 m à l'est de la chapelle Saint-Divy, une série de parcelles, appelées **hent meur** dans le cadastre de 1827, indique que ce chemin est important et ancien, mais pas nécessairement antique (C3-1160 « issu an hend veur » ; C3-1161 « issu an hend veur pella » ; C3-1163 à C3-1165 « fec an hend veur » ; C3-1166 et C3-1167 « parc bian an hend veur » ; C3-1168 « parc hend veur tosta », C3-1277 « goarem an hend veur »).

À un kilomètre au sud de la chapelle Saint-Divy, près de Rest-ar-C'hi-Du, on trouve la parcelle appelée **goarem ar valy**, la garenne de l'avenue (C3-1235). En fait, pour rejoindre Landerneau, il existait un chemin encore plus ancien que celui vu précédemment. Venant de L'Hôpital-Camfrout, on a vu qu'un chemin arrivait à Daoulas à 300 m au sud du pont actuel. Dans le prolongement, on trouve la rue Traverse actuelle, figurant également dans le cadastre de 1825 de Daoulas. La rue Traverse croise la rue de l'Église (rue principale montant vers l'abbaye) au niveau de la maison n°4. Il est à noter que cette maison du XVI^e siècle est la plus ancienne de la rue de l'Église, et qu'elle n'est pas alignée sur cette dernière, mais sur la rue Traverse. Ainsi la rue Traverse peut être un vestige d'un ancien

chemin arrivant de L'Hôpital-Camfrout, lui-même plus ancien que le chemin qui monte à l'abbaye. Dans le prolongement, à 100 m au nord-est, on a le Champ de foire. De là partait le chemin vers la croix des Granges, puis vers Landerneau. La croix des Granges est une croix à dais du XV^e siècle. Le cadastre de 1825 de Daoulas indique un autre chemin parallèle à l'est de ce dernier. On peut le suivre encore aujourd'hui. C'est la venelle Kan-ar-Marc'h, qui se prolonge par un sentier jusqu'à la voie express. Au nord de la voie express, on retrouve le chemin sur 200 m, sous les broussailles. On perd sa trace au franchissement du ruisseau, sur la commune de Dirinon. À Lézuzan, on retrouve un chemin qui passe près de Rest-ar-C'hi-Du et de la parcelle nommée « goarem ar valy » (« garenne de l'avenue », C3-1235). Il passe par Kerpierre, à 150 m à l'ouest de la chapelle Saint-Divy, à 100 m à l'ouest de l'église de Dirinon, et par le château de Lesquivit. Comme le chemin précédent, il rejoint Landerneau par Mont-Dragon.

Parmi les chemins qui relient Daoulas à Landerneau, ce dernier semble être le plus ancien de ceux encore existants. Bien que partiellement disloqué, c'est le seul qui paraît régulier (sans virages prononcés) sur une ligne passant par Le Faou, L'Hôpital-Camfrout, Daoulas et Landerneau. Il s'agit peut-être d'une voie antique.

Passant par Daoulas et se dirigeant vers le nord, d'autres voies antiques pourraient exister. Signalons notamment le passage de l'Élorn à Camfrout⁴² au Relecq-Kerhuon mentionné dès 1173. Ce passage porte également le nom de Tréisguinec. Le chanoine Peyron a publié les textes anciens relatifs à ce passage⁴³, notamment ce qui concerne un « **chemin**

⁴¹ Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, 1980, n° 430. En ligne sur <http://croixetcalvaires.dufinistere.org>

⁴² B. TANGUY, « Le haut Moyen Âge : légende et histoire », dans *Saint-Mathieu à travers les âges*, Actes du colloque, 23-24 septembre 1994, Brest, 1995, p. 31-48.

⁴³ Chanoine PEYRON, « L'abbaye de Daoulas », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 49-70.



Fig. 12. – Croix ancienne au passage de Saint-Nicolas en Guipavas.
Cliché Y. Autret.

des pèlerins » entre l'Élorn et Daoulas. L'itinéraire passait par l'**hôpital Saint-Jacques**, aujourd'hui vraisemblablement Saint-Jacob en Loperhet plutôt que Saint-Jagu au village de Lingoual⁴⁴.

Signalons également le **passage de Saint-Nicolas** où une voie antique venant de Daoulas pourrait franchir l'Élorn⁴⁵, près de la limite du Relecq-Kerhuon, sur la commune de Guipavas. Une croix pouvant dater des environs du XII^e siècle marque le passage (fig. 12).

Après les chemins passant par Daoulas, nous allons examiner un dernier itinéraire qui relie directement Le Faou à Landerneau sans faire le détour de Daoulas.

6. Du Faou à Landerneau par Irvillac et Saint-Urbain

La route large et droite qui relie Le Faou à Landerneau par Irvillac et Saint-Urbain est souvent

considérée comme romaine. En fait, elle pourrait avoir été créée au XVIII^e siècle.

Au nord du Faou, la voie antique pourrait correspondre à la route royale sur 1 500 m. Plus au nord, la route royale continue par Keromen et croise un chemin venant du manoir de Kerliver. À 3 km au nord-ouest du Faou, la route qui reliait le manoir de Kerviler au Faou est plus ancienne que la route royale. Elle croise puis rejoint la route royale. Le cadastre d'Hanvec de 1825 indique un chemin au nord de la parcelle H1-76. Ce chemin traverse la route royale et continue au nord de la parcelle G1-150 avant de venir s'embrancher sur la route royale. Une origine antique de la route royale est improbable à cet endroit. Dans ce secteur, la route la plus ancienne visible dans le cadastre est celle qui, 1 km plus au sud, prend la direction de L'Hôpital-Camfrout.

Sur la commune d'Hanvec, la route royale traverse le Bois-du-Gars en faisant deux virages à 90° avant le franchissement de la vallée du Camfrout.

Le cadastre d'Irvillac de 1826 montre que la route royale a été tracée à travers le parcellaire. La coupure est particulièrement nette entre les parcelles D2-759 et E1-32, qui étaient vraisemblablement réunies à l'origine. Sur toute la commune d'Irvillac, on observe au sud du bourg, un chemin très proche et globalement parallèle à la route royale. Bien qu'étant distant de seulement quelques dizaines de mètres de la route royale, ce chemin fait sans raison apparente plusieurs virages à 120°, ce qui fait douter de son antiquité.

À 1 500 m au sud du bourg de Saint-Urbain, près de la limite d'Irvillac, la route qui relie le manoir de Kerdaoulas à Landerneau est plus ancienne que la route royale. La route royale s'appuie sur ce chemin, datant vraisemblablement de l'époque du manoir de Kerdaoulas, c'est-à-dire du XV^e ou du XVI^e siècle.

⁴⁴ R. COUFFON, A. LE BARS, *op. cit.*, p. 197.

⁴⁵ J.-Y. ÉVEILLARD, « Un itinéraire antique... », art. cité, p. 125-132.

La route royale suivait une ligne droite par Irvillac et Saint-Urbain⁴⁶. Il est probable qu'au XVIII^e siècle, il a suffi de rectifier des chemins médiévaux et de construire quelques kilomètres de voies nouvelles pour assurer une liaison directe entre Le Faou et Landerneau. Dès le XIX^e siècle, cet itinéraire a été abandonné. Il laissait à l'écart des centres économiques importants, notamment des estuaires et les carrières de Kersanton de L'Hôpital-Camfrout. La nouvelle route, ancienne route nationale 170 et D 770 actuelle, passe par Daoulas pour relier Le Faou à Landerneau.

Conclusion

Il apparaît que deux voies antiques pouvaient exister au départ de Quimper en direction du nord. Sur 20 km **au départ de Quimper, une première voie** semble très proche de la route royale n° 170 qui relie Quimper à Landerneau. Elle s'en détacherait vers l'ouest au niveau du Ménez-Quelc'h. Cinq kilomètres plus loin, en direction du nord-ouest, elle semble se diviser, une branche partant vers le **Ménez-Hom** et la presqu'île de Crozon, une autre continuant plein nord, pour rejoindre Le Faou par le **Vieux-Passage de Logonna-Quimerc'h** ou ses environs immédiats. Les vestiges d'un chemin d'apparence antique sont visibles près de Grannec sur la commune de Cast. Jouxant cet itinéraire, on retrouve régulièrement des parcelles portant le nom « hent meur », ou même « hent meur coz ».

Une seconde voie antique pourrait relier **Quimper à Kerilien**. Nous l'avons suivie presque sans interruption par Briec, Lothey, et Pont-de-Buis. Elle passe près de Guellen sur la commune de Briec ou un groupe équestre foulant un anguipède a été retrouvé. À Lothey, les vestiges d'un chemin

d'apparence antique sont visibles. Les incertitudes concernant cette voie commencent au nord de Pont-de-Buis. Cette voie pouvait soit continuer vers Le Faou, soit rejoindre directement Kerilien par les environs de Saint-Éloy et La Martyre.

Quant à la voie antique Quimper-Morlaix, à l'origine elle pourrait se détacher de la voie Quimper-Ménez-Hom, puis croiser la section Quimper-Pont-de-Buis, qui semble elle-même se détacher de la voie Quimper-Ménez-Hom en un point situé plus près de Quimper. Dès l'époque romaine, la voie Quimper-Morlaix a pu évoluer pour suivre un itinéraire plus direct entre Quimper et les Trois-Fontaines en Gouézec.

Ainsi, les deux voies reliant Quimper au Ménez-Hom et à Morlaix pourraient appartenir au réseau routier préromain tandis que la voie Quimper-Kerilien pourrait avoir été créée à l'époque romaine.

La voie Quimper-Ménez-Hom pourrait avoir une branche se dirigeant vers le Vieux-Passage de Logonna-Quimerc'h, puis Le Faou, Daoulas, l'Élorn et sans doute au-delà.

Une section de voie antique apparaît également comme très probable entre Landerneau et Saint-Éloy. Plus au sud, on ignore si elle se fondait dans l'éventuelle voie antique directe Kerilien-Quimper, ou bien dans une branche de la voie antique Morlaix-Quimper.

Enfin, selon toute vraisemblance, entre Le Faou et Landerneau, l'itinéraire par Irvillac et Saint-Urbain semble avoir été créé au XVIII^e siècle sans s'appuyer sur une voie antique. C'est la route royale n° 170.

⁴⁶ J. SAVINA, « Nos vieux grands chemins et la corvée en Cornouaille et en Léon à la fin de l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LII, 1925, p. 52-85. En ligne sur : http://soc.archeo.dufinistere.org/telechargement/chargerArticle.php?fic=saf1925_0127_0160.pdf

Résumé

Les publications sur les voies romaines dans la région comprise entre Quimper et l'Élorn considèrent comme admis que la route royale reliant Quimper à Landerneau par Châteaulin, Le Faou, Irvillac et Saint-Urbain a une origine antique. De la même façon, il est admis que, de cette voie, se détache une autre qui rejoint Morlaix par les Trois-Fontaines en Gouézec, Pont-Coblant, Pleyben et Brasparts.

En fait, les voies antiques sont très mal connues au nord de Quimper. Si les affirmations précédentes sont exactes sur certaines sections, elles sont vraisemblablement erronées sur d'autres. Dans cet article, on va tenter de suivre depuis Quimper les divers itinéraires possibles vers le nord. On va rechercher les indices qui pourraient confirmer ou infirmer une origine antique. On va suivre des itinéraires par les estuaires, notamment Le Faou et Daoulas, ainsi que des chemins par l'intérieur, notamment Pont-de-Buis et Lopérec.

Abstract

The authors of articles on Roman roads between Quimper and the Élorn consider as proven that the royal road linking Quimper and Landerneau and running through Châteaulin, Le Faou, Irvillac and Saint-Urbain has Roman origins. Another road, branching off the former and aiming at Morlaix through Les Trois-Fontaines in Gouézec, Pont-Coblant, Pleyben and Brasparts is also thought to be Roman.

As a matter of fact, one doesn't know much about Roman roads north of Quimper. Though some of the above publications may be right about some road sections, they are probably wrong as regards others. This article will try to follow the various possible itineraries going north from Quimper and look for the clues that could confirm or infirm their Roman origins. Roads running close to estuaries and in particular through Le Faou and Daoulas will be examined, as well as those running in the hinterland, notably through Pont-de-Buis and Irvillac.

Diverradur

Ar skridou diwar-benn an hentchou roman etre Kemper hag an Elorn a vez digemeret ganto evel ar wirionez-gwir eo mil-goz an hent a ya deuz Kemper da Landerne dre Gastellin, ar Faou, Irvillac ha Lanurvan. Er memez doare e tigemerer ez eus war an hent-se eur hroaz-hent da vond da Vontroulez dre an Teir Feunteun e Gouezeg, Pont-Koblant, Pleiben ha Brazparz.

E gwirionez, n'anavezet ket gwall-vad an hentchou koz en hanternoz da Gemper. Ma 'z eo reiz ar skridou a-raog evid tammou 'zo deuz an hent, evid tammou all ez int faoz, kredabl braz. Er pennad-mañ e vo klasket heulia adaleg Kemper an hentchou a oa moan da zibab da vond war-zu an hanternoz. Klasket e vo kaoud ar roud deuz pezh a hellje gwiriekad pe baz ez eus hentchou koz anezo. Heulia a vo greet ar re a dremen dre an aberiou, dreist-oll ar Faou ha Daoulaz, koulz hag a re a base dre an douarou, Pont-ar-Veuzenn ha Lopereg dreist-oll.

Quelques breloques romaines en or découvertes en Bretagne

par Patrick Galliou

Nous avons eu l'occasion, dans différentes études, de nous pencher sur diverses catégories d'objets d'or d'époque romaine mis au jour en Bretagne, des monnaies – *aurei* et *solidi*¹ – aux éléments de parure – pendants de colliers de Plounéventer (Finistère) et Saint-Gelven (Côtes-d'Armor)². À ces éléments, provenant d'agglomérations et d'établissements ruraux et témoignant, *nolens volens*, de la prospérité d'une partie au moins de la société armoricaine, il est utile d'ajouter une brève série de petits pendentifs (ou probables pendentifs), également en or, figurant des divinités variées, mais manifestement étrangères au panthéon indigène.

¹ P. GALLIOU, « Monnaies d'or d'époque romaine découvertes en Bretagne », *Archéologie en Bretagne*, n° 30, 1981, p. 11-38. On verra aussi : G. AUBIN, « L'or romain dans l'ouest de la Gaule : circulation et stagnation », *Revue archéologique de l'Ouest*, t. I, 1984, p. 89-119.

² P. GALLIOU, « À propos de deux pendentifs gallo-romains du Musée archéologique de Nantes », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 81, 1974, n° 2, p. 259-283 ; P. GALLIOU, M. GAUTIER, Cl. BERNARD, « Un pendentif gallo-romain en or découvert à Kerbonnéléguy en Saint-Gelven (Côtes-d'Armor) », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor, Histoire et archéologie*, t. CXLII, 2014, p. 1-15.

1. – Cléden-Cap-Sizun (Finistère), Trouguer

Dans un article consacré à la géographie antique de la péninsule armoricaine, Charles de La Monneraye fait état de la découverte, sur le site de Trouguer, d'une « petite divinité en or » qu'il aurait vue à Quimper, dans une collection privée, mais dont il ne donne ni dessin, ni description³. La découverte n'a, en elle-même, rien de surprenant, le site, qui a d'ailleurs livré un nombre assez élevé de statuettes de bronze⁴, ayant été occupé par ce qui était vraisemblablement un grand sanctuaire maritime⁵. On ne voit pas pour quelle raison l'auteur de cette note aurait purement et simplement inventé cette trouvaille, et l'on peut aussi admettre qu'il était capable de distinguer l'or d'un métal moins noble... Du fait de la très grande rareté des statuettes en or

³ Ch. DE LA MONNERAYE, « Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine (La Bretagne) », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. III, 1883, p. 57.

⁴ P. GALLIOU, « Les bronzes figurés antiques découverts dans le Finistère (I) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIX, 2011, p. 187-225.

⁵ P. GALLIOU, « Trouguer en Cléden-Cap-Sizun (Finistère), sanctuaire maritime des Osismes ? », *Études celtiques*, t. 41, 2015, p. 31-58.



Fig. 1. – Breloque de Locmariaquer (Morbihan) (d'après Christophe-Paul de Robien).

dans le monde romain, on peut également penser qu'il s'agit plutôt d'un pendentif que d'une statuette *stricto sensu*. La Monneraye y a bien reconnu une divinité, qu'il a toutefois négligé ou été incapable de reconnaître.

2. – Locmariaquer (Morbihan), en mer

Au ^{xviii}^e siècle, aurait été découverte en mer, « vis-à-vis de la pointe nord-ouest du bourg », une breloque en or d'une hauteur de 54 mm et d'un

poids de 13 g⁶ (fig. 1). Elle fut achetée, pour sa collection personnelle, par le président de Robien (1698-1756)⁷, avant d'entrer dans les collections du musée de Rennes, où elle fut volée en 1807⁸. Le dessin qui en avait été heureusement fait au préalable, et qui figure dans le *Journal de Trévoux*⁹ et dans le manuscrit de Christophe-Paul de Robien, montre que la divinité figurée est Harpocrate. Dans la mythologie égyptienne, celui-ci est Horus enfant – c'est d'ailleurs ce que signifie son nom en égyptien –, fils d'Isis et d'Osiris, d'abord vénéré à Alexandrie avant de l'être dans l'ensemble du monde gréco-romain¹⁰.

Le dieu est très fréquemment figuré dans ce dernier, sous forme d'intailles insérées dans des

⁶ L'article du *Journal de Trévoux*, « Explication d'une statuette antique trouvée en Bretagne », publié en juillet 1749, p. 1413-1422, note, p. 1416, qu'elle fut trouvée en « drageant des huîtres ».

⁷ Dans sa *Description historique et topographique de l'ancienne Armorique ou Petite Bretagne*, manuscrit à la bibliothèque municipale de Rennes, Ms 0309/1, consultable en version numérique sur le site informatique de la bibliothèque, p. 9, pl. 4, Christophe-Paul de Robien, président à mortier du parlement de Bretagne, note « mais la principale et la plus curieuse découverte est une petite Panthée, d'or, d'environ deux pouces de hauteur et du poids de deux louis [env. 54 mm et 13 g]. C'est vis-à-vis de la pointe septentrionale de l'anse qui sert de port à Locmariaquer qu'on a trouvé ce petit dieu. Il est de fabrique romaine, quoiqu'il ait plusieurs attributs des divinités égyptiennes ; peut-être avait-il servi de talisman à quelque jeune Romain pour se faire aimer, et il aura été perdu au siège de l'ancienne ville de Vannes. Cette petite statue n'est point endommagée, elle a été trouvée par un pêcheur... »

⁸ MUSÉE DE BRETAGNE, MUSÉE DE RENNES, *Catalogue des objets d'archéologie armoricaine de la collection du président de Robien*, Rennes, 1972, p. 33-34.

⁹ Art. cité, p. 1419.

¹⁰ On verra : A. FORGEAU, *Horus-fils-d'Isis. La jeunesse d'un dieu*, Le Caire, 2010.

bagues ou d'amulettes portées en collier¹¹ ou bien de statuettes de cuivre allié¹², dont trois exemplaires ont été mis au jour en Bretagne, à Corseul (Côtes-d'Armor) chef-lieu des Coriosolites¹³, et Carhaix (Finistère), capitale des Osismes¹⁴. Les figurations qui en étaient données sont assez variées¹⁵, dans les représentations proprement gréco-romaines, le jeune dieu étant souvent, comme ici, montré pratiquement nu, une nébride jetée sur les épaules et coiffé d'une fleur de lotus. Il porte la main droite à la bouche en un geste enfantin, pour ordonner le silence¹⁶, et tient de la main gauche une corne d'abondance, symbole de la fécondité de la nature. Son dos porte une paire d'ailes, entre lesquelles est soudé un anneau dans lequel passe une grande bélière. Sur la plaque portant la divinité sont placés deux animaux, à gauche un oiseau – sans doute un épervier –, à droite un mammifère indéterminé. À Rome, on prêtait aux figurations d'Harpocrate des

vertus prophylactiques¹⁷, chose qui n'était d'ailleurs pas contradictoire avec l'intimation du silence.

Rappelons enfin que Locmariaquer fut une importante agglomération secondaire de la *civitas* des Vénètes¹⁸, pourvue d'un port actif¹⁹.

3. – Morlaix (Finistère), La Boissière

Vers 1780 on mit au jour, dans les jardins du manoir de La Bouexière – ou La Boissière –, alors situé dans la commune de Ploujean (aujourd'hui rattachée à Morlaix), un pendentif en or (fig. 2a-b). Les circonstances de la trouvaille sont peu claires, bien que deux répertoires archéologiques rédigés plus d'un siècle après mentionnent la trouvaille conjointe de briques et d'un « peigne en bronze²⁰ ». Si le toponyme lui-même est sans aucun doute révélateur de la présence de vestiges antiques²¹, le « peigne », longtemps conservé au musée des Jacobins à Morlaix, est en fait un fragment de coulée

¹¹ PLINIE, *Hist. nat.*, XXXIII, 12 ; G.-L. LAFAYE, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, Paris, 1884, p. 260 et n° 154-157 (intailles). Une figurine d'Harpocrate en or fut mise au jour dans le *mithraeum* de Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes), une autre, en argent, découverte dans la Tamise, se trouve au British Museum (n° d'inventaire : P&EE 1825 11-12-1).

¹² Par exemple : P. LEBEL, *Catalogue des collections archéologiques de Montbéliard*. III *Les bronzes figurés*, Paris, 1962, p. 23, n° 24 ; E. ÉSPÉRANDIEU, H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime*, Paris, 1984, p. 42, n° 60.

¹³ L. RICHARD, « Un Harpocrate de bronze en provenance de Corseul », *Annales de Bretagne*, t. LXXV, fasc. 1, 1968, p. 203-211.

¹⁴ P. GALLIOU, « Les bronzes figurés antiques... », art. cité, p. 190-192, n° 5-6.

¹⁵ V. TRAN TAM TINH, B. JAEGER, S. POULIN (éd.), *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*, Zürich, 1988, vol. IV, 1, p. 415-445.

¹⁶ Ph. MATHEY, « Chut ! Le signe d'Harpocrate et l'invitation au silence », dans F. PRESCENDI, Y. VOLOKHINE (dir.), *Dans le laboratoire de l'historien des religions. Mélanges offerts à Philippe Borgeaud*, Genève, 2011, p. 541-565, 11 fig.

¹⁷ Ch. DAREMBERG, E. SAGLIO, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Paris, 1877-1919, article « Harpocrates ».

¹⁸ L. PIRAULT, « L'agglomération antique de Locmariaquer (Morbihan). État des connaissances », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 110-111, 2003, p. 7-27.

¹⁹ I. BRUNIE, « Découverte maritime à Locmariaquer (Morbihan) : nouvelles données sur les échanges en Atlantique pendant l'Antiquité », *Actes du congrès de la SFECAG, congrès de Poitiers*, Marseille, 2012, p. 521-534.

²⁰ Note d'Aymar de Blois dans OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* (2^e éd.), Rennes, 1853, t. II, p. 70 ; R.-F. LE MEN, « Statistique monumentale du Finistère : époque romaine », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1875, p. 133 ; Joseph DAUMESNIL, *Histoire de Morlaix, continuée et publiée par M. A. Allier, bibliothécaire de la ville*, Morlaix, 1879, p. 477-478 ; J. DE RUSUNAN, « Les monuments mégalithiques et romains de l'arrondissement de Morlaix », *Bulletin de la Société d'études scientifiques du Finistère*, t. X, 1890, p. 5 ; P. DU CHATELLIER, *Les Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes, 1907 (2^e éd.), p. 84-85.

²¹ Le buis, plante calcicole, a souvent poussé sur le mortier de vestiges d'époques romaines. Le toponyme, sous diverses formes (Buzit, Vuzit, etc.), est révélateur de cette présence.



Fig. 2a. — Breloque de Morlaix (Finistère)
vue de face. Cliché SAVUBO.

Fig. 2b. — Breloque de Morlaix (Finistère)
vue de côté. Cliché SAVUBO.

datable de l'âge du bronze. La figurine fut offerte par les propriétaires du manoir de La Boissière à l'hôpital de Morlaix, où elle fut conservée avec d'autres « antiquités », avant d'entrer, à la fin du XIX^e siècle, au musée des Jacobins, où nous avons pu l'étudier²², et d'y être volée au début des années 1980.

Haute de 33 mm et pesant 4,77 g, elle représente une femme nue — l'étiquette du musée la qualifiait de

« Vénus impudique » —, debout sur une base ovale, moulurée et creuse. La main droite, légèrement repliée, est portée à la bouche, la gauche étant posée sur le bas des fesses. La tête est inclinée vers la droite et les cheveux, serrés sur le front par un bandeau orné d'une série de légères incisions, descendent sur les épaules. Le corps est légèrement déhanché, la jambe gauche est avancée. Les détails anatomiques sont assez bien marqués et le sexe est indiqué par une incision peu profonde. Au milieu du dos est soudé un anneau, dans lequel passe une bélière.

Ce petit objet appartient à une assez brève série de statuettes, de figurines et d'intailles, où l'on vit longtemps des représentations de la déesse romaine Angerona²³. Pour certains auteurs, cette divinité, vénérée à Rome dans la *curia Acculeia*²⁴, correspondrait à un culte secret de Vénus Genitrix²⁵, tandis que, pour d'autres, sa fête se tenant le 21 décembre, elle serait le principe divin présidant au renouvellement de l'année²⁶ ou bien encore serait une divinité du monde souterrain, liée au culte des morts²⁷ et, finalement, au silence²⁸. Mais

²³ Sur cette divinité : Ch. DAREMBERG, E. SAGLIO, *op. cit.*, article « Angerona ».

²⁴ VARRON, *De lingua latina*, 6, 23.

²⁵ D. M. SICHEL, « Description d'une pierre gravée avec des recherches sur les Divalia et les Angeronalia des Romains comme culte secret de Vénus Genitrix », *Revue archéologique*, t. IV, 1845-1846, p. 633-642, 676-682 ; Id., « Mémoire sur les Divalia et les Angeronalia comme culte secret de Vénus chez les Romains », *Revue archéologique*, t. V, 1846, p. 221-233, 321-344, 364-374 ; Id., « Recherches complémentaires sur la déesse Angerona et le culte secret de Vénus chez les Romains », *Revue archéologique*, t. VII, 1847, p. 20-32.

²⁶ J. HUBAUX, « Angerona », *L'Antiquité classique*, t. XIII, 1944, p. 37-43 ; G. DUMÉZIL, *La Religion romaine archaïque*, Paris, 1966, p. 328-333.

²⁷ P. LAMBRECHTS, « Angerona », *L'Antiquité classique*, t. XIII, 1944, p. 45-49.

²⁸ A. DUBOURDIEU, « Divinités de la parole, divinités du silence dans la Rome antique », *Revue de l'histoire des religions*, t. 220, fasc. 3, 2003, p. 259-282.

²² P. GALLIOU, « La pseudo-Angerona du musée de Morlaix (Finistère) », *Latomus*, t. XXXVIII, fasc. 2, avril-juin 1979, p. 525-529. Elle avait été mentionnée par Héron de Villefosse, au nom de Paul du Chatellier, dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1892, p. 169-170.

plusieurs auteurs ont également noté que l'image de la déesse, figurée la bouche bandée et scellée, un doigt sur les lèvres commandant le silence²⁹, n'est pas la même que celle que nous donnent à voir ces différents objets et ont donc pensé que ces derniers ne représentaient pas la divinité³⁰. La symbolique de ces figurines nous échappe donc largement.

On connaît une quinzaine de ces petits pendentifs dans le monde romain, la plupart d'entre eux étant conservés dans des musées, sans indication d'origine³¹. Plusieurs, néanmoins, ont été mis au jour sur le territoire de l'ancienne Gaule, à Narbonne, Chartres, Boulogne-sur-Mer et Savigny-en-Véron (Indre-et-Loire)³². À l'exception de ce dernier (argent) et de deux pendentifs du musée du Louvre (or)³³, ces objets sont en bronze.

4. – Plounéventer (F.), Kerilien

Selon D.-L. Miorcec de Kerdanet, « les vieillards du pays [...] m'apprirent qu'un homme de Kerilien, en cherchant un trésor dans son champ, avait dû y rencontrer une coupe en or et la statue en même métal d'une petite divinité, qui, d'après la description qu'on m'en fit, devait être un Hercule

armé de sa massue et couvert de la dépouille du lion de Némée³⁴. »

Une telle découverte, sur le site de l'agglomération secondaire de *Vorganium*³⁵, n'est pas totalement improbable, mais reste cependant incertaine, l'auteur de ces lignes ne donnant cette information que par oui-dire. Il n'en reste pas moins vrai que, si l'information est exacte, la « petite divinité » est sans doute, comme à Trouguer, un pendentif muni d'une bélière.

La répartition géographique de ces pendentifs, attestés ou possibles, dans la péninsule armoricaine correspond assez bien à ce que nous savons ou devinons de la prospérité relative des différentes catégories de sites habités ou occupés à l'époque romaine – deux de ces pièces proviennent d'agglomérations secondaires (Locmariaquer et Kerilien), une d'une probable *villa* (Morlaix), la dernière d'un grand sanctuaire (Clédén-Cap-Sizun). Leur présence renvoie à l'existence d'une classe ou de groupes suffisamment aisés pour être capables d'investir des sommes relativement élevées dans des objets qui, munis d'une bélière, servaient uniquement à la parure des femmes. On notera d'ailleurs que, pour une raison qu'on ne saurait vraiment expliquer, la péninsule armoricaine présente une assez forte concentration de ces pendentifs en or, qui sont rares dans l'ensemble du monde romain.

On ne peut, bien sûr, manquer de s'interroger sur la signification qui pouvait éventuellement s'attacher à ces objets. La porteuse d'un tel objet n'y voyait-elle qu'un joli colifichet sans signification particulière, ou bien, au contraire, connaissait-elle la divinité ainsi figurée et les qualités qui s'y attachaient? Sans autres données externes, il est

²⁹ SOLIN, *Collectanea rerum memorabilium*, I, 6.

³⁰ J.-A. LETRONNE, « Observations sur les recherches complémentaires de M. le Dr. Sichel », *Revue archéologique*, t. VII, 1847, p. 71-72 ; Id., « Sur la prétendue Vénus-Angérone mâle et femelle et son prétendu culte secret », *Revue archéologique*, t. VII, 1847, p. 130-145 ; G. Q. GIGLIOLI, « Il «Ripostiglio Bianchini» », *Bullettino della Commissione Archeologica Comunale di Roma*, t. LVI, 1928, p. 5-49 ; Id., « À proposito del ripostiglio Bianchini », *ibid.*, t. LX, 1932, p. 347-355.

³¹ P. GALLIOU, « La pseudo-Angerona... », art. cité, p. 526-527.

³² Cette dernière est conservée à l'Écomusée du Véron.

³³ A. DE RIDDER, *Musée du Louvre, département des antiquités grecques et romaines. Catalogue sommaire des bijoux antiques*, Paris, 1924, p. 63, n° 705-705 bis.

³⁴ D.-L. MIORCEC DE KERDANET, « Notice sur Ocismor », *Le Lycée armoricain*, vol. XIV, 1829, p. 194.

³⁵ P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, Paris, 2010 (2^e éd.), p. 330-335.

bien entendu impossible de le dire. De même est-il quasi impossible d'identifier les vertus que l'on prêtait éventuellement à ces petits bijoux, même si les figurines de Locmariaquer et de Morlaix renvoient, de façon assez curieuse, par le geste que font les personnages représentés, à une invitation au silence. Il est d'ailleurs probable que des petits pendentifs en or figurant d'autres divinités – la Fortune³⁶, Cérès³⁷, Sérapis³⁸ – et retrouvés en divers points du monde romain correspondent au même environnement mental, même si, là encore, il est impossible de le prouver.

³⁶ Au British Museum à Londres : hauteur 2,1 cm ; poids : 2,8 g. F. H. MARSHALL, *Catalogue of the Jewellery, Greek, Etruscan and Roman in the Departments of Antiquities, British Museum*, Londres, 1911, p. 360, n° 3014. Vente à Londres en 2011 : hauteur : 2,9 cm ; poids : 9,34 g.

³⁷ À Londres, au Victoria and Albert Museum.

³⁸ À New York, au Metropolitan Museum of Art (n° d'inventaire : 53.191.2) : hauteur : 2,9 cm ; poids : non précisé. Les restes d'une bélière se voient au dos de la figurine.

Résumé

Dans l'ouest de la Bretagne ont été découvertes, aux XVIII^e et XIX^e siècles, quatre breloques en or d'époque romaine. Seules deux d'entre elles ont été décrites avec suffisamment de précision pour que l'on puisse y reconnaître des figurations de divinités (Harpocrate, pseudo-Angerona) peu répandues en Gaule. En dépit de l'intérêt qu'elles présentent, il est impossible de savoir quelle signification celles qui les portaient donnaient à ces breloques, ou, d'ailleurs, si elles avaient une signification autre que purement esthétique.

Abstract

In the 18th and 19th centuries, four Roman gold pendants were discovered in Western Brittany. Only two of them were described with enough precision to allow identification of gods/goddesses (Harpocrates, pseudo-Angerona) uncommon in Gaul. Though they are particularly interesting finds, it is impossible to know what meaning the people wearing such pendants gave to them, or, indeed if they had any meaning other than purely aesthetic.

Diverradur

En tu kornog deuz a Vreiz ez eus bet dizoloet en XVIII^{ved} hag en XIX^{ved} kantved pevar sribillon en aour euz amzer ar Romaned. N'eus nemed daou anezo a zo bet studiet spiz a-walh evid ma hellje beza gwelet warno skeudennou doueed (Harpokratez ha, sañset, Angerona), rouez a-walh e Galia. En desped d'an interest o-deus, dibosubl eo gouzoud peseurt ster o-devoa evid ar re a zouge anezo, na zoken daoust hag eun dalvoudegez bennag o-devoa en tu-hont d'o haerded, netra ken.

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère

Études, découvertes, restaurations

(année 2016)

FINISTÈRE

Monuments protégés au titre des Monuments historiques, 2010-2016

Depuis la liste publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (t. XCIX, 1972/2, p. 631-682), de nombreux monuments du département ont été classés ou inscrits. Nous ne donnons ici que la liste des monuments qui ont été « protégés » depuis 2010, et adressons nos remerciements à Yann Celton, bibliothécaire de l'Évêché à Quimper, et Cécile Oulhen, conservatrice à la Conservation régionale des monuments historiques à Rennes, à qui nous devons les renseignements qui suivent.

Monuments classés

Brest, *rue de Pontanion*, bâtiment aux Lions, 2011.

Brignogan-Plage, *pointe de Beg-Pol*, phare de Pontusval, 2011.

Camaret-sur-Mer, *pointe du Toulinguet*, ensemble défensif de la pointe du Toulinguet, 2013.

Cléder, *Tronjoly*, manoir de Tronjoly, 2015 (extension de l'arrêté de 1981).

Fouesnant, *île Cigogne*, fort Cigogne, 2013.

Loctudy, conserverie Alexis Le Gall, 2016.

Ouessant, *pointe du Créac'h*, phare du Créac'h, 2011.

Penmarc'h, *pointe de Kerity-Penmarc'h*, phare d'Eckmühl, 2011.

Penmarc'h, *pointe de Kerity-Penmarc'h*, ancien phare de Penmarc'h, 2011.

Plouégat-Guérand, église Saint-Agapit, 2010.

Plougonvelin, *pointe de Saint-Mathieu*, phare de Saint-Mathieu, 2011.

Plouguerneau, *île Vierge*, phare de l'île Vierge, 2011.

Plouguerneau, *île Vierge*, ancien phare de l'île Vierge, 2011.

Plouzané, *Le Mengant*, fort du Mengant et ouvrages associés, 2014.

Roscanvel, *pointe de Cornouaille*, batterie de Cornouaille, 2013.

Monuments inscrits à l'Inventaire supplémentaire

Ar Men, phare d'Ar-Men, 2015.

Men Tensel, phare de Keréon, 2015.

Men ar Gazec, phare de la Jument, 2015.

Roche de la Vieille, phare de la Vieille, 2015.

Grande Roche des Pierres-Noires, phare des Pierres-Noires, 2015.

Roche de Tévennec, phare de Tévennec, 2015.

Roche du Four, phare du Four, 2015.

Brest, *cours Dajot*, Naval Monument, 2015.

Le Conquet, église Sainte-Croix, 2013.

Douarnenez, *rue Anatole-France*, chapelle Sainte-Hélène, 2012 (extension de l'arrêté de 1932).

La Forest-Landerneau, *La Grande-Palud*, manoir de la Grande-Palud, 2014.

Fouesnant, *archipel des Glénan*, île de Penfret, phare et fort de Penfret, 2015.

Guilligomarc'h, *Saint-Éloi*, chapelle Notre-Dame-de-la-Clarté, 2015.

Île-de-Batz, phare de l'île de Batz, 2015.

Île-de-Sein, phare de l'île de Sein, 2015.

Landéda, île *Cézon*, île et fort Cézon, 2015.

Landerneau, *rue du Pont*, pont de Rohan, 2010.

Logonna-Daoulas, *Rungléo*, Croix des Douze-Apôtres, 2015.

Plougouzel, *pointe de Saint-Mathieu*, monument aux marins morts pour la France durant la Première Guerre mondiale, 2015.

Plougourvest, église Saint-Pierre, 2012.

Port-Launay, *Lanvaëdic*, chapelle Saint-Aubin, 2011.

Quimper, 12, *place de la Tour-d'Auvergne*, ancienne maison conventuelle des Dames de la Retraite (actuellement gendarmerie), 2010 (extension de l'arrêté de 1963).

Roscanvel, *pointe des Capucins*, ensemble défensif de l'îlot des Capucins, 2016.

Saint-Pol-de-Léon, *Kermorus*, manoir de Kermorus, 2016.

Sizun, *Loc-Ildut*, chapelle Saint-Ildut, 2015.

Sizun, *Saint-Cadou*, église Saint-Cadou et croix, 2015.

BREST

Péristyle de la caserne Fautras

Vieilles pierres remployées

Alors que tant d'ouvrages auraient pu être restaurés – à l'image de ce qu'a si bien réussi Saint-Malo – après le dernier conflit, la « reconstruction » de Brest s'est apparentée plutôt à une « déconstruction »... Le péristyle de la caserne Fautras qui avait échappé aux démolitions lors du siège a failli, lui aussi, disparaître sous la frénésie iconoclastique.

Le 6 mai 1956, des anciens combattants, des résistants et groupements patriotiques, suggèrent que le monument aux morts de Brest alors en projet, réutilise dans ce but le péristyle de l'ancienne caserne du 2^e R.I.C. (régiment d'infanterie de marine). Cette suggestion ne se concrétise pas et un nouveau monument est conçu par l'architecte Mathon, lame élancée revêtue par le granite du Hinglé (Côtes-d'Armor)¹. Que vont alors devenir les vieilles pierres délaissées² ?

Ces vestiges vont être sauvés grâce à l'action du commandant Menut, président de l'Amicale des coloniaux et anciens combattants coloniaux de Brest, alerté de « la démolition pure et simple du péristyle ». Le 13 février 1958, dans une lettre adressée au docteur Le Gorgeu, conseiller d'État à Paris, il redoute que « ces pierres qui ont une histoire et qui rappellent tant de souvenirs et de sacrifices ne soient livrées aux démolisseurs ». Par ailleurs, par lettre au ministère des Beaux-Arts, il demande que ces vestiges soient classés « monument historique », ce qui permettrait l'aide de l'État pour leur sauvegarde. Dans une autre lettre, le 20 mars

¹ P. GALLIOU, « Un monument aux morts pour Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 168, 1995, p. 36-42. Voir aussi Arch. mun. Brest, 1 M 186.

² Arch. mun. Brest, 1 M 188.

1958, la même amicale exprime ses craintes : « Il ne faut pas [...] que ces vieilles pierres aillent renforcer les travaux de la digue du cinquième bassin du port de commerce. » Et de redire : « Ces pierres ont une histoire. »

De son côté, le maire de Brest, Yves Jaouen, dans sa lettre du 24 mars 1958 au ministre de l'Éducation nationale, s'associe à la démarche de l'amicale des anciens coloniaux de Brest, et le sollicite d'user de son autorité « pour obtenir que les vestiges de ce monument ne soient pas livrés aux pics des démolisseurs mais qu'au contraire ce péristyle soit reconstitué en bonne place dans notre ville, comme l'a été la porte de l'ancienne caserne Guépin³ ». Par ailleurs, l'architecte des Bâtiments de France estime, le 18 juillet 1958, qu'il serait « intéressant de conserver l'un des derniers témoins de l'ancien Brest ».

Ces diverses démarches vont être couronnées de succès. Les vieilles pierres sont préservées ! Mais où les dresser ? Lors d'une réunion tenue à l'hôtel de ville le 11 janvier 1962, trois solutions sont évoquées pour la nouvelle implantation.

- La première – rond-point de la place de Strasbourg – offre l'avantage d'ériger une porte symbolique à l'entrée de la ville, mais présente de multiples inconvénients, entre autres, l'accroissement des difficultés de la circulation ; par ailleurs, le monument a été construit, à l'origine, pour être vu de face et, en conséquence, « ne se prête pas au regard d'observateurs placés soit derrière lui, soit sur les côtés ».

- La deuxième éventualité – dans le jardin de l'avenue Salaün-Penquer – n'offre, en fait, que des inconvénients : en sus de coûteuses fondations, il

ne se prêterait pas aux cérémonies du Souvenir par suite des fortes pentes de ce jardin.

- La troisième possibilité – dans un square du boulevard Jean-Moulin – est considérée comme l'emplacement idéal pour de multiples raisons : il sera vu de face par les promeneurs sur le boulevard ; il facilitera les cérémonies ; il sera dégagé par rapport à l'horizon ; les fondations ne poseront pas de problèmes. C'est effectivement cette dernière possibilité qui va être retenue.

Les travaux sont menés à bien par la Société coopérative SCIB, basée à Brest, à la suite du devis établi le 18 juin 1963. L'inauguration a lieu le 21 décembre de la même année. Des discours alors prononcés, retenons en premier lieu, car il s'accorde parfaitement au leitmotiv de nos propos, le début de l'intervention du maire, Georges Lombard : « Du Brest du passé, il est juste que ces vieilles pierres portent témoignage, pour la cité d'abord, pour la nation aussi. » Georges Lombard souligne l'action du 2^e R.I.M.A. : « Conquérir ? Non ! Mais apporter la paix et conduire à l'indépendance. » Le général Nyo évoque les différents acteurs de la restauration du péristyle : le maire et la municipalité, l'amiral Amman et la Marine, Picquenat et les Ponts et Chaussées, le lieutenant-colonel Poncelin de Raucourt, président pour la défense des sites de l'Armor, le commandant Menut... Il signale, à son tour, les vrais titres de gloire des coloniaux : « la conduite de l'humanité vers le progrès et la défense de la patrie. » Le préfet dévoile la plaque où sont inscrits ces mots : *FIDELITATE ET HONORE. 1638-1944. TERRA CÆLUM MARE.*

Les vieilles pierres remployées frappent immédiatement par l'élégance de la mise en œuvre. Schématiquement, l'ensemble comprend trois parties : sur le devant, deux colonnes cylindriques en kersanton des confins orientaux de la rade de Brest ; la porte proprement dite, en pierres de taille, ayant fait appel aux deux principaux faciès du massif granitique de l'Aber-Ildut : le faciès à gros feldspaths roses et le faciès à gros feldspaths

³ Menut avait fait également le rapprochement avec la porte de la caserne Guépin, sauvegardée et réédifiée dans le square du Commandant-L'Herminier, avant de s'exclamer « Le péristyle du 2^e R.I.C. [...] a une autre allure ! »



Fig. 1. – Brest, *boulevard Jean-Moulin*, péristyle de la caserne Fautras.

Devant la porte *sensu stricto*, en granite de l'Aber-Ildut, deux colonnes en kersanton.
Cliché L. Chauris.

blancs ; en arrière, quatre colonnes, également cylindriques, en kersanton. Ainsi, ce monument qui remontait au XVIII^e siècle, avait-il recherché les plus belles pierres du Finistère : le kersanton et le « laber » – dont on peut regretter qu'elles soient aujourd'hui délaissées... (fig. 1).

Louis Chauris

CAST

Église Saint-Jérôme

Croix de procession, XVII^e siècle

La croix de procession de Cast fait partie de ces croix dont le profil particulier a attiré l'attention des historiens de l'art. Appelées « croix de procession finistériennes », elles ne se caractérisent pas, comme on pourrait le croire, par leur allure de petit calvaire aux trois personnages traditionnels, Jésus avec la Vierge et saint Jean, ces monuments de pierre si nombreux en Bretagne, qu'on trouve aussi ailleurs dans la chrétienté. L'on connaît le dessin donné par Villard de Honnecourt, célèbre maître du XIII^e siècle, dans son carnet de croquis d'architecture conservé à la Bibliothèque nationale de France, et dont au siècle dernier on a fait une magnifique réédition.

La véritable singularité des « croix de procession finistériennes » consiste en la présence au bout de leurs branches, de gros « fleurons-boules », ornés pour les deux tiers de godrons sur chaque hémisphère. Il suffit de consulter *Les Orfèvres de basse Bretagne*, publié en 1994 par l'Inventaire général, pour s'en convaincre. On y donne la photo de dix-neuf croix de procession à fleurons boules, appartenant à des paroisses du Finistère, avec, pour le reste de la basse Bretagne, la seule exception de Locarn, dans les Côtes-d'Armor. Mais, par malchance, l'ouvrage a négligé la croix de Cast!

Une autre particularité des croix de procession finistériennes est la présence d'un large « nœud architecturé », à la base de la croix elle-même. À fonction hautement décorative, souvent de section hexagonale, ce nœud comporte deux niveaux d'inégale importance, avec des niches destinées à recevoir de minuscules statuettes représentant les douze apôtres. Mais, ici encore, on le verra, la croix de Cast fait bande à part. Ajoutons, pour compléter le profil de ces croix, les deux clochettes qui tintinnabulent accrochées à la branche horizontale, sauf à Trégourez où elles sont fixées sous les consoles qui portent les statuettes de la Vierge et de saint Jean.

À propos des fleurons-boules, on remarquera une certaine parenté avec ceux qui ornent les branches de dizaines de petits calvaires en pierre. Mais, lisses ou un peu travaillées, ces ornements sont bien moins imposants que les fleurons-boules des croix d'argent. Ce type de petit fleuron n'est guère antérieur au ^{xvi}^e siècle. La majorité appartient au ^{xvii}^e siècle dont la première moitié s'enorgueillit de l'activité prodigieuse du sculpteur en pierre de kersanton, Roland Doré, inhumé à Plouédern en 1663, et dont l'atelier était à Landerneau.

La croix de Cast qui n'a pas été retenue, l'avons-nous dit, dans *Les Orfèvres de basse Bretagne*, avait néanmoins attiré jadis l'attention de l'inspecteur des Monuments historiques qui la fit entrer dans la liste des objets classés établie le 7 janvier 1931.

Certes, la croix que nous étudions nous laissera sur notre faim. Aucune date n'y est gravée, et elle ne porte aucun poinçon, ni d'orfèvre, ni de contrôle, ni de jurande... La cause en est que les nombreuses réparations auxquelles elle a été soumise ont fait disparaître les poinçons habituellement portés par les bras, le montant ou la douille sur d'autres croix. Ainsi, sommes-nous conduits à rapprocher Cast de trois œuvres aux profils apparentés. Une première à Plougoulm, datée 1643, frappée du poinçon de Richard Daniel, une seconde à Saint-Sauveur non datée mais portant le poinçon du maître M. H. de Morlaix, ^{xvii}^e siècle, une troisième à Lanneuffret, qu'on pourrait attribuer à Olivier Le Roy, un maître de Morlaix, lui aussi (...1643-1693). Cette dernière, plus soignée, serait celle qui se rapprocherait le plus de notre croix de Cast. De toute manière, le style de Cast a quelque chose de « classique » surtout dans le traitement des personnages, qui sont plus « français », pourrait-on dire. Cast diffère aussi de ses congénères par l'absence des figurines d'apôtres qui occupent habituellement les niches des nœuds dans la quasi-majorité des autres croix finistériennes. Les apôtres sont ici remplacés par six chérubins fondus dans des moules.

La croix, qui est en argent, mesure 1,05 m de hauteur et 0,64 m d'envergure, et pèse environ 8 kg (fig. 2a-b). Les techniques employées sont fort variées. Le Christ, Jean et la Vierge, très classiques avons-nous dit, sont en repoussé-ciselé. De nombreuses soudures participent aux assemblages. Les nimbes des personnages latéraux ne sont pas solidaires de leurs têtes mais soudés à même la branche de la croix. Les boules sont fixées par un cloutage discret.

Pour ce qui est de l'ornement, on relèvera les torsades des colonnes du nœud, les feuilles d'acanthé à pointe repliée, motif quasi universel, ciselées sur fond mati. Elles envahissent les deux hémisphères des fleurons-boules et la partie bombée au-dessus du corps du nœud ainsi que le renflement situé à sa base sous les canaux de la partie évasée qui supporte le corps du nœud lui-même.

Le *titulus* fondu et ciselé est un charmant cartouche baroque au contours faits de volutes. Il diffère par son allure assez peu habituelle des *titulus* plats de type banderole qui couronnent tant d'autres croix de procession. Ajoutons, pour en terminer avec le détail des ornements, la couronne d'oves des socles des statuettes latérales et du nœud au centre des branches en volutes qui les supportent.

Le Christ, dont l'anatomie est classique, ne porte pas la couronne d'épines qu'on lui accorde souvent. Ses pieds ne sont pas croisés l'un sur l'autre, mais joints, et fixés par les clous. Il n'y a pas de *suppedaneum*, ce socle sur lequel nombre de sculpteurs font reposer les pieds du crucifié. Ici l'homme des douleurs n'incline pas la tête du dernier soupir, mais lève les yeux vers le ciel. Ce geste commun à tant de Christs de l'époque classique s'inspire de trois des sept paroles de Jésus en croix rapportées par les évangélistes : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font », « Père pourquoi m'as-tu abandonné ? (*Eloï, Eloï, lama sabactani* ?) » ou encore « Père, en tes mains je remets mon esprit. » La Vierge en tunique, grand voile et large guimpe, joint les mains. Saint Jean, comme la Vierge, se tourne,

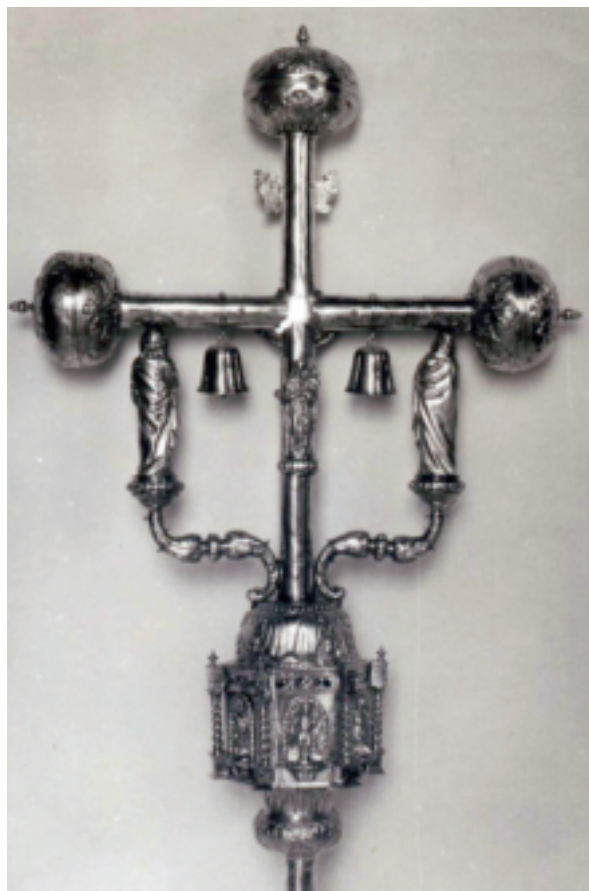
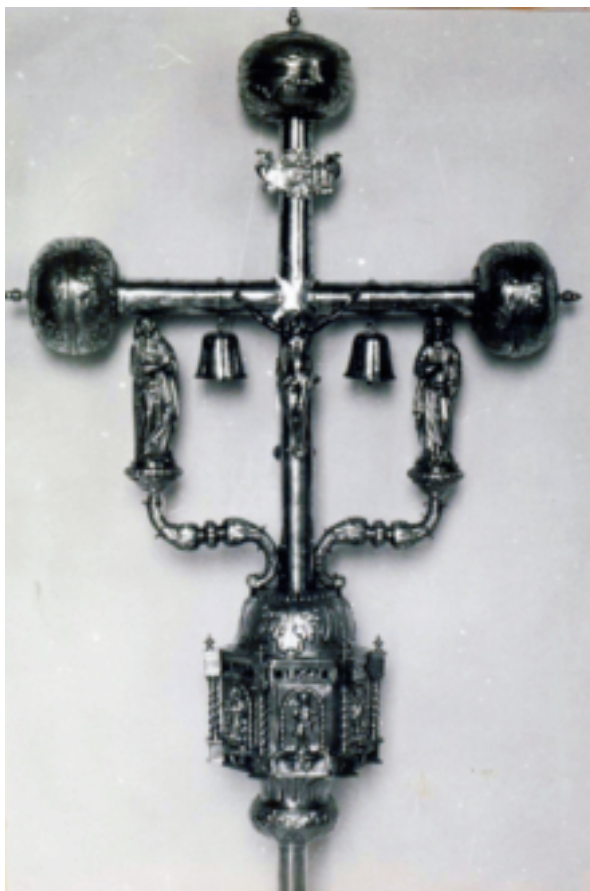


Fig. 2. – Cast, *église Saint-Jérôme*, croix de procession, XVII^e siècle.
Cliché Y.-P. Castel.

non vers le Crucifié, mais vers le fidèle. Sa main droite à la poitrine exprime une douleur contenue. Sous le bras gauche, il serre le livre des écrits que lui attribue la tradition chrétienne, *Évangile*, *Lettres* et *Apocalypse*. Au revers de la croix s'accroche une Vierge à l'Enfant. Le Jésus tenu sur le bras gauche porte un globe surmonté d'une croix minuscule, symbole de sa domination sur le monde.

À tout prendre, avec la croix de procession de Cast, il semble bien qu'on ait la moins « finis-

térienne » des croix à fleurons-boules auxquelles elle s'apparente néanmoins. On pourrait bien lui attribuer le titre de « croix finistérienne à la française »... Une preuve qui montre, si cela était nécessaire, que l'art dit « breton » est loin d'être monolithique et marginal sans dévoyer pour autant sa spécificité.

La croix de Cast a été récemment restaurée. Quand on parle de restauration des croix de procession, on est frappé de voir, en parcourant

les comptes anciens des paroisses, la somme de livres, de sols et de deniers versés au cours des années aux orfèvres, d'ailleurs rarement nommés, pour « raccommoder », selon le terme employé, la « grande croix », l'un des objets les plus précieux du trésor de l'église, avec, entre autres, les reliquaires. Avouons que pour Cast nous ne pouvons rien citer des anciennes interventions réparatrices, n'ayant pas eu le loisir de courir aux Archives. Nous nous souvenons simplement en avoir relevé dans les registres de bien d'autres paroisses.

Au sujet des dégâts infligés aux croix, la première cause pouvait être le fait que, au lieu d'en assurer stabilité en s'aidant des anneaux fixés aux tables de communion, des mains peu délicates les appuyaient simplement contre un mur quitte à en fausser la verticalité et à les voir tomber à terre. Mais il y avait pire ! Par le passé, aux processions festives, les porteurs de croix ne se faisaient pas faute de transformer le cortège religieux en exploits qu'on appellerait aujourd'hui sportifs. Il arrivait que ces gaillards, partant en troupe à la course loin devant les fidèles, ne se privent pas de se jeter des défis pour s'arracher l'honneur de brandir l'emblème sacré. De telles équipées, on le devine, ont eu plus d'une fois un effet désastreux causé par la chute d'un objet somme toute relativement fragile. On a des témoignages de ce genre de pratiques désastreuses qui se montraient difficiles à éradiquer nonobstant l'intervention des autorités quelles qu'elles fussent.

Ce que nous pouvons dire au sujet des restaurations contemporaines, c'est que la fiche détaillée de la croix, faite au cours de l'été 1967 pour l'Inventaire de Bretagne à Rennes, en notait l'état assez peu reluisant. Deux lames de métal se voyaient insérées à l'arrière de la statuette de la Vierge. Les branches ainsi que les fleurons-boules étaient affectées par de nombreuses retouches bien visibles. Une telle analyse amena deux ans plus tard, en 1999, M^{me} Catherine Arminjon, conservatrice de l'Inventaire général, à Paris, à y faire transporter la croix de Cast. Mais

nous ne savons pas ce qui a été fait par le restaurateur parisien à cette époque.

On est bien mieux documenté sur le travail récemment effectué en 2015 à Rennes. Claude Jaouen, de Croas-ar-Born à Cast, ayant alerté la municipalité de la commune, M^{me} Christine Jablonski conservateur des Monuments historiques à la DRAC de Rennes (Direction régionale des Affaires culturelles) décidera une restauration d'envergure dont le montant se montait à la somme importante de 8000 euros. Le travail fut confié à Christophe Evellin, spécialisé dans la remise en état des orfèvreries ancienne, habile descendant de la lignée des maîtres qui, installés à Nantes en 1822, passèrent à Rennes en 1824. Et pour la croix de Cast, nous avons eu la chance de recevoir, grâce à l'obligeance de Patrik Lopez-Moreno, une copie du rapport de restauration établi par Christophe Evellin lui-même, rapport illustré par trente-huit photographies prises en cours de travail. Après avoir détaillé les techniques employées (repoussé, embouti, ciselé, repércé), l'orfèvre apporte d'utiles précisions sur les étapes de la remise en état : « Les différentes pièces, écrit-il, qui constituent la croix sont décapées pour obtenir un métal propre afin de réaliser le travail de restauration dans les meilleures conditions. Ce nettoyage est terminé par un brossage fin à l'eau puis rincées et essuyées soigneusement. Nous avons commencé le travail de restauration par les pommes [ce que nous appelons les fleurons-boules]. Elles ont été remises en forme à l'aide d'une recingle, puis terminées sur une bigorne arrondie. Après ce travail de planage nous avons brasé les fentes avec un renfort à l'aide de plaques d'argent 950/1000 quand les fentes le nécessitaient. » Précisons que la recingle est un instrument qui permet de redresser par l'intérieur les bosses affligées à la panse d'un objet de métal.

Sans continuer à citer mot à mot le texte de notre orfèvre, on le voit s'attaquer aux métaux non nobles mis en œuvre au cours de restaurations successives. Il enlève un tube de cuivre mis en renfort

ainsi que des cales de laiton soudées à l'étain, remplace des tiges filetées, renforce la contre-courbe qui supporte la Vierge, réalise deux nouvelles clochettes en argent, refond un *titulus*, sur la foi des photos de la base Palissy. Christophe Evellin appelle d'ailleurs cette pièce phylactère, car le *titulus* d'origine avait été remplacé par une banderole. Pour finir, l'ensemble des pièces retrouve sa cohérence sur l'âme de bois, l'ossature évidemment invisible qui existe dans bon nombre de croix de procession.

Ainsi restaurée, la croix de Cast a pu participer dans sa nouvelle splendeur au pardon de Notre-Dame de Quillidoaré le 7 août 2016. Présentée par Patrick Saliou, adjoint chargé des travaux à la mairie de Cast, elle a été bénite par l'abbé Jean-Paul Gélébart.

Yves-Pascal Castel

CHÂTEAULIN

Église Saint-Idunet

Le vitrail de saint Guénolé

À Châteaulin, l'église paroissiale actuelle dédiée à saint Idunet fut construite en 1869 par l'entreprise châteaulinoise Armand Gassis, sur les plans de l'architecte départemental et diocésain Joseph Bigot. Les murs de l'édifice comptent quarante-sept baies de dimensions variées, dont trente sont occupées par un vitrail. Contrairement à d'autres églises du XIX^e siècle, l'église Saint-Idunet ne présente pas un programme homogène de vitraux. Faute de financement, la réalisation de vitraux, commandés à divers ateliers⁴, s'étale sur une longue période, de 1879 jusqu'à vers 1925.



Fig. 3. – Châteaulin, *église Saint-Idunet*, baie 100, Saint Idunet (?) et saint Guénolé, Carmel du Mans, 1879.
Cliché G. Leclerc.

⁴ Carmel du Mans, Hirsch de Paris, Lavergne de Lyon et Paris, Mauméjean de Bayonne. La *Crucifixion* du vitrail situé dans le bras nord du transept fut achetée à la cathédrale de Quimper qui ne la voulait plus ; elle avait été réalisée par l'atelier Lobin de Tours.

Au centre de la partie haute du chœur, se trouve, en place d'honneur, un vitrail de deux lancettes, représentant dans l'une saint Guénolé et dans l'autre un saint personnage en vêtements sacerdotaux, peut-être saint Idunet, qui est généralement représenté en diacre. Les deux représentations s'inscrivent dans un décor gothique. La banderole que l'ange tient dans le trilobe du tympan du vitrail, n'apporte aucune indication. On y lit : « Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur. » (fig. 3).

La présence de saint Guénolé, fondateur de l'abbaye de Landévennec, est liée à deux événements. Elle rappelle d'une part la visite que saint Guénolé fit à saint Idunet dans son ermitage. Le cartulaire de Landévennec⁵ rapporte que « Saint Guénolé alla voir son frère Idunet qui servait Dieu jour et nuit dans sa demeure sise sur la montagne appelée Nin, près du fleuve nommé Hamm ». C'est la seule mention connue de l'existence de saint Idunet. L'autre événement est l'installation sur la rive droite de l'Aulne d'un prieuré dépendant de l'abbaye bénédictine de Landévennec. L'établissement de ce prieuré fait suite à la donation faite à l'abbaye, vers l'an 1100, de terres, des moulins et de la pêche de saumons à Châteaulin par Alain IV, comte de Bretagne. Le prieuré de Locyonnet⁶ subsista jusqu'à la Révolution.

Au bas du vitrail, sous le personnage de saint Idunet, on lit l'inscription : FAB. DU CARMEL DU MANS 1879 EUGENE HUCHER ET EDOUARD HARTOUISS. Cet atelier fondé, en 1853, par les religieuses carmélites pour réaliser les vitraux de leur chapelle, devint la fabrique des vitraux peints du carmel du Mans placé sous la direction artistique d'Eugène Hucher. En 1875, les carmélites vendirent

leur atelier à Édouard Hartouis qui le revendit cinq ans plus tard à Eugène Hucher⁷.

Sur le vitrail, la représentation de saint Guénolé s'écarte de son iconographie traditionnelle d'abbé de monastère. Revêtu d'un manteau marron sur une coule blanche, la capuche ramenée sur sa tête, saint Guénolé tient de la main gauche la crosse abbatiale, la spirale tournée vers l'intérieur. De l'autre main, il présente une oie qui est à ses pieds, allongeant son cou et sa tête vers le saint. Cette présence d'une oie, que saint Guénolé partage comme attribut avec plusieurs saints et saintes, vient d'une légende que nous rapporte la vie de saint Guénolé contenue dans le cartulaire de l'abbaye de Landévennec et qui fut écrite par le moine Gurdisten à la fin du IX^e siècle.

Parmi les nombreux miracles accomplis par saint Guénolé figure celui qu'il réalisa pour sa sœur Clervie encore en bas âge. Une oie, après avoir renversé l'enfant d'un coup d'aile, lui avait arraché un œil et l'avait avalé. Averti en songe, Guénolé se rendit dans la maison familiale où il trouva ses parents et sa sœur en larmes. Dans le troupeau d'oies, il repéra celle qui dressait le plus haut son cou, il l'éventra et retira l'œil qu'il remit en place dans l'orbite évidée de Clervie. Quant à l'oie « marchant avec fierté, le cou tendu, elle rejoignit les autres en chantant⁸ ».

Il existe peu de représentations de saint Guénolé faisant référence à ce récit. À Saint-Frégant, dans le Finistère, dans la niche de la fontaine de Kervézan, un groupe sculpté dans du kersanton, datant du XVI^e siècle, présente saint Guénolé debout portant sur ses vêtements une chape ; sa crosse abbatiale

⁵ Le cartulaire de l'abbaye de Landévennec est conservé à la bibliothèque municipale de Quimper.

⁶ Cette dénomination, provenant de Loc-Idunet, persista jusqu'à la Révolution.

⁷ S. ARRONDEAU, *La Fabrique de vitraux du Carmel du Mans (1853-1903)*, thèse de doctorat, Université du Maine, 1997.

⁸ M. SIMON, L. COCHOU et A. LE HUEROU, « Traduction de la vie longue de saint Guénolé par l'abbé Gurdisten », dans le *Cartulaire de Saint-Guénolé de Landévennec*, publié sous la direction de Stéphane Lebecq, Rennes, 2015, p. 111-150 (p. 121).



Fig. 4. – Saint-Frégant, *fontaine Saint-Guénolé*, groupe en kersanton, XVI^e siècle.
Cliché G. Leclerc.

est inclinée, retenue par son bras droit. De sa main gauche, il presse le gosier d'une oie, dans l'autre il tient l'œil de sa sœur Clervie qui est agenouillée près de lui⁹ (fig. 4). La présence de ce groupe sculpté est à mettre en relation avec le nom de la commune Saint-Frégant qui a pour éponyme Fracan, père de saint Guénolé. Dans l'église paroissiale, un panneau



Fig. 5. – Saint-Frégant, *église Saint-Guénolé*, bas-relief en bois au-devant du maître-autel, XVII^e siècle.
Cliché G. Leclerc.

polychrome représente saint Guénolé, revêtu d'une bure avec capuche, qui remet à Clervie l'œil qu'une oie avait arraché et avalé ; l'oie, que Guénolé a dû éventrer, gît sur le sol. À l'arrière-plan, on aperçoit une demeure fortifiée bâtie sur une hauteur (fig. 5).

Datant du XIX^e siècle, on a le groupe sculpté en bois de l'église Saint-Guénolé à la Ville-Ginglin à Saint-Brieuc, et un vitrail de 1857 dans l'église paroissiale Saint-Guignolet de Pierric en Loire-Atlantique.

Guy Leclerc

LE CONQUET

Porz-Liogan

Lithologie et provenance exceptionnelles d'une stèle commémorative

Après le dernier conflit, de nombreux monuments ont été érigés pour commémorer des événements liés à la guerre. En règle générale, ces édifices sont du type « stèle », élancée ou plate, brute ou façonnée ; les pierres recherchées ont souvent fait appel aux plus belles roches régionales : granite

⁹ M. SIMON, o.s.b., *L'Abbaye de Landévennec des origines à nos jours*, Rennes, 1985, p. 306.



Fig. 6. – Le Conquet, stèle sur le parking de Porz-Liogan.
Cliché L. Chauris.

rouge de Ploumanac'h, granite rose de l'Aber-Ildut, granite blanc-gris du Huelgoat..., toutes bien connues et d'origine relativement distale.

La stèle érigée en 1993 au Conquet, à proximité de la grève de Porz-Liogan à la mémoire de cinq aviateurs de la R.A.F. morts sur ce site le 6 juillet 1943 (fig. 6), s'écarte totalement, par sa nature



Fig. 7. – Le Conquet, sur la grève de Porz-Liogan, affleurement d'où provient la stèle.
Cliché L. Chauris.

lithologique et par sa provenance, des cas habituels, ce qui en fait, indubitablement, l'originalité.

Lithologiquement, il s'agit d'une « méta-anorthosite¹⁰ », à savoir une roche magmatique intrusive, initialement très riche en un feldspath plagioclase calcique (anorthite), affectée ultérieurement par le métamorphisme régional [avec formation d'un autre plagioclase moins calcique (bytownite-labrador), amphibole vert pâle, sphène, zoïsite, calcite, prehnite¹¹], induisant une texture litée (schistosité) assez fruste.

Cette roche est, à ce jour, unique en Bretagne. Mieux, la provenance de la stèle est toute proximale : son affleurement est situé dans la basse falaise et sur l'estran vers la partie méridionale de la grève

¹⁰ R. TAYLOR, *The geology of the south-west Pays de Leon, North Finistère, France*, Ph. D. inédit, Londres, 1967 ; L. CHAURIS et B. HALLÉGOUE, *Carte géologique à 1/50 000, feuille « Le Conquet »*, avec notice explicative de 69 p., Orléans, 1989.

¹¹ Sur ces minéraux, se reporter à L. CHAURIS, *Minéraux de Bretagne*, Saint-Julien-du-Pinet, 2014, 336 p.

de Porz-Liogan, jalonnée d'énormes blocs éboulés (fig. 7). C'est l'un de ces blocs, à peine remodelé, qui a été employé pour la stèle. Sa hauteur hors sol atteint 2,45 m ; vers la base, la circonférence, 2,60 m ; le monolithe, s'effilant irrégulièrement vers le haut, est localement fissuré¹².

En un mot, l'édicule de Porz-Liogan conjugue un double intérêt : utilisation d'une roche exceptionnelle et prélèvement pratiquement sur place.

Louis Chauris

CROZON (presqu'île de)

Les camps d'internement pendant la Grande Guerre

Le 16 août 1916, il y a tout juste un siècle, le camp d'internement de l'île **Longue**, jusque-là administré par le ministère de la Guerre, passait sous la direction du ministère de l'Intérieur. Il avait abrité à la fois prisonniers de guerre, capturés sur le front, et internés civils, notamment capturés à bord du paquebot hollandais *Nieuw Amsterdam* le 2 septembre 1914. Ces hommes, qui n'avaient pas porté les armes, ne pouvaient être considérés comme prisonniers de guerre, mais comme ils avaient été capturés par la Marine nationale, on les a considérés comme « prisonniers de guerre civils ». Au-delà de ce cas particulier, dans les premières semaines de la guerre, se pose le problème de l'internement de milliers de civils des nations en guerre qui séjournent en France pour divers motifs : famille, études, villégiature, commerce, travail... Il y a parmi eux des suspects, des hommes mobilisables, des notables que l'on considère rapidement comme des otages... mais aussi des femmes, des enfants, des vieillards. Beaucoup d'entre eux sont francophiles. Dans le courant du mois d'août les préfets sont invités à rechercher des lieux faciles à surveiller, faciles à



Fig. 8. – Portrait de Wilhem Georg Pabst (1885-1967) par Leo Primavesi.

Après avoir séjourné dans le camp de l'île Longue du 11 novembre 1914 au 15 mai 1919, G.W. Pabst deviendra l'un des plus grands cinéastes autrichiens.

Bundesarchiv, MSG 201.491.

ravitailer où l'on pourra interner ces hommes et ces femmes.

À l'île Longue, il n'y aura plus désormais que des internés civils, et ce jusqu'au 31 décembre 1919. Les infortunés passagers du *Nieuw Amsterdam* y ont donc séjourné plus de cinq années. Ce sont eux qui

¹² La stèle est protégée par un petit muret en hémicycle édifié en moellons gneissiques de provenance proximale ; à sa base, des galets prélevés sur le littoral.



Fig. 9. – Affiche de la tragédie *Traumulus* d'Arno Holz (1893-1929) mise en scène à l'île Longue par G.W. Pabst.
Arch. dép. Finistère, 9 R 33.

construisirent le dépôt en novembre 1914, le plus grand camp d'internement de civils en France et le seul à avoir été édifié dans ce but. En raison des origines sociales des internés, il s'y développera une intense vie culturelle qui nous est connue notamment grâce aux revues publiées dans le camp, et tout particulièrement la seconde série de la revue *Die Insel Woche* (fig. 8-12).

Ce camp ne fut cependant pas le seul à accueillir des internés civils dans le Finistère. En presque île de



Fig. 10. – Affiche d'une pièce de théâtre.
Arch. dép. Finistère, 9 R 33.

Crozon, on compte également le dépôt du fort de **Crozon** ouvert le 3 septembre 1914, qui devint le 1^{er} mars 1915, un dépôt de suspects, puis un dépôt disciplinaire en octobre 1917, jusqu'à sa fermeture le 8 janvier 1919. Dans le fort de **Lanvéoc**, à partir du 30 septembre 1914, on enferma les notables jusqu'au 30 novembre 1918. On y trouvait des industriels, des banquiers, des aristocrates, des directeurs d'hôtels... Les plus connus furent probablement le négociant en vins de Champagne Hermann de Mumm ou le comte Nicolas Félix von Lückner. Le dépôt de **Landaoudec** eut une existence brève puisqu'il ne fonctionna que du 22 octobre 1914 au 23 février



Fig. 11. – Couverture de la brochure présentant la vie musicale dans le camp de l'île Longue.
Arch. dép. Finistère, 9 R 33.

1915. Sur l'île de Sieck, en **Santec**, on interna depuis le 28 septembre 1914 jusqu'au 17 janvier 1917, dans une ancienne conserverie de poissons, des ouvriers et des employés de commerce en provenance de Paris. À partir du 1^{er} février 1915, l'abbaye de Kerbénéat, en **Plounéventer**, abrita également des hommes mobilisables jusqu'à la fermeture du dépôt



Fig. 12. – Couverture de la brochure présentant le programme d'enseignement dans le camp de l'île Longue.
Arch. dép. Finistère, 9 R 33.

le 30 novembre 1918. Cas particulier, l'Hôtel des Bruyères à Kergroes, en **Moëlan-sur-Mer**, accueillit pendant quelques mois, à compter du 23 mars 1915, des « femmes suspectes », françaises, que l'on voulait surtout éloigner de la zone des armées.

L'histoire de ces camps nous est désormais mieux connue grâce aux travaux de deux associations crozonnaises, *Etre daou Vor* (revue *Avel Gornog*) et Île Longue 14-18. Cette dernière a notamment créé une exposition et un site Internet (www.ilelongue14-18.eu) sur lequel elle publie, en plusieurs langues, les

résultats de ses recherches. Ce sont ainsi près de 5 000 internés civils et prisonniers de guerre passés par le camp de l'île Longue qui ont été identifiés. Mais la plus grande réussite de cette association est probablement d'avoir réussi à nouer des liens avec les descendants des internés qui viennent à leur tour enrichir le travail de l'association grâce à de fructueux échanges.

S'il ne subsiste guère de traces de ces camps aujourd'hui, le site Internet de l'association permet de mettre en valeur une importante iconographie parmi laquelle figurent de nombreuses œuvres artistiques produites dans le camp.

Didier Cadiou

HENVIC-PLOUÉNAN

Viaduc de la Penzé maritime

Des hommes et des pierres

La ligne de chemin de fer Morlaix-Roscoff, déclarée d'utilité publique le 23 juillet 1879, fut ouverte le 10 juin 1883. Aujourd'hui moribonde, elle a connu de longues heures de gloire avec l'expédition, par trains entiers, des légumes de la Ceinture dorée... Malgré sa faible longueur (25 234 mètres de voie nouvelle), elle a nécessité l'exécution de plusieurs ponts sur et sous la voie et d'un grand viaduc pour franchir la Penzé, ria profondément encaissée, entre Henvic et Plouénan.

La dépense du viaduc avait été estimée par le ministère des Travaux publics à 764 500 francs¹³. L'emplacement avait été choisi pour diminuer au maximum la longueur de l'ouvrage. Le projet était signé par l'ingénieur Tarot le 30 janvier 1880. Des modifications introduites dans la maçonnerie, en



Fig. 13. – Viaduc de la Penzé, à marée basse.
Cliché L. Chauris.

vertu de la décision ministérielle du 5 juin 1880, devait entraîner une augmentation des dépenses¹⁴.

Le viaduc de la Penzé présente une silhouette caractéristique, marquée par son tablier métallique à treillis de 6 mètres de haut¹⁵, reposant sur trois piles en maçonnerie très élancées et deux imposantes culées est et ouest, également en maçonnerie. Il est constitué par quatre travées ; les deux travées centrales ont 60 mètres de portée ; les deux travées de rive, 49 mètres chacune. Sa hauteur est d'une quarantaine de mètres.

Le soubassement des trois piles est sensiblement différent. La pile centrale, fondée dans le lit même de la ria, offre un socle allongé, aux deux extrémités arrondies ; la pile de la rive occidentale se dresse sur une base rectangulaire ; la pile orientale s'élève au-dessus d'un puissant massif en maçonnerie bordé sur trois côtés par un parapet. Cette diversité reflète les problèmes à résoudre dans chaque cas pour les fondations. Les parements vus des piles

¹³ À titre de comparaison, pour la construction du viaduc de Morlaix (1861-1863), l'estimation avait été de 2 656 500 francs.

¹⁴ Arch. dép. Finistère, 5 S 66.

¹⁵ Fabriqué par l'entreprise Le Brun à Creil (Oise), en 1882, ainsi que le précise une plaque apposée sur l'ouvrage.



Fig. 14. – Piles centrale et orientale du viaduc.
Cliché L. Chauris.



Fig. 15. – Protection basale de la pile orientale.
Cliché L. Chauris.

sont formés de beaux moellons en bossage, de dimension variée, mais très régulièrement assisés. La pierre de taille reste d'emploi beaucoup plus limitée : couronnement du socle des piles et des culées, cordons... (fig. 13-17).

La ria de la Penzé séparait alors les cantons de Taulé et de Saint-Pol-de-Léon : il fallait atteindre le hameau de Penzé, très en amont, à la limite du flot, pour franchir la rivière. Aussi le conseil municipal de Saint-Pol-de-Léon avait-il pensé que l'on pourrait



Fig. 16. – Parement vu en moellons assisés de la pile occidentale.
Cliché L. Chauris.



Fig. 17. – Sous le tablier métallique entre pile et culée occidentale.
Cliché L. Chauris.

aménager le viaduc de telle façon qu'il puisse en même temps permettre le passage des piétons et des charrettes. Une lettre était adressée en ce sens, le 21 avril 1880, au sous-préfet de Morlaix ; elle faisait état d'une délibération du conseil, ayant émis le principe d'une subvention de 20 000 francs au profit de l'État pour le cas où cette proposition serait acceptée¹⁶...

L'adjudication du viaduc eut lieu le 30 avril 1881. Dix soumissionnaires s'étaient présentés. Avec un rabais de 29 %, le sieur Gabriel Le Brun obtint le marché. Les travaux de fondation à l'air comprimé de la pile centrale avaient fait l'objet d'une adjudication spéciale dès le 7 août 1880 ; la compagnie Fives-Lille, à Paris, avait présenté le plus fort rabais (19 %).

L'édification des piles a nécessité un fort volume de matériaux pierreux.

• *Granites de l'Île Grande*. Pendant des siècles, l'Île Grande et les îlots voisins, dans les Côtes-d'Armor actuelles, ont constitué une source inépuisable de granites à grain fin, de différentes colorations (rose, gris, blanc), tous d'excellente qualité. Ce district avait déjà livré beaucoup de pierres lors de la construction du viaduc de Morlaix, une vingtaine d'années auparavant. Aussi rien de surprenant à ce que les ingénieurs des Ponts et Chaussées fassent à nouveau appel à lui pour les piles du viaduc de la Penzé, exigeant toutes les garanties de solidité. Si les trois faciès (rose, gris et blanc) ont été reconnus dans les parements vus, il semble bien que le granite rose soit ici prédominant. Comme pour le viaduc de Morlaix, les pierres étaient acheminées par voie d'eau jusqu'au chantier. La voie maritime n'était toutefois pas sans danger. C'est ainsi que, dans la nuit du 27 au 28 mai 1887, le sloop *Marie-Louise*, de 18 tonneaux, faisant habituellement le

transport des pierres de l'Île Grande jusqu'au site de construction du viaduc, talonnait par basse mer, sur la roche dite La Pierre à Figue, située dans le chenal de la Penzé entre Carantec et Saint-Pol et coulait immédiatement.

• *Micaschistes de la Penzé*. Les versants de la ria sont essentiellement entaillés dans des micaschistes grisâtres, fréquemment plissotés, inaptes au façonnement élaboré. Ces roches ingrates ont été cependant utilisées en moellons à l'intérieur des piles. Les sites d'extraction, tout proches, disparaissent aujourd'hui sous la végétation.

• *Granite de Ploumanac'h*. Dans une moindre mesure, le viaduc de la Penzé a, semble-t-il, fait aussi appel au granite rouge, à gros grain, de Ploumanac'h, qui constitue la partie externe du massif de ce nom¹⁷. Cette belle pierre, connue aujourd'hui dans le monde entier, était alors peu exploitée en dépit de ses aptitudes architectoniques. Toutefois, une vingtaine d'années avant la construction du viaduc de la Penzé, elle avait été recherchée, en association avec les granites de l'Île Grande, pour l'édification du phare des Triagoz¹⁸.

• *Granite de Plougasnou*. Selon les données d'archives¹⁹, cette roche à grain fin et de teinte rose-rougeâtre, surtout estimée pour la fabrication des pavés, a fait l'objet d'une demande d'extraction aux environs de Perherel sur la bordure orientale de la baie de Morlaix, pour les maçonneries du viaduc. Il ne nous a pas été encore possible de confirmer si ce granite a été effectivement utilisé.

*

* *

¹⁶ En fait, il fallut attendre la construction du pont routier de la Corde entre Henvic et Plouénan pour que cette liaison soit effective.

¹⁷ Les granites de l'Île Grande forment la partie interne du même massif.

¹⁸ L. CHAURIS, « Sur l'emploi des granites de Ploumanac'h-Île Grande dans la construction des phares en Bretagne septentrionale », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXV, 1997, p. 73-97.

¹⁹ Arch. dép. Finistère, 5 S 69.

À l'issue de ces annotations, quelques points peuvent être soulignés.

- Diversité des pierres mises en œuvre : en sus des trois faciès granitiques de l'Île Grande pour les parements vus des piles, micaschistes de la Penzé pour les moellons de blocage intérieur, et possiblement aussi des granites de Ploumanac'h et de Plougasnou.

- Exigences de la qualité et contraintes financières, justifiant l'association de roches distales (granites) et proximales (micaschistes).

- Appel essentiel à l'acheminement par voie d'eau : par la localisation des sites d'extraction et du chantier de construction, le viaduc de la Penzé représente, à cet égard, un cas exemplaire.

- Élégance du monument, témoin éloquent de l'esprit d'entreprise des hommes qui avaient sous-tendu la décision de construire la ligne en dépit des obstacles naturels.

Louis Chauris

LANNILIS

Fontaine de Troubirou et chapelle Saint-Sébastien

Un substitut ignoré du kersanton

La mise en œuvre pluriséculaire du kersanton, extrait en bordure des confins orientaux de la rade de Brest, dans les édifices religieux (églises, chapelles, croix et calvaires), dans l'art funéraire, l'habitat, les travaux publics jusque dans les fontaines, est bien connue²⁰.

Ce qui l'est moins, c'est qu'à cette pierre hors du commun, ont pu, localement, à certaines époques, être substituées d'autres roches qui la miment plus ou moins : diorite de Plounévez-Lochrist et



Fig. 18. – Lannilis, fontaine de Troubirou.
Cliché L. et M.-M. Chauris.

de Ploudaniel dans le Léon²¹ ; grès noirâtre des environs de Morlaix²² ; grès feldspathiques du bassin de Châteaulin²³... Un autre exemple de substitution lithologique a été récemment mis en évidence à Lannilis, pays de Léon, tant dans la

²¹ L. CHAURIS, « La diorite de Plounévez-Lochrist dans le Finistère », *Le Mausolée*, 1997, n° 733, p. 56-63.

²² ID., « Roches volcaniques anciennes dans les édifices de la région morlaisienne » *Le Courrier du Léon/Le Progrès de Cornouaille* des 12 et 19 mars 1994.

²³ J.-Y. ÉVEILLARD, « Les grès feldspathiques du bassin de Châteaulin dans l'architecture et la sculpture des siècles passés », dans *La Pierre en Basse-Bretagne*, Brest, 2001, p. 41-53.

²⁰ L. CHAURIS, *Le Kersanton. Une pierre bretonne*, Rennes-Quimper, 2010, 244 p.



Fig. 19. – Partie sommitale de la fontaine de Troubirou en granite à grain fin.
Cliché L. et M.-M. Chauris.

fontaine de Troubirou que dans la chapelle Saint-Sébastien, toute proche, à environ un kilomètre au sud-est du bourg²⁴.

La *fontaine de Troubirou* [orthographiée aussi Troberou] (fig. 18), du ^{xvi}^e siècle, est située dans l'enclos d'une ancienne chapelle, abandonnée à la Révolution et démolie au début du ^{xix}^e siècle. Les piliers d'accès à l'enclos sont façonnés en pierres de taille dans le leucogranite²⁵ à gros grain, de Kernilis, qui affleure un peu plus à l'est ; la dalle d'autel de la chapelle, conservée au fond de l'enclos, a fait appel à la même roche. En sus de ce clair leucogranite à forte granulométrie, la fontaine a mis aussi en œuvre, dans les parties plus ouvragées, une roche grisâtre à grain fin que l'on prendrait au premier abord pour du kersanton (fig. 19). En fait,



Fig. 20. – Lannilis, *chapelle Saint-Sébastien*.
Cliché L. et M.-M. Chauris.

il n'en est rien : il s'agit d'un granite assez sombre, finement grenu, à biotite (mica noir) qui affleure aux environs sous forme de nombreux filons recoupant micaschistes, gneiss et amphibolites²⁶. Il est possible toutefois que la statue nichée au fond de la fontaine soit en kersanton, mais le recouvrement lichénique total empêche ici toute détermination lithologique.

La *chapelle Saint-Sébastien* s'élève non loin de la fontaine, mais de l'autre côté de la D 133 (fig. 20). De plan rectangulaire, cet édifice qui remontait au ^{xvii}^e siècle, a été reconstruit, en 1819, avec les matériaux de la chapelle de Troubirou. Ici aussi,

²⁴ Sur les dates de construction et sur l'architecture de ces édifices, se reporter à L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. T. II. Brest et sa région*, Quimper, 1981, 592 p. (p. 278-279) ; R. COUFFON et A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, 552 p. (p. 175-176).

²⁵ Leucogranite – ou granite clair – souvent riche en muscovite (mica blanc), à vif éclat argenté.

²⁶ Roches métamorphiques. Faut-il rappeler que le kersanton, contrairement à une opinion encore trop répandue, n'est pas un granite, mais un lamprophyre.



Fig. 21. – Volute en granite à grain fin, porte est de Saint-Sébastien.

Cliché L. et M.-M. Chauris.



Fig. 22. – Clé de voûte en granite à grain fin, porte latérale sud de Saint-Sébastien.

Cliché L. et M.-M. Chauris.

le leucogranite de Kernilis occupe une large place, en belles pierres de taille. Toutefois, comme pour la fontaine, dans certaines parties plus ouvragées, apparaît le même granite à grain fin, qu'ici aussi on prendrait à première vue pour du kersanton : clé de voûte de la porte d'entrée aspectée à best et volutes



Fig. 23. – Statue en kersanton noir, à grain fin, de saint Sébastien.

Cliché L. et M.-M. Chauris.

couronnant les colonnes latérales (fig. 21), également clé de voûte de la porte sud (fig. 22). Dans les murs de l'enclos, ce granite gris est largement utilisé en moellons²⁷ associé à des pegmatites, comme lui, de provenance proximale. Seule la statue de saint Sébastien (1643 ?), au-dessus de l'entrée principale, a fait appel au kersanton noir à grain fin (fig. 23).

Ainsi, dès le ^{xvi}^e siècle, alors que, dans de nombreux édifices du Finistère occidental, le kersanton, distal, était largement recherché, à

²⁷ Ce qui n'aurait été évidemment pas le cas pour le kersanton, très éloigné !

Lannilis, sans le délaisser entièrement (statue de Saint-Sébastien et, peut-être, de la fontaine), appel a été fait à une pierre toute proximale, qui l'évoque étrangement. Les artisans du pays ont su profiter des ressources de leur terroir évitant ainsi, tout en manifestant un savoir-faire indubitable, des transports dispendieux. Ici, fontaine et chapelle sont essentiellement des émanations du sous-sol local, à peine tempérées par une touche, discrète, comme surimposée (uniquement statuaire) du lointain kersanton.

Louis Chauris

LOCQUÉNOLÉ-TAULÉ

Achèvement de la route de corniche lors de la guerre de 1914-1918

Jusqu'à la Grande Guerre, la route menant de Locquénoles à Carantec s'insinue dans les terres par les abords de Cobalan et du phare de la Lande. Ce tracé comporte de fortes pentes pénalisant la circulation hippomobile et automobile. Le projet routier de 1913 a pour objectif de pallier ce handicap. Plusieurs éventualités sont envisagées – le passage dans les terres ou en bordure même du rivage, ce qui n'est pas sans soulever l'opposition de châteaux riverains opposés au tracé littoral : le terme de « cornichomanie » est alors employé...

Le choix d'une route de corniche a entraîné des transformations géomorphologiques littorales importantes : modification de la *grauon*, flèche de galets s'allongeant vers le sud parallèlement au trait de côte ; isolement²⁸ de la lagune baignant les murs de Keromnès...

À l'évidence, ces travaux nécessitaient un fort volume de matériaux pierreux et une main-d'œuvre importante, tant carriers que maçons. À première vue, la guerre, avec la mobilisation générale, aurait dû suspendre le projet ; or, c'est le contraire qui s'est



Fig. 24. – Prisonniers allemands dans la carrière ouverte au nord du Bruly en Locquénoles.
Cliché aimablement communiqué par Maryvonne Bian.

produit avec l'appel aux prisonniers allemands, à la suite de l'accord conclu entre les Ponts et Chaussées et les autorités militaires. Dès le printemps 1915, une cinquantaine de prisonniers travaillaient à Locquénoles (fig. 24).

Les pierres mises en œuvre pour l'exécution de la route de corniche sont de provenance et de nature totalement différentes.

- Les unes, tant pour les blocailles des comblements que pour une partie des moellons des murs de soutènement, sont extraites dans la rive escarpée de la rivière de Morlaix, immédiatement au nord du Bruly, au pied de Rubalan (fig. 25). En l'occurrence, il s'agit de la formation appelée par les géologues « schistes zébrés de Morlaix », caractérisés par l'alternance, indéfiniment répétée, de lits pélitiques bleu-sombre et de lits gréseux gris-beige, intensément plissés et ne pouvant par suite, sauf exception, livrer que des matériaux de second choix ; localement, ces schistes sont recoupés par de minces filons de microgranite albitique blanchâtre²⁹ et parcourus par des lentilles de quartz blanc-gris

²⁸ Puis, ultérieurement, comblement.

²⁹ Ces microgranites sont des émanations filoniennes du pointement de granite albitique du Mené en Ploujean sur la rive droite de la Rivière de Morlaix.



Fig. 25. – Les fronts de taille de la carrière de schistes, exploitée par les prisonniers de guerre disparaissent aujourd'hui peu à peu sous la végétation.
Cliché L. Chauris.



Fig. 26. – En bordure du chemin naguère emprunté par la voie Decauville descendant de la carrière vers l'estran. Dans le muret, moellons de schistes bleutés associés à un microgranite blanchâtre.
Cliché L. Chauris.

clair, employés comme « tout-venant » avec les schistes encaissants.

En fait, le principal atout de ce site d'extraction repose sur sa proximité des travaux à effectuer. Pour atteindre plus facilement le littoral, une petite voie Decauville est installée à flanc de coteau, entre la carrière et le littoral à remblayer, puis à murer. Son tracé est bordé à l'ouest par un muret de schistes associés à quelques microgranites et quartz (fig. 26). Le mur bordant la route de corniche le long du littoral est en partie édifié avec ces mêmes schistes ; il présente un certain fruit et sa base est renforcée par une risberme ; il est constitué essentiellement par des moellons hétérométriques ; les éléments plats et allongés sont toutefois privilégiés (fig. 27).

Quatre maisons ont été édifiées vers les années 1930 à l'emplacement des carrières, trois dans celle du nord, par M^{me} Blavoyer (du château de Kerozal) pour ses employés méritants, reflet du paternalisme de l'époque ; une dans celle du sud. Les fronts de taille, escarpés, sont encore visibles derrière les habitations en dépit de la végétation qui a repris ses droits ; l'un des sites est aménagé en jardin d'agrément et seul un œil exercé perçoit qu'il occupe la sole d'une carrière³⁰.

• Les autres pierres, sous forme de gros moellons tant pour le parement vu du mur littoral que pour le couronnement du mur schisteux précité, sont extraites dans le district granitique de l'Île Grande (Côtes-d'Armor actuelles) situé à une trentaine de kilomètres du chantier. Deux faciès principaux ont été utilisés : l'un, rose-bistre ; l'autre, gris clair. Dans l'ensemble, leurs dimensions sont nettement supérieures à celles des schistes : par exemple, respectivement longueur/hauteur, en centimètres : 92/36 – 70/52 – 102/51 – 102/44 ...

³⁰ Nos vifs remerciements aux propriétaires des maisons édifiées dans les anciennes carrières pour leur accueil chaleureux, et tout particulièrement à Maryvonne Bian qui nous a autorisé à reproduire la photographie de la carrière au temps de son exploitation par les Allemands.



Fig. 27. – Sur l'estran, juste au nord de la lagune, aujourd'hui comblée, de Locquéholé, mur en pierres sèches formé d'éléments hétérométriques de schistes zébrés, édifié pendant la Grande Guerre.

Cliché L. Chauris.

C'est également à ces mêmes granites qu'appel a été fait pour le mur de la route de corniche au nord de Locquéholé en direction du Frou³¹.

Beaucoup plus récemment, vers les années 1970, à la suite de l'accident survenu à un camion circulant sur cette route, la protection de ce mur contre l'érosion marine a été effectuée par le déversement d'énormes blocs informes de gabbro et de granite en provenance de la carrière Dividou en Garlan, ouverte en bordure de la route Morlaix-Lanmeur dans le Petit-Trégor (fig. 28).

³¹ Des travaux ont été effectués aussi par les prisonniers de guerre allemands ailleurs aux environs : à Roscoff pour la construction du nouveau môle, cf. L. CHAURIS, « Le nouveau môle de Roscoff et la grande guerre », *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CXXI, 2012, p. 253-259 ; à Plougasnou pour l'exploitation d'une carrière. cf. L. CHAURIS, « Une ancienne carrière de gabbro à Primel-Trégastel », *Le Courrier du Léon/Le Progrès de Cornouaille*, 4 novembre 2000 ; le site est encore aujourd'hui dénommé « le Camp ».



Fig. 28. – Déversement récent du gabbro et du granite de la carrière de Dividou en Garlan au pied du mur de soutènement, en granites du district de l'Île Grande, remontant à la Grande Guerre.

Cliché L. Chauris.

Les travaux exécutés pendant la Grande Guerre constituent le dernier tronçon de la route de corniche reliant Morlaix à Carantec, plus précisément jusqu'au Frou, où la voie quitte définitivement le rivage. Mais lesdits travaux avaient été précédés, dans la première partie du XIX^e siècle, par une succession d'aménagements entre le confluent de la Pennelé avec le Dossen et l'entrée de Locquéholé, initialement pour l'établissement d'un chemin de halage (1838-1839), puis pour une route carrossable.



Fig. 29. — Au droit de Toul-Mahot, mur de soutènement de la route de corniche et cale d'accès à la rivière.
Cliché L. Chauris.

Selon le devis³², les moellons du parapet, du mur de soutènement et des perrés seront pris « parmi ceux de première qualité provenant soit des carrières de Toul-Mahot, soit des escarpements de rochers à faire pour l'ouverture du chemin ». Il est stipulé qu'ils auront au moins 10 cm d'épaisseur. Pour le parement des murs, on emploiera des « moellons smillés posés en assises horizontales et à joints verticaux ». Pour les perrés, les moellons seront grossièrement smillés sur la face vue. « On

se contentera d'abattre au marteau les pointes et les aspérités de manière que les pierres aient de l'assiette. »

Le mur vertical est formé de moellons schisteux bleu sombre, assisés, de dimension diverse : ainsi, respectivement longueur et hauteur, en centimètres : 98/14 ; 30/11 ; 135/17... ; certains éléments peuvent atteindre 1,50 m de long, voire plus (fig. 29). Ils présentent généralement une disposition horizontale, avec, çà et là, emplacement des pierres verticales en vue d'augmenter la solidité de l'ouvrage. Ils sont souvent très érodés parallèlement à leur foliation, confirmant l'ancienneté de leur mise en œuvre (fig. 30). Le couronnement du parapet est particulièrement soigné : certains monolithes schisteux atteignent jusqu'à deux mètres de long. Près de Toul-Mahot, l'accès à la rivière est constitué par un plan incliné de très grandes dalles schisteuses.

Après la dernière guerre, la route, devenue trop étroite, a été élargie aux dépens des escarpements rocheux qui la bordent. Le diverticule vaseux de Toul-Mahot a été comblé et s'est mué en aire de repos³³.

*
* * *

Au total, la construction de la route de corniche s'étirant de la Pennelé au Frouit en passant par Locquéholé, est le résultat de plusieurs étapes, différentes non seulement dans leur conception mais aussi dans l'origine et dans la mise en œuvre des pierres.

³³ À La Palud en Taulé, juste au nord de Locquéholé, les quatre « blockhaus » édifiés par les Allemands lors de la dernière guerre ont été déchaussés par l'érosion marine ici très intense ; leurs éléments ont été encore récupérés, réemployés pour la protection du rivage contre les attaques de la mer ou mis à la décharge. Le béton utilisé englobe des schistes zébrés de Morlaix et des éléments du granite du Ponthou, immédiatement identifiable par ses nombreux et longs feldspaths alignés, en provenance des maisons détruites lors du bombardement de la ville par les Alliés.

³² Arch. dép. Finistère, 4 S 49.



Fig. 30. – Schistes de provenance locale, profondément érodés selon la foliation, dans le mur de soutènement de la route de corniche près de Toul-Mahot.

- Vers la fin de la première moitié du XIX^e siècle (1838-1839...), mur de soutènement en schistes locaux en provenance des carrières de Toul-Mahot et des arrachements nécessaires pour le passage de la route – ici fondée principalement sur le roc (mis à part au droit de l'anse de Toul-Mahot) – et remarquablement appareillés.

- Au début du XX^e siècle (durant la guerre de 1914-1918), mur de soutènement et voie établis localement sur l'estran remblayé avec des schistes proximaux, utilisés aussi, pour partie, pour le soutènement de la route, mais en éléments nettement moins grands et moins appareillés qu'au siècle précédent ; à ces schistes locaux sont adjoints les granites distaux du district de l'Île Grande acheminés par mer, souvent en gros éléments bien agencés.

- Après la dernière guerre, et ce à plusieurs reprises, renforcement du mur littoral soumis aux attaques de la mer, d'abord par des schistes, puis par les gabbros et les granites de la carrière de Dividou en Garlan. Dans ces deux cas, les pierres souvent énormes, ont été déversées en vrac, formant un

contraste saisissant avec le soin qui avait présidé aux travaux antérieurs, tant au XIX^e siècle qu'au début du XX^e siècle. Tout se passe alors comme si la conception du « bel ouvrage » était abandonnée³⁴.

Louis Chauris et Hervé Bodilis

PLOUGASNOU

Architecture balnéaire

Dans le dernier quart du XIX^e siècle apparaissent sur les espaces déserts du littoral de Plougasnou de vastes constructions d'aspect inhabituel, habitées par des occupants jusque-là étrangers à la commune.

C'est que ces nouveaux arrivants portent un autre regard sur le paysage : de sol dévolu au travail, celui-ci devient panorama autant que lieu de villégiature, vision d'une société d'origine urbaine qui apporte ses modes de vie et donc l'architecture qu'elle habite. Les villas sont hautes, là où les bâtiments étaient allongés ; elles sont percées de multiples baies ouvertes sur la mer, alors que l'orientation au sud et de petites ouvertures prévalaient. Leur volumétrie est complexe, autant par la nécessité de loger une population nombreuse et hiérarchisée que par le goût du *pittoresque* qui donne à ces constructions la séduction de l'imaginaire. Les hôtels, pour leur part, juxtaposent les logements dans des proportions alors jamais vues ici en étalant leurs façades devant les plages (fig. 31).

Villas et hôtels naissent ainsi simultanément au gré des parcelles existantes, ce qui est loin d'être le cas en dehors de Plougasnou, où les stations balnéaires obéissent souvent à un strict quadrillage de la voirie. Le choix se porte sur les points de vue visuellement les plus forts et les plus exploitables dans une perspective balnéaire. Primel-Trégastel avec la

³⁴ Dans un prochain article seront évoqués en détail les contentieux entre propriétaires des terrains situés sur les routes en projet et l'Administration, exemples de conflits entre intérêts privés et publics.



Fig. 31. – Villas et Grand Hôtel de Primel.
Collection particulière.



Fig. 32. – Villa Ker-ar-Men.
Cliché P. Virion.

pointe de Primel et sa plage, Le Diben, Térénez ou Saint-Samson sont ainsi rapidement privilégiés.



Fig. 33. – Villa Adeline, détail.
Cliché P. Virion.

Globalement, l'architecture de cette première génération de villas, entre les années 1890 et la Première Guerre mondiale, appartient à l'éclectisme. Citations de l'histoire de l'architecture et imagination se mêlent dans une conception des volumes sophistiquée facilitant la vie sociale, qu'elle soit familiale ou locative. Ces villas, qui comportent cheminées, cabinets de toilette parfois dans chaque chambre, sont reconnues pour leur confort par les guides touristiques de l'époque (fig. 32-33). La direction des hôtels, de son côté, organise restauration, transport et visites afin de fidéliser des pensionnaires de plus en plus nombreux.



Fig. 34. – Peintre russe à Primel en 1906.
Cliché Patrimoine de Plougasnou.

Dans l'entre-deux-guerres, le chemin de fer a permis une multiplication des villégiateurs et des bâtiments les accueillant : peintres, musiciens, personnalités s'arrêtent à Plougasnou (fig. 34). Les salles à manger des hôtels doivent parfois s'adapter à cette nouvelle affluence, ainsi que le montrent les hôtels Limbourg ou de la Falaise. Le style architectural change et l'esprit régionaliste fait apparaître des éléments vernaculaires ou considérés comme tels : toitures enveloppantes, extensions en forme d'appentis veulent ancrer la maison dans son territoire. Le bâtiment de la colonie de vacances de Don Bosco à Primel-Trégastel montre avec panache cette symbiose d'un manifeste et d'un volume dédié à un programme architectural contraignant.

La Deuxième Guerre interrompt cette période brillante, déjà menacée par la crise de 1929, et, à la fin des années 1940, les hôtels perdent progressivement leurs pensionnaires. Les dommages de guerre perçus trop tard, les nouvelles normes d'hébergement vont contraindre progressivement les propriétaires à une vente qui débouchera sur la division des bâtiments en appartements ou leur transformation en colonie de vacances. À Plougasnou, cette mutation s'est déroulée avec tact, l'aspect du bâtiment



Fig. 35. – Villa Ragot.
Cliché C. Millet.

d'origine ayant souvent pu être conservé malgré sa nouvelle destination.

L'architecture des nouvelles villas, quant à elle, demeure toujours régionaliste, mais en adoptant le courant dit néo-breton. Encadrement des baies souligné de granit, toiture à double pente, façade blanche créent l'image idéalisée d'une maison bretonne souhaitant se situer dans la tradition de la maison de pêcheur, de la ferme ou, dans certaines variations, du manoir (fig. 35).

Aujourd'hui cette architecture fortement typée et agréablement variée s'est intégrée au paysage de la

commune au point de faire partie des éléments bâtis les plus expressifs de son littoral.

Patrick Virion

PLOUGONVELIN

Abbaye Saint-Mathieu

Pierres sculptées

Il n'est pas rare que des pierres sculptées réapparaissent à la faveur de travaux aux abords de l'abbaye Saint-Mathieu. La première a été découverte à l'intérieur de la maçonnerie du mur dit du petit enclos (section E 05, n°724), prolongeant le grand enclos, à 210 m à l'est du chœur de l'église abbatiale, lors de travaux de restauration en 2015. Il s'agit d'un bloc brisé, de forme triangulaire, présentant en surface un décor gravé sur une faible profondeur (moins de 5 mm) (fig. 36). Ses dimensions sont les suivantes : h. : 37 cm ; l. : 25 cm ; épaisseur : 15 cm. Le matériau est un calcaire sombre, presque noir, comprenant des veinules de calcite blanche, de provenance extérieure au Massif armoricain (expertise géologique L. Chauris). La bordure démaigrie et en creux indique qu'il faut le replacer dans la partie droite du monument d'où il provient.

Le motif gravé représente une architecture composée de trois baies superposées, limitées à droite par des colonnes avec leur base. La baie inférieure est en arc brisé, ornée de remplages en forme d'ogives trilobées dans sa partie haute. La baie qui est placée au-dessus est surmontée d'un arc en anse de panier. La troisième est très incomplète.

Le matériau, les dimensions du fragment, son épaisseur et le rapprochement avec, notamment, plusieurs dalles funéraires comportant un décor architectural et conservées au Musée de Cluny (fig. 37), laissent penser que la pierre de Saint-Mathieu provient elle aussi d'un tel monument. Selon l'usage, le défunt était généralement représenté en pied dans la partie centrale (donc ici à gauche), sous une arcature et en prière. Un texte



Fig. 36. – Le bloc de calcaire sombre découvert dans le mur du petit enclos de Saint-Mathieu. Cliché J.-Y. Éveillard.

épigraphique inscrit dans un bandeau permettait de l'identifier et de dater la tombe. En l'absence de ces éléments, ce sont les remplages des baies, en forme d'ogives trilobées, qui permettent de rattacher ce décor à la période du gothique rayonnant et de proposer le XIII^e ou le XIV^e siècle. Ces tombes réservées à des personnages importants étaient placées dans les édifices religieux, scellées dans le sol ou dressées contre un mur. Peut-être possède-t-on ici le fragment d'une dalle tumulaire, seul exemple connu, d'un abbé de Saint-Mathieu ?



Fig. 37. – Dalle funéraire de Jean de Malet († 1333), moine de l'abbaye de Poblet (Musée de Cluny, 2^e quart du XIV^e siècle).
Cliché S. Berthelot.



Fig. 38. – Le chapiteau décoré d'un rinceau de lierre, découvert en 2016.
Cliché J.-Y. Éveillard.

La seconde pierre est un chapiteau que nous avons trouvé en dépôt aux Services techniques de la commune dans la zone artisanale de Toul-Ibil ; il y aurait été amené avec d'autres pierres stockées dans un angle du grand enclos de l'abbaye (fig. 38). Le matériau est la trondhjémite de Trégana (dit communément granite de Trégana), une roche proximale (9 km), ici à faciès très fin, avec des petites passées à faciès normal, caractérisé par ses feldspaths blanchâtres à section rectangulaire. La teinte est hololeucocrate, c'est-à-dire très blanche, à fines muscovites (micas blancs), à l'éclat argenté (expertise géologique L. Chauris). Le sculpteur a donc su trouver le meilleur faciès dans ce matériau généralement plus apte à l'architecture qu'à la sculpture. Les dimensions sont les suivantes : 28 cm pour le côté du tailloir ; 28 cm : hauteur de la corbeille ; 20 cm, diamètre de la partie circulaire en dessous de l'astragale.



Fig. 39. – Chapiteau découvert à l'emplacement du cloître de Saint-Mathieu en 1973 (Musée de Saint-Mathieu). À droite, la face inachevée.
Cliché. J.-Y. Éveillard.

Soulignons l'excellent état de conservation de la pièce à l'exception de quelques éclats récents. Le décor se développe sur les quatre faces de la corbeille, ce qui induit que le chapiteau reposait sur une colonne libre. Ce décor est un rinceau continu de feuilles de lierre avec des variantes dans l'agencement des végétaux sur chacune des faces ; chaque angle est occupé par une feuille élégamment pointée vers le haut. La belle qualité du dessin et de sa transposition dans la pierre traduisent à l'évidence la maîtrise du sculpteur qui a su tirer le meilleur parti du bloc qu'il avait choisi. Si le décor végétal n'est pas rare dans la sculpture romane, nous n'avons pas trouvé d'équivalent dans les limites spatiales du

département du Finistère et chronologiques de l'art roman³⁵.

Un autre chapiteau identique par les dimensions et par le matériau, reposant sur sa colonnette, est déjà exposé sur place dans le musée de Saint-Mathieu (fig. 39). Il a été mis au jour en 1973 lors des fouilles menées par A. Boulaire dans un angle du cloître disparu³⁶. Le décor est simple et se réduit sur chacune des faces à deux moulures en arc de cercle orientés vers le bas ; le motif est lié aux angles, sous le tailloir, par une protubérance arrondie. Un décor voisin se retrouve sur plusieurs bases romanes de l'abbaye de Landévennec (XI^e siècle)³⁷. Détail important, l'une des faces de la corbeille est en partie plane et le motif est simplement tracé par une incision en creux. Nous y voyons trois possibilités :

1. le chapiteau était placé contre un mur ;
2. il était accolé au chapiteau d'une colonne géminée, une particularité architecturale qui est attestée pour le cloître de Saint-Mathieu ;
3. il est resté inachevé.

Ce qui est certain, c'est que les deux chapiteaux, celui qui a été trouvé en 1973 et celui qui a été récupéré récemment en 2016, proviennent du même ensemble, certainement l'ancien cloître de l'abbaye. C'est ce que suggèrent leur petit module et leur liaison avec des colonnettes libres. On peut espérer que dans les années à venir d'autres chapiteaux réapparaîtront et permettront d'entreprendre une étude globale de cet important espace de la vie de l'abbaye, encore mal connu.

Jean-Yves Éveillard, Solja Berthelot

³⁵ Par exemple dans K. QUETTIER, *La Sculpture romane dans le Finistère*, mémoire de maîtrise (dir. J.-Y. Éveillard), Brest, Université de Bretagne occidentale, 1994, 2 vol.

³⁶ M.-C. CLOÏTRE, « L'abbaye retrouvée », dans B. TANGUY et M.-C. CLOÏTRE (dir.), *Actes du colloque Saint-Mathieu de Finistère à travers les âges*, Brest, 1995, p. 281.

³⁷ K. QUETTIER, *op. cit.*, t. II, fig.79, 83, 93

Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2015)

par Philippe Le Stum*

Arts graphiques

Dessin

Les séjours finistériens d'**Eugène Boudin** (1824-1898), le célèbre précurseur de l'Impressionnisme, sont maintenant bien connus, en particulier grâce aux travaux de Denise Delouche¹. Dès le milieu des années 1850, il séjourna régulièrement à Douarnenez et à Tréboul. Il eut bientôt des attaches familiales en Finistère : en janvier 1863 il épousa Marie-Anne Guédès, originaire de Ruzaden, village de la commune d'Hanvec. Au cours de la décennie, il effectua de nombreux séjours dans le département, résidant principalement au Faou dans le manoir de Kerhoan. Il peignit alors à Camaret, à Douarnenez ou encore, plus près du Faou, à L'Hôpital-Camfrout. Il rédigea même des *Notes d'un voyage* en Bretagne, publiées seulement en 1924. À l'instar des dessins de l'artiste, elles témoignent d'une grande attention pour les divers aspects de la vie quotidienne des populations

au milieu desquelles il séjournait. Daoulas n'est guère éloigné du Faou ; c'est donc certainement à cette période qu'il faut rattacher l'aquarelle d'un *Marché à Daoulas* (fig. 1), obtenue par le Musée en vente publique à Paris (inv. 2015.39.1.). Le Musée conservait déjà trois dessins de l'artiste : *Trois vieilles femmes assises* (inv. 980.6.1.) ; *Bretonnes et jeunes Bretons* (inv. 980.6.2.) ; *Jeunes Bretons* (inv. 980.6.3.)

Dans la même vente ont été achetées deux vues de Concarneau du peintre et architecte agonais **Victor Sabatier** (1823–1891). Leur intérêt documentaire repose sur l'exactitude avec laquelle ce peintre, architecte de profession, représentait au crayon et à l'aquarelle les lieux qu'il visitait. Fort logiquement, les fortifications de la ville-close retinrent son attention. Quant à la plage des Sables-Blancs, qui attirait déjà les touristes en villégiature, elle est représentée avant la vague de construction balnéaire des deux premières décennies du siècle suivant (2015.39.2 et 3.).

Il n'est assurément pas nécessaire de présenter aux lecteurs du *Bulletin* et aux amis du Musée départemental la personnalité et l'œuvre d'**Henri Rivière** (1864-1951), auquel nous avons consacré d'importants travaux de recherche, des expositions

* Conservateur en chef du patrimoine, directeur du Musée départemental breton.

¹ D. DELOUCHE, *Eugène Boudin et la Bretagne*, Quimper, 2000.



Fig. 1. – **Eugène Boudin (1824-1898)**, *Marché à Daoulas*, vers 1869. Aquarelle. Inv. 2015.39.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

et un effort continu en matière d'acquisition. Notre collection d'estampes et de dessins de cet artiste, né à Paris mais amoureux de la Bretagne, compte aujourd'hui une centaine d'œuvres. Le Musée avait acquis en 1994 l'un des dessins préparatoires de la suite gravée *La Procession au pardon de Sainte-Anne-la-Palud* (1892). Rivière fut également un aquarelliste abondant : la pratique de cet art fut même à l'origine de sa prédilection pour la gravure en

couleurs. Cet aspect de sa production est encore assez peu présent dans les collections du Musée qui a cependant pu acquérir en 2007 et 2008 six dessins qui concernaient le Finistère. Parmi plusieurs dessins proposés en vente publique à Paris en juin 2015, une belle vue de *Morgat* (fig. 2), datée de 1902, a retenu notre attention et nous avons pu l'emporter aux feux des enchères (inv. 2015.23.1.)



Fig. 2. – **Henri Rivière (1864-1951)**, *Morgat*, juin 1902. Dessin à la gouache aquarellée sur traits de crayon. Inv. 2015.23.1. Cliché S. Goarin/Mdb.

Tavik Frantisek Šimon (1877-1942) est l'un des plus importants artistes tchèques de la première moitié du vingtième siècle. Au début du celui-ci, il passa plusieurs années à Paris, visitant plus particulièrement la Normandie et la Bretagne. En témoigne, outre d'assez nombreuses estampes, un précieux **carnet de dessins** (inv. 2015.25.1.) que nous avons pu acquérir auprès d'un collectionneur. Dans cet art du dessin, l'œuvre la plus spectaculaire entrée dans la collection en 2015 est une grande représentation d'une *Femme de l'Île de Sein* (fig. 3), exécutée en 1926 à l'encre, à l'aquarelle et à la gouache par l'artiste belge **Walter Sauer** (1889-1927) (inv. 2015.4.1.). Depuis le milieu des années

1910, Sauer avait abandonné la peinture pour le dessin. Cette évolution s'explique en grande partie par l'influence de l'art oriental et de l'estampe japonaise. C'est sans doute aussi de l'Orient que vint son goût pour la préciosité des matériaux supports et les effets de brillance métallique du dessin, qui font penser aux impressions micacées de certaines estampes japonaises. Au début des années 1920, il prit ainsi l'habitude d'appliquer son dessin sur un fond de feuilles d'or ou d'argent. L'utilisation de matières luxueuses est aussi une des tendances du style Art déco qui s'épanouissait alors : Walter Sauer fut d'ailleurs un des représentants de la Belgique



Fig. 3. – **Walter Sauer (1902-1927)**, *Femme de l'Île de Sein*, 1926. Crayon, aquarelle, gouache et encre de Chine sur papier. Inv. 2015.4.1. Cliché S. Goarin/Mdb.

à l'exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes à Paris, en 1925.

Au cours de l'année suivante il séjourna durant deux mois d'été en Cornouaille finistérienne. Les œuvres inspirées par ce séjour constituèrent une bonne part de celles présentées en novembre et décembre de la même année à Bruxelles, dans une exposition personnelle organisée par la Petite Galerie. Du Finistère, Sauer retint surtout la beauté des costumes des femmes : la figure féminine était depuis longtemps sa source principale d'inspiration et les variations formelles et chromatiques des costumes du pays bigouden et de la Cornouaille

répondaient à son goût pour l'ornementation décorative. Ainsi connaît-on de lui quelques magnifiques représentations de femmes du pays bigouden, telle celle qui, acquise par le Musée, fit la couverture du *Bulletin* de notre Société pour l'année 2007.

Estampes

Une grande partie de l'œuvre de **Louis Legrand** (1863-1951) est situé dans le monde un peu trouble des bals parisiens, des danseuses et des filles. Cette part de son œuvre n'entre évidemment pas dans le cadre de la politique d'acquisition du Musée. En revanche, celui-ci porte un grand intérêt à l'œuvre breton de l'artiste. Soutenu par une exceptionnelle maîtrise technique et une grande élégance du trait, Legrand offre de la Bretagne une vision personnelle et originale, empreinte souvent d'une sensualité peu fréquente dans les représentations de la région par les artistes de ce temps. Ces qualités font l'attrait de *Beau Soir*, gravure à l'eau-forte et à l'aquatinte exécutée en 1899 (inv. 2015.21.1.).

Jules Chadel (1870-1942) était à peu près complètement tombé dans l'oubli avant que nos recherches sur l'histoire de l'estampe et les expositions du Musée sur la gravure en couleur ne l'en exhument². Il fut pourtant l'un des tenants français les plus renommés, dans l'entre-deux-guerres, de la gravure sur bois polychrome à la manière japonaise. Le Musée de sa ville natale, Clermont-Ferrand, vient d'ailleurs de lui consacrer une magnifique rétrospective³. Il séjourna entre 1920 et 1922 dans le sud du Finistère et au Faouët. Lavis et aquarelles en témoignent, ainsi que quatre

² Ph. LE STUM, *Impressions bretonnes, la gravure sur bois en Bretagne*, catalogue d'exposition, Quimper, 2005 ; *Japon, Paris, Bretagne, la gravure sur bois en couleurs*, catalogue d'exposition, Quimper, 2012.

³ Exposition *Nature et mouvement - Jules Chadel (1870-1941) - dessins et gravures*, Clermont-Ferrand – Musée d'art Roger Quilliot, 6 novembre 2015 - 7 février 2016.

estampes situées à Douarnenez, comme cette vue de la ria du Port-Rhu, depuis Tréboul (inv. 2015.16.1.).

Au fil des ans, l'œuvre protéiforme – et si finistérienne – de **René Quillivic** (1879-1969) est de mieux en mieux représentée au Musée : sculpture, céramiques et gravure sur bois. En 2015, une belle épreuve de *Sur le môle* (inv. 2015.1.1.) a rejoint un ensemble de vingt-deux gravures sur bois du même artiste, également représenté dans la collection pour son œuvre de sculpteur (vingt-six œuvres) et de céramiste (trente et une pièces). Ayant commencé à graver en taille d'épargne en 1911 semble-t-il, Quillivic pratiqua cet art jusqu'en 1948. Cette estampe fut exécutée en 1921. Elle est contemporaine de l'ensemble de douze gravures réalisées entre 1918 et 1921 et plus tard réunies sous le titre *Petite histoire bretonne racontée par Quillivic*. À cette suite appartiennent *Le Phare* et *Le Marin attristé*, également acquis par le Musée (inv. 2015.36.2 et 3.). *Sur le môle* serait une évocation du port d'Audierne, cher au cœur de cet artiste originaire de Plouhinec dans le Cap Sizun, cadre de nombre de ses gravures, parmi lesquelles l'une de ses plus anciennes, *La Femme du Cap* (1913, inv. 2015.36.4.).

Contemporain de Quillivic, **Jean-Émile Laboureur** (1877-1943) pratiqua davantage la gravure sur cuivre, au burin, que la taille d'épargne. Du début du ^{xx}e siècle datent pourtant, de sa main, de belles estampes exécutées en gravure sur bois, telles que ses *Images bretonnes* déjà acquises par le Musée, ou *Le Pilotin* (1913) dont nous avons pu acquérir en vente publique une rare épreuve rehaussée à la gouache (inv. 2015.20.1.) (fig. 4).

Autre graveur très présent dans nos collections, **François Georges Gobeau**, dit **Gobô**, naquit en 1896 à San Francisco de parents français et mourut à Rezé (près de Nantes) en 1958. Sa *Jeune Bigoudène* et *Douarnenez* (inv. 2015.1.4 et 5.) relèvent des deux techniques de prédilection de ce graveur en taille-douce, la pointe-sèche et l'eau-forte en couleurs, ou aquatinte.



Fig. 4. – **Jean-Émile Laboureur** (1877-1943), *Le Pilotin*, 1913. Bois gravé rehaussé de couleurs au pinceau après impression du noir. Inv. 2015.20.1. Cliché S. Goarin/Mdb.

Toute sa vie durant, **Marie-Renée Chevallier-Kervern** (1902-1987) garda, de ses vacances d'enfant à Landéda et d'une année de guerre passée dans ce village de la côte septentrionale du Finistère, un attachement à « cette campagne bretonne du Léon » où, écrivait-elle, « toute rudesse est beauté à qui sait la découvrir », ainsi qu'elle l'évoquait dans un article du *Bulletin* de la Société archéologique du Finistère en 1935. Après sa formation aux Arts décoratifs (1921-1924), au cours d'illustration des académies Julian, Colarossi et de la Grande Chaumière, son parcours esthétique trouva ses ressources principales dans cet enracinement volontaire, confirmé par l'installation à Brest après 1936 puis une retraite à

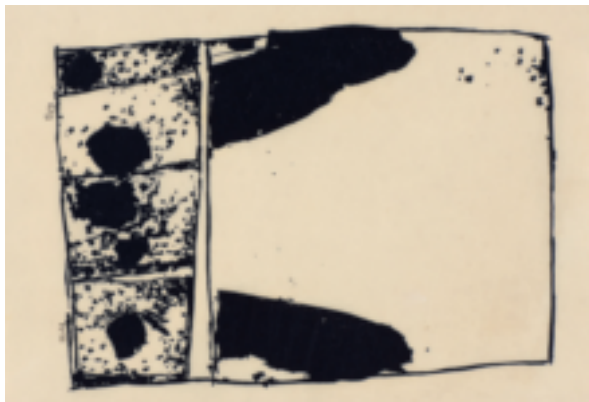


Fig. 5. – **Yves Plusquellec (Brest, 1938)**, *Vorbor approché 1*, 1991. Linogravure. Inv. 2015.10.1. Cliché S. Goarin/Mdb.

l'Aber-Wrac'h. Presque tout son œuvre gravé est antérieur à 1937. Travaillant exclusivement en taille d'épargne, elle choisit comme matériau le linoléum, imprimant en noir des estampes dont elle coloriait ensuite certaines épreuves au pinceau et à l'aquarelle ou à la gouache. C'est le cas du *Banquet*, acheté par le Musée (inv. 2015.1.3.).

C'est auprès de Marie-Renée Chevallier-Kervern que le Brestois **Yves Plusquellec** se forma à la gravure en taille d'épargne. Dans cette technique, il exécuta d'abord une suite de paysages du port de Camaret (1979-1980), puis en 1991 et 1992, une série de linogravures sur le thème du *Vorbor* (fig. 5), spectaculaire entaille dans les falaises de grès de Camaret, entre l'anse de Pen-Hat et la pointe de Pen-Hir. Le Musée départemental breton se doit d'être aussi attentif à la création contemporaine finistérienne et de la prendre en compte, dans le droit fil de ses collections anciennes. En matière d'estampe, il l'a mise en valeur en 2015 à travers son exposition *Natures de graveurs*⁴. À la suite de

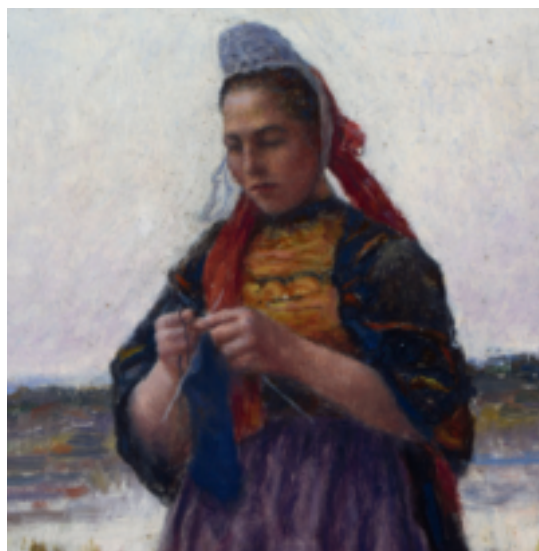


Fig. 6 a-b. – **Henri Guinier (1867-1927)**, *Bigoudène au tricot*, vers 1920. Huile sur bois. Inv. 2015.37.1. Cliché S. Goarin/Mdb.

⁴ *Nature de graveurs, 20 graveurs en Finistère*, exposition du 9 janvier au 27 septembre 2015. Catalogue, Quimper, 2015.

cette rétrospective, Yves Plusquellec a souhaité faire don au Musée d'un ensemble de ses estampes, de documents préparatoires et de leurs matrices (inv. 2015.10.)

Peinture

Le Parisien **Henri Guinier (1867-1927)** était un ami du peintre Legout-Gérard, qui lui vanta le site pittoresque de Concarneau, alors très fréquenté par des artistes du monde entier. En 1904, séduit à son tour par le port cornouaillais, Guinier y acheta une villa dont il fit sa résidence d'été, animant l'Union artistique de la ville. Plus qu'aux paysages et aux marines, Guinier, portraitiste, s'attacha en Bretagne à la figure humaine observée dans les activités de la vie quotidienne. Son œuvre réaliste, ancrée dans la réalité sud-finistérienne du premier quart du XIX^e siècle, offre pour le Musée un intérêt qui nous a conduit à réunir au fil des ans un ensemble que nous avons enrichi cette année de deux œuvres, une *Bigoudène au tricot* (huile sur panneau, inv. 2015.37.1.) (fig. 6 a-b) et une *Femme à la mode Penn-sardin* (pastel, 2015.37.2.).

L'œuvre d'**Yvonne Jean-Haffen (1895-1993)** a été marqué par sa rencontre, en 1923, avec le peintre Mathurin Méheut qui l'initia à la peinture en plein air et lui fit découvrir la Bretagne et plus spécialement le Finistère, auquel une grande partie de sa production artistique fut désormais consacrée. Marquée par le style de son maître, elle acquit néanmoins une personnalité propre. Tout comme Méheut, elle s'attacha à témoigner de la vie quotidienne bretonne, utilisant de nombreuses techniques telles que fusain, gouache, peinture à la caséine, linogravure, encres, lavis ou céramique. Elle consacra de nombreuses œuvres aux pardons auxquels elle participait comme chrétienne et comme artiste. Le tableau consacré au *Pardon de Sainte-Anne-la-Palud*, acquis en vente publique, en est un bel exemple (2015.17.1.) [fig. 7].

Sculpture

Le Musée a pu se porter acquéreur de la maquette en terre cuite, modelée par **Louis-Henri Nicot (1878-1944)**, du monument principal de la décoration de la *Salle de la Pensée bretonne* pour l'Exposition internationale de Paris, 1937. Le modelage réalisé par l'artiste s'inspire du légendaire breton et celtique et représente *La Bretagne entre Arthur et Merlin* (inv. 2015.7.1.). Nicot, l'un des principaux sculpteurs de la Bretagne de la première moitié du XX^e siècle, est déjà représenté dans la collection du Musée qui conserve trois groupes sculptés (*Les Trois Commères*, inv. 1990.9.1., *Ouessantine ajustant sa coiffe*, inv. 1992.7.8, *Bretonne au parapluie*, inv. 1999.7.1.). Il fut également l'un des contributeurs les plus importants du renouveau de la création céramique quimpéroise dans l'entre-deux-guerres, par la réalisation d'une trentaine de modèles. Le Musée possède ainsi quatre pièces de la faïencerie Henriot exécutées d'après ses créations : *Evangéline*, *Buste de Bigoudène*, *Vieille femme à la quenouille* et *Les Trois commères*. Mais c'est surtout la statuaire monumentale et les monuments commémoratifs qui le firent reconnaître par ses pairs et la critique. La revue *La Bretagne touristique* fit écho régulièrement de ses créations. Jean Sannier, dans l'article qu'il consacra à « *La Bretagne à l'exposition de 1937* » (juin-juillet 1937), décrivait ainsi l'œuvre de Nicot :

« [...] Le sculpteur Louis Nicot présente un groupe sculptural important où s'affirment ces deux aspects de l'âme bretonne : la ténacité et la poésie.

À l'ombre du chêne celtique, image de la force et de la pérennité féconde de la race, Arthur et Merlin se tiennent aux côtés d'une jeune femme au visage d'une mélancolique douceur qui se détache de l'encadrement de la cape traditionnelle que porte toute la Bretagne, aussi bien sur la côte que dans le cœur du pays ».

On sait à quel point l'histoire des arts de la Bretagne du XX^e siècle est redevable au groupe des



Fig. 7. – **Yvonne Jean-Haffen (1895-1993)**, *Le pardon de Sainte-Anne-la-Palud*, vers 1940-1950. Huile sur toile. Inv. 2015.17.1. Cliché S. Goarin/Mdb.

Seiz-Breur. Le sculpteur breton **Jean Fréour** (1919-2010) fut le dernier artiste vivant ayant appartenu à cette fraternité d'artistes. Il est notamment l'auteur de la statue du poète et chanteur *Glenmor* (jardin du Thabor à Rennes), du bronze représentant *Anne de Bretagne* (Nantes château des ducs de Bretagne, 2002), de la *Paludière* dressée devant la façade du musée de Bourg-de-Batz, ou encore du *Christ* de la basilique de Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire). Le catalogue de son œuvre compte plus de sept cents pièces. Il a travaillé tous les matériaux, souvent rares et difficiles (schiste, marbre, granit, onyx, pierre bleue de Nozay ou bois venus d'Afrique) pour des particuliers, des collectionneurs ou des collectivités.

Il a également participé à de grandes réalisations architecturales. En 1955, il décida de s'établir à Batz-sur-Mer. Il fut décoré du collier de l'ordre de l'Hermine en 1995.

En 1997, Fréour tailla, dans un bloc de schiste, le buste de l'abbé Yves-Pascal Castel, qui comme tous les membres et lecteurs du *Bulletin* le savent, est l'un des meilleurs connaisseurs du patrimoine finistérien, spécialiste de l'orfèvrerie bretonne, des croix et des calvaires de notre région, et l'auteur sur ces sujets de très nombreux articles et d'ouvrages qui ne cesseront de faire référence. En 2015, l'abbé Castel, dont le Musée a souvent

sollicité les compétences, a souhaité que son buste y soit conservé (inv. 2015.13.1.). Il faut signaler que ce don est accompagné d'un important dossier documentaire sur le sculpteur, établi par l'abbé Castel. D'une lettre du sculpteur à son modèle, en date du 8 mai 1997, nous extrayons ce court passage :

« [...] je fais la mise aux points de votre buste dans un bloc de schiste mauve que, profitant du beau temps, nous étions allés chercher à Saint-Just, cet étonnant pays de mégalithes au Nord de Redon. Je crois que, pour vous qui étudiez les ateliers bretons, la pierre vaut mieux que le bronze. »

Costume, textile

Disparu en janvier 2016, Dominique Villard était un grand ami de notre Musée départemental breton : dès 1993, il avait remis à celui-ci une collection des affiches qu'il avait dessinées pour la promotion du Finistère et de ses manifestations culturelles et touristiques : *Circuit lumineux du Haut-Léon*, vers 1955, (inv. 993.82.7 ; *Lumières en Finistère*, 1956 (inv. 992.28.16) ; *Le Finistère*, 1961, (inv. 993.82.10.), etc. En 2015, il a souhaité enrichir la collection d'un nombre d'œuvres plus considérable encore, représentatives de sa création dans le domaine des arts appliqués.

Né à Nantes en 1928, il avait suivi sa formation à l'école des beaux-arts de sa ville natale. Son père y enseigna avant de prendre aux débuts des années 1950 la direction de la toute nouvelle école des beaux-arts de Quimper. Dominique Villard vécut donc à Quimper à partir de 1952 et enseigna lui-même à l'école de 1954 à 1965. Il prit ensuite la direction du département *Art populaire* dans les ateliers de textile décoratif dirigés à Pont-l'Abbé par M^{me} Marianne Le Minor. Il quitta bientôt l'enseignement pour se consacrer pleinement à cette activité, à une époque où les ateliers regroupaient jusqu'à quatre cents employés. Dans ce cadre, Dominique Villard dessina de nombreux décors pour du linge de table

(serviettes, nappes), des foulards et des écharpes (fig. 8a-f), activité sur laquelle porte dans sa majeure partie le don de quatre-vingt-trois pièces consenti cette année par l'artiste (inv. 2015.6.1 à 83).

La plupart des motifs dessinés par Villard puisaient, comme à la même époque ceux créés par son collègue Pierre Toulhoat, dans le répertoire décoratif issu de la tradition populaire. Le premier décor, intitulé *Kornog* (« Occident »), rappelait en 1965 le souvenir des *Seiz-Breur* dont la revue portait ce titre. Vinrent ensuite les décors *Plonévez*, du nom de la principale commune du pays de Porzay, au nord de Quimper. Les noms de presque tous les décors se réfèrent ainsi à la toponymie finistérienne (*Quimper*, *Le Guilvinec*, *Pont-l'Abbé*) ou aux noms de divers « pays » qui correspondaient aussi à des traditions décoratives particulières et à des motifs locaux de broderies : *melenig* (pays d'Elliant), *glazik* (pays de Quimper), ou *bigonden* (pays de Pont-l'Abbé).

Après la faillite de l'entreprise Le Minor, Dominique Villard s'associa à M. Lécuyer pour reprendre à Quimper l'entreprise Création. Sous la marque *Le Villec* (association de *Villard* et de *Lécuyer*), dont le magasin ouvrit en face du Musée départemental breton dans la rue du Roi-Gradlon à Quimper, Dominique Villard y créa encore des décors pour linge de table et céramiques, avant de prendre sa retraite en 1993.

La collection de costumes s'enrichit très souvent par des dons spontanés de particuliers : remercions cette année M^{me} Anna Bleas (Brest), pour celui d'une coiffe de deuil du Nord du Finistère (2015.5.1.) ; M^{me} Geneviève Loureau (Quimper), pour le don d'un costume de Châteauneuf-du-Faou (fig. 9) et d'un chapeau de Gouézec (2015.14.1 à 6. et 2015.14.2.) ; M^{me} Marianne Le Berre-Bonraisin (Le Relecq-Kerhuon), pour celui d'un bonnet perlé de Quimperlé (inv. 2015.15.1.) ; M. Jean Le Borgne (Quimper), pour un gilet et une veste du pays glazik (inv. 2015.24.1 et 2.) [fig. 10] ; M. et M^{me} Naud

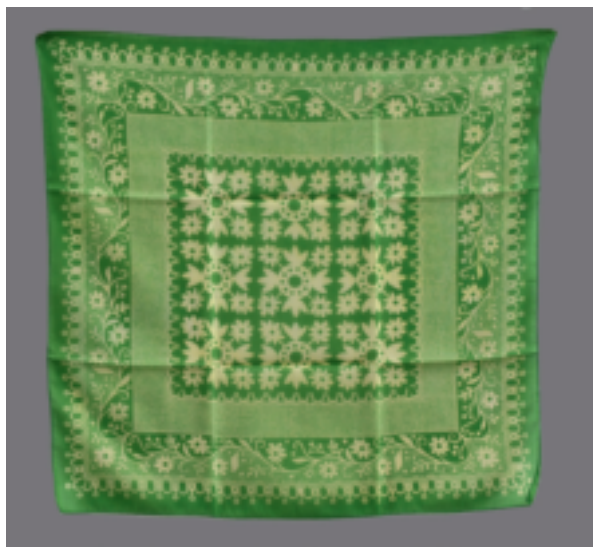


Fig. 8 a-f. – **Dominique Villard (1928-2016)**, *Foulards*, modèles Melenig, Faïence, Brodeur, Fleur verte, Printemps, Kornog. Etablissements Le Minor, Pont-l'Abbé, 1965-1980. Coton, laine. Inv. 2015.6. Cliché S. Goarin/Mdb.



(Livry-Gargan), pour une coiffe de Guiclan (inv. 2015.26.1.) ; M^{me} Marie-Thérèse Wagener (Saint-Nic), pour un costume complet du pays de l'Aven



(2015.30.1.) ; M. Henri Paris (Brest), pour un ensemble de châles et de tabliers de Locquirec (2015.27.1.).



Fig. 9. – Costume féminin de cérémonie, Châteauneuf-du-Faou. Vers 1930. Inv. 2015.14.1. Cliché J.-P. Gonidec/Mdb.



Fig. 10. – Gilet et veste d'un costume masculin, Pays glazik (environs de Quimper). Vers 1910-1920. Inv. 2015.24.1. Cliché J.-P. Gonidec/Mdb.

Un édifice enraciné dans son terroir : la chapelle de Loc-Ildut en Sizun

par Louis Chauris, Michel Le Goffic, Georges Provost

À la mémoire de Louis Pape

Chaque année, le dernier dimanche de juillet, un pardon ranime la chapelle de Loc-Ildut en Sizun, attirant des centaines de personnes pour la messe en breton, les processions ou les festivités profanes. Dans un secteur du Finistère très riche en églises mais plutôt pauvre en chapelles, la force d'attraction du site pose question. Il y a longtemps que, comme tant d'autres, la chapelle de Loc-Ildut n'est plus utile au culte : une messe basse y fut célébrée tous les dimanches jusqu'à la guerre de 1914-1918, mais la diminution du nombre des vicaires y mit fin. Aussi bien l'amélioration des routes rendait-elle l'office moins nécessaire puisque l'accès au bourg était devenu plus facile. L'attachement des voisins pour la chapelle parut alors fléchir : à la fin des années 1920, les cultivateurs se plaignirent des corneilles nichant en grand nombre dans la chapelle abandonnée et faisant des dommages aux champs de petits pois alentour. Survint la proposition d'un antiquaire belge désireux d'acquérir les pierres de taille et les boiseries sculptées pour le compte d'un Américain : elle fut d'abord accueillie avec faveur. Pour 30 000 francs, le conseil municipal de Sizun en vota le principe à une forte majorité. Mais la perspective concrète de la démolition de la chapelle suscita une réaction salutaire. Louis Le Guennec au nom de la Société archéologique du Finistère, Louis Charreter au nom des Amis des arts de

Brest intervinrent pour que l'édifice soit conservé, au moins partiellement. Localement, les habitants du quartier se ravisèrent, si bien que le maire et le curé trouvèrent un accord en 1931 : la vente n'aurait pas lieu, la paroisse prenant la charge de la restauration de l'édifice. Les voisins retroussèrent leurs manches et réparèrent toiture et maçonnerie. Un modeste pardon revit le jour en 1932 sous la forme d'une messe célébrée un dimanche d'août, à condition qu'un prêtre de l'extérieur soit disponible pour la dire. À la fin des années 1950, le pardon s'interrompit pourtant et la chapelle fut de nouveau menacée d'abandon, jusqu'à ce qu'en 1965, l'abbé Jean-Louis Broc'h – nouvellement nommé curé de Sizun – prenne l'initiative de le relancer en en faisant une fête bretonne propre à fédérer ses paroissiens, ainsi qu'il l'avait fait précédemment à Scrignac pour le pardon du 15 août à la chapelle Notre-Dame de Coatkeo. Célébré pour la première fois sous cette forme le 29 août 1965, le « nouveau » pardon de Loc-Ildut s'est maintenu depuis, pratiquement sans aucune interruption¹. Il a fêté en 2015 le

¹ Sur cette renaissance, G. PROVOST, « La route des chapelles au pays des enclos : Saint-Antoine en Ploudiry, Loc-Ildut en Sizun, Sainte-Anne en Lampaul-Guimiliau », *Actes des conférences 1997 de l'université d'été des enclos et des monts d'Arrée*, Landivisiau, 1998, p. 96-124.

cinquantième anniversaire de son renouveau, en présence de Gallois venus de Llantwit Major, le pays de saint Ildut, et de délégués des six paroisses bretonnes vouant un culte à saint Ildut ou Ildut².

À l'évidence, un tel ancrage dans l'environnement local puise ses sources dans un passé ancien mais les archives, ici quasi inexistantes pour l'Ancien Régime³, ne permettent guère d'en dire davantage. De même, peu de données sont disponibles sur l'architecture de l'édifice, les étapes de son évolution, moins encore sur la nature et la provenance des pierres mises en œuvre. En vue d'éclairer ces aspects discutés, voire ignorés, un examen architectonique de la chapelle, associé à une détermination lithologique des matériaux – ces deux modalités s'épaulant mutuellement – a été entrepris au cours de l'été 2014⁴. Les résultats en sont présentés ici, croisés avec les éléments révélés, d'une part, par les trop rares archives, d'autre part par un sondage archéologique réalisé en août 2016.

Un site autrefois très fréquenté

A priori, la localisation de l'édifice, aujourd'hui isolé, ne laisse pas de surprendre... mais c'est oublier qu'elle était située en bordure de la grand-

route Carhaix-Landerneau, dont subsiste encore ici même un relais de diligences portant les dates de 1816, 1831 et 1845. Mais ne peut-on remonter plus loin ? On sait que cette route a pris la suite d'une voie romaine et qu'elle fut, jusqu'aux années 1880, le grand axe de communication de la région. Il convient également de remarquer qu'en contrebas de l'élévation occidentale de la chapelle émergent deux sources aménagées en fontaines, fréquentées pour les maux d'yeux jusqu'au début du xx^e siècle⁵ ; à proximité du relais se trouve une troisième source où demeurent les traces d'un *kanndi*. Cette juxtaposition de trois points d'eau ne suggère-t-elle pas l'existence, en ce point, d'un culte païen très ancien, ultérieurement sanctifié par l'implantation d'un ermitage, puis beaucoup plus tard, par l'érection de la chapelle assurant une consécration définitive ? En l'absence de preuve, on ne peut écarter l'hypothèse. Le toponyme *Loc-Ildut* renvoie assurément au Moyen Âge – en tout cas à une période antérieure au monument actuel – mais on ne sait quel crédit accorder au rôle prêté, on ignore sur quelles bases documentaires, aux vicomtes de Léon dans sa construction initiale⁶. Saint Ildut est reconnu pour la garde des volailles et, lors du premier dimanche de l'Avent, à Coadout, on célébrait le « pardon des coqs ». Pol de Courcy ajoutait : « En effet, chaque famille fait ce jour-là hommage d'un coq à saint Ildut. Le plus beau est confié à un hardi paysan qui le dépose sur le coq doré qui surmonte le clocher. Après quelques moments d'hésitation, le coq s'envole et tous les paysans se précipitent à sa poursuite, car un bonheur constant est attaché pendant une année à la possession de ce coq. Les quatre cinquièmes des volatiles ainsi offerts à saint Ildut sont revendus au profit de l'église ; l'autre cinquième est dévolu au recteur de la paroisse dont

² Landébaëron, Troguéry, Coadout (Côtes-d'Armor), Ploërdut (Morbihan), Lanildut (Finistère), Saint-Ideuc (Ille-et-Vilaine).

³ Une série de comptes de la chapelle débutant en 1688 était encore conservée en 1824 ainsi qu'en témoigne un document relatif aux arbres du placître de la chapelle inséré dans le registre de fabrique conservé aux Archives paroissiales de Sizun (1 E, lettre du 21 juillet 1824). Malheureusement, rien n'en subsiste aujourd'hui.

⁴ Les sources écrites sur la chapelle de Loc-Ildut sont peu nombreuses. J. MALLÉJAC, « La chapelle de Loc-Ildut », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXX, 1943, p. 20-26 ; R. COUFFON et A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 418 ; L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental*, t. I ; *Morlaix et sa région*, Morlaix, 1991, p. 225 ; J.-F. OLIER, *Ildut, premier saint de Bretagne*, Paris, 1995, 32 p.

⁵ H. LIÉGARD, *Les Saints guérisseurs de la Basse-Bretagne*, thèse de médecine, Paris, 1903, p. 47.

⁶ J. MALLÉJAC, *op. cit.*, note 4, attribue cette assertion – à tort semble-t-il – à Ogée.

la part s'élève parfois à 120 ou 140 coqs⁷. » Rien de semblable ne paraît avoir existé à Loc-Ildut en Sizun. Il est en revanche établi que la chapelle suscita, au milieu du XVIII^e siècle, une particulière ferveur, sans doute liée à des guérisons miraculeuses. Vers 1656, l'ouvrage du carme léonard Bernard du Saint-Esprit sur le sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray relate ainsi l'histoire de Bertrand Lunven, paroissien de Milizac que la maladie et l'angoisse clouaient au lit « jusqu'à ce que lui fût dit que l'on voulait l'envoyer à Loc-Ildut en la paroisse de Sizun et à Sainte-Anne [d'Auray]⁸. ». Dans ces mêmes années, les archives révèlent trois donations testamentaires significatives en faveur de la chapelle de Loc-Ildut, dans un espace géographique large : Anne Ladan à Sibiril en 1651⁹, Fiacre Tromelin à Plabennec en 1667¹⁰, Roland Gueguen à Guerlesquin en 1674¹¹. De telles convergences ne peuvent relever du hasard : elles indiquent que la chapelle connut une fréquentation inhabituelle dans les années même de sa construction puisqu'elle porte les dates de 1653 et 1677 : la synchronie avec les testaments est saisissante, tout comme avec l'apogée de la prospérité toilière de la région.

Dans sa singularité, le site très fréquenté de Loc-Ildut fut donc pour la chapelle un grand facteur de rayonnement. Mais il fut aussi pour elle une cause évidente de fragilité : le déclin de

la route ancienne après 1880, au profit soit du chemin de fer par Landivisiau, soit de la nouvelle nationale 164 passant par le bourg de Sizun, a certes contribué à plonger la chapelle dans l'isolement champêtre qui fait aujourd'hui son charme. Mais le site de la chapelle, entendu dans un sens plus étroit, porte une autre responsabilité, que révèle l'étude géomorphologique : le monument a été construit sur le versant incliné d'un ruisseau, affluent de l'Élorn et, à l'évidence, c'est cette implantation malencontreuse qui fut à l'origine de ses avatars. Elle explique notamment le caractère insolite de ses proportions actuelles.

Le monument : un édifice polyphasé

Avant d'aller plus loin, quelques mots sur les grandes lignes architecturales du bâtiment. Orienté approximativement est-ouest (avec une légère tendance vers l'ouest-sud-ouest), il étonne immédiatement, non seulement par l'absence de clocher et par sa haute façade occidentale, formant pignon presque aveugle, mais plus encore, peut-être, par la disproportion entre la courte nef (9,65 m de long) et le vaste transept (17,70 m de large), disproportion encore accusée par la hauteur de la toiture qui culmine à 16 m, comme pour une véritable église. Si l'on met à part une petite porte en plein cintre, sans motif décoratif, ouverte dans le flanc ouest du transept nord, les autres entrées, remarquablement ouvragées, sont situées dans la façade méridionale, l'une dans le flanc ouest du transept sud, l'autre dans la nef. Les hautes baies ogivales sont, pour l'essentiel, placées dans le transept et le chevet ; plusieurs d'entre elles sont à présent obturées, à moins qu'elles n'aient jamais été ouvertes. La toiture est couverte d'ardoises rustiques (fig. 1-3).

Un cordon court le long de la partie basale de l'édifice, avec décrochement vers l'ouest, pour tenir compte de la pente du terrain. Toutefois, dans l'élévation sud, il s'interrompt un peu à l'ouest de la porte de la nef ; dans l'élévation nord, presque au

⁷ Cité par Charles LE GOFFIC, *L'Âme bretonne*, Première série, Paris, 1908, p. 52.

⁸ Traduction G. LE MENN, d'après *Ar Veac'h devot hac agreabl eus a perc'herinet santes Anna e Guenet... composet gant breuz Bernard ar Speret Santel*, Morlaix, [1656], p. 152-153. Le seul exemplaire connu de cet ouvrage est conservé à la Bibliothèque nationale de France.

⁹ Arch. dép. Finistère, 266 G 12, testament du 6 mai 1651. Elle offre trois torches de lin « en la chapelle de Sct Ildut en la paroisse de Sizun ».

¹⁰ *Ibid.*, 4 E 144/13, testament du 9 mai 1658, « à Loc Illud ».

¹¹ *Ibid.*, 75 G 4, testament du 12 juillet 1674 « à M. saint Illud en Leon ».



Fig. 1. – Chapelle de Loc-Ildut. Côté méridional.
Ample transept, nef amputée.
Cliché L. Chauris (4 août 2014).



Fig. 2. – Façade occidentale reconstruite en
médiocres moellons.
Cliché L. Chauris (4 août 2014).



Fig. 3. – Élévation sud. À gauche de la porte, zone
de contact avec la partie reconstruite.
Cliché L. Chauris (4 août 2014).

début de la nef ; il est totalement absent à la base du pignon. Les différences dans l'appareillage sont frappantes, d'une part entre le chevet, le transept et les parties orientales des élévations de la nef où dominent les pierres de taille ou tout au moins des moellons soigneusement équarris, d'autre part entre le reste de l'édifice où les moellons sont fréquemment frustes et de dimensions variées. Dans l'élévation nord de la nef, il est possible de distinguer, d'est en ouest, trois secteurs se différenciant par leur appareillage : à proximité du transept, sur environ 1,5 m, pierres de tailles en grands éléments comme dans le transept ; puis, interruption du cordon basal et nette diminution dans les dimensions des pierres, cependant encore soigneusement façonnées ; enfin, à environ 1,70 m du pignon, les moellons sont irréguliers, en un mot de même habitus que ceux dudit pignon (fig. 4-6).

À elles seules, ces premières observations architectoniques laissent déjà présumer différentes étapes dans le bâti tel qu'il se présente actuellement. Trois dates sont inscrites sur l'édifice : 1653 au-

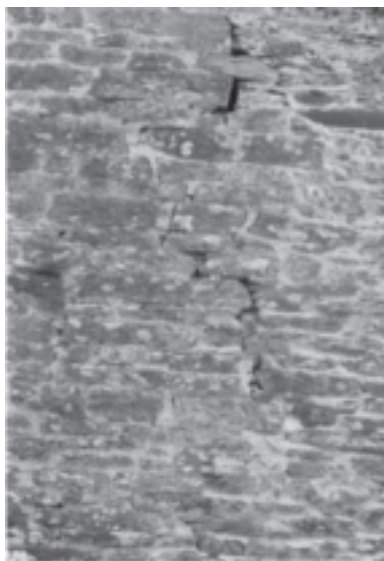


Fig. 4. — Élévation nord de la nef. Fissuration en cours.
Cliché L. Chauris (19 août 2016).



Fig. 5. — Porte d'entrée dans le transept sud.
Cliché L. Chauris (4 août 2014).



Fig. 6. — Porte d'accès dans la nef.
Cliché L. Chauris (19 août 2016).

dessus de la porte du transept sud¹² ; 1677 au-dessus de la porte de la nef ; 1727 sur le pignon de la nef, en haut à gauche. Ces données chiffrées appellent quelques commentaires. Le laps de temps entre les deux belles portes (un quart de siècle) suggère que la construction s'est étalée, comme en bien d'autres édifices, sur plusieurs décennies. Les années 1653-1677 sont celles où la chapelle a connu un rayonnement dépassant largement la paroisse de Sizun : l'ambition du projet initial, la hauteur de la toiture, la qualité des matériaux mis en œuvre dans le chevet et les transepts en sont le reflet très direct. Plus énigmatique est la date de 1727 apposée sur le pignon ouest : s'agit-il de l'achèvement de la nef, de sa reconstruction à la suite de l'écroulement de sa partie occidentale, ou encore du remploi d'une pierre lors de travaux plus tardifs ? La tradition

locale assure que la chapelle, autrefois plus longue de 4 m, fut raccourcie, en particulier lors de la restauration du début des années 1930¹³. De fait, le cadastre napoléonien (1812) atteste que la chapelle a, alors, des proportions différentes, avec une nef sensiblement plus longue. Il paraît cependant impossible que ce raccourcissement ait été effectué dans les années 1930 : les sources écrites contemporaines n'en parlent pas¹⁴ et, si tel avait été le cas, le meilleur connaisseur alors de Loc-Ildut,

¹³ J.-F. OLIER, *op. cit.*, note 4. « Chapelle de Loc-Ildut. Les anciens se souviennent », *Le Télégramme*, 22 juillet 2009.

¹⁴ Le curé de Sizun, M. Herry, écrit alors dans le registre du conseil paroissial : « Au cours de cette année [1932], la chapelle de Loc Ildut, que la municipalité menaçait de vendre pour être transférée en Belgique, a été restaurée. À cet effet, un appel à la générosité des fidèles a rapporté près de deux mille francs, à peine le tiers des dépenses. Une messe y a été dite le dimanche 28 août » (Archives paroissiales de Sizun, 1 E, p. 114).

¹² Et non pas 1633 comme l'affirmait une lecture erronée.

Jean Malléjac, n'aurait pas manqué de le signaler dans son article, fort bien documenté, publié en 1943¹⁵. Ajoutons également que Louis Le Guennec fit un dessin de la chapelle en 1907, lequel démontre sans contestation possible que l'édifice présentait déjà les dimensions actuelles¹⁶. S'il y eut raccourcissement, il intervint antérieurement. Les budgets et comptes de la fabrique paroissiale de Sizun, au XIX^e siècle, sont ici d'un précieux secours. Ils indiquent en effet que 1 000 francs furent dépensés en 1862 et 1863 pour « relever le pignon de la chapelle de Loc-Ildut¹⁷ ». Tout laisse à penser que c'est alors qu'intervint le raccourcissement de la nef. Ultérieurement, la mémoire locale l'aura associé à la restauration des années 1930, mélangeant deux épisodes que séparaient en réalité plus de soixante années.

Les fouilles entreprises au pignon de la chapelle au cours de l'été 2016 (Michel Le Goffic)

En 1943, Jean Malléjac suggérait déjà que des fouilles soient faites auprès de la chapelle afin de mieux éclairer son histoire et, en particulier, de restituer les dimensions premières de la nef avant son raccourcissement. Pour essayer de lever l'incertitude, un premier sondage fut réalisé manuellement le 10 mai 2016, mais l'épaisseur des remblais caillouteux était telle qu'il n'a fourni aucune indication. Le 16 août 2016 le même sondage fut repris à l'aide d'une pelle mécanique munie d'un godet d'une largeur de 0,60 m.

Le sondage, d'une longueur de 4 m pour une largeur de 0,60 m, a été implanté à partir de 2 m du pignon actuel afin de ne pas déstabiliser les fondations de celui-ci. Sous 1,40 m de remblais et entre 3,80 m et 3,15 m (soit la largeur de 2 pieds) à compter du pignon, sont apparues deux grosses dalles de schiste posées à plat, se recouvrant et calées par de petites plaquettes de schiste, le tout reposant sur un horizon Bg (pseudogley) marmorisé et montrant par endroits une forte concentration d'hydroxydes de fer et de manganèse se transformant en concrétion fortement indurées. Ces concrétions sont naturelles et résultent de la pédogénèse par précipitation au contact d'un milieu plus oxygéné.

Plus à l'ouest de cet assemblage pierreux, le sondage est descendu à plus de 2 m de profondeur atteignant le niveau supérieur de la nappe phréatique du moment. Les éboulements de la paroi de la tranchée et la venue d'eau ont mis fin au sondage dans cette partie. À partir du massif pierreux mis au jour, une tranchée orthogonale de 2 m de longueur a été ouverte pour vérifier s'il se prolongeait parallèlement

¹⁵ J. MALLÉJAC, *op. cit.*, note 4.

¹⁶ Le dessin est publié dans *Feiz ha Breiz*, juin 1931, p. 221, mais l'auteur du texte, Louis Le Guennec (traduit en breton par l'abbé Perrot, d'où la double signature GP : Guennec/Perrot), dit clairement qu'il a réalisé le dessin lorsqu'il a visité la chapelle en 1907. Merci à Christian Brunel pour son aide dans l'analyse de ce texte.

¹⁷ Arch. dép. Finistère, 1 V 1083, budget des années 1862 et 1863. Il est indiqué que la somme a été utilisée en 1862 « attendu l'urgence, le pignon menaçant ruine ».

au pignon. L'extrémité de la plus grande dalle a été mise au jour, elle mesure 0,95 m dans sa plus grande longueur, mais aucune pierre n'a été trouvée plus au nord.

Le résultat de ce sondage est relativement maigre car l'on s'attendait à trouver des fondations mieux conservées. Cependant, l'amas pierreux découvert est manifestement d'origine anthropique et correspond à la fois aux données fournies par le cadastre napoléonien et aux dires de la tradition orale locale. Il semble que l'effondrement du pignon ne soit pas dû à un glissement de terrain mais plutôt à une erreur d'implantation de la partie occidentale de la chapelle, trop près des sources. En observant la cavité d'où s'écoule la source principale, on constate qu'il existe une érosion progressive et que celle-ci a vraisemblablement destabilisé les fondations du pignon ouest. C'est pourquoi la nef a été raccourcie dans les années 1860, mais on constate aujourd'hui que cette restauration est à nouveau destabilisée comme en témoignent les fissures des façades nord et sud.

Les pierres : un édifice polyolithique

Ces premiers commentaires se doivent d'être complétés par des annotations lithologiques, éclairant la chapelle sous des aspects jusqu'ici méconnus. Schistes et granites occupent une place essentielle, mais d'autres pierres ont été aussi mises en œuvre.

Les schistes ont été employés avec profusion et ce sont eux qui confèrent à la chapelle sa tonalité assez sombre. Toutefois, l'observateur le moins attentif ne peut manquer de remarquer des différences significatives dans leur appareillage. Dans le chevet, les deux bras du transept et dans les élévations de la nef jouxtant ledit transept, les schistes sont, en règle générale, mis en œuvre en très grands éléments allongés, soigneusement façonnés. À titre



Fig. 7. — À l'ouest de la porte de la nef, moellons schisteux avec d'innombrables traces d'outil pour l'équarrissage.

Cliché L. Chauris (4 août 2014).

d'exemples, voici quelques mesures (successivement longueur et hauteur) en centimètres : 82 – 84/26 – 116/11 – 123/25 – 129/13 – 139/26 – 141/49 – 144/45 – 145/23 – 147/24 – 155/32. Ces rapports indiquent une schistosité nettement accusée : parfois, la longueur est de dix fois supérieure à la hauteur ; exceptionnellement, de vingt fois ; plus fréquemment, les éléments sont plus trapus, de l'ordre de 5 sur 1 (fig. 7).

Cette forte schistosité qui permettait d'obtenir aisément de longs moellons plats avait cependant pour les maçons un sévère handicap. Si l'empilement des pierres ne soulevait ainsi guère de problèmes, leur façonnement pour les parements vus s'avérait très difficile, d'où ces innombrables traces d'outil, encore parfaitement conservées, nécessitées pour leur équarrissage, et qui confèrent aux élévations un aspect singulier. Assez rarement, les schistes sont posés de chant, le plan de schistosité, vertical, formant le parement vu ; réduisant le pénible équarrissage, cette modalité a le grave inconvénient d'entraîner, avec le temps, le décollement superficiel



Fig. 8. – Grand moellon schisteux, placé verticalement, parallèlement à la schistosité.
Cliché L. Chauris (4 août 2014).

de plaques parallèlement à la schistosité. Comme déjà indiqué, dans les portions ouest de la nef et dans tout le pignon occidental, les schistes ne sont guère façonnés mais utilisés en moellons très frustes et, le plus souvent, de faible dimension, en contraste saisissant avec les autres élévations de la chapelle (fig. 8).

En l'absence d'archives, la localisation des sites d'extraction des schistes mis en œuvre à Loc-Ildut ne peut être précisée. La plus grande partie du sous-sol des environs est constituée par de tels schistes, d'âge dévonien, affleurant en particulier sur les versants de la vallée de l'Élorn. Ces roches ont été utilisées ici un peu partout dans les constructions ; elles étaient extraites dans de nombreuses petites carrières depuis longtemps abandonnées. En un mot, leur provenance est, selon toute probabilité, relativement proximale.

Après les schistes, les granites occupent à Loc-Ildut une place importante. Façonnés en pierres de taille, ils forment, entre autres, le cordon mouluré basal, les portes remarquablement ouvragées de l'élévation méridionale, des encadrements des baies et, associés avec les schistes, les pierres de taille du transept ; par contre, ils sont peu employés dans les parties reconstruites de la nef, et alors en médiocres moellons.



Fig. 9. – Granite sain, blanc-gris, à droite ; altéré, beige-brunâtre, à gauche.
Cliché L. Chauris (4 août 2014).

Le granite mis en œuvre offre une nuance gris clair quand il est sain, virant au beige par altération météorique. Cette modification est antérieure à la mise en place et correspond aux zones superficielles des boules fendues dont seul le cœur est resté intact. La roche est à grain assez fort, souvent même elle est porphyroïde : les feldspaths atteignant jusqu'à 4 cm ont alors des dimensions nettement supérieures à celles des autres minéraux (fig. 9).

Sa provenance ne soulève pas de problèmes : la pierre a été extraite dans le vaste massif dit de Plounéour-Ménez, dont les premiers affleurements apparaissent à environ 4 km au sud-est de Loc-Ildut. Toutefois, comme pour les schistes, par manque de données archivistiques, les points d'extraction ne peuvent guère être précisés davantage. La mise en œuvre concomitante des deux faciès de ce massif (gros et porphyroïde) indique que plusieurs carrières étaient exploitées en même temps.

La mouluration soignée du cordon basal, le façonnement élaboré des deux portes méridionales soulignent clairement la qualité des pierres recherchées. À ce sujet, on notera cependant que la partie sommitale des deux encadrements de la porte du transept a utilisé un granite différent, à grain fin, dont la provenance pourrait, à titre d'hypothèse, se trouver dans un faciès finement grenu qui affleure



Fig. 10. – Élévation sud.
Cordon basal, avec décrochement pour compenser la déclivité du sol.
Cliché L. Chauris (4 août 2014).



Fig. 11. – Porte du transept sud.
Granite à gros grain du massif de Plounéour-Ménez. Seul le motif mouluré est en granite à grain fin.
Cliché L. Chauris (4 août 2014).

vers l'extrémité occidentale du massif de Plounéour-Ménez ; la même remarque pourrait s'appliquer à certains éléments de la zone supérieure de la porte s'ouvrant sur la nef (fig. 10-12).

Les autres roches recherchées à Loc-Ildut restent beaucoup plus sporadiques. Le célèbre kersanton des diverticules orientaux de la rade de



Fig. 12. – Transept sud.
Association aléatoire schiste sombre-granite clair.
Cliché L. Chauris (4 août 2014).

Brest, mais dont les filons se poursuivent loin vers l'est, si utilisé dans les enclos paroissiaux du Léon, est ici d'emploi parcimonieux. Au-dessus de la porte de l'aile sud, il a été employé – cas classique – pour un écusson, aujourd'hui martelé¹⁸. Malgré des conditions d'observation difficiles, il semble bien que les remplages de quelques baies soient également en kersanton. Le linteau incurvé actuellement dans la partie sommitale d'une des fontaines – en provenance de la sacristie en ruines – est aussi en

¹⁸ Probablement des Rohan, dont les macles se devinent par lumière favorable.

kersanton ; de même, la petite croix qui le couronne. Plus énigmatique, l'emploi, ou plus précisément le remploi, de quelques grands éléments en kersanton (longueur : 79 cm, hauteur : 40, épaisseur : 18 ; ou encore, respectivement, 58/39/20) en chaînage d'angle ouest/nord de la nef ; sur l'une des pierres, on entrevoit des motifs sculptés. Tout suggère une réutilisation, dans la reconstruction du pignon en 1862, de quelques belles pierres d'une construction détruite... mais de laquelle ? (fig. 13).

Dans le pignon ouest ressortent vivement, du fait de leur teinte, quelques gros moellons d'une roche gréseuse, brun-rougeâtre qui, examinée à la loupe, se montre être un gravier aux innombrables grains de quartz, très fortement cimentés par l'hydroxyde de fer auquel il doit sa coloration. Cette roche constitue l'un des vestiges de la ligne de rivage de la mer, au Pliocène, qui atteignait alors 130 mètres. Une ancienne carrière, aujourd'hui comblée, était ouverte dans cette formation, au lieu-dit La Garenne, un peu à l'est de la chapelle¹⁹. La même roche se trouve aussi dans plusieurs autres constructions des environs (fig. 14).

Toujours dans le pignon occidental, ont été aussi notés de rares fragments de quartz blanchâtre, d'origine filonienne, parcourant les schistes dévoniens, ainsi que quelques éléments de microgranite aphanitique²⁰ de teinte blanc-beige, en filons recoupant les mêmes schistes, entre autres à proximité de la vallée de l'Élorn, non loin de Loc-Ildut.

La toiture de la chapelle est en grosses ardoises en provenance de Saint-Cadou²¹. À l'intérieur de la chapelle, grandes et belles dalles de schiste bleuté, également de provenance régionale.



Fig. 13. – Chaînage d'angle ouest/nord de la nef, en kersanton.

Cliché L. Chauris (4 août 2014).

D'autres roches pourtant utilisées dans la région font défaut à Loc-Ildut. L'absence de l'orthogneiss dit de Guimiliau, qui affleure à quelques kilomètres plus à l'est, s'explique facilement. Cette pierre ingrate, difficile à façonner, a surtout été employée sur place faute de mieux ; à Loc-Ildut, les schistes dévoniens ont joué le rôle qu'elle occupe, plus à l'est, dans ses zones d'affleurement. L'absence de la célèbre pierre

¹⁹ B. HALLÉGOUET, cité dans la légende de la figure.

²⁰ Où les cristaux sont difficilement discernables à l'œil nu. Ce microgranite a été mis en œuvre dans le relais de diligence, en assises alternées avec les schistes.

²¹ J. MALLÉJAC, *op. cit.*, note 3.

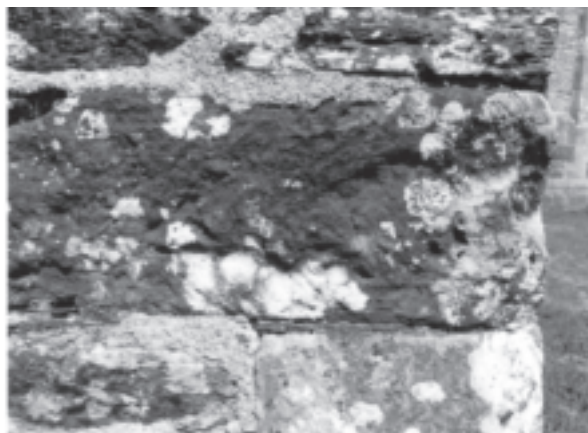


Fig. 14. – Façade occidentale.
Gros moellon en grès ferrugineux pliocène.
Cliché L. Chauris (4 août 2014).

jaune de Logonna, une microdiorite quartzique, aux innombrables cernes subconcentriques d'hydroxyde de fer, si recherchée à l'est de la rade de Brest²², ne manque pas de surprendre. Sans doute a-t-on pensé qu'il n'était pas indispensable de faire appel à de longs, pénibles et dispendieux charrois, les schistes locaux et le granite de Plounéour-Ménez, beaucoup plus proximaux, faisant office de pierres de remplacement, qui plus est de qualité. La rareté du kersanton est plus étonnante *a priori*... mais faut-il rappeler que pour le beau porche (1650-1653) de l'église de Commana (massif de Plounéour-Ménez), préférence a été donnée au granite local et non au kersanton²³ ?

²² L. CHAURIS, « La pierre jaune de Logonna », *Le Mansolée*, 1994, n° 696, p. 76-83.

²³ ID., « Géologie et histoire de l'architecture : la provenance des pierres utilisées dans la construction des édifices religieux de la région morlaisienne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 215-273.

En guise de bilan

Ainsi la chapelle de Loc-Ildut, bien plus que d'autres édifices des environs, s'enracine-t-elle dans son terroir, et c'est à cette émanation sacralisée de la terre-mère – jusqu'ici mal appréhendée – qu'elle doit son originalité. Son polylithisme originel (ou primaire) avec essentiellement schistes et granites de provenance proximale, a été encore accru par son polylithisme acquis (ou secondaire) lors de travaux de restauration (en sus des schistes, grès ferrugineux, microgranite et quartz), soulignant son cachet polyphasé ; dans les deux cas, le kersanton est resté accessoire. Les quelques gros éléments en kersanton du chaînage d'angle ouest-/nord du pignon ont peut-être été extraits d'un des filons qui affleurent non loin de Loc-Ildut près de la vallée de l'Élorn. Ce bel édifice manque toutefois d'une certaine rigueur : on pourra regretter que les bâtisseurs n'aient pas su profiter de la présence de deux roches de qualité (schiste et granite) pour les disposer en assises alternées – ce qui eût produit un effet esthétique indéniable – au lieu de les placer de manière tout à fait aléatoire, voire fantaisiste.

Certains pans de l'histoire de la chapelle demeurent encore non élucidés. Peut-être est-ce cette part de mystère qui rend Loc-Ildut encore plus attachant. Paul Valéry n'écrivait-il pas : « Le meilleur ouvrage est celui qui garde son secret le plus longtemps » ? Mais pour que la chapelle puisse le conserver, encore faudrait-il qu'elle soit restaurée ! Les magnifiques travaux effectués tout récemment à Sizun dans l'église paroissiale²⁴ sont un exemple à suivre. Premier point très encourageant : l'érection d'un calvaire près de la chapelle en 1988. Les trois degrés sont en schistes façonnés en éléments plats ; le puissant soubassement monolithe du fût (base carrée 102 x 104 cm, hauteur 55 cm, avec à partir de 38 cm

²⁴ L. CHAURIS, L. PAPE, G. PROVOST et G. LE BER, « Sizun. Église paroissiale. Travaux de restauration », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIX, 2011, p. 48-50.

un large chanfrein) en granite de Plounéour-Ménez en remploi²⁵ ; fût octogonal, façonné à l'occasion de son implantation, dans le granite de Brennilis (une des venues du massif du Huelgoat), caractérisé, entre autres, par la dissémination de cristaux de cordiérite gris sombre ; la croix sommitale dans la même roche. Autre apport récent : la statue de saint Ildut réalisée en 2015, taillée dans le kersanton par Joël Kerhervé à partir d'une bordure de monument funéraire en kersanton, récupérée chez un marbrier de Douarnenez (la localisation du cimetière d'origine reste inconnue). La nuance grisâtre présentée actuellement par la statue est due aux modalités de son façonnement tout récent ; dans quelques années, selon Kerhervé, la teinte virera au noirâtre, révélant alors l'origine première de la roche, à savoir le kersanton noir à grain fin du type Rosmorduc en Logonna-Daoulas. Le sculpteur s'est inspiré d'une statue ancienne de saint Ildut conservée à Ploërdut (Morbihan) – pour l'allure générale, la chasuble, le livre ouvert et le geste de bénédiction – mais le visage rappelle de manière frappante le style de Roland Doré (contemporain de la chapelle de Loc-Ildut puisqu'il mourut en 1663), en particulier l'ange Gabriel du porche de Saint-Thégonnec (fig. 15-19).

Quelques suggestions *in fine* pour les travaux à venir : plusieurs baies sont encore obturées. Les ouvrir, avec remplage en kersanton, serait comme rendre la vue aux aveugles, surtout dans la nef aujourd'hui très sombre ; les intempéries provoquent la chute dangereuse des ardoises et la toiture gagnerait à retrouver ses quatre épis de faitage en plomb, dont l'un – monumental – vient d'être reconstitué ; le cordon basal mouluré pourrait être mieux mis en valeur... La vivacité de l'attachement de la population locale envers la chapelle et son pardon, l'inscription de l'édifice et de son retable à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (2015) laissent espérer une évolution favorable dans un avenir proche.

²⁵ Provenant d'un ancien calvaire situé à Poulpry, près de Kerroc'h en Sizun, ce socle porte en lettres gothiques la date de 1544.



Fig. 15. – Partie sommitale de la fontaine. Moellons schisteux. Pierre de taille incurvée et croix en kersanton. Cliché L. Chauris (4 août 2014).



Fig. 16. – Le calvaire. Degrés en schiste. Socle du fût en granite de Plounéour-Menez. Fût et croix en granite de Brennilis. Cliché L. Chauris (4 août 2014).

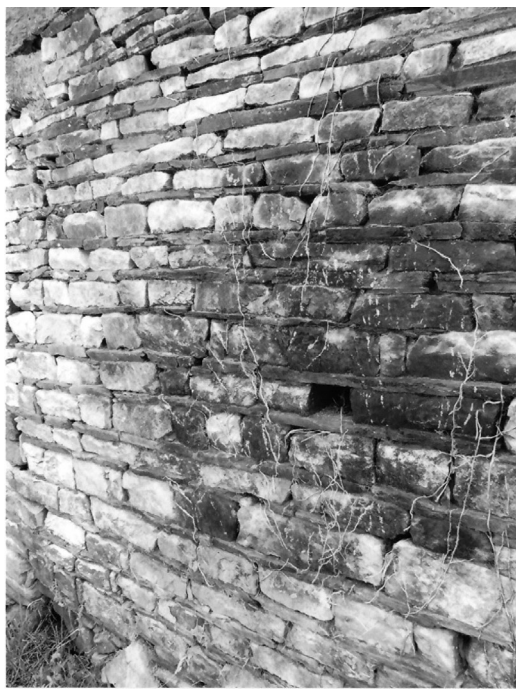


Fig. 17. – Ancien relais des diligences.
Assises alternées schiste-microgranite.
Cliché L. Chauris (4 août 2014).



Fig. 18. – Statue de saint Ildut (2015) en kersanton,
par Joël Kerhervé.
Cliché L. Chauris (19 août 2016).

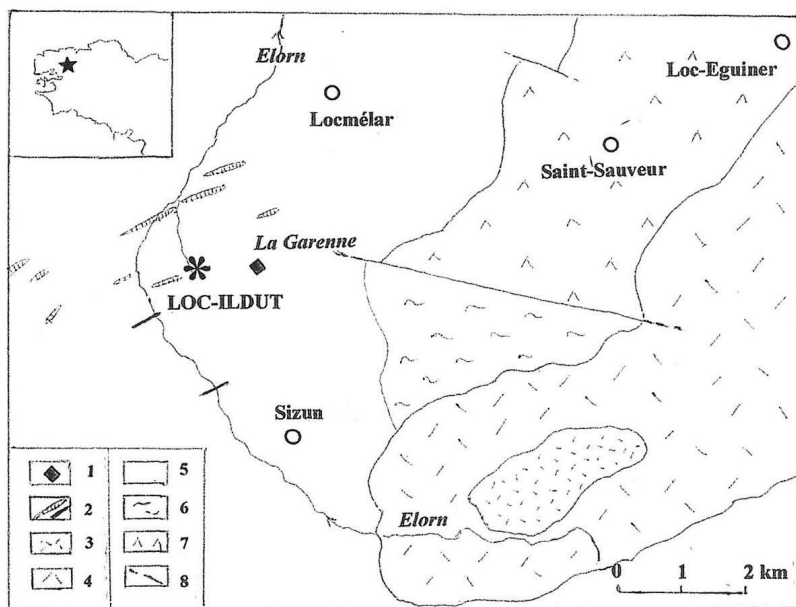


Fig. 19. – Esquisse géologique des
environs de Loc-Ildut.
D'après les cartes géologiques
au 1/50 000 « Le Faou » (1982)
et « Landerneau » (2010), éd.
BRGM. Pour le secteur examiné,
levés de L. Chauris, J.-R. Darboux,
J. Garreau et B. Hallégouët.
1. Grès ferrugineux pliocène.
2. Filons de microgranite et de
kersanton (trait noir). –
3 et 4. Massif granitique de
Plounéour-Ménez (3 : faciès à
grain fin ; 4 : faciès à gros grain).
5. Paléozoïque (principalement
Dévonien). – 6. Briovérien.
7. Orthogneiss. – 8. Faille.

Résumé

Les archives n'offrent que des lueurs ponctuelles sur la chapelle de Loc-Ildut en Sizun, édifice de la seconde moitié du ^{xvii}e siècle qui intrigue par sa situation isolée, sa qualité architecturale, sa hauteur de toiture, ses proportions. L'historien doit chercher le secours d'autres disciplines. Le géologue met en relief l'utilisation quasi exclusive de pierres locales, en particulier des schistes. Il souligne la qualité du chevet et du transept mais aussi la rusticité du bas de nef et du pignon occidental reconstruit. L'archéologue retrouve les traces ténues du pignon antérieur effondré : en cause, le voisinage des sources qui attirèrent les pèlerins mais fragilisèrent le monument.

Abstract

Archives only offer very brief glimpses of the Sizun Loc-Ildut chapel. Built in the second half of the 17th century, it puzzles the visitor by its secluded location, the quality of its architecture, the height of its roof, its overall proportions. Historians must therefore try and enlist other specialists. Geologists will insist on the use of local stones, schists in particular. They will underline the quality of the apse and of the transept, but also the rusticity of the lower part of the nave and of the western gable, rebuilt at some stage. Archaeology has also revealed traces of the former gable : it has obviously collapsed because the chapel was too close to springs which certainly drew pilgrims but also jeopardized its overall stability.

Diverradur

Ne gaver en diellou 'med tammou skleur war chapel Log-Ildud e parrez Sizun, eur batis bet savet e-kerz eil lodenn ar ^{xvii}^{ved} kantved, kuriuz da weled abalamour d'al leh distro m'ema ha d'e gaerder, da uhelled e doenn ha d'e vent. Red eo d'an istorour klask sikour a-berz klaskerien all. Ar pezh a lak ar geologour war wel eo n'eus bet greet nemed gand mein euz ar vro kazimant da zavel anezañ, mein-glaz dreist-oll. Diskouez a reont pegen brao eo ar penn-iliz hag ar groazenn, hag ive pegen dister eo penn-traoñ an neo ha pignon ar huz-heol evel m'int bet adsavet. Adkavoud a ra an arkeologour roudou munud euz ar pignon a-goz bet kouezet en e boull : en abeg da eienennou tro-war-dro, a zesache ar birhirined beteg eno, hag eo bet ive breskaet ar savadur ganto.

Églises et chapelles inédites dans le Léon, le Trégor finistérien et dans l'ancien canton de Daoulas (1^{re} partie)

par Yves Larreur

L'ouvrage de René Couffon et Alfred Le Bars, intitulé *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, publié en 1988, comporte plus de neuf cents édifices religieux répertoriés. Notre recherche permet de mettre en évidence de nouvelles chapelles et anciennes églises inédites, dans le Léon et le Trégor finistérien.

Les données figurant dans ce document sont l'aboutissement d'un travail approfondi dans les Archives départementales du Finistère (Quimper et Brest) sur les registres du cadastre napoléonien des communes concernées afin de faire ressortir, à partir d'inscriptions manuelles et généralement en breton, de nouveaux lieux sacrés non répertoriés tels que : chapelle, *parc ar chapel*, *liors ar chapel*, *coat ar chapel*, *goarem ar chapel*... Il en est de même pour une trentaine de *coz ilis* (vieille église), qui ramènent à un passé plus lointain, puisque l'adjectif *coz* avant le nom *ilis* ou *iliz* est un gage d'ancienneté remontant

jusqu'au haut Moyen Âge, si l'on considère les noms des lieux concernés¹.

La traduction des noms de villages bretons et leur analyse révèlent toute la richesse de la langue bretonne. On y relève une multitude de noms et d'adjectifs, avec aussi des préfixes et suffixes qui donnent la signification à l'origine des noms de lieux.

1 B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1993, Introduction, p. 13-30. Le préfixe *gui*(de *gwik* : *bourg*) de Guitalméze-coz, remonte aux *plou-* (Ploudalmézeau) du *v^e* au *viii^e* siècle. Le préfixe *lann* (*ermitage* ou *monastère*) de Lannuchen, Languiforc'h et Lanvélar, remonte environ du *vi^e* au *viii^e* siècle. Le nom d'un saint avec ou sans l'épithète devant l'hagionyme dans Saint-Draff et Gouéroc, remonte environ au *x^e* siècle. Le préfixe *ker-* de *keraodi* et *kergariou* apparaît au *xi^e* siècle. Le château de Logonna indique l'époque féodale. Penprat ou Penprat (composé de *pen* : *têtes* et *prat* : *pré, prairie*) est un nom descriptif vieux-breton (antérieur au *x^e* siècle), lié au milieu géographique

L'informatisation récente du cadastre napoléonien, tout en aidant la recherche d'un lieu par lettre et numéro de section sur une commune définie, facilite aussi le repérage du lieu sur carte IGN et les visites de terrain.

Préambule

Cette étude comporte deux parties. La première partie du texte ci-après concerne les communes de Bodilis à Ploudiry, classées par ordre alphabétique². Dans chaque commune, les sites concernés par ces recherches sont également classés par ordre alphabétique et souvent en breton, avec, entre parenthèses et en italiques, la traduction française à l'aide du dictionnaire AL LIAMM (*Le Lien*).³

Un glossaire est joint au texte et une bibliographie des ouvrages consultés et cités en référence en bas de page figure en fin de texte. Quelques photos prises sur les lieux et ou sur documents illustrent ce texte.

Glossaire

Les mots ci-après sont en breton, et figuraient ainsi sur les registres cadastraux des mairies, déposés aux Archives départementales depuis peu de temps. Nota : en breton la lettre *e* se prononce comme « é » ou « è » selon les cas.

Breton	Breton modernisé	Signification française
Caër	Kaër	Beau
Calvar	Kalvar	Calvaire
Cam, camm	Kamm	Courbe, boîtes
Cambr, cramb	Kambr,	Chambre
Car	Kar	Parent
Carr	Karr	Charrette, voiture
Castel	Kastel	Château
Carv, caro	Karv	Cerf
Cloastr	Kloastr	Cloître
Cloz	Kloz	Clos, fermé
Coad	Koad	Bois
Coadic	Koadic	Petit bois
Couldri	Kouldri	Colombier
Coz	Koz	Vieux
Creac'h	Kreac'h	Côte, montée
Creiz	Kreiz	Milieu, centre
Croaz	Kroaz	Croix
Parc	Park	Parc, champ
Quer	Ker	Maison, village, ville
Quere	Kere	Coordonnier
Quili, quilli	Kili : pluriel de kael	Treillis, barrière

² La deuxième partie sera consacrée aux communes de Plouédern à Trézilidé, toujours en respectant l'ordre alphabétique.

³ R. HÉMON, *Dictionnaire breton-français*, Brest, 1995 (9^e édition).

Les mots ci-après figuraient également en breton sur les registres, mais cette écriture n'a pas varié à ce jour :

Amann	Beurre	Lan	Ermitage, monastère
Aod	Grève, rivage	Lann	Lande, ermitage
Bali	Allée	Lannoc	Grande lande
Bara	Pain	Lez	Cour d'un seigneur
Beleg	Prêtre	Liors	Jardin, courtil
Ber	Court	Louc'h	Empreinte
Bered	Cimetière	Maen, mean	Pierre, caillou
Bescont	Vicomte	Maez	Campagne
Beuz	Buis	Maezou	Terrain, parcelles
Bihan	Petit	Menez	Mont
Bran	Corbeau	Meur	Grand
Bras	Grand	Milin	Moulin
Bre(n)	Colline	Minihi	Refuge, asile
Chapel	Chapelle	Mouden, gouden	Motte féodale
Di, dis	Préfixe privatif	Mouster	Monastère
Dour	Eau	Neac'h	Haut, coteau
Ec, oc	Suffixe de grandeur	Nevez	Neuf, nouveau
Ene	Âme	Peniti	Ermitage
Enez	Ile	Penn	Tête, extrémité
Foennec, foennoc	Prairie	Plas, plasenn	Place publique
Garzh, harz	Haie, obstacle	Poull	Mare, lavoir
Glas,	Vert, bleu gris	Prad	Pré, prairie
Goarem, gwaremm	Garenne	Prenn	Bois de construction
Goulou	Lumière	Prioldi	Prieuré
Gov, gof	Forgeron	Roudour, roudouz	Gué
Govel	Forge	Roc'h	roche
Gwazh	Ruisseau, marécage	Roz	Versant, tertre
Gwel, gweled	Vue	Run, reun	Colline, hauteur
Gwen (n)	Blanc	Sant	Saint
Gwerc'hez, verhez	Vierge	Spern	Epines, aubépine
Gwern	Aulne, marais	Stang	Etang

Gwezenn	Arbre	Stivell	Fontaine jaillissante
Hag	Conjonction : et	Traon	Bas, vallée
Huel	Haut	Trum, drum	Soudain, rapide
Huella	Le plus haut	Ti, ty	Maison
Ig, ic	Suffixe, diminutif	Izella	Le plus bas
Iliz	Église	Kurun	Tonnerre
Izel	Bas		

De Bodilis à Ploudiry

Bodilis

1. – Fontaine de la Vierge noire. Chapelle disparue. Le cadastre note la parcelle D 843 : parc ar chapel de Guernevez (*Villeneuve*) de 8 ares. Une fontaine dite de la Vierge noire, avec son lavoir, se situe entre la voie express et le parc ar chapel.

2. – Kerfeunteuniou (*village des fontaines*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note B 327 : parc ar chapel de Kerfeunteuniou à l'est du vieux manoir portant ce nom.

3. – Kergalvezoc (*village du grand menuisier*). Chapelle disparue. Le cadastre note C 111 : parc ar chapel de Kergalvezoc, village rattaché actuellement à Landivisiau. Ce champ arasé lors du remembrement se trouvait entre les villages de Guernévez à 400 m et Kergalvezoc à 600 m, dans une petite combe en Bodilis.

4. – Mouster-Paul (*monastère de Paul*). Chapelle disparue. Louis Le Guennec note que « d'après le dictionnaire d'Ogée, la paroisse de Plougar fut créée sous le règne du duc Alain Barbetorte et son église a succédé à la chapelle de Mouster-Paul, fondée par saint Paul Aurélien, puis ruinée par les invasions normandes⁴ ». Mouster-Paul est aujourd'hui en Bodilis.

5. – Saint-Mathieu. Chapelle disparue (voir Plougourvest). R. Couffon et A. Le Bars signalent cette chapelle à Coatsabiec⁵. Mais l'étude de l'ancien cadastre de Bodilis révèle en B 210 : parc ar groaz (*champ de la croix*), voisin de B 209 : goarem sant vaze (*garenne Saint-Mathieu*) entre Coatsabiec et parc ar c'hastel Quilligouden (*champ du château autour de la motte féodale*). Cette garenne Saint-Mathieu, au sud de la route de pèlerinage, est reliée par un chemin au village de Saint-Mathieu, à 250 m au sud-est, qui doit son nom à une chapelle du même nom. La croix du XIV^e siècle, signalée en Plougourvest, a son origine dans la parcelle B 210 : parc ar groaz. Chapelle et castel Quilligouden, peut-être liés, ont disparu, tandis que la croix (ou calvaire) du XIV^e siècle a été déplacée.

Botsorhel

Kergariou. Vieille église disparue. Le cadastre note les parcelles C 64, C65 : ar coz ilis, de 7 et 54 ares, au moulin de Kergariou.

Bourg-Blanc

1. – Bourg. Chapelle disparue. « L'an 1328, un Gralon Le Fèvre fonda cet établissement [hôpital] avec une chapelle sous le patronage de saint Yvi⁶. »

⁵ R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 26.

⁶ Chanoine P. PEYRON, « Les églises et chapelles du diocèse de Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXII, 1905, p. 198.

⁴ L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. Tome 1. Morlaix et sa région*, Quimper, 1979, p. 287

D'après Job an Irien la mention *Sancti Yvonis* dans le testament correspond à saint Yves et non à saint Yvi⁷.

2. – Coativy (*bois d'Ivy*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note A 925 : jardin ar chapel, de 8 ares, à Coativy bihan (*petit*), et A 926 : parc ar chapel, de 22 ares. Fontaine et lavoir sont toujours existants dans le jardin où s'élevait la chapelle.

3. – Leuré (*surface, aire*). Chapelle disparue. Le cadastre note E 1316 : parc poul chapel (*champ et mare de la chapelle*), de 78 ares, et E 1317 parc poul chapel bihan, de 21 ares. La chapelle Saint-Mathieu de Leuré, disparue, se situait au bord de l'ancienne voie de pèlerinage allant de l'est de la Bretagne à la pointe Saint-Mathieu, en passant entre Leuré et Pellan, après les Cloîtres et le Breignou.

4. – Pen an Néach (*tête du coteau*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note D 753, D 754, D 755 : parc ar chapel, de 17, 7 et 4 ares. Ces parcelles sont à l'arrière du manoir, proches de la fontaine.

5. – Saint-Julien. Chapelle disparue. Le cadastre note C 588 : jardin ar chapel, de 10 ares. La chapelle Saint-Julien, dans le village du même nom, se situait près du plan d'eau actuel.

6. – Touroussel, noté Tourou izel (*tours basses*) dans le cadastre. Chapelle disparue. Le cadastre note E 1053 : parc ar chapel, de 72 ares. Ce champ est au nord-ouest de la ferme de Touroussel, mais le lieu était fortifié selon l'appellation ancienne du cadastre *Tourou izel*.

Brélès

1. – Kerjégu (*village de Jégu*). Chapelle disparue. Le cadastre note A 71 : chapel an ty huella (*chapelle de la maison la plus haute*), et A 72 : chapel an ty izella (*chapelle de la maison la plus basse*).

2. – Kerlaudi (*village des louanges*). Chapelle disparue. Près du village de Kerlaudi, Yves Lulzac signale en amont d'une fontaine les vestiges d'une vieille bâtisse connue des habitants sous le nom de « vieille chapelle de Saint-Uzonen⁸ ».

3. – Kermeur (*grand village*). Chapelle disparue. Les vestiges de la chapelle sont visibles dans les murs d'une grange du village.

4. – Langonéry (*ermitage de Gonéry*)⁹. Chapelle disparue. La chapelle Saint-Gonéry du village était dans l'angle nord *via* Kerjégu. Dans ce village, un bosquet s'appelle ar c'hastel (*le château*).

Brest

1. – Château. Chapelle disparue. La chapelle des ducs se trouvait dans le donjon du château¹⁰.

2. – Kervallon, paroisse de Saint-Pierre-Quilbignon. Chapelle disparue. Le cadastre note B 245 : ar chapel, de 14 ares, à la chapelle Jésus. Le cadastre napoléonien mentionne la chapelle Jésus, dans le vallon de Keroc'hven (*village de la roche blanche*), en rive droite de la Penfeld.

3. – Vieux Saint-Marc (autrefois *Tréninez* ou *Trévinez*). Église disparue. D'après Job an Irien, c'est l'église Saint-Vigneau. « Le premier patron de l'église Saint-Marc était "saint Vigneau", d'après un écrit de 1486¹¹. » « L'appellation Saint-Marc paraît la première fois à Brest en 1721. Le 23 mai 1692, le château de Kerjean en Tréninez fut mis en vente. Un des prés faisant partie de la propriété et voisin

⁷ J. AN IRIEN, *Saint Yves en Finistère*, Minihy Levenez, 2003, p. 97.

⁸ Y. LULZAC, *Chroniques oubliées des manoirs bretons. Contribution à l'histoire des maisons nobles en Bas-Léon sous l'Ancien Régime*, Nantes, 2002, t. 4, p. 17 (« La maison de Kergoadès en Brélès »).

⁹ G. KERVILLA, « Saints guérisseurs de fièvre en Côtes-d'Armor », dans *Médecine et littérature en langue bretonne aux XIX^e et XX^e siècles*, Brest, 1991, p. 70.

¹⁰ L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. Tome II. Brest et sa région*, *op. cit.*, p. 28.

¹¹ J. AN IRIEN, *Saint Paul Aurélien. Vie et culte*, Minihy Levenez, 1991, p. 107.



Fig. 1. – Carantec, chapelle Saint-Roch.
Extr. de C. LAZENNEC, *Carantec. Histoire et description*, Morlaix, 1914, p. 4.

de la chapelle, s'appelait: prad sant Ignau (*pré de saint Igneau*) et une des collines qui la dominant du côté de Kerjean s'appelait menez sant Ignau (*mont Saint-Igneau*)¹². »

4. – Vieux Saint-Marc (*cimetière*). Chapelle disparue. En 1837, il existait près de l'église une chapelle-reliquaire appelée Chapelle-Christ. Yves Lulzac précise qu'« un écusson écartelé de Lossulien et de Cornouaille paraissait en supériorité sur la vitre du troisième soufflet dominant l'autel de Jésus¹³. » En 1863, elle fut démolie pour construire la mairie du nouveau bourg de Saint-Marc¹⁴.

Carantec

1. – Bourg. Chapelle Saint-Roch¹⁵, disparue (fig. 1).

2. – Château du Taureau. Chapelle. La chapelle était au rez-de-chaussée du château, à gauche de l'entrée¹⁶. Le château est sur la commune de Plouezoc'h en raison du chenal principal menant à Morlaix, mais il est plus proche de l'embarcadère de Carantec.¹⁷

3. – Kervézec (*village du médecin*). Chapelle disparue. Le cadastre note B 204, B 205, B 212, B 215: parc ar chapel.

¹² Chanoine PIRIOU, *Cinq siècles d'histoire locale. Saint-Marc de 1449 à 1947*, Brest, 1947, p. 11-12.

¹³ Y. LULZAC, *op. cit.*, t. 2, p. 127

¹⁴ Chanoine PIRIOU, *op. cit.*, p. 25.

¹⁵ Abbé C. LAZENNEC, *Carantec. Histoire et description*, Morlaix, 1914 (rééd. 1997), p. 4 (dessin signé Paul de Trigon figurant l'ancienne église, avec à gauche la chapelle Saint-Roch).

¹⁶ F. DE BEAULIEU, H. RONNÉ, *Le Taureau, sentinelle de la baie de Morlaix*, Rennes, 2006, 3^e de couverture.

¹⁷ Abbé C. LAZENNEC, *op. cit.*, p. 12-14.

Cléder

1. – Bornazou (*borgne Aizon*). Chapelle disparue. Le cadastre note L 267 : parc ar chapel, de 37 ares, vers la marbrerie de Cléder.

2. – Château de Kermenguy. Chapelle disparue. Cette chapelle se trouvait à l'arrière ouest du château, là où Sidonie de Forsanz fit installer des commodités au XIX^e siècle. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, selon les archives, on y célébrait des mariages et baptêmes¹⁸.

3. – Coz Milin (*vieux moulin*). Chapelle disparue. Le cadastre note B 646 : parc ar chapel, en 1804.

4. – Fontaine Saint-Ké. Chapelle disparue, située à 1 km au sud du bourg. Mentionnée en 1681, *Saint Quai*, chapelle¹⁹.

5. – Lanneusfel (*de lann eus pell : ermitage éloigné*). Chapelle disparue. Le cadastre note E 70 : liors ar chapel, de 8 ares.

6. – Lesradennec (*cour des grandes fougères*). Chapelle disparue. Calvaire de 1640. Les habitants actuels, natifs du lieu, ont vu les fondations de la chapelle.

Coatméal

Kerenoc ou Keronoc (*village d'Enoc*). Chapelle disparue. Le cadastre note E 332 : parc ar chapel.

Daoulas

Kerisit-Coz. Chapelle du manoir, disparue. La porte gothique, en kersanton, de l'ancienne chapelle, est remontée au manoir de Kerisit-Coz, tandis que les pierres ont servi à la construction d'une grange à Kerisit-Huella.

Dirinon

1. – Kerbringal (*village du versant uniforme*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note A 443 : chapelle, A 444 : parc ar chapel entre la chapelle et le manoir de Kerbringal huella (*le plus haut*). Des vestiges de la chapelle sont intégrés dans la maison de l'ancienne ferme du manoir, dont la porte gothique est à voussure extérieure et porte trois têtes en blasons. Le manoir appartenait au XVII^e siècle à écuyer Hamon Simon puis passa aux Silguy²⁰.

2. – Kermenguy (*village de Menguy*). Chapelle disparue. Le cadastre note A 472 : parc ar chapel. Elle se situait dans le bas de l'allée menant à la Croix-Rouge.

3. – Kervern-Tréanna (*marais de Tréanna*). Chapelle du manoir, disparue. Le cadastre note E 770 : chapelle. À Daoulas, dans l'église abbatiale Notre-Dame, « la statue de saint Jean-Baptiste, autrefois polychrome, provient de la chapelle du manoir de Kervern-Tréanna. Cette chapelle datant du XV^e siècle, aujourd'hui disparue, était dédiée à sainte Pétronille²¹. »

Drennec (Le)

Bréventec (*colline ventée*). Église disparue. La minuscule paroisse de Bréventec, dont le nom est noté Brenguentoc vers 1330, avait sans doute pour patronne sainte Gwentrok, honorée à Tréflez²². Corentin Marzin²³ signale avoir eu entre les mains le missel de Bréventec, manuscrit conservé à la bibliothèque Mazarine de Paris depuis 1835, sur lequel est portée une rectification datant de 1272.

¹⁸ D. DE LAFFOREST, *Une terre – une famille – une histoire*, Saint-Thonan, 2000.

¹⁹ A. DESHAYES, *Dictionnaire topographique du Finistère*, Spézet, 2003, p. 51, d'après Arch. dép. Finistère, 44 G 2.

²⁰ L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. Tome II. Brest et sa région*, op. cit., p. 481.

²¹ *Le patrimoine des communes du Finistère*, éditions Flohic, 1998, t. I, p. 357.

²² B. TANGUY, op. cit., p. 63.

²³ C. MARZIN, *Le Drennec*, Saint-Thonan, 2009, p. 12.

Ce manuscrit comporte des notations musicales écrites en neumes, et daterait du ^{x^e} ou ^{xi^e} siècle²⁴. L'église aurait disparu à la fin du ^{xvii^e} siècle. La chapelle actuelle de Saint-Mathieu à Loc-Mazé l'a remplacée en tant qu'église de Bréventec, jusqu'à la Révolution, lorsque la paroisse fut supprimée au bénéfice du Drennec.

Folgoët (Le)

1. – Ker Anna. Chapelle disparue. Cette chapelle est signalée à Ploudaniel puisqu'elle en faisait partie jusqu'en 1879, date à laquelle le territoire du Folgoët fut augmenté d'une section de Ploudaniel²⁵.

2. – Lannuchen (de uchaden, *crî*, ou Eucher, patron de Kernouës ?). Vieille église disparue. Le cadastre note B 60 : Coz Ilis. Louis Le Guennec précise que, « jusqu'en 1829, l'église du Folgoët n'était qu'une chapelle de la paroisse d'Élestrec, dont l'église, dédiée à saint Jégu, s'élevait au village de Lannuchen, à l'endroit dit encore Coz-Ilis (*la vieille église*). Un incendie allumé par la foudre la détruisit au ^{xviii^e} siècle, et le service paroissial fut alors transféré dans la chapelle de Saint-Vellé à Guicquelleau²⁶. » L'ermite Gwelleo²⁷, devenu saint Vellé, avait son ermitage et sa fontaine vers Landivern et l'Aber-Wrach, où les nombreuses sources s'appelaient Dour ar siliou (*eau des anguilles*), à 3 km de Guicquelleau, qui porte ce nom en souvenir de saint Vellé. La côte de Landivern, vers le bourg du Folgoët, s'appelle Creac'h sant Velle (*côte de saint Vellé*). La croix du saint a été cassée et la fontaine comblée.

Forest-Landerneau (La)

Joyeuse-Garde (château en ruines). Chapelle disparue. La chapelle figure à l'est de l'enceinte du château, sur le plan dressé lors des fouilles par les membres de la Société des Amis de Joyeuse-Garde. La tradition locale attribue la construction du château au légendaire roi Arthur. Sur le plan historique, un vicomte de Léon a fait construire cette résidence vers la seconde moitié du ^{xiii^e} siècle. Elle passa aux vicomtes de Rohan en 1363. Après les guerres d'Indépendance de la Bretagne, elle fut abandonnée à la fin du ^{xv^e} siècle pour le château de La Roche-Maurice²⁸.

Garlan

1. – Kermerc'hou (*village des chevaux*). Chapelle du manoir disparue. Donnée comme détruite en 1427²⁹. Le manoir conserve sa tourelle pointue du ^{xv^e} siècle, mais le colombier et la chapelle mentionnés dans les titres anciens ont disparu. L'origine du manoir remonte à Prigent de Kermerc'hou, qui vivait en 1400, puis par alliance, vers 1590, aux Arrel, puis aux Le Bigot, seigneurs de Langle et Kerlouet, aux Botherel de La Pinelaye, aux Visdelou de Bédée et aux Rosnivinen de Piré³⁰.

2. – Kerrohan (*village de la famille Rohan*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note D 469 : ar chapel, D 470 : parc ar chapel. Ces parcelles se trouvent au lieu-dit Ker-Braz où il reste un pan de mur de la chapelle, tandis que l'ancien manoir figure sur le cadastre napoléonien à 200 m au nord du manoir actuel, en face du pigeonnier qui s'écroule dans son grand champ.

²⁴ Id., *ibid.*, p. 12.

²⁵ A. DESHAYES, *op. cit.*, p. 217.

²⁶ L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. Tome II. Brest et sa région, op. cit.*, p. 405.

²⁷ B. TANGUY, *op. cit.*, p. 70.

²⁸ *Ville et vallée. Landerneau sur l'Élorn*, Landerneau, 2002, p. 34-35 (en français et en breton).

²⁹ A. DESHAYES, *op. cit.*, p. 90 (Kermerhou).

³⁰ L. LE GUENNEC, *Nos vieux manoirs à légendes* (2^e série), Quimper, 1968, p. 33-34.

Gouesnou

1. – Bourg. Chapelle disparue. Le cadastre note A 1163; A 1164 : parc ar chapel au bourg, entre la place et l'enclos paroissial. C'était probablement la chapelle Notre-Dame de Lorette, qui fut ensuite reconstruite à droite de l'entrée du cimetière dans le coin des nobles³¹.

2 – Kerdidrun. Chapelle disparue. Le cadastre note A 834 à A 838 : parc ar chapel à Kerdidrun ou Kerdidrum. Ce nom s'explique par la sinuosité et le calme du ruisseau voisin figurant sur le cadastre ancien. Un panneau proche du lieu indique : Impasse du Parc-ar- Chapel.

3. – Mesléan (*campagne du religieux*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note C 490, C 494 : parc ar chapel. Aucune trace de la chapelle sur les lieux, mais d'après Louis Le Guennec, sur le portail du manoir se trouvait un écu mi-parti Rivoalen de Mesléan et Barbier de Kerjean³².

4. – Penhoat (*tête du bois*). Chapelle disparue. Le cadastre note B 371, B 372; B 373 : parc ar chapel à Penhoat. C'est la parcelle B 372 du cadastre napoléonien, au bord du chemin creux de la troménie, vers l'est du Penhoat, près du tumulus.

5. – Roscarven (*versant du cerf*). Chapelle du manoir en ruines. Le cadastre note C 478 : jardin ar chapel à Roscarven. La rénovation date de 2012 selon le permis de construire affiché.

Guiclan

1. – Kermorvan. Chapelle du manoir disparue. Le manoir de Kermorvan appartenait à la famille La Bourdonnaie de Montluc jusqu'à la Révolution. Il

fut saisi et racheté par Jacques Quéinnec, député à la Convention³³. Les soubassements de la chapelle du manoir demeurent à l'est, au fond du jardin muré.

2. – Saint-Draff. Vieille église disparue. Le cadastre note A 103 : goarem coz ilis (*garenne de la vieille église*). Un chemin de liaison en partie conservé reliait cette parcelle au village de Saint-Draff. Elle est proche du calvaire de la Croix-Neuve, mais aussi de la D 19, qui relie Morlaix à Lesneven.

Guilers

1. – Coat-Ty-Bescont (*bois de la maison du vicomte*). Chapelle du manoir disparue. Une chapelle Notre-Dame-de-Pitié est inaugurée en 1665, et était adossée au pignon est du manoir. Ce dernier, ex Coz-ty-an-Bescont, appartenait à Yvon Parscau en 1447, puis aux Silguy avant 1540 et jusqu'à la Révolution³⁴.

2. – Feunteun Viler (*fontaine Guiler*). Chapelle disparue. Le cadastre note C 636, C 637 : parc ar chapel à Feunteun Viler.

Guimaëc

1. – Keranormant (*village de Normant*). Chapelle disparue. Le cadastre note A 1190, A 1191 : ar chapel et moustier, A 1176, A 1177 et A 1192 : moustier (*monastère*). La parcelle A 1190, de 2 ares, contenait la chapelle, à 800 m au sud de Keranormant. La parcelle A 1191, de 20 ares, l'entoure et longe un vieux chemin sinueux vers Keranormant.

2. – Roch Hervé, avec une croix sur la roche. Chapelle disparue. Le cadastre note E 984 : parc ar chapel nevez, à Traon ar voaz (*bas du ruisseau*), et E 985, E 986 : parc ar chapel nevez à Roch Hervé (*roche Hervé*). Le nom chapel nevez (*chapelle nouvelle*) suppose l'existence d'une ancienne chapelle à Roc'h

³¹ Y. LULZAC, *op. cit.*, t. 2, p. 150 : « Le manoir de Kergroas possédait en outre une chapelle à l'entrée du cimetière de l'église, connue sous le nom de Notre-Dame de Laurette, où l'on desservait une chapellenie. »

³² A. LE GRAND-VELIN, Y. CELTON, B. LE GALL, *Louis Le Guennec. Carnets du Finistère. Choix de dessins et textes*, Quimper, 2009, p. 148.

³³ J.-Y. LE GOFF, *Châteaux et manoirs du canton de Taulé*, Quimper, 2007, p. 52-53.

³⁴ Y. LULZAC, *op. cit.*, t. 3, p. 77

Hervé ou à 200 m plus à l'ouest, où se trouvent les parcelles citées.

Guipavas

1. – Froutven (*ruisseau blanc*). Chapelle privée du manoir toujours existante.

2. – Kermeur-Coataudon (*grand village-bois de saint Thudon*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note F 544, F 545: parc ar chapel. Le manoir de Kermeur-Coataudon est noté en 1753 avec colombier et vestiges de la chapelle Saint-Jean³⁵.

Guipronvel

Keramblanche. Chapelle disparue. Le cadastre note B 354: parc ar chapel. Ce champ est voisin des villages de Mes-ar-Creach (*terrain du côteau*) et Pont-Héré (*pont du cordonnier*).

Guissény

1. – Kerbrézant (*village de la colline du saint*). Chapelle disparue. Le cadastre note B 1026: parc ar chapel. Cette grande parcelle relie la route du Roudouz à la rivière Quillimadec, à environ 400 m du pont en aval sur la baie de Guissény.

2. – Keriber (*village d'Iber*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note D 839: parc ar chapel, D 896: parc vichapelle. La première parcelle est au nord du manoir de Keriber, étirée jusqu'à la route de Kerespern. La seconde est à l'est vers le Carpont. Les deux sont à environ 400 m du vieux manoir, dont un pignon ruiné présentait encore en 2006 une fenêtre de style gothique rayonnant.

3. – Kerzulec (*lieu endimanché*). Chapelle du manoir disparue. Dans le canton de Lannilis et la commune de Guissény, Louis Le Guennec note aussi une chapelle à Kersulec, dont le manoir appartenait

en 1636 à Charles de Kerve(r)n, capitaine de Guissény et Saint Frégant³⁶.

4. – Lanneval. Chapelle disparue. Le cadastre note F 782: liors ar chapel. Sur le cadastre ancien, une croix pattée indique le lieu de la chapelle entre la croix actuelle placée sur le talus et la parcelle F 782.

5. – La Vigne. Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note H 321: parc ar chapel. Selon les propriétaires actuels du manoir de la Vigne, ce nom vient du marquis de la Vigne qui avait fait pousser de la vigne sur la façade de son manoir.

6. – Saint-Gildas. Chapelle disparue. Le cadastre note F 169: parc ar chapel. Cette parcelle est au sud de la fontaine Saint-Gildas qui présente, au fronton, la statue du saint et le blason à trois oisillons, armes des seigneurs de Gouzellon, du manoir de Kergoniou. Ne pas confondre cette chapelle Saint-Gildas avec la chapelle Saint-Jean du Hellez répertoriée près du manoir de Kergoniou³⁷, où le cadastre note F 367, F 368: la chapelle, F 369: coadic ar chapel.

7. – Saint-Udual, village voisin de Keryar. Chapelle disparue. Le cadastre note H 599 et H 600: ar chapel. Malgré la broussaille qui envahit cette parcelle H 599 de 9 ares, on perçoit encore en son milieu l'emplacement de la chapelle sur 1 are, où le sol est plus stable au voisinage d'un ruisseau.

Henvic

1. – Coat-broc'houl (*bois des putois*). Chapelle disparue. Le cadastre note B 282: parc ar chapel. Ce champ borde la route à l'ouest du lieu noté Coatplohou sur la carte IGN.

2. – Lezireur (*cour de longue heure, patience*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note B

³⁶ L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. Tome II. Brest et sa région, op. cit.*, p. 311.

³⁷ R. COUFFON, A. LE BARS, *op. cit.*, p. 130.

³⁵ Y. LULZAC, *op. cit.*, t. 1, p. 57.

425 : parc ar chapel, de 115 ares, entre les villages de Croas-Prenn et de Lezireur³⁸.

Irvillac

Kerdalaes (*village d'en haut*). Chapelle du manoir disparue³⁹. Le cadastre note A 661 et A 663 : jardin ar chapel.

Kerlouan

1. – Keriot (*lieu iodé*). Chapelle disparue. Le cadastre note C 215 : parc ar chapel. Ce terrain se trouve entre Keriot, Théven (variante de Tevenn (*dune ou falaise*)) et Toul-al-Louarn (*trou du renard*).

2. – Kerisquillien (*village taquiné par la mer*). Chapelle disparue. Le cadastre note D 1513, D 1516 : méchou chapel ar valy ; D 1507, D 1508 : mechou (voir maezou : *parcelles*), chapel ar Verhez (*chapelle de la Vierge*). Le cadastre napoléonien montre dans la parcelle D 1513 un édifice rectangulaire ; D 1514 : indique une chapelle ruinée. Ce lieu domine la plage de Kerlouan entre la digue et Ménéham. Ne pas confondre ce lieu avec la chapelle Saint-Guinal (ou Guénaël) répertoriée au manoir de Lestonquet à 2 km au nord-est et non à Kerisquillien⁴⁰.

Kernilis

Kermavan ou Carman. Chapelle du château disparue. Chapelle Saint-Yves et château féodal détruits dans un incendie. Louis Le Guennec précise que « les serviteurs s'empressèrent de mettre à l'abri les meubles et les effets les plus précieux, mais le sire de Kermavan courut à l'oratoire en criant : “ Dieu avant ”, se saisit du ciboire et des vases sacrés et les emporta en lieu de sûreté sans se préoccuper des flammes qui dévoraient sa demeure.

Sa pieuse exclamation fut trouvée si belle que ses descendants l'adoptèrent pour devise⁴¹. »

Kernouës

Kergunic (*village douceux*). Chapelle du manoir disparue. L. Le Guennec signale une chapelle Sainte-Anne sans noter son emplacement précis⁴².

Kersaint-Plabennec

Kersaint, du breton Kerzent (*village des saints*), porte bien son nom du fait des nombreux saints de la paroisse. On peut noter sainte Gwen à Laven, saint Elven au village du même nom, saint Mèlar à Coz-Ilis, mais aussi Notre-Dame-de-Grâces, chapelle répertoriée à Lanvélar et saint Michel qui a précédé l'église actuelle Saint-Étienne.

1. – Laven (*de lanven : ermitage ou monastère blanc, pur, saint, sacré*). Chapelle disparue. Le cadastre note A 695, A 698 : goarem ar chapel. Ces parcelles, situées à Kerdarbar, village voisin, atteignent la proximité du beau calvaire (1578) de la chapelle disparue et d'une grande source. Laven est noté Lanven en 1694, Lanvoen en 1705⁴³. Lanven était l'ermitage de sainte Gwen, mère de saint Gwénolé.

2. – Odéveur (*grande barrière*). Vieille église disparue. Le cadastre note B 638 : parc coz ilis. Le transfert de cette vieille église se serait opéré au profit d'une chapelle dédiée à saint Michel, bâtie sur un tumulus de l'âge du bronze. « Le nom de Kersent-goz (*viens Kersaint*) attaché à l'emplacement de la chapelle Notre-Dame-de-Grâces, près de Lanvélar, témoigne d'un transfert de chef-lieu⁴⁴ »

3. – Saint-Elven. Chapelle disparue. Le cadastre note C 575 et C 634 : Coat Sant-Elven (*bois de*

³⁸ ID., *ibid.*, p. 132 : chapelle Saint-Jean-Baptiste dans la cour du manoir de Lezireur.

³⁹ G. CRENN, D. KERDONCUFF, *Irvillac, une histoire, un patrimoine*, Saint-Thonan, 2000, p. 61.

⁴⁰ R. COUFFON, A. LE BARS *op. cit.*, p. 143.

⁴¹ L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. Tome II. Brest et sa région*, *op. cit.*, p. 348-349.

⁴² ID., *ibid.*, p. 391.

⁴³ A. DESHAYES, *op. cit.*, p. 125.

⁴⁴ B. TANGUY, *op. cit.*, p. 97.

saint Elven) à Kerdalun et Pen-ar-Forest. Selon les habitants du village, la chapelle se trouvait dans le champ en face de la croix datant du Moyen Âge, au niveau de la maison Jacolot.

Lampaul-Guimiliau

Kerviliner-bras (*grand village du meunier*). Chapelle disparue. Le cadastre note D 705: parc ar chapel. Cette parcelle, à l'ouest du village, domine le versant de la rivière Dour-Cam (*eau sinueuse*).

Lampaul-Ploudalmézeau

1. – Bourg. Chapelle-reliquaire disparue. Le cadastre note C 562: reliquaire. Le cadastre napoléonien montre l'édifice rectangulaire dans l'enclos près de l'église.

2. – Carpont (*pont à charrette*). Chapelle disparue. Le cadastre note A 319, A 320, A 321: praden ar chapel (*pré de la chapelle*), A 322, A 323: parc ar chapel à Kelou mad (*bonne nouvelle*). La parcelle A 321 présente au centre, près d'une source, un édifice rectangulaire correspondant à la chapelle.

Landéda

1. – Bourg. Chapelle-reliquaire disparue. Le cadastre note D.106: chapelle-reliquaire, dans l'angle sud-ouest de l'enclos.

2. – Île Târiec. Chapelle disparue. La chapelle Saint-Târiec était à l'est de l'île dans un petit cimetière érodé par la mer. « Ce saint est rapproché, par G.-A. Lobineau, de Darioc, neveu de saint Patrick. Il a sa statue dans la chapelle Sainte-Marguerite. Selon un vieux dicton populaire breton, *Sant Târiec, sant Eveltoc ha sant Tanvei* (ou *Tavayoc*) *deus greet o chapel gant ar memez morzol*. [« Saint Târiec, saint Eveltoc et Saint Tanvei ont construit leur chapelle avec le même marteau »]. C'est-à-dire, d'une manière imagée, que les trois saints vivaient en ce lieu⁴⁵. »

3. – Pen ar créac'h (*tête du coteau*). Chapelle en ruines. Le cadastre note E 1314: chapelle Saint-Jean, E 1315: parc ar chapel. Cette chapelle Saint-Jean, appelée aussi Saint-Tavayoc conserve des vestiges à 800 m au sud de la chapelle Saint-Gouesnou – autrefois Saint-Eveltoc – et située à Brouennou. Cette chapelle Saint-Gouesnou, qui fut église paroissiale, est devenue église communale en 1790 et fut absorbée par Landéda en l'an VIII⁴⁶.

Landerneau

1. – Beuzit-Conogan. Chapelle disparue. Le cadastre note E 402: chapelle Sainte-Christine. Cette parcelle est à proximité de l'enclos où se trouve encore le clocher léonard de Beuzit-Saint-Conogan (deuxième évêque de Quimper) qui fut église paroissiale jusqu'à la Révolution, puis rattachée à Landerneau.

2. – Calvaire (Le). Chapelle disparue. « En 1847, les religieuses [bénédictines] font construire dans leur parc une petite chapelle à l'usage des Enfants de Marie, et en 1860, elles accroissaient leur domaine en achetant à M. de La Villelén le moulin de Kermoalic, situé au lieu-dit Le Broustic ou Voustric⁴⁷ (*le petit monastère*).

3. – Kerahor (ou Kerhor). Chapelle disparue. Le cadastre note A 25, A 26: coat ar chapel, de 10 et 12 ares. Le village de Kerahor s'appelle actuellement Kerhorré (*village du haut*).

4. – Kerlaran. Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note E 337, E 338: chapelle Saint-Joseph. Selon M. Uchard, propriétaire du manoir de Kerlaran, il y avait à Kerlaran une chapelle dédiée à saint Joseph, datant de 1671, comme indiqué sur la

⁴⁶ L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. Tome II. Brest et sa région, op. cit.*, p. 307.

⁴⁷ J. BAZIN, *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon*, Rennes, 1973, p. 144.

⁴⁵ A.-V. ARZUR, *Plouyen dec'h bag birio*, Plouvien, 2004, t. 1, p. 73.



Fig. 2. – Landerneau, *Kerlaran*, chapelle à clocheton.
Cliché Y. Larreur.

console de la porte en plein cintre d'un pan de mur encore debout⁴⁸.

5. – Kerlaran (*bis*). Chapelle en ruines. Chapelle octogonale en ruines, sauf le clocheton et sa cloche, datée de 1825, dans la propriété Uchard (fig. 2).

6. – Saint-Georges et Saint-Julien. Chapelle disparue. « Le sire de Léon [fonde en 1336] un

hôpital dédié à saint Georges et saint Julien à la tête du pont (*in capite pontis*), côté sud, [avec] dotation perpétuelle pour son entretien, pension annuelle de 10 livres [...] pour le prêtre qui y célébrera trois messes hebdomadaires, preuve de l'existence dans l'établissement d'un oratoire, précurseur de la chapelle Saint-Julien de l'âge moderne⁴⁹. »

7. – Saint-Louis sur le pont de Rohan. Chapelle disparue. Une chapelle Saint-Louis est signalée comme prison⁵⁰. Une vue du pont habité datant de 1770 montre, côté ouest, cette chapelle dont la porte à voussures et accolade à choux frisés est rehaussée d'un fleuron ; côté sud, une fenêtre murée en bas avec barreaux en haut, correspondait à la prison Saint-Louis (fig. 3).

Landunvez

1. – Castel (Le). Chapelle du manoir disparue. Il s'agit de la chapelle Saint-Ignace mentionnée à « Chastel » en 1518⁵¹.

2. – Saint-Gonvarc'h. Chapelle disparue. Le cadastre note D 960 : liors St Gonvarc'h. La chapelle existait entre ce village et la limite de Plourin-Ploudalmézeau.

3. – Trémazan (château de). Chapelle du château disparue. La chapelle figure dans l'enceinte du château fort sur une carte éditée au profit de l'association SOS Château de Trémazan, d'après une œuvre de François Perhirin, peintre de la Marine en 1996, selon un plan original dressé par le révérend père Ely (fig. 4).

⁴⁸ Id., *ibid.*, p. 195, mentionne aussi cette chapelle Saint-Joseph.

⁴⁹ J. KERHERVÉ, « Landerneau à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 212.

⁵⁰ J. BAZIN, *op. cit.*, p. 140.

⁵¹ A. DESHAYES, *op. cit.*, p. 137.



Fig. 3. – Landerneau, chapelle Saint-Louis.

Extr. de J. BAZIN, *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon*, Rennes, 1973.

Lanhouarneau

1. – **Bourg.** Église disparue. L'église Sainte-Marie-Madeleine fut démolie vers 1765-1769⁵², lors de la reconstruction du porche de l'église actuelle, tout en conservant sa statue sur le fronton.

2. – **Languilly.** Chapelle du manoir disparue. Languilly était un ermitage rattaché au manoir de Coat Merret⁵³. La chapelle de Saint-Maudez de ce manoir était construite dans une parcelle nommée Ar Vérédic (*le petit cimetière*) qui se trouvait en face de la ferme du nom de Languilly, sur la D 29.

⁵² Y.-P. CASTEL, X. LE ROUX, C. MILLET, « Christophe Le Mouden, maître du porche de Lanhouarneau (?), 1582-1788 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXII, 2003, p. 218-220.

⁵³ Renseignement X. Le Roux, guide du patrimoine. Voir aussi A. DESHAYES, *op. cit.*, p. 139.

Lanildut

1. – Bel-Air. Chapelle du château disparue. De 1602 à 1632, les seigneurs de Bel-Air utilisaient le moulin de Pont-an-Guern sur la rive droite du ruisseau de Pen-ar-Roudouz (*tête du gué*), en Lanildut. Non loin de ce moulin, on pouvait apercevoir les ruines d'une chapelle en amont. « En 1657, la vétusté de ce moulin incita Jacques Kerangar à construire un nouveau moulin un peu en amont de l'ancien, mais sur la rive opposée, donc en Brélès⁵⁴. »

2. – Kervrézol (ou *Kerbrosoh*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note A 95: parc ar chapel, de 46 ares. La chapelle était à l'est du village. « La veuve d'Olivier Le Déauguer, du manoir du Roudouz, rend aveu à la seigneurie de Keroulas en

⁵⁴ ID., *ibid.*, t. 1, p. 5.

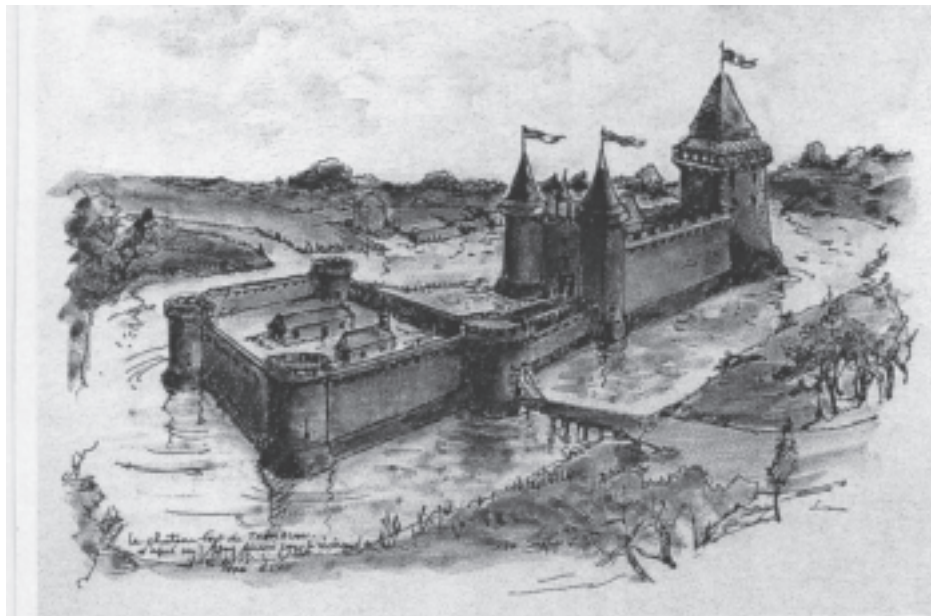


Fig. 4. – Landunvez,
Château de Trémazan,
par François Perhirin.

1753 pour le manoir et la chapelle de Kerbrosol à Lanildut⁵⁵».

Lanmeur

Bod-Onn (*bouquet de frênes*). Chapelle disparue. Le cadastre note F 305 : parc ar chapel, de 79 ares.

Lannilis

1. – Bourg. Chapelle à l'entrée de la maison de retraite.

2. – Langaër (*bel ermitage*). Chapelle disparue. Le cadastre note C 964 : parc ar chapel (derrière la maison).

3. – Saint-Alphonse. Chapelle disparue. Elle figure sur la liste des chapelles à la mairie. La statue du saint est dans une niche datée de 1876, visible route de Mezeozen, après la D.13.

4. – Saint-Julien. Chapelle disparue. Le cadastre note D 34 : parc ar chapel. Cette parcelle se situe au sud du village, vers la fontaine en contrebas.

5. – Styvel (*source*). Chapelle disparue. Le cadastre note B 668 : parc ar chapel, de 75 ares, dominant l'Aber-Wrach.

Lanrivoaré

Pen-Meshir (*tête du long champ*). Chapelle disparue. Le cadastre note D 433 : liors ar chapel (*courtîl de la chapelle*), de 10 ares.

Lesneven

1. – Bourg. Chapelle ossuaire disparue. « Chapelle ossuaire Saint-Louis de Gonzague. En 1880, la chapelle Saint-Yves fut détruite et remplacée au même lieu en 1881 par la chapelle Saint-Joseph pour le catéchisme des enfants en remplacement d'une ancienne, trop petite et menaçant ruine. C'était sans doute cette chapelle ossuaire de l'église

⁵⁵ Y. LULZAC, t. 1, p. 16 et 65.

Saint-Michel, à l'angle sud-ouest du cimetière dans l'actuelle rue Alain-Fergent⁵⁶.»

2. Languengar (*ermitage de saint Gwengar ou Fingar* [saint irlandais]). Chapelle ossuaire disparue. « Supprimée en 1791, la petite paroisse de Languengar [...] fut rattachée à Lesneven⁵⁷. » Chapelle ossuaire à côté de l'église : « En 1663, le seigneur de Lancelin intente un procès aux Keranguen de Traongurun, accusés d'avoir usurpé divers écussons dans les vitraux et sur l'ossuaire de l'église de Languengar⁵⁸. »

3. – Prat-al-Lan (*pré de l'ermitage*). Chapelle du manoir disparue. « La chapelle du manoir date d'environ 1610. Il en reste à ce jour la pierre d'autel et le lanternon du clocheton à dôme dans l'enceinte du manoir disparu⁵⁹. »

Locmaria-Plouzané

1. – Coat-Glas (*bois vert*). Chapelle disparue. Le cadastre note D 389 : parc ar chapel, de 138 ares. Cette parcelle est voisine de Languiforc'h ci-dessous.

2. – Keruzas. Chapelle du manoir disparue. Manoir et chapelle Saint-Marc mentionnés en 1809⁶⁰.

3. – Languiforc'h (*ermitage du confluent de deux ruisseaux*). Vieille église disparue. Le cadastre note D 368 : parc ar cozilis. Ce champ est situé sur les hauteurs entre Languiforc'h et l'anse de Dalbos.

4. – Neiz-Vran (*nid de corbeau*). Chapelle du manoir disparue. Manoir et chapelle Sainte-Anne mentionnés en 1809⁶¹.

5. – Trémen (*passage*). Chapelle du manoir disparue. « Chapelle signalée en 1681 mais pas encore en 1673. Elle appartenait sans doute au manoir⁶². »

Logonna-Daoulas

Château. Vieille église du château disparue. Le cadastre note A 1543 : parc ar gozilis ; A 1544 : parc ar belec bras (*champ du grand prêtre*). Le parc ar gozillis, qui se trouve au lieu-dit le château, à Logonna, signale l'existence d'une vieille église au château qui fut un haut lieu défensif.

Loperhet

Kerlojean (*abri de Jean*). Chapelle disparue. Le cadastre note D 809 : goarem ar chapel. Elle dominait le port de Rostiviec, sur l'anse de Penfoul.

Martyre (La)

Manoir d'Isiry. Chapelle du manoir. Chapelle Notre-Dame de Clarvie construite vers l'an 2000 par la famille du Rusquec.

Mespaul

Vieux Bourg. Église disparue. « Ancienne trêve de Plouvorn, Mespaul en fut séparée à la Révolution. [...]. Saint Paul [Aurélien] était le titulaire de l'ancienne église, aujourd'hui détruite, située à quelques centaines de mètres de l'église actuelle⁶³. »

Milizac

Keraodi. Vieille église disparue. Le cadastre note B 53 : parc ar gozilis izela (*la vieille église plus bas*), B 54 : parc ar gozilis ; B 3 : prajen ar gozilis.

⁵⁶ J.-Y. LE GOFF, *Lesneven et son patrimoine*, Lesneven, 1996, p. 61.

⁵⁷ B. TANGUY, *op. cit.*, p. 117.

⁵⁸ J.-Y. LE GOFF, *Lesneven...*, *op. cit.*, p. 51.

⁵⁹ *Id.*, *ibid.*, p. 69.

⁶⁰ Chanoine P. PEYRON, art. cité, t. XXXVI, 1909, p. 47.

⁶¹ *Id.*, *ibid.*, p. 47.

⁶² Y. LULZAC, *Chroniques oubliées...*, t. 2, p. 187.

⁶³ B. TANGUY, *op. cit.*, p. 132.

Morlaix

Cinq paroisses: Coat-Serho, Ploujean, Saint-Martin, Saint-Mathieu et Saint-Melaine.

Paroisse de Coat-Serho (*bois escarpé*)

1. – Launay (Le). Chapelle du manoir disparue. Une chapelle désaffectée ferme la cour du vieux manoir du petit Launay. Elle sert de grange au sud du manoir⁶⁴.

Paroisse de Ploujean

1. – Armorique (L'). Chapelle disparue. Chapelle extérieure à droite de l'entrée du château⁶⁵.

2. – Coat-Amour Chapelle existante. Jolie propriété dominant la route de Paris. Une coquette chapelle existait sur un plateau, à l'est du manoir avec colombier en 1765. La maison actuelle de 1804, ainsi que la chapelle actuelle, sont dues à M. Dulong de Rosnay⁶⁶.

3. – Coat-Congar. Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note D 490: parc ar chapel. L'ancien manoir refait est au nord de la vieille route de Garlan, mais la chapelle disparue était au sud de cette route. Une plaque à l'entrée de la propriété indique: « Tristan Corbière est né dans ce manoir ».

4. – Kerbaul (*village de Paul*). Chapelle disparue. Le cadastre note B 448: plasen ar chapel. Une petite place avec une auge fleurie y domine une croix pattée dans un virage de la route.

5. – Kersuté. Mentionné Kerlutte en 1643⁶⁷. Chapelle disparue. Le cadastre note B 873 : Kersuté ar chapel.

Paroisse de Saint-Martin

1. – Cuburien (*moucheron*). Monastère Saint-François de récollets. Chapelle existante dans l'angle est de l'enclos.

2. – Kerserho (*lieu de cercueils*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note A 208: bois de la chapelle; « manoir, chapelle Saint-Louis, Kerserhou 1543⁶⁸. »

3. – Lannuguy, château. Chapelle disparue. Une pierre de la chapelle, déjà détruite à la Révolution, vers le nord-ouest de l'étang, est encastrée dans la maçonnerie d'une dépendance avec l'écusson et la date de 1565⁶⁹.

4. – Lomogan. Chapelle disparue. Le cadastre note C 395: parc ar chapel, et C 387: goarem ar chapel.

5. – Traon Kerret (*bas du cour d'eau*). Oratoire du manoir disparu. « Le portail avait une meurtrière en forme d'ancre. Au-dessus de la porte principale du xv^e siècle, une logette en bois demi-circulaire fait saillie tel un moucharabieh turc. On dit qu'autrefois s'y trouvait l'oratoire domestique. Vers 1250, Traon Queffleut était à Maurice de Léon, cadet des sires de Penzé, qui maria sa fille à son voisin Hervé de Kerret⁷⁰. »

Paroisse de Saint-Mathieu

1. – Val Pinart. Chapelle disparue. « Une ex-chapelle, avec fontaine hantée par les Teuz ou korrigans. Ce lieu doit son nom à une famille Pinart, lignée de chevalerie dont les armes accolées à celles de Kersauzon sont au pignon est de la grande maison datée de 1581⁷¹. »

Paroisse de Saint-Melaine. Deux églises disparues :

⁶⁴ A. DE LA HERBLINAI, *Au Montroulezis : promenades à travers le pays de Morlaix*, Morlaix, 1986 (1^{re} éd. 1908), p. 28.

⁶⁵ ID., *ibid.*, p. 10.

⁶⁶ ID., *ibid.*, p. 28.

⁶⁷ A. DESHAYES, *op. cit.*, p. 175.

⁶⁸ ID., *ibid.*, p. 321.

⁶⁹ A. DE LA HERBLINAI, *op. cit.*, p. 18.

⁷⁰ ID., *ibid.*, p. 28.

⁷¹ ID., *ibid.*, p. 29.

1. – Église du premier hôpital : « Selon le rentier de la réformation de 1455, une église dépendant du premier hôpital avait été construite dans la maison qu'Aliz, veuve de Jacques Tournell, avait donnée à l'hôpital⁷² ». Le premier hôpital, construit sur les bords du Jarlot (cours d'eau), à l'emplacement actuel de la place de Viarmes, est antérieur à 1455.

2. – Église de l'hôpital reconstruit : un plan de l'hôpital, datant de 1687, présente l'église et ses deux chapelles en aile⁷³.

Ces deux églises ont précédé la chapelle actuelle Saint-Efflam de l'Hôtel-Dieu.

Pencran

Kermadec. Chapelle du manoir disparue. « Kermadec a été construit sur une butte dont on retrouve, à l'ouest, le fossé encore bien marqué et dont l'ensemble constitue une motte féodale. Les ruines d'une chapelle dédiée à saint Julien se voyaient encore en 1897. On célébra dans cette chapelle, en 1654, le mariage de Pierre de Keranguen et de Catherine, dame de Traon-Beuzit. [C'est à Kermadec] que naquit, au milieu du XIII^e siècle, un prélat de qualité, Ollivier Salahadin ou Saladin, qui devint en 1318 recteur de l'université de Paris, puis évêque de Nantes. Ses mérites lui valurent le surnom de "Fleur des prélats". À la canonisation de saint Yves à Avignon, c'est lui qui, devant le pape, prononça le panégyrique⁷⁴. »

Plabennec

1. – Gouéroc. Vieille église disparue. Le cadastre note D 673 : parc ar gozilis, près du Leuhan, sur la route de Kersaint-Plabennec. Gouéroc est une variante de saint Guévroc qui avait un ermitage,

puis une chapelle, à Traon-Guévroc, à 2,5 km en Ploudaniel.

2. – La Motte. Oratoire disparu. Manoir et oratoire mentionnés en 1728⁷⁵. « À deux kilomètres du bourg, sur un chemin de liaison entre les routes de Lesneven et de Ploudaniel, le hameau de la Motte et sa butte féodale encore visible a vu lui succéder un manoir habité en 1674 par Ronan du Beaudiez⁷⁶. »

3. – Moulin-Gouesnou. Chapelle disparue. Une chapelle Saint-Gouesnou est notée en 1703⁷⁷.

4. – Saint-Claoué. « Chapelle détruite » signalée par A. Deshayes⁷⁸.

5. – Saint-Erep. « Chapelle détruite. *Croas prenn*, croix du Moyen Âge⁷⁹.

6. – Taulé. Chapelle disparue, près de l'Aber-Benoît ; mentionnée en 1650⁸⁰.

Pleyber-Christ

1. – Cozilis. Vieille église disparue. Le cadastre note G 150 à G 153 : goarem cozilis de Guerveur (*grand village*). Ce site ancien est à 1 km au nord-est du lieu-dit Kervenarc'hant. On y a découvert au XIX^e siècle des pièces de monnaies gauloises, dont certaines, en or, sont au musée de Morlaix.

« La paroisse bretonne primitive de Pleyber, [mentionnée en 1163], comprenant les territoires de Saint-Martin, de Sainte-Sève, de Pleyber-Christ et de Saint-Thégonnec, ainsi que la partie de Morlaix située sur la rive gauche du Queffleut, doit son nom à un saint breton obscur, Iber [...]. L'ancienne

⁷² M. LE CLECH, *Bretagne d'hier. Morlaix*, 2002, t. 5, p. 94.

⁷³ ID., *ibid.*, p. 92-97.

⁷⁴ J. BAZIN, *op. cit.*, p. 228-230. Sur ce personnage, voir P. HUON DE KERMADEC, « Universitaires bretons au Moyen Âge : Olivier Salahadin », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 335-363.

⁷⁵ A. DESHAYES, *op. cit.*, p. 184.

⁷⁶ L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. Tome II. Brest et sa région*, p. 330.

⁷⁷ Chanoine P. PEYRON, art. cité, t. XXXII, 1905, p. 197.

⁷⁸ A. DESHAYES, *op. cit.*, p. 185.

⁷⁹ ID., *ibid.*, p. 185.

⁸⁰ Chanoine P. PEYRON, art. cité, t. XXXII, 1905, p. 197.

Ploe-Iber [paroisse de saint Iber] fut scindée en deux sans doute par suite d'un partage seigneurial. La partie orientale échut à un certain Rivaut, la partie occidentale, aujourd'hui Saint-Thégonnec à un certain Rival⁸¹. »

Selon l'abbé Jean Feutren, l'origine de l'église paroissiale est trop tardive (après l'an 1000) pour n'avoir suscité un autre nom que Kerilis (*village de l'église*)⁸². Dans la parcelle G 164, à 200 m au sud de Cozilis, nommée goarem an ilis (*garenne de l'église*) se trouvait « un vieux camp muré, comprenant un *fanum* et des habitations de l'époque gauloise. Dans ce champ des tombes, on a vu des amas de pierres sous un taillis de chênes. Elles étaient surmontées d'une stèle ou pierre dressée de 1,20 m de hauteur. Ces amas ont disparu car ils ont servi de carrière pour des murs de remblais. Cette nécropole aurait eu jusqu'à deux mille tombes et, dans une déclivité à l'est du champ muré sur trois côtés, une fosse d'incinération de 6 m par 2 m contenait de la terre noire et des pierres brûlées⁸³. »

2. – Louhennec (*grande empreinte*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note E 4 et E 7 : goarem ar chapel en limite de Saint-Thégonnec. Cependant le soubassement rectangulaire de la chapelle demeure à l'ouest du manoir en Pleyber-Christ.

3. – Rochguenneron (*roche blanche arrondie*) ; **Roc'h creis** (*roche du milieu*). Chapelle Sainte-Barbe ruinée⁸⁴. Un document de 1420, conservé au château de Lesquiffiou mentionne « une donaison au terrouer de Rochguenneron en la paroisse de Pleyber Rivaut ». « C'est là d'ailleurs qu'après la disparition de la tour de défense du genre de Langoat

en Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec, se construisit un manoir avec sa chapelle. Une grande allée y menait depuis le chemin de Penvern à Ruvernisson⁸⁵. »

Plouarzel

1. – Keranguéné. Chapelle disparue. Le cadastre note G 538, G 539 : parc ar chapel, au sud-ouest du village, et G 541 : liors ar chapel (*courtill*) au sud-ouest du village. Ces parcelles se situent en vis-à-vis du lieu-dit Kerabec, par-delà le ruisseau ou stanquigou (*petits étangs*) au sud.

2. – Kerbrozel (*lieu de bavardage : brozenn*). Chapelle du manoir disparue. « Le manoir de Kerbrozel est noté à partir de 1497 appartenant à la famille de Saint-Goueznou, dans un aveu rendu aux seigneurs du Chastel par Azénor de Kermorvan, veuve de Perceval de Saint-Goueznou, *alias* Langouesnou. En 1590, Marie de Saint-Goueznou, l'unique héritière des terres de Kerléan, Kerfréoc, Kerdréanton et Kerbrozer, obtient de l'évêque du Léon l'autorisation de faire construire une chapelle ou un oratoire près du manoir de Kerbrozel⁸⁶. »

3. – Kervados (*lieu de baptême : badez*). Chapelle du manoir disparue. Le manoir de Kervados aurait appartenu aux Saint-André et aux Kersauzon. La chapelle restaurée en habitation conserve un réseau de vitrail au pignon est.

4. – Lanhalla. Chapelle du manoir existante. « Noté Langalla durant l'Ancien Régime, le manoir relevait du fief de la couronne. Il est connu aux Langalla dès 1407, dont, vers 1530, Yvon qui épouse Louise de Keranrais, fille probable d'Henri, seigneur de Lanlell en Plourin-Ploudalmézeau. Il passe aux Kerlec'h du Châtel en 1580 par alliance, puis à René Le Nobletz en 1684 et aux Becdelièvre

⁸¹ B. TANGUY, *op. cit.*, p. 145.

⁸² J. FEUTREN, *Autour de Pleyber-Christ*, s. l., 1994, 3 vol., vol. 1, p. 84-87.

⁸³ Id., *ibid.* vol. 3 : site de Coz-Ilis, p. 1123-1154, 1160, 1162, 1170, 1184, 1186.

⁸⁴ A. DESHAYES, *op. cit.*, p. 191 (noté : Rochan(h)éron).

⁸⁵ J. FEUTREN, *op. cit.*, vol. 2, p. 679.

⁸⁶ Y. LULZAC *op. cit.*, t. I, p. 23.

jusqu'à la Révolution⁸⁷. » Manoir et chapelle ont été restaurés par des Suédois entre 1990 et 2000.

5. – Lanniouarn. Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note D 491, D 492, D 494: parc ar chapel, à l'ouest du manoir.

6. – Loc Keranguéné. Chapelle disparue. Le cadastre note G 424, G 425: parc ar chapel. Le lieudit Kervran (*village du corbeau*) est indiqué « Le Loc » sur l'ancien cadastre, et la croix de Discouarn (*sans oreille*) est au croisement de la D 5 (route du bourg) et du chemin de Kervran à Saint-Éloi.

7. – Locornan-Bihan (*petit Locronan ou Loc de saint Ronan*). Chapelle disparue. Le cadastre note F 306: jardin ar chapel.

8. – Reun (Le) [*hauteur, colline*]. Chapelle disparue. Le cadastre note G 711: goarem ar chapel. Cette garenne est au sud du lieu-dit Reun et du chemin du menhir de Kerloas.

Ploudalmézeau

1. – Guitalmézé-Coz. Vieille église disparue. Le cadastre note I 179: parc coz ilis. « Le chef-lieu primitif de la paroisse se trouvait au village de Guitalméze-Coz "le vieux Gwitalmezeau", du vieux breton *gwik* "bourg", lieu où un champ appelé an Iliz-Goz rappelle la présence de "la vieille église". Ce transfert est antérieur à 1544⁸⁸. »

2. – Kerhoanoc. Chapelle disparue. « Chapelle privative (détruite) » ; Kerouanec, 1544⁸⁹. La carte IGN a confondu ce nom avec Kerhoazoc, village de Landunvez. La racine bretonne oan (*agneau*) indique le village des agneaux signalé à Lestréhoné par Croaz-an-Ouennou (*croix des agneaux*).

3. – Kernatous. Chapelle du manoir disparue. « Hervé Kerlec'h, branche bâtarde de cette famille, est à l'origine du manoir datant de 1480. De la

façade nord, on découvre un grand jardin au fond duquel, côté est, les seigneurs de Kernatous avaient fait édifier une chapelle et la sacristie⁹⁰. »

4. – Kervezennec. Chapelle du manoir disparue. « Chapelle privative (détruite)⁹¹. »

5. – Lestrémeur (*cour du grand village*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note D 878: parc bihan ar chapel, D 879: parc ar chapel. « Ce manoir appartenait à la famille Toriec depuis 1435. Il passe à la famille Lesguen en 1522. En 1670, il est vendu sur saisie à la famille Diouguel, seigneurs de Lanrus en Guipavas. Au nord du logis principal étaient le verger et le jardin à haute muraille, séparés par la chapelle domestique dédiée à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à clocheton avec sa cloche de 1680⁹². »

6. – Prat-meur (*grand pré*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note K 403: clos ar chapel (*clos ou enclos de la chapelle*), de 3 ares, et K 407: parc ar chapel, de 83 ares. « Le manoir relevait en propre fief de la couronne. Du milieu du xv^e siècle au début du xvii^e siècle, il appartenait à la famille noble Rannou, dont le plus ancien membre connu, Olivier, aurait participé à la croisade de 1248. Cette famille avait aussi la baronnie de Keriber en Guissény et la seigneurie du Beaudiez à Landunvez. Le moulin à eau et la chapelle se trouvaient à Pen-ar-Valy⁹³. »

Ploudaniel

1. – Bourg. Chapelle du manoir disparue. « Le manoir de Trébodennic fut édifié vers 1584 par le chanoine Alain du Poulpry. La chapelle a disparu à la fin du xix^e siècle⁹⁴. »

⁸⁷ Id., *ibid.*, t. 2, p. 113.

⁸⁸ B. TANGUY, *op. cit.*, p. 155-156.

⁸⁹ A. DESHAYES, *op. cit.*, p. 214.

⁹⁰ Y. LULZAC, *op. cit.*, t. 1, p. 69.

⁹¹ A. DESHAYES, *op. cit.*, p. 214.

⁹² Y. LULZAC, *op. cit.*, t. 3, p. 155.

⁹³ Id., *ibid.*, t. 1, p. 129.

⁹⁴ J. LEBoulleux-Léonardi, *Ploudaniel. Une histoire*, Saint-Thonan, 2005.

2. – Kerbiquet (*village des pies*). Chapelle du manoir disparue. Le cadastre note A 410 : liors ar chapel.

3. – Kervern-Penquer (*tête du village du marais*). Chapelle disparue. Le cadastre note A 944 : coat ar chapel.

4. – Langouron (*ermitage de saint Gouron*). Chapelle disparue. « Cet hagionyme rappelle un saint du Cornwall du nom de Goronus. Il y avait dans ce village une chapelle dédiée à ce saint⁹⁵. »

5. – Lannigvez. Chapelle disparue. Le cadastre note C 510 : parc ar chapel. « Il y avait une chapelle Saint-Ronan dont il ne reste qu'un bénitier en pierre et une statue du saint en bois conservée au musée du Léon⁹⁶. »

6. – Penfrat (*tête du pré*). Vieille église disparue. Le cadastre note E 383, E 384, E 385 : goarem cozilis, de la propriété Moysan en 1914.

Ploudiry

Kerangoualc'h (*village du merle ?*). Chapelle du manoir disparue. « La chapelle était en surplomb avec escalier dans le Parc-ar-Chapel au bout de l'allée du manoir, qui était bordée de grands arbres au début du xx^e siècle⁹⁷ ».

⁹⁵ Id., *ibid.*, p. 45.

⁹⁶ Id., *ibid.*, p. 45.

⁹⁷ *Ploudiry aux marches de l'Arrée*, Landerneau, 1982, p. 21 (le lieu est connu à Vincent Lohennec en 1655, fils d'Hervé Lohennec, cité en 1605, sieur de la Fontaine-Blanche lors d'une fondation de messe).

Résumé

Ce travail de recherche a été effectué sur la moitié du Finistère (sans la Cornouaille). Il a permis de découvrir dans son ensemble environ trois cents édifices supplémentaires non répertoriés à ce jour. Cette première partie n'en mentionne que la moitié. Sur ces trois cents édifices, environ huit chapelles sont encore en fonction, quatorze désaffectées et cinq en ruines. L'immense majorité de ces chapelles ou églises ont à ce jour disparu mais sont mentionnées sur les registres du cadastre napoléonien rédigés et conservés dans les mairies et déposés actuellement aux Archives départementales à Brest et Quimper. Cette recherche persévérante a été complétée par la consultation d'ouvrages cités en référence et par le repérage sur le terrain, avec toujours l'encouragement et l'intérêt des villageois pour l'histoire de leur patrimoine religieux.

Abstract

The above research was led in half of Finistère, with the exception of Cornouaille. Three hundred new, so far unreperotried church buildings were thus discovered. Half of them are listed in the first half of our article. Among these newly discovered buildings, eight chapels are still active, fourteen are decomissioned, five are in ruins. Most of these chapels and churches have therefore disappeared but are mentioned in the ledgers of the early 19th century *cadastres*, drawn up and kept in the *mairies* before being transferred to the archive of the *département*. This long search was enriched by the consultation of the various books mentioned and by fieldwork, in which we were helped and encouraged by local communities showing their interest in the history of their religious patrimony.

Diverradur

Kaset eo bet da benn al labour enklask-mañ en eun hanter deuz Penn-ar-Bed (heb Bro-Gerne). Gand se ez eus bet gelllet dizoloi war-dro tri hant savadur ouspenn ha ne oant ket bet renablet c'hoaz. Ne veneger nemed eun hanter anezo el lodenn genta-mañ. Diwar an 300 savadur, e weler ez eus tro eiz chapel hag a dalv c'hoaz evid an ofisou, pevarzeg ha ne reont ket ken ha pemp n'eus nemed rivinou ken anezo. Al lodenn vrasa deuz ar chapeliou hag ilizou-ze n'eus ket anezo ken hirio-an-deiz, nemed e kaver roud anezo e Kaierou braz ar hadastr koz euz amzer Napoleon a zo bet miret en tier-kêr hag a zo bremañ e dalh Diellou an Departamant e Brest hag e Kemper. Klokaad al labour a basianted-mañ a zo bet greet en eur furchal e leoriou koz a veze greet dave dezo hag en eur vond war an dachenn da weled, gand ar barrezianiz o rei kalon deom atao hag o tiskouez pegement int dedennet gand istor o glad relijiel.

Un fort « Séré de Rivières » perdu au fin fond de la Bretagne ? Le réduit de Landaoudec à Crozon

par Patrick Jadé

Le rôle prépondérant tenu par la presqu'île de Crozon dans la défense de Brest depuis le ^{xvii}^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale en a profondément marqué le paysage. Traces plus ou moins lisibles d'un passé militaire étroitement associé au destin de l'arsenal du Ponant, les nombreux vestiges de fortifications qui peuvent encore y être observés, souvent uniques, sont autant de sources non seulement pour l'histoire locale, mais aussi pour celle de la défense des côtes et de la guerre navale. Toutefois, si les ouvrages du Grand Siècle, avec la figure omniprésente – parfois abusivement – de Vauban, comme ceux qui ont été construits par l'occupant allemand sont relativement bien connus, il n'en est pas de même pour les réalisations, pourtant nombreuses, du ^{xix}^e siècle et plus particulièrement des premières décennies de la III^e République. La position de Landaoudec constituera ici une base de réflexion pour aborder cette question de la place de la presqu'île de Crozon dans le dispositif de défense

du port de Brest entre les lendemains de la guerre de 1870 et la veille de celle de 1914¹.

« RÉDUIT DE LANDAOUDEC 1885-1887 », est-il possible de lire au-dessus d'une porte s'ouvrant dans la masse de broussailles dominant la hauteur faisant face au bourg de Crozon, à un peu plus de deux kilomètres au nord-nord-est de celui-ci. L'amateur d'architecture militaire ou l'historien de la fortification y reconnaîtront, avec le fort de Crozon, un type d'ouvrage plus répandu sur les frontières orientales de la France que sur les littoraux bretons. Répondre aux questions suscitées par l'existence, à la fin du ^{xix}^e siècle, de ces fortifications tournées vers la terre au beau milieu de la presqu'île de

¹ P. JADÉ, *Les Ouvrages de fortification littorale du port de Brest. 1872-1917. La défense des côtes en France à l'âge industriel*, mémoire de maîtrise, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2004 ; G. LÉCULLIER (dir.), *Les Fortifications de la rade de Brest : défense d'une ville-arsenal*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

Crozon, c'est, avant de se pencher sur le cas particulier de Landaoudec, étudier sa place dans la défense de Brest, notamment du point de vue de la lutte contre les débarquements.

« Brest est le centre du plus vaste établissement maritime de la France; cette ville renferme dans son port ou dans ses établissements annexes des richesses immenses, sa rade peut contenir de nombreux bâtiments de guerre. [...] La plupart de nos places frontières n'ont pas par elles-mêmes une pareille importance². » À l'extrémité de la Bretagne, au débouché de la Manche et face à l'Atlantique, Brest est en effet à l'époque de la construction du réduit de Landaoudec, que les lignes citées ci-dessus précèdent de quelques années, un port militaire majeur et une grande place forte maritime. Siège de la préfecture du deuxième arrondissement maritime, un des cinq grands arsenaux de la marine française avec Cherbourg, Lorient, Rochefort et Toulon et ne rivalisant vraiment qu'avec ce dernier, chantier de construction des navires cuirassés mais aussi base d'une partie de la flotte avec l'escadre de l'Océan puis du Nord, également importante ville de garnison et centre de mobilisation au sein du 11^e corps d'armée, et point d'appui majeur de la défense des côtes occidentales de la France, son rôle stratégique justifie le soin apporté à sa mise à l'abri de toute tentative hostile en cas de guerre maritime, toujours possible avec une « Perfide Albion » rivale dans l'expansion coloniale et de plus en plus probable avec un Reich wilhelmien développant sa puissance navale. Ces éventuelles agressions contre Brest peuvent être maritimes ou terrestres.

Si, du fait des bouleversements intervenus dans la guerre sur mer depuis les années 1840 et 1850 par la généralisation de la propulsion à

vapeur et l'apparition du cuirassé, la menace d'une agression terrestre visant le port et l'arsenal cède la primauté à celle d'une attaque en force par le goulet, elle n'en reste pas moins d'actualité à la fin du XIX^e siècle. Chez les responsables de la défense – tous les documents à ce sujet envisagent différents scénarii d'attaque par la terre –, comme chez les éventuels assaillants : peu avant l'épisode de Fachoda et les tensions diplomatiques entre la France et la Grande-Bretagne en résultant, un rapport britannique d'août 1898 n'envisage ainsi pas de s'en prendre à Brest autrement qu'au moyen de troupes débarquées à proximité. Et, au même moment, les grandes manœuvres exécutées dans la région brestoise à l'occasion de la venue du ministre de la Marine Édouard Lockroy comportent notamment une simulation de débarquement dans la baie de Douarnenez. Il convient de remarquer que dans ces deux exemples – mais il serait possible de les multiplier – une attaque de Brest par la terre est indissociable d'un débarquement dans ses environs immédiats. Il n'est en effet guère envisagé que le port ait à se défendre d'une invasion continentale. « Prévoir [...] que les Allemands viendront assiéger notre ville, devenue la dernière ressource de la patrie, après avoir traversé la France, c'est comme si l'on se préoccupait de protéger Belfort contre un débarquement dans la rade de Douarnenez », écrit à ce sujet et non sans humour l'éminent celtomane mais néanmoins contre-amiral, Paul Réveillère, dans *La Dépêche de Brest* du 4 décembre 1892. Les seules attaques terrestres contre lesquelles la place doit se prémunir sont de rapides descentes, des raids visant à détruire les installations de l'arsenal et la flotte au port.

La presqu'île de Crozon y est impliquée selon différents cas de figure. Elle peut être le théâtre d'opérations de diversion complémentaires d'une offensive majeure au nord de la rade. Le plan d'attaque britannique de 1898 prévoit par exemple qu'une force « devrait débarquer au sud de la rade dans l'Anse de Morgat, de manière à empêcher les

² Serv. hist. Défense, département Armée de Terre, Vincennes, 3 W 58, rapport de la commission chargée de procéder à la révision de l'état d'armement de la place de Brest-Quélérou, conformément à l'instruction ministérielle du 27 mars 1878, 4 février 1879.

défenseurs de la rive sud du Goulet d'apporter leur soutien à la défense des hauteurs occidentales³ », à partir desquelles doit s'effectuer le bombardement du port. Mais le débarquement d'une troupe vise surtout à s'emparer de la presqu'île de Quélern, soit pour l'occuper, de manière à rendre la rade et le port intenable, scénario à l'œuvre dans l'affaire de juin 1694, quand les Anglo-Hollandais essayent de prendre pied dans l'anse de Camaret, soit sous la forme d'un coup de main destiné à neutraliser les batteries du goulet en corollaire d'une attaque principale – forcément des passes du goulet – par une escadre. Les exemples en sont nombreux dans les guerres maritimes. Pour la seule seconde moitié du XIX^e siècle, de telles opérations ont lieu en Baltique et en Mer Noire durant la guerre de Crimée – attaque de la forteresse russe de Kinburn, octobre 1855 –, sur les côtes et fleuves américains tout au long de la guerre de Sécession – prise du fort Fisher par les Fédéraux, janvier 1865 –, ou durant des guerres coloniales – bombardement d'Alexandrie par la Royal Navy en 1882 ou descente de la rivière Min par l'amiral Courbet en 1884. Or la perception de cette dernière menace par les autorités militaires françaises est singulièrement vive : il s'agit par exemple du « danger le plus immédiat et le plus sérieux » pour le préfet maritime en 1875⁴.

C'est que les ouvrages d'artillerie de côte de la presqu'île de Crozon représentent tout un pan de la défense maritime du port de Brest. Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, au moment où l'armement du front de mer est le plus important, il existe ainsi entre la pointe de Pen-Hir et celle de Lanvéoc pas moins de trente-sept batteries modernes, représentant cent

trente-cinq bouches à feu, du canon léger à tir rapide destiné à lutter contre les incursions de torpilleurs, à la pièce de gros calibre – canon ou mortier – chargée d'engager croiseurs et cuirassés. La concentration est particulièrement importante dans la presqu'île de Quélern, où chaque point remarquable de la côte est occupé par un ou plusieurs ouvrages d'artillerie : pointe des Espagnols, fort Robert, pointe de Cornouaille, pointe des Capucins, pointe de Trémet, pour ne citer que les positions les plus importantes. Auxquelles il faudrait ajouter, pour les approches du goulet, l'ensemble Toulanguet-Kerbonn et, pour la rade, l'île Longue et le fort de Lanvéoc. Si à l'image de ces dernières positions, certaines batteries disposent de retranchements tournés vers la terre, la défense du flanc sud de la place de Brest contre les débarquements nécessite des ouvrages de plus grande importance.

Au début des années 1870, il existe déjà de solides fortifications terrestres en presqu'île de Crozon pour couvrir les défenses du goulet. Les lignes de Quélern, contemporaines de la construction des forts détachés de Brest dans les années 1770-1780, et le réduit sis en retrait, édifié entre 1850 et 1854, sont toujours en service et armés à la fin du XIX^e siècle, assimilés à l'enceinte du corps de place. Mais ils ne correspondent plus tout à fait aux nouvelles conditions de la guerre navale issues des révolutions techniques intervenues depuis une vingtaine d'années. Les navires à vapeur, en affranchissant les flottes des contraintes météorologiques, rendent les débarquements encore plus imprévisibles, même si dans le même temps, télégraphe et chemin de fer font gagner le défenseur en réactivité. Et surtout, les progrès de l'artillerie, notamment en portée et en puissance avec l'adoption des rayures, doivent être pris en compte. Dans ce contexte, on assiste concomitamment à la disparition des batteries de côte assurant la défense immédiate des plages de débarquement, abandonnée aux forces mobiles, et à la projection en avant des ouvrages permanents terrestres dans

³ Rapport « On project of attack on French Ports », daté du 12 août 1898, cité par T. TAKASHIMA, *La Défense des ports français et japonais contre l'expansion maritime des puissances continentales, 1887-1909*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paul-Valéry Montpellier III, 1996-1997, p. 76.

⁴ Serv. hist. Défense, département Marine, Brest, 2 A 601, lettre du préfet maritime au ministre de la Marine, 29 mai 1875.

le but de s'opposer à toute progression à partir des points favorables à la mise à terre de troupes. Leur identification est par conséquent un préalable indispensable à la compréhension du dispositif auquel participe la position de Landaoudec.

« La presqu'île de Crozon est facilement accessible sur plusieurs points », reconnaît la commission de défense des côtes lors de la grande révision des années 1840⁵. Tous n'ont néanmoins pas la même valeur. Si l'anse de Camaret a pu être, au temps de la marine à voile, le lieu privilégié d'une attaque sur la presqu'île de Quélern, elle passe durant la période étudiée sous le feu d'une bonne part des batteries de la rive sud du vestibule du goulet, et ne peut guère servir qu'à un coup de main limité visant les ouvrages voisins. De même en est-il pour les grèves des environs de la pointe du Toulanguet. L'anse de Dinan est plus favorable à une opération amphibie mais reste mal abritée, ses plages battues par la houle et de débouché problématique du fait de l'étang de Kerloc'h. Quant aux plages du cap de la Chèvre, elles sont si peu praticables que rares sont les documents jugeant utile de les mentionner. Seuls les rivages de la baie de Douarnenez, combinant mouillages relativement abrités et plages faciles d'accès et de débouché, sont jugés réellement propices – et le fait n'est pas propre à la seconde moitié du XIX^e siècle – à des débarquements de grande ampleur. Les noms revenant le plus souvent sont ceux de l'anse de Morgat, « point tout désigné pour le débarquement de l'assaillant qui voudrait tenter l'attaque par terre des batteries de la côte sud du vestibule du

Goulet de Brest⁶ », de la plage de l'Aber et de la Lieue de grève, où se déroule d'ailleurs l'exercice de débarquement mentionné plus haut. D'autres points sont secondairement évoqués, comme l'anse du Caon, près de Telgruc, ou les plages du fond de la baie, Sainte-Anne et Ar-Véchen.

Pour s'opposer à des débarquements en ces lieux, les projets de forts fusent dès les années 1870. Le Menez Hom est ainsi en 1873 l'objet des suggestions de deux figures locales non militaires, Henri Aristide Vincent et Olivier Le Roy de Keraniou⁷, qui veulent en faire, l'un « une véritable Gibraltar », l'autre « une nouvelle Metz », sous la forme d'un vaste camp retranché barrant tout accès à la presqu'île de Crozon. De son côté, le baron Mequet, vice-amiral préfet maritime à Brest de 1874 à 1877, personnage très revendicatif quand il s'agit de la défense de son port, demande au printemps 1875 la construction en presqu'île de Crozon de pas moins de quatre ouvrages : un fort sur la hauteur de Lesvrez, en avant des lignes de Quélern, un autre à Telgruc, plus deux redoutes, la première sur le Guenvénez, barrant l'isthme entre les anses du Fret et de Dinan, la seconde à Tal-ar-Groas. De ces propositions, seule celle concernant la position de Lesvrez est reprise par la commission chargée de la révision du front de terre en 1879. Néanmoins, quand au début des années 1880 le Comité de défense se penche sur la question de

⁵ Serv. hist. Défense, département Armée de Terre, Vincennes, 3 W 31, projet d'armement des côtes de la France, de la Corse et des îles, titre II, projet d'armement des côtes du deuxième arrondissement maritime, 1841-1843, p. 134.

⁶ *Ibid.*, 9 N 47 supplément, avis commun des inspecteurs permanents des travaux d'armement des côtes concernant l'organisation défensive de l'anse de Morgat, dans la baie de Douarnenez, 31 juillet 1899, p. 3.

⁷ De larges extraits du mémoire inédit d'Henri-Aristide Vincent, « Idées sur la défense de Brest », sont publiés et commentés par D. CADIOU, « Idées sur la défense de Brest en 1873 », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 193, mai 2002, p. 34-47. Olivier Le Roy de Keraniou, alors chargé de pouvoirs du comité d'initiative du chemin de fer de Quimper à Douarnenez, est l'auteur d'une brochure d'une quarantaine de pages, *De la défense de Brest et de ses abords*, Paris, Guillaumin et Lacroix imprimeurs, 1873.



Fig. 1. – Vue générale de la position de Landaoudec.

Les emplacements pour canons de campagne sont de part et d'autre du réduit.
Dessin Lionel Duigou (association « 1846 »).

la défense de terre des grands ports militaires à la suite du débat intervenu en 1880-1882 à propos de celle de Cherbourg et du Cotentin, Lesvrez ne figure pas parmi les deux sites de la région brestoise retenus pour la construction des nouveaux forts avancés de la place. Si celui de Kerudu, dominant en presqu'île de Plougastel la vallée de l'Élorn et les liaisons ferroviaires de Brest avec Paris et Quimper, reste à l'état de projet, l'autre, construit entre 1883 et 1886, vient renforcer la défense terrestre du sud de la place de Brest. (fig. 1)

Le fort de Crozon, puisque c'est de lui dont il s'agit, a en effet pour mission de « barrer l'isthme qui sépare la baie de Douarnenez de la rade de Brest et d'empêcher toute entreprise dirigée contre les trois presqu'îles de Camaret, de Quélern, et de l'île Longue par un ennemi qui viendrait de l'est par terre ou qui aurait réussi à débarquer à Morgat, ou à Dinan, appuyé par une escadre stationnant dans la baie de Douarnenez⁸ ». Armé de la nouvelle artillerie lourde de Bange, six canons de 155 mm et

six autres de 120 mm, il constitue, avec l'ancien fort de Lanvéoc, modernisé la ligne de défense terrestre de la presqu'île de Crozon. Cette ligne qui englobe l'ensemble des défenses côtières du sud du goulet et de la rade de Brest est organisée selon les principes du système dit « Séré de Rivières », du nom du général du génie ayant présidé à la réorganisation de la fortification des frontières continentales de la France entre le milieu des années 1870 et le début de la décennie suivante. Cela conformément aux instructions officielles sur l'organisation de la défense terrestre des ports militaires, « assurée d'après les principes qui président à la fortification des places de guerre » et « se compos[ant], en général, d'un système d'ouvrages extérieurs capables de résister à des attaques régulières, et assez éloignées de la place pour empêcher un bombardement, et d'une enceinte continue suffisante pour résister à une attaque de vive force⁹ ». Il est effectivement possible

⁸ Serv. hist. Défense, département Armée de Terre, Vincennes, 3 W 57, rapport de la commission chargée de la révision de l'armement du fort de Crozon, 24 septembre 1885.

⁹ Commission de défense des côtes / Commission d'études pour la défense du littoral, « Instruction destinée à guider les Commissions mixtes de l'Artillerie, du génie et de la marine qui devront, dans chaque arrondissement maritime, procéder à la révision de l'armement du littoral », 4 et 19 juillet 1872, 11 juin et 1^{er} juillet 1887.

de reconnaître dans les lignes de Quélern le « noyau central », à six kilomètres duquel est établie la « ligne de défense principale », constituée de forts détachés également distants de 6 000 mètres, intervalle respecté ici entre ceux de Crozon et Lanvéoc. Entre ces principaux ouvrages, peuvent venir prendre place des organes de défense secondaires, comme des redoutes ou des batteries d'artillerie.

C'est le cas de la position de Landaoudec, dont l'établissement en tant que batterie intermédiaire destinée à combler l'espace entre les forts de Crozon et de Lanvéoc est décidé en janvier 1883 par le ministre de la Guerre. Elle est censée être armée de six canons de campagne de 95 mm, destinés tant à couvrir les autres positions qu'à battre les approches de la ligne de défense. D'où la dénomination « batterie de Landaoudec » qu'il est possible de trouver dans certains documents. En cas de guerre, doivent également être construites trois autres batteries de quatre ou six canons de 95 mm, mais non appuyées sur un ouvrage permanent : sur la hauteur de Messibioc, au sud-ouest de Lanvéoc, sur celle de Cléguer, à 1 500 mètres au nord du fort de Crozon, et au sud-est de ce dernier, à la « cote 96 », dans les environs du Menhir. Hormis des variations de détail dans la composition et la répartition de l'armement qu'il serait fastidieux de reprendre ici, ce dispositif reste en place jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Les ouvrages ne sont pas modernisés à la suite de l'apparition des nouveaux explosifs chimiques au milieu des années 1880 – la crise dite de « l'obus-torpille » – qui rend obsolète la fortification aux normes Séré de Rivières. Seul le fort de Crozon, exposé aux tirs du large, voit l'un de ses deux magasins à poudre être bétonné en 1902. Tandis que, comme dans le cas de ses homologues des places de l'Est, il est prévu qu'en cas de guerre son artillerie soit sortie et disposée en batteries annexes au lieu de la laisser dans un ouvrage devenu trop vulnérable, manœuvre effectivement exécutée en août 1914. Ce constat d'un affaiblissement des forts terrestres de

Brest doit être nuancé en gardant à l'esprit que ces ouvrages ne sont conçus que pour s'opposer à une force de raid éventuellement équipée d'artillerie de campagne, et non à une armée d'invasion qui aurait avec elle de lourdes pièces de siège.

L'adjudication des travaux des nouveaux ouvrages terrestres de la presqu'île de Crozon a lieu le 27 avril 1883, au bénéfice d'un dénommé Félix Mandement, entrepreneur à Morteau¹⁰. Ce marché échappe donc à des hommes comme Tristchler ou Omnès, entrepreneurs locaux qui se partagent les chantiers des batteries de côte. Les forts de Crozon et de Landaoudec sont des chantiers importants : dans le cas de ce dernier, il a pu y avoir jusqu'à quatre cents ouvriers en même temps, venus de toute la France et au-delà¹¹. Les matériaux utilisés combinent classiquement la roche extraite localement (grès armoricain, se taillant mal) pour les moellons et des roches de meilleure qualité issu de carrières (microgranite de l'île Longue et granite de l'Aber-Ildut) pour les moellons nécessitant une taille précise et les pierres de taille. Les matériaux débarqués à Morgat sont acheminés sur les chantiers par un chemin de fer à voie métrique. Les forts des années 1880 sont des ouvrages répondant à un cahier des charges précis, dont il est possible de retrouver les éléments dans l'organisation du réduit de Landaoudec. (fig. 2)

Celui-ci est caractéristique de la fortification française des années 1870-1880 d'abord par sa forme, affranchie du tracé bastionné en usage depuis le milieu du xvi^e siècle. Réduit défensif d'une batterie

¹⁰ Lequel emploie comme conducteur de travaux un certain Jouvét, père du comédien Louis Jouvét, né à Crozon, à l'occasion de ces chantiers, en 1887.

¹¹ Dont soixante Italiens. Sur ces chantiers, voir les travaux de L. CHAURIS : « Monuments et objets d'art du Finistère. La redoute de Landaoudec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIV, 2005, p. 61-66 ; Id., « Le fort de Crozon, lithologie d'un ouvrage défensif de la fin du xix^e siècle » (avec Lionel Duigou), *Avel Gornog*, n° 17, 2009, p. 136-141.

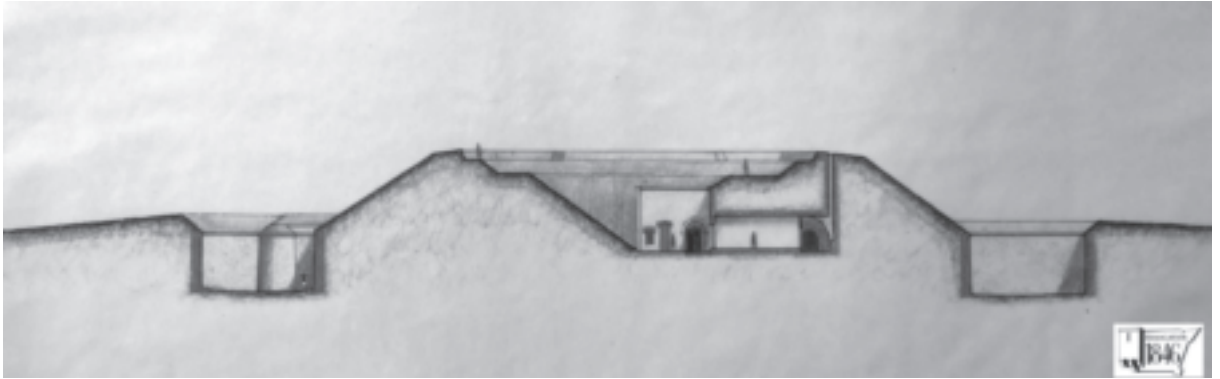


Fig. 2. – Coupe du réduit au niveau d'une des cours.
Le casernement voûté tourne le dos à l'ennemi.
Dessin Lionel Duigou.

d'artillerie, il est un ouvrage rectangulaire de petite taille – 105 mètres sur 65 environ, 0,7 hectares –, alors que les forts plus importants sont plutôt trapézoïdaux, ou pentagonaux comme le fort de Crozon (4 ha). Les normes de construction sont censées lui permettre de résister à l'artillerie rayée et à l'obus explosif. Les murailles et les voûtes en maçonnerie, de 80 cm à un mètre d'épaisseur, sont recouvertes de massifs de trois à six mètres de terre pour absorber les chocs des projectiles. Les deux cours intérieures, séparées par le passage couvert menant à l'entrée, sont très étroites pour éviter les tirs plongeants. Toutes les circulations peuvent se faire à couvert. Les locaux casematés consistent essentiellement en un casernement prévu pour une centaine d'hommes, composé de six chambres de cinq mètres sur sept. Une cuisine équipée d'un fourneau en fonte, ainsi qu'une citerne alimentée par les eaux pluviales tombant sur les dessus du fort et des latrines complètent les installations destinées au logement de la garnison. Un magasin à poudre d'environ sept mètres sur quatre, d'une contenance d'une dizaine de tonnes de poudre en caisses zinguées, est aménagé sous un fort massif de terre – et à l'opposé de la cuisine. Il est organisé comme

ceux qui existent dans les ouvrages contemporains, avec entrée en chicane, gaine de ventilation, plancher sur vide sanitaire, puits de lumière et créneaux à lampe : ni humidité, ni étincelle, les deux ennemis de la poudre noire. Comme le fort ne reçoit pas de garnison permanente, son gardien dispose d'une petite maison à proximité. (fig. 3 et 4)

Contrairement aux grands forts, le réduit de Landaoudec ne possède pas d'emplacements d'artillerie, ses dessus ne comportant qu'un parapet en terre pour l'infanterie. La batterie que protège l'ouvrage se développe de part et d'autre de celui-ci, avec de chaque côté cinq plates-formes pour canons de campagne et une traverse-abri pour les munitions et les servants en maçonnerie recouverte de terre. L'organisation défensive repose sur un fossé à escarpe et contrescarpe maçonnées, de dix mètres de largeur et, initialement, de cinq à six mètres de profondeur. Son flanquement est assuré par des caponnières, casemates basses se détachant de l'escarpe, accessibles au moyen de galeries souterraines. Elles sont trois pour quatre faces, à savoir deux simples et une double aux angles nord, ouest et sud, et sont munies d'embrasures pour canons-revolvers Hotchkiss de 40 millimètres

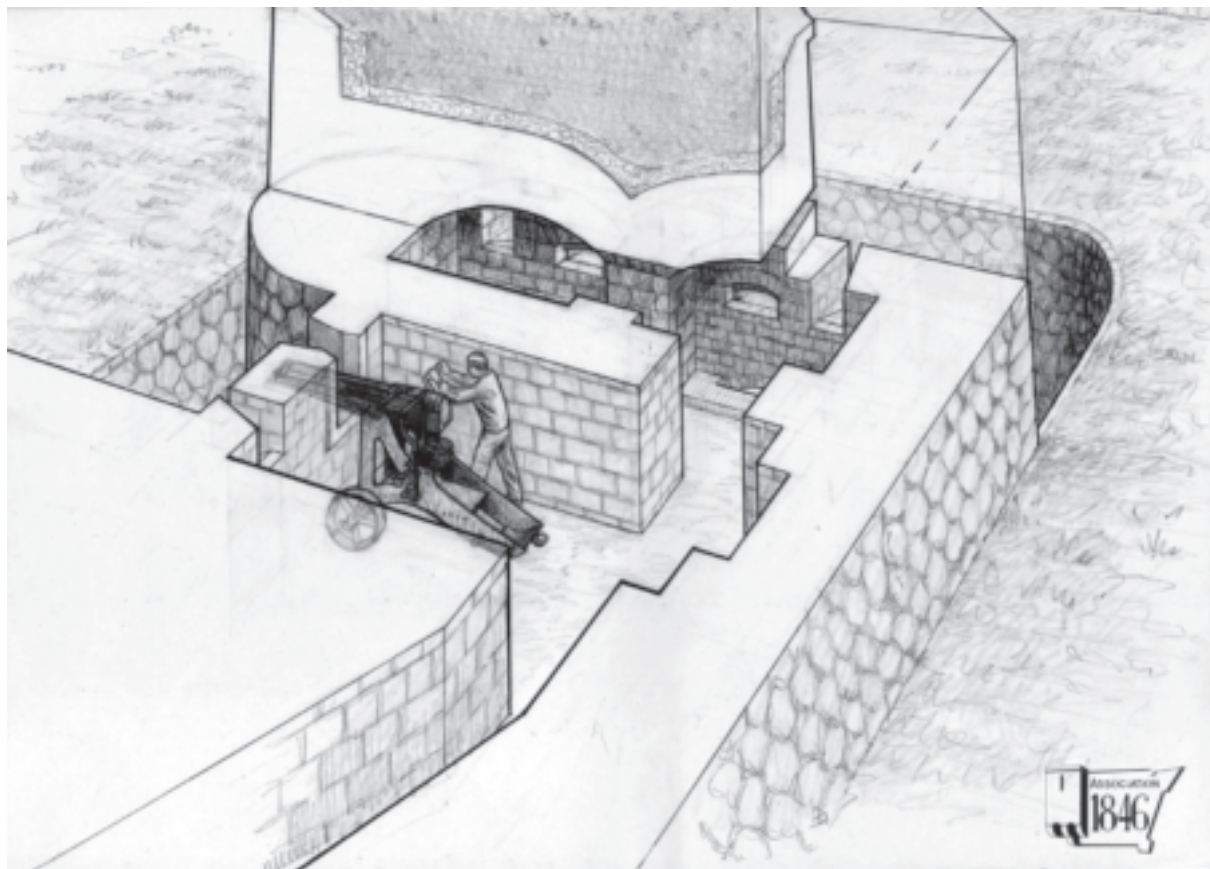


Fig. 3. – Vue en écorché d'une des caponnières simples avec son canon-revolver en action.
Dessin Lionel Duigou.

modèle 1879. Ces sortes de mitrailleuses à canons rotatifs tirent des boîtes à balles à la cadence de soixante coups par minute. Il existe également des créneaux de fusillade pour la défense rapprochée des caponnières, ainsi que des créneaux de pied permettant le flanquement de leurs fossés diamants. L'entrée qui s'ouvre sur la face arrière, ou « gorge », de l'ouvrage, normalement fermée par une porte blindée percée de créneaux de fusillade, n'est accessible que *via* un pont-levis prolongeant le pont dormant franchissant le fossé. Ce pont-levis est d'un type fréquent dans la fortification française

de la fin du XIX^e siècle, dit « à bascule en-dessous », mécanisme à la fois simple et efficace. L'accès au pont se fait *via* un passage coudé – pour éviter les tirs d'enfilade – barré par une grille battue depuis une casemate servant de corps de garde. En temps de guerre, il est prévu d'installer des réseaux de fil de fer barbelé sur les glacis entourant le réduit et les emplacements d'artillerie. Il faut toutefois préciser que l'ensemble n'a jamais eu à servir (fig. 5).

Dans les premiers jours d'août 1914, l'incertitude sur l'attitude de la Grande-Bretagne

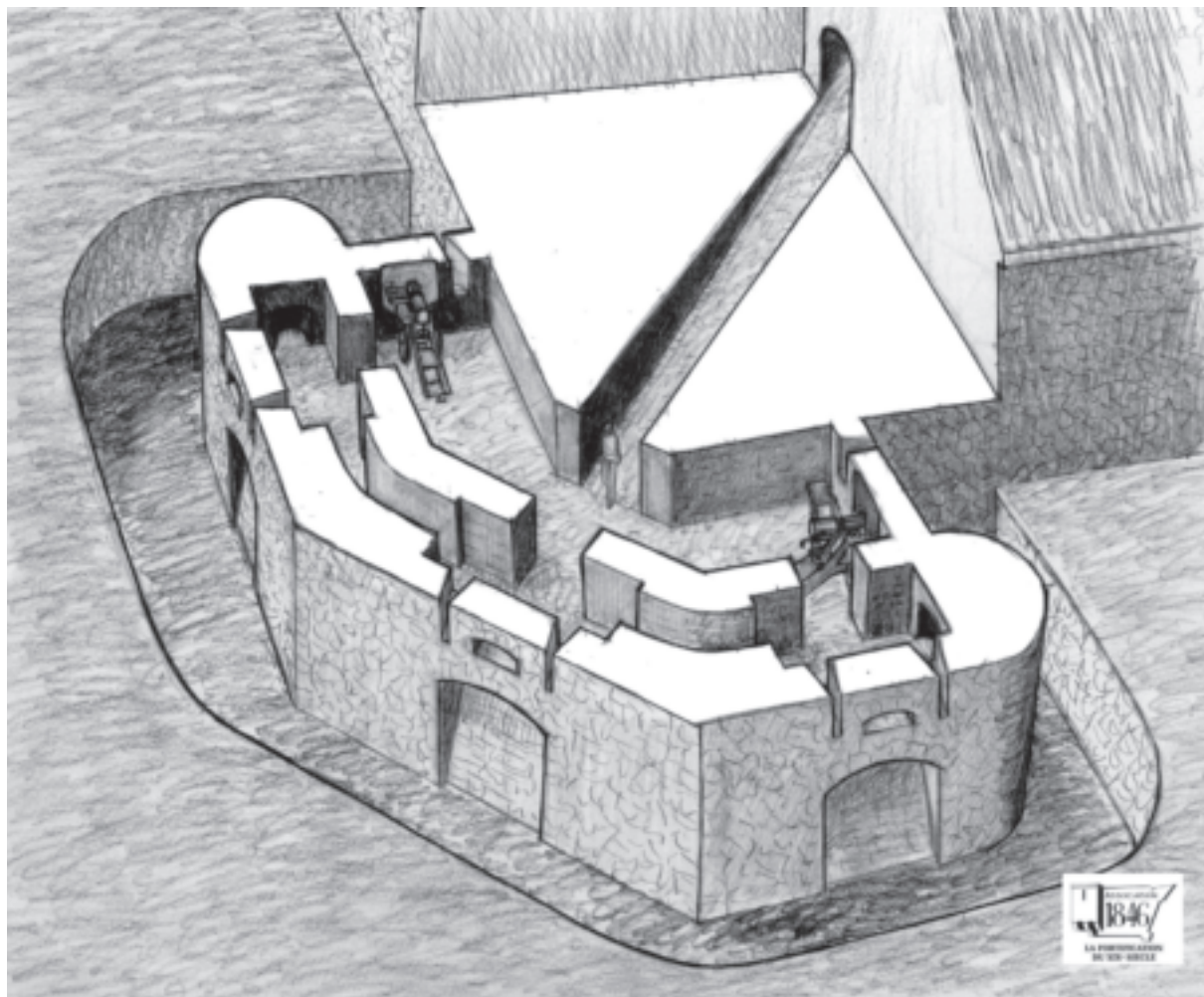


Fig. 4. – Vue en écorché de la caponnière double.
Dessin Lionel Duigou.

entraîne l'application du plan de défense de la place de Brest en tenant compte de l'hypothèse d'une attaque navale allemande sur le port. Des effectifs d'infanterie et d'artillerie sont envoyés en presqu'île de Crozon, pour peu de temps cependant car l'évolution de la situation au cours du mois d'août nécessite l'envoi de renforts à l'Est,

tandis que la menace d'une attaque allemande sur Brest s'évapore¹². Comme d'autres ouvrages de la presqu'île de Crozon, Landaoudec sert ensuite (de l'automne 1914 au printemps 1915 dans son cas) de

¹² P. JADÉ, « 1914-1917 : défendre la presqu'île de Crozon ? », *Avel Gornog*, n° 16, août 2008, p. 9-20.

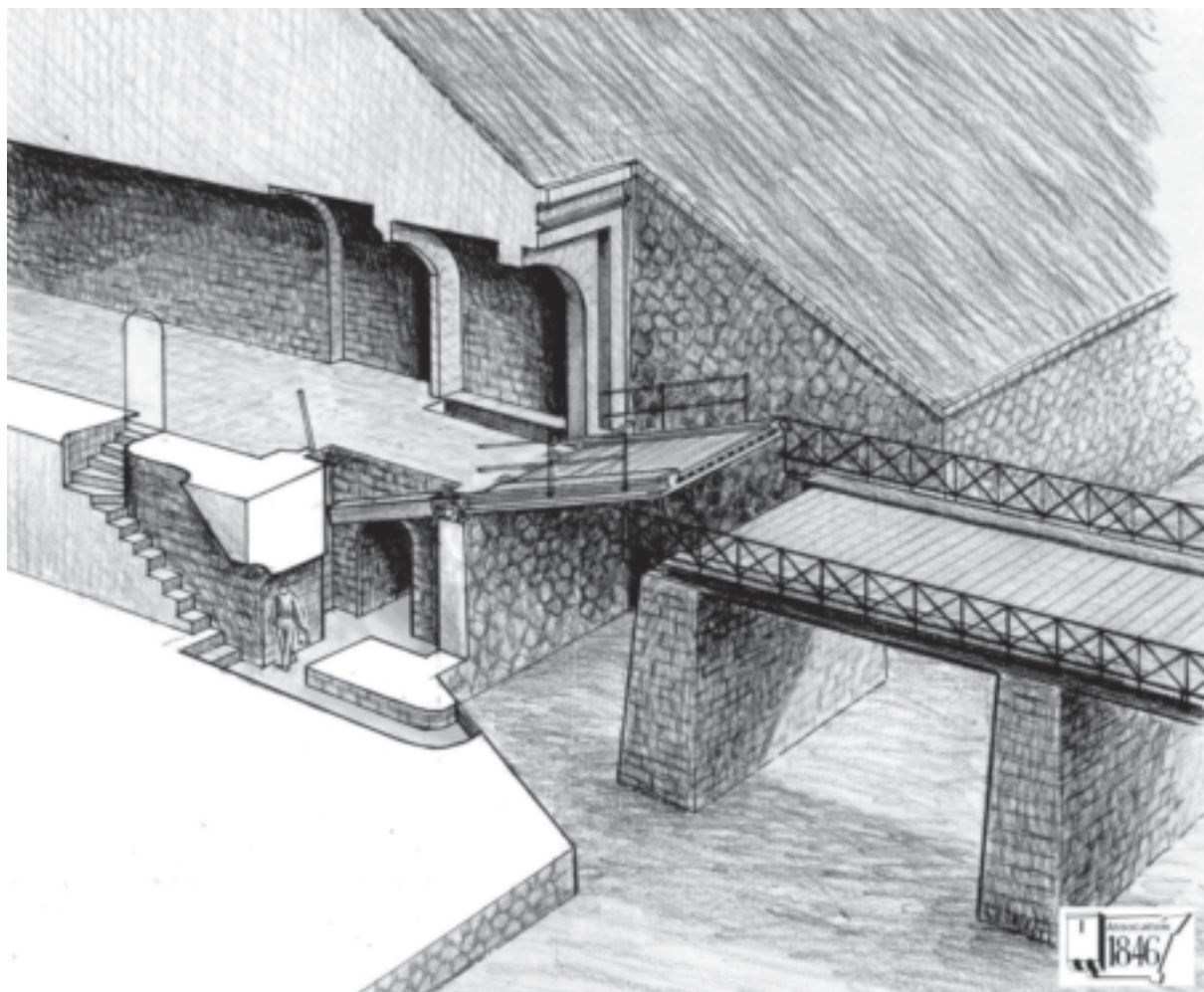


Fig. 5. – Vue en écorché de la porte du réduit et du système du pont-levis.
Dessin Lionel Duigou.

camp d'internement pour civils ressortissants des puissances centrales présents sur le sol français à la déclaration de guerre ou capturés sur des navires. Ironiquement, ce sont les artilleurs de forteresse devant servir l'artillerie des forts qui sont les premiers gardiens de ces prisonniers.

Le fort sert encore de camp de prisonniers – des soldats nord-africains tombés aux mains des

Allemands – pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1943, l'occupant implante dans ses environs immédiats une batterie d'artillerie de campagne sous casemates bétonnées qui prend les plages de l'anse de Morgat sous son feu.

Le fort reprend du service en tant que casernement et dépôt de munitions. Après la guerre, il sert de colonie de vacances et de ferme, puis est

abandonné. La Marine le vend à la communauté de communes de la presqu'île de Crozon en 1999. Il sert tous les étés de base arrière pour le festival du Bout du monde, et accueille le reste du temps une pacifique population de chauves-souris et d'hirondelles.

Le réduit de Landaoudec est un élément original du patrimoine architectural militaire de la presqu'île de Crozon, et ce à bien des titres. Ouvrage typique de la fortification continentale française des lendemains de la guerre de 1870,

il n'en est pas moins une réponse à la menace fondamentalement maritime que représentent d'éventuels débarquements au sud de la rade de Brest, opérations de guerre navale jusque dans leurs fins. Mais il est également assez symptomatique de la période de constantes remises en cause que connaît la fortification dans la seconde moitié du XIX^e siècle : achevé en 1887, après la découverte des nouveaux explosifs qui rendent ce type d'ouvrages totalement dépassés, il est déjà d'un autre âge à peine mis en service.

Résumé

Le fort de Landaoudec (1887) fait partie du système de défense terrestre de la presqu'île de Crozon de la fin du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale. Il est complémentaire du fort de Crozon (1886) pour interdire toute progression à des forces ayant débarqué dans la baie de Douarnenez pour neutraliser les défenses de la rive sud du goulet et de la rade de Brest. C'est un ouvrage similaire à ceux construits sur les frontières de l'Est après la guerre de 1870.

Abstract

The Landaoudec fort, dated 1887, belonged to the land defence system of the Crozon peninsula from the end of the 19th century to the First World War. It was intended to complement the Crozon fort, dated 1886, and meant to hinder the progression of forces landing in the Bay of Douarnenez to neutralize the defences of the southern shore of the *goulet* and of the Brest roads. It is similar, in style and structure to forts built on the French eastern frontier after the 1870 war.

Diverradur

Kreñvleñh Landaoudeg (1887) 'zo eun tamm euz sistem divenn an douarou e gourenez Kraon etre fin an XIX^{ed} kantved hag ar Henta Brezel Bed. Talvezoud a ra, gand kreñvleñh Kraon (1886), da vired deuz bagadou dilestret e bae Douarnenez da vond pelloh war-raog evid brevi divennou ar mulgul war he ribl kreisteiz ha re lennvor Vrest. Damheñvel eo ar savadur-ze deuz ar re bet savet war harzou ar Reter war-lerh ar brezel 1870.

René-Yves Creston : quarante ans de céramique

par Olivier Levasseur

L'œuvre céramique de René-Yves Creston est à maintenant connue pour sa plus grande part. Deux publications du musée de la Faïence de Quimper (en 2001¹ et 2014²) permettent de faire le point sur ses créations, mais il nous a pourtant semblé intéressant de nous pencher à nouveau sur ce sujet afin d'en préciser certains aspects. Les quarante années de son travail en relation avec la céramique s'inscrivent bien entendu dans la grande période de renouveau de la faïence quimpéroise de l'entre-deux-guerres, mais pas uniquement puisqu'il va fournir des modèles jusqu'au début des années 1960. R.-Y. Creston travaille pour les manufactures Henriot et Keraluc et va s'intéresser de près aux céramiques populaires, notamment à celles d'Herbignac.

¹ Bernard-Jules VERLINGUE, *Suzanne et René-Yves Creston, projets et créations céramiques à Quimper*, Quimper, Amis du musée de la Faïence de Quimper, 2001, 106 p.

² B.-J. VERLINGUE (dir.), *René-Yves Creston du trait à la faïence et Suzanne Candré-Creston*, Quimper, Amis du musée de la Faïence de Quimper, 2013, 86 p.

Creston à Quimper

René-Yves Creston, jeune artiste breton au début des années 1920

S'il est né à Saint-Nazaire en 1898, R.-Y. Creston s'installe dès 1916 à Paris afin de suivre les cours de l'École nationale des beaux-arts. C'est là qu'il se découvre une conscience bretonne et celtique, s'enflamme pour la révolution irlandaise de Pâques 1916 et fréquente les cours de breton dispensés à la Sorbonne où il rencontre nombre de ses compatriotes.

Le décès prématuré de ses parents au cours de l'épidémie de grippe espagnole de 1918 lui permet d'être indépendant financièrement. Il loge alors dans un atelier de Montparnasse, rue Campagne-Première (XIV^e arrondissement) où il fréquente alors une bohème artistique et littéraire internationale. En 1919, il rencontre une jeune artiste d'origine sancerroise, Juliette (dite Suzanne) Candré, qu'il épouse le 25 novembre 1921 à la mairie du XIV^e arrondissement. Suivant les cours des Beaux-Arts sans y être formellement élève, il visite tout naturellement les salons et les expositions, se tenant au courant de la production artistique du

moment. Son intérêt pour la céramique prend peut-être corps au cours de ces années lorsqu'il découvre certainement les pièces réalisées chez Henriot que Mathurin Méheut (1882-1958) expose au pavillon de Marsan en 1921.

De plus, Creston, parfois accompagné de son ami Pierre Abadie-Landel (1896-1972)³, se rend depuis 1919 dans le Finistère, où il a pu apprécier le potentiel artistique et commercial d'une faïence de Quimper alors en plein renouveau. Ce département joue un rôle important dans l'inspiration artistique de Creston ; peut-être y trouve-t-il alors ce qui semble être « l'essence de la Bretagne » par sa langue, ses costumes et ses paysages.

Des débuts prometteurs mais orageux

C'est en septembre 1922, à l'occasion d'un séjour à Douarnenez, que R.-Y. Creston franchit le pas et se décide à proposer ses services à Jules Henriot (1866-1946). Le choix de cette faïencerie, plutôt que la concurrente de la Grande Maison, n'est pas due au hasard, car il s'avère que Jules Henriot est également militant breton, adhérent de l'Union régionaliste bretonne, créée en 1898 par, entre autres personnalités, Anatole Le Braz (1859-1926) et le marquis de L'Estourbeillon (1858-1946).

Cette première prise de contact s'ouvre ainsi :

« Artiste breton, aimant les vieux arts de son pays, c'est pour cela que je viens aujourd'hui vous présenter et vous faire don des modèles d'assiettes et de service de table cijoins⁴. J'ose espérer qu'ils vous plairont et que vous voudrez bien vous en servir et c'est à cette dernière condition que je vous en fais don.

Si toutefois ces modèles ne vous plaisaient pas et que vous ne puissiez-vous en servir, je vous serais très reconnaissant de me les retourner. Exposant à

la Société nationale des beaux-arts et à la Société des artistes décorateurs, je dois aussi participer à l'Exposition internationale des arts décoratifs, à Paris en 1924 ; Aussi serais-je très heureux si pour cette dernière exposition, je pouvais faire figurer ce service, ce qui ferait grande réclame à votre maison.

Pour la salière intitulée « La Fouesnantaise », je vous adresserai si vous le désirez le modèle en plâtre ce qui vous serait plus facile pour le faire exécuter⁵. »

Creston fait alors parvenir à Henriot plusieurs projets :

- le service des « métiers » ;
- un service à poisson décoré de scènes de pêche et d'éléments emblématiques du littoral ;
- deux ménagères anthropomorphes (une Fouesnantaise et une Bigoudène) ;
- un pichet « Soir de pardon » ;
- des plats, dont celui des filets bleus.

J. Henriot s'empresse alors de répondre favorablement au jeune artiste et les premiers modèles sont rapidement exécutés, trop sans doute au goût de Creston, qui réagit avec vigueur dès le mois de novembre dans une lettre où il fait preuve de son souci du détail et de l'exécution :

« Cher Monsieur Henriot

« Je viens de recevoir les faïences annoncées.

« Hélas ! Ça n'est pas ça du tout. Pas ça ! C'est très très différent de ce que je vous avais donné comme modèle.

« 1° le plat ovale est complètement différent du modèle primitif. Vraiment c'est très mal réussi. Vos ouvriers, ou plutôt vos peintres, n'observent nullement le modèle primitif. C'est très ennuyeux.

« 2° le pichet. Les rayures des pantalons sont enlevées par-dessus la jambe ! Les chupens sont bleu foncé, très laid, au lieu du bleu pâle, de plus la rosace qui forme l'attache de l'anse [croquis joint] n'est pas du tout en tant que dessin ni couleur ce que je vous avais donné comme modèle.

³ Peintre, graveur sur bois et céramiste parisien. Son atelier rue Campagne Première (Paris, XIV^e arr.) est voisin de celui de Creston. Il est membre des Seiz Breur dès 1923.

⁴ Il s'agit du service des métiers.

⁵ Lettre de R.-Y. Creston à J. Henriot, Douarnenez, 5 septembre 1922, Arch. musée de la Faïence de Quimper.

« Enfin cette pointe n'a jamais existé dans mon papier.

« 3° *La femme de Plougastel* (assiette) semble être de n'importe qui sauf de moi. La femme a un nez épaté est une petite mèche de cheveux ridicule. On dirait un clown.

« 4° *Le porteur de bannière* : là encore chupen et gilet ne sont pas de la couleur donnée : chupen est sale gilet bleu foncé. Ça n'est pas ça que vos peintres regardent le modèle donné. De plus la main droite est complètement escamotée. C'est une pince de crabe.

« 5° *La brodeuse de Pont-l'Abbé*. Hélas ! Hélas ! Ce n'est pas ça du tout. Mais pas du tout. Là encore un nez épaté comme celui d'une négresse ! Et des broderies tout ce qu'il y a de plus fantaisiste. Ça n'est pas du tout mon modèle ! Les broderies que j'avais dessinées étaient bigoudènes, celles qui sont faites par vos peintres semblent des fleurs de lotus égyptiennes. Je veux bien croire que la mode soit à Tout ank amon, mais de là à allier l'*Égypte à la Bretagne*... il y a un pas et même plusieurs...

« 6. *La fileuse de Plogoff*. Au fait est-elle bien de Plogoff ou n'est-elle pas plutôt sœur de charité ? Je finirai bien par le croire ! Et puis cette pauvre fileuse - sœur de charité - a un de ces dos ! Mais un de ces dos qui certainement doivent porter bonheur si l'on en croit les sorcières et autres qui disent que les bosses ou bossues (et c'est le cas) donnent du bonheur pour toute l'année quand on peut arriver à leur toucher la bosse. En ce cas je crois que l'heureux acheteur aura de la veine ! Mais moi je n'en ai pas car ça n'est pas mon modèle. Encore une fois. Dites à vos peintres de regarder et de bien copier mes modèles.

« 7° *La mariée de St Guénolé*. Je plains vraiment le mari ! Le «pôve», se marier avec une femme qui insiste tout au long de deux assiettes à avoir un nez épaté ! Il est peut-être épaté de voir le vert-choux du tablier de sa propriétaire. Ce brave garçon de nez. Enfin le vert peut aller encore, mais bien ! C'est le nez et la broderie qui n'ont rien de bigoudènes ! Encore une fois dites à vos peintres de bien regarder et de bien copier mes modèles !

« 8° *Le Biniou de Châteaulin* ou plutôt de «Chataulin» comme l'a écrit votre peintre ! J'aimerais mieux en ce cas le voir écrire Castelin ! Le pauvre biniou ! Ah ! Celui-là je le plains d'avoir une telle crise d'entérite ! Le pauvre tient son ventre avec son biniou le plus qu'il peut, histoire de se réchauffer mais n'arrive pas de s'empêcher de trembler comme une feuille, assis sur des rayons de

soleil (qui prétendent être une barrique !). Il regarde avec mélancolie ses deux sabots qui, bien qu'étant de la même pointure, ne sont pas du même pays : l'un est auvergnat, l'autre vendéen... et son pantalon tremble de toutes ses rayures inachevées !

« Pardonnez-moi, cher Monsieur Henriot, d'être si «raseur» mais dites à vos peintres de bien regarder le modèle de cette assiette. Vous allez m'en vouloir ! Mais tant pis, comprenez-moi. Ça n'est pas pour le plaisir de ronchonner mais c'est simplement pour mettre quelque chose au point aussi bien pour vous que pour moi.

« 9. *Enfin* ! Patience je termine. La Douarneniste ! Celle-là est très bien exécutée sauf l'une des deux assiettes : la figure de l'une d'elles a l'air d'avoir été brûlée et ses mains raccourcies par raison d'économie (les vêtements sont si chers !). Enfin je vous le dis ça pourrait aller.

« 10° La ménagère bigoudène : Bravo. L'ensemble est très bien, un simple petit détail si vous pouviez faire fines les joues comme je les ai exécutées et la robe noire comme un nègre dans un tunnel !

Mais enfin l'ensemble est bien et je vous en remercie.

« 11° *Les saucières* sont très très bien. Rien à dire. Elles sont parfaites.

« Voilà mes critiques terminées. Pardonnez-moi ma liberté de parole. Mais lorsque je pense quelque chose je le dis. Rien au monde ne peut m'empêcher de dire franchement ma façon de penser, aussi j'espère que vous me comprendrez.

« En un mot, franchement et sans détour je vous le dis (je suis peut-être trop difficile, mais l'étant pour moi je ne puis m'empêcher de l'être pour les autres) donc je vous le dis franchement. Je ne suis pas content du tout. Et je suis si mécontent que si je ne me retenais pas je vous demanderais de ne pas continuer à éditer mes modèles s'ils doivent être à l'avenir si mal exécutés. Ne vous fâchez pas de ce que je vous dis là mais comprenez-moi. Si j'ai fait ces modèles et si je vous ai demandé de les exécuter c'était

« 1° que je voulais contribuer pour ma modeste part à la rénovation de l'art breton et cela par amour du pays.

« 2° que j'ai choisi votre fabrique parce que sans vous connaître vous m'étiez sympathique et parce que vous étiez Breton.

« Mais je ne voudrais tout de même pas que cette «action sur le résultat contraire», c'est-à-dire si ces faïences sont mal exécutées qu'elles fassent :

« 1° tourner en ridicule l'art breton renaissant

« 2° votre Maison

« 3° ma chétive personnalité ! ?

« Je ne vous demanderais simplement qu'une chose : d'exécuter ou plutôt de faire exécuter mes modèles aussi bien que ceux qui furent exécutés les premières pour le projet du Finistère si je ne me trompe et que j'ai en ce moment en ma possession.

Je m'étonne de voir des services comme ceux de mon ami Méheut si bien exécutés (et pourtant si difficiles à copier !), alors que les miens pour lesquels j'ai recherché une simplification presque enfantine ou mieux populaire !, sont si mal exécutés. Je ne comprends pas.

« Je vais faire tout mon possible pour faire accepter les pièces que vous m'avez adressées mais j'ai bien peur de ne pas y arriver.

« Faut-il vous adresser d'autres modèles dont je vous avais parlé à Nantes ? Je vous le dis franchement si ces modèles doivent être exécutés de la même manière que ceux ci je préférerai en ce cas faire cuire ma rage avec.

« Enfin et c'est tout. Méheut me parle de la mise en vente d'une ménagère «fouesnantaise qui fait du tort à mon nom» ce sont les termes qu'il emploie. De grâce si c'est celle que vous avez envoyée en premier lieu, eh bien ne la signez pas de mon nom. Je vous en serai très reconnaissant. C'est tout.

« Encore une fois, excusez mes critiques. Mais de nouveau je vous le dis étant difficile avec moi-même, je le suis avec les autres étant donné, mettons que cinq choses ne vont pas et trois choses importantes : je crois le renom du Pays, celui de votre maison et ma réputation. Je vous quitte à très très bientôt une lettre de vous. Répondez-moi bien à tout ce que je vous raconte. Mes amitiés à vos fils, à toute votre famille et pour Madame Henriot et vous mes amitiés sincères.

R.Y. Creston⁶»

Son épouse Suzanne commence, quant à elle, à travailler pour Henriot en 1923, proposant un service géométrique qui sera exposé en 1925⁷.

En 1924, René-Yves conçoit le service de la *Brière*, parallèlement à son travail d'illustration du roman *éponyme* d'Alphonse de Châteaubriant pour les éditions Arthème Fayard (qui paraîtra en 1926).

Creston et Méheut

Nous retrouvons fréquemment dans la correspondance entre Creston et Henriot le nom de Mathurin Méheut, qui est alors un artiste établi et reconnu. Leurs relations ont toujours été difficiles, empreintes de jalousies et de méfiance réciproques, d'autant que Creston, nouveau venu sur la scène artistique, travaille sur des thématiques qui ont fait la réputation de son aîné⁸. Pour résumer la situation en quelques mots, Creston considère que Méheut est outrageusement favorisé par Henriot à son détriment, tandis que Méheut considère de son côté Creston comme un vulgaire plagiaire...

Méheut avait écrit à la fin de l'année 1923 un courrier à Creston dans lequel il critique les pièces réalisées, démarche que Creston prend particulièrement mal et qui vaut à J. Henriot un courrier vindicatif.

Méheut s'adresse à son tour au faïencier :

« Je suis désolé que les réflexions que j'avais faites par lettre à Creston vous amènent des ennuis avec celui-ci.

« Bien entendu quand j'ai écrit à Creston sur sa [statuette de] bretonne, c'était relativement à sa conception et non à l'exécution qui était très bonne. Le gaillard piqué a fait retomber cela sur l'exécution, et voilà !

⁷ L'œuvre céramique et artistique de Suzanne Creston mériterait à elle seule une étude.

⁸ À cet égard, on peut penser que l'exposition qui s'est tenue en 2013 au musée Mathurin-Méheut de Lamballe, « En mer, avec Méheut et Creston », reste bien évasive sur le sujet.

⁶ Arch. musée de la Faïence de Quimper.

« Je crois qu'il se croit un as maintenant et qu'il est devenu très susceptible. Sacré Dié qu'il est difficile d'arriver à quelque chose sans casser des œufs.

« Je vais d'ailleurs lui écrire pour le calmer, il m'avait déjà écrit une lettre pleine de feu relativement aux «Sept frères». J'avais déjà pas mal fait de démarches à Paris pour lui près des éditeurs mais je vais le laisser tomber, tant pis pour lui⁹. »

Pressenti par les Seiz Breur pour devenir « l'ainé des Sept Frères », Méheut refusera toujours, mais soutient pourtant le groupe à plusieurs reprises au cours des diverses démarches de candidature pour l'exposition de 1925. Il entretient par ailleurs de bonnes relations avec Jeanne Malivel (1895-1926)¹⁰.

Les nouveaux projets céramiques de Creston vont accentuer les dissensions qui existent entre les deux hommes :

« Vu Creston et ses projets, décidément il est un peu trop copiste, après notre poterie il s'en empare, après le genre sujet pichet à boire également. Maintenant c'est au tour des assiettes à figurine. Sacré Dieu, pourquoi ne cherche-t-il pas à se créer un genre à lui, bien à lui plutôt que de copier les autres et cela commence à m'énervier. Surtout qu'en la circonstance il cause toujours de la parfaite fabrication de vos concurrents, qu'il y aille donc. En tout cas, veuillez bien dire à Joseph et à Robert qu'ils ne donnent pas à la bande Creston nos émaux sous couverte poterie L'Hospied¹¹. Vous savez ceux essayés

depuis 1921-22 et dont Joseph doit avoir quelques paquets que je lui avais laissés.

« Je le vois qui s'achemine en finaud pour finir par transporter cela à sa poterie d'Herbignac et monter un four au Croisic où il va construire. Aussi méfions-nous ne lâchons que la faïence si vous le voulez bien sachant que je le vois bien, il marche uniquement pour les 7 frères et se f... carrément de participer et d'améliorer votre maison au point de vue de 1925. Toute cette lettre confidentielle et à détruire après sa lecture par vos fils. Je vous en dirai plus long de vive voix. Ils m'ont causé hier soir de leurs projets qu'ils comptent vous faire exécuter, c'est fou. Vous allez ne plus travailler que pour eux sans aucun profit car je sais leurs opinions et moi devant le plagiat évident, commence à tiquer, vous comprenez. Conservez votre liberté par la production et notre effort pour 1925 ne sera pas compromis.

« S'ils deviennent exigeants, laissez-les filer chez leurs amis¹². Je sais ce que vous en penseriez, mais j'en serais enchanté¹³. »

En dépit des tensions et des difficultés¹⁴, le groupe expose dans le pavillon breton, *Ty-Breiz*, sa salle de l'Osté¹⁵, à partir du mois de juillet 1925. Pierre Abadie-Landel qui travaille pour HB, y présente ses assiettes, René-Yves et Suzanne Creston leurs modèles exécutés par Henriot.

Si beaucoup des céramiques présentées sont de Suzanne Creston, on reconnaît pourtant des pièces du service des métiers, divers plats (dont celui du « potier de Quimper ») ou les bouteilles créées à cette occasion ainsi que des créations des potiers d'Herbignac sur lesquels nous reviendrons plus loin.

⁹ Arch. musée de la Faïence de Quimper, lettre de M. Méheut à J. Henriot, 11 janvier 1924.

¹⁰ Jeanne Malivel (1895-1926) est l'une des fondatrices du groupe des Seiz Breur. C'est elle qui a conçu, dès 1919, un projet de rénovation des arts appliqués bretons et son adaptation à la vie moderne. Elle illustre l'ouvrage de Danio, *L'Histoire de notre Bretagne* en 1922 et il faut également la considérer comme l'une des initiatrices du renouveau de la gravure sur bois en Bretagne. Elle décède prématurément en 1926.

¹¹ Il s'agit des émaux produits par la manufacture L'hospied de Golfe-Juan, que Méheut avait découverts et rapportés à Quimper.

¹² Il s'agit bien entendu de la faïencerie HB, pour laquelle travaille Georges Robin.

¹³ Arch. musée de la Faïence de Quimper, lettre de Mathurin Méheut à Jules Henriot, 7 juin 1924.

¹⁴ D. LE COUÉDIC, J.-Y. VEILLARD, *Ar Seiz Breur, 1923-1947. La création bretonne entre tradition et modernité*, Rennes, 2000, 271 p. ill. (catalogue d'exposition).

¹⁵ *Osté* signifie « salle commune » en gallo.

L'année suivante, au cours du mois d'octobre, le journaliste Louis Beaufrère (1869-1940) organise la Semaine bretonne de Paris, dans le hall du *Petit Journal* : les Seiz Breur y tiennent un stand présentant leur production, ainsi que celle des potiers d'Herbignac. Maurice Facy, fidèle soutien du groupe, en rend compte ainsi :

« Nos décorateurs bretons sont, en effet, l'avenir, la cellule vivante et moderne de notre art. À ce point de vue, le stand des Sept Frères (Seiz Breur), bien diminué si on se rappelle leur ensemble parfait des Arts décoratifs, autorise les meilleurs espoirs. Jeanne Malivel n'est plus hélas là pour constater le succès grandissant des conceptions d'art qu'elle et ses camarades avaient su réaliser et transporter dans ce domaine de l'application. Ceux-ci demeurent. Je parle du moins des ouvriers de la première heure. M. et M^{me} Creston, Robin, Sébilleau, Guy Scherdel (*sic*)¹⁶. [...] Certaines pièces du stand des Sept Frères, faïences de Quimper, poteries d'Herbignac façonnées sur leurs modèles, ont été vendues une dizaine de fois. Les commandes auraient été plus nombreuses si les exposants avaient pu prendre des engagements fermes au nom des fabricants. J'ai vu par moi-même des acheteurs regretter que certaines assiettes, par exemple, éditées par la maison Henriot et signée d'un de nos Seiz Breur ne pussent être livrées dans un délai rapide. Il y a là une lacune que je signale avec d'autant plus de liberté aux maisons de Quimper qu'en matière d'édition de nouveaux modèles, nous connaissons désormais leur esprit d'initiative et d'encouragement aux artistes¹⁷. »

En 1927, il conçoit un service populaire à décor celtique. Il s'agit essentiellement de variations géométriques en bleu et orange sur le marli des

assiettes¹⁸. L'année 1927 est marquée par l'exposition de Saint-Nazaire, à la fois hommage à Jeanne Malivel et large présentation en revue des travaux du groupe.

Dimanche 27 (octobre) 1927, inauguration de la « Quinzaine bretonne » à Paris : « Dans le domaine de la céramique, Méheut, Creston et Quillivic donnent un nouvel élan à la renommée mondiale des faïenceries de Quimper¹⁹. »

Creston obtient même la reproduction de l'une de ses assiettes (en compagnie de Raymond Scherdel) dans la prestigieuse revue *L'Art vivant* pour son numéro de décembre consacré au cadeau²⁰ : « Attirons l'attention sur un groupe d'artistes qui essaye de «moderniser» la vieille faïence de Quimper. Leur groupe, «Ar Seiz Breur», mérite d'être soutenu. »

Vers une production décorative

Vers la fin des années 1920, R.-Y. Creston abandonne peu à peu ce type de production de céramiques utilitaires (services de tables, pichets, bouteilles...) pour se consacrer à une création d'une tout autre ampleur qui peut l'introduire dans le cercle des artistes confirmés, sculpteurs notamment, à qui les faïenceries quimpéroises permettent, par l'édition en faïence, de toucher un très vaste public. Il n'a jusqu'ici exécuté vers 1925 que quatre œuvres de ce type²¹. Cette décennie 1929-1939 est, à n'en pas douter, l'une des plus fécondes de son œuvre.

¹⁶ Il s'agit du sculpteur Georges Robin (1904-1928), de l'ébéniste redonnais Gaston Sébilleau (1894-1957) tous deux membres des *Seiz Breur* ainsi que du céramiste Raymond, dit Ray, Scherdel (1898-1977) dont on connaît le travail pour la manufacture HB mais qui ne fit jamais partie du groupe.

¹⁷ M. FACY, « La Semaine bretonne de Paris, l'exposition artistique », *La Bretagne touristique*, n° 56, 15 novembre 1926, p. 257.

¹⁸ Ce type de travail est très proche de celui de Suzanne Creston. Il n'est donc pas interdit de penser qu'ils ont travaillé ensemble sur ce service.

¹⁹ Job LE BIHAN, « La Quinzaine bretonne », *La Bretagne touristique*, n° 69, 15 décembre 1927, p. 287.

²⁰ Ernest TISSERAND, « Le cadeau », *L'Art vivant*, 3^e année, n° 71, 1^{er} décembre 1927.

²¹ Il s'agit sans doute du triptyque des paludières et du groupe des ramendeurs de filets, inspiré de ses travaux à Douarnenez vers 1922.

La plupart des pièces emblématiques que l'on connaît de Creston datent de cette période.

En avril 1929, *Breiz Atao* annonce une souscription, présidée par le marquis de L'Estourbeillon, pour l'érection d'un monument à Nominoë²². Dans le même temps, Creston s'attache à la réalisation de son propre Nominoë pour les faïenceries. Le mois suivant, après une visite au Salon des artistes décorateurs en compagnie du critique Maurice Facy, Creston écrit à J. Henriot :

« Ayant vu les vitrines de la manufacture, j'ai constaté pour la nième fois que je n'y figurais pas. Je pense donc que mes productions ne vous intéressent pas ou bien qu'elles portent préjudice à votre maison, qu'il est préférable de ne pas les exposer dans un salon d'artistes et qu'elles sont plus à leur place dans des magasins et dépôts de faïence, bureaux de tabacs, marchands de papier à lettre ou d'articles de plage de Bretagne ou d'autres lieux. Vous ne ferez pas croire, comme je l'ai fait l'an dernier, que mes œuvres ont été refusées par le jury du salon.

[...] Je crois tout simplement – et je ne suis pas le seul, sachez-le bien (plusieurs artistes bretons, sculpteurs, peintres, décorateurs sont de mon avis) – que de plus en plus souvent, une tierce personne s'interpose entre vous et moi. Je n'osais dire non car je n'en suis pas seule victime, pour m'évincer à toute occasion des expositions auxquelles vous participez. Surtout des expositions qui sont vues du grand public : ah si c'était une petite exposition dans un pays perdu, je suis bien sûr que nous y serions représentés.

Creston presse donc Henriot d'accepter sa démission

« comme collaborateur de votre maison. [...] Je vous demanderai de ne pas commencer l'exécution de «Nominoë» et du «Pingouin». Dès à présent, je reprends ma liberté complète d'artiste.

« Je regrette, ainsi que ma femme qui me suit dans cette retraite, de cesser avec vous une collaboration qui a toujours été des plus amicales, et qui n'aurait jamais cessé de l'être, si vous aviez voulu maintenir un peu plus

d'égalité entre vos collaborateurs, ou tout au moins ne pas employer envers quelques-uns dont nous sommes, des procédés dont le moins que je puisse dire, est qu'ils sont vexatoires, discourtois et incivils. »

Finalement, les choses s'apaisent et, en septembre 1929, la statue de Nominoë est présentée lors de l'exposition du Bleun-Brug de Douarnenez. C'est l'un des rares exemples de céramiques à vocation « nationaliste » réalisée par Creston.

Après avoir assisté à la troménie de Locronan de 1929, Creston va créer deux groupes de porteurs de bannières en 1930 : un grand modèle de trois, l'autre de deux porteurs, magnifiant l'effort. Il conçoit aussi au moins quatre médaillons : deux de 20 cm de diamètre : Itron-Varia-Joa (Notre-Dame-de-la-Joie), Sainte-Anne-la-Palud ainsi que deux plus grands, de 26 cm : Coatanlem et Jacques Cartier.

La collaboration se poursuit l'année suivante lorsque Creston et la faïencerie Henriot produisent pour l'Exposition coloniale une mappemonde, qui sera exposée – et remarquée – à de nombreuses reprises par la suite (comme chez Saluden en 1932 ou chez Charpentier à Paris en 1934). Cette pièce peut être considérée comme une première version de celle de 1937, même si elles ne sont pas totalement identiques bien entendu. Elle est ceinturée de la légende « Partout où le soleil passe, le Breton passe » que l'on retrouvera sur les bijoux édités par la maison Kelt avec laquelle Creston collabore à partir de 1936.

Il met également à profit un séjour ouessantin pour des reportages pour la revue *Le Miroir du Monde* pour créer en 1932 *La Ouessantine au mouton*, puis en 1935 *Enez Eussa* et *Barr Avel* (Ouessantine qui lutte contre le vent).

Mais le début des années est aussi une période où Creston découvre de nouveaux horizons : ses embarquements de 1930 et 1933 dans les mers froides vont abondamment l'inspirer dans

²² *Breiz Atao*, 21 mai 1929.

le domaine du dessin ou de la peinture²³, mais également de la faïence : il réalise alors le morutier terra-neuva, le pêcheur de morue, des poissons – des lompes –, ainsi qu'un certain nombre de pièces uniques, comme le dessous de plat ou la plaque votive encore exposée de nos jours dans le sanctuaire de Sainte-Anne-la-Palud²⁴.

L'Exposition de 1937 et ses suites

S'il fut secrétaire général du pavillon de la Bretagne à l'Exposition universelle des arts et des techniques de Paris en 1937, la participation la plus visible et la plus symbolique de Creston reste la conception de la mappemonde qui se trouve dans la salle des Activités. D'un diamètre de 1,60 m et de près de 3 m de hauteur avec son piédestal, elle fut une véritable prouesse technique et sa réalisation bénéficia d'un soutien technique et financier sans faille de la part du manufacturier, qui voulait que son savoir-faire soit éclatant.

« C'est une pièce unique en terre de faïence. Il faut avoir suivi les complexes détails de son établissement pour se faire une idée juste des difficultés vaincues par les ingénieurs et les ouvriers de la grande faïencerie quimpéroise.

« Après que Creston eut modelé et gravé chacun des motifs où s'affirme sa parfaite connaissance de la géographie, de l'histoire, de la légende et de la tradition, l'œuvre a été livrée à des mouleurs, choisis parmi les meilleurs pour l'habileté et les connaissances techniques. L'opération était délicate. La manipulation des moules réclamait à chaque fois huit à dix hommes. [...] Les recherches dans les archives, les compositions décoratives, la sculpture, le moulage, les retouches, le séchage, la cuisson, la peinture, le montage, n'ont pas

demandé moins de cinq mois de travail continu. Il a fallu construire un four spécial de cinq mètres de haut et un mètre quatre-vingt de diamètre pour cuire cette pièce géante. [...] Sur un cartouche se lit cette inscription en langue bretonne qui rend hommage à la collaboration de tous : « En l'an 1937 / j'ai été faite par / R.Y. Creston / imagier / de Seiz Breur et les techniciens et ouvriers de / la maison Henriot père et fils / de Quimper / V. Lucas ingénieur / P. Le Gars modelleur / C. Piriou mouleur / J. Le Gars et ses gars / pour la gloire de notre patrie / La Bretagne / à l'exposition de 1937 »²⁵.

Le commissaire général de l'exposition la décrit comme une réalisation hors du commun, qui

« concrétisait toute l'histoire des grands découvreurs bretons. C'était une suite d'images qui parlaient à la fois aux yeux et aux esprits, qui montraient, situaient sur les points les plus divers de la terre, les colonies, les comptoirs que les fils de Bretagne ont reconnus, puis donnés à la France²⁶ ».

Cette œuvre singulière, fut – selon la légende – achetée par Lady Mond puis entreposée dans une remise de son château de Coat-an-Noz à Belle-Isle-en-Terre, avant d'être brisée par des enfants du voisinage qui jouaient avec. Une grande partie des débris fut définitivement perdue²⁷. Il n'en reste aujourd'hui que des pièces d'essais ou restes dans des collections particulières ainsi qu'au musée de la Faïence de Quimper.

La période de la guerre le voit travailler épisodiquement pour des commandes spéciales. Il réalise ainsi en 1941 une nouvelle plaque votive pour le sanctuaire de Sainte-Anne-la-Palud (« Trugarez da Santez Anna ») ornée d'un cœur fleuri et de chaînes, évocation de sa libération de la prison du

²³ Olivier LEVASSEUR, « René-Yves Creston et la découverte des mers froides », *Annales du patrimoine de Fécamp*, n° 19, 2012, p. 40-53.

²⁴ Creston a décoré deux plaques votives pour ce sanctuaire. Seule, celle témoignant de sa campagne de pêche de 1930 en mer Blanche à bord des chalutiers fécampoïses est restée en place.

²⁵ Jean SANNIER (O.-L. AUBERT), « La Bretagne à l'Exposition de 1937 », *Bretagne*, n° 149-150, juin-juillet 1937, p. 171-172.

²⁶ Edmond LABBÉ, *Rapport général de l'Exposition internationale des arts et techniques, tome 8 : la section française, les participations régionales*. Paris, 1938, p. 54.

²⁷ J.-R. ROTTÉ, *Ar Seiz Breur, recherches et réalisations pour un art breton moderne, 1923-1947*, Elven, 1987, p. 198.

Cherche-Midi au mois de juillet de la même année²⁸. Ses travaux céramiques s'interrompent alors pour plusieurs années.

Une collaboration restreinte avec Keraluc²⁹

Lorsque Victor Lucas (1897-1956) crée en 1946 la faïencerie Keraluc³⁰, il lui faut trouver un vivier d'artistes. Si les premiers d'entre eux furent Yves Dehais (1924-2013) et Pierre Toulhoat (1923-2014) ou Paul Yvain (1919-2007)³¹, deux anciens Seiz Breur vont y collaborer dans les premières années de fonctionnement de l'entreprise. Il s'agit de Jean Mazuet (1908-1984) et de R.-Y. Creston dont la participation à l'aventure Keraluc est trop souvent méconnue.

Creston connaît bien V. Lucas, puisqu'ils se sont rencontrés lorsque ce dernier exerce les fonctions de directeur technique chez Henriot. Ils collaborèrent, nous l'avons vu, pour la réalisation de l'extraordinaire mappemonde de l'Exposition de 1937. C'est tout naturellement que Creston, qui souhaite relancer son activité dans les arts appliqués après la Seconde Guerre mondiale, va proposer en 1949 pour Keraluc un ensemble de décors.

Les maquettes qu'il soumet sont de deux types, les unes sont des planches de motifs réalisées en

bistre sur fond blanc ou le contraire, les autres sont des projets d'assiettes animalières de bleu et de vert. Parmi les motifs, un projet de décor pour douze assiettes ayant pour thème un signe du zodiaque. Les autres motifs sont des éléments de broderies, proches de ses planches parues dans la revue *Ar Falz* à la même époque, ou inspirés de la mystique celtique. Il en reprendra certains d'entre eux pour la manufacture Henriot une dizaine d'années plus tard.

Cet ensemble n'a plus rien à voir avec ses productions d'avant-guerre : ce sont des décors dépouillés, simplifiés à l'extrême. Il ne semble pas que ces différents projets aient été réalisés. Par contre, Keraluc va éditer l'une de ses réalisations : il s'agit d'une statuette de Notre-Dame-des-Miracles, éditée à la fin de l'année 1949 ou au début de l'année suivante, réalisée à moins d'une centaine d'exemplaires. Nous ne savons pourtant pas avec certitude si Creston a réalisé la pièce originale ou s'il en a simplement proposé les décors (elle existe sous la forme de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, autre église rennaise). V. Lucas avait envisagé de poursuivre la collaboration avec l'artiste comme en témoigne son courrier du 20 mars 1950 :

« Je crois que tu peux étudier maintenant dans le format de «Notre-Dame des Miracles» les statuettes des Vierges et des Saints de Bretagne, comme indiqué dans ta lettre. Eventuellement, tu peux créer aussi une sainte Anne. Je ne pense pas que les Henriot soient informés que nous ayons édité des pièces de ton cru. Nous n'avons d'ailleurs pas fait de réclame autour de ton nom et nous n'en ferons pas, à moins que tu ne penses que cela ne soit utile quelque jour³². »

²⁸ Cette plaque a disparu lors des travaux de réaménagement du sanctuaire au début des années 2000... Il en va de même d'une autre de la main de Mathurin Méheut.

²⁹ Nous remercions Antoine Lucas pour les renseignements apportés.

³⁰ *Keraluc, cinquante ans de céramique artistique à Quimper*, catalogue de l'exposition du Musée départemental breton, Quimper, 1997, 64 p.

³¹ Sur ces artistes, on se référera, outre au catalogue cité précédemment, à A. LUCAS, « Kéraluc près-Quimper. Une pépinière d'Artistes », *Revue Céramique & Verre*, n° 95, juillet-août 1997, p. 12-16. On peut aussi consulter, sur Paul Yvain, B.-J. VERLINGUE, Philippe THÉALLET, *Yvain, catalogue de l'exposition du Musée de la Faïence de Quimper*, Quimper, 2006, et sur Pierre Toulhoat, A. MORGANT, *Toulhoat*, Spézet, 2007, 239 p.

³² Lettre de V. Lucas à R.-Y. Creston, 20 mars 1950, collection particulière.

Dernières œuvres pour Henriot

Même s'il expose sur le stand des faïenceries Henriot lors de l'exposition de Nantes en 1947, l'œuvre céramique de R.-Y. Creston pour cette manufacture s'interrompt tout à la fin des années 1950, où il propose à la faïencerie Henriot trois séries distinctes de modèles.

La première est composée de quatorze modèles d'assiettes à décor floral, inspirés de broderies étudiées dans le cadre de ses recherches sur le costume breton. Rappelons que les cinq fascicules des *Costumes bretons* sont édités entre 1953 et 1961³³. Nous serions également tentés de rapprocher ces décors de sa collaboration avec la maison Le Minor qui réalise en 1958 une tapisserie inspirée des broderies traditionnelles, puis édite en 1960 ses foulards *Paludier* et *Ménelig*³⁴... Ces modèles sont donc les suivants : *Guérande*, *Bigouden*, *Porzay*, *Giz Fouden*, *Elliant*, *Breiz Nevez*, *Pourlet*, *Pondi*, *Roazon*, *Penthièvre*, *Noyal Pondi*, *Brière*, *Léon* et *Retz*³⁵.

Il offre à la manufacture, donc sans droits d'auteur, sept dessins, le plat *Ar Garo* et les assiettes *Bag Heol*³⁶, *An Taro* (la rivière), *Toutorix*, *Trigamaros*, *An Heol*, *Kernunos*. Cette série d'assiettes a pour thème le légendaire celtique qui l'a toujours intéressé³⁷. Le trait est particulièrement épuré, blanc sur un fond monochrome vert, jaune ou bleu ou gris. D'une facture similaire, d'autres assiettes comme *An Avel* (le vent), *Ar Mor* (la mer), *An Douar* (la terre) et *Karr Arzur* (la grande ourse).

³³ R.-Y. CRESTON, *Les Costumes des populations bretonnes*, Travaux du Laboratoire d'anthropologie générale de la faculté des sciences de Rennes, 5 vol., 1953-1961.

³⁴ Arch. Maison Le Minor.

³⁵ Nous ne connaissons qu'un modèle de cette série qui soit édité en plusieurs exemplaires : la Brière.

³⁶ *La Barque solaire*, déjà présente dans les projets pour Keraluc.

³⁷ Creston collabore d'ailleurs dans les années 1950 à la revue druidique *Kad*.

Enfin, toujours de la même facture, une série de cinq saints : *Saint Hervé*, *Saint Yves*, *Saint Kornely*, *Saint Corentin* et *Saint Brendan* à qui il a consacré un ouvrage quelques années auparavant³⁸. Ces derniers modèles ne rencontrent pas le succès escompté et c'est ainsi que, vers 1960, s'achève l'aventure céramique de R.-Y. Creston.

Les poteries de Landieul

L'intérêt de Creston pour les potiers de Landieul est pluriel. Il s'agit en premier lieu d'un village de la Brière à laquelle il est tant attaché. Ensuite, c'est pour lui le témoignage alors vivant d'un artisanat rural en voie d'extinction. Enfin, ce sera un terrain d'expérimentation idéal pour la réalisation de certains aspects du projet Seiz Breur : la rénovation d'un art populaire adapté à la vie moderne.

L'échec d'une rénovation

En 1923, R.-Y. Creston se rend dans le village de potier de Landieul, dépendant de la commune d'Herbignac, afin d'y rencontrer les derniers tenants d'un artisanat rural attesté depuis le XVIII^e siècle³⁹. Il rencontre alors quatre potiers, les derniers en activité : Armand et Hippolyte Hervoche, ainsi que Louis et Joseph Dalino⁴⁰. Ces potiers sont en fait des pluriactifs qui exercent le plus souvent la profession de cultivateur ; la poterie n'est qu'une activité annexe, dont la production est faite de pièces à usage domestique, ainsi, il faut le signaler, que des tuiles destinées à l'activité ostréicole morbihannaise. Il se

³⁸ R.-Y. CRESTON, *Journal de bord de saint Brendan à la recherche du paradis*, Paris, 1957, 256 p.

³⁹ L. PIRAULT et N. BONNIN, « La poterie traditionnelle d'Herbignac », 303, *Arts, Recherches et Créations*, n° XLI, 1994, p. 4-11.

⁴⁰ À la fin du XIX^e siècle, Herbignac, dont dépend Landieul, ne compte pas moins de 26 villages potiers et 70 artisans.

rend à Landieul à de nombreuses reprises au cours des années suivantes, en compagnie notamment de son ami l'architecte nazairien André-Laurent Batillat (1901-1965).

Conscient de la déliquescence des poteries traditionnelles, Creston va entreprendre de rénover cette poterie séculaire :

« Nous avons engagé nos potiers à renouveler les formes de leurs bues⁴¹ et de leurs écuelles, sans les brusquer, ni les effrayer par des nouveautés trop hardies. Nous leur avons soumis des dessins qu'ils ont longuement examinés en nous disant simplement : « Vèr, j'vois ben c'que tu veux... mais... »

« Tout à coup, nous avons senti que l'idée de la forme nouvelle était déjà entrée dans leur esprit... Qu'elle allait mûrir, se préciser et que, bientôt, elle deviendrait réalité. [...] Une étroite collaboration s'est alors établie entre nous qui n'a jamais cessé depuis bientôt treize ans...⁴² »

Pour Creston, la survie de l'activité ne peut être envisagée qu'à la seule condition d'une réorientation totale :

« Nous les avons aiguillés vers cette production pensant qu'elle pourrait les aider à maintenir leur métier en vendant ces poteries dans les centres touristiques voisins de La Baule. Nous pensions, en effet, que ces poteries décoratives (vases, coupes, pichets à fleurs) pourraient intéresser le public étranger aux pauvres potiers de Landieul dont les productions battaient en retraite devant l'invasion de la camelote en fer blanc ou en aluminium⁴³. »

Dès 1925, les poteries sont présentées à l'Exposition des arts décoratifs sur le stand des Seiz Breur et la critique signale une « série de poteries aux galbes séduisants, exécutées par des potiers de campagne qui ont travaillé en contact constant

avec M. Creston⁴⁴ ». L'année suivante, elles sont à nouveau exposées lors de la Semaine bretonne de Paris d'octobre 1926, et on peut reconnaître sur les photographies cette production au milieu de céramiques de Suzanne et René-Yves Creston ou de Georges Robin... Lors de l'Exposition des arts appliqués de Saint-Nazaire de 1927, des « poteries paysannes » d'Hervoche (Landieul) mais aussi de Lallemand (Landieul), de Gouret (Kerbilé) sont présentées dans la section IX, celle des « artisans travaillant en collaboration avec Ar Seiz Breur ⁴⁵ ». Pour la revue *Kornog*, en 1929, Creston représente les potiers de Landieul.

Lors du Salon des artistes décorateurs de 1936, Creston présente un « projet d'atelier de poterie en Brière⁴⁶ ». Il décide naturellement de faire figurer les productions de Landieul à l'exposition qui doit s'ouvrir à Paris l'année suivante, en réaffirmant sa volonté de moderniser leurs moyens de production et leur production elle-même. Creston va s'initier au tournage de la terre ainsi qu'il le raconte à Germaine Jouan⁴⁷ :

« Je suis allé ces jours-ci à Landieul chez mon vieux potier et j'ai le dos et les reins brisés à tourner des poteries sur cette vieille roue chantante. [...] Si tu savais comme alors, en tournant, dans le vieil atelier rempli de terre et de poteries, je communie en pensée avec mon vieux camarade. Point besoin de se parler. Et puis... Il est sourd, sourd non seulement physiquement mais sourd aussi à toutes les explications de sentiments que je pourrai lui donner. Point besoin de se parler. La roue tourne en chantant. Le vieux de temps en temps cligne de l'œil, crache par terre, de côté, hors du cercle magique de la roue. Les mains s'enfoncent dans la marre grise et

⁴¹ Les bues sont de grandes cruches à bec verseur tubulaire

⁴² R.-Y. CRESTON, « Les potiers de Landieul », *Bretagne*, n° 138, juillet 1936, p. 213-215.

⁴³ Arch. Mucem, Marseille, R.-Y. CRESTON, *Notes manuscrites sur les potiers d'Herbignac*, 1942.

⁴⁴ M. FACY, « Une visite au Ty Breiz », *La Bretagne touristique*, n° 42, 15 septembre 1925, p. 192

⁴⁵ Catalogue de l'exposition de Saint-Nazaire, 1927.

⁴⁶ « L'Ouest au 26^e salon des artistes décorateurs », *L'Ouest-Éclair*, 8 mai 1936.

⁴⁷ Germaine Jouan (1908-1988), est la seconde épouse de René-Yves Creston.

molle et magiquement, des formes naissent ; une poterie est prend corps sortant de cette terre sainte sur laquelle tant de ses maîtres ont vécu⁴⁸.

[Il faut donc à ses potiers] « des ateliers plus clairs, des fours à l'abri des intempéries, des séchoirs rationnels. À quoi servirait en effet de faire figurer nos potiers briérons dans une exposition comme celle de 1937, uniquement pour amuser le public ? Non, pensons à leur avenir. Nous ne voulons pas faire d'eux des acrobates que des bêtes curieuses. L'époque du « pittoresque » est passée. Nous nous élevons contre la Bretagne conventionnelle, contre la Bretagne à l'eau de rose. Seule l'avenir fécond de nos artisans bretons nous intéresse, nous captive et nous guide⁴⁹. »

Des pièces briéronnes sont effectivement présentées dans la galerie de l'artisanat du pavillon de la Bretagne de l'Exposition de 1937, conçue par Jacques Mottheau⁵⁰ :

« Les potiers de Landeuil, M. Hervoche et Dalino, sur les conseils de Creston, ont réalisé des vases en terre briéronne qui vraiment méritent qu'on les regarde et qu'on les admire. On sent aussi que pour eux, l'époque du faux pittoresque est terminée⁵¹. »

Cette exposition marque pourtant la fin des espoirs de rénovation de Creston : Armand Hervoche décède en 1937, Hippolyte Hervoche en 1940. La poterie de Landieuil survit pendant la guerre en raison des restrictions d'approvisionnement, mais la mort de Joseph Dalino y met un terme définitif en 1945.

La conservation d'une mémoire des céramiques populaires

Dès 1940, R.-Y. Creston, sans doute sensibilisé à la démarche ethnologique par l'obtention de son diplôme universitaire dans ce domaine peu de temps auparavant, va s'adresser à Georges-Henri Rivière : le temps n'est plus au renouveau des poteries de Brière, mais à la préservation d'un patrimoine.

« Je dois voir, lors de mon voyage à Saint-Nazaire, les potiers de Brière dont je vous ai parlé. Êtes-vous toujours décidé à recueillir le matériel de tournassage de l'un d'eux ? Il faudrait prévoir comme frais pour ce matériel et les poteries, environ 500 fr.

« Nous pourrions demander à Gauthier⁵² de Nantes s'il ne peut se charger de faire emballer ce matériel et l'expédier à Paris car il ne faut pas compter sur les potiers pour cela. Il serait préférable de leur payer le montant de la vente de ce matériel plutôt que de les faire payer plus tard par les services compétents. Ce sont des paysans...

« J'ai sur ces potiers et sur leurs villages, une étude complète accompagnée de dessins, plans, photos⁵³... »

Il met donc au net ses notes sur la poterie d'Herbignac à la fin de l'année 1942 et au début de l'année suivante, et l'on sent bien : « le soir, travaillé à mes notes sur les potiers de Brière. Il est bien dommage que l'on n'ait pas pu profiter plus à fond du recteur de Landieuil, car, après la guerre, que restera-t-il du vieux métier⁵⁴ ? Ces notes sont alors prêtes pour publication. Il n'y manque que des corrections nécessaires que je ferai la prochaine fois que j'irai à Landieuil⁵⁵. » Ce manuscrit n'a jamais été publié et est désormais conservé dans les archives de l'ex-musée des Arts et Traditions populaires...

⁴⁸ Collection particulière, lettre de R.-Y. Creston à G. Jouan, s.d., citée par S. CRESTON, *René-Yves Creston, l'instant du geste*, Locus Solus-Musée des marais salants, 2015, p. 114.

⁴⁹ R.-Y. CRESTON, « Les potiers de Landieuil », art. cité, p. 214.

⁵⁰ Jacques Mottheau (1899-1981). À l'époque, il était professeur à l'école des Beaux-Arts de Rennes.

⁵¹ J. SANNIER, « La Bretagne à l'exposition 1937 », art. cité, p. 186.

⁵² Joseph Stany-Gauthier (1883-1969), conservateur du musée d'Art populaire régional de Nantes.

⁵³ Lettre de R.-Y. Creston à G.-H. Rivière, 14 mars 1940, Arch. Mucem, Marseille, dossier personnel Creston.

⁵⁴ Arch. Mucem, Marseille, Carnet de route, dimanche 31 janvier 1943.

⁵⁵ Id., *ibid.*, mardi 2 février 1943.

à Marseille. Dans les années 1950, il fera entrer au musée de Bretagne à Rennes des poteries de Landieul afin d'en conserver la mémoire.

Outre son travail sur les poteries de Brière, signalons que, dans le cadre de ses activités de conservateur du musée de Saint-Brieuc, Creston fut chargé du commissariat de l'exposition-hommage consacrée à M. Méheut en 1961. L'une des sections de l'exposition est consacrée aux « vieux métiers », dont bien entendu, la céramique.

« En préface au futur Musée du Penthièvre, Trégor et Goëlo, dont une section sera consacrée aux vieux métiers bretons, nous avons pensé qu'à la présentation des œuvres de Méheut les concernant, il était juste d'associer quelques-unes de ces humbles et belles œuvres d'art populaire qui avaient été ses premières inspirations⁵⁶. »

Dans cette exposition, Creston présente donc des tours de potiers quimpérois, et des poteries de La Poterie (Lamballe), Saint-Jean-la-Poterie, Landieul et Osca⁵⁷. En 1963, il relance auprès de la municipalité briochine ce projet muséal, et commence à se renseigner en vue de débiter un collectage de poteries traditionnelles. Il signale s'être rendu pendant la guerre, avec R.-T. Salaün⁵⁸ à Pabu, centre potier des environs de Guingamp,

« mais je n'avais pas pu travailler à fond sur les questions concernant les techniques des potiers de Pabu. J'avais pu voir les ruines d'un ancien four, mais je n'avais pas pu en savoir les dimensions, mêmes approximatives, la technique de chauffage, pas plus que je n'avais eu de renseignements sur les tours à poterie⁵⁹. »

⁵⁶ R.-Y. CRESTON, *Méheut 1882-1958*, Saint-Brieuc, 1961, n.p.

⁵⁷ Osca ou Hoscas est l'un des hameaux de la commune briéronne d'Herbignac.

⁵⁸ René-Théophile Salaün (1916-1976), membre des Seiz Breur.

⁵⁹ Arch. Musée de Saint-Brieuc, lettre de R.-Y. Creston à Yves de Bellaing, 9 janvier 1964.

Son décès, quelques mois plus tard, le 30 mai 1964, met fin à ce projet.

Conclusion

Au cours de la quarantaine d'années pendant lesquelles il a pratiqué la céramique, R.-Y. Creston a réalisé l'une des œuvres majeures de la céramique quimpéroise. Creston s'est intéressé à la céramique traditionnelle et a collaboré avec deux des faïenceries quimpéroises lors de leurs périodes les plus novatrices.

On peut considérer que, quantitativement, elle est moins importante que celle d'un Méheut, mais elle n'en reste pas moins empreinte d'une profonde originalité. Ce nombre restreint de pièces s'explique par la multiplicité des centres d'intérêts de leur auteur, qui l'a sans doute détourné d'une création plus abondante mais aussi des difficultés relationnelles avec Henriot et Méheut.

Pourtant, il a donné à Henriot certaines des plus emblématiques pièces de sa production comme, bien entendu, la *Mappemonde* de l'Exposition de 1937, mais aussi la statue de *Nominoë* ou *Les Porteurs de bannières*...

Si l'on jette un regard sur les thématiques abordées au travers de ses céramiques, on peut bien entendu y retrouver ses thèmes de prédilection comme le monde maritime, le monde du travail, les costumes et broderies, la Brière. Il faut aussi cependant relever des travaux s'inspirant d'un ésotérisme qui n'est sans doute pas l'aspect le plus connu d'un R.-Y. Creston plus complexe qu'il peut paraître de prime abord.

Résumé

Artiste protéiforme, René-Yves Creston (1898-1964) a réalisé pendant près de quarante années une œuvre céramique parfois méconnue. Il travaille dès le début des années 1920 pour la manufacture quimpéroise Henriot, proposant des céramiques utilitaires avant de s'orienter vers une production plus décorative, inspirée de la Bretagne mais également du monde maritime. Il cesse pratiquement son travail céramique à partir de la fin des années 1930 avant de collaborer dans l'après-guerre avec la jeune manufacture Keraluc puis de revenir travailler pour Henriot peu de temps avant sa mort. Creston s'est aussi intéressé aux poteries populaires, notamment celles d'Herbignac qu'il aurait aimé faire renaître et s'est investi dans la conservation de ces poteries.

Abstract

For more than forty years, René-Yves Creston (1898-1964), a multi-talented artist, produced high-quality earthenwares, some of which are still little known. From the early 1920s, he worked for the Henriot manufacture, in Quimper, producing utilitarian potteries, before turning to more decorative works, inspired by Brittany but also by the oceanic world. In the late 1930s, he almost ceased working on pottery before collaborating, in the afterwar years, with the young Keraluc firm, and returning, a short time before he died, to the Henriot manufacture. Creston was also interested in common wares, notably those produced in Herbignac, which he would have enjoyed reviving, and worked at their preservation.

Diverradur

Eun arzour hag e-neus bet labouret e meur a stumm eo bet René-Yves Creston (1898-1964) ha dizanavezet eo a-wechou al labour prierez e-neus bet sevenet e-pad tost daou-ugent vloaz. Labourad a ra adaleg ar bloaveziou 1920 evid ar faillañsiri Henriot e Kemper, o kinnig priachou akomod d'an dud a-raog en em lakad da farda reou kaerroh, awenet gand danvez Breiz ha bed ar mor. Paouez a ra gand e labour prierez kazimant e fin ar bloaveziou 1930. War-lerh ar brezel e teu da genlabourad gand ar feillañsiri nevez Keraluc, a-raog distrei ti Henriot nebeud amzer a-raog e varo. Dedennet e oa ive gand ar priachou poblek, dreist-oll re Herbignag, e-nije bet karet adrei buhez dezo hag e-neus bet greet kement ha ma helle evid gouarn anezo.

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Comment une relique de saint Tugdual en Bretagne, *alias* Tudwal au pays de Galles, a été apportée à la cathédrale d'Exeter dans le Devon?

par Patrick Vanuxeem

Le manuscrit étudié, le « Missel de Leofric », *The Leofric Missal*¹, des ^x^e et ^{xi}^e siècles, relatif à la liste des reliques des saints de la cathédrale d'Exeter dans le Devon en Angleterre, reliques qui n'existent plus, contient notamment les noms de saints bretons : Winwaloï confesseur (saint Guénolé), Tuduwali confesseur (saint Tudwal = Tugdual). Le terme č (confesseur) à la place de ēpi (épiscopal) a peut-être une valeur temporelle intéressante : Winwaloï et Tudwal n'étaient peut-être pas considérés comme évêque en Cornwall au moment de la rédaction du manuscrit. Il convient de noter l'absence curieuse de la relique de saint Briec (Brioc) dans la liste des reliques des saints.

La présente recherche historique et hagiographique est aussi liée au village de Loctudy en Bretagne (France) et aux saints Tudy *alias* Tugdual (Tudwal) et Briec (Brioc). Loctudy (Loc-Tudy), *locus Tudi*, est associé à Tudy. Selon Bernard Tanguy, qui a trouvé la relation « Pabu Tugdual

alias Tudi² », la forme Tudy (Tudi) est une forme hypocoristique³ de Tugdual. Tugdual est également nommé Pabu-Tugdual. La forme bretonne Tugdual⁴, mal orthographiée, est en fait Tudgual, qui découle de la forme galloise Tudwal. En Grande-Bretagne, saint Tudwal est un saint gallois, probablement d'origine irlandaise, issu des émigrants irlandais établis au pays de Galles. Saint Tudwal émigre de Grande-Bretagne vers la Bretagne, notamment dans les régions de Tréguier⁵ et du Finistère (*Aquilonia-Loctmaria-Quimper*).

Nous trouvons les endroits suivants consacrés à saint Tugdual *alias* Tudwal (sans être exhaustif) :

- au pays de Galles : îles Saint-Tudwal, péninsule de Llyn, Llanstadwell, Llandudwal
- en Cornwall : Exeter (relique), Tredudwell
- dans les îles de la Manche : île de Herm

² B. TANGUY, « Hagionomastique et histoire : Pabu Tugdual *alias* Tudi et les origines du diocèse de Cornouaille », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 117-132.

³ Qui exprime une affection tendre ou amicale.

⁴ La forme bretonne est en fait Tual.

⁵ Selon les trois *Vitae* de saint Tugdual.

¹ F. DUINE, *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, Paris, Champion, 1922, p. 63-64.

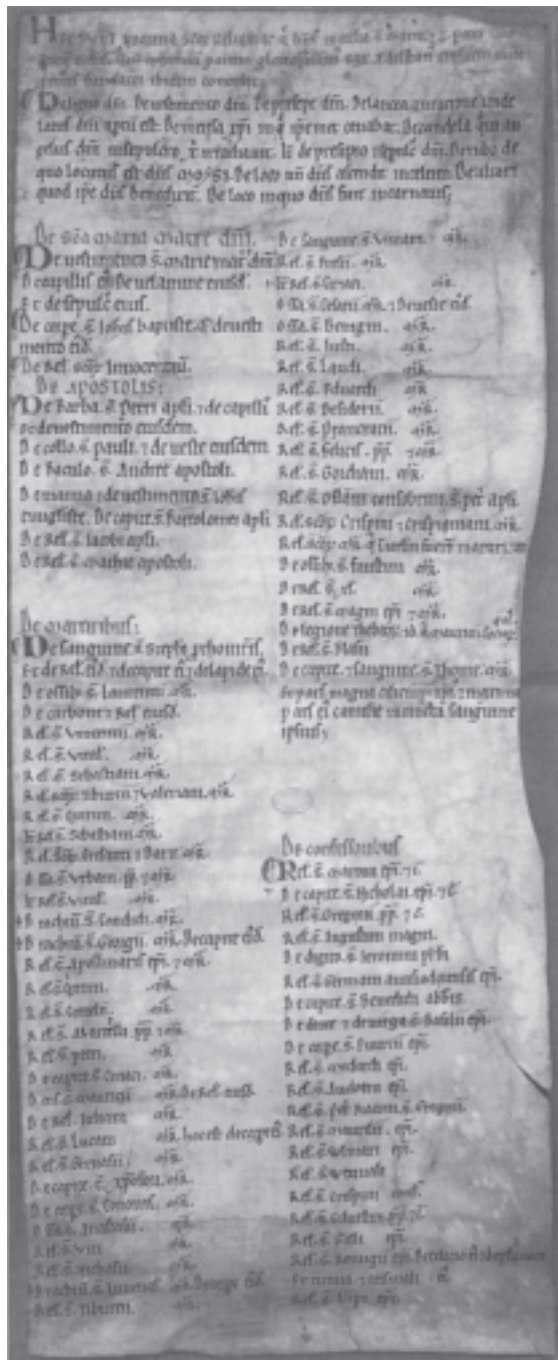


Fig. 1. — Missal de Leofric, feuillet 1.

- en Bretagne : Tréguier, Locmaria (Quimper), Loctudy près de Quimper (Finistère)⁶, Combrit, Saint-Tugdual (Morbihan), Loctudy (île de Groix, Belle-Île).

La problématique est la suivante : comment une relique de saint Tugdual (*alias* Tudwal) a-t-elle été apportée à la cathédrale d'Exeter ?

Nous savons qu'Exeter avait une relique de saint Tudwal dès le début du XI^e siècle ; elle appartenait probablement au noyau de la collection de reliques qui fut donnée au monastère et à l'église d'Exeter dans les années 920 (924-930) par le roi d'Angleterre Athelstan (894-939, roi de 924 à 939).

Le X^e siècle, en particulier, a vu le transfert de nombreuses reliques de Bretagne en Angleterre. Le roi Athelstan, petit-fils d'Alfred, qui a aidé Alain Barbetorte, seigneur breton exilé outre-Manche entre 918 et 936⁷, à débarquer en Bretagne en 936 et à chasser les envahisseurs scandinaves⁸, a reçu une quantité de reliques en échange de ses services et de l'accueil des Bretons continentaux exilés. Le monastère de Saint Mary et Peter à Exeter obtint les reliques des saints Gudual, Guénolé, Guénaël, Conogan, Melaine, Mâchent et Tugdual ; l'abbaye de

⁶ Des villages nommés Loctudy existent également dans les îles de Groix et Belle-Île. Ces villages de Loctudy furent créés lorsque les habitants émigrèrent de Loctudy, près de Quimper, vers ces îles lorsque les raids scandinaves eurent lieu en Bretagne.

⁷ B. TANGUY, art. cité, p. 135.

⁸ J.-C. CASSARD, *Le Siècle des Vikings en Bretagne*, Paris, 1996, p. 94.

Au camp de Péran (à Plédran, Côtes-d'Armor), la datation au carbone 14 situe l'incendie qui provoqua la vitrification du rempart en 915 (avec plus ou moins vingt ans), mais il s'agit vraisemblablement d'une technique de construction du camp destinée à durcir les éléments de construction. Des textes situent le débarquement d'Alain Barbetorte, à Dol, en l'an 936. Le futur Alain IV, dit Barbetorte, aurait ensuite gagné l'embouchure du Gouët et aurait bataillé contre des Vikings, retranchés dans un camp. Le doute persiste néanmoins quant au fait que ce soit le camp de Péran. La découverte de pièces de monnaie normandes en argent datées de 920 vient cependant raviver l'hypothèse.

Middleton (Milton Abbas, Dorset), les reliques de Brévalaire et de saint Samson ; l'abbaye d'Abingdon (Berkshire), une partie de la main de saint Guénolé, une côte et un doigt de saint Malo, des reliques des saints Samson, Corentin et Judoc ; la cathédrale de Canterbury, un os et une dent de saint Samson ; la cathédrale de Salisbury, des reliques des saints Judoc, Mâchent, Paterne, Petroc et Samson⁹.

Selon le martyrologe d'Exeter, du XII^e siècle, un saint Tudi (*Tudius*) a été fêté le 9 mai à *Vindicinum* (probablement Vendôme entre Loir et Perche)¹⁰.

Le missel de Leofric fut utilisé dans la cathédrale d'Exeter sous l'épiscopat de son premier évêque, en 1050-1072. Les noms suivants qui apparaissent dans la liste du missel semblent être des noms de saints bretons, principalement liés à la Bretagne et au Cornwall : Winwaloï (Guénolé), Tutus (éventuellement saint Tudy)¹¹, Conoennus (Conogan), Tuduuualus (Tugdual = Tudwal)¹², Uuigenocus (Winncus, Winnoc).

Concernant Tudy en Cornwall, les formes suivantes apparaissent : Eglostudic (Eglos Tudic) [1085], Sancti Tuddii ou Sancto Tudio. D'autres orthographes indiquent Tedy, Tidy, Tewdy, Tudy, Tudec, Tudi, Tudius, Uda, Ude, Udy, Udy, Edye. Certaines de ces orthographes ont conduit à la suggestion erronée d'un lien avec sainte Udyth ou

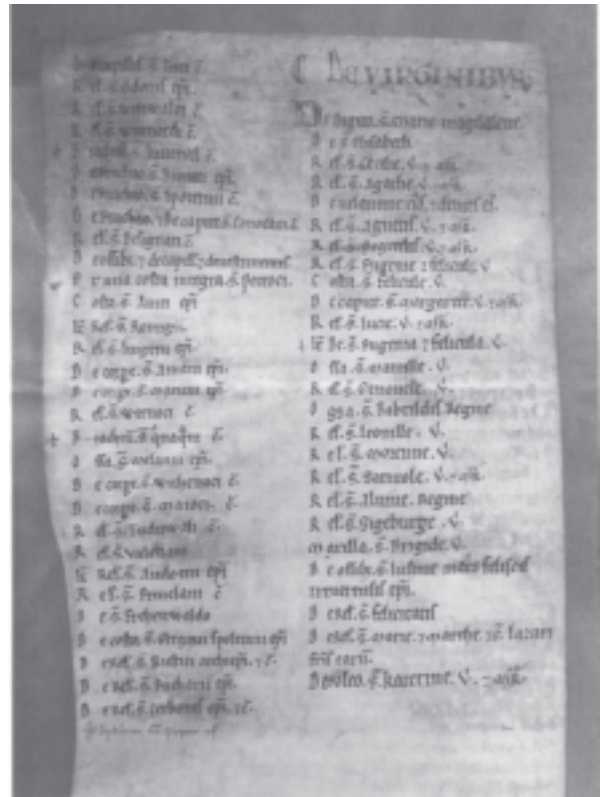


Fig. 2. – Missel de Leofric, feuillet 2.

sainte Editha, la fille naturelle du roi Edgar avec Lady Wolfchild, décédée en 984¹³.

La paroisse de Saint-Tudy, doyenné de Bodmin, était autrefois parfois appelée Saint Udy ; en effet, on ne savait pas à l'époque si le saint patron était Uda ou Tudius¹⁴. Cette confusion est maintenant levée avec le patronage associé à saint Tudy *alias* Tugdual.

⁹ H. PÉRENNES, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon [Logonna] », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1928, p. 43.

¹⁰ A.-Y. BOURGÈS, « Une construction idéologique au XI^e siècle : les origines du réseau des évêchés de Bretagne », *Hagiographiographie médiévale*, note 30 (B. Tanguy), 25 décembre 2010. Site : <http://hagiographiographiemedievale.blogspot.fr/2010/12/une-construction-ideologique-au-xie-25.html>

¹¹ Peut-être saint Tudy en Cornwall, mais Tudy n'est pas un « Cornish saint », comme mentionné dans le texte original.

¹² L. GOUGAUD, « Notes sur le culte des saints bretons en Angleterre », *Annales de Bretagne*, t. XXXV, n° 4, 1923, p. 603 : « reliquiae Sti Tuduali ».

¹³ R. WOOD, *A Guide to the Ancient Parish Church of St. Tudy*, North Cornwall, April 1994, p. 9.

¹⁴ N. OME, *English Church Dedications: With a Survey of Cornwall and Devon*, Exeter, 1996, p. 121.

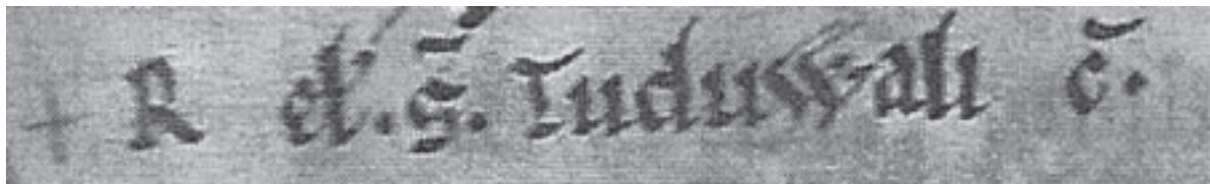


Fig. 3. – Missel de Leofric, feuillet 2, mention de « s. Tuduwali ».

Au nord du Cornwall, une paroisse dédiée à saint Tudi est appelée « Eglos-Tudic » en 1086, dans le *Domesday Book*, qui est le vieux cadastre de Guillaume le Conquérant. Et non loin de là, il y a une paroisse appelée « Sant Breock ». Quand on sait que, autrefois, la paroisse de Plonivel, disparue après la Révolution française, située à proximité de Loctudy, a été consacrée à saint Briec, il y a de quoi réfléchir ! Car nous savons que de nombreux Bretons ont fui de Bretagne en Cornwall au début du x^e siècle. Les habitants de Loctudy seraient allés notamment en Cornwall¹⁵ et ils auraient construit au x^e siècle, une paroisse en l'honneur de leur saint Tudy, et ceux de Plonivel l'auraient fait en l'honneur de saint Briec¹⁶.

¹⁵ Une hypothèse et un scénario sont les suivants. Les Vikings ont attaqué la première abbaye Saint-Tudy du village Saint-Tudy (Loctudy) qui est incendiée et détruite. Des seigneurs basés à Pont-l'Abbé résistent aux Vikings et/ou accaparent plus tard le territoire et l'abbaye abandonnés de Saint-Tudy. Les moines de Saint-Tudy se sont enfuis, emportant avec eux les reliques de saint Tugdual. Ont-ils rejoints les moines de Saint-Gildas-de-Rhuys (abbaye-mère) expatriés eux aussi ? Les habitants et les moines du village de Saint-Tudy s'éparpillent dans plusieurs directions, essentiellement maritimes, et créent de nouveaux villages avec le même nom Saint-Tudy (transformés ensuite en Lotudy ou Loctudy) : Saint-Tudy en Cornouailles anglaise, Saint-Tudy sur l'île de Groix, Saint-Tudy sur Belle-Île, Saint-Tudy à Moëlan-sur-mer. Ayant reconquis et/ou accaparé le territoire et l'abbaye de Saint-Tudy (Loctudy), les seigneurs se proclament seigneurs du Pont et, en l'absence des moines expatriés, administrent de façon laïque l'abbaye Saint-Tudy et récupèrent les bénéfices associés.

¹⁶ JOB AN IRIEN, Conférence à Loctudy, 25 janvier 2003.

En effet, en Bretagne, dans la seconde moitié du ix^e ou au début du x^e siècle, peut-être entre 913 et 919, malgré l'absence de trace archéologique, la tradition locale rapporte que l'abbaye Saint-Tudy de Loctudy a été ruinée par les conquérants scandinaves. L'abbaye de Landévennec a été détruite en 913 et l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys en 919. Il est probable, mais rien ne vient l'étayer si ce n'est un campement possible sur l'île aux Rats de l'Odét¹⁷, que l'abbaye de Locmaria de Quimper ait également été détruite par les Vikings. Job an Irien soutient l'idée d'une migration vers 920, fuyant un raid scandinave, des habitants bretons du village de Loctudy en Bretagne – dont le nom était probablement Saint-Tudy ou Eglos-Tudy à l'époque – vers le village Saint-Tudy en Cornwall, ainsi que celle des habitants bretons du village de Plonivel (Plo-Nivel = Plo-Nivael¹⁸ = Plo-Brimael = Plo-Brivael) en Bretagne – dont le patron est saint Briec (= Brioc = Brivael) – vers le village Saint-Breock (= Breoke), près du village de Saint-Tudy, en Cornwall¹⁹.

Une hypothèse (à valider) est que le point de départ de Saint-Briec, *alias* Brioc, à la fin du v^e ou début du vi^e siècle, de la Grande-Bretagne vers Plonivel, était Saint-Brivels dans le Gloucestershire

¹⁷ P.-R. GIOT, « L'île au Rats de l'Odét », *Bulletin de l'AMARAI*, Université de Rennes, n° 4, 1991, p. 65-68.

¹⁸ B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 146. La première forme connue de Plonivel est *Ploenivael* vers 1330.

¹⁹ JOB AN IRIEN, conférence citée, 2003.

près de Monmouth. Nous supposons donc que la forme initiale de Plonivel était *Plobrivael* à la fin du v^e ou au début du vi^e siècle, forme issue de St. Brivael. Il reste à expliquer pourquoi, au x^e siècle, après l'invasion scandinave en Bretagne, le lieu d'arrivée des habitants de Plonivel vers le Cornwall était Saint-Breock au lieu de Saint-Brivael (à nouveau, mais dans un endroit différent) ou Saint-Nivael, ou même Plobrivael ou Ploenivael. Il est certain que le culte du patron saint Briec à Plonivel a subsisté jusqu'à nos jours. Une explication est que pendant quatre siècles (du vi^e au x^e siècle), la sémantique de la forme Brivael, Nivael a été oubliée (en tant que forme associée à saint Brioc) par les habitants, ou que la façon de nommer un lieu d'arrivée a évolué, ou que la forme du nom du village ou du saint a évolué en Brioc, Breoc, Breock, Breoke²⁰, ou d'une manière plus satisfaisante, que le nom hypocoristique Brioc (forme proche de Breoc, Breoke) de saint Briec a été pris au lieu de Brivael, Brimael, Nivael, de la même manière que Tudy au lieu de Tugdual. Il reste à comprendre pourquoi la liste des reliques de la cathédrale d'Exeter ne contient pas le nom de saint Brioc.

²⁰ La première forme connue *Ploenivael* vers 1330 ne va pas dans cette direction.

En conclusion, une hypothèse (à valider) est que les reliques de saint Tugdual peuvent avoir été apportées au x^e siècle (en 920) par l'abbé et les habitants bretons de Loctudy en Bretagne, fuyant un raid scandinave, en direction du village de Saint-Tudy en Cornwall. Ces reliques peuvent avoir été accaparées puis données en 924-930 par le Breton Alain Barbetorte au roi Athelstan pour le prix de l'établissement (don en 924), ou la continuation de l'établissement (don en 924-930), des immigrants bretons en Cornwall. Et aussi pour obtenir des ressources (humaines, matérielles, financières)²¹, demandées par Alain Barbetorte au roi Athelstan, afin qu'il puisse débarquer dans le nord de la Bretagne, puis attaquer les Scandinaves à Péran en 936? Ces reliques auraient ensuite été données en 924-930 par le roi Athelstan à la cathédrale d'Exeter²².

²¹ Le roi Athelstan confie à Alain Barbetorte une petite troupe anglaise et quelques navires.

²² Nous remercions Miss Ellie Jones, responsable des archives de la cathédrale d'Exeter, de nous avoir fourni deux photocopies du manuscrit du Missel de Leofric (*The Leofric Missel*), dont l'original est à la Bodleian Library, bibliothèque de l'université d'Oxford.

Bibliographie complémentaire

- AN IRIEN (Job), « Saint Tugdual et le monastère de Loctudi », dans LEMOINE (Louis), et MERDRIGNAC (Bernard) [dir.] *Corona Monastica. Mélanges offerts au père Marc Simon*, Rennes, PUR, 2004, 427 p. (*Britannia Monastica*, n° 8).
- DEBARY (Michel), « Le transfert des reliques de saint Tugdual hors de Bretagne », *Britannia Monastica*, n° 7, 2002, p. 43-50.
- DOBLE (Gilbert H.), BABLET (M^{lle}), « Saint Tudy, abbé et confesseur », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVIII, 1931, p. 10-15.

- DU CHATELLIER (Paul), PONTOIS (Louis LE), « La sépulture scandinave à barque de l'île de Groix », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXV, 1908, p. 137-232.
- *Étude normative des toponymes*. Communes de Loctudy, Pont-l'Abbé, Plobannalec-Lesconil (Plonivel), OFIS ar brezhoneg, Office de la langue bretonne, 2009.
Site : <http://www.fr.brezhoneg.bzh/176-etudes-toponymiques.htm>
- GUILLOT (Hubert), « L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 268-315.
- LA BORDERIE (Arthur de), *Les trois vies anciennes de saint Tudual, texte latin et commentaire historique*, Paris, Champion, 1887, tiré à part du *Bulletin de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, t. II, 1885-1886, p. 14-21.
- LE FLOC'H (Jean-Louis), « Les luttes d'une paroisse pour conserver son identité : Plonivel », *Les Cahiers de l'Iroise*, t. 34, n° 3, 1987, p. 118-126.
- LE FLOC'H (Vincent), « Le Ster, limite paroissiale pendant plus d'un millénaire », *La Lettre du Ster de Lesconil*, ADRSL, n° 7, janvier 2015, p. 2.
- LE FLOC'H (Vincent), « Un peu d'histoire », *La Lettre du Ster de Lesconil*, ADRSL, n° 8, juillet 2015, p. 4.
- LOTH (Joseph), « Les Cornovii : la patrie de saint Briec », *Annales de Bretagne*, t. XVI, 1900, p. 279-282.
- TANGUY Bernard, « Une version de la troisième Vie latine de saint Tugdual d'après un manuscrit provenant de Crépy-en-Valois (Oise) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 405-450.

Résumé

Le manuscrit « Missel Leofric » du ^x^e et ^{xi}^e siècle est relatif à la liste des reliques des saints de la cathédrale d'Exeter dans le Devon en Angleterre. Il contient notamment les noms de saints bretons : saint Guénolé et saint Tudwal alias Tugdual, Tudy. Cette recherche historique et hagiographique est aussi liée aux villages de Loctudy et Plonivel en Bretagne, dont les patrons sont respectivement saint Tudy et saint Briec. La problématique est la suivante : comment une relique de saint Tugdual (*alias* Tudwal) a été apportée à la cathédrale d'Exeter ? Nous savons que la cathédrale d'Exeter avait une relique de saint Tudwal dès le début du ^{xi}^e siècle qui appartenait probablement au noyau de la collection de reliques qui a été donné à l'église d'Exeter dans les années 920 par le roi d'Angleterre Athelstan. Dans le contexte des raids scandinaves en Grande et Petite Bretagne, le ^x^e siècle a vu le transfert de nombreuses reliques de Bretagne en Angleterre. Nous émettons l'hypothèse que les reliques de saint Tugdual peuvent avoir été apportées au ^x^e siècle (en 920) par l'abbé et les habitants bretons de Loctudy en Bretagne, fuyant un raid scandinave, en direction du village Saint-Tudy en Cornwall. On pourrait penser qu'il en a été de même avec les reliques de saint Briec de Plonivel en Bretagne à Saint-Breock en Cornwall, mais l'absence de reliques de saint Briec à Exeter nous incite à la prudence. Les reliques de saint Tugdual peuvent avoir été accaparées puis données en 924-930, par le Breton Alain Barbetorte au roi Athelstan, pour le prix de l'établissement, ou la continuation de l'établissement, des immigrants bretons en Cornwall. Et aussi pour obtenir des ressources humaines, matérielles, financières, demandées par Alain Barbetorte au roi Athelstan, afin que Alain Barbetorte débarque dans le nord de la Bretagne, puis attaque les Scandinaves à Péran en 936. Ces reliques auraient ensuite été données en 924-930 par le roi Athelstan à la cathédrale d'Exeter.

Abstract

The 10th-11th century « Leofric missal » gives a list of saints' relics preserved in the Exeter (Devon) cathedral, among which Breton saints, Guénolé and Tudwal, alias Tugdual/Tudy. Our research is also linked to the villages of Loctudy and Plonivel, in Brittany, whose patron saints are respectively Tudy and Brieuc. One may therefore wonder how a relic of saint Tugdual (alias Tudwal) came to be brought to the Exeter cathedral? We know that, since the early 11th century, it owned a relic of saint Tudwal, which probably belonged to the core of the collection of relics given to the Exeter church in the 920s by Athelstan, king of England. As Scandinavian raids hit Britain and Brittany alike in the 10th century, a large number of relics were shipped from Brittany to Britain. We believe that the relics of saint Tugdual may have been brought to Britain in 920 by the abbot and inhabitants of Loctudy, fleeing a Scandinavian raid and settling in Saint-Tudy (Cornwall). One might think the relics of saint Brieuc kept in Plonivel were similarly moved to Saint-Breock in Cornwall, but the absence of relics of saint Brieuc in Exeter should urge caution. The relics of saint Tugdual may have been taken by Alain Barbetorte and then given to king Athelstan as a compensation for the settlement – or continuation of the settlement – of Breton migrants in Cornwall. They may have also been used to obtain the human, material and financial resources which Alain Barbetorte requested from king Athelstan and which enabled him to land in northern Brittany and attack the Scandinavians at Péran in 936. The relics may have been given by king Athelstan to the Exeter cathedral c. 924-930.

Diverradur

An dornskrid «Missel Leoffric», euz an X^{ved} hag an XI^{ved} kantved, a denn da listenn relegou sent iliz-veur Exeter en Devon e Bro-Zaoz. Ennañ e kaver peurgetket anoïou sent euz Breiz: sant Gwenole ha sant Tudwal, anvet c'hoaz Tudual pe Tudi. An enklaskou war an istor hag ar buheziou sent 'zo liammet ivez gand kêriou Loktudi ha Plonivel, distaget bremañ Pornivel, e Breiz, sant Tudi o veza sant-patron ar gêr genta, ha sant Brieg hini an eil. Setu amañ an dalh: penaoz ez eus bet kaset eur relegenn euz sant Tudual, pe Tudwal, da iliz-veur Exeter? Kerkent ha penn kenta an XI^{ved} kantved e houzm e oa eur relegenn euz sant Tudwal e iliz-veur Exeter hag e oa moarvad eul lodenn euz kraonenn an dastumad relegou a oa bet roet da iliz Exeter gand roue Bro-Zaoz Athelstan er bloaveziou 920. Da geñver argadennou ar Skandinaved e Breiz-Veur hag e Breiz-Vihan ez eus bet treuzkaset kalzig a relegou euz Breiz da Vro-Zaoz.

Kinnig a reom ar vartezeadenn-mañ: bez' e hell relegou sant Tudual beza bet kaset en X^{ved} kantved (e 920) etrezeg kêriadenn Sant-Tudi e Kerne-Veur gand abad ha kêriz Loktudi e Breiz, o tehed dirag eun argadenn Skandinaved. Bez' e hellfed soñjal eo bet c'hoarvezet ar memez tra gand relegou sant Brieg euz Plonivel en Breiz da Zant-Breock e Kerne-Veur, med pa n'eus ket a relegou euz sant Brieg en Exeter e kavom gwelloc'h taoler evez. Bez' e hell relegou sant Tudual beza bet tapet ha roet goude ze e 924-930 gand ar Breizad Alan Barveg d'ar roue Athelstan, evid ma hellfe an enbroidi vreton en em stalia, pe kendelher d'en em stalia, e Kerne-Veur. Hag ivez evid kaoud tud, madou hag arhant a houlenne Alan Barveg digand ar roue Athelstan, evid ma hellfe eñ dilestra e norz Breiz, ha taga ar Skañdinaved diwezatoh e Peran e 936. Goude se, e 924-930, e hellfe beza bet roet ar relegou gand ar roue Athelstan da iliz-veur Exeter.

À propos de la translation miraculeuse du doigt de saint Jean Baptiste, de Normandie en Bretagne

par Eric Tristan

Albert Le Grand, dominicain, frère prêcheur, profita de ses déplacements dans toute la Bretagne, que lui imposait sa mission, pour étudier les archives des paroisses et recueillir les traditions locales. Il écrivit alors *Les Vies, gestes, mort et miracles des Saints de la Bretagne Armorique*¹. L'impression de l'ouvrage débuta le 7 janvier 1634 et se termina le 1^{er} novembre 1636 (fig. 1). Dans ces vies des saints, on trouve, en particulier, l'histoire de la translation miraculeuse du doigt de saint Jean-Baptiste de Normandie en Bretagne.

Après sa décollation, le corps de saint Jean-Baptiste fut jeté dans le feu. Une pluie miraculeuse ayant éteint les flammes, des reliques furent recueillies par les chrétiens. L'une de ces reliques, l'index droit de saint Jean, fut récupérée par une jeune vierge nommée Tèle qui la rapporta dans son pays natal, en Normandie. Au début du xv^e siècle, un jeune homme natif de la paroisse de Plougasnou, au service d'un seigneur de Normandie, portait une profonde dévotion à cette relique, conservée dans



Fig. 1. – *Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique...*, 5^e éd., 1901.

¹ 1^{re} édition à Nantes, Pierre Doriou, 1636. 4^e éd., par D.-L. Miorcec de Kerdanet, Brest, Anner, 1837, p. 444-453.

l'église voisine. À la fin de son service et après un prodigieux voyage, il retrouva la chapelle de son village. C'est alors que la relique, qu'il avait transportée à son insu en la jointure de sa main droite avec le bras, entre la chair et la peau, sauta sur l'autel. C'est depuis que le village de Saint-Mériadec a pris le nom de Saint-Jean-du-Doigt.

Albert Le Grand explique, dans ses notes, que « l'Histoire de sa Translation de Normandie en Bretagne est écrite en vieilles lettres en un ancien manuscrit de l'Eglise de saint Jean Traoun-Mériadec, toute conforme à la Poésie [...] de Mre. Guillaume le Roux, que je pense l'avoir prise dudit manuscrit; mais ce qui m'a appris le temps, les moyens et autres particularitez et circonstances de ladite Translation **cont** esté les mémoires manuscrits de Noble et Discret M. Yves le Grand, Chanoine de Leon, Aumônier du Duc François II, et une ancienne Chartre à demy effacée (que je rends lisible par un secret que je possède), qui me fut communiquée par le Sieur de Pen-Ar-Prat, Paroisse de Guic-Mec, qui sembloit estre un procez verbal du miracle arrivé l'an 1506, lors que la Reyne Anne fut à Saint Jean. »

À la suite de cette « Histoire de la Translation miraculeuse du Doigt de saint Jean-Baptiste, de Normandie en Bretagne, le premier jour d'Aoust », Albert Le Grand inséra l'ode en latin composée sur le sujet de cette translation par « Missire Guillaume le Roux, Prestre, natif de la Paroisse de Plougaznou », qui l'avait publiée dans son livre *Nugae Poeticae* (Bagatelles Poétiques), imprimé à Paris, chez Pierre Pautonnier, en 1605.

Louis Le Guennec nous apprend que Missire Guillaume Le Roux « appartenait à une famille de très humbles gentilshommes campagnards, encore cités dans la réformation de 1543 à Plougaznou comme possédant les lieux nobles de Trévenanou et de Kerdalidec.[...] Il fit ses premières études à l'école paroissiale de Saint-Georges de Plougaznou [...] et il y eut pour maîtres Missires Jean Le Masson et Hervé Lucas. Puis il fut pendant cinq ans le précepteur du jeune René de Kermabon, fils du

seigneur de Kerprigent, bonne et vieille maison de la paroisse; il devait plus tard lui dédier son livre. En 1602 et 1603, Guillaume Le Roux était à Paris, et suivait au collège de la Montagne Sainte-Geneviève les cours de philosophie du docteur en Sorbonne Maître Paul Boudot. Il publia ses *Nugae Poeticae* en 1605, après son retour en Bretagne. [...] On retrouve le bon prêtre trécorrois gouverneur ecclésiastique de la chapelle de Saint-Jean-du-Doigt, en 1610. Il figure en 1622 au nombre des chapelains attachés à ce sanctuaire. Le 1^{er} mars 1629, il fait son testament, par lequel il lègue à la confrérie du Sacre trois pièces de terre sises à Tréhenvel, à la charge de payer un boisseau d'orge à la fabrique de Saint-Jean, un autre boisseau d'orge aux sieurs chapelains, et 5 sols au receveur des revenus de la confrérie Notre-Dame. Il vivait encore le 15 mars, d'après un testament où il se trouve cité, mais sans doute mourut-il peu après, car dès lors son nom disparaît des actes prônaux². »

En 1601, Guillaume Le Roux était maître d'école à Saint-Georges de Plougaznou, où il avait été élève, ainsi que nous l'apprennent les comptes de Saint-Jean-du-Doigt, en 1602 : *Item d'avoir payé a Mr Guillome le Roux pbre et M^e descole este lan dernier a St George suyvant la relacon & commendement du prosne la some de vingt escus sol*³. (Il est à noter que c'est la trêve de Saint-Jean-du-Doigt qui payait les maîtres de l'école de la paroisse).

En 1619, Guillaume Le Roux habitait chez son frère, cultivateur, au manoir de Pont-ar-Gler, comme il est précisé dans un *procès-verbal des prééminences dans diverses églises et chapelles*, dont celle de Saint-Jean-du-Doigt⁴. Ce manoir noble du xv^e siècle, bien que situé dans une frérie dépendant

² L. LE GUENNEC, « Les *Nugae Poeticae* de Missire Guillaume Le Roux », *Association bretonne*, t. XXXVI, 1925, p. 31-44 (p. 32-33).

³ Arch. dép. Finistère, 245 G.

⁴ Arch. privées, Procès-verbal des prééminences du duc de Retz, juillet-août 1619.



Fig. 2. – Le manoir de Pont-ar-Gler et l'église de Saint-Jean-du-Doigt.

de l'église paroissiale de Plougasnou, est à moins de 500 mètres de l'église tréviale de Saint Jean (fig. 2).

Louis Le Guennec chercha vainement à se procurer les *Nugæ Poeticæ*. C'est l'abbé Bourdeault qui en découvrit un exemplaire à la bibliothèque municipale de Nantes. En voici le titre :

GULIELMI | RUFII PRESBY | TERII ARMORICI

NUGÆ POETICÆ

Clarissimo no | bilissimoque
adolescenti Re | nato de Kermabon

DD. a villa Primæræ | Gentis: dicatæ.

Parisiis, apud Petrum Pautonnier, in Græcis

Typographum Regium, via D. Hilarii.

MDCV

« Le livre s'ouvre par une dédicace en prose, de 6 pages, à René de Kermabon, seigneur de Kerprigent, ancien élève de l'auteur, qui ne lui ménage point compliments et flatteries⁵. L'abbé

Bourdeault l'a rapidement analysé et en a traduit certains passages intéressants ; mais il semble qu'il n'ait pas traduit l'ode concernant la translation du doigt de saint Jean-Baptiste qui nous intéresse. Louis Le Guennec s'est contenté de noter : « P. 41 : Ode sur la venue en Bretagne du précieux Doigt de saint Jean-Baptiste. C'est la pièce donnée par Albert Le Grand à la suite de son récit⁶.

Les universitaires latinistes que j'ai consultés n'ont pas voulu se lancer dans cette traduction, probablement par manque de temps mais également parce qu'ils jugeaient le latin utilisé pas très académique. Le père Marc, bénédictin de l'abbaye de Landévennec, a bien voulu m'en faire la traduction en juillet 2001. Je n'ai pas jugé utile de reproduire ici l'ode en latin. On peut retrouver celle-ci dans l'ouvrage d'Albert Le Grand⁷. Voici donc la traduction du père Marc :

DE L'AVÈNEMENT
DU TRÈS PRÉCIEUX DOIGT

DE SAINT JEAN-BAPTISTE PRÉCURSEUR
DU CHRIST
EN BRETAGNE
ODE

Clio, sois présente toi qui chantes les hauts faits
admirables De Jean le Précurseur,
lui la trompette envoyée par Dieu.

Cet homme célèbre naît d'une illustre parenté,
mais brille plus encore par sa vertu
et par ses mœurs.

Avec zèle les éclairant de la lumière divine,
Il enseigne aux mortels à bien préparer le chemin

⁶ ID., *ibid*, p. 38.

⁷ A. LE GRAND, *Les Vies des saints...*, *op. cit.*, éd. 1901, p. 356-358.

⁵ L. LE GUENNEC, art. cité, p. 33.

du Seigneur. Jamais il ne s'est complu en des
festins somptueux ;

Il n'a pas appris à engloutir de gras oiseaux
[becfigues], Ni voulu se farcir le ventre de
délicieuses pâtisseries, Ni de poissons,
ni de viandes.

Jamais il ne goûta aux coupes de vin de Bacchus,
Dont la moindre quantité chauffe
les membres candides.

La nourriture du saint ? Miel sauvage et sauterelles
Lui étaient agréables,
et toujours l'eau fraîche pour boisson.
Le prophète se revêtait
d'une peau velue de chameau,
Et d'un rude manteau de poils entrelacés.

Depuis sa tendre enfance il vécut au désert en
solitude, Lui que, si j'osais,
je dirais plutôt divin qu'humain.
Il mérita la palme du martyr et la couronne de
victoire, Au nom du Christ le Verbigène
[Verbe *fait chair*]. On ensevelit ses os en l'illustre
Sébaste de Palestine,

En un tombeau que d'éclatants miracles rendirent
célèbre. Dès qu'il s'en aperçut, le tyran romain
Donna ordre de s'emparer de ses reliques

Et comme les miracles ne faisaient que s'amplifier,

Il ordonna que périssent dans les flammes les
membres glorieux Hérode, le barbare et le cruel,
commanda de jeter
Aux vents impétueux ses cendres légères.
Mais des hommes vinrent à Jérusalem,
apportant avec eux

En cachette plusieurs de ces membres non brûlés,
Et parmi eux, envoyé au pontife Philippe le Juste,
Ce DOIGT merveilleux que tu vois.

Ni Brontès, ni Stéropès, ni Pyracmon
[les Cyclopes]

Ne l'ont endommagé, ni le feu violent au foyer
des Cyclopes. Plus tard, une jeune fille,
du nom de Thècle,

Apporta le DOIGT à travers la mer
jusqu'aux Normands. Là elle fit bâtir
par dévotion un temple à la gloire
De saint Jean, comme les savants anciens le
rapportent. Près de là vivait un jeune homme
de la noble race des Bretons,
Veillant au service du Prince.

Sans cesse témoin des grands miracles
du Prophète, Il se hâtait vers son temple,
avec ferveur et assiduité.

Dans ses prières ardentes il demandait
aux puissances sacrées De pouvoir enrichir
les Bretons de ces saints ossements.

Il désira surtout cette partie des membres
Du divin Jean qu'il plairait au Ciel.

Un certain temps plus tard, prosterné devant l'autel,
dans le temple, il ressentit une très grande joie.
Sans en savoir la cause, il se hâta de partir,
Le cœur rempli de joie.
Entre-temps le DOIGT du divin prophète,
Dieu le voulant ainsi, s'était caché dans le bras du
jeune homme. Tandis que l'homme, traversant

les villes, regagne son pays, L'air résonne de
tintements mélodieux.

Tout le monde en reste stupéfait, au point de
réclamer Prison et châtiment jusqu'au sang
pour ce migrant : C'est un magicien ;
grâce à ses artifices coupables,

On le prenait pour un saint homme,
mais c'est un scélérat. Lui cependant,
conduit à sa patrie par la divine Majesté,

Y arrive enfin, venant à bout de son désir et de
son habileté. Un temple se trouvait là jadis, petit,
Couvert de laîches et de souples genêts.
Quand le jeune voyageur y amène ses voiles,

Voici qu'aussitôt les petites cloches
se mettent à sonner. Les ormes élevés fléchissent
leurs fiers sommets,

Et à l'arrivée du DOIGT, les chênes robustes
courbent la tête. Ainsi, par la volonté de Dieu,
restèrent-ils toujours courbés, Leurs frondaisons
tournées vers la terre.

Voyant ces faits hautement étonnants,
le prudent voyageur Honore en suppliant
les puissances sacrées.

Il avance alors joyeux jusqu'à l'autel du sacrifice,
Sur lequel le DOIGT a sauté.

L'homme alors reconnaît la cause de sa joie :
ce bijou En est témoin ;
et sa joie en est encore plus grande.

À cet avènement du DOIGT, le cœur plein des
plus douces Délices, il appelle les paroissiens
[ou bien recteurs] et les prêtres.

En un instant la rumeur, courant plus vite que
le vent, Jusqu'aux confins du pays a chanté une
si grande joie. De plus en plus se multiplient les
miracles du DOIGT,

Exauçant les vœux célestes des âmes suppliantes.

Ici, aux boiteux est rendue la course, aux aveugles
la lumière Et aux corps malades la santé.
Qu'elle est grande, la puissance de Dieu ! Ici est le
remède Aux graves maladies de l'âme et du corps.

Ici le grand Péon [dieu de la médecine],
par sa vertu suprême Guérit au nom de son
disciple, le divin prophète.

Ici encore, le DOIGT, au cours d'une nuit,
fut emporté, volé par les Anglais.
Ils voulaient sottement le détenir dans leur pays,
Contre la volonté des puissances célestes.

Mais c'est en vain que ces Anglais Britigènes
Tentent d'y arriver, car Dieu écrase tout orgueil.
Le DOIGT qu'ils croyaient être dans un vase clos,
Ils ne l'ont pas trouvé, on ne l'a pas saisi
par fraude.

Mais dès lors qu'ils l'avaient voulu voler, les
profanateurs Demeurèrent aveugles, plongés dans
de tristes ténèbres.

Quant à nous, puisqu'il a plu à Dieu d'enrichir
les Bretons

De ce DOIGT, il nous convient de chanter
ensemble ses louanges.

Le père Marc commente ainsi sa traduction :
« [cette traduction] d'un style ampoulé, comme il est de règle en ce genre littéraire, [...] ne fait que reprendre ce qu'Albert Le Grand dit en prose, en en rajoutant (on se demande comment les fidèles pouvaient avaler tout cela!). » Le père Marc semble ignorer que l'*Ode* était antérieure aux *Vies des Saints*. On peut penser, au contraire, que c'est Guillaume Le Roux qui a inspiré Albert Le Grand.

Résumé

Dans *La Vie des Saints de la Bretagne Armorique*, Albert Le Grand nous narre la translation du doigt de saint Jean-Baptiste jusque dans un village devenu depuis Saint-Jean-du-Doigt. Il illustre son texte d'une ode en latin contant cette translation. Qui était l'auteur de cette ode et celle-ci était-elle postérieure au texte d'Albert Le Grand ou bien était-elle sa source d'inspiration ?

Abstract

In his *Vie des Saints de la Bretagne Armorique*, Albert Le Grand relates the translation of St John the Baptist's finger to a village later called Saint-Jean-du-Doigt. He illustrates his story with a Latin ode recounting this translation. Who was the author of the ode ? Is it later than Albert Le Grand's story or was it his source of inspiration ?

Diverradur

E *Buhez Sent Breiz Arvorig* e kont deom Alberz ar Braz penaoz e oa bet kaset biz sant Yann-Vadezour betek eur gêr deuet da veza Sant-Yann-ar-Biz etretant. Skeudenni a ra e bennad gand eur ganenn e latin a gont an trañslati. Gand piou e e oa bet savet ar ganenn ha daoust hag-eñ e oa bet greet war-lerh pennad Alberz ar Braz pe e oa bet awenet gantañ ?

***Ker-Is* ou la ville de l'Autre Monde**

Historiographie d'une légende armoricaine

par Joël Hascoët

Évoquer l'histoire de la submersion de la légendaire ville d'Is, c'est porter un intérêt tout particulier à la matière celtique, qui vibre dans la tradition populaire orale, se transforme dans le monde chrétien, s'arrange dans la vie des saints, se prolonge dans la poésie et les complaintes. Quant aux textes littéraires et romans contemporains, ils foisonnent d'imagination par le rhabillage de motifs anciens, avec ajouts enjolivés, renouvelant la fascination de ce récit mythologique ancien, qu'est *Ker-Is*, sur notre mode de pensée contemporain.

La ville d'Is, *Ker-Is* en breton, est le nom de la ville mythique du roi Gradlon, engloutie aux débuts de l'évangélisation de l'Armorique. Aujourd'hui, une légende et quelques vestiges jalonnent le littoral dans la baie de Douarnenez, donnant libre cours à un foisonnement d'hypothèses venant ainsi alimenter encore plus fortement la matière du mythe. Le roi Gradlon, ami de saint Guénolé, aurait vu sa capitale, *Ker-Is*, engloutie dans la mer sur ordre céleste à cause des péchés de ses habitants ou, dans les versions ultérieures, engloutie par l'ouverture des portes de l'Océan par sa fille Dahut. Aujourd'hui encore, on dit que les pêcheurs passant au-dessus de la ville submergée, entendent sonner les cloches,

appelant le chrétien à prier pour les âmes des trépassés.

Si le récit vit et se développe grâce à l'imaginaire des conteurs et des écrivains, au centre de la légende, persiste un motif mythologique. Un mythe cosmogonique celtique, comparable à celui de la Jérusalem céleste biblique, une sorte de commentaire de la séparation des mondes, le nôtre, celui de la réalité, avec l'Autre Monde, celui des morts. Cet au-delà se condense en une ville royale, une sorte de « Jérusalem céleste », devant ressurgir à la fin des temps. À la différence du récit de l'Apocalypse, évoquant la Jérusalem céleste, fixé dans la tradition judaïque, le récit de la submersion de *Ker-Is* n'a cessé d'évoluer, de s'enrichir en nouveaux éléments à chaque époque. C'est à travers cette mémoire bretonne que nous allons cheminer au long de ces quelques pages, passant de l'oralité à la littérature, du mythe à l'histoire, de l'archéologie au roman, essayant à chaque fois de faire la part entre la réalité et l'imaginaire.

« Les habitants trouvent comme laissé de main en main qu'il y avoit au vieil temps auparavant la venue des ducs pres de ceste ville une grande ville appelée Is sur le bord de la mer, laquelle ils disent l'avoir submergee et couverte, le roy Grallon estant en icelle, de laquelle

aventure il se sauva comme par miracle et monstrent encores en ces lieux des ruines. Mais de cela n'y a pas grand tesmoings et n'est ceste ville de Is, si elle fut, nommee en nul ancien, fors quelques legendes.¹ »

Ces quelques lignes, écrites par l'historien breton Bertrand d'Argentré, mettent en valeur l'état médiéval et remarquable, de la légende. C'est à partir de ce noyau restreint que se développent les créations littéraires des siècles suivants, enrichies de nouveaux personnages et empreintes de dramatisation, comme le récit suivant le révèle :

« La ville d'Is dressait ses remparts non loin du sombre promontoire du Raz, étrave géante, ultime contrefort du continent, voué aux tempêtes et aux brumes, délaissé par Dieu. Dans les grottes qui minent ses flancs, les flots mugissent sans trêve ; on y entend, les jours de tempête, hurler tous les monstres de l'enfer ; et dans la baie des Trépassés, toute proche, la vague déferle et roule dans ses plis, pêle-mêle, les galets et les ossements humains. Au-dessus de la ville engloutie, le sinistre courant du Raz roule éternellement ses eaux du nord au sud et du sud au nord, et brasse dans ses tourbillons les corps déchiquetés des noyés.

[...] « Depuis un an, Dahut est partie ; elle a quitté la demeure de son père pour le palais rocheux des ténèbres où vivent les derniers Druides. Elle a abjuré le Christ, le Dieu d'amour que lui révéla Gwénolé. Désormais elle invoque les Dieux de l'air et de la terre ; le terrible Eusus et Tarunn, le maître du tonnerre, et Belen, le guerrier aux cheveux d'or, et ceux qui donnent richesse et fécondité.² »

Ces deux citations précisent bien l'écart entre le mythème primitif de la ville de l'Autre Monde, et de son évolution romantique, dramatisée et terrifiante. De toute évidence, la structure du récit concentré sur l'engloutissement de la ville ne change pas et l'abondance d'ajouts périphériques reflète bien, pour la plupart d'entre eux, les émotions de leur

époque, augmentant sensiblement l'épaisseur du contenu narratif.

Étymologie³

Le nom vernaculaire de la ville engloutie *Ker-Is*, traduit en français par la « ville d'Is », est écrit indifféremment « Is » ou « Ys ». Le terme d'Is proviendrait de l'adjectif breton *Izel* « bas ». Dom Le Pelletier, dans son *Dictionnaire de la langue bretonne*⁴, développe l'étymologie du terme ; sa définition a été, depuis, reprise régulièrement par ses successeurs :

« Is, Bas. Ce monosyllabe n'est plus en usage, que je sçache [...]. Mais son dérivé *Isel* est fort commun au sens de bas, comme adjectif [...]. La fameuse & fabuleuse ville d'Is, qui selon l'idée du peuple, étoit si grande, que Paris s'est fait une gloire d'être sa pareille, *Par-Is* : cette ville, dis-je, a pû exister sous ce nom ; mais au sens Breton, qui est que *Ker* est toute habitation, ville, bourg, village, hameau, & une maison seule. On dit que cette ville a été submergée par la mer, en punition de ses péchés. Je croi bien que la mer abyma cette prétendue grande ville ; mais je croi aussi que c'étoit un village situé sur le bord de la baye de Douarnenez, & à fleur d'eau de haute mer, de sorte que quelque ouragan, ayant enflé la mer, l'aura poussée sur la terre, & aura renversé ce village, dont le nom *Ker-Is* est *habitation basse*. Les poètes bretons auront exagéré, à leur ordinaire cet événement toujours triste & funeste. La preuve que l'on peut donner de la réputation est que la grande entrée de Brest est nommée par les gens de ce pays *Canol-Is*, le *Canal d'Is* ; mais ce peut être le *Canal-bas*, en distinction du plus haut, qui est celui de la Manche, par le Conquêt, eû égard au Nord qui est censé le haut où la mer monte, & au Sud, ou Sud-Ouest où la mer descend. »

L'étude de l'étymologie savante explique le terme de manière rationnelle, la culture « populaire »

¹ Bertrand D'ARGENTRÉ, *L'Histoire de Bretagne, des Roys, Ducs, comtes et princes d'icelle : l'establisement du royaume...* Paris, 1582, p. 92-94.

² L. OGÈS, *La légende de la ville d'Is. Comment naît et s'embellit une légende*, Quimper, 1946. 2^e éd. Quimper, 1953, 35 p. (p. 19-23).

³ Pour une étude plus approfondie, cf. J. HASCOËT, « La longue vie de l'étymologie Ker-Is-Par-Is », *Britannia monastica*, Landévennec, CIRDoMoC, t. X, 2006, p. 85-92.

⁴ Dom L. LE PELLETIER, *Dictionnaire de la langue bretonne*, Paris, 1752, p. 458 (« Is »).

y témoigne d'un destin de plus grande envergure, *Ker-Is* aurait donné son nom à Paris. Le nom de la capitale des Francs doit se décomposer comme Par-Is, pareil à Is ; cette équivoque se comprend aussi bien en breton qu'en français. Elle est citée dans les *Mémoires* du chanoine Moreau (†1617) datés du début du XVII^e siècle : « *Is ne cavas par da Paris*. Cela veut dire que depuis que la ville d'Is a été submergée, pareil ou pair de Paris l'on n'a vu ni su trouver, et que les villes voisines de ladite au pays bas participent et prennent leurs noms dérivatifs de celle-ci : comme Kerhaez, Ker-haesis ; Montroulez, Montroulesis ; Brestis, et ainsi des autres.⁵ » Une version plus ancienne de ce jeu de mot est consignée par Pierre Le Baud vers 1500 : « Les Corisopitenses se vantent le dit nom de Paris lui avoir esté attribué comme pareille à Is.⁶ »

Ce calembour va connaître une considérable popularité, et longévité, comme en témoignent les écrits de Jean-Marie Déguignet : « Car pour les vieux Bretons le mot Paris veut dire simplement : pareil à Ys, la syllabe *par* signifiant exactement pareil. »⁷ Mais ne dit-on pas aussi *Pa z'venzo Is / E venzo Paris* (« Quand des flots Is émergera / Paris submergé sera »⁸). Le dicton existe aussi pour les villes de Tréguier, Quimper et Brest.

Les premières mentions

Certains ont voulu voir chez l'Anonyme de Ravenne au VII^e siècle, et chez Abbon de Saint-

Germain-des-Prés au IX^e siècle, les plus anciennes mentions de la cité engloutie.

« De nouveau, du côté de l'océan occidental, auprès de la susdite Gaule, il y a un pays qui est appelé Bretagne dans les marais. Nous ne disons pas l'île de Bretagne, qui se trouve à l'intérieur de la grande Europe. Cette Bretagne, plusieurs philosophes l'ont décrite, parmi lesquels j'ai lu maintes fois le dit Hanaridus et Heldebaldus ; mais moi je cite le susdit Eldebald. En Bretagne nous lisons qu'il y a un certain nombre de cités, parmi lesquelles nous voulons signaler en particulier CHRIS des Vénètes ; par cette Bretagne passent plusieurs fleuves, dont SIGUGNA BOO qui se jette dans l'Océan.⁹ »

« Lutèce. Ainsi te nommait-on autrefois ; mais à présent ton nom vient de la ville d'Isia, sise au centre du vaste pays des Grecs, brillante par son port magnifique entre tous, de cette Isia que hante l'avidité Argien, tout assoiffé de trésors. Un nom bâtard, composé par une sorte de métonymie pour toi, sa rivale, dépeint bien ton aspect, ô Lutèce. Ce nom nouveau que le monde te donne, c'est Paris, c'est-à-dire pareille à Isia ; avec raison, car elle t'est semblable.¹⁰ »

Dans l'édition des *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle publiée par Josse Bade en 1530, au détour d'un développement sur l'étymologie de Paris, l'éditeur commente en note le lien avec la ville d'Is :

« Il y a aussi une Is en Bretagne Armorique. C'est une ville détruite par la montée et les progrès de la mer et en vue de laquelle furent brûlés les vaisseaux la *Régente* des Anglais et la *Cordelière* des Bretons. Ce qu'il en reste n'est pas éloigné de Tonquédec et sa situation ne diffère guère de celle de notre ville.¹¹ »

Il serait intéressant de savoir par quel moyen Josse Bade a entendu parler de la tradition bretonne.

⁵ Chanoine J. MOREAU, *Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne, publiés par Henri Waquet*, Quimper, 1960, p. 9 (Archives historiques de Bretagne, vol. 1).

⁶ P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, Paris, 1638, p. 45-47.

⁷ J.-M. DÉGUIGNET, *Mémoires d'un paysan bas-breton* [réédigés entre 1897 et 1905], Le Relecq-Kerhuon, 2000, p. 461.

⁸ L.-F. SAUVÉ, « Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne », *Revue celtique*, t. III, 1876-1878, p. 221.

⁹ ANONYME DE RAVENNE (éd. P. Porcheron), Paris, 1688, livre IV. 39. Cité par R. GARGADENNEC, « Sur la ville d'Ys », *Les Cabiers de l'Iroise*, 1968, n° 1, p. 50-52. Je remercie vivement le père Marc Simon de m'avoir obligeamment traduit le texte latin.

¹⁰ ABBON DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, *Le Siège de Paris par les Normands* (éd. H. Waquet), Paris, 1942, XX, p. 12-13.

¹¹ AULU GELLE, *Noctium atticarum*, lib. XIX, commentaires Josse Bade, 1526, *Anli Gellii Noctium atticarum*, Paris, 1526, f° 98, v°.

Ce n'est pas par un texte imprimé car il est le premier à mentionner Is. L'*Histoire de Bretagne*, entrepris à la requête d'Anne de Bretagne par Pierre Le Baud, n'en parle que dans sa rédaction définitive, arrêtée vers l'an 1500, mais demeurée inédite jusqu'en 1638 pour la version publiée par d'Hozier. Il semble que les sources de Josse Bade proviennent des clercs bretons présents à Paris au ^{xv}^e siècle ; il s'en trouvait un grand nombre parmi les copistes de manuscrits.

Une tradition orale armoricaine attestée au Moyen Âge

Il faut attendre l'époque moderne pour voir entrer la légende dans les livres d'histoire. En 1583, le juriste et historien Bertrand d'Argentré lui consacre quelques lignes dans son *Histoire de Bretagne* (voir *supra*). Il signale l'emplacement de la ville d'Is, près de Quimper, sur le bord de mer. Le roi Gradlon est le seul personnage cité, la structure principale du récit est résumée à la submersion de la ville à cause des péchés de ses habitants et de la fuite salvatrice du roi. L'usage même du terme de *péché* traduit déjà l'influence biblique sur la tradition locale.

Cette version de la légende est proche de celle écrite par Pierre Le Baud vers 1505. La fuite miraculeuse de Gradlon est due au mérite de saint Guénolé, fondateur et abbé du monastère de Landévennec. Il signale, déjà, des vestiges maritimes indices indubitables de la véracité de la légende :

« [...] la grande cité de Ys située pres la grand mer, si comme on dit, fut, en celuy temps, pour les pechez des habitants, submergee par les eaux issants de celle mer qui trespasèrent leurs termes ; laquelle submersion le Roy Grallons, qui lors estoit en celle-cité, eschappa miraculeusement : c'est à savoir par le merite de saint Guingalreus [Guénolé], duquel il est touche cy-apres. Et dit l'on que encores en appierent ses vestiges sus la rive de celle mer, qui de l'ancien nom de la cité est jusques à maintenant appelée Ys.¹² »

Dans l'hagiographie bretonne, Gradlon est l'ami des saints Corentin, Guénolé et Ronan, saints très populaires. Le couple Gradlon/Guénolé se retrouve dans *Ar Bubez sant Gwenôle abat ar kentaf eus a Lantevennec* (La Vie de saint Gwénolé, abbé, le premier de Landévennec¹³) achevé en 1580. Il s'agit d'un mystère médiéval composé de 1 278 vers, brochant autour de la légende dorée de Saint-Guénolé. L'auteur, mettant en présence Guénolé et le roi, ne tarde pas à introduire dans son récit le nom d'Ys : « L'île d'Ys sera gravement punie », annonce d'emblée le saint (v. 486). Ainsi quelque 361 vers concernent la cité maudite, la dépravation invétérée de ses bourgeois et de ses prostituées, sa submersion et la fuite salvatrice de Gradlon¹⁴. L'auteur, probablement un clerc breton, construit le récit de la « destruction » d'Ys au travers de la structure biblique de « l'engloutissement terrestre » de Sodome et Gomorrhe. Le saint homme prévient les habitants du châtement divin à venir, la ville est finalement « engloutie » dans un déluge de terre et de feu.

La ville est localisée en baie de Douarnenez au vers 813 par la bouche de saint Guénolé : « Engloutis, maison et pierre, par la mer haute, jusqu'au Raz ». Une localisation confirmée par un autre chroniqueur, le chanoine Jehan Moreau (†1617) :

« ... un autre [chemin pavé] conduisant de la ville de Carhaix jusques au rivage de la baie de Douarnenez [...] ; une tradition, ou peut-être une erreur populaire, que ce sont les pavés qui aboutissoient de tous côtés à cette très-célèbre et prétendue ville appelée Is en la bouche du vulgaire du pays, qu'ils disent avoir été située où est présentement la baie de Douarnenez, ou à la pointe du Raz, et qui depuis a été par succession de temps conquise par la mer il y a environ douze ou treize

¹³ F. LEROUX et C.-J. GUYONVARC'H, *La Légende de la ville d'Is*. Rennes, 2000, 336 p. (p. 134-135).

¹⁴ B. TANGUY, « Gradlon (roi de Cornouaille) », dans *La Légende de la ville d'Ys. Une Atlantide bretonne*, Quimper, 2002, p. 13-25.

¹² P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 45-46.

cents ans. [...] et le tout arrivé par une juste punition de Dieu pour les péchés du peuple et de ladite ville, se servant de ce furieux élément comme il fait de toutes les autres créatures comme bon lui semble pour punir les iniquités des injustes. Il se trouve encore aujourd'hui des personnes anciennes qui osent bien assurer qu'aux basses marées, étant à la pêche, qui y est très-fertile, nommément de la sardine, merlus, maquereaux, y avoir souvent vu des vieilles mesures de murailles. Que les choses soient vraies ou fabuleuses, l'on ne peut cependant nier qu'il y a eu quelque chose de grand où les chemins qui y conduisent étaient soigneusement dressés et à si grands frais. C'étoit, disoient-ils, en cette ville que le roi faisoit sa résidence ordinaire lorsqu'il fit édifier l'abbaye de Landévenec, afin d'entendre plus facilement par mer les nouvelles des pays étrangers et des royaumes voisins, et que rien ne se passât à son préjudice. [...]

« Je laisse aux lecteurs de décider de ceux qui parlent de cette ville d'Is plus par opinion et par ouï dire que par certaine science, disant que Paris tire son étymologie de là, voulant dire que Paris veut dire pareil à Is, et que c'est un composé des deux mots assemblés. Il y a un proverbe ancien du pays, en la langue bretonne : *Is ne cavas par da Paris*. Cela veut dire que, depuis que la ville d'Is a été submergée, pareil ou pair de Paris l'on n'a vu ni su trouver, et que les villes voisines de ladite au pays bas [Basse-Bretagne] participent et prennent leurs noms dérivatifs de celle-ci : comme Kerhaez, Kerhaesis ; Montroulez, Moutroulesis ; Brestis, et ainsi des autres.¹⁵ »

De ces mentions lacunaires de la ville légendaire, Gwénolé et Gradlon sont les seuls personnages cités, deux des quatre piliers, selon le moine Wrdisten, sur lesquels repose la majestueuse et prospère Cornouaille.

Le dominicain de Morlaix, Albert Le Grand, publie en 1636, les *Vies des saints de la Bretagne Armorique*, compilation hagiographique monumentale consacrée aux saints bretons, où les Vies latines se marient au merveilleux populaire, que sont les traditions orales recueillies auprès du peuple. La passion nourrie par l'auteur pour la vie de saint

Gwénolé affermit, par cette réécriture, le mythe de Gradlon. Il est l'inventeur du personnage de Dahut et du motif de la clé, symbole de la royauté¹⁶. Le nom de Dahut proviendrait de l'équivoque toponymique de la ville de Pouldavid, *Pouldahut* en breton, traduisible par « le trou de Dahut¹⁷ ». Ce type de fausse étymologie perdure encore jusqu'à aujourd'hui, utilisée le plus souvent par les conteurs comme un indice historique « troublant ».

« Il alloit souvent voir le Roy Grallon en la superbe Cité d'Is, & preschoit fort hautement contre les abominations qui se commettoient en cette grande Ville toute absorbée en luxes, débauches et vanitez, mais demeurans obstinez en leurs péchez. Dieu revela à S. Guennolé la juste punition qu'il en vouloit faire : Saint Guennolé estant allé voir le Roy, comme il avoit de coustume, discourans ensemble, Dieu luy revela l'heure du chastiment exemplaire des Habitans de cette Ville estre venuë. Le Saint retournant comme d'un ravissement & extaze, dit au Roy : *Ha ! Sire, Sire ! Sortons au plustost de ce lieu : car l'ire de Dieu le va présentement accabler : Vostre Majesté sçait les dissolutions de ce peuple, on a beau le prescher, la mesure est comble, faut qu'il soit puny : bastons nous de sortir, autrement nous serons accueillis et enveloppez en ce mesme malheur*. Le Roy fit incontinent troussez bagage, &, ayant fait mettre hors ce qu'il avoit de plus cher, monte à cheval avec ses Officiers & domestiques, & à pointe d'éperon se sauve hors la ville. A peine eust-il sorti les portes, qu'un orage violent s'éleva avec des vents si impérieux, que la Mer se jetant hors de ses limites ordinaires, et se jetant de furie sur cette misérable Cité la couvrit en moins de rien, noyans plusieurs milliers de personnes, dont on attribua la cause principale à la princesse Dahut, fille impudique du bon Roy, laquelle périt en cet abysme, & cuida causer

¹⁶ A. LE GRAND, « La vie de s. Guennolé », dans *Vies des saints de la Bretagne Armorique*, 1636 (Rééd. Miorcec de Kerdanet, *La Vie des saints de la Bretagne Armorique. Avec des notes et observations historiques et critiques*, Brest, 1837, p. 49-60).

¹⁷ B. TANGUY, « Douarnenez », dans *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 61-62. Noté *Pouldary*, *Poldavid* au XVI^e siècle, le toponyme est formé avec le breton *poull* « étendue d'eau » et un anthroponyme, *David*, nom d'origine biblique attesté en vieux breton au IX^e siècle.

¹⁵ J. MOREAU, *Mémoires du chanoine Jean Moreau...*, op. cit., p. 7-9.

la perte du Roy en un endroit qui retient le nom de Toul-Dahut, ou Toul-Alc'huez, c'est à dire le pertuis Dahut ou le pertuis de la Clef, pour ce que l'histoire porte qu'elle avoit pris à son Père la Clef qu'il portoit pendante au col, comme symbole de la Royauté. Le Roy s'estant sauvé d'heure, alla loger à Land-Tevenec avec S. Guennolé, lequel il remercia de cette délivrance, puis se retira à Kemper¹⁸. »

Quant à Dubuisson-Aubenay, en 1636, dans son *Itinéraire de Bretagne*, il évoque aussi la fille du roi Gradlon sans la nommer ; il l'accuse de la submersion de la ville, par méchanceté et mentionne sa chute du cheval de son père sur ordre céleste. Bien qu'il soit l'inventeur du motif de la chute de la princesse, épisode tragique amplifié par les romantiques, son récit reste peu connu. Il faut attendre Cambry (voir *infra*) pour le voir réapparaître au cours de son passage à Douarnenez.

« Semblables murailles se voyent encor assez loin de là, le long du golfe mesme de la pesche des sardines, jusques à l'autre bout, à scavoir vis-à-vis de l'isle de Tristan, ès environs de Douarannes (ville dont le nom signifie : *terre d'isle*). En ce lieu, la tradition et vieilles histoires de Bretagne portent que fut la ville d'Ys ou d'Yns (Belon, en ses "Observations", dit que Paris est appelé *quod sit* par Ys, égal en grandeur à la ville d'Ys qu'il prend pour le Caire), abîmée du temps d'un roy Grallon par la meschanceté de sa fille, laquelle, par le commandement d'une voix céleste, il jeta de dessus son cheval et abandonna en la mer qui gaignoit et le suivoit, luy fuyant à cheval et se sauvant, comme Loth de Sodome¹⁹. »

Dom Noël Mars, moine mauriste de passage à l'abbaye saint Guénolé à Landévennec, conteste ce mariage « contre raison », de l'hagiographie et du merveilleux populaire ; il consigne ses critiques en 1648, dans un manuscrit intitulé *Histoire du Royal Monastere de s. Guen-nole... (sic)*. Il ne croit pas en la légende, elle est issue des « contes de

bonnes femmes », les manuscrits de l'abbaye ne la mentionnent pas, il n'a pas trouvé les fameuses ruines de la ville et, pour finir, elle semble être un décalque du récit biblique de la destruction de Sodome. Lot devient Gradlon, la femme de Lot devient Dahut, elle aussi perdue, l'ange est représenté par saint Guénolé, la ville est détruite sur ordre céleste.

« Pour le 3^e miracle qui est dans la section 4^e je ne puis en assurer l'endroit, car, de dire que ce fut en la ville d'Is (qui estoit où est à présent le golfe de Douarnenez, comme dict le Père Albert), c'est ce que je ne puis assurer. 1ent, à raison que nos manuscrits ny anciens bréviaires ne font mention de cette ville : mais disent seulement ces mots :...

« 2ent, il n'est point dict que le Roy Grallon y fut présent comme vous venez de voir, quoy qu'il y eu plusieurs personnes de qualité. En fin, je ne puis non plus approuver ce que dict le mesme Père Albert, à scavoir que S. Guénolé desliva le Roy Grallon de la ville d'Is comme un autre Lot des flammes de Sodome : car, Dieu ayant dessein d'abîmer cette ville, ainsy que dict ce Père, il envoya S. Guennolé desliver le Roy Grallon qui y estoit.

« Ce qui me fait réfuter ceste histoire comme apocriefe c'est : 1ent les contes qu'en font les bonnes femmes de la basse Bretagne, qui sont tout à fait ridicules ; 2ent, c'est qu'il n'est pas croyable que nos manuscrits qui ont si bien particularisé les actions héroïques de S. Guennolé aient oublié une action si mémorable ; 3ent, c'est que, passant par Douarn-Enez, je fus curieux de prendre garde aux murailles que l'on dict estre restées de cette ville d'Is, lesquelles je ne pus voir.²⁰ »

Près d'un siècle plus tard, dom Morice, dans son *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, consacre un chapitre aux « Fables débitées au sujet de Grallon » ; il reprend les éléments cités par ses prédécesseurs :

¹⁸ A. LE GRAND, *La Vie des saints...*, op. cit., p. 56-57.

¹⁹ DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636 (d'après le manuscrit original. T. I / avec notes et éclaircissements par Léon Maître et Paul de Berthon...)*, Nantes, 1898-1902, p. 113.

²⁰ Dom N. MARS, *Histoire du Royal Monastere de s. Guennolé de Landevennec. Ordre de s. Benoist, recueillie fidèlement des vieilles chartres et vieux manuscrits du mesme Monastere par frere Noël Mars Religieux Bénédictin de la congregation de S. Maur*, « section IV. Notes sur les sections III, IV, V », 1648, Landévennec, Abbaye de saint Guénolé, Pax, 1974, p. 19-20.

K(e)ris, les ruines en *Baye de Douarnenez*, la « Princesse, qu'on dit fille de Grallon, & qu'on appelle Ahès ou Dahut », mais reste sceptique sur l'historicité de la légende. Comment entouré de tant de saints, Gradlon n'aurait pas remédié aux défauts de sa fille ? La logique est imparable ; dom Morice consent à une vision religieuse, empreinte d'un paternalisme bienveillant, d'un vieux roi Gradlon abusé par sa fille ; cependant, en bon historien du ^{xvii}^e siècle, il conteste les éléments populaires : la clé royale et l'équivoque toponymique de *Toul-Dahut*.

« Grallon si sévère dans les commencemens de son regne, si pieux sur la fin de ses jours, aidé des sages conseils de tant de saints Personnages, de S. Ronan, de S. Guingualois, de S. Jagu, de S. Corentin, ou n'ait pas aperçu dans sa fille tous les défauts, qu'on reprochoit à cette Princesse, ou n'y ait pas remédié. [...] Tout ce qu'on ajoute de la clef que ce Roi portoit au cou, pour marque de sa Royauté, n'est qu'un conte puérile, inventé sur une étimologie mal concertée des mots *Toul-Dahut*, ou *Toul-Alchûés*, ou sur une application faite à contre-temps, du terme de *clef* employé dans l'Ecriture, pour exprimer la puissance ; conte indigne d'être écrit comme une chose sérieuse.²¹ »

Malgré les apports merveilleux du ^{xvii}^e siècle, la légende est malmenée par les hagiographes et les historiens du ^{xviii}^e siècle, plus inspirés par le *Discours de la méthode* de Descartes que par la *Légende dorée* de Jacques de Voragine. Il faut attendre la fin du ^{xviii}^e siècle avec Cambry, pour que cette légende merveilleuse inspire les esprits romantiques : on y trouve la nostalgie des origines, une mythologie armoricaine, une princesse « païenne » affrontant les moines évangélisateurs, un infanticide royal et le courroux divin, annonçant l'inévitable fin tragique, ressort final nécessaire à l'esthétique romantique. On glisse doucement de l'interprétation biblique de Sodome, soit la ville pécheresse détruite par

Dieu, à la condamnation de Dahut, incarnation du paganisme tué par le christianisme.

Le développement romantique²²

En 1794, lors de son *Voyage dans le Finistère*, Jacques Cambry nous conte une vision idéaliste dans une habile interprétation de la légende destinée à raccrocher le thème de la ville de l'Autre Monde à des éléments de la Bible alliés à la tradition locale. Cambry est un précurseur du romantisme esthétique naissant, sa quête du merveilleux préfigure les orientations de la littérature du ^{xix}^e siècle : embellir, valoriser et diffuser les traditions locales. « On m'a fait voir sur le rivage, près de Ris, un monument irréfutable de ce terrible événement. C'est un rocher surnommé Garrec, sur lequel est empreint le pied du cheval de Gralon ». Remarquable est aussi un passage qui est repris par tous : celui où Gradlon essaie de sauver sa fille des flots et la prend en croupe. « Si le prince obéit, et s'il noya sa fille, si la princesse, en se précipitant, se sacrifia pour son père ; si Lucifer saisit Dahut pour épargner au prince le désagrément de la noyer ; je n'en sais rien. Les historiens du tems n'ont pas bien raconté le fait, et les commentateurs ont oublié de l'éclaircir.²³ »

Il faut attendre la fin du ^{xviii}^e siècle avec Cambry pour que la légende s'embellisse de nombreux détails poétiques : évocation de la nostalgie des origines, invention d'une mythologie armoricaine,

²¹ Dom P.-H. MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, Delaguette, 1750, col. 635.

²² Je renvoie le lecteur aux travaux de J. BALCOU, « La légende de la ville d'Is. Aspects littéraires », dans *La Légende de la ville d'Ys. Une Atlantide bretonne*, Quimper, Musée départemental breton, 2002, p. 41-53 ; M. LARGENTON, *Études littéraires : légende de la ville d'Ys*, mémoire de maîtrise de lettres, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1979, 103 p. ; de J.-P. BRETHENOUX, *L'Utilisation de la légende de la ville d'Ys au ^{xx}^e siècle, en littérature et en bande dessinée*, mémoire de maîtrise de lettres, Limoges, Université de Limoges, 1984, 169 p. Je remercie M. Brethenoux de m'avoir bien obligeamment confié une copie de son mémoire.

²³ J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795* (D. Guillou-Beuzit, éd.), Quimper, 1999, p. 328.

modelage d'une princesse « païenne » affrontant les moines évangélistes. L'infanticide royal est évoqué ainsi que le courroux divin annonçant l'inévitable fin tragique qui est, particularité d'un ressort final littéraire, nécessaire au développement de l'esthétique romantique. On glisse doucement de l'interprétation biblique de Sodome, soit la ville pécheresse détruite par la volonté divine, à la condamnation de la princesse Dahut, incarnation de la pensée religieuse festive de l'Autre Monde, transformée en démon, destiné à périr noyé par la voix de saint Gwenolé. La main de l'Éternel, représenté par le saint évangéliste, est la métaphore, annonciatrice du retour en force du pouvoir religieux catholique dans cette après-Révolution française.

Quant aux écrivains romantiques, ils débordent d'imagination dans leur œuvre littéraire, essayant de concilier un terreau mythologique, une fin des temps et l'épisode biblique de Sodome et Ghomorre. Si la femme de Lot est perdue pour s'être retournée, Dahut, damnée par saint Gwenolé, est poussée dans les flots par son père. Ce nouveau motif se rapproche de la punition d'Ève, du sacrifice d'Isaac, et secondairement évoque la toute-puissance d'un clergé masculin misogyne. Cet épisode va déchaîner les passions, certains y voient une métaphore de l'éternelle condamnation, par le clergé catholique, de la femme insoumise. Ces « pro-païens » accusent ce même clergé d'avoir créé la légende à des fins de propagation religieuse et d'être, peu ou prou, responsables de la mort de Dahut. Pourtant, à de rares exceptions, les clercs ont systématiquement condamné la légende plus qu'ils ne l'ont utilisée à des fins d'édification. Les écrivains romantiques en sont les principaux responsables, mais, sans leur œuvre littéraire, la légende n'aurait pas connu un tel succès, alimentant les lectures de plusieurs générations.

En 1826, Daru, dans son *Histoire de Bretagne*, reprend la légende et y ajoute toute une coloration de tragédie, à l'inconduite de la princesse, nommée

ici Ahès. Il existe bien un tissu légendaire à Carhaix autour de la figure d'un personnage légendaire appelé tantôt « princesse Ahès », tantôt « le vieillard Ohès ». Ce nom, inconnu de l'histoire officielle, provient de l'équivoque toponymique de la ville de Carhaix, *Ker-Ahez* en breton, traduit par le château, ou la ville, d'Ahez²⁴. Son récit témoigne de la diffusion géographique de la légende à l'intérieur des terres (Huelgoat est en Centre-Bretagne) ; elle révèle la capacité d'agrégation, de recomposition, de spatialisation d'une structure légendaire.

« Il y a dans la Basse-Bretagne, près du village de Huelgoat, une espèce de fondrière, un abîme d'où s'élèvent des bruits lugubres : ce sont, au dire des paysans voisins, les gémissements des amants de la princesse, qu'elle faisait précipiter dans ce gouffre, victimes de ses fureurs et de son inconstance. Cette princesse se nommait, dit-on, Ahès, et on lui attribue la fondation du château de Ker-Ahès, qui est devenu la ville de Carhaix.²⁵ »

En 1827, l'historien breton A. Le Moigne de La Borderie fait paraître dans son *Histoire de Bretagne*²⁶ une compilation bien romancée de la ville d'Is tout en concluant que la légende ne présente pas d'intérêt puisqu'elle n'a rien d'historique. La Borderie cherchait à recréer une histoire de Bretagne au travers des *vitae* des premiers saints ; il a contribué, à son insu, à la vitalité de la légende.

Quelques années après, J.-F. Brousmeche, lors de son *Voyage dans le Finistère* (1829-1831), reprend et développe la légende là où l'avait laissée Cambry. Plus de doute, sous sa plume, Guénolé nous annonce que Dahut est bien le diable. L'auteur introduit dans son écriture une logique dramatique, l'Océan est l'instrument de Dieu, il n'arrête sa course qu'après avoir englouti la fille du roi, dernière victime de la vengeance céleste. Malgré cette propension à retravailler

²⁴ B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes...*, op. cit., p. 48.

²⁵ P. DARU, *Histoire de Bretagne*, t. I, Paris, 1826, p. 69-71.

²⁶ A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Histoire de la Bretagne*, Rennes-Paris, t. I, 1896, p. 312-326.

l'intrigue légendaire, Brousmiche nous signale les autres versions de la légende qu'il a pu entendre au cours de son périple finistérien : une autre localisation de *Ker-Is* à Penmarc'h, et à Porsmarc'h, près de Douarnenez « où ce serait arrêté le cheval de Grallon : on y montre encore les marques des fers de ses quatre pieds sur un rocher²⁷ ».

« Le Saint prévient Grallon qu'il porte le diable derrière lui : Grallon repousse sa fille ; elle tombe dans les flots qui déjà baignaient les pieds du cheval du monarque, et la mer arrête sa rage, se calme incontinent, au moment où elle reçoit cette dernière victime de la vengeance céleste. Le lieu où tomba Dahut est consacré, il reçut le nom de *Poull'd'ahut*, aujourd'hui nommé par corruption sans doute Pouldavid.²⁸ »

En 1837, Miorcec de Kerdanet, dans une note, lors de la réédition des *Vies des saints de la Bretagne Armorique*, commente abondamment le récit d'Albert Le Grand avec des détails nés de son imagination ou issus de la tradition orale, nul ne peut le dire : « C'était la capitale des anciens Corispiti²⁹, dont le nom veut dire habitants de la ville d'Ys [...]. Le roi Grallon faisait garder avec soin les clefs des écluses et présidait lui-même chaque mois, à l'entrée des eaux dans la ville.³⁰ » Dans ses notes, Dahut devient Ahez, la clé de Grallon ouvre les écluses de la ville... Ce mouvement créatif n'allait pas s'arrêter en si bon chemin, la fille de Grallon est désormais appelée indifféremment Dahut ou Ahès.

Pitre-Chevalier, dans *La Bretagne ancienne*³¹, propose une synthèse historique de notre légende, en citant « le poème de Grallon-Mur » qu'il date du VI^e siècle³² ; faisant fi des anachronismes, il développe les quelques vers sur plusieurs pages pour conclure sur une interrogation de son temps : « Ce conte n'est-il pas encore une allégorie du druidisme et du catholicisme achevant de se disputer les esprits en Bretagne ? ». Cette nouvelle interprétation de la légende reflète l'émancipation romantique du dogme chrétien, elle va connaître un important succès jusqu'à nos jours. Dans cette même veine romancière, l'auteur brode autour du personnage de Dahut : « L'exemple des débauches était donné publiquement par la fille même de Grallon, la belle Ahez ou Dahut, dont les débordements surpassent tout ce qu'on nous a conté d'Honorina, de Messaline et de Marguerite de Bourgogne... » Si Pitre-Chevalier fait une référence indirecte à Marguerite de Bourgogne, son successeur, Toudouze³³, ne va pas hésiter à puiser directement son inspiration dans *La Tour de Nesle*, roman historique d'Alexandre Dumas, relatant les relations adultérines de la reine Marguerite et du meurtre de ses amants (voir *infra*). Le texte de Pitre-Chevalier reste imprégné d'un courant romantique triomphant, un courant qui, au contact du développement de la pensée positiviste en cette fin de XIX^e siècle, va quitter le champ de l'histoire pour la création romanesque,

²⁷ J.-F. BROUSMICHE, *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831*, Berrien, 1977, t. II, p. 286, 322-323.

²⁸ Id., *ibid.*, p. 323.

²⁹ « Au XI^e siècle est apparu dans les documents l'adjectif *Coriosopitum*, censé désigner l'évêque de Quimper et réputé antique, car il s'agissait de prouver l'ancienneté du siège épiscopal. C'était une double erreur, car le nom antique en cause était en réalité celui de la *civitas Coriosolitum* et de toute manière, cette *civitas* correspondait non à Quimper, mais à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). » B. TANGUY, « Quimper », art. cité, p. 396.

³⁰ A. LE GRAND, *La Vie des saints...*, op. cit., p. 55.

³¹ PITRE-CHEVALIER, *La Bretagne ancienne*, Paris, 1844, p. 88-90.

³² « Entre le lai prétendument attribué à Marie de France et la submersion de Keris provoquée par Dahud, il n'y a de commun que le nom de Grallon [...]. Les deux récits n'ont rien à voir l'un avec l'autre [...]. Il n'y est question que des amours d'une femme de l'Autre Monde et d'un chevalier. Si le chevalier risque de se noyer par imprudence, il n'y a nulle submersion. Et tout le récit est différent ». F. LE ROUX et C.-J. GUYONVARCH, *La Légende de la ville d'Is*, op. cit., p. 110-111.

³³ G.-G. TOUDOUZE, *Les Derniers Jours d'Ys la Maudite. Roman des temps légendaires*, 1920 (Rééd., Morlaix, 1947, 236 p.). *Le Petit Roi d'Ys* a été édité six fois de 1914 à 1954.)

dont Toudouze et Guyot produiront les ouvrages les plus célèbres.

Littérature orale et culture populaire

Trois textes importants paraissent à quelques années d'intervalles : *Ker-Is*, d'Émile Souvestre, en 1844, *Livaden Geris* (La submersion de *Ker-Is*), de La Villemarqué, en 1839, *Ar Roue Gralon ha Ker-Is* (Le Roi Gradlon et *Ker-Is*), d'Olivier Souêtre vers 1850. Ces récits se démarquent des créations antérieures par un retour au populaire tant par les sources que par l'esthétique.

Émile Souvestre, dans son récit du vieux pêcheur, paru dans *Le Foyer breton* (1844), place le développement de la légende dans un imaginaire fantastique. Il y intègre de nouveaux détails : Dahut devient la magicienne Ahès, *Ker-Is* est construite par les korrigans, un prince étranger, barbu aux yeux qui brillent comme des étoiles, la séduit et apporte à la cour le passe-pied des sept péchés capitaux, les amants étranglés sont envoyés au matin à la décharge de Poullaouen ou de Huelgoat, plusieurs forêts de chênes ont eu le temps et naître et de mourir...

« Or, un soir qu'il y avait une fête chez elle, on vint lui annoncer un prince puissant, venu des extrémités de la terre pour la voir. C'était un homme de grande taille, tout vêtu de rouge et si barbu, qu'on apercevait à peine ses deux yeux, qui brillaient comme des étoiles [...]. Ahès et les gens de sa cour reconnurent qu'ils avaient trouvé leur maître, et tous résolurent de prendre des leçons du prince barbu [...]. Pour commencer, celui-ci leur proposa un branle nouveau qui n'était autre que le passe-pied dansé en enfer par les sept péchés capitaux. Il fit entrer, pour cela, un sonneur qu'il avait amené avec lui. C'était un petit nain vêtu d'une peau de bouc, et qui portait sous son bras un biniou dont le

chalumeau lui servait de *penbaŷ*.³⁴ »

Ainsi, *Ker-Is*, œuvre d'Émile Souvestre, porte la richesse d'influences diverses, son inspiration des anciennes traditions orales bretonnes, peuplées d'êtres surnaturels de l'Autre Monde, préfigure le succès futur des recherches et publications folkloristiques des XIX^e et XX^e siècles.

Quant à Hersart de La Villemarqué, dans le *Barŷaz Breiz*, il révèle un chant breton, « *Livaden Geris* » (Submersion de la ville d'Is), dans lequel il mêle adroitement deux strophes du poème gallois de Seithenlin issu du *Livre Noir de Carmarthen* (XII^e siècle). Le poème de La Villemarqué reste ce qu'il est : « un beau récit français, tant le breton qu'il traduit est aussi incohérent qu'in vraisemblable.³⁵ »

« As-tu entendu, as-tu entendu ce qu'a dit l'homme de Dieu au roi Gradlon qui est à Is ?

Ne vous livrez point à l'amour ; ne vous livrez point aux folies. Après le plaisir, la douleur !

Qui mord dans la chair des poissons, sera mordu par les poissons ; et qui avale sera avalé.

Et qui boit et mêle le vin, boira de l'eau comme un poisson ; et qui ne sait pas apprendra.³⁶ »

La *gwerŷ*, ou complainte bretonne, d'Olivier Souêtre est une composition réussie et remarquable, aussi bien par sa qualité linguistique que par sa diffusion, qui l'ont fait qualifier de *best seller*³⁷. Sa composition revivifie et renforce les anciens motifs : l'étranger devient le prince rouge aux yeux flamboyants, le visage ceint d'une barbe noire, Ahès

³⁴ Le biniou est une cornemuse à un bourdon, bourdon qui sert ici de canne (*penbaŷ*) au nain. É. SOUVESTRE, *Le Foyer breton. Contes et récits populaires*, 1844 (rééd. 1853, Paris, p. 119-127).

³⁵ F. LE ROUX et C.-J. GUYONVARCH, *La Légende de la ville d'Is*, op. cit., p. 66.

³⁶ T. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Barŷaz-Breiz. Chants populaires de la Bretagne*, Paris, 1839. Rééd. 1963, p. 39-40 : « *Ar Roue Gralon ha Ker-Is* (Le Roi Gradlon et *Ker-Is*) ».

³⁷ D. LAURENT, « La Villemarqué et le *Barŷaz Breiz* : naissance de la littérature orale », *ArMen*, n° 18, décembre 1988, p. 30-49.

le feu de l'enfer dans son cœur, mène la ville à sa perte... Le fantastique romantique est ici habillé de morale religieuse, de mises en garde dramatiques propres à fasciner l'auditeur. Le blasphème et le sacrilège des gens de *Ker-Is* ne peuvent qu'entraîner la colère de Dieu. L'action s'achève sur le « Mene-Hom », où, agenouillés, saint Guénolé et le roi voient briller la pierre de Rumengol : « Sur cette pierre, nos ancêtres ont versé le sang pour les faux dieux. » La traduction des couplets suivants révèle le génie de l'auteur : autour du noyau légendaire, il brode des motifs populaires, inversant systématiquement les valeurs chrétiennes afin de terrifier le lecteur. Cet habillage de la légende est propre à réveiller les fantasmes et les peurs les plus angoissants de l'esprit populaire, d'autant plus que la chanson a connu une importante diffusion, colportée sur feuilles volantes par les chansonniers dans toute la Bretagne.

« 2. Dans la ville d'Is, il n'y a rien de nouveau, Car c'est fête ici tous les jours.

Il n'y a rien de nouveau dans la ville d'Is, Car c'est fête ici toutes les nuits...

3. Les buissons d'épines ont poussé, Devant les portes des églises toujours fermées ;

Et, sur les pauvres qui pleurent, On lâche les chiens pour les dévorer...

4. Dès leur seize ans, les filles, N'ont d'autre Dieu que le péché,

Et, pour couronner leur dieu, Elles donnent leur plus belle rose.³⁸ »

Le génie de l'auteur est d'alimenter la vitalité d'un récit transmis sur de longues durées tout en gardant la structure visible du mythe de la ville de l'Autre Monde.

Troude et Milin (1870) publient un recueil de contes populaires, *Ar Marvailher Brezounek* (Le

Conteur breton)³⁹, en édition bilingue, contenant un conte.

Les romanciers

Si les textes du XIX^e siècle ne dépassaient pas quelques pages, Georges-Gustave Toudouze s'empara de la légende pour la reconstruire dans une œuvre de deux cent trente-six pages, qualifié par lui-même de « roman des temps légendaires » au titre *Les Derniers Jours d'Ys-la-Maudite*. Il fallait une mère à Dahut, ce sera la walkyrie Malgwen, dont il aura fallu tuer l'époux, le roi Harold. Roman teinté de passions paroxystiques, l'action se concentre sur les derniers jours, comme à Pompéi.

Les vêtements des personnages dessinés par Hérouard mélangent allègrement les genres historiques, gaulois, viking, haut et bas Moyen Âge. Les héros de Toudouze sont des archétypes romantiques, hors du temps et de la réalité. Mais qu'importe, l'Autre Monde est présent par l'embellissement de l'imaginaire : La Walkyrie, Les Amants sur la Mer, La Porte de l'Océan, Le Palais de la Sirène, Le Fjord-de-la-Mort, La nuit de la Grande Épouvante...

« Malgwen – Salut à toi, Gradlon, roi de Cornouaille. Te plaît-il que nous échangions quelques paroles plutôt que quelques coups de lance... ? Je ne suis descendue de ma tour que pour te voir de plus proche et pour t'entretenir loyalement...

Gradlon – Tu es belle, ô Malgwen, comme une fée de Bretagne...

Malgwen – Et qui te dit, ô Gradlon, que je ne suis pas une fée de Norrland... ? Mais il faut que tu saches d'abord. Je suis la femme du roi Harold.

Gradlon – Je tuerai le roi Harold.

Elle a ce cri sauvage :

Malgwen – J'y compte bien... Seulement d'abord écoute. Je hais le roi Harold, mon époux. Je l'ai toujours

³⁸ O. SOUËTRE, *Ar Roue Gralon ha Ker-Is*, 1850, couplets 2, 3 4/49. Rééd. 1862, *Bleunioù-Breiz. Poésies anciennes et modernes de la Bretagne*, Quimperlé, p. 116-141.

³⁹ A. TROUDE et G. MILIN, *Ar Marvailher Brezounek, Le Conteur Breton*, Brest, 1870.

haï. Ce vieillard débauché et ivrogne me répugne. Et, depuis des années, je cherche le héros qui me vengera de lui...⁴⁰ »

Le roman de Charles Guyot, *Légende de la ville d'Ys d'après les anciens textes*⁴¹ (1926), est une vue complète de tout ce qui a été écrit, sur le sujet, mais qui a peu de rapport avec des traditions antérieures au XIX^e siècle, excepté les créations d'Albert Le Grand. Gradlon rencontre ses amis, les saints évangélisateurs, Corentin, Guénolé et Ronan... sans oublier Hoel et Rivelin, dont on se demande d'où ils viennent, qui se battent à mort avec l'étranger satanique. Il utilise, à cet effet, un style pseudo-médiéval avec une narration moderne, sept chapitres reprenant les éléments créés par les romantiques, faisant fi des anachronismes rencontrés.

« L'île de Sein est redoutée des pilotes ; nul, dit-on, n'y navigue sans naufrage. Là, dans l'asile d'un bois profond, vivaient retirées les prêtresses du culte ancien de l'Armorique, les Sènes.... Dahut cingla vers l'île... Nous te connaissons bien, Dahut, fille de Gradlon. Nous t'avons rencontrée dans les landes où l'on célèbre encore secrètement les mystères de nos dieux.... Quel est ton souhait ?... Dahut répondit : – Pour donner une église au Crucifié en ma cité d'Ys, Gradlon mon père a refusé de bâtir la digue que réclame le peuple. Je veux qu'en une nuit cette digue soit prête.... Lors les Sènes, s'étant levées, tendirent les bras vers le firmament où s'avancait la lune claire, et elles parlèrent ainsi à la princesse : – Redis après nous les paroles que voici : « Je vous appelle, Génies de l'air et de la terre, esclaves ailés des dieux, et vous, Esprits souterrains ! Je vous requiers, Korrigans industriels, Elfes rapides ! Accourez, obéissez à mes ordres. Que, pendant cette nuit, vos mains habiles élèvent la digue infranchissable, creusent le large bassin, posent sur le rocher d'Ys le beau castel de Dahut !⁴² »

⁴⁰ G.-G. TOUDOUZE, *Les Derniers Jours d'Ys la Maudite. Roman des temps légendaires*, 1920. Rééd. Morlaix, 1947, 236 p. (p. 55).

⁴¹ C. GUYOT, *Légende de la ville d'Ys d'après les anciens textes*, Paris, 1926 (1^{re} éd.), 151 p.

⁴² Id., *ibid.*, (rééd.) 1982, p. 65-67.

Le développement voulu par Guyot correspond à une transformation du mythe en littérature, par un processus de rationalisation sans exclure l'usage du merveilleux païen et chrétien. La narration constitue une chronologisation systématique des différents événements relatifs à la ville d'Ys et au roi Gradlon. Il introduit une logique de causalité, chaque événement justifiant ou annonçant le chapitre suivant. Et enfin par la psychologie, Guyot décrit le caractère et les sentiments des personnages, justifiant leurs paroles et leurs actes⁴³. Sa réussite est telle que de nombreux auteurs contemporains ne cessent de puiser dans son texte leur expression légendaire.

Si les écrivains aiment laisser libre cours à leur imagination, ils restent imprégnés de leur époque. Après le XIX^e siècle, époque phare de l'esthétique romantique, la littérature du XX^e siècle s'éloigne des tourments de l'âme, propre au romantisme, pour « raisonner » la légende. Avec *Tempête sur la ville d'Ys* d'Henri Queffélec⁴³ (1962), c'est le retour à l'essai historique et laïque. L'auteur essaye de reconstituer la ville d'Ys telle qu'elle pouvait exister au V^e siècle. Un péplum armoricain sans diable, sans péchés, sans punition divine, *Ker-Is* sombre à la suite d'un cataclysme naturel.

Ces quelques mentions se centrent sur les œuvres les plus marquantes, elles signalent l'importante profusion de créations littéraires et artistiques opérées autour de la légende : opéra, théâtre, gravure, poésie, peinture, bande dessinée, ésotérisme, livre pour enfant...

La démystification

À ces créations littéraires s'opposent les recherches folkloriques et archéologiques, plus en quête de l'historicité de *Ker-Is* que de la tragédie

⁴³ J.-P. BRETHENOUX, *L'Utilisation de la légende...*, *op. cit.*, p. 26-27.

légendaire. Anatole Le Braz⁴⁴ (1893), Lucien Boulain (1893) et Paul Sébillot (1899) relatent de nombreuses variantes de la légende entendues dans toute la Basse-Bretagne. *Ker-Is* est localisée indifféremment le long des côtes de Basse-Bretagne, et de nombreux autres exemples de villes englouties françaises et étrangères sont citées à l'appui de leur analyse ; la ville d'Is relève plus du patrimoine oral que de l'archéologie. En 1946, les analyses de Louis Ogès sur « La légende de la ville d'Is. Comment naît et s'embellit une légende »⁴⁵ marquent la fin de cette volonté d'historiciser un mythe, immatériel par nature⁴⁶.

Conclusion

En conclusion, quel jugement peut être porté sur ce mythe celtique, christianisé, réactualisé, recyclé, réinspiré, et ce jusqu'à nos jours ?

Dahut

Pour les chercheurs Françoise Le Roux et Christian-J. Guyonvarc'h, l'élément majeur du dossier est Dahut, la femme de l'Autre Monde, un personnage intimement lié à l'eau : « il est caractéristique de l'archaïsme du folklore populaire breton, le seul à avoir conservé à la ville submergée l'aspect et la permanence d'une ville de l'Autre Monde ». Son étymologie pourrait se décliner

comme **dago-soitis*, « la bonne sorcière » ou plutôt « la bonne magie »⁴⁷.

Yann-Ber Piriou⁴⁸ (1996) propose une étymologie celtique commune à Dahut, qui nous rappelle celui de *Gwenhudy*, divinité galloise des eaux. Plusieurs sources et fontaines du pays de Galles, ainsi, d'ailleurs qu'un mégalithe, font référence à ce personnage. D'après le *Le Livre Noir de Carmarthen*, « *Maes Gwenhudy* » (La plaine de *Gwenhudy*) serait aussi un des noms donné à la mer. Georges Dumézil⁴⁹ (1959) fait allusion à des traditions de pêcheurs gallois selon lesquels la neuvième vague s'appelle le bélier de *Gwenhudy*, les huit précédentes étant ses brebis.

Les romanciers utilisent Dahut comme personnage principal, enfant roi responsable de l'engloutissement de la cité d'Is. Ce sont eux qui ont hypertrophié la scène finale de la damnation éternelle de la fille insoumise par son propre père. La référence de Sodome et Gomorrhe devient le poncif obligé, et le refoulement du religieux caricature avec force l'engloutissement de la liberté féminine. Le Guerrier Impie⁵⁰, figure mythologique indo-européenne transgressive ô combien négative, est traité avec plus d'égards que ne l'est Dahut.

Dans la tradition populaire, Dahut se transforme en sirène appelée Marie-Morgane, ou Marie de la Mer ; les matelots entendent parfois un chant triste et doux, dont les paroles inconnues évoquent tantôt une lamentation, tantôt une lente supplication. Sa rencontre est annonciatrice de tempête ou de mort

⁴⁴ A. LE BRAZ, *La Légende de la mort en Basse-Bretagne, croyances, traditions et usages des Bretons armoricains*, Paris, 495 p. (p. 44).

⁴⁵ L. OGÈS, *La Légende de la ville d'Is...*, *op. cit.*, éd. 1946, p. 81-91.

⁴⁶ On n'oubliera pas de consulter les travaux plus récents de Patrick Galliou et René Sanquer pour l'archéologie, d'Henri Waquet pour l'étymologie, de Jean Balcou, de Yann-Ber Piriou, du père Marc Simon et de Bernard Tanguy pour la tradition écrite, et les recherches de Fañch Postic pour la tradition orale ; toutes ces recherches arrivent au même résultat, la démystification de Ker-Is et sa totale absence de réalité matérielle.

⁴⁷ F. LE ROUX et C.-J. GUYONVARC'H, *La Légende de la ville d'Is*, *op. cit.*, p. 121.

⁴⁸ Y.-B. PIRIOU, « Transmissions et contacts entre l'écrit et l'oral. Le thème de la ville engloutie dans la littérature bretonne », dans L.C. HILDEGARD, Tristram Hrsg. *(Re)Oralisierung*, coll. « ScriptOraia », vol. 84, Tübingen, 1996, p. 379-394.

⁴⁹ Georges DUMÉZIL, « Remarques comparatives sur le dieu scandinave Heimdalr », *Études celtiques*, t. VIII, 1959, p. 263-283.

⁵⁰ F. BLAIVE, *Le Mythe indo-européen du guerrier impie*, Arras, 1996.

imminente. Ici encore, la tradition orale respecte plus le prototype mythologique ; la tradition littéraire, quant à elle, recycle beaucoup plus rapidement ses motifs au gré des attentes dramaturgiques du moment.

Gradlon

Historiquement, le roi Gradlon est connu par la littérature hagiographique bretonne, au IX^e siècle, dans la vie de saint Guénolé écrit par le moine Wrdisten ; vers 1065, on retrouve un « Graislemeiers de Fine Posterne » ou « Gradlon Meur de Finetterre », dans *Erec et Enide* de Chrétien de Troyes.

Gradlon est aussi le héros d'un lai féérique anonyme, composé vers 1089, le *Lai de Graelen Muer*, cité par La Villemarqué dans le *Barzaz Breiz*⁵¹ (1839). Le lai évoque un jeune chevalier au service du roi de Bretagne ; il rencontre une demoiselle se baignant dans une source. Après plusieurs péripéties, *Graelen Muer* décide de rejoindre la fée au-delà d'une rivière. Le fidèle coursier perd son maître et fuit à la nage, pendant que la fée sauve le roi :

« ... L'aventure du bon destrier,
L'aventure du chevalier,
Comme il s'en alla do sa mie,
Fut par toute Bretagne ouie.
Un lai en firent les Bretons,
Graalon-meur l'appelle-t-on. »

Entre ce lai et la submersion de *Ker-Is*, il n'y a de commun que le nom de Grallon. Dans la légende, c'est la fille qui est condamnée par le roi, et non le roi sauvé par la fée. Dans le lai, il n'est question que des amours d'une femme de l'Autre Monde et d'un chevalier. Si le chevalier risque de se noyer par imprudence, il n'y a nulle submersion. Il est aussi présent dans la *Chanson d'Aspremont*, chanson

de geste composée au XII^e siècle. *Graeslen* est un jeune serviteur breton à la cour de Charlemagne et combat aux côtés de Roland⁵².

En 1580, le roi Gradlon est cité la première fois en association avec *Ker-Is* dans un mystère médiéval breton intitulé « La Vie de saint Guénolé, premier abbé de Landévennec⁵³ ». On peut estimer que cette pièce de théâtre est le premier texte à associer saint Guénolé, le roi Gradlon et la cité engloutie de *Ker-Is* ; la fille du roi est absente de la pièce. Le texte, pour la partie évoquant *Ker-Is*, est un pastiche de la fuite de Loth de Sodome ; tous les poncifs religieux y sont présents : l'homme messager de Dieu, les bourgeois, les prostituées, l'engloutissement dans la terre (puis par la mer), la fuite. En ce qui concerne la fuite, l'auteur a dû composer avec les traditions locales : Loth fuit Sodome avec sa famille prévenu par un ange, le roi Gradlon fuit *Ker-Is* prévenu par saint Guénolé.

Plus prosaïquement, si l'on en croit la liste des comtes de Cornouaille que nous ont transmise les cartulaires de Landévennec, de Quimperlé et de Quimper, trois Gradlon auraient régné sur la Cornouaille : Gradlon Meur, Gradlon Flam et Gradlon Plonéour. Ils apparaissent dans le document en 4^e, 9^e et 13^e position. Les deux premiers appartiennent aux ténèbres de l'histoire. Gradlon Plonéour a vécu dans la seconde moitié du X^e siècle, ses parents ont été des donateurs à l'abbaye de Landévennec. Le corpus légendaire s'est aggloméré autour de ce dernier personnage⁵⁴.

⁵² F. LE ROUX et C.-J. GUYONVARCH, *La Légende de la ville d'Is*, op. cit., p. 110-111.

⁵³ E. ERNAULT, *L'Ancien Mystère de saint Guénolé*, publié avec traduction et notes, Rennes, 1940, 131 p. (*Bibliothèque bretonne armoricaine*, fasc. VI).

⁵⁴ B. TANGUY, « Gradlon (roi de Cornouaille)... », art. cité, p. 13-25.

⁵¹ T. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, op. cit., éd. 1839, p. 39-43 (*Ar Roue Gralon ha Ker-Is*, Le Roi Gradlon et Ker-Is).

La ville de l'Autre Monde

Dans *La Légende de la mort* d'Anatole Le Braz⁵⁵, le chapitre « Les villes englouties » contient des récits en relation avec la ville d'Is. Tous ces récits, très courts, insistent sur la possibilité du rachat et de la résurrection de la ville qui sortira alors de la mer. Ce rachat, souvent lié à l'inévitable messe fantôme, s'oppose à la tradition littéraire où prédomine la référence biblique de Sodome.

Dans l'ancien mythe celtique, le personnage responsable de l'engloutissement est une fée gardienne de la vanne de l'Autre Monde ; dans la tradition orale, c'est un humain qui peut délivrer la ville de sa léthargie ; il peut le faire en donnant le *repons*, ou l'obole, à la quête, durant la messe fantôme. Sébillot, de passage à Plogoff, nous narre un étrange récit dans lequel saint Guénolé fait visiter la ville engloutie à un jeune pêcheur la nuit de Noël. Le saint réveille pour quelques heures les habitants endormis : « Et, chaque année, à la même heure, je fais cesser l'enchantement qui pèse sur cette ville... Garde-toi de prononcer une seule parole, car tu mourrais sur-le-champ ! » Le saint mène le jeune homme jusqu'à l'église et réveille le prêtre pour l'office divin :

« Et je voyais le prêtre et tous ces malheureux qui tournaient de mon côté leurs yeux suppliants, pleins d'espoir et d'angoisse, car ils avaient reconnu en moi un être de la terre, et ayant vu le saint me conduire dans leur cité, peut-être pensaient-ils que j'étais venu sur l'ordre de Gwenolé pour formuler la parole de délivrance...

« Et j'allais ouvrir la bouche pour prononcer le mot sacré, quand, me saisissant fortement le bras, mon céleste guide me dit d'une voix impérieuse : Silence ! malheureux ! ce n'est pas encore aujourd'hui qu'Ys doit renaître !... »

« Tel fut le récit de Jos... Je me gardai bien d'émettre la supposition qu'il s'était endormi et qu'il avait rêvé... En regagnant le chemin, j'aperçus au loin la baie des

Trépassé, et je regrettais que le pêcheur n'eût pas dit : Amen ! car j'eusse été, moi aussi, fort curieux de pouvoir me promener dans cette ville ressuscitée au soleil, à l'air, à la vie, mais le rivage sinistre était toujours morne et désert.⁵⁶

La tradition orale contant la rencontre du héros avec l'Autre Monde conserve le canevas mythologique, sauf que le héros n'est plus un roi mais un simple homme, le médiateur n'est plus une *banshee*, mais un personnage plus discret, un prêtre, une vieille personne... On peut résumer les différentes étapes comme suit :

- passage du héros vers l'Autre Monde, grâce à une traversée non conventionnelle : tunnel, brouillard, mer...
- rencontre du héros avec la messe fantôme
- attente des fantômes et incapacité du héros à les délivrer de ce temps arrêté, par une parole, un *amen*, le don d'une pièce, un geste altruiste...
- une personne (prêtre, vieille femme, fantôme ou vivant) révèle au héros l'attente des fantômes : d'être libérés de leur situation, de permettre à *Ker-Is* de ressurgir
- En finalité : *Ker-Is* doit encore attendre son réveil.

Cette structure se retrouve, inversée, dans les mythes celtiques, où un personnage féminin, le plus souvent une fée ou *banshee*, garde la vanne des eaux de l'Autre Monde. Elle est avec le roi, peu ou prou responsable de l'engloutissement⁵⁷. Avec la conversion chrétienne des élites, les récits mythologiques ont laissé la place aux écrits bibliques. La tradition populaire, exclusivement orale, perpétue cet imaginaire celtique dans ses légendes comme une « théologie » illustrée de

⁵⁵ A. LE BRAZ, *La Légende de la mort...*, Marseille/Spézet, 1994, p. 245-250.

⁵⁶ P.-Y. SÉBILLOT, *La Bretagne pittoresque et légendaire*, Paris, 1911, p. 201-213.

⁵⁷ F. LE ROUX et C.-J. GUYONVARC'H, *La Légende de la ville d'Is*, op. cit., p. 61-86.

l'Autre Monde. Soit deux mondes séparés dont le conteur, ou l'écrivain, en posséderait la clé, comme le prêtre est le médiateur exclusif pour la religion chrétienne.

Du point de vue mythologique, le récit de l'engloutissement et l'échappée du roi relèvent de l'éschatologie : Gradlon est ici dans la position du dieu qui transcende les éons et assure à terme la « renaissance » d'une nouvelle ère, tel Magni et Modi dans la mythologie scandinave après le « crépuscule des dieux », ou les divers avatars de Visnu à la fin de chaque éon dans la mythologie indienne puranique⁵⁸. Cette notion de cycle disparaît dans la pensée chrétienne, où le temps linéaire prévaut comme devenir absolu.

Cette notion d'inframonde se retrouve dans le nom même de la ville, *Ker-Is*, « ville d'en-bas », « ville au-dessous », mais ce n'est pas une étymologie, le toponyme semble être « motivé » comme le sont les surnoms⁵⁹. Son association avec le nom de Paris (Par-is = Pareille à Is) est une étymologie populaire, un sens spontané, compréhensible par tous les locuteurs bretonnants : ce dicton propose à *Ker-Is* un destin de plus grande envergure, *Ker-Is* aurait donné son nom à Paris. Cette équivoque donne sens à l'interprétation biblique, Paris, le centre du pouvoir devient une nouvelle Sodome ou Gomorrhe, Jéricho, Ninive (sauvé de justesse), une ville trop grande pour écouter la parole divine, ne peut qu'engendrer le vice et les plus grands péchés.

Dans la littérature divers motifs justifient l'engloutissement, de la colère divine au tremblement de terre, ces motifs sont issus eux-mêmes d'autres œuvres littéraires : Bible, romans, science... La dramaturgie et la morale, parfois implicites, y sont toujours présentes. On oscille entre deux positions, la justification de l'engloutissement dans

la littérature ou la possibilité de sa « résurrection » dans la tradition orale. Force est de constater qu'il est difficile pour les écrivains de s'émanciper de l'influence biblique, le « Livre » par excellence. L'aspect positif de la ville de l'Autre Monde, pris dans le sens de la Jérusalem Céleste ou des Îles Bienheureuses, ne subsiste que dans la tradition orale.

A contrario l'interprétation littéraire du mythe s'est transformée sans cesse, passant de la référence moralisante à Sodome et Gomorrhe, à la condamnation de la fille pécheresse, pour finir à la fin tragique du monde ancien, préchrétien, victime directe de l'évangélisation. L'ensemble est porté par l'intérêt populaire pour cette tragédie, mythe de transition entre l'ancien monde païen et le nouveau monde chrétien. Il est intéressant de noter que les clercs se sont toujours opposés à l'utilisation de cette légende à des fins d'édification, et ce malgré les affirmations portées contre eux. La bande dessinée *Bran-Ruz*, d'Auclair et Deschamps⁶⁰ (1981), en est l'expression la plus virulente, Guénolé y est dépeint comme l'apôtre d'une conversion religieuse basée sur la peur et le pouvoir militaire. Je laisse au père Marc Simon, historien de saint Guénolé, la réponse toute monastique à cette accusation contemporaine : « Une thèse qui frise le blasphème : à savoir que Guénolé – entendez la religion du Christ – est l'éteignoir de la belle culture celte d'antan, libre de ses ébats (oh combien !) ; et de montrer en Dahut et "Bran Ruz" les hérauts d'un retour au paganisme qui, par-delà les refoulements imposés, serait le vrai salut de la Bretagne.⁶¹ »

Doit-on conclure par cette question : « est-ce un mythe dangereux », comme le titrait le

⁵⁸ Échange de courriels avec Claude Sterckx, que je remercie vivement pour son aide.

⁵⁹ J. HASCOËT, « La longue vie... », art. cité, p. 85-92.

⁶⁰ C. AUCLAIR et A. DESCHAMPS, *Bran-Ruz*, Tournai, 1981, 193 p.

⁶¹ Père Marc SIMON, « *Petra 'zo nevez e Ker Is* ». *Chronique de Landévennec*, Landévennec, 1988, p. 17-23 (p. 23).

psychanalyste Philippe Carrer⁶² ? Je ne le pense pas, l'engloutissement de *Ker-Is* semble plus le mythe de la séparation cosmogonique entre le monde réel et l'Autre Monde, plus qu'un récit tragique des origines, pour reprendre la thèse de l'auteur,

« englouti » dans la psyché populaire. La force du récit de *Ker-Is* semble être sa connexion avec cet Autre Monde, source du sacré et de l'imaginaire humain, force vivante mais invisible, nourriture mythique et spirituelle de tout un peuple.

⁶² « Dans le domaine de la santé mentale, l'alcool et la drogue montent à l'assaut des remparts et menacent d'engloutir la ville et ses enfants. Il faudrait que les Bretons aient décidément une incurable propension suicidaire pour souhaiter convertir en Histoire un Mythe tout entier orienté vers le désastre, la ruine et la mort et voué de surcroît à une reproduction cyclique sans fin. » P. CARRER, « La submersion d'Is : un mythe dangereux », dans *Rencontres de cultures et pathologie mentale en Bretagne*, Rennes, 1983, p. 23-46.

Résumé

Cet article présente l'historiographie de la célèbre légende bretonne de Ker-Is, des racines mythologiques celtiques jusqu'aux développements littéraires contemporains. Le noyau légendaire, attesté dans les textes anciens, se concentre sur l'engloutissement de la cité royale de Ker-Is, sise dans la baie de Douarnenez, la princesse Dahut ayant ouvert les portes de la ville un soir de tempête. Le roi Gradlon est sauvé *in extremis* par son ami saint Guénolé. La structure mythologique de la légende est attestée en Irlande (Aided Echach) et au pays de Galles (Llys Helig, Cantref Gwaelod), dans des versions figées au contraire de la version armoricaine qui n'a cessé d'évoluer dans le temps. La tradition littéraire de la légende s'est nourri de l'épisode biblique de Sodome et Gomorrhe, en insistant particulièrement sur les motifs de la colère divine et de la faute féminine. La tradition orale, quant à elle, est restée plus fidèle à la structure celtique, l'engloutissement de la ville symbolisant la séparation du monde matériel de l'Autre Monde, la femme fée étant la gardienne des portes des eaux débordantes.

Abstract

The present article analyzes the evolution of the famous Breton legend of Ker-Is, from its mythological Celtic roots to its contemporary literary development. The legendary nucleus develops around the engulfing of the royal city of Ker-Is, in the bay of Douarnenez, princess Dahut having opened the gates on one stormy evening. King Gradlon is saved at the last minute by his friend saint Guénolé. The mythological structure of the legend is attested in Ireland (Aided Echach) and in Wales (Llys Helig, Cantref Gwaelod), in a set expression though, on contrary of the Armorican version which did not stop filling out in time. The literary tradition fed on the biblical episode of Sodom and Gomorrah, stressing the motives of the divine wrath and of a feminine fault. The oral tradition remained more faithful to the Celtic structure, the engulfing of the city symbolizing the cosmogonical separation of the real world from the Other World, the woman fairy being the guard of the Other World's gate of waters.

Diverradur

Kinnig a reer er pennad-mañ eur studi diwar-benn an doareoù m'eo bet skrivet ha kontet istor Ker-Is, eur vojenn vrudet e Breiz ma 'z eus unan, adaleg ar gwiziennou a gaver e mitologiez ar Gelted betek m'eo bet kaerraet el lennegezh a-vremañ. Kalonenn ar vojenn, testenieketaet er skridoù koz, 'zo buket war ar mod m'eo bet beuzet kêr roueel Iz, e bae Douarnenez, doriou kêr o veza bet digoret gand ar briñsez Dahud eun nozvez barr-amzer. Saveteet eo ar Roue Gradlon d'ar momed diweza gand e vignon Sant Gwenole. Framm mitologel ar vojenn a gaver ar roud anezañ e Bro-Iwerzon (Aided Echach) hag e Bro-Gembre (Llys Helig, Cantref Gwaelod) e danevellou a zo chomet digemm, en enep d'an hini n'he-deus biskoaz paouezet da emdroi en Arvorig. Maget eo bet an hengoun lennegel gand marvaill Sodom ha Gomorr er Bibl, poueza ma 'zo bet greet dreist-oll war an abegoù a lakas Doue da gounnari ha war ar merhed a gustumer taoler ar beh warno. Feal eo chomet an hengoun dre gomz avad d'ar framm keltieg, ha ma 'z eo bet beuzet kêr eo eun arouez euz disparti ar bed danvezel deuz ar Bed-All, ar vaouez-boudig o veza diwallerez an norioù a-enep d'an dourioù o tihlanna.

Les cérémonies d'intronisation en Bretagne ducale *

par Bertrand Yeurc'h

Nous allons aborder dans cette communication les jours de fête à travers les premières entrées épiscopales et les couronnements ducaux en Bretagne. Nous traiterons du déroulement de ces cérémonies, en particulier leurs principales étapes, en soulignant les persistances et les changements. Nous nous focaliserons sur les traces laissées dans la production artistique et sur les offices prééminenciers qui interviennent dans ces cérémonies.

Pour ce faire, nous disposons déjà de deux articles préparatoires. Le premier comporte quarante-cinq pages de corpus couvrant les neuf évêchés bretons ainsi que Guérande¹. Le second, traite de dix-sept couronnements ducaux, dont quatre en particulier (Jean V, François I^{er}, Anne et François III) pour lesquels nous avons des descriptions détaillées².

* Cet article est la version papier de la communication donnée le 22 avril 2016 au pôle Pierre-Jakez Hélias de Quimper de l'université de Bretagne occidentale, dans le cadre de la journée d'étude « Jour de fête ! Arts et éphémère de l'Antiquité aux Nouveaux Réalistes. » Encore merci à Tania Levy pour nous avoir invité à y participer.

¹ B. YEURC'H, *La Noblesse en Bretagne. Titres et offices prééminenciers sous les ducs de Bretagne*, Perros-Guirec, 2014, p. 101-158 ; version corrigée et augmentée de : B. YEURC'H, « Les premières entrées épiscopales en Bretagne ducale », Centre international de recherche et de documentation sur le monachisme celtique, *Britannia monastica*, n° 16, 2012, p. 93-161.

² Id., *ibid.* p. 159-179 ; version corrigée et augmentée de : B. YEURC'H, « Les offices prééminenciers dans le cadre du couronnement ducal et de l'ouverture des États : l'exemple breton », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2013, p. 375-397.

Les premières entrées épiscopales

Chronologies connues des cérémonials

	Tréguier	St-Pol	Quimper	Vannes	Nantes	Rennes	Dol	St-Malo	St-Brieuc
Veillée	1		1		1	1		1	
Point de rencontre	2	1	2	1	2	2		2	
Menée	3	2			3	3		3	
Étape	4		3		4	4		4	
Serment à l'évêque	5	3							
Endossement des habits pontificaux	6	4	4		5	5			
Portage	7	5	5	2	6	6			
Arrêt à la porte de la ville		6	6	3	7	7		?	?
Cathédrale	8	7	7	4	8	8	1		1
Repas	9	8	8		9	9	2		2

Tableau 1. – Chronologies connues des cérémonials.

Il est remarquable que tous les évêchés bretons suivent la même chronologie (tableau 1). Cette uniformité pourrait venir de la convergence des pratiques dans une même province ou plutôt être issue d'une liturgie imposée par la métropole. Une comparaison avec ce qui était pratiqué dans les autres diocèses de la même province ecclésiastique pourrait nous aider à trancher. Il n'y a pas d'arrêt à une porte à Tréguier et Saint-Brieuc, car ces villes n'avaient pas d'enceinte urbaine. Le déficit des sources ne nous a pas permis de connaître les portes franchies à Saint-Malo ou à Dol à l'époque ducale.

Spatialisation des cérémonials

Il est édifiant d'étudier les lieux mentionnés pour les veillées, les points de rencontre et les étapes des processions, car ils gardent parfois la trace de l'histoire des évêchés (tableau 2). La veillée « dans une abbaye est fréquent[e] dans l'ouest, le nord et

le centre du royaume. [...] On peut penser à une raison ecclésiologique : compenser un rôle plus actif par le passé dans l'élection de l'évêque ou à l'occasion de son sacre³. » En Bretagne, Locmaria (pour Quimper), Saint-Servan (pour Saint-Malo) et peut-être Guérande rappellent d'anciens sièges d'évêchés. Saint-Melaine fait référence au « patron » du diocèse de Rennes. La paroisse de Saint-Étienne « était jadis considérée comme la première et la plus ancienne de Rennes⁴ ». « Le comte Lambert, entre 814 et 830, serait peut-être à l'origine de la construction hors les murs [de Nantes] de l'église de

³ Véronique JULEROT, « La première entrée de l'évêque : réflexions sur son origine », *Revue historique*, 2006/3, n° 639, p. 635-675 (p. 653-655).

⁴ Amédée GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, 6 vol., Rennes, 1880-1886, t. V, p. 556.

	veillée	point de rencontre	étape	descente de la chaire / de la monture à la cathédrale	porte de la ville
Tréguier	L'île-Loi en Pommerit-Jaudy ?	chapelle Saint-Michel	chapelle Notre-Dame de Coatcolvezou	porche / chœur	
Saint-Pol		cimetières Saint-Pierre et Sainte-Catherine		porche	Notre-Dame du Kreisker mitoyenne à l'église
Quimper	Locmaria	maen Tudy	petite maison contre le mont Frugy	devant le chœur	porte de l'évêque
Vannes		Saint-Patern		devant le chœur	Avam
Nantes	aumônerie Notre-Dame extra-muros / hôpital Saint-Clément	cimetière Saint-Clément	pavillon « Allec »	nef	Saint-Pierre
Rennes	Saint-Melaine	cimetière Saint-Étienne	église Saint-Étienne	grand autel	Mordelaise, olim Saint-Pierre
Saint-Malo	Saint-Servan		[non précisé]	porte de la ville	grande porte
Saint-Brieuc				dans la ville	

Tableau 2. – Spatialisation des cérémonials.

Saint-Clément⁵. » Le point de rencontre est souvent un cimetière, qui est « bien au Moyen Âge un lieu recherché pour solenniser un engagement⁶ ».

Offices, acteurs et contre-dons

« Lors du déjeuner qui clôt les festivités dans l'hôtel épiscopal, les quatre barons exécutent chacun un office et en gardent l'attribut, [...] un contre-don matériel existe donc pour la foi donnée

au prélat⁷. » Nous pouvons certainement déduire du tableau 3 les contre-dons des vassaux officiant dont les cadeaux ne sont pas mentionnés. Plusieurs offices symbolisent l'acceptation de la soumission à l'évêque : mener par la bride, enlever les habits de l'évêque ou laver ses mains avant le repas. Tréguier semble copier le Léon. En effet, nous avons trouvé un partage de la vaisselle par les vassaux uniquement dans ces deux évêchés. Les verges blanches portées par Vieux-Chastel à Quimper et par les quatre sergentises féodées de Rennes ne semblent pas être

⁵ Michel ROUCHE, « Villes et vie urbaine – 135. Nantes », dans Patrick PÉRIN et Laure-Charlotte FEFFER (dir.), *La Neustrie : les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve (VII^e-IX^e siècles)*, Rouen, 1985, p. 336.

⁶ V. JULEROT, art. cité, p. 657.

⁷ Id., *ibid.*, p. 661.

	accueil		menée / descente de cheval		gouvernement des cuisines	
	acteur	contre-don	acteur	contre-don	acteur	contre-don
Tréguier			Chef-du-Pont	cheval + habis	Kermartin	vaisselle d'argent
Saint-Pol			Kermauan	cheval + harnais + habis	Coëtmenech / Penmarch	vaisselle d'étain et de cuivre, ustensiles d'étain, d'airain, de cuivre et de fer
Quimper	Vieux-Chastel	manteau	Guengat	cheval + habis		
Nantes	4 sergentises féodées		Châteaubriant	cheval + harnais	Pontchâteau	vaisselle d'or et d'argent
Rennes			Vitré	cheval + harnais	Aubigné	vaisselle et ustensiles de cuisine
Dol			Landal	cheval + harnais		
Saint-Malo			Lorgeril	cheval		
Saint-Brieuc			Boisboissel	cheval		

	bouteiller		échanson		laver les mains		écuyer tranchant	
	acteur	contre-don	acteur	contre-don	acteur	contre-don	acteur	contre-don
Tréguier	Verger	vin et fûts restants	Kermartin	coupe et tasse	Kermartin	bassins et vases		
Saint-Pol	Kervern	vin et fûts restants	Coëtivy	coupe, aiguière et hanap	Coëtivy	nappes, serviettes, essuie-mains et bassins	Coëtivy	fragment de pain et couteaux d'argent
Quimper								
Nantes			Ancenis	échansonnerie	Retz	grande nappe, serviettes et essuie-mains		
Rennes								
Dol	la Chesnaye-au-Bouteiller				Gage	linges de table		
Saint-Malo								
Saint-Brieuc	Épine-Guen	vin et fûts restants	Épine-Guen	coupe				

Tableau 3. – Offices, acteurs et contre-dons.

	1 ^{er} vassal	2 ^e vassal	3 ^e vassal	4 ^e vassal	autre vassal
Tréguier	le Chef-du-Pont	Pommerit	Kermartin	le Verger	
Saint-Pol	Kermauan	Coëtiivy	Kervern	Coëtmenech / Penmarch	
Quimper	Le Faou	Névet	Plessis-Ergué	Guengat	Vieux-Chastel
Vannes	?	?	?	?	
Nantes	Pontchâteau	Retz	Ancenis	Châteaubriant	4 sergentises féodées
Rennes	Vitré	le Guerche	Aubigné	Châteaugiron	
Dol	Landal	le Gage	la Chesnaye-au-Bouteiller		
Saint-Brieuc	Boisboissel	l'Épine-Guen			
Saint-Malo	Iorgeril				

Tableau 4. – Vassaux épiscopaux et autres seigneurs participants.

une référence aux usages francs⁸, mais sont plutôt le souvenir des branches de rameaux utilisées dès le début du Moyen Âge lors des entrées épiscopales⁹.

Le raffinement des premières entrées épiscopales s'entrevoit à travers les différents offices et leurs contreparties matérielles : les manteaux, chevaux (le prix des chevaux d'apparat était élevé), la vaisselle et ustensiles de cuisine en métaux précieux, l'échansonnerie et le linge de table. Lors de la réformation des fouages de 1426, des nobles sont à la tête de débits de boisson, ce qui montre que recevoir le vin et fûts restants pouvait être très lucratif.

Vassaux épiscopaux et autres seigneurs participants

« Il est clair, dans les textes qui exposent le phénomène à partir du XIII^e siècle, que ce devoir de «portage» est lié au service dû pour un fief précis, et rend compte de la puissance temporelle de l'évêque¹⁰ ». L'ordre des barons épiscopaux est donné par les entrées léonardes et nantaises : avant-droit, avant-gauche, arrière-droit et arrière-gauche ; ce qui contredit l'argumentaire de Penmarch dans son induction pour être maintenu dans sa noblesse en 1669 : « Les premiers honneurs estoit a porter les bastons de derriere, par ce que cette place donne l'avantage de voir celuy a quy on faict cet office, ce qui se pratique de mesme en plusieurs ceremonies comme dans les pompes funebres où l'honneur est de porter les coings de derriere¹¹. »

Les terres associées aux premières entrées épiscopales avaient une charge symbolique qui ne

⁸ G. LE DUC, « Les premiers temps de l'évêché de Quimper ? », dans *Les débuts de l'organisation religieuse de la Bretagne armoricaine, Britannia monastica*, n° 3, 1994, p. 85-168, appendice I, « L'entrée des évêques à Quimper au XV^e siècle », p. 159, note 25.

⁹ N. RENAUD-JOLY, *L'Entrée des évêques à Mâcon et à Chalon-sur-Saône au XVI^e siècle : entre rituel politique et cérémonie religieuse*, mémoire de maîtrise d'histoire, université du Québec à Montréal, 2006, p. 35.

¹⁰ V. JULEROT, art. cité, p. 659-660.

¹¹ Transcription d'Amaury de La Pinsonnais dans www.tudchentil.org/spip.php?article171, d'après le chartrier de Kerézellec, Arch. dép. Finistère, 32 J 2, f° 14 r°.

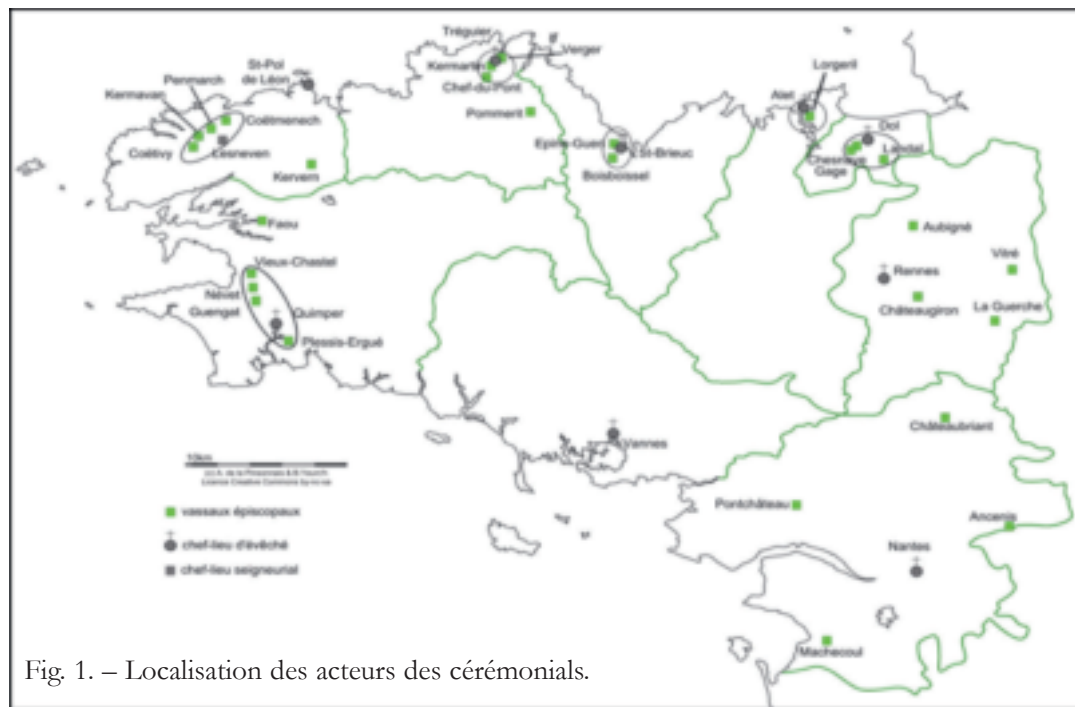


Fig. 1. – Localisation des acteurs des cérémoniaux.

manquait pas d'être convoitée et mise en avant, ce qui a certainement encouragé leur regroupement et aidé à ce qu'elles soient titrées. Avant l'union de la Bretagne avec la France, la moitié des terres en question étaient donc titrées. C'est une preuve du prestige qui leur était attaché. Encore en 1630, Pontchâteau faisait référence à sa place lors de l'entrée solennelle nantaise pour justifier le rang de baron auquel il prétendait¹².

Localisation des acteurs des cérémoniaux

Les trois évêchés issus de la *civitas* des Osismes (Cornouaille, Léon et Trégor) ont une particularité commune : l'excentration de la terre patrimoniale d'un des porteurs par rapport aux autres (fig. 1).

Pommerit et Du Faou ont le rang de vicomte et ne sont pas localisés dans les régaires. Du Faou, Pommerit et Kervenn sont aussi cités dans le *Livre des Ostz* de 1294. Leur présence aux cérémoniaux pourrait refléter leur prééminence financière et sociale dans leur évêché respectif.

Tous les évêchés issus des *civitates* des Osismes et des Coriosolites ont des porteurs dont la terre est proche du siège épiscopal, sauf pour le Léon, où ils sont majoritairement localisés autour de Lesneven, dans un arc de cercle allant du sud-ouest au nord-est. Il nous semble donc que le choix des porteurs ait été plutôt imposé par les vicomtes, qui avaient fait de Lesneven leur chef-lieu administratif, que par les évêques basés à Saint-Pol. Cette hypothèse est compatible avec l'absence de preuve formelle établissant que les porteurs léonards étaient des vassaux des régaires.

¹² B. YEURC'H, *La Noblesse en Bretagne. Titres et offices prééminenciers...*, op. cit., p. 74.

Les évêchés de Saint-Malo, Dol et Saint-Brieuc, tous trois issus de la *civitas* des Coriosolites, ont une cérémonie distincte des six autres évêchés bretons en ce qui concerne les protagonistes nobles. Il n'y a pas de portage mais une menée de la monture épiscopale, et les seigneurs intervenants sont majoritairement les officiers féodés de l'évêque. Cette différenciation peut être la conséquence d'une distorsion due au caractère tardif des seules preuves que nous ayons pu retrouver ou bien à l'histoire ecclésiastique partagée de cette région. La création tardive de l'évêché de Saint-Brieuc, la faible étendue territoriale de l'évêché de Dol autour de son chef-lieu ainsi que le transfert du siège épiscopal d'Alet (Saint-Servan) à Saint-Malo en 1146 pourraient être des facteurs favorisant la propension des évêques de ces territoires à s'appuyer plutôt sur leurs officiers que sur leurs vassaux.

Plasticité des premières entrées épiscopales

La diversité des sources utilisées permet de déceler des évolutions dans le cérémonial et d'identifier, croyons-nous, des traits plus tardifs. Initialement, être un acteur du cérémonial épiscopal de première entrée est un grand honneur auquel même le duc a participé (évêché de Nantes) et pour lequel on intentait des procès lors de querelles de préséance. Puis, l'institution déclinant, une désaffection apparaît, dont les retards et les absences sont les symptômes. La présence, originellement en personne, se fait alors plus souvent à travers des procureurs et des commis. Les offices honorifiques d'hier deviennent rabaissants, bien qu'on ne rechigne pas à en conserver le contre-don. Les remplaçants parfois choisis par les évêques semblent être plus jeunes (« seigneurs expectants »), et donc peut-être plus dociles. Le cérémonial évolue aussi vers plus de simplicité : le cheval remplace la chaire ; la mule, le cheval ; le nombre de serments prêtés par l'évêque diminue.

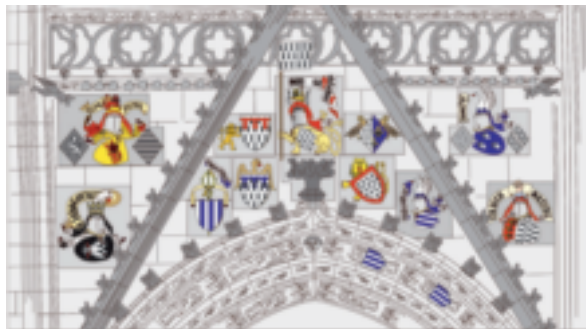


Fig. 2. – Essai de restitution de la polychromie héraldique du portail occidental de la cathédrale de Quimper.

Le portail occidental de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper

Puisque nous sommes à Quimper et que le hasard fait bien les choses, nous allons nous attarder sur ce qui pourrait être, à notre connaissance, l'unique trace d'une production artistique liée aux premières entrées épiscopales bretonnes (fig. 2).

Nous devons cet essai de restitution de la polychromie héraldique à Paul-François Broucke¹³. En haut du gâble, nous avons le groupe héraldique de la famille ducale, avec, au centre, le duc Jean V entouré, en partant de la gauche, de ses fils, le futur duc François I^{er}, le futur duc Pierre II et Gilles, et enfin de sa femme, Jeanne de France. En bas du gâble, au-dessus et dans l'archivolte, se trouvent les armes de la famille de Rosmadec. Celles de l'évêque Bertrand, sous lequel l'édification de ce portail a été réalisée entre 1424 et 1433, celles de son frère aîné, Jean I^{er} de Rosmadec, et enfin deux écus aux armes de Rosmadec.

¹³ Qu'il en soit ici chaleureusement remercié. Ce qui suit s'appuie beaucoup sur son mémoire de master 1 soutenu à l'université de Bretagne occidentale en 2010 : *Les Prééminences héraldiques de la cathédrale de Quimper*.

À l'extérieur du gâble, en dessous de la balustrade, nous avons quatre écus avec cimiers, les deux écus du haut accostés de deux autres écus, chacun en losange, qui représentent des écus féminins faisant référence à des alliances. La restitution des armes se fait à l'aide des devises encore visibles aujourd'hui. En haut à gauche, « Perac, Perac » est aux Névet (*d'or au léopard de gueules*), ce qui est confirmé par un aveu rendu par Jean III de Névet à l'évêque de Cornouaille le 6 juin 1644 : « L'on void, à présent, que celles de Nevet, sont, au-dessus dudit portail du costé de l'evangille, au superier, uniquement au lieu le plus éminent, au droit du souverain et de ses armes et en alliances de leurcz mettre de ce temps, ce qui ne leur eust osté¹⁴. » En bas à gauche, « a l'adventure » est aux Droniou, qui ont pris le nom de leur terre, Botigneau (*de sable à l'aigle bicéphale d'argent becquée et membrée de gueules*), ce qui est confirmé par un aveu fourni par François-Hyacinthe-Louis de Penfentenyo au roi le 20 septembre 1730 : « Pareillement au portal au nort au dehors de la ditte église, il y a un écusson en bosse en pierre armoyée des armes cy dessus, et pareilles armes aussi en bosse en pierre au-dessus de la porte costière du midy costé du couchant¹⁵. » En bas à droite, « En dieu m'atens » est aux Quélenec, barons du Faou (*d'hermines au chef de gueules chargé de trois fleurs de lys d'or*). Reste la devise en haut à droite, « Leal a ma foy », identifiée par Le Men comme appartenant aux Guengat, alors que leur devise est « trésor »¹⁶.

De par la présence des Névet, Guengat et vicomtes du Faou, Botigneau fait figure d'intrus ; nous aurions attendu les Plæuc, seigneurs du Plessis-Ergué, autres vassaux épiscopaux. Ils ont rendu des aveux très détaillés incluant les prééminences

de la cathédrale, qui ne mentionnent pas de droit sur le portail occidental¹⁷. De plus, le Plessis-Ergué est utilisé comme douaire pour Marguerite de Kymerch à la mort sans postérité de son premier mari, Guillaume de Plæuc en 1487¹⁸. À la fin du xv^e siècle, le Plessis-Ergué ne faisait donc plus symboliquement partie des biens ancestraux des Plæuc, car il fut utilisé comme douaire. Une mention non datée (peut-être des xiv^e ou xv^e siècles), contenue dans les preuves fournies par le tuteur du seigneur de Névet lors de la réformation du domaine le 24 décembre 1682, évoque Pont-l'Abbé comme porteur de l'évêque : « Entrée solennelle du seigneur evesque de Quimper où il se voit que le seigneur de Nevet, le seigneur du Faou, le seigneur du Pont Labbé et celui de Guengat portent sur leur espaule le seigneur evesque jusques à la catredalle¹⁹. » Ce quatrième porteur ne semble donc pas être très bien défini, ce qui pourrait expliquer la présence des Droniou de Botigneau à la place du Plessis-Ergué. Jean Droniou, seigneur de Botigneau, était un important fonctionnaire du duché, proche de duc Jean V, trésorier et receveur général en Bretagne depuis 1420 et procureur de Cornouaille depuis 1429. Jehan III du Quélenec, baron du Faou, était chambellan du duc depuis 1426 et amiral de Bretagne depuis 1433.

¹⁷ D. DE THÉZAN, *Histoire généalogique de la maison de Plœuc*, Beauvais, 1873, p. 288-290.

¹⁸ Id., *ibid.*, p. 158-159 : le 18 septembre 1497, transaction entre Vincent de Plæuc et Jean du Parc pour reprendre le Plessis-Ergué, douaire qu'avait la femme de ce dernier, Marguerite de Kymerch, femme de première noce de Guillaume de Plæuc, frère aîné décédé de Vincent.

¹⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2052. Merci à Mikael Le Bars pour cette référence.

¹⁴ Arch. dép. Finistère, 1 G 156.

¹⁵ *Ibid.*, 1 E 357.

¹⁶ R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper (xiii^e-xv^e siècle) avec un plan*, Quimper, 1877, p. 211, note 1.

Les couronnements ducaux

Déroulement chronologique de la cérémonie

La dynastie des Montfort développa une politique d'indépendance dans de nombreux domaines²⁰. Les princes bretons se disaient désormais « duc par la grâce de Dieu ». Les historiographes du duché ne manquèrent pas de rappeler la mythique origine troyenne des Bretons (les Français avaient la même prétention) et la réelle ancienne royauté bretonne. Il en va de même pour l'héraldique (hermine plain), la numismatique (livre bretonne), la diplomatie (relation avec d'autres puissances européennes) ou la justice (appel à Paris uniquement en cas de déni de justice). Le nerf de la guerre n'est pas en reste avec la levée du fouage et la chambre des comptes.

Nous sommes mieux renseignés sur quatre couronnements ducaux. Celui de Jean V du 22 mars 1401 avec le *Chronicon Briocense* qui conserve un récit de la cérémonie en latin, suivi d'un cérémonial à l'usage du chapitre rennais en français et en latin²¹. Celui de François I^{er} du 9 décembre 1442, dont le récit inédit de Le Baud²² (cf. annexe) agrémenté d'une miniature a été résumé par Bouchard²³ et très

écourté dans la seconde édition de Le Baud publiée par d'Hozier²⁴. Celui d'Anne du 10 février 1489 avec le missel pontifical de Michel Guibé, évêque de Rennes, récemment publié en fac-similé²⁵. Enfin, nous disposons du récit de Michel Champion, procureur des bourgeois de Rennes²⁶, et du registre capitulaire²⁷ pour François le 14 août 1532. Il faut relever la singularité de ce dernier couronnement ducal breton. François était duc de Bretagne, mais surtout dauphin du roi de France. Ce fut une fête royale française maquillée « à la bretonne » pour faire passer en douceur la disparition effective du duché.

Il est assez difficile de représenter visuellement l'évolution du protocole de cette cérémonie dans cette publication²⁸. Si on compare le déroulement chronologique des cérémonies de couronnement des ducs Jean V, François I^{er}, Anne et du dauphin François, même si les principales étapes des cérémoniaux suivirent la même chronologie, on constate qu'il se complexifia avec le temps. L'ordonnancement de certaines étapes du cérémonial était d'une grande plasticité et évoluait à chaque règne, par exemple le second serment du duc ; faire le duc chevalier, puis le duc faisant des chevaliers ou bien les hommages rendus par les barons au duc.

²⁰ J. KERHERVÉ, « Idéologie et appareil d'État dans la Bretagne des Montforts : XIV^e-XV^e siècles », dans *La Bretagne au temps des ducs. Abbaye de Daoulas, 15 juin 1991-6 octobre 1991 ; Musée Dobrée, Nantes, 6 novembre 1991-9 février 1991*, Daoulas, 1991, p. 72-79.

²¹ Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne composée sur les titres et les auteurs originaux...*, Paris, 1707, 2 vol., t. II, col. 872-874 ; Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., t. I, col. 80-82.

²² Bibl. nat. France, ms. fr. 8266, f^o 364 r^o-366 r^o.

²³ A. BOUCHART, *Grandes croniques de Bretagne*, éd. M.-L. Auger et G. Jeanneau, Paris, 1986, t. 2, chap. CCVI, p. 322-326 : « Du duc de Bretagne Francois premier de ce nom ; comment il espousa madame Ysabel d'Escoce, fille du roy d'Escoce, et de son entrée comme duc à Rennes. »

²⁴ Pierre LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitre et de Laval*, éd. Pierre d'Hozier, Paris, 1638, chap. 50, p. 489-490.

²⁵ A. CHÉDEVILLE et X. FERRIEU, *Missel pontifical de Michel Guibé, XVI^e siècle : cérémonial du couronnement des ducs de Bretagne*, Rennes, 2001.

²⁶ Bibl. nat. France, ms. fr. 11533, avec miniature du dauphin de pied en majesté.

²⁷ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 200/1, f^o 112-113.

²⁸ Pour une tentative de représentation graphique, cf. https://www.academia.edu/24314709/Les_c%C3%A9r%C3%A9monies_dintronisation_en_Bretagne_ducale

Les insignes ducaux

Le cercle ducal et l'épée de justice sont les deux insignes ducaux de Bretagne. Ils apparaissent dans les sources, respectivement en 988 et 1237, et sont utilisés jusqu'au dernier couronnement en 1532. L'épée, glaive de justice, symbolise le pouvoir temporel du duc et matérialise son engagement de défendre l'Église et d'exercer la justice. Bien que les sources continuent de l'appeler cercle ducal jusqu'en 1489, le diadème ducal a la forme d'une couronne ouverte dès 1442 avec ses fleurons d'égal hauteur.

Il faut distinguer trois parties dans les habits royaux du duc : une longue robe de couleur blanche ou fourrée d'hermine, sur laquelle le duc portait un habit royal proprement dit, de couleur bleue, le tout recouvert d'un manteau de couleur pourpre fourré d'hermine. La représentation du dauphin François en majesté dans le manuscrit de Michel Champion montre les trois lambeaux d'hermine sur la poitrine qui ne sont pas décrits dans ce manuscrit, mais mentionnés dans le récit inédit de Le Baud (cf. annexe) pour le couronnement de 1442 de François I^{er}.

	988	1237	1401 (récit / cérémonial)	1442	1489	1532
Épée		gladium	ensem nudum / gladium	espee de justice en ung fourreau couvert d'or & de grosse pierres precieuses	épée	espée [...] fort triomphalement émaillé de fleurs de lys d'or
Cercle ducal	diademate		ducis circum aureum / Ø	ung bonnet d'escarlare rond bordé d'ermine. ung cercle d'or garny de moult precieuses pierres de la haulteur d'une coronne mes les fleurons en estoient esgaulx	cercle ducal	couronne ducalle
Autres		vexillum	calciatus [cothurnes] / Ø			
Habit royal			vestimentis regalibus / Ø	1 et print habit royal de couleur bleue 2 la vesti le duc habit royal de pourpre 3 [le duc] estoit sans manteau mais il avoit ung tunicle de la faczon d'un daumatic [dalmatique] lequel estoit fourré d'ermine et devant la poitrine avoit ung pectoral d'ermine enfazonne en maniere de cueur auquel pendoient troys lambeaux de mesme		1 Une robbe de veloux bleu enrichie de cotoüieres [ruban tressé] d'or trait & dessous une chimarre [longue robe d'apparat] de satin blanc quasi toute couverte de cotoüieres d'argent & portoit l'ordre du roy 2 Un manteau de veloux de couleur de pourpre fourré d'ermine, qui estoit ouvert sur les costez 3 Un collet d'ermine qui lui couvroit espauls & estomach 4 collier de l'ordre du roi (Saint-Michel)
Dais				riche pesle	poille	riche poisle qui estoit de damas bleu & satin blanc, semé tout de fleurs de lys d'or & d'hermine

Tableau 5. – Les *ducalia*.

Personnes	Offices	Rôles	Lié à une terre	Contre-dons
	Chancelier		Ø (1442)	
Sire de Montafilant				
/ Sire d'Avaugour	Maréchal	Porte l'épée toute nue durant la messe, la pointe en haut	Ø (1442, 1489, 1532)	
Vicomte du Fou	Amiral	Porte le bonnet ducal	Ø (1442, 1462)	
	Grand maître	Préside le repas	Ø (1413, 1442)	
Vicomte de Rohan				
/ gouverneur du roi en Bretagne		Reçoit le premier serment	Rohan (1442, 1450, 1457, 1459, 1532)	
Sire de Guéméné				
/ marquis du Pont-à- Mousson		Ôte le cercle ducal de la tête du duc et le pose sur un carreau	Guéméné (1420, 1442, 1451, 1455, 1462, 1532)	
Henry du Juch		Porte le manteau royal	Juch de Pratanroux (1442, 1462, 1498)	Manteau royal
Sire de Derval	Premier et grand chambellan	Soulève l'habit royal / aide le duc à revêtir ses habits royaux	Châteaugiron (1398, 1404, 1442, 1452, 1456, 1462, 1532)	
Sire de Blossac				
/ Doret de la Roque	Grand écuyer	Porte chapeau et épée de justice dans son fourreau	Brécé (1442, 1451, 1455, 1462, 1518, 1532)	Coursier du duc
Maure, Morlac, Bossac et la Muce / laquais du dauphin	Quatre bannerets	Porte le poele/dais	Maure, Morlac, Bossac et la Muce (1442, 1532)	Dais

Tableau 6. – Protagonistes nobles aux couronnements ducaux.

Protagonistes nobles aux couronnements ducaux

Ce tableau de synthèse donne la liste des seigneurs officiants aux couronnements ducaux et aux ouvertures des états, qui fait intervenir les mêmes acteurs, avec les mentions documentaires entre parenthèses. On y voit le rôle lié à l'office ou à la possession d'une terre. Les quatre premiers offices de cette liste ne sont liés à aucune terre et sont les quatre premiers officiers dits royaux de Bretagne. La liste de ces offices est donnée dans l'enquête de 1455 sur les droits des ducs de

Bretagne : « Ont lesdits princes de tout temps officiers royaux et appartenans à souverain, sçavoir : marechal, amiral, grand-maistre, chancelier, president et roy d'armes²⁹. » Les mentions après les barres obliques indiquent les changements introduits lors du couronnement du dauphin en 1532. Certains seigneurs bretons y perdirent ainsi leurs prérogatives et/ou leur contre-don.

²⁹ Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 1655-1656.

Les miniatures de couronnements dans la première version de Le Baud

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur ces deux miniatures³⁰ qu'il faut, pour les comprendre, regarder ensemble. Il s'agit du couronnement du roi mythique Arthur et du duc François I^{er} en 1442³¹. La miniature de François I^{er} est la seule du manuscrit sur le recto d'un folio, ainsi placée pour que l'on puisse voir ces deux miniatures en même temps en relevant les folios qui les séparent. La composition générale est semblable : couronnement d'un prince par un évêque dans une cathédrale, entouré d'évêques, nobles et bourgeois. La miniature de François I^{er} rassemble trois phases du couronnement : apposer le cercle ducal, remettre l'épée et le serment/messe de l'évêque de Rennes. Les deux statues indiquent la localisation de chaque cathédrale. Saint Pierre en pape et saint Georges terrassant le dragon pour l'Angleterre. Saint Pierre avec une clef et la Vierge à l'Enfant pour la cathédrale Saint-Pierre de Rennes.

La présence de la Vierge fait intervenir deux références. À l'époque de la composition du manuscrit, on croyait peut-être déjà que Notre-Dame-de-la-Cité avait été la première dédicace de la cathédrale rennaise. La Vierge est ainsi représentée au-dessus de saint Pierre. Notons de plus que la cérémonie de 1442 (cf. annexe) inclut un aller-retour de la cathédrale de Saint-Pierre à l'église Notre-Dame-de-la-Cité. Enfin, deux armes d'hermine plain entourent la Vierge. C'est une référence à

l'origine des armes de Bretagne qui, selon la légende, viendrait du manteau herminé de la Vierge³².

L'assistance autour d'Arthur est très individualisée, quatre personnages se trouvant juste derrière lui. Les objets qu'ils portent à la main désignent leur office : l'épée pour le maréchal ; le long bâton pour le grand-maître. Celui qui porte deux bonnets est l'amiral ; il s'agit en fait de son bonnet et de celui du duc³³. Enfin, par élimination, celui dont on ne voit pas les mains est le chancelier. Nous retrouvons ainsi les quatre premiers officiers royaux bretons.

Dans l'assistance laïque autour de François I^{er}, les porteurs d'un manteau bleu aux manches fourrées d'hermine sont des représentants des princes de sang, des barons d'états et des chefs d'office (quatre premiers officiers royaux). De nouveau, le texte de Le Baud permet de différencier les princes de sang qui portent « ung manteau lequel estoit semblable a ceuly que les seigneurs du sangs avoient qui les portoient en escharpe & en torteys [torsadé] ».

Les nouveautés du couronnement de 1532

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, le couronnement de 1532 est singulier. Pour bien monter le caractère quelque peu factice de cette cérémonie destinée à faire passer une révolution politique, il faut dire quelques mots sur l'utilisation du sceptre, que Châteaubriant « prit [...] de la main du duc ». Est-ce une nouveauté ? Si nous nous référons aux chroniques de Bouchart, publiées pour la première fois en 1514, qui contiennent un

³⁰ L. BLANCHEVOY et D. PICHOT, « Couronnement ducal, couronnement royal : étude de deux miniatures du xv^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVI, 2008, p. 137-156. Une simple lecture du texte du manuscrit décrivant le couronnement de François I^{er} (cf. annexe) aurait pu empêcher plusieurs contresens.

³¹ Bibl. nat. France, ms. fr. 8266, f° 73 v° (roi Arthur) et f° 363 r° (François I^{er} en 1442).

³² B. YEURC'H, *La Noblesse en Bretagne. Titres et offices prééminenciers...*, *op. cit.*, p. 183-186.

³³ Aux états de 1462, le « grand-maistre d'Hostel de Bretagne [...] portoit le baston haut sur l'espaule » ; « Guyon de Queleneec, fils du vicomte du Fou, admiral de Bretagne [...], portoit sur ung riche baston le bonnet du duc fourré d'ermynes. » Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne...*, *op. cit.*, t. II, col. 1231.

bois gravé représentant le duc « dans sa fonction de justicier, assis sur un trône élevé, en habit royal, pourvu de tous les attributs du pouvoir – couronne, sceptre, main de justice ³⁴ », nous pourrions croire que non. Mais cette gravure est une figuration du procès-verbal apocryphe attribué au règne d'Alain Fergent et dont la première occurrence apparaît dans le *Chronicon Briocense*. Cette représentation du sceptre n'est ni corroborée par le texte du procès-verbal, ni par les développements donnés par Bouchart ³⁵. Il ne s'agit donc que d'une vue d'artiste et l'introduction du sceptre lors du couronnement du dauphin, en analogie avec d'autres cérémoniaux princiers européens, est bien une nouveauté. L'association de la charge de grand chambellan et la garde du sceptre ne fait donc pas partie, comme l'a avancé Philippe Hamon ³⁶, des droits du grand chambellan breton. Pour la période ducale, l'hypothèse de l'utilisation du sceptre comme symbole de commandement et de protection doit être purement et simplement écartée, car en Bretagne c'est l'épée qui joue ce rôle.

Un autre changement notable est le nouveau parcours du cortège dans Rennes, parcours qui s'est considérablement rallongé, comprenant sept étapes matérialisées par des échafaudages. Lors du couronnement précédent documenté (1442), il était beaucoup plus court, se déroulant entre la porte Mordelaise et la cathédrale et comprenant aussi un court aller-retour entre la cathédrale et l'église Notre-Dame-de-la-Cité. La nouvelle porte d'entrée est celle des Foulons, au nord. Rien n'a été conservé des décors confectionnés en 1532. Seul subsiste la description donnée par Michel

Champion dans son manuscrit et la mention du tableau contenant les douze vers en breton écrit en lettres d'or, longtemps gardé et restauré par la municipalité rennaise. Les comptes municipaux gardent aussi la trace des noms, corps de métier et rémunérations d'artisans et artistes ayant pris part à l'élaboration des échafaudages (Guynier, peintre ; Pierre Joliff, forgeron ; Thomas Pihourt, maître d'œuvre ; Jean Adriaen peintre verrier) ³⁷. Sans entrer dans le détail des sept échafaudages, il faut relever la symbolique des couleurs : les hermines pour la Bretagne, le cramoi pour Rennes (*civitas rubra*) et les « couleurs de la ville » (blanc et noir) ; l'azur et les fleurs de lis d'or du roi ; les « couleurs [du dauphin], scavoir blanc, gris, violet ». Les références à la ville de Rennes et à la Bretagne sont plus nombreuses que celles au dauphin ou au roi. Il y a aussi de nombreuses références à l'Antiquité avec le dieu de la guerre (Mars), la déesse des moissons et de la fertilité (Cérès), le dieu de la fête et du vin (Bacchus), Frolo le Romain et Brutus le Troyen. Les vêtements sont aussi « à l'italienne » ou « à l'antique ».

Conclusion

Les entrées épiscopales comme les couronnements ducaux étaient des cérémonies d'un grand raffinement, codifiées sans être figées, évoluant à chaque règne. Le portail occidental de la cathédrale de Quimper présente un schéma héraldique qui peut peut-être rappeler l'organisation de l'entrée de l'évêque Bertrand de Rosmadec. Il s'agirait alors d'une représentation pérenne de l'événement festif. Le récit de Le Baud du couronnement du duc François I^{er} resté jusqu'à aujourd'hui inédit nous permet d'enrichir et de corriger l'historiographie sur le sujet.

³⁴ *La Bretagne au temps des ducs...*, Daoulas, 1991 (catalogue d'exposition), p. 75 et 84.

³⁵ A. BOUCHART, *Grandes croniques...*, *op. cit.*, t. 2, p. 406-407.

³⁶ Ph. HAMON, « Rennes, 1532 : le dernier couronnement ducal », dans Augustin PIC et Georges PROVOST (dir.), *Yves Mahyenc, 1462-1541. Rennes en Renaissance*, Rennes, 2010, p. 325-342 (p. 329).

³⁷ Id., *ibid.*

Nous percevons aussi une bascule entre des entrées épiscopales qui tendent à se dépouiller et diminuer en prestige auprès de l'aristocratie, et des couronnements ducaux qui se complexifient. N'est-ce pas le reflet d'un changement du rapport de forces entre des évêques désormais sous le contrôle d'un duc « aussi bien dans son duché que le roi à Paris ³⁸ » ?

³⁸ J. KERHERVÉ, art. cité, p. 74.

Annexe

Récit de la première entrée dans Rennes et couronnement du duc François I^{er} en 1442.

Pierre LE BAUD, *Compilation des Croniques et ystores des Bretons*,

Bibl. nat. France, ms. fr. 8266, f^o 363 r^o, col. 1 - f^o 366 r^o, col. 1.

(Disponible en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8530342h/f729>)

[f^o 363 r^o, col. 1] Apres que le duc Jehan de Bretagne fut decebdé et que ainsi comme dit est il fut en l'eglise sai[n]t Pierre de Nantes ensepveli, pensa le comte de Montfort son ainsne filz de faire son entrée en la cité de Rennes ainsi que doibvent & ont [f^o 363 r^o, col. 2] de coustume faire les ducs de Bretagne au commencement de leurs regnes & faire et jurer a leurs subgetz les serments acoustumez sau[f] qu'ilz les maintendront & entretendront en leurs franchises & libertez anciennes. Et aussi recevoir cel[u]x de leursditz subgetz que bien & loyau- [f^o 363 v^o, col. 1] -ment les serviront. Mais pour ce que lors il n'avoit pas toutes ses choses apprestées pour ladicte entrée a laquelle il vouloit faire feste et la tenir & solemniser grandement et magnifiquement il la deloya jucques au mois de decembre prochain ensuivant.

Et en devant pour ce que il estoit veuff de more par la mort de madamme Yolend d'Anjou fille du

roy regne de Sicille, qui decedbee estoit au manoir de Playsance les Vennes des l'an mil iiic xl, comme il est dit cy devant & q[u] ³⁹il se vouloit remarier acelle fin de avoir ligniée qui apres luy succedast a son duchié quar de ladicte Yolend sa femme ne luy estoit de[m]oré nul enffant combien qu'il en eust eu ung filz mais il mourut bien jeune. Fit le duc son pere ⁴⁰envoyé ses embassades au roy d'Escoce prier qu'il luy vouseist donnez en mariage madam[m]e Ysabeau d'Escoce sa fille qui estoit seur germaine a madamme la dauphine de Vienne, femme Loys, ainsne filz du roy de France son cousin germain. Laquelle dam[m]e Ysabeau celuy roy d'Escoce luy oct[roy]a tres voluntiers par le convenant devant dit

³⁹ Ces deux derniers mots en marge.

⁴⁰ Ces quatre derniers mots en interligne.

audit duc Francoys ⁴¹ & la luy envoya qua[n]t & ses embassades grandement & noblement acompaignée de pluseurs haulx seigneurs & dam[m]es d'Escoce et quant elle fut arrivée en Bretagne il la espousa ou chastel d'Auroy le penultime jo[ur] d'octobre.

Or se approcha le moys [f^o 363 v^o, col 2] de decembre et le terme que il avoit ordonné & assigné a faire son entrée en Rennes. Et lors affin que les seigneurs de son sang fussent tous a le acompaignez il envoia maist[re] Robert de la Riviere, qui dempuis fut evesque de Rennes, en France p[ri]er le roy son oncle que il donnast congié au comte de Richemont de venir a sa feste. Quar lors ne vouloit pas ledit comte venir en Bretaig[ne] ne partir de France sans le conscentement du roy pour ce que adonc estoit la guerre en grant aigreur demenée entre les angloys & les francoys et encore n'avoit gueres que lesditz francoys avoient tenue la journée de Tartas ou point ne se seoint les angloys comparuz & avoit le roy lors grandement a fe[ster] ⁴² de la p[rese]nce & conduite dudit comte de Richemont son connestable, touteffoiz quant il entendit que le duc Francoys son nepveu le dem[en]doit pour tel affaire, il octria audit messire Robert la requeste et donna congié de venir en Bretagne audit comte de Richemont, qui se parti atant de la court du roy et vint au duc Francoys son nepveu. Aussi y vindrent desd[it]es parties de France l'archevesque & duc de Reims premier per de France, le duc d'Orleans, le duc Jeh[a]n d'Alenco[n] cousin germain dudit duc Francoys, le comte de Vendosme, le comte de Dunays, missire Pierre de Brese, dempyus g[ra]nt senneschal [f^o 364 r^o, col 1] de Normandie et plusieurs autres haulx seigneurs francoys.

De Bretagne y furent le dessus nommé comte de Richemont, monseig[ne]ur Pierre de Bretagne ~~comte de Benof[n]~~ & seigneur de Guingamp et mons[eigneu]r Gilles seigneur de Chantoce freres du duc. Le comte de Laval, qui avoit ~~ete~~ a femme madamme Ysabeau de Bretagne leur seur ~~laq[ue]lle~~ ~~He estoit descebdée en celuy an au moy le xiii^e~~ jour de janvier et avoit son coprs este porte en Peglise des Jacobins a Nantes. Le comte de Porhoet vicomte de Rohan, le sire de Leon son filz, le sire de Chasteaubrient, le sire de Rieux, le sire de Derval, le sire de Montaffillant, le sire de Guemené, le sire de Malestroit, le sire de Quintin, le sire de Montauba[n], le sire de la Hunaudaye, le sire du Pont l'abbé et generallement to[us] les seigneurs ch[eva]ll[ie]rs & escuyers de honneur du pais de Bretagne.

De autre part ysurent l'evesque de Renn[es], l'evesque de Dol, l'evesque de Na[n]tes, l'evesque de Saint Maslo, l'evesq[ue] de Cornouaille, l'evesque de Vennes, l'evesques de Saint Briec, l'evesq[ue] de Leon, l'evesque de Treguez, l'abbe de Saint Sauveur de Redon, l'abbe de Saint Melaine les Rennes & plus de xxx autres prelatz & abbes de Bretagne & les gens des chappitres.

Quant tous ces seigneurs furent assemblez partit le duc Fra[n]coys de Bretagne de Plermel & peu a peu se approcha de Rennes si se vint loger en l'abeye de S^t Melaine ⁴³ [f^o 364 r^o, col. 2] et le neufiesme ⁴⁴ jour dudit moys de decembre l'an devant dit mil iiic^e xiii ung pou avant l'eure de vespres vint descendre devant l'eglise saint Estienne qui est hors la cité ou il entra & fist son oroison & offry. Et a l'yssue, luy fut amene ung cheval enharnaschié richement autre que celuy sus lequel il y ⁴⁵ estoit venu & avoit celuy cheval sus la

⁴¹ Ces trois derniers mots en interligne.

⁴² Mot abrégé avec caractère tachygraphique difficile à lire. Nous transcrivons « avoit le roy lors gandement a fester », dans le sens « avait alors le roi grand intérêt ». Merci à Chiara Garavaglia et Yves Airiau pour leurs remarques.

⁴³ « si se vint loger en l'abeye de S^t Melaine » ajouté en bas de page.

⁴⁴ Les deux derniers mots avec une graisse plus petite.

⁴⁵ Mot en interligne.

crope ung trousseau d'escarlate corde & tenoit a larczon derriere de la selle en maniere d'un fardeau de marchant, si monta le duc dess[u]s & en ceste maniere, aiant encore son noir habit, vint a l'une des portes de la cité appelée la porte saint Pierre & la descendit puis marcha tout a pié vers celle porte ainsi co[mm]e pour y debvoir entrez mais qua[n]t il en approcha, il la trouva fermée contre luy et luy fut au devant l'evesque de Rennes en son estat po[n]tifical & acompagné des autres evesques & prelatz de Bretagne qui luy emquist quelle chose il demandoit. Il respondit que il vouloit entrez en sa cité. Donc luy dist l'evesque que avant y entrez il prometroit & jureroit, ainsi que avoient fait les ducs & princes de Bretagne ses predecesseurs, que il garderoit & deffendrait l'église & ses ministres & generalmente tout le clergie de Bretagne en leurs libertés & franchises anciennes & il le fist. Et apres ce que l'evesque eut receu son serment pour l'église, [f° 364 v°, col. 1] se avança le vicomte de Rohan semblablement venant de devers ladite cité et dist au duc que avant y ent[re]z il prometroit et jureroit que il mai[n]tendrait en leurs libertés et franchises les barons, les nobles, les gens des cités & bonnes villes & les populans de Bretagne ainsi que avoient fait ses predecesseurs aux temps passez, et le duc le promist. Et ado[n]c luy fut la porte ouverte.

Mais ava[n]t que il y entrast il se retraict en une petite chambre au bout du pont & la changea son noir et print habit royal de couleur bleue et ce fait entra en la cité ou g[ra]nt multitude de peuple estoit assemblé qui par tourbes haultement commença a crier Nouel.

Quant le duc fut entré en Rennes il adressa sa voye vers l'église saint Pierre cathedrale de la cité a laquelle le conduisre[n]t les evesques, abbez et les autres s[e]i[g]neu[r]s et gens de l'église de Bretagne chantans en grant joye & lyesse hypnes et loenges a n[ot]re seign[eu]r, et les seigneurs devant nommez l'ensuivoient par ordre, savoir ceulx de son sang les prochains de luy et les autres ch[ac]un selon son

estat et degré. Et apres qu'il fut en cette mainere parvenu jucq[ue] devant le g[ra]nt aultier de ladite eglise et qu'il eut fait son oraison devant le benoist apostre saint Pierre il se retraict en son oratoire. Et lors furent vespres dictes solennellement. Apres l'acomplissem[en]t [f° 364 v°, col. 2] desquel[le]x le duc se retira o ses plus privez familiers et veilla toute nuyt en l'église et a ce faire le acompaignerent tous ceulx qui n'estoient pas chevalliers & le vouloient estre.

Puix le landemain au bien matin s'en alla a son logeiz. La vesti le duc habit royal de pourpre et tous les seigneurs de son sa[n]g, les barons et les chieffs d'offices semblablement prindrent habit royal, mais non pas a la maniere du duc quar il estoit sans ma[n]teau, mais il avoit ung tunicle de la faczon d'un daumatic⁴⁶ lequel estoit fourré d'ermine et devant la poitrine avoit ung pectoral d'ermine enfazonné en maniere de cueur auquel pendoient troys lambeaux de mesme. Et pres luy se tenoit messire Henry du Juch qui luy⁴⁷ portoit ung manteau lequel estoit semblable a ceulx que les seigneurs du sang avoient qui les portoient en escharpe & en torteys⁴⁸. Des chiefs d'offices estoient en habit royal : le chancelier ; le sire de Montaffillant, mareschal ; le vicomte du Fou, admiral ; le grant maistre et le sire de Derval qui a cause de la seigneurie de Chasteau Giron est de heritaige premier & grant chamberlain de Bretraigne, lequel estoit tousjours pres la personne du duc pour soubzlevez son habit s'il luy feist aucun ennuy.

En cest estat partit le duc de son logeiz avecques luy tous les s[e]i[g]neu[r]s [f° 365 r°, col 1] devant ditz et retourna a l'église saint Pierre a l'entree de laquelle l'evesque de Rennes l'attendoit en son habit pontifical avecq[ue]s les aut[re]s

⁴⁶ Dalmatique.

⁴⁷ Mot en interligne.

⁴⁸ Torsadé.

prelats, les abbez et le clergié de Bretagne cha[c] un ayant habit affera[n]t a son ordre. Lesquelx le conduisire[n]t au g[ra]nt aultier deva[n]t l'ymage du benoist appostre saint Pierre et la luy fist l'evesque de Rennes la benedicion et dist plusieurs oroysons et suffrages a ce mistere ordonnez, puis print ung cercle d'or garny de moult precieuses pierres de la haulteur d'une coronne mes les fleurons en estoient esgaulx et le imposa sus le chief du duc mes avant luy av[oi]t este mis ung bonnet d'escarlade rond bordé d'ermes. En apres dist l'evesque autres suffrages puis luy mist en la main une espee nue pour deffendre l'eglise et tous ses ministres.

Et adoncq ce mistere ainsi solemnellement fait & acomply se partit le duc en cel estat de l'eglise saint Pierre avec luy le clergié et les nobles et allerent en procession a l'eglise N[ot]re Damme de la cité en telle ordonnance, savoir que les evesques, les abbez & autres gens d'eglise alloient devant, les plus dignes les plus prochains de la personne du duc. Ung peu devant le duc cheminoit le sire de Belozac qui a cause de son heritaige est grant escuyer de Bretagne et portoit le chapeau et l'espee de justice en ung fourreau couvert d'or & de grosse pierres pre- [f° 365 r°, col 2] -cieuses. Quatre bacheliers portoient ung riche pesle sus le corps du duc, lequel marchoit tout modereement vers la dicte eglise de N[ot]re Dam[m]e et tousjours le suivoi[en]t de pres les seigneurs de son sang, ses barons, ses officiers royaulx, les autres seigneurs et merveilleuse multitude de peuple qui en la cité s'estoit assemblé pour celle feste veoir. La chantoit le clergié moult melodieusement et en tres douce consonance de voix mais a grant paine pavoit il estre oy po[ur] la noayse ⁴⁹ et le son tumultueux qui estoit en la cité car lors sonnoient trompes, clairons et tous autres instruments & accords de musicq[ue]. Toutes les clocles de la cité grosses et menues estoient sonnées & branlées a effors, lesquelles

demenioient ung bruyt si merveilleux que l'un ne pouvoit l'autre ⁵⁰ entendre et en fremissoi[en]t les murs & les pavements. Il sembloit une ch[ac] une chose endroit soy ses joyz et eslyesser ⁵¹ a l'advenement du nouveau prince le duc Francoys.

En cette maniere arriva le duc a N[ot]re Damme de la cité ou il fist son oroison et offrit, puis retourna a l'eglise saint Pierre ainsi solemnellement qu'il en estoit parti et la fut commencée la messe que dist l'evesque de Rennes. A l'entree de laquelle se approcha le mareschal & se agenouilla devant le duc qui luy bailla l'espee qu'il avoit portée durant la procession, laquelle [f° 365 v°, col 1] ledit mareschal tint toute nue la pointe contremont durant la messe du costé de l'evangille. Et le sire de Guemené luy print son cercle de dessus la teste et le posa sus ung carreau de drap d'or couvert de grosses perles & de aultres precieuses pierres et le tint durant la messe a son destre costé. Quant ce vint a l'oferoire alla le duc offrir et en s'en retournant fist chevalliers ceulx qui le vouldrent estre. Mais ainczoys ⁵² le fut il fait par son oncle monseign[eu]r Artur de Bretagne comte de Richemont.

Et apres l'acomplissement de la messe et que ce seance & ce mist[er]e fut parfait et acompli ainsi que estre debvoit et qu'il est de coustu[m]e faire a tous les ducs de Bretagne a leur nouvel advenement et leq[ue]l mistere ne differe de celui des roys fors seulement de l'onction, se parti le duc de l'eglise saint Pierre et se mist a voye pour retourner a son logeix tout en son estat royal, le cercle sus le chief, son mareschal, son g[ra]nt escuyer, son admiral, le chancelier, le g[ra]nt maistre et aut[re] s officiers royaulx devant luy, son premier et g[ra]nt chamberlain prochain de luy pour, comme dit est, soubzlevez son habit. Et le sire de Guemené

⁵⁰ Ces deux derniers mots en interligne.

⁵¹ Se réjouir.

⁵² Au contraire.

⁴⁹ Bruit.

a son destre coste tenoit ung carreau de drap d'or pour sus iceluy meptre et recevoir son cercle si pour sa pesanteur il luy eust fait ennuy le porter, et le suivoient les ducs, les comtes, les ba- [f° 365 v° col 2] -rons & les autres seigneurs qui la estoient.

En ce triumpheux auroy ⁵³ parvint le duc jucques au doys de la salle ou se devoit disner. Et comme il y fut arrivé luy print le sire de Guemené le cercle de dessus le chief et l'assist sus le carreau qui pour le recevoir estoit ordonné et le tint au souverain bout d'iceluy doys pendant que le duc et les seigneurs furent au menger. Des barons en leurs royaulx habits porterent la viande devant laquelle marcheoi[en]t les chiefs d'office et entre autres presidoit adoncq le grant maistre quar il estoit le prochain du service. Le duc fist seoir l'archevesque de Reims, les ducs, le comtes, seigneurs de son s[a]ng et aucuns barons et les aultres se allerent seoir a aultres tables qui pour eulx estoient ordonnees.

Après disner ~~vindrent~~ tous les barons firent au duc hommaige de leurs fiefs et en print les mains le sire de Derval, qui comme dit est a cause de sa seigneurie de Chasteau Giron est premier et grant chamberlain de Bretagne. Et apres la reception d'iceulx hommaiges furent au duc faictes plusieurs belles harangues de par les troys estats de Bretagne.

Et a brieff dire tout ce jour mesmement toute l'ouytaine employerent ces princes & seigneurs en honneurs, en joyes, en festes & en esbatements qui trop longs seroient a recorder puis ceux viii jours passez se departirent de [f° 366 r°, col 1] la cité de Rennes & s'en retournerent la pluspart a leurs maisons. Et assez tost apres en celui an le xiii^e jo[ur] de janvier trespasa a Aulroy madamme Ysabeau de Bretagne co[m]tesse de Laval seur du duc Francoys. Et pour ce que par son testament elle av[oi]t ordonné estre ensepulturée a Na[n]tes en l'eglise des Jacobins quelx sont de la fondac[i]on des seigneurs de Vitré. Elle y fut portée apres sa mort & y gist.

⁵³ Ordonnance.

Résumé

Au Moyen Âge, les premières entrées épiscopales et les couronnements ducaux bretons étaient des cérémonies festives codifiées. Malgré quelques figures imposées, il ne s'agissait pas de rites figés. Nous pouvons entrevoir le raffinement des premières entrées épiscopales à travers les différents offices et leurs contreparties matérielles. Le déroulement du couronnement ducal était d'une grande plasticité et évoluait à chaque règne.

Abstract

During the Middle Ages, the first entrance of bishops into their episcopal town and Breton ducal crownings were codified festive ceremonies. Such rites were not frozen in time, though some of their elements were compulsory figures. One may guess at the refinement of such entrances by looking at the various offices and their material counterparts. The ceremonies of ducal crownings were highly plastic and changed with each reign.

Diverradur

Er Grenn-Amzer, ar wech kenta ma h antree eun eskob en e iliz-veur ha pa veze kurunennet eun duk e veze lidou ha goueliou, reoliet mad avad. Korollerez a oa da heulia, forset-mad, med ne oant ket lidou digemmuz. Diwar an ofisou lies- seurt hag ar gonid o-deveze an eskibien diwarno e heller damweled na pegement a barfeted a veze gand o antreadennou. Cheñch eun tamm mat a ree al lidou dalhmad evid kurunidigez an duk, seul tro m'en em gave unan da ren.

Les armoiries de la chapelle de Quilinen, *alias* Kilinenn, en Landrévarzec

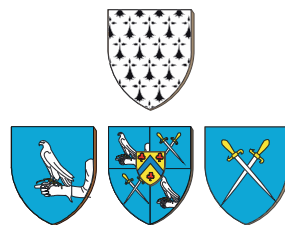
par Michel Mauguin

La chapelle Notre-Dame de Quilinen, datée de la fin du ^{xv}^e siècle, dépendait sous l'Ancien Régime de la paroisse de Briec. Les travaux de rénovation en 2014 sont une occasion de redécouvrir ses richesses héraldiques disparues ou en voie de disparition. Nous allons tenter d'identifier les armoiries ayant existé ou encore existantes à l'intérieur et l'extérieur de cet édifice.

Les armoiries dans la chapelle en 1648

La copie du procès-verbal des prééminences et droits honorifiques à Quilinen en 1648, retranscrite par l'abbé Antoine Favé¹, nous donne une vue partielle mais intéressante de l'état des vitraux de la chapelle. Il s'agit surtout des droits honorifiques du sieur de Kerguénen avec ses alliances ; toutefois les autres familles ayant des droits honorifiques sont ignorées.

¹ Abbé A. FAVÉ, « Un procès-verbal des prééminences et droits honorifiques à Landrévarzec et à Quilinen », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXV, 1898, p. 14-29.



Écussons non décrits mais probables
du marquis de La Roche.

« Et Le Landemain Dix Septiesme Jour de novembre mil six cents quarante Et huit ; arrivez au continuant nostre dite Commission, nous nous sommes rendus en suivant lesdits Kerguellen Et Pérard en Leglisse Treffiale de nostre dame de Quillinen paroisse de Briec, distant dudit bourg de Landrévarzec d'un quart de Lieu, ou Estants avons donnez pour recognüs que ladite Esglise Est Superbement bastie de pierre de taille Et d'une Structure Somptueuse tant par de hors que par dedans, Et avons Veu qu'au premier Soufflet de la Grande Vitre audevant du grand autel au pignon orriental Il y a Un Escusson Chargé des armes de Bretagne, Et plus bas trois Escussons des armes du Seigneur Marquis de Laroche. »

En supériorité, les armes du duc de Bretagne sont quasiment obligatoires dans les églises et

chapelles du duché. Plus bas, il s'agit du marquis de La Roche-Huelgomarc'h de Kervélégan, de la paroisse de Briec ; il est peu probable que les trois écussons soient identiques, mais la commission se déplace à la demande du seigneur Hervé de Kerguélén et rien d'autre. Le marquis de La Roche est en réalité Troilus du Mesgouez² : page et favori de Catherine de Médicis en 1550, il obtint le titre de marquis en 1576 : de ce fait les écussons réunissant de La Roche, Coëtarmaal et du Mesgouez ne peuvent être antérieurs à cette date. La maison de La Roche-Huelgomarc'h sera en alliance avec Marie et Tanguy de Kerguélén, fils d'Hervé vers 1610.



« Et, au-dessous dans Le mesme Soufflet avons Veüs Trois autres Escussons. Le premier qui Est du Costé de Lévangille porte d'argent à trois fasses de Gueulles Surmontez en Cheff de quatre Ermines

De Sable partye d'azur a trois mains d'argent accompagné d'un fer Despieux de mesme posé au milieu De Lescu que lesdits Kerguellen disent Estre Les armes des Seigneurs de Keranroc'h Et de Penanjeun avec l'alliance de Kervier. »

Il s'agit de l'alliance d'Olivier de Kerguélén de Keranroc'h (mort en 1573) et de Claude de Kervier *alias* Kernicher, Kervicher ; Kervier de Landudec (vers 1550). Olivier est le fils d'Olivier et de Claude Marguerite de la Boissière, dont le manoir de Rulazarou se situait à proximité de la chapelle. À

noter que ce fils sera condamné à mort et exécuté pour parricide.



« Le Second Escusson porte d'azur au Croissant Dor partye de Gueulle a six annelets D'argent que lesdits Kerguellen disent Estre Les armes d'un seigneur de Penanjeun du nom de Laulnay (Launay) avecq l'alliance de Rocerf (Roscerf). »

Cette alliance Launay-Roscerf est-elle celle d'Isabeau de Launay et de Charles de Roscerf, signalée dans la généalogie Boigarin ? Cela n'est pas sûr, autrefois on pratiquait des mariages « croisés » entre plusieurs enfants de deux familles ; donc, en plus du mariage d'Ysabeau et Charles, une sœur de Charles de Roscerf et un frère d'Ysabeau de Launay ont pu convoler en même temps. Mais tout est possible ; en l'absence de données, il faut rester prudent. Nota : Il ne faut pas trop mettre en doute le nom de Roscerf : étant noté dans le procès-verbal de prééminences, nous devons admettre que les hommes composant la commission avaient une bonne connaissance de la noblesse locale.



« Maison très antienne appartenante a présent au seigneur marquis du Liscoët ; Le troisieme Escusson est d'azur au croissant d'or partye de gueulle abeisans Et Lozanges d'or que lesdits Kerguellen ont Dit Estre Les armes De Ladite maison de Penanjeun, avecq Lalliance de celle du Guermeur Coroar. »

Armes connues de la
branche aînée de la
famille du Guermeur.

La documentation connue, concernant la maison de Launay de Penanjeun est rare, pour ne pas dire inexistante. L'alliance avec une dame de Guermeur de Coroar'h décrit des armes un peu différentes de celles connues dans l'armorial de Pol Potier de Courcy³ cela provient probablement du fait que

² D. BARBIER, Maison O'Mahony de France, http://maison.omalhony.free.fr/livre_correction/ajou21.htm « Le Marquisat de La Roche-Helgomarch et la baronnie de Laz » : « Le marquisat de La Roche et de Coatarmaal est d'origine toute artificielle. Il fut créé par Henri III en faveur de l'un de ses courtisans Troilus du Mesgouez, dont la famille possédait depuis longtemps les terres de la Roche Helgomarch et de Laz, suivant lettres du 8 mars 1576 publiées au Parlement le 5 octobre suivant, et formé de l'union des seigneuries de Coatarmaal (en Plouzévédé, évêché de Léon), de la Roche Helgomarc'h (en Saint-Thois, évêché de Quimper), de Laz et de Botiguineau (en Châteauneuf-du-Faou). Ces trois dernières terres étaient contigües et leur union forma jusqu'à la Révolution l'une des juridictions seigneuriales les plus importantes de la Cornouaille. »

³ Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Nantes-Paris, 1862, notice « Guermeur (Du) » : « de gueules à trois losanges d'argent, rangés et accolés en fasce, accompagnés de six annelets de même, trois en chef, trois en pointe, rangés 2. et 1. »

cette dame est issue d'une branche cadette de la famille de Guermeur, que les armoriaux prennent rarement en compte.

Les écussons du grand vitrail sont placés selon le descriptif du procès-verbal. Il semble évident que les autres soufflets étaient décorés d'armoiries. La datation d'un vitrail par les écussons est illusoire, les armoiries sont instables, elles évoluent avec les nouvelles générations de nobles par leurs alliances et leurs nouveaux titres honorifiques. Lorsque l'on reçoit un titre de marquis ou la décoration de l'ordre du roi, on le fait savoir rapidement en l'affichant dans un vitrail.

« Et nous ont lesdits Kerguellen fait Voir au devant dudit grand autel, du costé de Lespître, Un bancq à deux accoudouer Denviron quatre pieds Et demy de Long Et deux Et demy de Largeur, dans Lequel banq sont deux Escussons En bosse Empreints de chacun Un croissant, au costé Duquel banq II y a une Tombe ou Est aussy Empreint en bosse un Croissant que lesdits Kerguellen ont dit estre les armes de Penanjeun Laulnay, » « Et nous estants rendus en La chapelle qui compose une aisle du cœur de laditte Esglise du Costé de Septentrion et de Lévangille avons Veüs quil y a deux Autels En Ladite Chapelle et deux Vittres devant Lesdits autels en L'une desquelles Vistres à scavoir En la prochaine du Cœur de L'église II y a trois Soufflets au premier, Et plus haut desquels sont les armes du Seigneur Marquis de Laroche. »

« au Second Soufflet qui est au Second rang posé au Costé de Lévangille est un Escusson Escartellez au premier et dernier d'argeant à trois fasses de Gueulles surmontez de quatre Ermines de Sable, au second et troisieme d'azur à trois quintefeilles d'argent. »

Cet écartelé représente l'alliance de Guillaume de Kerguélén époux d'Isabeau de Quistinic. Tous deux vivaient en 1413.

« et au troisieme Soufflet, qui est du Costé de l'Epistre sous les armes plain de Kerguellen cy devant blazonnez au bas de laquelle Vistre dans les deux Jours Et passant dont Elle est composée avons Veüs scavoir. » « En la passé du Costé de Lepistre un Cavallier armez à genoux En forme de priant portant une Cotte sur son habit de gents darmes, Laquelle cotte darmes est armoyée d'une



Essai de reconstitution de vitrail.

Escartelle desdittes armes de Kerguellen et de Quistinic cydessus blazonnés, ayant ledit Cavallier Une Damoiselle aussy priante portraite auprès de Luy, Laquelle porte En Sa robe Les armes desdits Kerguellen aveq Lalliance d'azur au Croissant D'or, Laditte Damoiselle ayant une Coeffure d'une figure très antienne Et anticque. »

Sur le panneau de gauche se voient Guillaume I^{er} de Kerguélén et son fils Guillaume II ; sur celui de droite, il porte les couleurs de son père et de sa mère, Isabeau de Quistinic, lors de son mariage en 1449 avec Blanche de Launay de Penanjeun.

« et En La Seconde passé De Laditte Vistre, du costé de Lévangille se Voit le portrait et figure d'un autre Cavalier armé et priant à genoux, ayant en Sa Cotte d'armes Les armes plain de Kerguellen cydessus blasonnes avec Un Lambrecain d'azur de quatre pieds, Lesquels deux priants lesdits Kerguellen soustiennent avoir esté leurs prédécesseurs seigneurs de Keranroc'h et De Penanjeun, » « comme aussi en la seconde Vistre De Laditte Chapelle. Il y a pareillement trois Soufflets au plus haut desquels sont les armes dudit Seigneur marquis de Laroche, au second Soufflet qui est au Second rang du costé de Lévangille sont les armes de Penanjeun Launay blasonnes cy devant partye d'azur au Grellier d'argeant. »

Encore une alliance méconnue de la maison de Launay avec la famille portant *d'azur au grêlier d'argent*. Elle est aussi liée à la suivante.

« et au troisieme Souffle qui est du costé de Lespitre sont les armes dycelle Maison de Penanjeun Launay partye de Bodriec Lamarche, qui est de Gueulle au champ dargeant et au bas de la mesme Vistre Il y a deux Jours ou passés. »

Cet écu est l'alliance vers 1430 de Jean de Launay, fils de Guillaume et de N. de Cornouaille avec Isabeau de La Marche de Bodriec.

« En la première Est la figure d'un Cavalier armé et priant à genoux, ayant en sa Cotte D'armes les armoiries dudit Penanjeun Launay qui sont d'azur au croissant d'or et auprès de Luy est le portrait d'une damoiselle aussi Priante ayant en sa robe Lesdits armes de Penanjeun Launay avec l'alliance d'azur au Grellier d'argeant. »

L'écusson *d'azur au grêlier (cor de chasse) d'argent* ne permet pas d'identifier cette épouse. Les mêmes armes existaient sur une tombe au sein de l'ancienne église de Briec.

« Et en la Seconde passé de la mesme Vistre du costé de Lévangille avons Veüs la figure d'un autre Cavalier armé et priant à genoux portant en Sa Cotte d'armes Les armes de Penanjeun Launay » « Et auprès de Luy est le portrait D'une demoiselle portant En sa robe Les mesmes armes de Penanjeun Et en alliance de Gueules au Cheff d'argeant que lesdits Kerguellen nous ont dit estre les armes de Bodriec Lamarche. »

La description de ce vitrail avec ces deux

couples indique-t-elle que nous assistons à un double mariage ? À gauche Jean de Launay vers 1430 avec son épouse, Isabeau de La Marche de Bodriec ; quant à droite, c'est bien une alliance de la même époque, alliance des Launay avec une dame dont le nom et les armes présentes nous sont inconnus.

Nota : les vitraux représentant les personnages ne sont qu'un montage s'inspirant de parties de vitres de l'église de Plogonnec, seul le procès-verbal de prééminences a une valeur historique.

« Nous ont aussy lesdits Kerguellen fait remarquer Un autel au costé septentrional de la mesme Chapelle desdié à Monsieur Saint-Yves audevant duquel autel Est un Escusson en bosse Escartellé ou sont Empreints les armes plains de la maison de Penanjeun Launay avec Lalliance de Kervier. »

Cette famille de Kervier *alias* de Kerviher ou de Kernicher, seigneur dudit lieu en Landudec, est probablement issue de la maison de Guengat. Nous n'avons pas connaissance des noms et de la date de cette alliance.

« le Estants au bas de laditte Esglise nous ont lesdits Kerguellen montrez une Vistre au pignon occidental en haut de laquelle il y a deux soufflets dans la première sous les armes plains de Bretagne, au second sous les armes de France et de Bretagne En alliance. »

Les armes de France en alliance avec la Bretagne datent au plus tôt de 1499, date du mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII, et au plus tard de 1532, année du rattachement de la Bretagne au royaume.

« Et plus bas dans Un autre soufflet Les armes du Seigneur marquis de Laroche, et au-dessous Celles de la maison de Penanjeun Launay blasonnés cydevant, partye d'or à la bande Lozangé de gueulle accompagné au second quartier d'un chasteau d'azur que lesdits Kerguellen ont dit Estre Lalliance de la maison de Pacarmon [Pargamou ou Pargamon]. »

Si le marquis de La Roche est bien identifié, il n'en est pas de même du second écu, Il s'agit de N. Launay et de son épouse, N. Moysan de Parc Hamon de Briec. L'écusson *d'or à la bande de gueules, accompagnée au second quartier d'un château d'azur* est

inconnu des armoriaux ; il est identifiable par une alliance de Guillaume Moysan⁴ et de Marguerite Trégain en 1469, dont les armoiries figuraient dans un vitrail de l'ancienne église de Brie.

« auquel pignon tirant Vers le septentrion avons Veüs Une autre Vittre En laquelle il y a Un Escusson desdittes armes de Penanjeun Laulnay blasonné cy devant sans qu'en Laditte Vistre il y Est aucun autre Escusson. » « Et Sortys de ladite Eglise nous ont lesdits Kerguelen aussi fait Voir audessous du portal occidental Un Escusson En bosse En relief Lequel paroist anticque Et aussi antien que Le Surplus de Leglise armoyez dudit Croissant que lesdits Kerguelen ont dit Estre Les armes dudit Penanjeun Laulnay. Et finalement sur le portal du costé du cimetiére, Vers le midy avons Veü Un Escusson en platte peinture des armes dudit Penanjeun Laulnay Escartelle d'azur a une macle d'or. »

Si les couleurs de cet écu ne sont pas celles, bien connues, de Tréanna, c'est que nous avons là les armes d'une branche cadette de Tréanna de Keryaval-Tresséol⁵ qui aurait brisé les armes de la branche aînée, puisqu'une certaine Jeanne de Tréanna⁶ est

dame de Penanjeun en 1537⁷ ; hélas nous n'avons pas le prénom de l'époux.

« Les opérations sont terminées, mais, solennellement et instamment lesdits Kerguelen protestent encore une fois que toutes les prééminences relevées et enregistrées sont celles de leurs prédécesseurs seigneurs de Keranroc'h et de Penanjeun "Desquels Ils sont Issus par Succession directe comme Ils Espèrent le faire Voir par leurs Titres et ont requis qu'il soit ordonné à Me Jean Le Cardinal Maître peintre de faire Une figure de Toutes lesdites armoyries susmentionnées, pour Estre attaché au Procès-Verbal Et servir pour l'intelligence plus parfaite des choses." »

« Maître Jean Le Cardinal prête serment de se bien comporter en cette affaire et d'y mettre toute diligence. On appose au procès-verbal dressé sur les lieux les signatures des officiers de justice et témoins, dont M. Jean Donnarz, Recteur de Landrévarzec. En marge le sénéchal a inscrit les taxes à payer pour ces deux journées de vacation : soit 32 livres reçues; quittance de même somme de 32 livres payée à l'Avocat du Roi, et 32 autres livres à M. Jean Bougeant⁸. »

Les armoiries anciennes et visibles, mais non mentionnées dans le procès-verbal

Le procès-verbal ne fait pas mention des écussons peints sur les consoles des statues au portail des portes jumelées, ni des pierres armoriées de la façade, ni de celles du plafond de l'église. Le porche sud, encadrant une porte géminée, est orné de trois consoles armoriées avec des restes de polychromie.

⁴ Une généalogie des Trégain (Bibl. nat. France, Cabinet d'Hozier 9005) mentionne un Guillaume Moysan, époux de Marguerite Trégain en 1469, <http://www.tudchentil.org/spip.php?article29>

⁵ N. BERNARD, Proposition de compléments et de correctifs au *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* de Pol Potier de Courcy, 2005, http://www.tudchentil.org/IMG/pdf/Errata-Addenda_au_Nobiliaire_et_Armorial_de_Bretagne.pdf (page 9)

⁶ « La branche de Keryaval puis Tresséol a détenu les manoirs et seigneuries de Keryaval, Quenechcongar (auj. Penerven), Tresséol, Kerguillay et le Lein, Penayen et Maner Bihan, Poulhoas et Kermeur, Kermenaouet et Chef-du-Bois. Partie de cet héritage est échu par succession collatérale à la famille de Kerguélén » « Olivier (de Kerguélén) recueillit la belle succession de Jeanne de Tréanna en 1553, dont Penayen, mais fit de grande dépenses et se vit interdire en 1556. » <http://www.laperenne-zine.com/articles.php?lng=fr&pg=772>

⁷ « Jean de Tréanna, tuteur de sa fille Jeanne, dame de Penayeun et Rumorvanic (auj. en Landrévarzec), de Quénéchcongar (auj. Penerven) en Ergué-Gabéric, du Leun et de Kerguillay en Pleyben... Il rendit un aveu de Pennayen en 1537 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2007/12, copié sur A 85, fol. 60. La date de 1534 de la copie est une erreur de transcription.). » http://www.tudchentil.org/IMG/pdf/Reformation_de_1536_en_Cornouaille.pdf

⁸ A. FAVÉ, art. cité, p.14-29.

L'écu placé à gauche porte des traces de polychromie dans la partie supérieure laissant deviner des meubles héraldiques bien visibles, même si les couleurs sont altérées, elles permettent de dire qu'il s'agit d'un écusson écartelé avec aux 1 et 4 : *d'azur au croissant d'or* qui est N. de Launay et aux 2 et 3 : *d'azur à une croix pattée d'argent*, pouvant être une dame de Pengully. Pour l'écu de droite, il s'agit d'un mi-parti avec en 1 : *d'azur au demi-croissant d'or* de N. de Launay en alliance, en 2 : *de gueules à une tour et une demie d'argent* qui est une dame non identifiée. L'écusson central est un écartelé prenant la place de choix, montrant distinctement aux quartiers 1 et 4 qu'il s'agit d'argent à trois fascies de gueules avec un soupçon d'hermine placé au chef qui est Kerguélen ; les 2 et 3 sont plus difficiles à identifier, la présence d'azur et d'argent fait penser aux trois roses ou quintefeuilles d'Isabeau de Quistinic, épouse de Guillaume de Kerguélen, tous les deux vivants en 1413. La représentation d'ancêtres vivants en 1413 ne signifie pas que cet écusson fut peint à cette date, c'est plutôt une façon d'afficher l'ancienneté de sa famille dans la paroisse.

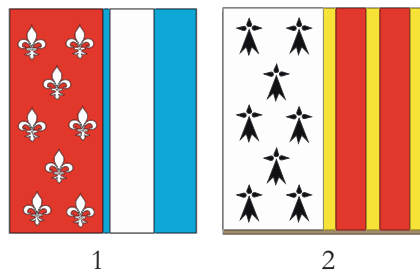
Les pierres armoriées de la façade sud

La façade sud porte plusieurs pierres armoriées très érodées. La pierre sculptée placée au-dessus du fleuron est une hermine colletée de la jarretière flottante de Bretagne, comme le montre le cliché de droite de la cathédrale de Quimper. Cet emblème du duc de Bretagne occupant une place d'honneur serait apparu sous le règne du duc Jean IV (1364-1399) ; il était souvent accompagné de la devise du duché : A MA VIE. La seconde est placée au plus près de la place d'honneur. Cette pierre très usée est un mi-parti, au 1 : laisse entrevoir qu'il y avait un semis de *huit fleurs de lys ou de mouchetures d'hermine* ; quant au second parti, il est bien difficile d'y voir des meubles ; en fonction de l'éclairage, nous y voyons des choses différentes sans bien déterminer un meuble connu ; nous pouvons y voir deux pals larges et trois petits (bandes verticales). Dans ce cas

nous n'avons trouvé que deux réponses : 1) Yvon V de Foucault de Lescoulouarn⁹ blasonnant *de gueules au semis de lys d'argent* et Jeanne de Rosmadec, mariés en 1455, portant un *palé d'argent et d'azur*. Si la date semble correspondre à l'ensemble, l'emplacement de ces armes est en contradiction avec la hiérarchie nobiliaire vis-à-vis des écussons appartenant aux barons du Quélennec et du Pont-l'Abbé, placés plus bas. Par son emplacement, il faut voir plus haut et plus loin, et il est raisonnable de penser aux armes du duc de Bretagne¹⁰ en alliance avec son épouse ; si le premier parti ne laisse que peu de doute, le second est dans un état qui laisse toutes les possibilités. Le gros problème, c'est qu'entre 1442 et 1460, nous avons la succession de quatre ducs avec autant d'alliances dont les armes peuvent être représentées de différentes manières (Voir le tableau ci-dessous avec la chronologie des acteurs et diverses possibilités d'écussons).

1) Le duc François I^{er} époux d'Isabeau Stuart gouverne de 1442 à 1450, il a pour contemporain, les Pont-l'Abbé - Rostrenen, les du Quélennec - Poulmic, mais l'évêque de L'Espervéz prend ses fonctions la même année que la mort de François I^{er}. Les armoiries d'Isabeau Stuart peuvent être de simples à complexes.

Voici quatre possibilités de blasonnements pouvant être présentes sur la pierre de François I^{er},



⁹ H. et Y. TORCHET, *Réformation des foudges de 1426. Diocèse ou évêché de Cornouaille*, Paris, 2001, p. 186.

¹⁰ F. MORVAN, *Généalogies des ducs de Bretagne*, Paris, 2013.



Isabelle Stuart en prière avec saint François d'Assise et la duchesse avec ses filles en prière.

duc de Bretagne, laquelle est la bonne ? Il y en a-t-il d'autres ?

1) Le premier est celui se rapprochant le plus des écussons présents sur les enluminures montrant Isabelle Stuart¹¹ en prière. André Bozec avait entrevu un lion et des jumelles dans un quartier ; il y a là des éléments pouvant prêter à confusion.

2) Pierre II, succède à son frère en 1450 ; il est l'époux de la très pieuse Françoise d'Amboise¹² depuis 1431. Pierre ne règne que sept années, il meurt en 1457. Les armes de son épouse sont bien connues dont voici une représentation en alliance avec Pierre avant que ce dernier ne devienne duc, comme l'indique le *lambel* sur le *parti de Bretagne*.

¹¹ Miniature, Bibl. nat. France, Ms. fr. 958, f° Fv°.

¹² Françoise d'Amboise peinte sur un vitrail de la collégiale Notre-Dame de Nantes, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Fran%C3%A7oise_d%27Amboise.jpg



Enluminure de François II
avec Marguerite de Foix.

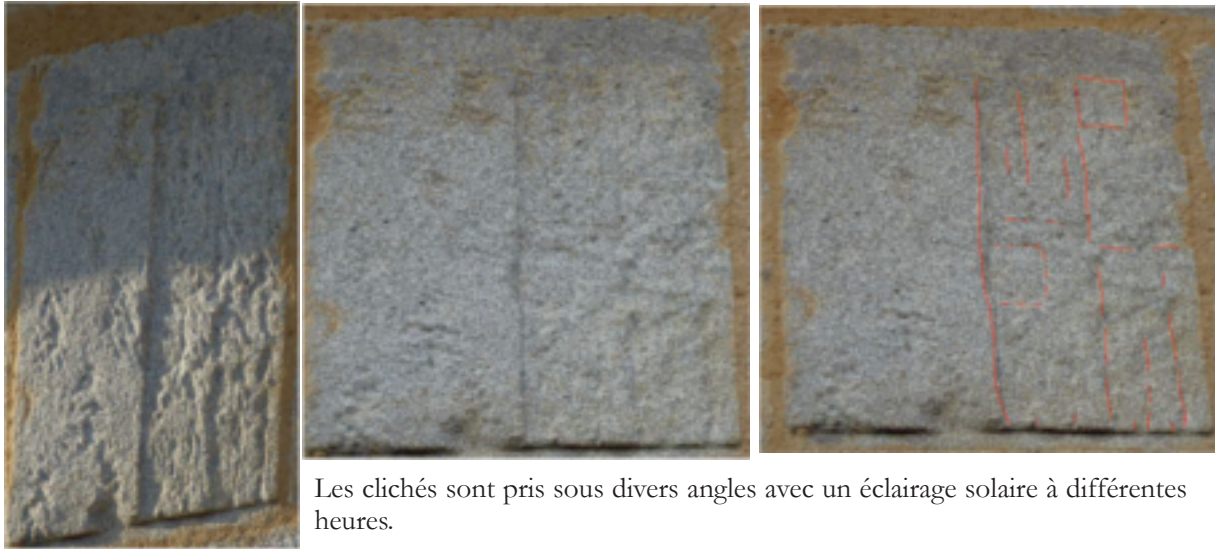
Françoise blasonne d'un écartelé au 1 et 4 un palé d'or et de gueules ; en 2 et 3 : d'or semé de lys d'azur ; au franc canton de gueules qui est Thouars. Elle sera déclarée bienheureuse.

Les barons et l'évêque ont tous connu le règne de Pierre II, lequel décède en 1457, sans enfant, son oncle Arthur lui succède.

3) Arthur III, frère de Jean V et oncle de Pierre II, est marié à Catherine de Luxembourg blasonnant d'un écartelé au 1 et 4 : d'argent au lion de gueules, couronné d'or ; au 2 : de gueules à la croix d'argent qui est la maison

de Savoie ; au 3 : la Bretagne. Arthur III meurt à l'âge de 65 ans en 1458, après un règne de treize mois. Bien que contemporain des barons et de l'évêque de L'Espervéz, son règne semble un peu court pour marquer son passage.

4) François II, neveu d'Arthur III, n'a que 23 ans lorsqu'il devient duc les derniers jours de décembre 1458, sa jeune épouse n'est autre que Marguerite sa petite cousine, fille de François 1^{er}. Marguerite issue de Bretagne-Richmond par son père ou Bretagne-Stuart par sa mère, les deux blasonnements sont



Les clichés sont pris sous divers angles avec un éclairage solaire à différentes heures.

possibles. Le baron de Quélenec allié à du Poulmic meurt en 1459, et n'aura que peu l'occasion de rencontrer son nouveau duc. Quand François II épouse en secondes noces Marguerite de Foix¹³ en 1470, le baron du Quélenec a disparu depuis onze années et l'évêque de l'Espèvez est sur le départ, et il est donc peu probable que les armes de la seconde épouse figurent sur la façade de la chapelle, même si elle donnera naissance à Anne.

Après cette longue enquête, il ne reste qu'une possibilité après réexamen de la très érodée pierre armoriée du duc. Les clichés sont pris sous divers angles avec un éclairage solaire à différentes heures. La première photographie indique qu'il s'agit d'armoiries de deux partis, au premier il y a huit emplacements d'hermines ; si la pierre avait été placée ailleurs sur la façade, il était possible de suggérer aussi des lys. Ce premier cliché ne donne aucune information sur le second parti, sinon

quelques lignes verticales. Le second cliché est plus explicite, il indique qu'il s'agit d'un écu écartelé avec quelques lignes verticales mais en plus un carré vide bien visible sur le haut du troisième quartier et, en cherchant bien, le même est en haut du second quartier. Des lignes verticales y sont toujours suggérées.

Maintenant le temps est venu de comparer cette pierre avec les armoiries qui semblent lui ressembler le mieux. Il s'agit de celles du duc Pierre II, en alliance avec Françoise d'Amboise, ce qui paraît maintenant évident, compte tenu des dates et autres personnages figurant sur cette façade. La troisième pierre est un écu penché du style propre au ^{xv}e siècle, timbré d'un heaume orné de lambrequins, surmonté d'un cimier composé d'un moignon de corne et d'un lion¹⁴. Cet écusson ne semble plus lisible ; toutefois en détournant la surface la plus érodée, nous pouvons y loger un lion. Sa présence sur le cimier va dans ce sens mais ce n'est

¹³ Enluminure de François II avec Marguerite de Foix, <http://thequeenanna.skyrock.com/tags/2JOQxK46I9-Marguerite-de-Foix.html>

¹⁴ M. FABRE, *Héraldique médiévale bretonne*, thèse de doctorat, Paris, 1995, p. 254, réf. 1065 (sceau de Jehan du Juch).



Vitrail de l'église de Rumengol.

pas une preuve. Le même existe sur la porte sud de la cathédrale de Quimper. Le seigneur du Juch, baron dudit lieu, possédait manoirs et villages en la paroisse de Briec¹⁵, la présence de ses armes sur ce mur semble être la place idéale pour un seigneur de cette importance. Il y a une autre possibilité, celle du seigneur du Pont, mais peu probable, nous avons retrouvé ses armes à proximité. La quatrième pierre porte est un écartelé avec au 1 et 4 : un lion ; au 2 et 3 : trois fasces. Ces armes écartelées sont celles de l'alliance du baron Jean II de Pont-l'Abbé et de Marguerite de Rostrenen en 1440, blasonnant : au 1 et 4 : d'or au lion de gueules, lampassé et armé d'azur ; au 2 et 3 d'hermines à trois fasces de gueules. La cinquième est une armoirie bien connue à l'intérieur comme à l'extérieur de l'église Notre-Dame de Rumengol : Jean III du Quélenec¹⁶, vicomte du Faou, chambellan du duc de Bretagne, capitaine de Brest, amiral de Bretagne aux années 1432, 1442, 1450, 1461, 1471,

mort en 1474, épousa en 1433 Marie de Poulmic, fille de Jan, seigneur de Poulmic, et de Jeanne de Kersaliou. Cette famille avait jouissance héréditaire des terres de Briec¹⁷ et d'Edern et confirmée plus tard par Anne de Bretagne. La sixième pierre portait un écusson, directement peint sur la pierre, aux armes de de Launay de Penanjeun, seigneur bien plus modeste, fondateur de la chapelle et probablement le principal financier, toutefois il n'est pas exclu que les grands barons aient fait des dons pour mener à bien la construction d'un tel édifice.

La façade

Les armes d'un évêque sur la face sud.

Toujours à l'extérieur à la base d'un pinacle des armoiries en bannière, soutenues par deux lions et surmontées d'une devise, appartiennent à l'évêque contemporain de la construction qui était à Jean de Lespervez¹⁸, évêque de Quimper de 1450 à 1471, dont les armes sont : écartelé : 1 et 4 : de sable à trois jumelles d'or, qui est Jean de Lespervez ; au 2 : d'or au lion de sinople, armé, couronné et lampassé de gueules, qui est Bertrand de Briquebec en alliance avec au 3 : d'or à deux fasces d'azur, accompagnées de 9 merlettes de gueules, 4, 2 et 3, qui est Guillemette Paynel ou Pesnel, sa grand-mère, originaire de la baronnie d'Hambye et de Briquebec en Normandie. La devise lue par l'abbé Y.-P. Castel est : « *Orphalo tu eris adjutor* » (tu seras le soutien de l'orphelin), celle-ci ne semble pas être une devise de famille mais plutôt celle de l'évêque. Les mêmes armes avec une inversion des quartiers 2 et 3 sont visibles dans la cathédrale de Quimper.

¹⁵ Arch. Évêché de Quimper, réformations de 1426 et 1444, paroisse de Briec, t. III, p. 5 h et 6 b. <http://gwechallarchab.canalblog.com/archives/2012/07/01/25021249.html>.

¹⁶ P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Paris, 2000 (réédition), p. 442-443.

¹⁷ D. LE PAGE, *Finances et politique en Bretagne. Au début des temps modernes 1491-1547*, Vincennes, 1997, p. 27. <http://books.openedition.org/igpde/2117?lang=fr>

¹⁸ H. TORCHET, *Familles – Lespervez (de)*, 2008, <http://www.laperenne-zine.com/articles.php?lng=fr&pg=632>

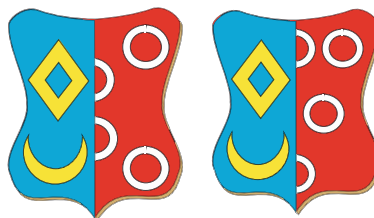


Aspect possible des armoiries de la façade au-dessus de la porte principale sud entre 1450 et 1457.

À l'intérieur de la chapelle

Les écussons visibles en 2014 sont peu nombreux, quatre sont observables aux croisées d'ogives, comme dans une cathédrale. La présence de ces écussons à ces emplacements n'est pas anodine : c'est l'emplacement réservé aux grands personnages. L'édifice est commencé avant l'union de la Bretagne à la France, il est normal de trouver un premier écu aux armes de Bretagne comme dans beaucoup d'églises et chapelles de notre région, le second est celui de la puissante maison de Rohan. Le troisième est l'écu *aux trois couronnes accompagnées une clef*, ces armes n'appartenant à aucun grand noble connu, elles ne peuvent que représenter les successeurs de Saint-Pierre. Nous avons là toute la hiérarchie de l'Église, le pape, le duc et la haute noblesse, (deux écus de Rohan). Sur une poutre de la nef, l'écusson plain au lambel n'est pas identifié.

L'écu se situant sur un cadre regroupant plusieurs statues de la *Descente de croix* est assez



Les deux possibilités de représenter cet écusson mi-parti.

énigmatique. Il fait penser à la branche Tréanna de Keryaval, puis Tresséol, installée à Penanjeun. Il est probable qu'il s'agisse de Jean de Tréanna¹⁹, présent

¹⁹ <http://www.tudchentil.org/spip.php?article103>. [note 42], Jean de Tréanna, tuteur de sa fille Jeanne, dame de Penayeun et Rumorvanic (auj. en Landrévarzec), de Quénéchongar (auj. Pennerven) en Ergué-Gabéric, du Leun et de Kerguillay en Pleyben... Il rendit un aveu de Pennayen en 1537 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2007/12, copié sur A 85, fol. 60 — la date de 1534 de la copie est une erreur de transcription.).

à la montre de 1536 et époux de N. du Guermeur²⁰, parents de la riche Jeanne de Tréanna-Launay de Penanjeun dont la moitié de la fortune échoit dans les mains d'Olivier de Kerguélen, en 1553, époux de Claude de Kerviher (Kernicher). Nota : l'artisan semble avoir rencontré quelques difficultés avec l'art héraldique pour placer correctement les meubles sur une forme d'écu peu commune. Le sculpteur a cherché à utiliser le maximum de surface pour rendre visible les meubles. Le macle est devenu billette creuse et les annelets de diverses dimensions sont agglutinés les uns aux autres.

La fontaine

Du côté est de la chapelle, de l'autre côté de la route, une petite fontaine porte les armes des Launay : en haut de l'arc, le croissant de cette famille et, de chaque côté, au bas de l'arc, des écus de mauvaise facture avec un demi-croissant en alliance avec une demi-fasce ; on notera que celui de droite est resté au stade embryonnaire. Autrefois, les mêmes armoiries se trouvaient sur une tombe dans l'église de Briec. La fontaine de Quilinen²¹ était fréquentée pour les vertus thérapeutiques de son eau, ayant la réputation de guérir les maladies infantiles, notamment les enfants atteints de paralysie.

Bilan et interrogations

L'inventaire des écussons existants ou ayant eu une existence connue étant fait, le constat est que certains apportent ou confirment les datations approximatives de la chapelle et d'autres laissent perplexe.

Début de la construction

Le début de la construction est confirmé par la présence connue des armoiries de l'évêque de Lespervez, dans ses fonctions à Quimper de 1450 à 1471 ; de Pierre II, duc de Bretagne de 1450 à 1457, époux en 1441 de Françoise d'Amboise ; de Jean II de Pont-l'Abbé et Marguerite de Rostrenen, marié en 1440, mort en 1478. Les armes de Jan du Quélennec²² en alliance avec celles de Marie de Poulmic, confirment que le début des travaux est antérieur à 1460. Les pierres armoriées de la façade nous informent que la date à retenir pour le début des travaux se situe entre 1450 à 1457. D'après les informations de Daniel Kernalegenn²³, cette construction s'est réalisée en deux étapes, la nef d'une part (lambrissée) et le chœur ainsi que le transept d'autre part (voûte en pierre). Lors de la rénovation, de multiples indices ont mis en avant cette construction en deux temps, la nef étant construite en premier. Une pause, même courte, entre les deux chantiers fut bien réelle. Pourquoi ces armoiries de prestige ? Les armes du duc, de la maison de Rohan, de trois grands barons et d'un évêque pour une chapelle, ce n'est pas commun ; le seigneur de Launay, passant pour en être le fondateur, ne faisait pas partie des grands nobles. L'architecture de l'édifice n'a rien à voir avec une structure de campagne liée à un hameau ; son financement demande de gros moyens : est-ce à la portée d'un petit noble local ? Les armoiries des grands seigneurs ne signifient pas qu'ils ont participé à la construction ; en revanche, il est peu probable qu'une chapelle de cette ampleur puisse

²⁰ <http://www.tudchentil.org/spip.php?article738>. La branche de Keryaval puis Tresséol a détenu les manoirs et seigneuries de Keryaval, Quenechcongar (auj. Penerven), Tresséol, Kerguillay et le Lein, Penayen et Maner Bihan, Poulhoas et Kermeur, Kermenauet et Chef-du-Bois. Une partie de cet héritage est échue par succession collatérale à la famille de Kerguélen.

²¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Quilinen>

²² http://fr.wikipedia.org/wiki/Famille_du_Quélennec. Jean III du Quélennec (1401-1459), vicomte du Faou, chambellan du duc de Bretagne, capitaine de Brest, amiral de Bretagne et lieutenant général en Bretagne, assiste en 1432 au siège de Pouancé, épouse en 1433 Marie de Poulmic († 1457).

²³ D. Kernalegenn, membre actif de l'association « Comité d'animation de Quilinen/Kilinnenn », assure le suivi du chantier de rénovation de la chapelle de Quilinen.

être construite sans leur autorisation et parrainage auprès du duc et des autorités ecclésiastiques. En contrepartie, les suzerains peuvent exiger la pose de leurs armoiries.

La fin des travaux

La fin de travaux est un peu plus difficile à établir : les quatre pierres aux croisées des ogives apportent-elle un renseignement ? La pierre représentant la papauté n'est qu'un symbole et d'aucune utilité. Celle avec les armes de Bretagne nous indique que le duché n'était pas encore rattaché à la France. Les sept macles de la maison de Rohan sont toujours portées en 1491. Le passage aux neuf macles au début du ^{xvi}^e siècle serait dû au changement de forme plus arrondie de la pointe des écus, offrant un espace plus large pour y recevoir les deux macles supplémentaires ; c'est une théorie, toutefois nous avons constaté qu'un écu pointu appartenant à l'évêque de Rohan, apposé sur la façade ouest de l'église de L'Hôpital-Camfrout, portait neuf macles.

Que nous apprennent les vitraux ?

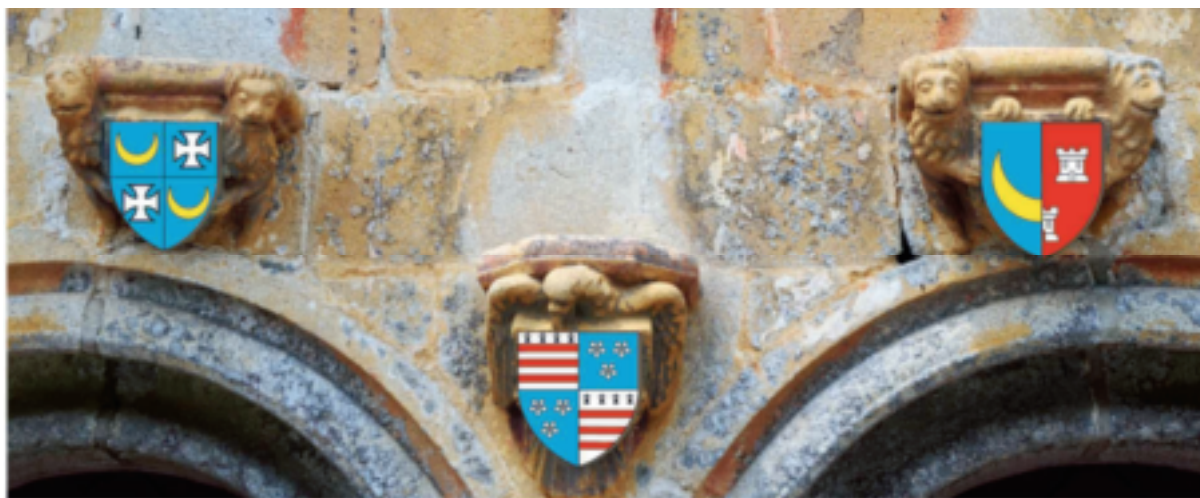
Il faut être prudent avec le contenu héraldique des vitraux, un vitrail est fragile et peut évoluer dans le temps. Le contenu du procès-verbal des prééminences de 1648, rédigé sur la demande d'Hervé de Kerguélen est limité à deux familles alliées : de Launay de Penanjeun et de Kerguélen. D'autres familles devaient être représentées : les soufflets du grand vitrail ne sont pas tous occupés, et les vitraux côté sud sont complètement ignorés. Nous n'avons pas de généalogie des Launay de Penanjeun, seulement des bribes ; cette famille avait disparu avant la grande réformation de la noblesse de 1668, tantôt elle porte le nom de Launay, tantôt celui de Le Guern ou de Penanjeun ; en outre, deux autres familles répondent au même nom de Launay, ayant probablement une origine commune à celle de Penanjeun, la branche du Cosquer de Corlay, et l'autre de Launay, s^r du Guilly à Lothey, de

Kerpérénez en Landrévarzec. Seule la branche du Cosquer a donné une généalogie à la réformation de 1668. De Launay de Penanjeun est un de ces nombreux petits nobles locaux, la majorité des dix-huit écussons de sa famille étant insérée aux places d'honneur, vitraux côté orient, porte sud, vitre et porte côté occident et sépultures, comme s'il était bien le principal prééminencier fondateur de la chapelle. Il faut noter qu'il y a plus d'écussons de Launay que la généalogie supposée ne peut en contenir : a-t-on là des alliances de frères ou de secondes épouses ? Aucun document n'apporte la réponse. Ce qui est vrai pour les ducs est aussi vrai pour la petite noblesse ; les successions sont parfois bien compliquées, elles peuvent se faire de l'aîné au cadet, du cadet à un oncle, d'un oncle à un neveu et, par défaut, une fille devient héritière, laquelle se marie et les armes disparaissent. La maison de Kerguélen n'est présente qu'avec sept écussons dans la chapelle qu'à partir du mariage avec Blanche de Launay en 1449. Le dernier écu présent est celui de l'alliance d'Olivier de Kerguélen avec Claude de Kerviher à une date que nous estimons entre 1540 et 1550. Il n'est pas possible de retenir ces dates pour la fin des travaux, les vitraux se modifiant en permanence en fonction de nouvelles alliances entre nobles. Si le seigneur Hervé de Kerguélen revendique les armoiries des Launay comme siennes, c'est grâce à l'heureux héritage, qu'a reçu son père, de Jeanne de Tréanna lui permettant d'être seigneur de Penanjeun.

L'origine du croissant des Launay de Penanjeun repose sur une hypothèse d'après du déjà vu : si Guillaume de Launay, époux d'une dame N. de Cornouaille était un cadet de la famille de Launay du Cosquer, donc sans armoiries propres, en convolant avec la dame de Cornouaille peut-être plus riche que lui, blasonnant *d'argent au croissant d'or*, il fait ce que font beaucoup de cadets, il prend les armes de son épouse en modifiant les couleurs, lesquelles deviennent *d'azur au croissant d'or*. C'est la même démarche pour les Tréanna de la branche



' Daniel Kernalegenn Les écussons avant le décapage.



L'ensemble peint : portes jumelées, statues, consoles avec écussons et les armoiries de la façade, devait retenir le regard du paroissien.

de Keryaval puis Tresséol. Lors du procès-verbal de 1648, il est étonnant que personne n'ait signalé la présence d'écus peints aux armes de Kerguelen et de Launay sur les consoles au-dessus des portes jumelées côté sud : étaient-ils déjà cachés par des représentations fantaisistes, alors que celui qui se trouvait au plus haut fut bien enregistré. Les trois consoles sont recouvertes des mêmes motifs, le

premier parti est herminé avec un oiseau noir au centre pouvant représenter un aigle ; au second parti : une crosse et une croix de procession posées en sautoir, accompagnées d'une mitre d'évêque.

Lors des travaux de rénovation de la chapelle en 2014, le décapage de cette couche grossièrement armoriée mais fantaisiste a permis de découvrir ce que les experts du procès-verbal de 1648 n'ont pas

vu, les armoiries d'alliance des Launay et Kerguelen, comme reconstitués ci-dessous.

Conclusion

L'histoire héraldique de cette chapelle est probablement très incomplète. Seules les armoiries, pourtant bien détériorées, de la façade, se sont montrées bien plus parlantes pour la simple raison que les familles nobles étaient de haut-rang avec des généalogies connues. La présence d'une pierre armoriée aux armes d'alliance de Pierre II, duc de Bretagne, est une rareté dans le duché. Les armoiries intégrées dans la construction peuvent aider à la datation de l'édifice, celles peintes dans les vitraux participent même partiellement à l'élaboration de généalogies parfois complexes. L'ensemble colorisé, de ces éléments disparus ou en voie de disparition complète, apportait une note de magnificence à l'édifice religieux avec y compris le calvaire à proximité.

Laissons aux futurs chercheurs le soin d'identifier les écussons restés orphelins à ce jour.

Remerciements à Daniel Kernalegenn pour son aide et son accueil.

Glossaire héraldique

À propos de quelques termes : blason, blasonnement, armes, armoiries, écu, écusson, héraldique, prééminences... Ces mots, souvent confondus dans le langage courant, ont des sens différents, et il est important de veiller à leur bon emploi à l'écrit.

Le blason est constitué par l'ensemble des règles, figures et termes héraldiques. C'est par une facilité de langage qu'on l'emploie à tort pour désigner un écu armorié. Le blasonnement est la description des armoiries en langage héraldique. Les armes ou armoiries sont la représentation graphique sur un

support, généralement un écu, parfois accompagné d'ornements extérieurs. Un écusson est un écu armorié, c'est-à-dire présentant des armoiries. L'héraldique et non l'héraldisme, est la science qui a pour objet l'étude des armoiries. Par extension, le terme s'applique à ce qui a trait aux armoiries.

Les prééminences sont, durant l'Ancien Régime, les droits honorifiques détenus au sein des édifices religieux par des personnes physiques ou morales, les prééminenciers. L'essentiel de ces droits consiste en l'apposition d'armoiries dans les édifices et le mobilier qu'ils renferment.

Accosté(e). Entouré, flanqué (ex : un chêne accosté de deux croisettes).

Alésé(e). Se dit d'une pièce dont les extrémités raccourcies ne touchent pas les bords de l'écu.

Annelet. Petit meuble en forme d'anneau.

Argent. Émail héraldique de couleur blanche ou argentée.

Azur. Émail héraldique de couleur bleue.

Bande. Pièce honorable traversant l'écu du canton supérieur gauche vers le canton inférieur droit.

Besant. Petit meuble d'or ou d'argent en forme de cercle.

Bicéphale. À deux têtes (ex : une aigle bicéphale).

Billetté(e). Se dit d'une surface semée de billettes.

Billette. Petite figure en forme de rectangle.

Brisé. 1 : Qualifie les armoiries qui portent une brisure.

2 : Qualifie une pièce dont les extrémités sont rompues.

Brisure. Modification apportée aux armoiries pour distinguer une branche cadette de la branche aînée. La brisure était normalement obligatoire pour les cadets.

Brochant(e). Se dit d'une figure placée au-dessus d'autres figures, les masquant partiellement.

Burelé. Ecu divisé horizontalement en un nombre pair de parties égales, supérieur ou égal à dix.

Burelle. Fasce fortement réduite en largeur (synonyme de trangle ou de fasce en divise).

Canton. Angle de l'écu.

Chef. Pièce honorable correspondant au quart ou au tiers supérieur de l'écu.

Croix. Pièce formée par la réunion d'un pal et d'une fasce ayant la forme d'une croix.

Denché ou danché. Rabattement d'une ligne prenant la forme d'une dentelure moyennement accentuée.

Dextre. Qualifie le côté droit de l'écu (pour son porteur), c'est-à-dire à gauche pour le spectateur.

Écartelé. Écu divisé en quatre parties égales par une ligne verticale et une ligne horizontale se coupant en angle droit au centre de l'écu.

Échiqueté. Écu divisé en damier.

Endenché. Synonyme de denché (ou danché).

Fasce. Pièce honorable délimitée par deux lignes horizontales parallèles au centre de l'écu.

Fascé. Écu divisé horizontalement en un nombre pair de parties égales, généralement six.

Franc canton. Pièce carrée placée dans un angle supérieur de l'écu (généralement l'angle dextre).

Franc quartier. Franc canton de grande dimension.

Gueules. Émail héraldique de couleur rouge.

Hermines. Fourrure héraldique employée comme émail, et représentant de manière stylisée une alternance de mouchetures de sable sur fond d'argent.

Huchet. Cor de chasse.

Jumelle. Figure constituée de deux fasces parallèles fortement réduites en largeur.

Lambel. Figure stylisée utilisée comme brisure, représentée par une traverse horizontale à plusieurs pendants perpendiculaires ou trapézoïdaux tombants.

Lampassé. Qualifie la langue d'un animal lorsqu'elle est représentée d'un émail particulier.

Léopard. Lion passant avec la tête vue de face.

Macle ou **Mâcle**. Losange vidé.

Merlette. Petit oiseau stylisé représenté sans bec ni patte.

Mi-parti. Écu découpé dans le sens vertical associant deux moitiés de blasons appartenant à des familles différentes.

Or. Émail héraldique de couleur jaune ou or.

Orle. Figures disposées en orle : figures disposées parallèlement aux bords de l'écu.

Pal. Pièce honorable occupant le milieu de l'écu, délimitée par deux traits verticaux parallèles.

Palé. Ecu divisé verticalement en un nombre pair de parties égales, généralement six.

Parti. Partition divisant l'écu en deux parties égales par une ligne verticale centrale.

Patté(e). Qualifie une pièce, généralement la croix, dont les extrémités s'élargissent de côté.

Penon (ou **Pennon**). Écu rempli des diverses alliances d'une famille.

Quintefeuille. Fleur stylisée représentée par cinq pétales pointus ou arrondis réunis autour d'un anneau.

Sable. Émail héraldique de couleur noire.

Sautoir. Pièce formée par la réunion d'une bande et d'une barre, appelée aussi croix de saint André.

Senestre. Qualifie le côté gauche de l'écu (pour son porteur), c'est-à-dire à droite pour le spectateur.

Sinople. Émail héraldique de couleur verte.

Timbré. Qualifie l'écu surmonté d'un timbre, ou le casque surmonté d'un cimier (ex : écu timbré d'une couronne).

Glossaire des termes anciens

Aveu. Description écrite détaillée de tous les héritages.

Montre. Revue des gentilshommes en armes.

Résumé

À la demande du seigneur de Kerguélen, un procès-verbal des prééminences et droits honorifiques est rédigé dans la chapelle Notre-Dame, de Quilinen en 1648. Une copie du document, retranscrit par l'abbé Favé, donne une description des fenêtres avec la rigueur et la précision des experts, permettant aujourd'hui de reconstituer les armoiries qu'elles contenaient. Le travail de rénovation de la chapelle entrepris depuis quelques années a permis de redécouvrir à l'extérieur d'autres écussons armoriés sculptés ou peints, dont quelques-uns cachés et oubliés. Certains de ces éléments permettent de dater une partie de l'édifice. Après une minutieuse enquête, malgré l'usure du temps et la maltraitance des hommes, les pierres peuvent encore révéler le nom des prééminenciers contemporains de la construction de l'édifice. Si l'emplacement des armoiries de la façade semble désordonnée, il n'en est rien, la hiérarchie de la noblesse y est respectée, le duc au sommet, le petit seigneur local au plus bas et entre les deux, les comtes et barons. Toutes les armoiries décrites étaient peintes à l'origine, tout comme l'entourage des portes d'accès et le calvaire à proximité de la chapelle. L'ensemble, riche en couleurs, devait impressionner le paroissien et probablement l'informer du rang qu'il devait tenir dans la société.

Abstract

A report on preeminences and honorific rights was drawn in 1648 in the Notre-Dame de Quilinen chapel, at the request of the lord of Kerguélen. A copy of this document, transcribed by abbé Favé, gives such a highly detailed description of its windows that a reconstitution of the coats of arms they contained is now possible. The renovation of the chapel, which began several years ago, has brought to light a number of other coats of arms, either carved or painted on the outside walls of the chapel, some of which had remained hidden or had been forgotten. Some of these elements date parts of the building. A close study of the chapel shows that, in spite of erosion and various destructions, its stones can still reveal the names of *prééminenciers* contemporary with the building of the chapel. Though the coats of arms visible on the facade appear to have been placed at random, the hierarchical order of the nobility is there to be seen : the duke is at the top, the local lord at the bottom, counts and barons in between. All the coats of arms described in the article were originally painted, and such was also the case of door frames and of the calvary standing near the chapel. The richly coloured monuments were meant to impress parishioners and probably informed them as to their rank in society.

Diverradur

War houlenn an aotrou a Gergelenn e saver e 1648 paper euz ar gwiriou a genta reñk hag a enor e chapel I.V. Kilinenn. War eur gopienn euz an diell bet eil-skrivet gand an aotrou Favé, beleg, e kaver eun deskrivadur euz ar prenestrou greet en eun doare piz ha resiz euz ar re ouizieka, a ro tu deom en deiz a hizio d'ober eun depegn euz an ardameziou a oa warno. A-drugarez d'al labour renevezi ar chapel bet kaset da benn abaoe eun nebeud bloaveziou on-eus gellet dizoloi skoedou all en diavêz, kizellet pe livet, gand ardameziou warno, eun nebeud anezo kuzet pe dizonjet. Dre lod anezo e ouzom ar bloaz ma oe savet tammou euz ar chapel. War-lerh eun enklask piz, daoust pegen uzet gand an amzer ha gwallgaset gand an dud e vefent, e hell c'hoaz ar vein diskouez deom anioiu an aotrouien a genta reñk a oa eno pa oe savet ar chapel. Ma zeblant beza dizurz en ardameziou war an tal, n'eo ket gwir, delher a reont kont euz reñkadurez an noblañs, gand an duk er gorre, an aotrou dister euz ar vro en traoñ, hag ar gonted ha baroned etrezo o-daou. Er penn kenta e oa livet an oll ardameziou a zo deskrivet, evel benaj an noriou-tal hag ar halvar e-kichen ar chapel. Livet kaer e oa ar zavadiou, skei a reent moarvad ar barrezianiz, ha diskouez dezo peseurt reñk a zleent da zelher er gevredigez.

La culture matérielle d'un serviteur de François I^{er} : l'inventaire après décès d'Alain de Guengat, gouverneur de Brest et vice-amiral de Bretagne (1531)

par Antoine Rivault

Au début du xvi^e siècle, pour arrimer durablement un duché récemment indépendant au royaume de France, les Valois font le choix délibéré de s'appuyer sur la noblesse bretonne. La très haute aristocratie comme les Rieux, les Rohan, les Laval et plus tardivement les Penthièvre, fournit l'essentiel des lieutenants généraux et gouverneurs de Bretagne pour le roi de France. Localement, on retrouve exactement la même stratégie de s'appuyer sur la moyenne noblesse d'épée bretonne pour gouverner. Associer la bonne noblesse bretonne au pouvoir, c'est alors susciter son adhésion au projet politique du royaume. Les travaux de Dominique Le Page éclairent cette politique d'adhésion au royaume, qui prend appui à la fois sur les institutions financières et sur la noblesse¹. Mais si les officiers royaux de finances, originaires de Bretagne ou non, sont désormais bien connus, il en va différemment de la moyenne noblesse. Peu de documents se

rapportent à ces individus en Bretagne pour le règne de François I^{er} en comparaison à d'autres espaces et d'autres temporalités. Nos recherches dans différents fonds d'archives nous ont fait apparaître plusieurs documents qui concernent un serviteur de François I^{er} : Alain de Guengat.

Issu d'une vieille famille de Cornouaille alliée aux barons de Nevet, gouverneurs de Quimper, Alain de Guengat fait carrière dans le métier des armes². Sa représentation sur le vitrail de l'église Saint-Thurien de Plogonnec le présente en armure complète, portant une casaque à ses armes (*d'azur à trois mains dextres appaumées d'argent en pal*). Il commence sa carrière au service d'Anne de Bretagne et est présent à Nantes lors de la réception de son cœur. Après 1515, il continue le service des Valois, d'abord en tant que maître d'hôtel de la reine Claude puis de François I^{er} lui-même. Les dons royaux se succèdent comme en 1518 quand il reçoit du roi 3600 livres tournois à

¹ D. LE PAGE, *Finances et politique en Bretagne au début des Temps modernes, 1491-1547*, Paris, 1997, 750 p. (Comité pour l'histoire économique et financière de la France) ; Id., « Noblesse et pouvoir royal en Bretagne (1480-1540) », dans *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, J. KERHERVÉ (dir.), Rennes, PUR, 1999, p. 129-149.

² On le retrouve comme simple homme d'armes dans la compagnie du maréchal de Bretagne, Jean de Rieux, en 1500 sur le front de Picardie, à Saint-Quentin en Vermandois (Bibl. nat. France, Ms. fr. 25783, f^o 26).

prendre sur un navire naufragé à Penhors, sur la côte de Cornouaille³. En 1523, il est pensionné par le roi pour ses services. L'année suivante, il prend part à la campagne italienne du roi et, en 1525, il est à ses côtés lors du désastre de Pavie et est fait prisonnier avec lui. Cette captivité permet à Guengat de côtoyer au plus près le monarque. À son retour en France, il reçoit de Louise de Savoie la capitainerie et gouvernement de Brest⁴ ainsi que la vice-amirauté de Bretagne et devient un personnage important pour gouverner la Basse-Bretagne. Deux lettres d'Alain envoyées à Montmorency montrent bien sa bonne intégration au pouvoir central⁵. Son fils, Jacques, est gendarme du gouverneur de la province, Guy XVI de Laval, et s'il ne parvient pas à succéder à son père à Brest face à la stratégie de la famille des Carné, il devient tout de même capitaine du Conquet dans les années 1550, ce qui montre bien l'influence de la famille autour de Brest⁶. Quant

à sa fille, elle épouse Jacques de Nevet, gouverneur de Quimper depuis 1524. Le pouvoir local du gentilhomme est accompagné de dons royaux plus importants. En 1528, Guengat reçoit du roi les revenus des seigneuries de Brest, Saint-Renan, Le Teil, Châteaulin et leurs dépendances pour dix ans⁷. Alain, membre de la moyenne noblesse, est devenu un personnage puissant en Bretagne.

Surtout, sa charge de vice-amiral de Bretagne lui permet de s'enrichir. Aux Archives départementales du Finistère sont conservées trois lettres de l'amiral Philippe Chabot de Brion à Guengat⁸. Elles détaillent bien toute l'action du gouverneur de Brest et vice-amiral de Bretagne. Guengat doit payer ses mortes-payes, soldats de garnisons des places fortes royales en Bretagne par « le trésorier des mortes-paies de Bretagne ». Surtout, il est à la tête des opérations navales au départ de Brest. Brion lui écrit :

« au demourant, monsieur de Guenegat, je croy bien que vostre nef est encores plus belle et meilleur que me dictes, et vous advise que je seray bien aise qu'elle puisse en l'advenir bien gaigner son advoyne. Vous pourrez, quant elle sera preste, m'advertir où voudrez qu'elle [aille] voiaeger. Et je ne dy pas que je ne soye de la partie⁹. »

Être de la partie. L'amiral de France incite très clairement son subordonné à se lancer en course. La « nef » du vice-amiral a été armée par lui-même qui a avancé ses deniers pour l'entreprise. Les dons royaux doivent par ailleurs aussi récompenser ce type d'avances. Et Guengat reverse une partie des prises qu'il fait sur les ennemis du roi à son protecteur, l'amiral Chabot. Une autre lettre de ce dernier atteste :

³ *Catalogue des actes de François I^{er}*, Paris, Imprimerie nationale, t. I, 1887, p. 160, 21 décembre 1518.

⁴ *Ibid.*, t. V, 1892, p. 686, Saint-Just-sur-Lyon, 31 mars 1525. Charge vacante par le décès à Pavie de Guillaume Gouffier, sieur de Bonnavet, amiral de France et capitaine de Brest. Guengat est capitaine présent mais l'office et ses gages reviennent en réalité à Philippe Chabot de Brion qui est fait capitaine en titre un an plus tard (*Ibid.*, p. 754, Bordeaux, 18 avril 1526). Alain de Guengat se retrouve donc lieutenant de Brion à la fois pour Brest et pour l'amirauté de Bretagne. Il semble qu'il soit un protégé de Brion qui peut par exemple l'envoyer prendre en son nom la capitainerie de Concarneau (Arch. dép. Finistère, 1 E 881, Philippe Chabot de Brion à Alain de Guengat, Rouvres, 7 septembre [1529]) et inscrire « en l'estat de la maryne vostre parant dont vous me parlates (*Ibid.*, Paris, 12 juin [1527]), probablement Jacques de Nevet.

⁵ Bibl. et arch. Château de Chantilly, L, VI, f^o 127 : Alain de Guengat à Montmorency, Brest, 10 août 1526 ; VIII, f^o 308 : Alain de Guengat à Montmorency, Nantes, 30 août 1530.

⁶ Voir deux lettres de Jacques de Guengat : Bibl. nat. France, Ms. fr. 20510, f^o 74 : Jacques de Guengat au duc d'Étampes, Keryvalan, 9 août 1558 ; Bibl. et arch. Château de Chantilly, L, XVII, f^o 39 : Jacques de Guengat à Montmorency, Nantes, 16 mai. Voir Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1978, Jacques de Robien à Jacques de Guengat, Guémené, 17 août 1553.

⁷ *Catalogue des actes de François I^{er}*, *op. cit.*, t. I, p. 548, Saint-Germain-en-Laye, 21 février 1528.

⁸ Arch. dép. Finistère, 1 E 881, Philippe Chabot de Brion à Alain de Guengat, Paris, 12 juin [1527] ; Rouvres, 7 septembre [1529] ; Paris, 24 août.

⁹ *Ibid.*, 1 E 881, Philippe Chabot de Brion à Alain de Guengat, Paris, 12 juin [1527].

« Monsieur de Guenegat j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes dernièrement et par icelle entendu comme a vostre retour avez trouvé voz navires lesquelles ont fait quelque butin. De quoy je suis bien aise. Aussi que vous me délaissiez votre bonne volonté d'y rennoncer (au regard de ce que me peult appartenir) mesmement des succès, sy c'est chose qui se puisse confier et seurement amener, je vous prie l'envoyer à Rouen en main seure, et là je le feray recevoir. Vous recommandant mes droits pour les me gérer et faire entretenir ainsi que j'en ay en vous fiance¹⁰. »

En 1529, il envoie à Brion des « sagouyns et perroquetz », très probablement pris sur un navire capturé. Brion rappelant à son vice-amiral que le roi a fait la paix avec l'Angleterre, ses courses doivent en priorité viser les sujets ibériques. Des documents du minutier central des notaires parisiens illustrent également ces entreprises de course du Breton, débutées vers 1526. En 1531, il se rend en effet à Paris pour procéder au règlement de la rançon d'un Portugais « pris en mer » par ses gens et prisonnier au château de Brest, rançon fixée à 2 500 « croisaides d'or », monnaie portugaise¹¹. La guerre de course est une manne financière pour le vice-amiral, notamment dans ce jeu de rançons. Mais la santé de Guengat se dégrade – déjà en 1527, Brion évoquait sa santé qu'on lui avait rapportée mauvaise – et il ne peut quitter son lit. Il meurt quelques jours plus tard. Aubaine pour l'historien car son inventaire après décès est dressé par deux notaires parisiens et le document a pu être conservé. En effet, très peu de ces actes relatifs à la moyenne noblesse du début du xvi^e siècle sont conservés en Bretagne. Michel Nassiet a bien montré l'intérêt de ce type de document, « rarissime en Bretagne avant le milieu du xvi^e siècle », pour appréhender la culture matérielle

de la noblesse à la Renaissance¹². Nous avons choisi de reproduire ici l'inventaire après décès d'Alain de Guengat conservé aux Archives nationales, car il permet de rentrer dans cette culture matérielle d'un noble « moyen » sous François I^{er}. Le document a pu passer inaperçu jusqu'ici en partie à cause de la graphie du scribe qui écrit « Guynegat », graphie souvent retrouvée pour désigner la famille.

La première partie de l'inventaire détaille les biens possédés par Alain de Guengat dans sa chambre. Ses habits, presque tous noirs – ou de couleur sombre comme le cramoyse – témoignent d'un effet de mode, la couleur s'imposant fortement chez les élites à la Renaissance. L'homme est riche, il possède plusieurs robes, pourpoints, draps et tissus de grande valeur (les livres tournois sont abrégés lt. et les sous s. ou st. par le scribe). On trouve aussi des diamants, et surtout des monnaies de grande valeur tels que des nobles à la Rose, monnaie d'or d'origine anglaise, des angelots d'or, monnaie à l'effigie de l'archange saint Michel et frappée par les Valois, des royaux d'or français et des ducats d'or vénitiens. Plusieurs objets sont aussi frappés des armes de Guengat. Un deuxième inventaire fait l'état des chevaux de sa suite. Puis viennent les dépenses des notaires que nous synthétisons et qui concernent ses funérailles. Ainsi, les documents renseignent sur la culture matérielle d'un membre de la moyenne noblesse agrégé à l'élite dirigeante du royaume.

¹⁰ *Ibid.*, 1 E 881, Philippe Chabot de Brion à Alain de Guengat, Paris, 24 août.

¹¹ Arch. nat., minutier central des notaires parisiens, étude XXXVI, 1, 6 juin 1531, accord entre Emmanuel Alphonse, Portugais, et Alain de Guengat.

¹² M. NASSIET, « Les activités d'un petit noble au début du xvi^e siècle d'après son inventaire après décès », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1993, t. 100, n° 2, p. 165-178 ; Id., « L'inventaire d'un éleveur en Bretagne en 1516 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2007, t. 114, n° 2, p. 39-55. Voir aussi « Un inventaire après décès dans une famille de petite noblesse en 1560 », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1986, p. 325-332.

1531, 14 juin. – Paris

Inventaire après décès d'Alain de Guengat

Archives nationales, minutier central des notaires parisiens, étude LIV, 6.

L'an de grace Mil cinq cent trente et ung, le mercredy quatorzième jour de juing, à la requeste de Nobles hommes messires Marin de Montchenue, chevalier, conseiller du Roy notre sire et son premier maître d'hostel¹³, Guillaume Bourgeoys, conseiller du Roy notredit sire en sa court de parlement, Hervé de Querquefinen, recepveur des amendes de la court de parlement et Bertrand de Querquefinen¹⁴, recepveur des barrages (illisible), en nom et comme executeurs du testament ou ordonnance de dernière voullenté de feu noble homme messire Allain de Guynegat, en son vivant chevalier, seigneur dudit lieu, maistre d'hostel ordinaire du Roy notredit sire, cappitaine et gouverneur de Brest et visadmiral de Bretagne, par Adrian de Saintion et Estienne Dumesnier, notaires du Roy notredit seigneur ou chastellet de Paris, fut et a esté fait inventaire de certains biens meubles et autres choses et deniers monstrez par les dessusdits ausdits notaires et lesquelz ilz disoient estre demourez et appartenir à la succession dudit deffunct trouvez et estant en l'une des chambres d'une maison assise à Paris rue Saint Thomas du Louvre appartenant et en laquelle est ledit Bourgeoys demourant et en laquelle chambre ledict deffunct est allé de vie à trespas ainsi et en la forme et manière qui s'ensuit.

Et premièrement, ung coffre de bahu¹⁵ couvert de cuyr noir et troys piedz et demy de long fermant à clef [prisé, xxx lt.] par dedant lequel fut trouvé ung sayon¹⁶ de

drap noir frizé fait à broderie de soye, garny de six petitz fert d'or. Prisé, VII lt.

Item, ung autre saye¹⁷ de velour noir doublé de longran garny de deux petitz fer d'or. Prisé, XIIIc lt.

Item, ung pourpoint de satin noir doublé de fustaine blanchy. Prisé, LX s.

Item, ung bonnet de velour noir garny de six sept espuilletter ferrées d'or et une ensengne aussi d'or, VI l.

Item, ung chapeau et ung petit bonnet, le tout de velour noir, XX s.

Item, ung manteau de drap noir a usaige d'homme à manches, LX s.

Item, ung estuy garny de deux piques, II .

Item, ung petit poignart dont la gayne garnye d'argent, XL s.

Item, unes heures en pappier, III s.

Item, une robe de taffetas noir fourrée de martre brodée de cotouère de soye, XXXV l.

Item, ung tapis de drap vert servant à mettre sur la table, L s.

Item, ung autre coffre de bahu de ladicte longueur fermant à clef, couvert et comme le precedent, prisé, dedand lequel fut trouvé quartier de pierre dont demy de pied de martre et reste de regnardz, XL s.

Item, ung autre coffre de bahu de ladicte longueur fermant à clef, prisé [XXX s.lt.] dedans lequel fut trouvé une robe de dams famé fort grasse et usée, fourée par les paremens de maryrees à collet carré et a demyes manches pendant bendée à deux bendes de velour noir à usaige d'homme, prisé. XVI lt.

Item, une autre robe de satin noir bendée a deux bendes de velour noir fourrée par le derrière de penne blanche et par les paremens de loirserinert à collet carré audit usaige d'homme, prisé, XL lt.

¹³ Marin de Montchenu († 1546), est le premier maître d'hôtel du roi depuis 1526. Comme Guengat, il a été fait prisonnier à Pavie en 1525 et est un proche serviteur de François I^{er}. C'est à cette occasion que Guengat a pu le côtoyer et le connaître.

¹⁴ Il est intéressant de voir que Guengat choisit ici une famille de robe parisienne d'origine bretonne.

¹⁵ Bahut : coffre de voyage recouvert de cuir au couvercle voûté.

¹⁶ Sayon : casaque.

¹⁷ Un saye ou sayon.

Item, une autre robe de taffetas taine bendée a deux bendes de velour noir fourrée par les paremens et par le collet de pennes et autres sublimes audit usage d'homme, prisé, IIIIxx lt.

Item, une autre robe de velour noir bendée à deux bendes de velour noir à collet carré, reversé, usée en plusieurs lieux, doublées par les paremens de satin noir et le derrière de toille audit usage d'homme. Prisé, XL lt. Puis une autre robe de taffetas noir armoisy sandit bendée à une bende de velour noir audit usage, prisé, XXV lt.

Item, ung saye sans manches de velour noir garnyes troys petites chaynes et deux petits boutons le tout d'or, prisé, XXX lt.

Item, ung autre coffre de bahu de ladict longueur [prisé, XXX s.] dedant ledit coffre fut trouvé ung myrouer d'assier enchassé en boys, XX s.

Item, ung saye de velour cramoisy rouge doublé de frize noire, prisé, XXXV lt.

Item, ung pourpoint de velour cramoisy doublé de fustaine blanche, prisé, XII lt.

Item, ung saye de velour noir a demyes manches doublé de toille noire, prisé, VIII lt.

Item, ung autre saye de taffetas noir fourré par les paremens (illisible), prisé, VIII lt.

Item, troys couvertures servant à couvrir les bahutz dudit deffunct faictes à broderie esquelles sont ses armes, prisé XV lt.

Item, ung petit lict de caen¹⁸ garny d'un ciel troys custodes et ung dossier de serge grise, jaulne et noire, prisé, VIII lt.

Item, une petite bougette fermant à clef bendée de fer [prisée, XV s.] dedans laquelle fut trouvé une bourée faicte à l'esguille dedans laquelle fut trouvé soixante quatorze escus soleil a quarante troys solz tournois pierre vallent, prisé audit pris. VIIxx XIX lt. II st.

Item, ung sceau d'argent auquel sont gravées ses armes, prisé, VI lt.

Item, dedans une boire de cuyr blanc fut trouvé six escus soleil [à XLIII st. pièce, valeur XII l. XVIII s.], sept

nobles à la Roze [à cent dix sols tournois pièce, valeur XXXVIII l. X s.], deux angelotz [à LXVI st. pièce, valeur VI lt. XII st.], deux Royaulx [à XVI s. pièce, valeur III l. XII s.] et ung ducat [valeur XLIII st.], prisé, XLIII st.

Item, quatre dyamant enchassez en or dont les deux en l'oreng une poincte a une table, prisé, IIIIxx lt.

Item, dedans ung morceau de pappier fut trouvé enveloppé deux escut soleil [audit pois de chacune pièce vallent III l. VI st.], une breilaine et deux trezains, valeur, prisé, VIII st.

Item, deux petitz sact de toille dedans chacun desquelz fut trouvé cent solz tournois en liars, prisé, X lt.

Item, dedans une petite bource de cuyr blanc fut trouvé trente getouers d'argent aux armes dudit deffunct. Item ung petit cachet d'argent enchassé en boys aux armes dudit deffunct. IX lt. V st.

Le lendemain, le jeudi 15 juin 1531, les notaires dressent l'inventaire de l'écurie d'Alain de Guengat. Son muletier, son palefrenier et son valet d'étable sont présents pour attester des biens :

En une maison assise à Paris, rue des Poulies, en laquelle pend pour enseigne l'escu de Navarre, en laquelle furent trouvez deux grands mullets de poil brin boil a coffres poif par Jehan du Boys, Nicolas Poussin et Jehan Escart, mastres mareschaux et marchans de chevaux à Paris, après pareil et semblable serment par eulx et chacun d'eulx faict que par ledit le maire priseur dessusdit a esté faict a la somme de soixante escus d'or au soleil vallant après de quarante troys solz tournois pièce la somme de VIxx IX lt.

Item, une mulle de poil noir prisee vingt huit escus d'or au soleil, vallant audit pris de XLIII st. pièce la somme LX lt. III st.

Item, une autre mulle de poil faune prisee vingt six escus d'or au soleil audit pris de XLIII st. pièce vallant la somme de LV lt. XVIII st.

Item, ung cheval de poil Rouen a crans coupez ohie quinze esus d'or au soleil vallant audit pris de XLIII st. pièce la somme de XXXII lt. 6 st.

Les notaires font quantité d'autres dépenses en lien avec la mort du défunt. Ils rémunèrent les valets de chambre et serviteurs de Guengat – parmi lesquels on trouve un Espagnol, capturé lors

¹⁸ Un lit de camp, écrit avec l'orthographe de la ville normande.

d'une opération de course ? – qui ont veillé sur lui avant et après sa mort. Ils paient aussi « deux piétons qui auroient apporté des papegaulx audit deffunt », c'est-à-dire des petits oiseaux chanteurs pour l'amuser et l'émerveiller une dernière fois. Comme pour un dîner de fête, on lui apporte des « gelées » de fruits, très appréciées par les papilles des élites. On est alors loin de l'image d'une mort austère. Les beautés terrestres sont une dernière fois appréciées et les sens réveillés (ouïe, vue, goût et odorat). Puis vient le temps de se préparer à quitter le monde. Guengat n'est pas mort sur le champ de bataille, il ne bénéficie pas d'une « belle mort ». Mais sa « bonne mort » doit être celle d'un bon chrétien. Un apothicaire est présent près de lui tout comme des religieux de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois qui veillent la nuit. Alain de Guengat passé de vie à trépas, on ouvre son corps.

« Maître Jehan de La Barre, docteur en médecine qui fut présent lors que ledit deffunct fut ouvert » reçoit un écu et « Maître Jullian du Moullin, barbier qui ouvrit ledit deffunct » deux écus soleil. Ce dernier se voit également offrir un dîner et un souper. Ses entrailles sont retirées et seront ensevelies séparées du corps. Un barbier serviteur de Guengat est envoyé « au pays [en Bretagne] advertir madame de Guynégat et son filz du trespas

dudit deffunt ». Un maître tailleur de robes à Paris est employé pour faire « les robbes et chapperons du dueil dudit deffunct. »

Puis, le corps est porté par des « porteurs de corps » en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, en face du Louvre, et est mis en bière. Des chandeliers, des torches et des cierges sont allumés « durant le service pour louer dieu ». Des basses messes sont commandées aux religieux augustins de l'église et trois « haultes messes » sont demandées aux filles pénitentes de Paris. Des crieurs annoncent la mort de Guengat deux jours durant dans les rues de Paris.

L'inventaire après décès d'Alain de Guengat est précieux par bien des aspects. Il livre avec quantité de détails une imposante garde-robe où se côtoient velours, taffetas et soie, les plus beaux tissus de la Renaissance. Ses pourpoints sont chers et finement ouvragés. On apprend aussi que Guengat se fait accompagner de sa « maison » : palefrenier, muletier, valet d'étable, barbier, valet de chambre, etc. et qu'il meurt loin des siens puisqu'il faut aller en Bretagne prévenir sa femme et son fils de son décès. Enfin, un tel document renseigne aussi sur la mort à la Renaissance. Ce serviteur du roi meurt et est enseveli près du Louvre, cœur du pouvoir politique et son corps est séparé de ses entrailles.

Résumé

En 1531, Alain de Guengat, gouverneur de Brest et vice-amiral de Bretagne, se rend à Paris pour recevoir la rançon d'un Portugais capturé en mer lors d'une entreprise de guerre de course. Quelques jours plus tard, ce fidèle serviteur de François I^{er} s'éteint à deux pas du Louvre. Deux notaires dressent son inventaire après décès, document rare et précieux qui permet de connaître avec précision la culture matérielle d'un aristocrate puissant en Basse-Bretagne et proche de la cour.

Abstract

In 1531, Alain de Guengat, governor of Brest and vice-admiral of Brittany, went to Paris to receive the ransom of a Portuguese sailor captured at sea by privateers. A few days later, this faithful servant of François I died, a short distance away from the Louvre. Two notaries drew up an inventory of his estate, this rare and precious document giving precise details about the material culture of a powerful aristocrat of Lower Brittany, closely associated with the court of the French king.

Diverradur

E 1531 e ya Alan a Wengad, gouarner Brest ha bezamiral a Vreiz, da Bariz evid kemer dihaou eur Portugalad bet paket war vor da geñver eun taol brezel kourserien. Eun nebeud deveziou war-lerh e varv ar servijer feal-se d'ar roue Frañsez 1^{ta} damdost d'al Louvre. Sevel a ra daou noter ar renabl war-lerh e varo, eun diell brisiuz ha rouez, a ro deom da houzoud en eun doare resiz sevenadur ar vuhez pemdez eun den euz an noblañs gallouduz e Breiz-Izel ha tost da lez ar roue.

Sous les bons auspices de Cérès L'accès à la terre, clef de la richesse à Querrien au XVIII^e siècle

par Isabelle Guégan

Après avoir décrit dans un précédent article la structure foncière de la paroisse de Querrien, dominée par le domaine congéable¹, nous nous proposons à présent de montrer comment les terres de cette paroisse cornouaillaise sont mises en valeur. La Basse-Bretagne relève encore au XVIII^e siècle des pays de « petite culture » et Querrien ne déroge pas à la règle car, outre la taille somme toute réduite des tenues, il convient de tenir compte de l'importance des terres froides. Selon Annie Antoine, « le principe de base de l'exploitation agricole ancienne est de nourrir l'agriculteur et sa famille d'où un certain nombre de productions inévitables, au premier rang desquelles les céréales² ». Aussi consacrerons-nous une partie de cette étude à la culture des *bleds*³.

¹ I. GUÉGAN, « Le congément, mode privilégié d'accès à la terre. Structure foncière et domaine congéable à Querrien au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXLIII, 2015, p. 201-224.

² A. ANTOINE, « L'élevage : un facteur de spécialisation des économies rurales anciennes », dans P. MADELINE, J.-M. MORICEAU (éd.), *Acteurs et espaces de l'élevage (XVI^e-XXI^e siècle). Évolution, structuration, spécialisation*, Rennes, 2006, p. 31.

³ Sous ce terme, nous entendons les céréales (froment, seigle, orge, avoine) mais aussi le sarrasin qui, bien qu'étant une polygonacée, rentre dans cette catégorie par un mode de culture et une consommation assez peu différenciés des vraies céréales.

Pour autant, nous ne négligerons pas la question de l'élevage car il permet aux cultivateurs d'assurer leur subsistance en viande et produits laitiers et de dégager des revenus. Enfin, dans une dernière partie, nous mettrons en évidence le fait que les revenus tirés des « fruits de la terre » commandent en grande partie la hiérarchie sociale de la paroisse telle qu'elle peut apparaître au travers des déclarations pour le vingtième, les inventaires après décès et les rôles de la capitation.

1. La mise en valeur des terres à Querrien au XVIII^e siècle

A. Des tenues de surface moyenne

Si la surface des tenues fait incontestablement figurer la Basse-Bretagne au rang des pays de « petite culture », il n'en demeure pas moins que la plupart des convenants et censives permettent à une famille de paysans de vivre du travail de la terre. En Cornouaille, il faut prendre en compte deux éléments : la surface globale de la tenue et celle des terres labourables, les seules qui sont emblavées de façon régulière. Les déclarations pour le vingtième permettent de savoir avec précision de quelle surface de terre les paysans de Querrien

Superficie	- 10 journaux	10-19 journaux	20-29 journaux	30 journaux et plus
Nombre de tenues	29	51	31	17

Tableau 1. – Superficie des tenues (domaine congéable ou censives) à Querrien.

Source : Arch. dép. Finistère, 3 C 28, déclarations pour le vingtième, Querrien.

Superficie	- 10 journaux	10-19 journaux	20-29 journaux	30-39 journaux	40 journaux et plus
Nombre	13	37	25	12	12
Pourcentage	13,13	37,37	25,25	12,12	12,12

Tableau 2. – Superficie mise en valeur par cultivateur ou consortie à Querrien.

Source : Arch. dép. Finistère, 3 C 28, déclarations pour le vingtième, Querrien.

disposent, sachant qu'ils peuvent « jouer par mains » de plusieurs tenues mais que souvent, plutôt que de mettre en valeur eux-mêmes de grandes superficies de terre, ils préfèrent les sous-louer et ne garder pour eux que la tenue dans laquelle ils ont élu domicile ou juste la surface de terre qu'ils sont capables d'exploiter dans le cadre familial sans avoir recours de façon systématique à la main-d'œuvre salariée. Il nous a fallu distinguer entre la surface des tenues ou portions de tenues quel que soit leur mode de faire valoir (censives ou convenants) (tableau 1) et les superficies réellement mises en valeur par un cultivateur ou une consortie (tableau 2) ce qui permet de voir émerger quelques différences et tempère la « petitesse » des tenues.

Au total, nous avons pris en compte cent vingt-sept tenues⁴ ou portions de tenues sachant que

seuls les domaniers, propriétaires de leurs édifices et superficies et les tenanciers de censives sont tenus de déclarer leurs biens fonciers pour l'imposition au vingtième, ce qui ne nous permet pas de prendre en compte les quelques métairies en fermage de la paroisse dont nous savons qu'elles sont les plus étendues, mais dont les tenanciers ne sont pas soumis au vingtième puisqu'ils ne sont réellement que des locataires. La source n'est pas parfaite, lorsque la tenue est exploitée par une famille nucléaire (parents et enfants avant leur mariage), nous pouvons présager que le travail est partagé entre les différents membres, même si avant l'âge de six ou sept ans l'enfant ne peut guère apporter sa force de travail. Plus âgé, il peut garder le bétail mené paître aux champs avant d'occuper, à l'âge adulte, auprès du père de famille, des fonctions plus qualifiées. Nous ignorons combien de personnes vivent sur une même tenue lorsque par exemple il est indiqué « Jean Nadan laboureur⁵ faisant pour

⁴ La majorité des tenues relevaient du fief de Quimerc'h à Bannalec mais, malheureusement, les archives de ce riche seigneur foncier ont disparu et nous ne disposons pas de la moindre déclaration pour la paroisse de Querrien, ce qui ne nous permet pas de savoir quelle était réellement la surface des convenants puisque la plupart des convenanciers déclarent exploiter une ou des portions de tenues. Cela laisse cependant présager que les tenues étaient vastes.

⁵ En Basse-Bretagne, le mot « laboureur » n'a pas le sens de très riche paysan comme dans le Bassin parisien par exemple, et s'applique à toute personne cultivant la terre. Les domaniers et tenanciers de censive sont assez souvent cependant qualifiés de « laboureur ménager ».

luy et consorts demeurant au lieu de Voennec paroisse de Querrien... déclare qu'il possède avec ses consorts une portion dudit village consistant en douze journaux de terre chaude et six journaux de terre froide et en deux journaux et demy sous près⁶. » Combien sont les consorts, nous l'ignorons.

Le tableau 1 amène quelques remarques. À Querrien, les tenues ou portions de tenue dont la superficie est inférieure à dix journaux⁷ constituent moins du quart des tenues (22,65 %) alors que celles comportant de dix à dix-neuf journaux sont les plus nombreuses (39,84 %). Les tenues importantes, de vingt à vingt-neuf journaux, comptent encore pour 24,29 % du total. Les tenues les plus étendues comprenant plus de trente journaux sont moindres (13,28 %), mais la plus vaste, appartenant à François Péron, de Kervaziou, s'étend sur soixante-deux journaux avec une superficie de près tout à fait considérable (douze journaux) qui permet assurément à son possesseur de détenir un cheptel important.

Or, il est fréquent que les domaniers exploitent plusieurs tenues ou portions de tenue ou qu'ils y ajoutent encore des censives. C'est systématiquement le cas lorsque à une tenue logée et hébergée s'ajoute une tenue par dehors, c'est-à-dire sans bâtiments pour loger hommes et animaux qui n'a de raison d'être que parce qu'elle complète une exploitation, ces tenues par dehors étant généralement d'une surface très réduite. Vingt-quatre personnes détiennent au moins deux tenues ce qui représente soixante-deux tenues ou portions de tenues, chiffre qui démontre que la propriété foncière est détenue par une minorité au sein d'une paroisse d'environ deux mille cinq cents habitants.

Nous avons voulu savoir quelle était en réalité la surface mise en valeur par chaque exploitant – ou plutôt famille d'exploitant – dans le cas où le convenant/censive est détenu par une consortie. Ainsi seuls treize paysans exploitent une surface inférieure à dix journaux, soit 13,13 % des paysans de Querrien. Doit-on les classer dans la catégorie des petites gens des campagnes ? La superficie dont ils disposent ne plaide pas en faveur d'une appartenance à une classe aisée mais ils ont au moins l'avantage de mettre en valeur un bien rural qui leur appartient et de ne pas être tributaires du travail proposé par plus riches qu'eux. Même si les sources ne sont pas explicites, on peut envisager qu'ils louent leurs bras de manière occasionnelle ou pratiquent une activité secondaire (sabotier, forgeron, menuisier, etc.). C'est le cas de la consortie d'Yves et Pierre Le Mao qui, avec Louis Le Corre et sa femme Barbe Gerval, exploitent une tenue comprenant seulement trois journaux de terre chaude, trois journaux de terre froide et un petit pré. Trente-sept cultivateurs exploitent de dix à dix-neuf journaux de terre (37,37 % des cas), alors que la tranche supérieure des vingt à vingt-neuf journaux est encore bien représentée (25,25 %). Douze paysans ou familles de paysans disposent d'une surface comprise entre trente et trente-neuf journaux (12,12 %), tandis que ceux qui sont à la tête de quarante journaux et plus sont encore douze (12,12 %) et c'est assurément parmi ces derniers que se recrute « l'aristocratie paysanne » de Querrien. Que ce soit François Hélou ou Hélaine Le Gallic, veuve de Jan Henry, ces deux convenanciers sont tous les deux à la tête d'une surface de quatre-vingt-dix journaux. François Hélou est meunier du moulin du Combout, profession qui doit l'occuper à plein temps, mais il détient aussi avec ses consorts des droits réparatoires au village de Menez et surtout la belle exploitation de Quelvez (quatorze journaux de terre chaude, dix-huit journaux de terre froide et quatre journaux de prés), ces deux tenues étant affermées. Hélaine Le Gallic apparaît

⁶ Arch. dép. Finistère, 3 C 28, déclaration pour le vingtième, Querrien.

⁷ Sous l'Ancien Régime, en Cornouaille, les mesures agraires sont généralement exprimées en cordes et journal. Un journal vaut 80 cordes, le journal équivaut à 0,4862 hectares.

comme une rentière du sol car elle est propriétaire des droits édificiers de quatre tenues (une à la Villeneuve Troadec, la deuxième à Botlan, une troisième à Kergresque et la dernière au bourg), qui sont toutes affermées. Le record revient pourtant à Janne Henrio qui dispose de cent vingt-quatre journaux, surface très importante à une époque où la mécanisation est inconnue et dont on comprend bien qu'elle ne peut pas seule « faire valoir par mains » et qu'elle sous-affirme donc en partie pour son plus grand profit. Certes, ces derniers cas sont rares à l'échelle de la paroisse et permettent avec assurance de placer François Hélou ou Hélaine Le Gallic et à plus forte raison Janne Henrio tout en haut de la pyramide sociale de Querrien car ils sont à la fois propriétaires de droits réparatoires, amodiateurs de ces mêmes droits et employeurs d'une main-d'œuvre abondante de domestiques ou de journaliers.

Afin de permettre une comparaison avec la région de Vannes étudiée par Tim Le Goff, nous avons repris nos déclarations pour le vingtième et avons cette fois calculé la surface des terres labourables, celles qui seront effectivement mises en culture selon un cycle d'assolement triennal.

- 5 journaux	5 à 9 journaux	10 à 14 journaux	15 à 19 journaux	20 journaux et plus
17,7 %	42,3 %	30 %	7,7 %	2,3 %

Tableau 3. – Superficie des terres labourables à Querrien au XVIII^e siècle.

Source : Arch. dép. Finistère, 3 C 28, déclarations pour le vingtième, Querrien.

- 5 journaux	5 à 9 journaux	10 à 14 journaux	15 à 19 journaux	20 journaux et plus
9 %	43 %	26 %	17 %	5 %

Tableau 4. – Superficie de terres chaudes mises en culture par cultivateur à Querrien.

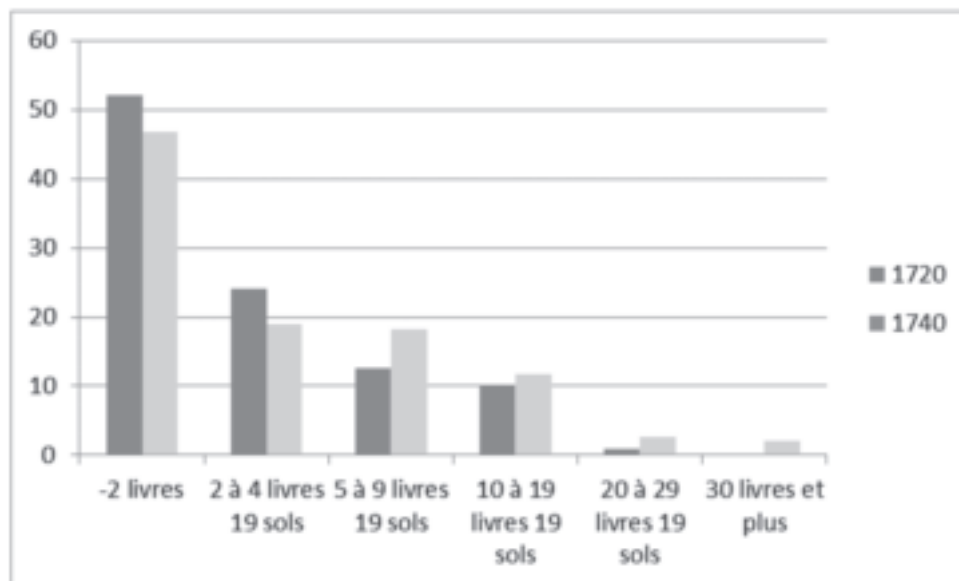
Source : Arch. dép. Finistère, 3 C 28, déclarations pour le vingtième, Querrien.

Plus de la moitié des tenues (52 %) comportent moins de dix journaux de terres chaudes. Cependant, les tenues moyennes de dix à quatorze journaux composent la moitié des exploitations de la paroisse, ce qui n'est pas négligeable. Quant aux belles tenues

de quinze journaux et plus de terres labourables, elles ne sont que 22 %. Comme nous l'avons montré plus haut, plusieurs paysans exploitent plus d'une tenue à la fois et il faut alors additionner les terres chaudes d'une portion de convenant avec une censive. Cette fois, la superficie de terres labourables mises en valeur par un laboureur ou sa consortie modifie les résultats obtenus à partir du tableau 3 qui ne prenait en compte que la superficie de terres chaudes par tenue. Selon les déclarations pour le vingtième, 48 % des exploitations comptent plus de dix journaux de terres labourables, le reste (52 %) est en dessous des dix journaux. Seules 5 % des tenues comportent vingt journaux (près de dix hectares) et plus de terres labourables. Nos résultats divergent sensiblement des résultats obtenus par Tim Le Goff dans la région de Vannes⁸. Que ce soit à Arradon, Sarzeau ou Saint-Avé, l'historien canadien met en évidence une superficie des terres arables bien inférieure à celle de Querrien : les exploitations qui comptent moins de dix journaux de terres labourables y sont largement majoritaires. C'est particulièrement vrai d'Arradon, où près de 35 % des tenues ont moins de quatre journaux⁹.

⁸ Nous avons entrepris une étude similaire pour Moëlan et Clohars-Carnoët, deux paroisses littorales de la subdélégation de Quimperlé et nous y avons constaté que la superficie des tenues est bien moindre qu'à Querrien.

⁹ T. J. A. LE GOFF, *Vannes et sa région. Ville et campagne dans la France du XVIII^e siècle*, Loudéac, 1989, p. 151.



Graphique 1. – Répartition de la capitation à Querrien en 1720 et 1740.

Source : Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3541 et B3544, diocèse de Quimper, capitation, Querrien.

Mieux encore que les déclarations pour le vingtième, les procès-verbaux de prise avant congément permettent de se rendre compte de la place des terres labourables dans un convenant. La petite tenue de Kerbilgarne détenue par Sébastien Julou, Yves Bernard et Yves Guillou, tous trois de Lanvenegen¹⁰, a fait l'objet d'une procédure en congément en septembre 1757 de la part de Pierre Le Doaré, de Keranmoulin à Querrien. Les différentes parcelles du convenant sont estimées et décrites par le menu lors de la prise des droits : quatre cent vingt-quatre cordes sont qualifiées de terres chaudes, soixante-dix cordes de courtils, deux cent dix cordes $\frac{3}{4}$ de terres froides et enfin vingt-trois cordes de prés. Soit un total de sept cent vingt-sept cordes $\frac{3}{4}$ (un peu plus de neuf journaux) le tout représentant vingt-neuf parcelles dont la plus vaste

comporte soixante-six cordes. Autre exemple d'une tenue à Kergristien, plus étendue, qui a fait l'objet d'un congément en juillet 1780 de la part d'Allain Le Courant et Anne Le Goff, veuve de Guillaume Le Flecher, contre Guillaume Allain et Mathieu Le Naour et consorts. Les terres froides s'étendent sur huit journaux cinquante-six cordes tandis que les terres chaudes sont limitées à sept journaux deux cordes qui voient soixante-cinq cordes et quart sous taillis ainsi que un journal et vingt cordes de prés. Les courtils sont assez nombreux puisqu'ils s'étendent sur cent vingt-cinq cordes et quart, soit un journal et quarante-cinq cordes. Au total, les terres de Kergristien représentent une superficie de dix-neuf journaux vingt-huit cordes¹¹, soit un outil agricole de taille moyenne dont le montant

¹⁰ Trève de la paroisse de Guiscriff, limitrophe de Querrien.

¹¹ La surface sur laquelle s'étendent les bâtiments n'a pas été prise en compte dans ce calcul.

des droits réparatoires atteignent la coquette somme de 8 099 livres¹². Ici, tout comme dans l'exemple de Kerbilgarne, pas de parcellaire en lames de parquet, comme souvent dans les pays d'openfield, mais des microparcelles de formes variées s'adaptant au paysage vallonné de la campagne cornouaillaise.

B. L'importance des terres froides : un inculte nécessaire

Dans son célèbre *Voyage dans le Finistère*, reprenant en partie la description plutôt favorable faite par Ogée¹³, Jacques Cambry indiquait « Querrien, placé sur une hauteur, domine sur des terres bien cultivées, sur des prairies fécondes ; on y trouve beaucoup de landes¹⁴. » Or, ce qui frappe, quelles que soient les sources que l'on consulte, c'est l'importance des terres froides, c'est-à-dire de landes qui ne sont mises en culture que tous les vingt ou trente ans après avoir été écobuées. En 1733, l'intendant de Bretagne Jean-Baptiste des Gallois de La Tour avait demandé à ses subdélégués de lui dresser le portrait de leur subdélégation. Celui de Quimperlé décrivait une région dans laquelle les terres froides étaient encore importantes.

« La subdélégation est composée de douze¹⁵ paroisses qui embrassent 38 321 arpents de terrain dont 22 078 sont cultivés en terre labourable, bonne et médiocre, produisant du froment, du seigle, de l'orge, de

l'avoine et du blé noir. 16 253 sont incultes en rochers et en landes¹⁶. »

Près d'un tiers des terres était encore incultes en 1733, chiffre qui peut paraître très élevé mais qui place la subdélégation de Quimperlé dans une situation bien plus favorable que celles de Carhaix, Rostrenen ou Callac en haute Cornouaille, où les landes sont par endroits aussi nombreuses, voire plus nombreuses que les terres labourables. L'utilisation du sol à Querrien présente donc encore des aspects archaïques et l'état de situation du district de Quimperlé réalisé en l'an II, sans doute plus fiable et précis que le mémoire de l'intendant de Bretagne ou la brève annotation de Cambry, ne montre pas d'amélioration car les landes couvrent encore six mille cinq cent quarante journaux, les terres chaudes seulement trois mille deux cent soixante-dix journaux et les prairies sept cent soixante-trois journaux¹⁷. Ces terres froides sont très mal considérées par les élites de la province et les agronomes¹⁸ en particulier alors que ce système fonctionne malgré ses faiblesses évidentes. Avec une pointe de regret sous la plume, Des Gallois de La Tour ajoutait :

« Il serait facile de mettre en terres labourables les landes en les défrichant mais les habitants les croient aussi utiles dans l'état où elles sont parce qu'elles servent à faire pacager leurs bestiaux et à faire de la litière¹⁹. »

¹² Arch. dép. Finistère, 19 B 110, juridiction seigneuriale de la baronnie de Quimerc'h, prisages et mesurages 1780.

¹³ Selon Ogée, le territoire de la paroisse couvrait 6474 hectares dont les terres étaient bien cultivées et comportaient beaucoup de prairies mais aussi de landes. OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, Rennes, rééd. 1843.

¹⁴ J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, Rennes, 2011, p. 408.

¹⁵ En réalité quatorze paroisses, mais l'intendant semble oublier les deux paroisses urbaines de Quimperlé, Saint-Colomban et Saint-Michel.

¹⁶ A.-J. LEMAÎTRE, *La Misère dans l'abondance en Bretagne au XVIII^e siècle. Le Mémoire de l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de La Tour (1733)*, Rennes, 1999, p. 180.

¹⁷ Arch. dép. Finistère, 29 L 20, état de situation du district de Quimperlé. À noter que très peu d'afféagements dans le but de défricher des terres froides ont été effectués à Querrien au cours du XVIII^e siècle.

¹⁸ Parcourant la France à la veille de la Révolution, l'agronome anglais Arthur Young n'a vu que des landes de Quimper à Quimperlé et n'a visiblement rien compris au mode de mise en valeur des terres. A. YOUNG, *Voyages en France*, Paris, 2009, p. 236.

¹⁹ A.-J. LEMAÎTRE, *La Misère dans l'abondance...*, *op. cit.* p. 180.

Dans leurs déclarations pour le vingtième, les paysans de Querrien soulignent quasiment tous le rôle d'engrais dévolu aux plantes qui poussent sur la lande. Ainsi Charles, Louis et Jacques Prat, détenteurs de la tenue de Cripily, déclarent qu'ils possèdent en plus de leurs huit journaux de terres chaudes et un journal de pré, « sous lande et bruière six journaux qui ne servent que pour fournir des litières pour l'engrais des terres labourables²⁰ ». Certaines tenues sont mieux loties en terre chaude, comme c'est le cas par exemple de celle que détient Yves Sylvestre à Quellebertz qui contient quatorze journaux de terre chaude pour douze journaux de terre froide et un journal et demi sous pré mais, de manière générale, la superficie sous terre chaude et celle sous landes sont à peu près égales, ce qui témoigne de la complémentarité des deux et non pas de la routine ou paresse des paysans bas-bretons comme le pensent un peu trop vite les élites²¹.

De fait, alors même qu'elle est vilipendée par les élites pour qui le paysage idéal de la Bretagne devrait consister en champs de *bleds* s'étendant à perte de vue avec quelques prés, la lande relève d'un système cultural (ajonc et genêt sont semés²²) où le relatif équilibre entre les terres chaudes et froides soutient la mise en valeur des terres. L'ajonc, si fréquent en Basse-Bretagne, sert d'aliment pour les chevaux et bovins tout au long de l'hiver notamment et nombreux sont les inventaires après décès qui attestent cette pratique car on y relève la présence d'auges à piler la lande. Mais l'ajonc a une seconde finalité plus importante encore : il sert d'engrais. Son

utilisation peut se faire de deux manières différentes. La plus évidente est celle de litière pour les animaux car il est épandu dans les crèches en complément de la paille et des fougères et le mélange excréments et litière constitue un excellent engrais chaud. La seconde manière de transformer la litière en engrais est de la faire pourrir pendant plusieurs semaines dans les « cours à frambois » des tenues²³ où elle est lessivée par les eaux de ruissellement et de pluie et où elle est piétinée par les bestiaux (et les humains) qui passent régulièrement sur ce mélange et qui y jettent différents déchets. Par opposition au fumier d'étables, ce mélange prend le nom de fumier froid. Produit en plus grande quantité que le fumier chaud, il vaut deux fois moins cher mais constitue un pis-aller dans une paroisse où les amendements marins sont inconnus. Souvent mélangés aux fumiers d'étables, ces engrais végétaux servent à « marnisser » c'est-à-dire à amender les terres. De nombreux inventaires après décès témoignent de la réalité de cette pratique. Ainsi, en juin 1742, les priseurs ont découvert « quarante charretées de fumier meslé » chez Mathurin Le Nadan à Nohennec, estimées 16 livres²⁴. Dans son dictionnaire breton-français, le chevalier de Coëtanlem, noble léonard de Henvic, s'était longuement attardé sur la manière dont les Bas-Bretons préparaient les terres chaudes et soulignait le rôle des landes.

« Quoique cette plante [l'ajonc] vienne d'elle-même dans les terres incultes, elle pousse avec plus d'abondance ; elle devient plus belle et plus touffue quand on prend la peine de la cultiver et l'on donne aussi le nom de *gwaren* (garenne) aux enclos où on en élève. Les sommités de cette plante encore jeune et verte étant pilées afin d'en rompre les piquants font un excellent fourrage pour les bestiaux [...]. Enfin, lorsqu'on ne peut

²⁰ Arch. dép. Finistère, 3 C 28, déclarations pour le vingtième, Querrien.

²¹ Des Gallois de La Tour lui-même avait souligné ce stéréotype et décrivait les habitants de la subdélégation de Carhaix comme « grossiers, peu industriels, paresseux et brutaux ». A.-J. LEMAÎTRE, *La Misère dans l'abondance...*, *op. cit.*, p. 183.

²² L'ajonc est semé en même temps que la dernière céréale et est réputé faire mourir les mauvaises herbes et favoriser ainsi la pousse d'un *bled* plus beau.

²³ Voir dans des chemins creux.

²⁴ Arch. dép. Finistère, 9 B 443, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

en tirer un meilleur parti, on la fait pourrir dans des mares où elle se convertit en fumier²⁵ »

Aussi avons-nous quelques scrupules à qualifier la lande d'espace inculte car on retrouve dans les inventaires après décès de multiples outils (marres²⁶, étreppes et piguelles notamment) qui servent à prélever des mottes de terre et à couper la lande. Les *marradec* rassemblent des jeunes gens réunis pour pratiquer l'écobuage et nécessitent une débauche de travail car la tâche est on ne peut plus pénible. En excellent observateur des pratiques agraires de Basse Bretagne, Coëtanlem souligne :

« Lorsqu'ils entreprennent de défricher un terrain inculte ou de peu de rapport afin d'y semer de la lande (qu'on appelle *jan* ou *jonc marin*) ils se réunissent ordinairement en grand nombre munis d'instruments qu'ils appellent *marre* (marre) qui servent à peler la terre. Ce travail est réservé aux hommes et aux plus vigoureux seulement parce qu'il est extrêmement pénible et qu'il exige des efforts afin de couper et d'enlever avec la motte toute les racines et les ronces qui se trouvent à la superficie de la terre... Pour y procéder on choisit un temps sec pour cela et après que tous ces petits tas de mottes ont été suffisamment desséchés par l'action de l'air, du soleil et du vent on y met le feu afin de réduire le tout en cendre autant qu'il est possible²⁷ »

Les petits tas de cendre provenant de la combustion des mottes et de la lande sont ensuite étalés sur toute la surface de la parcelle écobuée afin d'enrichir la terre et y semer de l'ajonc mais surtout des *bleds*. À Querrien, la première culture après écobuage est celle du seigle puis vient ensuite l'avoine. Malheureusement, très vite, après deux ou trois récoltes, les terres écobuées ne sont plus assez

fertiles pour y semer du *bled* et les paysans doivent les laisser reposer pendant une longue durée avant d'espérer renouveler le cycle de l'écobuage et des semailles. De fait, seules les terres chaudes sont labourées avec régularité²⁸ selon un assolement triennal qui fait la part belle aux *bleds*, l'écobuage n'intervenant que tous les vingt ou trente ans et pour de petites superficies seulement.

2. Les fruits de la terre : labourage et pâturages...

Dans ses « Réflexions et observations sur l'agriculture », un agronome breton, probablement membre des états de Bretagne²⁹, faisait remarquer « l'agriculture a deux parties principales. Le pâturage et le *bleds*, la bonté du premier dépend de la bonté du second et le second prend sa force et sa qualité de l'abondance et de la qualité du premier³⁰ ». Aussi, respectant cette complémentarité des *bleds* et pâturages (autrement dit de l'élevage) nous envisagerons successivement ces deux aspects.

A. Les *bleds*

Loin de l'image arriérée que l'on présentait parfois de la province au XIX^e siècle et même plus tard, la Bretagne n'est pas la région la plus déshéritée du royaume sur le plan agricole même si les qualités pédologiques du sol breton font pâle figure face aux limons fertiles de la plaine de France. Les excédents de *bleds* sont importants et la province exporte vers l'étranger. La région de Quimperlé apparaît même

²⁵ Bibl. mun. Brest, ms. 200, *Dictionnaire breton-français de Coëtanlem*, t. IV, p. 882.

²⁶ Cet instrument, qui s'apparente à la houe, se compose d'une pièce de fer forgé, large, plate, tranchante et de forme arrondie afin d'arracher les mottes de terre et les racines.

²⁷ Bibl. mun. Brest, ms. 200, *Dictionnaire de Coëtanlem*, op. cit., t. II, p. 68 sq.

²⁸ Il est nécessaire de laisser reposer la terre pendant quelque temps, c'est le rôle dévolu à la jachère.

²⁹ Le document n'est malheureusement pas signé.

³⁰ Arch. dép. Finistère, 100 J 1701, Réflexions et observations sur l'agriculture.

privilegiée³¹ : « La récolte est toujours beaucoup plus que suffisante pour la subsistance des habitants. On en pourroit faire sortir jusqu'à 3000 tonneaux³² ».

Si elles ont parfois été considérées comme un « mal nécessaire³³ », les surfaces emblavées sont parfaitement intégrées dans un assolement triennal qui, s'il est général en Basse-Bretagne au XVIII^e siècle, varie selon la proximité de la mer et donc des amendements marins. Les trois cultures dominantes à Querrien sont le seigle, l'avoine et le sarrasin. Contrairement aux paroisses littorales de la subdélégation de Quimperlé, à Querrien, le froment est cultivé en quantités infimes : les terres ne sont pas assez riches et ne peuvent bénéficier de l'apport de goémon ou du sable marin (maërl) alors que c'est une pratique courante quelques kilomètres plus au sud à Moëlan ou Clohars-Carnoët par exemple. De manière quasi identique, la plupart des cultivateurs de Querrien déclarent, comme Mathieu Sallic, de Kereven, qu'ils disposent « de terres labourables qui sontensemencées ordinairement tiers à tiers sous seigle, bled noir et avoine³⁴ ». En tant que culture dérobée, le sarrasin vient en fin de jachère car il a pour vertu de contribuer à nettoyer les sols et est donc parfaitement adapté pour précéder une culture de seigle³⁵.

Si l'on recherche plus de précisions que n'en donnent les déclarations pour le vingtième, il est possible de se tourner vers les inventaires après

décès, mais il reste difficile de calculer de façon exacte quelle surface est emblavée chaque année sous chacune de ces céréales et du sarrasin, car l'inventaire est une photographie à un instant T et ne présente qu'une vision assez floue de la totalité de la récolte. Or, certains inventaires ne donnent qu'une valeur approximative des « bleds pendants par racine » et non pas la surface emblavée, ce qui ne préfigure pas le résultat de la récolte mais seulement l'espérance de la récolte qu'un orage, un épisode de pluies intenses ou, au contraire, de sécheresse peuvent compromettre. Par ailleurs, le seigle et l'avoine étant semés en automne, il faut attendre la fin du mois de mai ou le début de juin et les semis de sarrasin³⁶ pour savoir quelle surface a été réellement emblavée sur un convenant. Nous ne pouvons non plus établir de statistiques fiables sur les *bleds* engrangés car ils ont été amputés de la dîme, des semences pour l'année de récolte suivante selon la saison à laquelle l'inventaire est rédigé et parfois de la rente foncière lorsque celle-ci est exigée en nature. Notre étude est donc limitée aux inventaires après décès réalisés aux mois de juin et juillet ce qui limite notre corpus car, sur cent vingt-neuf inventaires ou ventes publiques servant d'inventaire, nous n'avons pu prendre en compte que vingt-huit cas³⁷. Prenons quelques exemples. À la suite du décès de Maurice Cohic et Guillemette Le Belleguic, les priseurs inventorient les *bleds* en terre à la fin de juillet 1701. Ils notent la présence de deux journaux sous froment, cinq journaux sous seigle, trois journaux sous avoine et trois journaux sous blé noir, soit treize journaux consacrés aux *bleds* en plus d'une

³¹ Le constat est valable aussi la plupart des subdélégations littorales de la Cornouaille et la majeure partie du diocèse de Vannes.

³² A.-J. LEMAÎTRE, *La Misère dans l'abondance...*, op. cit. p. 181.

³³ J. MULIEZ, « Du blé, "mal nécessaire" : réflexions sur les progrès de l'agriculture de 1750 à 1850 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXVI, janvier-mars 1979, p. 3-47.

³⁴ Arch. dép. Finistère, 3 C 28, déclaration pour le vingtième.

³⁵ Je tiens à remercier Alain-Gilles Chaussat, doctorant en histoire moderne à Caen, pour toutes les informations qu'il m'a communiquées concernant le sarrasin, principal objet de sa thèse.

³⁶ Le sarrasin est semé à la fin du mois de mai ou au début de juin, une fois que les risques de gelée sont écartés pour une récolte à partir de la mi-septembre ou du début d'octobre.

³⁷ Parmi ces vingt-huit cas, plusieurs concernent des défunts, sans doute des journaliers, qui n'ont aucun *bled* en terre ce qui réduit encore le nombre d'inventaires utilisables.

petite parcelle de mil³⁸. La présence de froment est une exception et se justifie sans doute par la bonne qualité des terres dans ce coin de la paroisse. L'inventaire réalisé chez Yves Hellou à Querorant est sans doute plus représentatif des exploitations moyennes de Querrien : deux journaux et demi sous seigle, deux journaux sous avoine et un journal et demi sous blé noir³⁹. Cependant, il ressort de ces inventaires que la principale céréale produite est le seigle et chez certains laboureurs le seigle représente presque la moitié de la superficie consacrée aux *bleds* comme c'est le cas chez Mathurin Le Nadan à Nohennec. En juin 1742, les priseurs notent que six journaux sont consacrés au seigle, trois journaux à l'avoine et quatre au blé noir⁴⁰. La sole réservée à l'avoine est toujours inférieure à celle consacrée au seigle. Ainsi chez Étienne Ropers en juillet 1789, les priseurs estiment les surfaces emblavées à dix journaux sous seigle, huit sous *bled* noir et seulement trois et demi sous avoine soit un peu moins de 20 % de la surface réservée à cette dernière céréale⁴¹. Pourquoi ces différences ? Le seigle, c'est le « notre pain quotidien » que les chrétiens demandent dans leur prière quotidienne et le principal aliment des Querriens au XVIII^e siècle. On le retrouve donc en quantité plus ou moins importante tout au long de sa période végétative dans les différentes parcelles puis après récolte dans les aires à battre où il attend souvent de longs mois avant d'être battu⁴² et, enfin, dans les greniers car il sert d'abord à

l'alimentation de la famille⁴³. Après prélèvement de la part nécessaire aux prochains semis et la quantité qui sera consommée par la famille, les surplus, qui ne manquent pas d'être nombreux dans les exemples que nous avons retenus, sont vendus au marché de Quimperlé ou à celui du Faouët (56) et constituent l'un des vecteurs de l'enrichissement des paysans au XVIII^e siècle. Chez Mathurin Le Nadan, l'inventaire mentionne ainsi cinq minots et demi de seigle conservés dans le grenier ainsi que huit minots et demi de blé noir alors que l'on se trouve à peu de temps de la soudure et que les réserves se sont amenuisées au fil des saisons : ce riche domanier a d'abord pensé à assurer la subsistance de sa famille et le vieux grain sera peut-être vendu après la prochaine récolte ou donné aux animaux si sa qualité s'est par trop détériorée. Autre avantage du seigle : sa paille. Alors que la majorité des toitures des maisons et crèches sont encore en chaume au XVIII^e siècle, le seigle est le matériau par excellence employé à couvrir les bâtiments vernaculaires, d'où dans les inventaires mention parfois de mulons de paille de seigle alors que la paille des autres *bleds* ne sert que de litière⁴⁴.

Le blé noir est la seconde production en *bleds* car, comme le seigle, il constitue une part importante de l'alimentation des paysans qui le consomment sous forme de crêpes et bouillies. Coëtanlem lui a consacré de belles lignes.

« Elle [le sarrasin] s'est très bien naturalisée dans nos climats. Sa fleur fournit aux abeilles une abondante récolte de miel. Les gens de la campagne en font une grande consommation sous différentes formes en bouillie, en fard, en crêpes, en grosses galettes et l'on

³⁸ Arch. dép. Finistère, 9 B 441, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien, 30 juillet 1701.

³⁹ ID., *ibid.*, 9 B 441, 16 juin 1712.

⁴⁰ ID., *ibid.*, 9 B 442, 14 juin 1742.

⁴¹ ID., *ibid.*, 9 B 444, 27-28 juillet 1789.

⁴² I. GUÉGAN, « Domaine congéable et habitat rural en Cornouaille au XVIII^e siècle : enjeux et stratégies autour de l'interdiction d'édifier », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 122, n° 4, 2015, p. 90.

⁴³ En Cornouaille, au XVIII^e siècle, les paysans consomment du pain noir.

⁴⁴ À l'exception de la paille de sarrasin qui recèle trop d'humidité pour être utilisée comme litière pour les animaux et qui est seulement mise à pourrir dans les cours de ferme.

peut dire qu'il fait la base principale de leur nourriture⁴⁵ et le résidu sert à engraisser les cochons et la volaille⁴⁶. »

Une remarque quasi identique vaut pour l'avoine car elle est consommée sous forme de bouillie. Selon Coëtanlem, c'est même « la bouillie ordinaire des Bas-Bretons⁴⁷ ». Pour autant, en quantité de surface emblavée, c'est seulement la troisième céréale rencontrée à Querrien. L'orge semble inconnue dans la paroisse, il est vrai qu'elle s'acclimate mal aux terrains acides. Quant au froment, on ne le retrouve que dans les inventaires dont le montant est élevé, ce qui témoigne que seuls les plus riches cultivateurs de la paroisse peuvent consacrer une partie de leurs terres à cette céréale exigeante en fumures parce qu'ils disposent d'une importante superficie, d'un bétail suffisant pour produire les engrais et que les superficies consacrées aux céréales moins nobles sont suffisantes car, le pire pour le laboureur, c'est de manquer de pain et devoir acheter sur le marché le seigle dont il a besoin au prix fort.

À côté des *bleds* existent des cultures secondaires comme le mil. S'il était fréquemment rencontré dans le Vannetais voisin, à Querrien il ne représente guère plus d'un demi-journal par tenue et sa production semble avoir quasiment disparu à la veille de la Révolution⁴⁸. En 1701, chez Maurice Cohic, le demi-journal consacré au mil fait pâle figure face aux treize journaux consacrés aux *bleds*⁴⁹. Les cultivateurs peuvent, tout en cultivant des *bleds*, profiter des fruits des pommiers plantés

dans les parcelles sous céréales. Les prisées avant congément indiquent que les vergers sont nombreux dans la paroisse, remarque que Jacques Cambry avait faite lui aussi au cours de son périple à travers le Finistère, puisqu'il indiquait « Querrien donne beaucoup de cidre mais d'une qualité médiocre⁵⁰. » Les pommiers produisent des fruits qui sont vendus comme tels à des cidriers ou transformés en cidre sur la tenue et vendus ensuite aux cabaretiers de la ville voisine et complètent les revenus provenant des *bleds*. Certains inventaires après décès mentionnent les « fruits pendant par racines » et c'est ainsi que les priseurs ont estimé à 48 livres les fruits des divers vergers de feu Étienne Ropers en juillet 1787, convenancier chez lequel on découvre aussi quatre barriques de cidre estimées 21 livres⁵¹. Chez certains laboureurs, on retrouve tout le nécessaire pour produire du cidre, comme c'est le cas d'Yves Le Stanguennec au village de Kerdudan : la maison à pressoir contient un pressoir et ses apparaux estimés 36 livres, et dans la cave, on trouve six barriques vides estimées 9 livres, mais surtout neuf barriques pleines de cidre évaluées 72 livres, ce qui témoigne que cette production secondaire n'est pas négligeable. D'ailleurs, notre survol de toutes les procédures criminelles menées par la cour royale de Quimperlé montre de nombreux Cornouaillais attablés dans des cabarets où on leur sert non pas du vin mais du cidre⁵².

Le panorama des fruits de la terre serait incomplet si l'on n'évoquait pas les productions des courtils. En effet, chaque corps de ferme est entouré d'un certain nombre de courtils (les *liorzon*) dont la spécialisation nous est indiquée par le nom attribué à ces parcelles, souvent de très

⁴⁵ Sous forme de crêpes essentiellement.

⁴⁶ Bibl. mun. Brest, ms. 200, *Dictionnaire de Coëtanlem*, *op. cit.*, t. III, p. 1225.

⁴⁷ *Id.*, *ibid.*, t. IV, p. 654.

⁴⁸ Très rare à l'échelle de la paroisse, nous n'avons retrouvé que sept occurrences dont six dans la première moitié du XVIII^e siècle.

⁴⁹ Arch. dép. Finistère, 9 B 441, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁵⁰ J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère...*, *op. cit.*, p. 408.

⁵¹ Arch. dép. Finistère, 9 B 444, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁵² *Ibid.*, 9 B 140 à 238, sénéchaussée de Quimperlé, procédures civiles et criminelles.

petites tailles (de deux ou trois cordes pour les plus petites à une douzaine de cordes tout au plus pour les plus étendues). Il n'est guère de tenue qui ne comporte son courtill à chanvre (*liors canap*). Cette plante exigeante nécessite une terre bien amendée et labourée avec soin, probablement à la bêche, et c'est pourquoi l'on retrouve peu de parcelles de terres chaudes sous chanvre car le cultivateur préfère le semer près de sa maison pour lui accorder tous les soins dont il a besoin. Les premières opérations de préparation du chanvre semblent avoir lieu à la ferme car de nombreux « douets à rouir chanvre » sont mentionnés dans les procès-verbaux de prise, une phase de la transformation du végétal en textile impliquant qu'il séjourne dans l'eau pendant quelques semaines. Cette fibre textile est ensuite blanchie à la ferme et de nombreux brayes (instrument servant à broyer le chanvre) figurent dans les inventaires après décès ainsi que des objets nécessaires pour le filer (dévidoir, écheveaux, peigne à filasse, etc.) ainsi que des quantités parfois assez importantes de fils d'étaupe. En revanche, les métiers à tisser retrouvés à Querrien sont rarissimes puisque nous n'en avons relevé que trois, preuve que le tissage lui-même est une opération qui est déléguée à un spécialiste. Pourtant chez Corentin Le Bris, en décembre 1789, les priseurs relèvent la présence d'un « métier de tisserand avec ses appareils » estimé 9 livres, de chanvre broyé pour la somme de 12 sols ainsi que de la graine de chanvre pour 20 sols, mais aussi vingt écheveaux de fil d'étaupe pour 7 livres 10 sols et du chanvre à broyer d'une valeur de 6 livres⁵³. Ce textile grossier se retrouve en abondance dans les hardes des habitants de Querrien mais sert aussi à confectionner des linceuls, nappes, drap à vanner, cordes. Même si elle est difficile à cerner, il existe probablement une spécialisation textile chez certains paysans de Querrien comme l'atteste parfois le montant important des fils, aulnes de

toile de chanvre retrouvées chez certains défunts, comme c'est le cas chez Jeanne Le Flecher car cette femme laisse à son décès cent vingt-huit aulnes de toile neuve de chanvre représentant un montant de 122 livres 3 sols, auxquels il convient d'ajouter les écheveaux de fil d'étaupe et de nombreux draps et nappes de chanvre alors que son bétail se limite à une vache⁵⁴. Le courtill, parfois aussi désigné par le nom de « jardin », sert de potager. Il bénéficie des soins attentifs de la famille et produit essentiellement des légumes (dont malheureusement nous n'avons pas le détail⁵⁵) qui constituent la base de la soupe familiale.

B. Veaux, vaches, cochons, couvées...

Si le « labourage et pâturage » constituaient les deux mamelles de la France selon Sully, ministre d'Henri IV, il en était bien ainsi en Basse-Bretagne. Aux XVI^e et XVII^e siècles notamment, alors que la population française souffrait de la récurrence des famines et disettes, la Bretagne connaissait un essor démographique sans précédent soutenu par la consommation des « fruits de la terre » : *bleds* bien sûr mais aussi viande, lait, beurre, au point qu'Alain Croix a décrit ce dernier comme un « aliment de civilisation⁵⁶ ». Si la croissance démographique avait marqué le pas au XVIII^e siècle, les Bas-Bretons, hormis les plus pauvres d'entre eux qui devaient mendier leur pain ou les journaliers les plus fragiles dans les périodes de chômage ne souffraient pas de la faim, grâce, notamment, aux produits de l'élevage.

⁵³ *Ibid.*, 9 B 444, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁵⁴ *Ibid.*, 9 B 444, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁵⁵ L'éventail des légumes doit être assez réduit : pois, choux, poireaux. Nulle trace de pommes de terre alors que celles-ci occuperont une place grandissante dans l'alimentation paysanne au XIX^e siècle.

⁵⁶ A. CROIX, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, 1981, t. 2, p. 828-831.

À s'en tenir aux seules déclarations pour le vingtième, l'on serait tenté de dire que la faible étendue des prés (un ou deux journaux par tenue en moyenne, quatre dans les tenues étendues) ne favorisait guère l'élevage. Or, ces prés ne sont pas les seuls espaces sur lesquels les animaux peuvent pacager car ils disposent de surface sous landes importantes et probablement des communs sur lesquels nous sommes très mal renseignés. À Querrien, le bétail est essentiellement composé de bovins et équins. À cela deux raisons. Premièrement, l'élevage des bovins permet de dégager des bénéfices grâce à la vente sur pied des animaux, du lait et du beurre produits par les vaches qui sont vendus sur les marchés des environs. Deuxièmement, dans le sud de la Cornouaille, les bovins constituent la force motrice par excellence, qui permet de labourer les terres. Toutefois, tous les paysans n'ont pas la chance de posséder une paire de bœufs arants. Sur un corpus de cent vingt-neuf inventaires ou ventes publiques servant d'inventaires, nous n'avons retrouvé que quarante-six paysans qui détenaient une paire de bœufs, soit 36,2 %. Il est vrai que certains inventaires concernent des gens de la campagne très pauvres (journaliers par exemple qui labourent leur petit courtill à la bêche) qui ne détiennent pas (ou très peu) de terres et n'ont donc pas besoin de ces animaux mais d'autres ont des surfaces plus étendues à mettre en valeur et aucune paire de bœufs ne repose dans leur étable. Les bœufs sont parés d'une valeur importante pour le cultivateur, valeur vénale certes (deux bœufs sont estimés 240 livres chez Vincent Auffret, au Moguel, par exemple, en octobre 1789, même si ce chiffre est rarement atteint car, le plus souvent, la paire de bœufs représente une centaine de livres⁵⁷) mais, plus encore, valeur symbolique, car ils sont le gage de leur indépendance économique qui leur permet de labourer leurs terres quand ils le souhaitent

sans attendre que la paire de bœufs du voisin soit disponible. N'oublions pas enfin que, ces animaux, il lui a fallu les dresser pendant de longs mois pour les habituer aux travaux des champs et qu'ils sont les compagnons par excellence du laboureur qui passe des jours en leur compagnie derrière la charrue ou attelés à la charrette ferrée. Inconvénient du bœuf, il est lent dans son travail et sa marche mais il est fort et ne mesure pas sa peine. Il faut donc lui ménager des plages de repos car il peut se tuer à la tâche⁵⁸. Cette raison, alliée à la quantité importante de terres à labourer, fait que les plus riches paysans de Querrien possèdent deux ou trois paires de bœufs dans leur étable (c'est le cas de Vincent Auffret dont la seconde paire de bœufs est évaluée 135 livres) et on peut même penser que certains paysans sont spécialisés dans l'élevage des bœufs et qu'ils les dressent au travail pour les revendre à d'autres laboureurs, comme c'est le cas de Louis Ansquer dont l'inventaire mentionne en mai 1755 sept paires de bœufs d'une valeur allant de 156 livres à 24 livres⁵⁹. Bien des laboureurs préparent l'avenir car, à côté de la paire de bœufs de travail, l'on retrouve aussi la paire de bovillons⁶⁰ que l'on prépare à son futur labeur, les jeunes bœufs n'étant pas aptes au travail avant l'âge de deux ou trois ans, alors que les bœufs aguerris sont remplacés au bout de huit ou neuf ans pour être engraisés et vendus pour la boucherie.

Quant à la vache du pauvre qui se serait contentée de l'herbe du bord des chemins et des communs et qui aurait assuré à son propriétaire le lait et le beurre, elle n'existe que dans l'imaginaire car, aux côtés d'un Louis Ansquer et ses

⁵⁷ Arch. dép. Finistère, 9 B 444, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁵⁸ A. ANTOINE, J.-M. BOEHLER, F. BRUMONT, *L'Agriculture en Europe occidentale à l'époque moderne*, Paris, 2000, p. 195.

⁵⁹ Arch. dép. Finistère, 9 B 443, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien. Louis Ansquer.

⁶⁰ Ces bovillons, jeunes bovins mâles castrés, voisinent parfois avec des taurillons destinés à la remonte ou à la vente sur pieds.

quatorze vaches, bien des gens de campagnes ne possèdent aucun animal. 26 % des habitants de Querrien ne possèdent aucune vache, même si c'est l'animal le plus fréquemment rencontré dans les inventaires. Le petit paysan, mais pas le vrai pauvre, possède sa vache et le nombre d'animaux augmente au fur et à mesure que l'on grimpe dans l'échelle sociale, les troupeaux importants n'en demeurant pas moins rares. L'on compte deux ou trois vaches en moyenne par exploitation (2,5) si l'on prend en compte tous les inventaires ; le chiffre s'accroît un peu lorsque l'on retranche les paysans qui ne possèdent aucune vache car il passe à 3,38 vaches, soit une moyenne de trois ou quatre vaches. Le chiffre peut paraître faible mais il ne l'est pas en réalité et place la Bretagne dans les régions les plus favorisées, même si elle est bien loin de la Normandie où le couchage en herbe a permis à l'élevage bovin et à une spécialisation beurrière de prendre leur essor⁶¹. Dans les étables prennent place aussi les génisses et veaux de remplacement. Comme pour les bœufs, l'on doit souligner l'importance symbolique des vaches car, dans quelques cas, les priseurs ont pris la peine de signaler le nom dont on les avait affublées, petit nom qui s'attarde sur les aspects physiques de la bête et son caractère. La robe de ces vaches est en majorité « gare », c'est-à-dire qu'elle possède au moins deux couleurs (noir, blanc, rouge, châtain et même moisi) caractère qui ne nous permet pas de les rattacher à une race précise d'autant que le concept de races en matière bovine n'existe pas au XVIII^e siècle, même si elles sont probablement les ancêtres des pie noire et froment du Léon si courantes un siècle plus tard et réputées bonnes laitières. La vache, c'est bien entendu le lait et le

beurre⁶², mais cela peut être aussi un animal de trait de substitution pour ceux qui ne peuvent nourrir une paire de bœufs. C'est aussi un veau tous les ans. Malheureusement, le paysan bas-breton ne prend réellement soin que des élèves qui remplaceront vaches et bœufs « hors d'âge » et l'intendant de Bretagne, Jean-Baptiste Pontcarré de Viarmes, dans un mémoire qui faisait suite à celui de Des Gallois de La Tour, critiquait « la vente qui s'y fait des veaux à l'âge de quinze jours pour ménager le lait⁶³ » alors qu'il aurait été préférable de nourrir au lait ce jeune animal pendant quelques semaines de plus pour en faire un veau moins chétif que l'on aurait vendu à bon prix au marché. Enfin, quand, ils ont terminé leur carrière de bœufs ou vaches laitières, les bovins sont vendus pour la boucherie mais, en plus de la viande, ils procurent encore le prix de leur peau au paysan. Alors qu'il soulignait l'importance des manufactures de tanneries due à la fois à la bonne qualité des eaux à Quimperlé et surtout à la place non négligeable de l'élevage, Des Gallois de La tour notait « ces bestiaux se vendent gras ou maigres ; il y a cinq foires pour leur débit passablement bonnes⁶⁴ ». Qu'on ne se méprenne pas sur la relative abondance des vaches chez les cultivateurs de Querrien et qu'on n' imagine pas le paysan mangeant des crêpes de sarrasin débordantes de beurre, la production de beurre a pour principale finalité la vente, et « l'argent du beurre », s'il n'est pas mentionné dans les comptabilités paysannes, ne devait pas « compter pour du beurre » car il participait de la circulation de l'argent dans les campagnes. Le paysan bas-breton vend tout ce qu'il lui est possible de vendre sur les marchés et achète le moins possible, vivant dans une

⁶¹ F. PONCET, *Plus de beurre que de pain ? La spécialisation agricole dans le Plain et le Bessin (XV^e-XIX^e siècle)*, doctorat d'histoire, Université de Caen, 2015.

⁶² La présence d'une ou plusieurs vaches dans un inventaire va de pair avec la mention dans ce même inventaire du ribot et de son bâton, ce qui prouve bien que le lait est transformé en beurre.

⁶³ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 28, intendance de Bretagne.

⁶⁴ J.-A. LEMAÎTRE, *La Misère dans l'abondance...*, *op. cit.*, p. 180.

Vaches	0	1	2	3	4	5 et plus
Nombre d'inventaires	33	17	23	19	13	22
Pourcentage	26 %	13, 38 %	18, 11 %	14, 96 %	10, 23 %	17, 32 %

Tableau 5. – Nombre de vaches par élevage à Querrien au XVIII^e siècle.

Sources : Arch. dép. Finistère, 9 B 441 à 9 B 444, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

certaine autarcie qui lui permet d'économiser pour acheter des droits réparatoires.

Aux bovins, il faut ajouter les chevaux. La subdélégation de Quimperlé ne fait pas partie de ces régions bretonnes comme le Léon, où l'élevage et le commerce des chevaux sont importants, mais il est très fréquent de trouver un cheval ou deux chez les paysans car ceux-ci servent d'animal de bât. C'est en effet sur le dos d'un bidet breton, robuste et agile, que l'on se rend au marché vendre les produits de la ferme. 59 % des inventaires après décès signalent la présence d'au moins un cheval chez les habitants de Querrien. Les paysans qui détiennent au moins deux chevaux sont assez nombreux (34,6 %) pour la simple raison que la jument donne naissance le plus souvent à un poulain par an et c'est aussi la raison pour laquelle on recense une majorité de juments, les chevaux étant vendus non pas pour la boucherie, car on ne consomme pas la viande de cheval sous l'Ancien Régime, mais pour servir d'animal de trait dans les régions de la France du Nord et surtout pour répondre aux besoins nombreux de l'armée. Comme pour les vaches, on trouve de nombreuses mentions de chevaux « hors d'âge » dans les inventaires après décès car, selon Jean-Marc Moriceau, le cheval est un animal dont on ne se sépare pas. Il trouve toujours une utilité à la ferme même si celle-ci décroît au fur et à mesure qu'il prend de l'âge⁶⁵.

Les inventaires après décès montrent que les familles paysannes possèdent souvent un porc.

Mais, comme à la vache du pauvre, il faut faire un sort au poncif du porc paysan car les inventaires montrent que celui-ci ne se retrouve pas chez tous les habitants de Querrien, loin s'en faut⁶⁶. Dans 55,2 % des inventaires, il n'y a aucun porc, ce qui signifie tout de même que près de la moitié des paysans disposent d'au moins un porc (44,8 %)⁶⁷. Le destin du pourceau est de périr sous le couteau du boucher à brève échéance et de finir dans le saloir, le sel étant le seul mode de conservation connu. Hormis ceux qui l'élèvent pour la reproduction, les paysans achètent un petit cochon qu'ils engraisent de petit lait et son et l'abattent de préférence à la saison froide. La viande sert essentiellement à la consommation de la famille mais l'utilité du porc ne s'arrête pas à cela : la graisse n'est en rien un sous-produit de peu d'intérêt car elle engraisse bien des soupes de légumes et servait aussi, selon Jean-Marc Moriceau, à graisser les essieux des charrettes⁶⁸. Malgré la relative fréquence du porc à Querrien, les charniers retrouvés pleins de lard sont rares⁶⁹ et le « charnier

⁶⁶ J.-M. HERMADINQUER, « Faut-il « démythifier » le porc familial d'Ancien Régime ? », *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1970, p. 1745-1766.

⁶⁷ Nous obtenons donc un résultat bien différent de celui de Jean Le Tallec pour la région de Corlay en haute Cornouaille, car celui-ci écrivait : « Les porcs sont présents partout », ce qui s'avère inexact à Querrien. J. LE TALLEC, *La Vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime*, Spézet, 1996, p. 78.

⁶⁸ J.-M. MORICEAU, *op. cit.*, p. 89.

⁶⁹ Il ne semble pas d'usage de mentionner les denrées périssables dans les inventaires après décès, phénomène déjà souligné par Micheline BAULANT, *Meaux et ses campagnes. Vivre et survivre dans le monde rural sous l'Ancien Régime*, Rennes, 2007, 418 p.

⁶⁵ J.-M. MORICEAU, *L'Élevage sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1999, p. 52.

avec le lard y étant » valant 30 livres retrouvé chez François Prat à Kerduigou est une exception⁷⁰ ; il est plus fréquent de retrouver de la graisse comme chez Guillaume Derrien où trois pains de graisse et de la graisse fondue sont estimés 10 livres 11 sols⁷¹. La viande qui n'est pas salée et *a fortiori* la charcuterie est soit consommée rapidement, soit distribuée aux parents et aux voisins. Alors qu'il consacre de nombreuses occurrences aux pratiques alimentaires des Bas-Bretons, Coëtanlem présente la *fest ar gva-deghennou* comme un « festin que les villageois font à leurs voisins lorsqu'ils ont tué un cochon, lequel festin consiste principalement en boudins ⁷² », pratique courante dans les campagnes, qui n'a disparu qu'au cours de la dernière moitié du xx^e siècle et qui avait l'avantage de permettre à plusieurs familles de profiter de la viande du porc abattu, favorisant ainsi la pratique du don et contre-don chère aux ethnologues. Les paysans de Querrien ne sont pas des éleveurs de porcs car, s'il n'est pas toujours unique (26 % des inventaires mentionnent au moins deux porcs), il n'y que six inventaires dans lesquels on retrouve une truie et ses petits, comme c'est le cas chez Hervé Christien en juillet 1789⁷³, où la mère et ses cinq petits sont estimés 24 livres.

À la différence des grandes régions céréalières comme le Bassin parisien, il n'y a guère de troupeaux de moutons à Querrien alors même que ces « bêtes à laine » pourraient trouver une partie de leur alimentation sur les chaumes une fois la moisson achevée. Font exception à la règle, le troupeau de soixante-dix moutons de François Prat découvert dans son

inventaire après décès en mars 1720⁷⁴ et les onze brebis détenues par Yvonne Harscouët en 1748⁷⁵. Cela prouve aussi que l'on ne peut entièrement se fier au mémoire de Des Gallois de La Tour car il repèrerait mille quatre cent vingt-cinq moutons dans la subdélégation de Quimperlé, ce qui semble tout à fait exagéré car ces « bêtes à laine » ne sont pas plus nombreuses dans une paroisse littorale comme Moëlan qu'à Querrien⁷⁶. Les chèvres sont encore moins nombreuses que les moutons, mais ce sont peut-être bien elles qui sont « la vache du pauvre » car, se nourrissant de peu sur les bords de chemins, elles produisent du lait et donnent naissance à deux chevreaux par an, dont la viande est très goûtée. L'on chercherait en vain la trace de chèvres chez les riches domaniers alors qu'on les rencontre de temps à autre dans les inventaires des pauvres gens. En mars 1742, chez Jeanne Le Mentec, les priseurs notent la présence d'un bouc, une chèvre et un chevreau pour une valeur de 11 livres 15 sols. C'est là tout le bétail de cette pauvre femme dont l'inventaire atteint seulement 51 livres 17 sols 6 deniers⁷⁷.

Reste la volaille mais hormis un coq et quatre poules (estimées 20 sols) trouvés dans l'inventaire de Jan Le Forner au village du Grand-Coatourmant en janvier 1769 ou les deux poules, un coq, cinq canes, un canard mentionnés dans l'inventaire d'Yves Fraval en avril 1700⁷⁸, les inventaires après décès sont quasi muets sur la présence de

⁷⁰ Arch. dép. Finistère, 9 B 442, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁷¹ *Ibid.*, 9 B 444, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁷² Bibl. mun. Brest, ms. 200, *Dictionnaire de Coëtanlem*, op. cit., t. III, p. 977.

⁷³ Arch. dép. Finistère, 9 B 444, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁷⁴ *Ibid.*, 9 B 441, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁷⁵ Font exception à la règle le troupeau de soixante-dix moutons de François Prat découvert dans son inventaire après décès en mars 1720 et les onze brebis détenues par Yvonne Harscouët en 1748. *Ibid.*, 9 B 442, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁷⁶ A.-J. LEMAÎTRE, *La Misère dans l'abondance...*, op. cit., p. 181.

⁷⁷ Arch. dép. Finistère, 9 B 442, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁷⁸ *Ibid.*, 9 B 441, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

gallinacés⁷⁹. Pourtant, l'on se doute bien que les volatiles n'étaient pas absents, car nombre de rentes foncières exigeaient le paiement en chapons ou gélines⁸⁰. Pourtant, Il nous semble que les rares inventaires qui mentionnent des volailles semblent refléter le nombre de bêtes détenues par un paysan et que les basses-cours fournies sont rarissimes, la volaille étant un concurrent alimentaire de l'homme dont il mange les *bleds* et, si les rentes foncières des tenues à domaine congéable prescrivent de payer en chapons, il y a fort à parier que le convenancier préfère verser les douze à seize sols auxquels sont estimés lesdits chapons au XVIII^e siècle plutôt que d'élever un animal dévoreur de grains qui ne lui profitera même pas. Même si la présence de poêles à frire dans les inventaires prouve que l'on devait bien manger une omelette de temps à autre, la majorité des œufs et les volatiles eux-mêmes étaient vendus sur le marché du vendredi à Quimperlé⁸¹.

Terminons cette partie consacrée à l'élevage en évoquant les plus petites bêtes de la ferme bretonne mais aussi les plus nombreuses : les abeilles. Situées à peu de distance de la maison d'habitation, les ruches sont placées dans les courtils (*liors gvenan*, courtil à abeilles). Elles peuvent ainsi être surveillées de près et sont protégées des convoitises des voleurs. Or, une ruche produit à la fois du miel et

de la cire⁸², deux produits qui ne sont pas voués uniquement à la consommation familiale et qui sont même des produits d'exportation pour les ports bretons ! Les ruches sont recensées dans 24,4 % des inventaires après décès réalisés par la cour royale de Quimperlé à Querrien. L'élevage des abeilles n'est pas un élevage marginal car, selon Louis Élégouët, la récolte de miel varie de sept à douze kilogrammes par ruche, et un dicton léonard dit qu'une ruche rapporte autant qu'un veau, ce qui semble s'avérer exact car un veau de quelques mois est estimé quasiment le même prix qu'une ruche, soit aux alentours de quatre à six livres. L'essentiel de la production est commercialisé, ce qui semble une évidence lorsque l'on découvre par exemple vingt ruches chez Pierre Hélou au moulin du Combout en novembre 1721⁸³. Pourtant, il paraît osé de lier production de sarrasin et abeilles car ces dernières trouvent de nombreuses fleurs des champs à butiner à une époque où le paysan sait préserver tous les atouts que lui procure la nature, mais le blé noir à la réputation de donner au miel un goût apprécié des consommateurs.

Nous avons comparé nos résultats avec ceux obtenus dans deux paroisses proches de Querrien, Mellac⁸⁴ et Scaër⁸⁵ dont les inventaires après décès ont été analysés par des étudiants. Ceux-ci ont surtout cherché à relever un taux de présence d'où des

⁷⁹ C'est là un trait spécifique aux inventaires après décès d'Ancien Régime, qu'ils soient bretons ou pas et aucune explication n'a été donnée à ce phénomène par les historiens.

⁸⁰ Même si, bien souvent, le paysan ne payait réellement que le prix de ces volatiles sur la valeur appréciée dans les mercuriales du marché de Quimperlé. Au XVIII^e siècle, le prix du chapon est quasiment stable et vaut en moyenne 12 sols tandis que la géline (poule qui pond) vaut 6 à 7 sols. Arch. dép. Finistère, 9 B, mercuriales de Quimperlé.

⁸¹ Les apprécis du marché de Quimperlé indiquent la valeur des chapons et gélines.

⁸² L. ÉLÉGOËT, « L'apiculture dans la région de Morlaix à la fin du XVIII^e siècle », dans J.-C. CASSARD (textes réunis par), *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy*, Brest, 1996, p. 317-328.

⁸³ Arch. dép. Finistère, 9 B 442, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

⁸⁴ M. JADÉ, *Vie quotidienne dans la paroisse de Mellac, 1670-1790, d'après les inventaires après décès*, mémoire de maîtrise, dactyl., Brest, Université de Bretagne occidentale, 1992.

⁸⁵ G. LOAËC, *Vie quotidienne des paroissiens de Scaër au XVIII^e siècle d'après leurs inventaires après décès*, mémoire de maîtrise, dactyl., Brest, Université de Bretagne occidentale, 1992.

	Bœufs	Vaches	Porcs	Chevaux	Abeilles
Querrien	36, 22 %	74 %	44, 9 %	59 %	24, 4 %
Mellac	32 %	61 %	74 %	50 %	-
Scaër	59, 6 %	87, 5 %	44, 9 %	31, 7 %	39, 5 %

Tableau 6. – Le bétail à Querrien, Mellac et Scaër au XVIII^e siècle.
(Sources : I. Guégan, M. Jadé, G. Loaec).

résultats qui divergent quelque peu mais que nous avons tenté de synthétiser dans le tableau suivant.

Ce bétail plus ou moins abondant devait faire la fierté des colons ou tenanciers de censives. Sans doute y avait-il de la part des paysans cossus de la fierté à faire admirer un bétail en bonne santé et bien nourri, mais il n'était nul besoin aux curieux de franchir la porte des étables pour cela, un simple regard jeté sur la hauteur plus ou moins importante du tas de fumier situait le paysan dans la hiérarchie sociale de la paroisse. Si les petits troupeaux sont majoritaires à Querrien, il existe tout de même quelques « gros éleveurs », comme Jan Henry qui possède neuf vaches, une paire de bœufs, quatre taurillons, deux veaux, deux porcs et deux chevaux sans compter les milliers de « mouches à miel » qui peuplent ses vingt-neuf ruches ; l'inventaire après décès établi en septembre 1707 s'élève à 1 179 livres 8 sols 4 deniers⁸⁶. Mais pour un Jan Henry ou un Louis Ansquer, combien de petites gens dont l'unique vache est le bien le plus précieux ? Pourtant, à consulter les inventaires, l'on se demande ce qui, au-delà du nombre, distingue les bestiaux des riches de ceux des pauvres, ceux des premiers sont toujours estimés à des valeurs plus importantes que ceux des seconds. Doit-on penser que les premiers disposant de plus de terres et donc de prés pouvaient mieux nourrir leurs animaux ? C'est possible mais ce n'est pas la seule explication car, de manière générale, ce sont tous les biens

inventoriés chez les riches qui semblent être de plus grande valeur.

C. Les animaux des autres : le palmage

L'élevage présente une face cachée qui, pour la Bretagne au moins, a peu retenu l'attention des historiens alors qu'elle mériterait une étude à part entière : la location de bétail, autrement dit le bail à cheptel. Les paysans ne détiennent pas toujours une superficie de terre suffisante pour élever un bétail nombreux, et les domaniers⁸⁷ ont alors recours au bail à cheptel (appelé « palmage » dans les documents bretons du XVIII^e siècle). C'est un système qui, sur le papier au moins, semble intéressant pour les deux parties : le propriétaire de bétail baille à mi-croût pour un temps donné quelques animaux, à charge pour le preneur de les nourrir, et les bénéfices résultants de l'engraissement, des élèves et de la vente sont partagés entre eux⁸⁸. « Pour le petit laboureur il y avait là une opportunité à ne point manquer... Le bail à cheptel offrait donc un type de placement très souple et souvent indispensable à la mise en culture⁸⁹. » La location de bétail se pratique aussi chez des gens assez éloignés du monde agricole et qui ne détiennent aucune terre : notaire, prêtre. Au sein des gens de la terre, seuls les plus riches paysans de Querrien sont des bailleurs de bétail, comme c'est le cas de

⁸⁶ Arch. dép. Finistère, 9 B 441, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien, Jan Henry.

⁸⁷ Nous n'avons pas trouvé dans les inventaires de Querrien de palmage dont les bailleurs aient été des gens de la ville, alors que cela est vérifié dans d'autres régions.

⁸⁸ De la même manière, lorsqu'il y a des pertes, celles-ci sont partagées entre les parties.

⁸⁹ J.-M. MORICEAU, *op. cit.*, p. 24 sq.

François Prat, de Kerduigou, qui, à son décès en 1720, laisse un important troupeau de bêtes sur son exploitation (deux paires de bœufs, deux porcs, huit vaches, deux génisses, quatre veaux, une jument, cinquante-sept moutons, treize agneaux et trois ruches d'abeilles) mais possède aussi des animaux (deux paires de bœufs, un cheval, une jument, trois taurillons, trois veaux d'un an, six vaches, deux veaux de quatre mois) baillés à mi-croît par contrat du 30 novembre 1719 à Jacques Auffret, du village du Creach, pour une valeur de 366 livres 15 sols. Il ressort de l'estimation des priseurs qui se sont rendus sur place au Creach pour estimer les bestiaux que l'opération a été fructueuse à la fois pour le preneur et le bailleur, car la valeur du troupeau s'est accrue de près de 50 livres, somme partagée par moitié. Après avoir estimé ce premier palmage sur injonction de Catherine Hemon, la veuve, les priseurs se rendent chez Claudine Guillou, sa mère, au village de Querlevenez où ils estiment un second bail à cheptel composé d'une paire de bœufs, neuf vaches, deux taureaux, une génisse, deux veaux d'un an et deux juments, pour un montant de 422 livres 15 sols. Au total, François Prat dispose d'un troupeau de cinquante-neuf bêtes (bovins et équins) représentant un montant de 1495,10 livres sols, soit 54,3 % de son inventaire. S'il devait élever lui-même tout ce bétail sur ses terres, il lui faudrait une exploitation de taille très importante ; il préfère donc bailler à mi-croît, ce qui lui permet de se dispenser de la surveillance au quotidien de ces animaux et de se décharger de la traite de quinze vaches tout en profitant du croît du bétail⁹⁰.

Certains baux à cheptel sont plus détaillés et on en perçoit mieux les mécanismes. Au cours de l'inventaire des biens réalisés après le décès de Mathurin Le Nadan au Nohennec, le 14 juin 1742, les priseurs relèvent la présence dans les crèches de la tenue de deux porcs, huit vaches, deux bœufs,

deux veaux d'un an, cinq taureaux et deux génisses, ce qui constitue déjà un très beau troupeau. La prise des biens meubles se poursuit le 21 juin et la femme du défunt, Marie Le Gallic, affirme « que son feu mari et elle tenaient de moitié avec Pierre Le Nadan son beau-frère des bestiaux à titre de palmage my croît et profit comme il est mentionné dans l'acte de palmage passé à cette fin ». Elle requiert que ces animaux soient prisés et estimés suivant leur valeur actuelle, valeur partagée entre elle et son beau-frère Pierre Le Nadan puisqu'ils sont co-bailleurs. L'on découvre alors que les frères Le Nadan disposaient d'un autre troupeau, composé d'une jument et son poulain, une pouliche de trois ans, un couple de bœufs, sept vaches, trois taureaux, une génisse, qui a été confié à Pirio par un contrat de palmage. Le croît des animaux se monte à 69 livres et est donc partagé par moitié entre les Le Nadan et leurs mineurs et Pirio, opération intéressante pour ce dernier qui a bénéficié de leur force de travail, des fumiers et de la production de lait et de beurre. C'est grâce aux papiers conservés et inventoriés que l'on se rend compte que Mathurin et Pierre Le Nadan sont de riches domaniers. Les différentes baillées conservées prouvent qu'ils sont propriétaires des édifices et superficies du convenant de Nohennec, mis en valeur par leurs soins. Ils possèdent une autre tenue située à Lisle-à-Vent qu'ils sous-louent à Pirio depuis le 19 mai 1737, ferme dans laquelle est compris l'acte de palmage « portant de souche principale la somme de 183 livres ». Pirio se trouve ainsi dans une situation de forte dépendance par rapport aux frères Le Nadan car il est à la fois sous-fermier et preneur dans le palmage. Les Le Nadan ont ainsi le privilège de lui sous-louer leurs droits pour le temps et le prix qui leur convient et le pouvoir de lui fournir des animaux pour mettre en valeur ces mêmes droits, ce qui est attesté par la présence d'une paire de bœufs. L'inventaire se monte à 1286 livres 4 sols et nous permet de classer Mathurin Le Nadan parmi les riches colons de Querrien et en 1751, dans sa déclaration pour

⁹⁰ Arch. dép. Finistère, 9 B 442, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

le vingtième, Marie Le Gallic « oublie » à dessein de comprendre dans son revenu brut de 330 livres les bénéfices provenant du palmage⁹¹. Exploitation « par mains » de la tenue de Nohennec, sous-fermage de celle de Lisle-à-Vent et palmage participent de la même volonté de jouer sur plusieurs tableaux à la fois et de réaliser de beaux profits. Loin de tout esprit philanthropique, le palmage breton, par bien des aspects ressemble à une spéculation des plus riches (et donc des domaniers le plus souvent) sur les paysans moins aisés et nous semble rejoindre en cela les conclusions de Françoise Fortunet⁹².

3. Les hiérarchies sociales induites par la possession de la terre

À travers les exemples cités *supra*, une évidence apparaît : l'accès à la terre, parce qu'il permet de cultiver des *bleds* et d'élever du bétail, influe directement sur la hiérarchie sociale des habitants de Querrien. Nous disposons de trois outils pour le mesurer : rôles de la capitation, déclarations pour le vingtième dans lesquelles les domaniers et tenanciers de censives déclarent le revenu qu'ils tirent de la terre, et, enfin, les inventaires après décès. Aucun de ces instruments de mesure n'est parfait mais, lorsque l'on combine les trois, on obtient une vision de la répartition de la fortune à Querrien, qui, bien qu'impressionniste, se rapproche de la réalité. Nous les envisagerons chacun à leur tour.

A. La distribution des fortunes au travers des rôles de capitation

Le meilleur outil dont nous disposons pour évaluer la richesse des habitants d'une paroisse

réside dans les rôles de capitation, impôt de répartition dont nous savons qu'il est un bon instrument de mesure de la fortune des capités et qui a l'avantage de concerner l'ensemble de la population d'une paroisse, hormis les membres du premier ordre qui sont imposés sur les rôles de la noblesse et le clergé et les très pauvres, qui sont exemptés⁹³. Nous avons à notre disposition seulement les rôles des années 1720 et 1740⁹⁴, mais ces rôles n'ont pas toute la précision attendue. En effet, ne sont indiqués que les noms des personnes capitées (en l'occurrence le chef de famille) et de la frairie dans laquelle elles résident. Nous ne savons rien de la profession exercée et du lieu-dit où elles vivent⁹⁵, mais nous savons que nous avons affaire à une population composée essentiellement de gens de la terre, du plus modeste au plus opulent. Que ce soit en 1720 ou en 1740, le graphique montre une première catégorie imposée à moins de 2 livres, très importante puisqu'ils sont 52,1 % de la population en 1720 et 46,6 % en 1740. Au sein de cette catégorie figurent sans doute une majorité de journaliers qui louent leurs bras à la journée pour les travaux des champs. La tranche supérieure (2 à 4 livres 19 sols) compte aux environs du quart de la population de Querrien (24,1 % en 1720, 18,8 % en 1740). Les petites cotes de capitation sont donc les plus nombreuses car elles représentent 76,26 % de la population en 1720 et 65,5 % en 1740. À partir de la tranche des 5 à 9 livres 19 sols, l'on a affaire à des hommes et des femmes qui vivent dans une petite aisance, toute relative pour ceux qui ne sont capités qu'à 5 livres mais, en année normale, ils peuvent vivre de leur travail et ne pas restreindre

⁹³ Nous ignorons malheureusement le nombre d'exemptés à Querrien.

⁹⁴ Nous n'avons pas effectué d'étude à partir des rôles de 1718 et 1741 car ils se rapprochent beaucoup de ceux de 1720 et 1740.

⁹⁵ Sauf cas exceptionnel quand deux personnes portent le même nom.

⁹¹ Arch. dép. Finistère, 3 C 28, déclarations pour le vingtième, Querrien.

⁹² F. FORTUNET, *Charité ingénieuse et pauvre misère. Les baux à cheptel en Auxois aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Dijon, 1985.

	-2 livres	2 à 4 livres 19 sols	5 à 9 livres 19 sols	10 à 19 livres 19 sols	20 à 29 livres 19 sols	30 livres et plus
1720	52, 1 %	24, 1 %	12, 5 %	10, 1 %	1 %	0, 2 %
1740	46, 7 %	18, 8 %	18, 2 %	11, 7 %	2, 5 %	2, 1 %

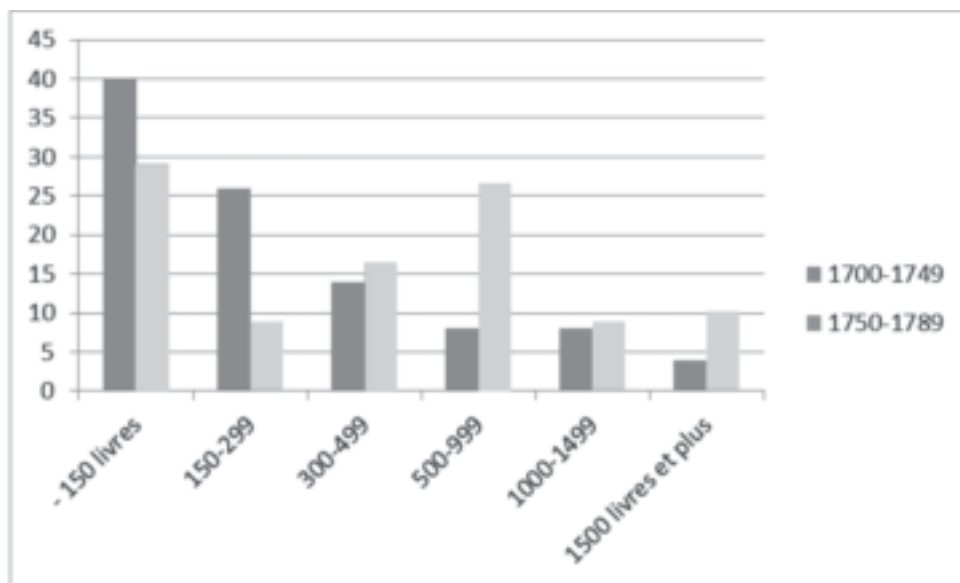
Tableau 7. – Répartition de la capitation à Querrien en 1720 et 1740.

Sources : Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3541 et B 3544, diocèse de Quimper, capitation, Querrien.

leur ration alimentaire. Au-dessus, les capités entre 10 et 19 livres 19 sols ne sont plus que 10,1 % en 1720 et 11,6 % en 1740, et, pour ceux-là, c'est déjà l'aisance qui les met à l'abri des soucis du quotidien. C'est essentiellement dans les rangs de ces derniers que l'on rencontre des employeurs de main-d'œuvre salariée à l'année, tels que valets et servantes. Seulement quarante et un ménages sont dans ce cas en 1740 à Querrien. Jacques Mestric emploie ainsi deux valets et une servante pour lesquels il acquitte une capitation de 20 sols en plus de sa propre capitation de 33 livres⁹⁶. Parmi les plus forts capités, nombre de paysans qui ont accès à la terre, qu'ils soient domaniers ou propriétaires de censives. Les deux dernières catégories représentent l'élite de la paroisse. À partir de 20 livres de capitation, l'on a affaire incontestablement à l'« aristocratie rurale » de Querrien, mais celle-ci est limitée à 1,2 % de la population en 1720 et 4,6 % en 1740. Ces hommes et ces femmes sont incontestablement à l'abri des aléas de la vie quotidienne et peuvent faire des économies pour acheter des terres ou même prêter de l'argent à plus pauvre qu'eux. Sans doute sera-t-on surpris de constater une évolution de 1720 à 1740. La raison en est sans doute que le montant de la capitation à répartir dans une paroisse est décidée par les états de Bretagne et, en l'occurrence, en 1720, il fallait répartir 1 643 livres entre cinq cent quatorze capités, tandis qu'en 1740, la somme était de 2 561 livres 15 sols 6 deniers pour cinq cent

dix foyers imposables, ce qui explique en partie que le pourcentage des catégories les plus basses ait diminué. Bien sûr, il faut tenir compte aussi de l'inflation générale au XVIII^e siècle qui a vu les prix suivre la courbe ascendante du prix des *bleds*. Pour autant, est-on plus riche en 1740 lorsque l'on paie 10 livres de capitation qu'en 1720 lorsqu'on en payait seulement 6 livres ? Cela reste à démontrer. Ainsi Charles Prat payait 5 livres 10 sols en 1720 et 11 livres en 1740 soit une capitation doublée en vingt ans. Autre exemple, Jan Bernard était capité à hauteur de 19 livres en 1720 et son imposition avait augmenté de 42 % en 1740, passant à 27 livres, mais entre les deux dates la composition de la famille avait pu changer, des enfants naître ou d'autres s'installer sur des tenues différentes de celle du père de famille. Toutefois, sans surprise, parmi les plus forts capités, nous retrouvons des noms que nous avons déjà évoqués au cours de cette étude. Le plus riche habitant de Querrien en 1720 est Guillaume Le Gallic, de Kernivinen, qui paie 30 livres. Vingt ans plus tard, son fils Thomas, époux de Janne Henrio, paie 42 livres. Raoul Le Gallic, autre fils de Guillaume et de Marie Le Merdy, est capité à 20 livres en 1720 et 30 livres en 1740, avec son fils marié il est vrai. Quant à Maurice Henrio et sa fille mineure Janne, en 1720, ils paient 14 livres, mais, en 1740, Maurice seul paie 26 livres 10 sols. Nous avons attiré l'attention sur la famille Le Gallic et sa parentèle parce qu'elle est incontestablement la famille la plus riche de Querrien au XVIII^e siècle. Même si sa réussite (qui se lit à travers toutes les sources à notre disposition) éclipse les autres habitants de Querrien, il n'en demeure pas moins

⁹⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3544, diocèse de Quimper, capitation de 1740, Querrien.



Graphique 2. – Montant des inventaires après décès de 1700 à 1789 à Querrien.

Source : Arch. dép. Finistère, 9 B 441 à B 444, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires, Querrien.

que d'autres familles ont, elles aussi, pu se faire une place au soleil, et nous retrouvons de génération en génération les mêmes patronymes à la tête des plus belles exploitations de Querrien et payant les plus fortes capitations. Pour autant, il est des situations *a priori* difficiles, comme le veuvage, qui ne projettent pas les conjoints survivants dans la misère. Cela est plus particulièrement vrai des veuves, qui sont plus facilement repérables. Sulpice Prat en est un bon exemple. Veuve de Guillaume Le Gallic (de Restrenot), elle paie une capitation de 27 livres en 1740 alors que son mari est décédé onze ans plus tôt lui laissant quatre enfants en bas âge. Nous pourrions en dire autant de la veuve de François Prat, de Kerduigou, qui en 1720 paie 22 livres 10 sols, ou de celle d'Yves Kerbiguet qui acquitte 19,10 livres sols. Ces veuves sont assises sur des droits réparatoires qu'elles peuvent sous-louer si elles ne peuvent elles-mêmes mettre en valeur « par mains » avec leurs enfants. Lorsqu'on

s'appelle Le Gallic, Hérou, Prat, Le Nadan ou Bernard à Querrien, l'on démarre généralement dans la vie avec de sérieux atouts car ces familles de convenanciers peuvent garantir à leur descendance l'accès à des droits réparatoires alors que pour tous les journaliers, « gens de peu », posséder une tenue à soi est une douce chimère à laquelle ils n'osent même pas rêver.

B. Les inventaires après décès

Autre instrument de mesure de la fortune : les inventaires après décès. Nous nous sommes limitée aux inventaires (ou ventes publiques servant d'inventaire⁹⁷) effectués par la sénéchaussée royale

⁹⁷ Nous n'avons pas retenu les bornements de communauté réalisés lorsqu'un veuf ou une veuve souhaite se remarier et faire la part des biens qui lui reviennent de ceux qui appartiennent à ses mineurs.

de Quimperlé⁹⁸ et disposons ainsi d'un corpus de cent vingt-neuf procédures. L'inventaire est notamment requis lorsque le défunt laisse des mineurs⁹⁹, l'on procède alors à l'estimation de tous les biens meubles restés après le décès du défunt en présence de deux priseurs, généralement choisis dans le voisinage, et d'un greffier qui œuvre pour la cour royale ou seigneuriale. Quelquefois, lorsqu'ils estiment que les biens à inventorier sont peu nombreux et de faible valeur, les priseurs procèdent à la vente publique servant d'inventaire et c'est alors le prix auquel l'objet a été vendu aux enchères qui sert de référence. Ces documents présentent des biais archivistiques : ils ne sont pas le portrait strictement fidèle de la population de Querrien. Parce qu'il n'y a rien ou presque rien à inventorier, il n'est pas d'usage d'en faire suite au décès des plus pauvres, d'autant que cet acte n'est pas gratuit. Pour prendre en compte la hausse des prix du XVIII^e siècle fortement liée à celles des *bleds*, nous avons distingué deux périodes : 1700-1749 et 1750-1789, mais les inventaires conservés pour la première période sont bien moins nombreux (cinquante) que pour la seconde période (soixante dix-neuf). Quelle que soit la période retenue, la pauvreté ou médiocrité de la population est l'élément qui ressort de façon flagrante puisque ceux qui laissent des biens d'un montant inférieur à 300 livres sont 66 % dans la première période et 40 % dans la seconde. L'extrême misère se ressent dans l'inventaire d'Ollivier Gardic, au village de Kerouarch, en septembre 1733 : il ne laisse que pour 20 livres 6 sols de biens meubles dont quelques outils (faucille, râteau, fléau), des hardes de peu de valeur décrites avec condescendance par le greffier

« une mauvaise chemise au deffunt avec un mauvais justaucorps et camisolle de bure » valant 10 sols, le reste est à l'encan, « mauvais » ou « méchant » c'est-à-dire en mauvais état et de faible valeur. À partir de 300 livres, les biens à inventorier sont plus nombreux et l'aisance plus manifeste, sans que ce soit pour autant le luxe, mais les étables sont mieux garnies, les *bleds* en terre ou dans le grenier plus nombreux et les outils plus variés. À partir de 500 livres, on se trouve chez des gens assez aisés, mais ils ne représentent que 20 % de la population dans la première moitié du XVIII^e siècle alors qu'ils sont 46,7 % dans la seconde partie du siècle. Les vrais riches (1 500 livres et plus) sont une infime minorité : 4 % au début du siècle et 10,7 % dans la seconde moitié. Il n'y rien de surprenant à constater que c'est le plus souvent la présence d'un bétail abondant qui est le facteur qui distingue les pauvres des riches. Une belle paire de bœufs dans la seconde moitié du XVIII^e siècle est estimée plus de 100 livres ce qui gonfle tout de suite le montant d'un inventaire, tandis qu'une bonne charrette ferrée vaut environ 40-50 livres. Cependant, il reste bien difficile de définir ce qui différencie vraiment l'inventaire d'un riche de celui d'un pauvre. Les biens inventoriés sont plus nombreux chez les premiers que chez les seconds¹⁰⁰ et ne sont pas affublés du qualificatif de « méchant » ou « mauvais », mais les mêmes objets du quotidien et les incontournables tels que crémaillère, trépied et la galletoire et sa platine sont (presque) partout présents. Au lieu de ne disposer

⁹⁸ La juridiction seigneuriale de la baronnie de Quimerc'h a effectué elle aussi un nombre important d'inventaires après décès à Querrien mais, faute de temps, nous n'avons pu les analyser en totalité.

⁹⁹ Sont considérés comme mineurs les filles et garçons de moins de 25 ans.

¹⁰⁰ On déduit de l'absence de certains biens dans toutes les études réalisées à partir des inventaires après décès qu'il s'agit d'un trait spécifique à ce type de sources, sans pour autant que cela laisse présager réellement l'absence de tels biens dans les intérieurs bretons. Ainsi, si le seul peigne que l'on retrouve dans les inventaires est celui qui sert à peigner la filasse, cela ne signifie pas que les habitants de Querrien n'accordaient aucun soin à leur personne. On explique de cette manière l'absence d'animaux de compagnie tels que chiens ou chats ou encore la volaille. De même, sont très rarement mentionnés les vêtements à l'usage des enfants.

	- 150 livres	150-299	300-499	500-999	1000-1499	1500 livres et plus
1700-1749	40 %	26 %	14 %	8 %	8 %	4 %
1750-1789	29, 1 %	8, 9 %	16, 4 %	26, 6 %	8, 9 %	10, 1 %

Tableau 8. – Montant des inventaires après décès de 1700 à 1789 à Querrien.

Sources : Arch. dép. Finistère, 9 B 441 à 9 B 444, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

Nom	Village	Capitation 1720	Capitation 1740	Date du décès	Montant de l'inventaire
Yves Le Gallic	Menez Le Combout	-	4 livres	30/05/1742	393 livres 5 sols
Maurice Droualen	Menez	-	5 livres	07/03/1743	367 livres 12 sols 6 deniers
Guillaume Le Nadan	Kervern	-	6 livres	05/02/1742	393 livres 6 sols 6 deniers
Charles Prat	Moguel	5 livres 10 sols	11 livres	08/04/1741	1061 livres 6 sols
Jan Bernard		19 livres	27 livres	05/03/1747	1008 livres 5 sols
Pierre Hélou	Moulin du Combout	17 livres	-	08/10/1721	827 livres
Mathurin Le Nadan	Nohennec	-	15 livres	29/05/1742	1286 livres 4 sols

Tableau 9. – Comparaison du montant de la capitation et de l'inventaire après décès.

Sources : Arch. dép. Finistère, sénéchaussée de Quimperlé, 9 B 441 à 443, inventaires après décès, Querrien.

que d'un bassin d'airain, le riche en possède deux ou trois, petit, moyen, grand. Le luxe est rare et c'est dans l'apparition de la « boîte à repasser », de quelques assiettes de faïence, de casseroles, de chaises à la veille de la Révolution, que l'on perçoit des manières de vivre et comportement culturels qui évoluent peu à peu. La nuit venue, tous n'ont pour se protéger du froid qu'une couette de balle et c'est en vain que l'on rechercherait une couverture de laine chez les domaniers, même aisés, de Querrien.

Quoi de commun, sinon les mêmes mots pour le décrire, mais entre le « bois de lit clos près la dite table garny de couettes et traversier de balle et trois lincauls sans couverture estimés ensemble 21 livres » de François Prat à Kerduigou en 1720 et le « mauvais lit avec ses accoutrements et l'escabeau estant auprès 3 livres » de Janne Le Mentec en 1742, il y a une grosse différence. Tous les deux travaillent la terre mais, alors que le premier a dans ses étables deux paires de bœufs, huit vaches et deux palmages,

la pauvre Janne Le Mentec, dont l'ensemble de l'inventaire se monte à 51 livres 17 sols 6 deniers, n'a qu'un bouc, une chèvre et un chevreau pour tout bétail¹⁰¹.

Nous avons cherché à vérifier la corrélation entre le montant de la capitation et celui de l'inventaire après décès, vérification permise lorsque le décès intervient peu de temps après l'établissement des rôles de capitation de 1720 ou 1740. L'on se rend compte alors qu'une personne peut payer une capitation qui ne figure pas parmi les plus élevées de la paroisse et avoir un inventaire après décès dont le montant est loin d'être ridicule. Il en est ainsi de Charles Prat décédé le 8 avril 1741 au Moguel et qui payait 11 livres de capitation en 1740 mais laissait un inventaire élevé de 1 061 livres 6 sols en mai 1741. Le constat est quasi identique pour Mathurin Le Nadan, décédé le 29 mai 1742, qui payait 15 livres de capitation en 1740 et laissa des biens d'une valeur de 1 286 livres 4 sols. Or, ces deux hommes ne sont assurément pas les plus riches de Querrien. À rebours, des hommes dont la capitation laisserait accroire qu'ils sont peu aisés laissent des inventaires de plus de 300 livres, comme c'est le cas de Maurice Droualen ou Yves Le Gallic. Mais ce que ne disent pas les inventaires après décès, c'est l'assurance pour eux de se procurer un revenu régulier que l'on devine lorsqu'il y a un beau troupeau dans les crèches, ce dont on déduit aussi qu'il y a des terres pour faire pâturer ce bétail.

C. Le revenu de la terre d'après les déclarations pour le vingtième

Nous nous sommes servi d'un autre indicateur pour savoir si la terre permettait au paysan de « vivre du sien », selon la vieille expression médiévale, et favorisait l'accès à l'aisance voire à la richesse : les déclarations pour le vingtième. Certes cet indicateur

ne nous dit rien des personnes qui ne sont pas propriétaires et dont nous savons qu'elles sont les plus nombreuses, mais il a l'avantage de braquer les projecteurs sur une catégorie sociale dont nous cherchons à définir les contours, les domaniers. En effet, si l'on combine l'étroitesse relative des tenues et l'importance des terres froides, on peut se demander si la terre fait vivre une famille de paysans à Querrien. Pour les convenanciers et tenanciers de censives, la réponse est incontestablement oui. Chaque propriétaire de convenant ou censive doit déclarer ses revenus, qu'ils proviennent du travail des terres qu'il exploite lui-même ou de celles qu'il sous-loue. Sont aussi mentionnés le montant des rentes payées au seigneur foncier, celui du fouage et parfois la capitation. Selon Marcel Marion, « le vingtième fut jusqu'à la Révolution une des institutions les plus importantes de l'Ancien Régime et le plus correct et le moins mauvais de ses impôts¹⁰². » Les convenanciers avaient renâclé à payer cet impôt assis sur la terre et la dissimulation fiscale n'était pas ignorée des populations du passé, d'autant que l'État avait peu de moyens de vérification et donc de coercition. Tout est bon pour certains domaniers et tenanciers pour insinuer que seules les terres emblavées leur rapportent un revenu alors même que les surfaces sous prés prouvent que l'élevage n'était pas inconnu. De même, il n'est fait aucune mention des cultures pratiquées dans les courtils. Ainsi, lorsque Guillaume Tanguy, de Kerdudan, déclare « lesquels biens il fait valoir par mains et estime lui produire un revenu annuel suivant que les terres de pareille nature s'afferment communément dans ladite paroisse de la somme de 150 livres... », l'on devine que les terres en question lui procurent un revenu supérieur au montant estimé de la location car, si locataire il y avait, s'il ne gagnait pas plus que le montant du fermage, quel intérêt aurait-il donc à exploiter la terre ? Les lamentations de

¹⁰¹ Arch. dép. Finistère, 9 B 442, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

¹⁰² M. MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1923 (rééd. 1969 et 1984), p. 556.

Revenu (en livres)	- 50	50 à 99	100 à 149	150 à 199	200 à 299	+ 300
Nombre de paysans	21	33	17	17	11	6
Pourcentage	20 %	31, 43 %	16, 19 %	16, 19 %	10, 47 %	5, 71 %

Tableau 10. – Revenus déclarés par les domaniers ou tenanciers de censives à Querrien.

Source : Arch. dép. Finistère, 3 C 28, déclarations pour le vingtième.

Louise Le Nen font sourire car elle affirme que « les édifices et droits réparatoires de [ses] deux portions de tenue aux villages de Lougeou et Menez-Bloch en ladite paroisse de Querrien [...] ne produisent aucun revenu¹⁰³ ». Il est vrai qu'il lui faut déduire du revenu de la convenancière les rentes (19 livres 10 sols), le prix du renouvellement de la baillée (109 livres à répartir sur neuf années) et le coût des réparations sur les édifices et superficies, mais un covenant de quinze journaux de terre chaude et autant de terre froide en plus des quatre journaux de prés ne peut pas être improductif à ce point ! Certes, pour tenir compte du revenu réel, il faudrait retirer le montant des rentes dues au seigneur foncier, les différentes impositions et les réparations qui incombent chaque année au propriétaire des édifices et superficies (toises de fossés, réparations de toitures), mais, comme c'est la règle lorsque les biens sont sous-affermés, ces charges retombent sur le sous-fermier et le convenancier, dans ce cas, ne paie que le vingtième, la capitation et les fouages, ce qui lui laisse la plus grande partie de son revenu.

Si l'on prend en compte le revenu brut déclaré, les paysans propriétaires de leur tenue sont pour la plupart d'entre eux à l'abri du besoin et certains même jouissent de revenus élevés. 20 % d'entre eux déclarent un revenu inférieur à 50 livres ce qui, à nos yeux du moins, les place dans la petite paysannerie d'autant plus que certaines tenues sont exploitées dans le cadre de la consortie et que les

revenus doivent être partagés entre plusieurs chefs de famille mais, du point de vue des sous-fermiers ou journaliers, ces paysans propriétaires relèvent de la catégorie des gens aisés et indépendants. À Querrien, pratiquement la moitié des colons/tenanciers déclarent un revenu égal ou supérieur à 100 livres (48,6 %). Ceux et celles qui annoncent un revenu au moins égal à 300 livres sont six et parmi eux on trouve sans étonnement Janne Henrio, veuve de Thomas Le Gallic, Hélaine Le Gallic, veuve de Jan Henry, Marie Le Gallic, veuve de Mathurin Le Nadan, ces trois femmes étant des filles ou belle-fille de Guillaume Le Gallic et Marie Le Merdy, et cela témoigne de l'importance des rentes de situation dans la paroisse : un bel héritage, précédé ou pas d'un beau mariage sont des occasions rêvées pour commencer à se bâtir une belle situation...

Conclusion

Au terme de cette étude que nous avons essayé de rendre exhaustive en combinant tous les instruments de mesure dont nous disposions, notre conclusion est la même que celle que faisait Tim Le Goff pour le Vannetais :

« Pour trouver une véritable bourgeoisie rurale dans le Vannetais, il faut la chercher au sein même de la paysannerie. Si l'on entend par ce terme des paysans assez aisés participant à l'économie de marché, les paysans payant plus de dix livres, voire plus de six livres de capitation, remplissent ce critère. Ces gens possèdent une ou même plusieurs tenues, n'ont pas de dettes, prennent à ferme une ou deux dîmes, vendent

¹⁰³ Arch. dép. Finistère, 3 C 28, déclarations pour le vingtième.

leur surplus au marché de Vannes et se payent le luxe de temps en temps d'envoyer leurs fils au collège¹⁰⁴.»

Nous pourrions remplacer le mot Vannetais par celui de Querrien et la phrase serait tout aussi adaptée car c'est bien au sein de la population paysanne que l'on retrouve les personnes les plus riches de la paroisse. À Querrien, d'après les critères que nous avons définis (capitation au moins égale à 10 livres et inventaires de plus de 1000 livres), les cultivateurs aisés sont cependant une minorité, 11,2 % de la population selon la capitation de 1720, 16,3 % en 1740. L'indicateur semble assez correct si on le confronte avec les inventaires après décès puisque seulement 12 % de ceux-ci atteignent 1000 livres dans la première partie du siècle et 19 % dans la seconde partie. Le dernier chiffre n'est pas négligeable mais ne doit pas masquer le fait que ces « coqs de village » vivent entourés de miséreux qu'un accident de santé, une mauvaise récolte, un veuvage font basculer de la catégorie des pauvres vers les très pauvres, voire les mendiants, catégorie dont on ne sait quasiment rien car elle n'est pas imposée et est donc théoriquement à la charge de la paroisse. Quoi de commun entre Louis Ansquer, tenancier du manoir du Moguel, qui laisse après

lui un patrimoine mobilier de 3024 livres, et Anne Connan dont toute la fortune à l'issue de la vente publique servant d'inventaire se monte à 6 livres 14 sols ? L'un vit dans l'opulence et l'autre dans le plus cruel dénuement. Le premier dispose de terres à mettre en valeur et d'un beau troupeau tandis que l'autre n'a que ses bras à offrir¹⁰⁵. « Cette coexistence de la misère et de prospérité relative de la société bretonne » mise en évidence dans le Vannetais se retrouve en Cornouaille et elle doit, en partie au moins, son existence au domaine congéable car l'accès à la terre est la clef de la richesse et de la notabilité d'autant que « la rigidité du domaine congéable contribua à perpétuer cette configuration par les multiples obstacles qu'il opposait à l'expulsion des tenuyers. Il en résulta une grande permanence des familles dans les tenues¹⁰⁶. » Le convenancier, même s'il se plaint beaucoup dans les cahiers de doléances de 1789, est un privilégié car l'accès à la terre lui assure des revenus réguliers et importants et il bénéficie même d'une rente de situation peu susceptible d'évoluer dans un mauvais sens.

¹⁰⁴ Tim J. A. LE GOFF, *op.cit.*, p. 183.

¹⁰⁵ Arch. dép. Finistère, 9 B 444, sénéchaussée de Quimperlé, inventaires après décès, Querrien.

¹⁰⁶ T. J. A. LE GOFF, *op. cit.*, p. 184.

Résumé

À Querrien, au XVIII^e siècle, la source principale de la richesse réside dans la possession ou l'accès à la terre. Même si les terres froides sous landes sont encore nombreuses dans la paroisse, la quantité de terre labourable permet aux *convenanciers* de pratiquer une forme de polyculture-élevage avant la lettre. Ils profitent à la fois des fruits de la terre que sont en particulier les *bleds* mais également les cidres ou encore les plantes textiles telles que le chanvre. Ils élèvent un bétail assez nombreux et les fruits de l'élevage (beurre, viande, miel, cire) accroissent leurs ressources. Si on a pu, par le passé, considérer les *domaniers* bas-bretons comme de pauvres gens, la réalité sociale présentée par la paroisse de Querrien offre une toute autre image : celle de *convenanciers* aisés qui se distinguent de la masse de la population et qui se situent tout en haut de la pyramide sociale.

Abstract

At Querrien, in the 18th century, the ownership of land or the possibility of accessing it were the main sources of wealth. Though cold heathlands were still common in the parish, the sheer amount of available arable allowed *convenanciers* to practice polyculture and raise cattle. They grew *bleds*, in particular, but also apple trees for cider, together with textile plants, such as hemp. The raised a fair amount of cattle and by-products (butter, meats, honey, wax) increased their resources. In the past, the *domaniers* of Lower Brittany were believed to be poor, but the social reality one can discover in the parish of Querrien is quite different: prosperous *convenanciers* were apart from the rest of the community and at the top of the social ladder.

Diverradur

E Kerien, en XVIII^{ved} kantved, perz penna ar binvidigez a zo e perhenniez pe gwir an douar. Daoust d'an douarou yen dindan lann da veza stank c'hoaz er barrez, eo ehon a-walh an tachennou douar-labour evid me hellje ar goumananterien ober gand eur stumm liez-trevad ha chataleze a-raog na vefe ano deuz ze. Ober a reont o mad war eun dro euz gounidegez an douar a zo peurgetket an edeier, euz ar sistr ive pe c'hoaz ar plant gwienneg, ar hanab da skwer. Sevel a reont chatal stank a-walh, ha kreski o danvez a reont diwar ar pezh a honzont diwarno (amann, kig, mel, koar). Ma 'zo bet tro, en amzer wechall, da zelled euz gwiraerien Vreiz-Izel 'vel paour kêz tud, e gwirionez e tiskouez parrez Kerien eur skeudenn all euz stad gwirion ar barrezianiz : hini koumananterien en o êz, digemm deuz an darn-vuia euz ar boblañs, ha tre war lein ar grugell sokial.

Plougoulm et Sibiril à l'époque du soulèvement du Léon en 1793 : délibérations des conseils municipaux

par Jean-Louis Autret

L'insurrection léonarde de mars 1793 contre le recrutement pour l'armée a concerné plusieurs communes : par exemple Plougoulm, où se trouve le pont de Kerguidu, lieu de la bataille décisive du 24 mars 1793, et Sibiril, commune voisine de Plougoulm. Ces communes sont proches de Saint-Pol-de-Léon, où eut lieu un combat meurtrier le 19 mars. Il est intéressant d'analyser les délibérations des conseils municipaux de ces deux communes en 1793 et au début de 1794 pour se faire une idée plus précise de l'insurrection.

1. Délibérations du conseil municipal de Plougoulm¹

Du **16 mars 1793**, l'an 2^e de la république

Assemblée du conseil de la commune de Plougoulm
Conformément à la loi, nous avons rassemblé jeudi, vendredi et samedi, ceux des citoyens de notre commune, qui sont dans le cas de tirer au sort, et ils nous ont tous répondu d'une voix unanime qu'ils ne veulent pas tirer au sort, mais qu'ils sont contents de défendre ou plutôt d'aider à défendre la cote

qui donne sur notre paroisse, et qu'ils donneront d'autant plus de soin que ce pays leur est plus cher.

Les citoyens municipaux de Plougoulm.

[Signé] René Olier maire / René Ollivier procureur de la commune / Guillaume le Glas / François Guillerm / J. Autret / Joseph Quéré / J. Bertevas

Du **19 mars 1793**, l'an 2^e de la république française
Assemblée du conseil général de la commune de Plougoulm, présidée par le citoyen René Olier maire, assisté des citoyens Jean Autret, Jean Bertevas, Joseph Quéré, François Guillerm et Guillaume le Glas ; présent le citoyen procureur de la commune et plusieurs autres ci-dessous signé.

Dans cette séance, la municipalité représentant et resserrant ici ses raisons, déclare qu'après avoir différentes fois rassemblé les citoyens de sa commune, elle n'a jamais pu engager les citoyens à fournir le nombre qu'elle lui demandait pour le recrutement de l'armée conformément à la loi. Pour comble de malheurs, nos citoyens indiscrets eux-mêmes ont été gagnés et séduits par d'autres du voisinage mille fois plus indiscrets qu'eux ; c'est ce qui a donné lieu à une révolte, et nous autres municipaux furent pris et forcés de marcher au grand péril de leur vie, ne pouvant rien obtenir de cette

¹ Arch. dép. Finistère, 576 E dépôt 2.

jeunesse effrénée, mais nous nous laissons enfin de leur entendement, nous les rassemblons encore une fois pour vouloir les engager et, s'ils se refusent, nous avons pris le parti de chercher quelqu'expient² dans la force armée de St Paul pour nous mettre nous-mêmes en sûreté. Clos et arrêté au bureau municipal de Plougoulm à huit heures et demie du soir les dits jour, mois et an ci-dessus.

[Signé] René Olier maire / J. Autret / Joseph Quéré / J. Bertevas / René Ollivier procureur de la commune / Perebeozen / Guillaume le Glas / Trébaol s^{cre}

26 mars 1793, l'an 2^e de la république

Assemblée du général de la commune de Plougoulm tenue et expédiée en raison d'une lettre que nous lûmes avec une proclamation fraternelle.

Dans cette séance, le général de la paroisse de Plougoulm a délibéré et délibère avec allégresse pour choisir et nommer quatre des plus généreux et plus braves pour traiter avec les citoyens commissaires des districts et département au sujet des désordres qui ont eu lieu sur cette paroisse. Là-dessus, on a nommé ces citoyens, savoir François Olier de Kerelec, Henri Milin de La Palue, François Cousquer de Prapent, Claude Roualec de Poullesque, avec pouvoir d'agir pour toute la paroisse. Clos et arrêté en la chambre des délibérations du dit Plougoulm ce jour vingt-six mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française.

[Signé] Joseph Quéré / J. Bertevas / J. Roue / Yves le Milin / O. Nea / A. Bertevas / Rolland Cadiou / P. Prigent / François Charles / Yves le Meur / Claude Roualec / Y. Nedelec / Louis Olier / Trébaol s^{cre}

Du 27 mars 1793, l'an 2^e de la république

Assemblée du conseil de la commune de Plougoulm tenue et expédiée en exécution de la loi du vingt-cinq février mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française.

Dans cette séance, les officiers municipaux de Plougoulm, conformément au traité passé entre les députés de cette commune et les commissaires des districts & département, viennent rédiger un procès-verbal, conformément à la loi pour le recrutement, avec les noms de ceux auxquels le sort est tombé et qui suivent, savoir : Sébastien Choquer, Paul Jaouen de Kerelec, Jean Saluden de Kervan, Allain le Vouch de Dourduff, Christophe Olier du moulin dit Nom, Jean Nenez de Kenveyer, Antounian Bernard de Kerautret, Nicolas Branellec du dit Nom, Guillaume Mest de Kerfaven en Plouénan qui a tiré pour Olivier Quelennec de cette paroisse, René Lann de Kendevéz, Hervé Olier de Kervren qui a tiré pour Jean Grall du dit Nom, Laurent Grall du Coscraou. Clos et arrêté au bureau municipal de Plougoulm ce jour vingt-sept mars mil sept cent quatre-vingt-treize l'an 2^e de la république française ; conforme au procès-verbal du 19 du présent mois, jour où l'on devait tirer au sort.

[Signé] Joseph Quéré / J. Bertevas / François Guillerme / Trébaol s^{cre}

Du 8 avril 1793, l'an 2^e de la république

Assemblée des citoyens officiers municipaux de Plougoulm, tenue et expédiée à la manière accoutumée.

Du huit avril 1793 l'an 2^e de la république française. Allain le Glas, jeune homme de Sinan sur cette paroisse, est, après plusieurs reprises, demeuré adjudicataire conjointement et solidairement des rôles de contribution foncière et mobilière, à huit deniers par livre pour la foncière et trois deniers pour la mobilière et patentes. S'étant obligé de fournir solvables cautions à la requête des officiers municipaux, en conséquence, pour remplir son

² Il faut sans doute lire « quelqu'expédient ».

obligation, il a présenté la personne de François le Glas, son père, de Sinan sur cette paroisse, et Claude le Glas de Traonberder en Sibiril, lesquels en répond sous hipotèque de tous leurs biens, jusqu'entière liquidation de toutes les contributions. Clos et arrêté au bureau municipal de Plougoulm, les dits jour mois et an que ci-dessus.

[Signé] Allain le Glas / François le Glas / Claude le Glas

Ce **vingt-deux avril mil sept cent quatre-vingt-treize**, l'an second de la République française, les citoyens actifs de la commune de Plougoulm s'étant assemblé dans la chambre des délibérations pour procéder à l'élection d'un maire, d'un procureur de la commune, de deux officiers municipaux et d'un notable provisoire pour remplacer le maire, le procureur de la commune et le reste de la municipalité détenus au château de Brest, il a été procédé et pourvu ainsi qu'il suit. Pour maire provisoire au lieu et place de René Olier, de Kermerat, Ollivier Guillerm, de Trivisquin ; pour procureur de la commune provisoire, au lieu et place de René Ollivier, du moulin de Dourduff, Allain Gaudec, de Tredern ; pour officier municipal provisoire, au lieu et place de Guillaume le Glas, Laurent Créach, du Petit Mesmeur en Trégor ; pour officier municipal Jacques Corre, pour et en place de Jean Autret, de l'Etang ; pour notable, au lieu et place de Claude Perbeozen, du Thylosquet, Gabriel Bernard, de Kerautret. Passé de quoi, le procès-verbal a été conclu et arrêté en la dite chambre des délibérations les dits jour, mois et an que devant, et ont ainsi signé.

[Signé] Joseph Quéré officier municipal / Jean Grall / I. Roue / François Guillerm / Yves Lennour
Traité fait par les commissaires pour le recrutement de l'armée, avec les paroisses voisines de Saint Paul de Léon

Entre les soussignés commissaires pour le recrutement de l'armée, fondés en pouvoir de ceux

de la convention nationale, les administrateurs du département du Finistère et du district de Lesneven d'une part, et d'autre part les députés des généraux des paroisses de Plougoulm, Sibirill et Cléder, savoir pour Plougoulm François Cousquer, Henry Milin, François Ollivier et Claude Roualec, pour Sibirill Hervé Peron, procureur de la commune, François Bian, François Stephan, tous deux notables, Henry Quiviger, et pour Cléder, Ollivier Riou, officier municipal, Vincent Grall, notable, Pierre Roignant, aussi notable, et Jean Postec, secrétaire greffier, est reconnu et convenu ce qui suit.

1° une insurrection à main armée a éclaté dans plusieurs communes du voisinage de St Pol de Léon, contre l'exécution de la loi du 24 février dernier, relativement au recrutement de l'armée.

2° une troupe de rebelles s'est portée en armes sur cette ville le mardi 19 de ce mois, y a entré, tué quatre soldats, blessé plus de trente deffenseurs de la liberté.

3° depuis ce jour, jusques et compris le dimanche 24, les attroupements des paroisses insurgées n'ont discontinué et, ledit jour 24, ils ont attaqué et fusillé deux détachements de gardes nationaux et de troupes de ligne, dont la jonction s'est opérée, sous le commandement du général divisionnaire Canclaux, au pont de Kerguiduff, que les rebelles avaient rompu et coupé.

4° Les communes insurgées ont été invitées à rentrer sous le joug de la loi et à recouvrer ainsi la paix par une proclamation des commissaires soussignés et du général Canclaux, du jour d'hier, à des conditions contenues dans ladite proclamation.

5° Les communes de Plougoulm, Sibiril et Cléder, ont délibéré sur ces conditions et envoyé les députés ci-dessus nommés pour traiter avec les commissaires soussignés.

6° Le traité a été fait aux conditions suivantes.

La première : tous les particuliers des communes de Plougoulm, Sibirill et Cléder, seront désarmés dans trois jours, à la diligence de leurs conseils généraux

et sous leur surveillance, et tous les fusils pris dans le désarmement seront remis, ainsi que pistolets, sabres et autres armes défensives, aux administrations de leurs districts respectifs par inventaire.

La seconde : le contingent des recrues de chacune des dites communes sera fourni dans tout le délai de demain, et constaté par des procès-verbaux dont expédition sera donnée aux commissaires.

La troisième : les frais de l'envoy de la force armée et autres dépenses nécessitées par les révoltes des paroisses insurgées seront payés par une contribution dont la masse, dès qu'elle sera réglée, sera répartie entre les dites paroisses, et chacune des communes de Plougoulm, Sibirill et Cléder paiera la somme qui lui incombera par l'effet de cette répartition dans trois jours après qu'elle lui sera connue.

La quatrième : les principaux coupables et les chefs de l'insurrection dans chacune des dites trois communes seront désignés par ailleurs aux commissaires.

La cinquième : les cloches des dites paroisses seront descendues, suite et diligence de leurs conseils généraux, aussi dans trois jours.

La sixième : les ponts abattus par les rebelles seront rétablis aux frais des paroisses insurgées, lesquels frais seront compris dans la masse des dépenses cy-dessus, si mieux n'aiment ces paroisses se réunir et s'entendre pour rétablir elles-mêmes les dits ponts, suivant l'avis des ingénieurs du département, sous quinze jours dans les deux cas.

La septième : la veuve et les enfants de Grégoire Mercier, canonier de la garde nationale de Morlaix, tué dans la journée du 19 par les rebelles qui fondèrent ce jour-là en armes sur St Pol, auront aussi un dédommagement de trois mille livres.

La huitième : les communes de Plougoulm, Sibirill et Cléder fourniront chacune quatre otages de choix et parmi leurs notables habitants, pour sûreté de l'accomplissement des conditions cy-dessus, en ce que le fait les touche.

La neuvième enfin : les clauses cy-dessus seront

soumises aux généraux de Plougoulm, Sibirill et Cléder, assemblés à cet effet, pour être par eux ratifiées ou rejetées, aussi dans le délai de tout demain, et jusques aux dites ratification ou rejet. Le général Canclaux, présent sur cet acte, suspendra l'emploi et la marche de la force armée contre les dites communes de Plougoulm, Sibirill et Cléder, à l'effet de les traiter comme ennemis et rebelles.

Fait quadruple, sous les seings des parties contractantes, sous celui du général Canclaux, en présence et sous les seings des officiers municipaux de Saint-Pol, ce jour vingt-six mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république.

Ainsi signés : Ollivier Riou, Jean Postec, Hervé Peron, P. Roignant, F. Stephan, F. Cousquer, F. Bian, Claude Roualec, Vincent Grall, Henry Quiviger, François Olier, Henry Milin, Trobert of^{er} m^{pal}, Canclaux, Pinchon, J.M. Perrin of^{fr} mpl, G.J.M. Guillier, Prat, Ju. P. Homon Neveu, Yv Jh Is Le Denmat commissaire, Le Roux of^{fr} mpl, Goëz of^{fr} m. de St Pol, Joseph Quéré officier municipal, François Guillerm officier municipal, J. Bertevas.

En l'endroit s'est présenté le citoyen Jean Grall, receveur des contributions de 1791, qui nous a présenté ses quittances et, comme il a rendu le montant de la somme qui incombait pour cette année, nous lui donnons sa décharge à lui et à ses créanciers. Au bureau municipal de Plougoulm ce jour, vingt mai mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française.

[Signé] René Olier maire / René Ollivier procureur de la commune / J. Autret / Trébaol s^{ce}

Du vingt-sept mai 1793, l'an 2^e de la république française

Assemblée des citoyens municipaux de la commune de Plougoulm, présidée par le citoyen René Olier maire ; présent Jean Bertevas, officier municipal, et René Ollivier, procureur de la commune, et François Goarant, curé constitutionnel, assemblés à la réquisition d'icelui.

1- Le susdit citoyen ayant entré dans l'église a remarqué que l'on avait fait infraction au vitrage de l'église, et voyant la porte du bureau municipal ouverte, il s'y est transporté, où il a vu que l'on avait aussi fait infraction. Après quoi, il a requis Claude Perebeozen et son frère du Ty Losquet pour voir ce qui en était, avec Paul Tretan et Joseph Devos en présence desquels il y est monté, trouvant les deux portes forcées, le coffre-fort mis en pièces et jetté sur le plancher, et les cinq cerures des battants de la grande armoire détachées ;

2- Nous étant assemblés pour la vérification, avons trouvé enlevé une somme de soixante livres appartenant à la fabrice, cinq tasse d'argent de la ci-devant chapellenie de Prat-Coulm, deux chandeliers avec quatre cierges, un livret appartenant à l'église ; c'est tout ce que nous avons trouvé d'enlevé. Restés après les malfaiteurs, un bout de couteau de soc cassé en forçant les portes, un bout de cicatrice [?], une corde de six coudée, une plante [?] de seize à dix-sept pieds de long, et d'environ huit [?] pieds de diamètre. Clos et arrêté au bureau municipal de Plougoulm les dits jour, mois et an ci-dessus.

[Signé] René Olier maire / J. Autret / J. Bertevas / René Ollivier procureur de la commune / Le Goarant curé / Yves Lemilin / Claude Perebeozen / Trébaol s^{re}

Du **30 juin 1793**, l'an 2^e de la république
Assemblée du conseil général de la commune de Plougoulm, présidée par le citoyen René Olier, maire ; presens les citoyens Jean Autret, Jean Bertevas, Joseph Quéré, François Guillerme, municipaux, René Olivier, procureur de la commune, et plusieurs autres notables.

Dans cette séance, la municipalité, considérant le besoin qu'il y a d'avoir les cloches pour le maintien de l'horloge, pour l'agonie et du glas, vient vous demander la permission de replacer les cloches. On voudrait encore y dresser les battons, persuadé que nous sommes qu'on n'en fera qu'un bon usage.

Nous aurons aussi soin de notre côté de veiller à ce qu'il n'arrive rien de funeste ce touchant. Clos et arrêté au bureau municipal de Plougoulm les dits jour, mois et an ci-dessus.

[Signé] René Olier maire / Joseph Quéré officier municipal / J. Autret / J. Bertevas / René Ollivier procureur de la commune / Claude Pérébéozen / Y. Nedelec

Du **9 juillet** l'an 2^e de la république

Assemblée des citoyens municipaux de la commune de Plougoulm, tenue et expédiée à la manière accoutumée.

Dans cette séance qui a été tenue à sollicitation de Gabriel Aminot, officier public, la municipalité a délibéré sur ce qui suit.

Le susdénomé Aminot, officier public, après avoir fait rassembler les citiens René Olier, maire, Jean Autret, Jean Bertevas, G^{me} le Glas, et René Olivier, procureur de la commune, a exposé que le citoyen Goarant, curé constitutionnel de cette commune, l'a empêché, contre la loi du 20 septembre 1792, de faire inhumer un corps dans le cimetière de cette commune, qu'il a par deux fois touché le tombeau, qu'il a menacé le bedeau de la prison, et même de le tirer s'il osait entrer dans le cimetière. De plus, il a vomé mille injures contre la municipalité assemblée, et revêtu de leurs marques distinctives, faute qu'ils ne forçaient l'officier public à lui livrer les registres ; mais, comme la loi ne nous le permet point, nous n'avons pu lui accorder cette demande ; de plus, l'officier public s'y opposait ; après quoi, le citoyen Goarant a disparu, disant qu'il se moquait et de nous et de nos écharpes, mais il a rentré un instant après avec trois autres curés et ils nous ont encore injurié. Le cadavre est demeuré exposé jusqu'à voir la décision du directoire du district de Morlaix. Clos et arrêté au bureau municipal de Plougoulm les dits jour, mois et an ci-dessus.

[Signé] Gabriel Aminot officier public / René Olier maire / Guillaume le Glas / J. Autret / J. Bertevas /

René Ollivier procureur de la commune / Trébaol S^{re}
Quelques mots ajoutés en interlignes approuvé

Du **onze juillet 1793**, l'an 2^e de la république

Assemblée du conseil général de la commune de Plougoum.

Dans cette assemblée, le conseil général délibérant sur la nécessité de fournir des gens ci-désignés pour contingent de cette commune : Nicolas Kerroch, Didier Roué, Yves Grall, François Moal, Jean Floch, Chrétien Miry, Paul Olier, François le Nea, Hervé le Vourch, Louis Gourec, Jean Soun, François Tanguy, qui, les suffrages donnés, ont mieux aimé se décider par le sort, quoique l'ordre fût de prendre la voie de la désignation. Clos et arrêté au bureau municipal de Plougoum les dits jour, mois et an ci-dessus.

[Signé] René Olier maire / François Guillermin / Guillaume le Glas / Joseph Quéré / J. Autret / J. Bertevas / René Ollivier p^r de la commune / Yves Milin / I. Roue / Y. Nedelec / A. Bertevas

Sur l'assemblée du 8 avril 1793, l'an 2^e de la république française

En l'endroit s'est présenté Allain le Glas, demeuré adjudicateur des contributions de cette commune de Plougoum, qui, sur son obligation de fournir des cautions solvables pour les dites contributions, a présenté comme ci-dessus les personnes de François le Glas son père, et son frère Claude le Glas de Traonberder, qui, sous l'hipothèque de leurs biens, répondent des dites contributions, et sont agréés et jugés capables par la municipalité de Plougoum. Clos et arrêté au bureau municipal de Plougoum ce jour **14 juillet 1793**, l'an 2^e de la république.

[Signé] J. Bertevas / J. Autret / François Guillermin / René Ollivier p^r de la commune / Trébaol S^{re}

Du **18 septembre 1793**, l'an 2^e de la république
Assemblée du conseil général de la commune de Plougoum, tenue et expédiée à la requête

des citoyens René Olier, maire, et René Ollivier, procureur de la commune.

Le conseil assemblé, on a fait lecture de la délibération du directoire du district de Morlaix dont dépend cette commune, laquelle délibération enjoint, conformément à la loi, de délibérer par la voie du scrutin sur les actes de civisme des curés constitutionnels. Lecture faite, on a commencé par recueillir les voix. Le scrutin dépouillé, on a vu que la majorité du conseil se tenait à la négative. On a ensuite délibéré sur les motifs de récusation et charges et porté les raisons qui suivent :

1- nous ne pouvons pas certifier pur et zélé patriote une personne qui a refusé d'aider à fournir des lits aux défenseurs de la liberté ;

2- une personne qui couvre tout le monde d'injures, qui tantôt menace les paroissiens du bâton, tantôt du fusil ou du pistolet, de sorte que le bourg est désert ;

3- une personne qui a eu l'insolence d'accabler de toute sorte d'injures le corps municipal revêtu de sa distinction ;

4- les communes voisines ont plusieurs fois porté des plaintes contre lui.

Voilà les motifs qui portent le conseil de cette commune à refuser au curé acte de civisme, disant qu'une telle conduite est bien indigne d'un pur et zélé patriote, encore moins d'un ecclésiastique.

Au bureau municipal de Plougoum les dits jour, mois et an ci-dessus.

[Signé] René Olier maire / J. Autret / J. Bertevas / François Guillermin / Joseph Quéré officier municipal / Yves Deniel / René Ollivier p^r de la commune / Claude Perebeozen / Yves le Milin / Y. Nedelec / Trébaol S^{re}

Du **14 octobre 1793**, l'an 2^e de la république française
Assemblée du conseil général de la commune de Plougoum tenue et expédiée à la manière accoutumée.

Dans cette séance, la municipalité, voyant que plusieurs négligent de se rendre aux assemblées, veut que tout le monde se rende, ou ils se rendront responsables des événements qui en pourraient résulter.

[Signé] Joseph Quéré / Guillaume le Glas / J. Autret / René Ollivier p^r de la commune / Yves le Milin / Trébaol S^{re}

Vive la Montagne ! Au nom de la loi !

Assemblée des citoyens municipaux de la commune de Plougoulm, tenue et expédiée à la manière accoutumée.

Dans cette séance, la municipalité, après avoir accompli l'injonction des citoyens Michel Béguec et Guillaume Huon, commissaires nommés et délégués par le directoire du district de Morlaix par son arrêté du dix-sept frimaire, à l'effet de vérifier s'il existait sur l'arrondissement des communes du district des marques et des signes de royalisme et de féodalité, tel que fleures de lis, hermines, armoiries, etc., nous soussignés certifions avoir fait disparaître toutes les armoiries prosrites par la loi dans toute l'étendue de notre commune. Au bureau municipal de Plougoulm, 6 nivose an 2^e [26 décembre 1793] de la république française une et indivisible.

[Signé] Joseph Quéré off^r m^{pal} / J. Autret / J. Bertevas / François Guillermin / René Ollivier procureur de la commune / Yves Guillermin / Claude Perebeozen / Trébaol S^{re}

Du 13 nivôse an second [2 janvier 1794] de la république française une et indivisible
Assemblée des citoyens municipaux de la commune de Plougoulm tenue et expédiée à la manière accoutumée.

Dans cette séance, la municipalité, se voyant imparfaite à cause que le maire est absent depuis longtemps, que quelques-uns ont quitté la paroisse à la St Michel dernière et que plusieurs s'empresseraient de les remplacer, nous voudrions avoir la liberté de les remplacer et même de relever la municipalité si

cela se peut sans inviolabilité ; nous serions charmé de cela, vu que nous avons été depuis si longtemps en charge.

Pour ce qui est de la déclaration des armes, il n'est venu personne nous trouver, d'autant plus nous les avons fait passer à la municipalité de St-Pol.

Pour ce qui est des grains, on ne nous a pas encore fixé aucun contingent, mais les citoyens de cette commune font néanmoins passer des grains au marché de St-Pol, et conformément à votre lettre, nous délivrâmes des bons à nos citoyens qui ne trouvèrent personne pour les signer, car, suivant votre lettre, il fallait les faire signer par le commissaire de police.

Enfin, vous nous avez ordonné de faire un état des cuirs qui existent sur cette commune et de mettre en réquisition tous nos cordonniers ; nous vous répondons qu'il n'existe pas un cordonnier dans le ressort de cette commune.

Nous vous avons fait passer une délibération par laquelle nous avons certifié avoir fait disparaître toutes les armoiries, etc. Nous vous prions de nous faire savoir comment nous dédommager des frais que nous ont occasioné l'ouvrage sur l'église, la chapelle de Prat Coulm, le presbytère, et plusieurs autres maisons. Clos et arrêté au bureau municipal de Plougoulm les dits jour, mois et an ci-dessus.

[Signé] Guillaume le Glas / J. Autret / François Guillermin officier municipal / René Ollivier procureur de la commune / Claude Perebeozen / Trébaol S^{re}

Du 15 nivôse [4 janvier 1794] an second de la république française une & indivisible

Assemblée des citoyens municipaux de la commune de Plougoulm, tenue et expédiée à la manière accoutumée.

La municipalité, se voyant dans l'obligation de nommer des fabriques pour la gestion des biens et revenus de l'église paroissiale de Plougoulm, a

jugé qu'on ne pouvait mieux faire que continuer les fabriques actuels.

Comme il est de coutume de nommer des gardiens du Guemur & pour informer la municipalité & le juge de paix du canton des bris, s'il en survenait, ils ont nommé Louis Stricot, du Creach Bian, et Julien le Crach, du Cantel ; et la coupe en est fixée le lendemain de la Chandeleur. Clos & arrêté au bureau municipal de Plougoulm les dits jour, mois & an ci-dessus.

[Signé] J. Autret / J. Bertevas / Claude Perebeozen / René Ollivier procureur de la commune / Trébaol S^{re}

Du 19 nivose an second [8 janvier 1794] de la république française une et indivisible Assemblée du conseil général de la commune de Plougoulm tenue et expédiée à la manière accoutumée.

Dans cette séance, la municipalité, après avoir fait lecture aux jeunes gens de la 1^{ère} réquisition assemblés de la loi du 23 août dernier, et de la lettre du district de Morlaix qui enjoint de les faire passer à Morlaix des 1ers jours, la municipalité a fixé le jour de demain 20 du courant pour y aller, et a tiré copie de la liste des jeunes gens qu'on enverra cy-joint. Clos et arrêté au bureau municipal de Plougoulm les dits jour, mois et an ci-dessus.

En l'endroit se sont présentés Jean Grall, de St Veltas, et Jean Grall, de Kervren, qui nous ont déclaré que leurs domestiques ont quitté la paroisse et qu'ils se sont retirés chez leurs parents, savoir Jean Caignou, sur la trêve de Mespaul, et Ollivier Gueguen, de la trêve de Ste-Catherine.

[Signé] Guillaume le Glas off^{er} municipal / Joseph Quéré off^{er} municipal / J. Autret / J. Bertevas / François Guillerm / René Ollivier procureur de la commune / Yves Guillerm / Y. Nedelec / I. Roue / Trébaol S^{re}

28 nivose an 2^e [17 janvier 1794] de la république française une et indivisible

Assemblée des citoyens municipaux de Plougoulm, tenue à la réquisition du citoyen Menez, chargé de la fourniture section de viandes aux militaires en garnison à St-Pol.

Lecture faite de la lettre du directoire du district de Morlaix, en date du 19 nivose 2^e année républicaine, qui nous enjoint de nommer un ou deux commissaires pour seconder le dit Menez dans ses activités, la municipalité dans sa délibération n'a pas trouvé de plus propres que François Cadiou, du Mur, et Joseph Kerbrat, de Gouerien Isela, lesquels sont autorisés à marcher avec le susdit Menez dans l'arrondissement de cette commune. Clos & arrêté au bureau municipal de Plougoulm les dits jour et an ci-dessus.

[Signé] J. Autret / Guillaume le Glas / J. Bertevas / J. Roue / René Ollivier p^r de la commune / Trébaol S^{re}

En l'endroit s'est présenté le citoyen Jean Floch, de Prad-Couhec, qui s'est chargé de prendre de St-Pol les paquets de lois et lettres qui viennent du district de Morlaix pour la municipalité de Plougoulm, pour et en faveur d'une somme de vingt-quatre livres pour son année, et d'aller à St-Pol porter des lettres quand besoin sera, au moins douze fois. Le 1^{er} pluviôse 2^e année républicaine [20 janvier 1794].

[Signé] Jean Floch

Du 1^{er} pluviôse 2^e année républicaine [20 janvier 1794] Assemblée des citoyens municipaux de la commune de Plougoulm tenue et expédiée à la manière accoutumée

Dans cette séance, la municipalité, surprise de voir qu'on retienne si longtemps son maire en état d'arrestation, & voyant que sa famille est déjà réduite à la mendicité, vu qu'elle n'a pour l'entretenir que lui seul, vient d'une voix unanime lui demander sa liberté ; elle sait que la loi punit le contrefacteur, mais jamais ce citoyen ne s'est,

de notre connaissance, montré rebelle à la loi ; il était toujours porté à la faire exécuter ; s'agissait-il des chevaux, du renvoi des grains ou autres choses, il y travaillait toujours avec un courage qui faisait mouvoir les autres. Nous vous prions donc, républicains administrateurs, de considérer un peu ces raisons & de vouloir bien délivrer ce citoyen que nous croyons être injustement accusé.

Nous avons dans l'arrondissement de notre commune deux filles bâtarde sœurs, âgées une de 31 ans & l'autre de 27 ans, incapables de gagner leur pain à cause de leur imbécillité. Actuellement, ceux qui les ont chez eux se plaignent avec raison d'être obligé de les nourrir pour rien dans le temps que toute la paroisse y est obligée. Ils ne les tiendront plus, & comme ils n'ont plus leur mère depuis dix-huit mois, nous vous prions de vouloir bien nous dire en réponse comment & sur quel droit nous pourrions les nourrir.

Personne ne se refuse à céder ses bétails à celui qui est chargé de la fourniture section de viande aux militaires en garnison à St-Pol, mais actuellement on enlève de notre commune toutes les vaches & génisses pleines, jusqu'à douze par jour, de sorte que, dans six mois, on ne trouvera pas une bête propre dans notre commune. Voyez, républicains administrateurs, si vous ne pouvez pas empêcher tant de dégât dans cette commune. Clos et arrêté les dits jour, mois & an ci-dessus.

[Signé] J. Autret / G^{me} le Glas / Joseph Quéré off^r m^{al} / J. Bertevas / J. Roue / Claude Perebeozen / René Ollivier procureur de la commune / Yves Guillerm / Trébaol S^{re}

Du 5 pluviôse 2^e année républicaine [24 janvier 1794]
Assemblée du conseil général de la commune de Plougoulm, tenue & expédiée à la manière accoutumée.

La municipalité s'est assemblée, vu que tous les citoyens de cette commune se plaignent de ce qu'on enlève toutes les bonnes bêtes & propres à

la production. Cependant, personne ne se refuse à céder ses bétails à celui qui est chargé de la fourniture section de viandes aux militaires à St-Pol, mais il ne se contente pas de cela, il fournit aux militaires de Cléder, de Plouescat & autre lieu du district de Lesneven, & ne prend que de ce district pour approvisionner tous ces endroits. D'ailleurs, nous voudrions au moins qu'on n'enlevât pas les vaches prêtes de mettre bas, ou qui auraient mis bas depuis peu, au moins trois ou quatre mois de chaque côté ; nous voudrions aussi savoir si les commissaires nommés pour le service ne peuvent pas lui faire avancer de prix sur les animaux qui ne valent pas la taxe ; car il emporte ces sortes de bêtes à des prix irraisonnables. S'il continue à agir de la sorte, on ne trouvera pas dans notre commune des bétails ni pour l'entretenir, ni pour les marchés de St-Pol. Clos et arrêté les dits jour, mois et an ci-dessus.

[Signé] Guillaume le Glas / J. Autret / Joseph Quéré off^r m^{al} / François Guillerm off. municipal / René Ollivier p^r de la commune

En l'endroit s'est présenté Yves Paugam, en ancien maire de la municipalité de cette paroisse ; informé que le trante, jour, mois et an ci-dessus, il avait été élu pour la committée surveillance à la dernière assemblée primaire, se trouvant indisposé, et déclare formellement donner sa démission, sa santé et ses affaires personnelles ne lui permettant plus d'accepter une charge qui exige d'ailleurs des connaissances supérieures aux siennes déclarant ; au surplus, ledit Paugam rendra la municipalité de la paroisse responsable des inconvénient qui pourraient arriver pour cete effet et a signé. A Plougoulm, ce jour trainte de la république française.

[Signé] Yves Paugam

Du 12 pluviôse 2^e année républicaine [31 janvier 1794]

Assemblée du général de la commune de Plougoulm, en vertu de la loi du 14 frimaire qui veut que l'on forme dans chaque commune un comité

de surveillance ou révolutionnaire. Nous avons fait rassembler les citoyens de notre commune, & après leur avoir donné connaissance de la loi, nous leur avons exhibé la nécessité qu'il y a de s'y conformer. Là-dessus, nous avons commencé à faire les informalités nécessaires à ces sortes d'assemblée, lesquelles observées, on a commencé par recueillir les voix.

Les voix données & le scrutin dépouillé, on a proclamé que la pluralité absolue était :

- pour Vincent Olier & Jacques Jacq de la 1^{re} section ;
- pour Michel Philip & Julien Jaq de la 2^e section ;
- pour Chrétien Corre & Jacques le Guen de la 3^e section ;
- Yves le Meur & Paul Madec de la 4^e section ;
- Jean Marc & Yves le Bian de la cinquième section ;
- & enfin Yves Paugam & François Charles qui ont obtenu la pluralité absolue au 3^e scrutin ;

lesquels ont été, d'après cette opération installé sur le registre destiné à la consignation des délibérations de la commune, chargés d'agir en conséquence depuis ce jour. Clos et arrêté les dits jour, mois & an ci-dessus.

[Signé] Joseph Quéré off^m / J. Autret / G^{mc} le Glas / François Guillerm off. municipaux / Claude Perebeozen / René Ollivier l'agent national près la commune de Plougoulm / Trébaol S^{re}

Du 12 pluviose 2^e année républicaine [31 janvier 1794].

Assemblée du conseil général de la commune de Plougoulm, tenue et expédiée à la manière accoutumée.

Dans cette séance, la municipalité, considérant qu'elle doit toujours avoir en vue le bien public, où le citoyen Claude Roualec, cultivateur de cette commune, qui a eu son fils Yves Roualec choisi dans la réquisition du 23 août dernier, vieux style, nous, membres du conseil général de la commune de

Plougoulm, certifions que le susdit Claude Roualec se voit tellement dépourvu qu'il est incapable de cultiver ses terres ; il a une ferme de six cent dix à douze livres, il a quatre autres enfans en bas âge et sa femme sur le point d'en avoir un, et comme la pénurie de domestiques est si grande, en lui libérant son fils on le mettra encore à même de mieux cultiver ses terres et de pouvoir par conséquent mieux entretenir ses autres enfans ; c'est pour cette raison que nous lui délivrons le présent pour lui valoir & servir. Clos et arrêté les dits jour & an ci-dessus.

[Signé] Joseph Quéré maire provisoire / J. Bertevas / J. Autret / François Guillerm off. municipal / René Ollivier l'agent national près la commune de Plougoulm / Yves Guillerm / Yves Deniel / Claude Perebeozen / Yves le Milin / Trébaol

Du 14 pluviose 2^e année républicaine [2 février 1794]

Assemblée du conseil général de la commune de Plougoulm tenue et expédiée à la manière accoutumée.

Dans cette séance, la municipalité, où le citoyen Allain le Roux, cultivateur domicilié à Kergavan dans cette commune, nous, membres du conseil général de la commune de Plougoulm, certifions à qui de droit que le susdit Allain le Roux a eu son fils choisi dans la réquisition du 23 août dernier ; il a une ferme de six cent livres de moitié avec son beau-frère & n'a d'autres enfans que celui qui a été choisi à Morlaix ; & comme les domestiques sont si rares, il se vera, dit-il, obligé de quitter ses terres. C'est pour cette raison que nous lui délivrons le présent pour lui valoir & servir. Clos & arrêté au bureau municipal de Plougoulm les dits jour, mois & an ci-dessus.

[Signé] Joseph Quéré maire provisoire / J. Bertevas / François Guillerm off. municipaux / J. Autret / J. Rouer / Yves Deniel / Yves Guillerm / Y. Nedelec / Claude Perebeozen / René Ollivier agent national près la commune de Plougoulm / Trébaol S^{re}

Du 17 pluviôse 2^e année républicaine [5 février 1794]

Assemblée du conseil général de la commune de Plougoulm, tenue & expédiée à la manière accoutumée.

Dans cette³, la municipalité, après s'être conformée à la loi concernant les cloches & à la lettre écrite par le directoire, a fait descendre les cloches de la commune à l'exception d'une suite qui est celle de l'horloge ; & avons fait avancer une charrette pour en faire le transport à Morlaix vendredi 19 pluviôse. Nous n'avons à rendre que celles de Plougoulm & celle de Prat-Coulm ; celle de Ste Anne appartient à Pieret de Roscoff.

Vous nous avez différemment écrit en nous enjoignant de payer le citoyen Devaux, sacriste été de cette commune ; il n'a jamais été élu sacriste, ni requis par personne ; il était domestique du curé & pas autre chose ; nous ne trouvons nul part son enregistrement et, en conséquence, nous ne nous croiions obligé de payer que celui qui avait été nommé par l'ancienne municipalité. Puisque vous nous l'ordonnez, nous le payerons à tel jour qu'il voudra fixer, car il doit venir ici prendre son argent.

Il faut que nous vous fassions savoir qu'il n'y a pas d'argent pour liquider cette somme, car les revenus du Saint ne monte pas à plus de 200 livres à peu près ; il faut que la municipalité fournisse cette somme de son propre, et veut en conséquence que vous l'autorisiez à avoir recours vers la commune, si on ne peut autrement, car elle sait qu'elle n'est point obligée de rien avancer de ses propres fonds. Vous trouverez ci-joint un état des dépenses faites par la commune & qui était d'une nécessité indispensable. Clos et arrêté les dits jour, mois & an ci-dessus.

[Signé] Joseph Quéré off^r m^{al} / J. Bertevas / J. Autret / Claude Perebeozen / Trébaol S^{re} / René Ollivier agent national près la commune de Plougoulm

³ Sous-entendu : séance.

Du 24 pluviôse 2^e année républicaine [12 février 1794]

Assemblée du conseil général de la commune de Plougoulm, tenue & expédiée à la manière accoutumée.

Dans cette séance, la municipalité, ouï le citoyen Ollivier Guillerm, cultivateur domicilié à Trevesquin dans cette commune, nous, membres du conseil général de Plougoulm, certifions à qui de droit que le susdit Guillerm a eu son fils choisi dans la réquisition du 23 août dernier, vieux style ; il a une ferme de 570 livres & six enfans, il est vrai, mais qui sont établi ailleurs à l'exception d'une fille âgée de 15 ans et un fils qui est en réquisition ; et comme la pénurie de domestiques est si grande, son ménage court risque de demeurer en friches vu qu'il ni a personne en état de diriger les travaux, dans le temps que le père n'est plus en état de travailler. C'est pour cette raison que nous lui délivrons le présent pour lui valoir & servir. Clos et arrêté au bureau municipal de Plougoulm les dits jour & an ci-dessus.

[Signé] J. Autret / J. Bertevas / François Guillerm off. municipaux / Ollivier agent national / Yves le Milin / Joseph Quéré / Claude Perebeozen / Yves Guillerm / Guillaume le Glas off^r m^{al} / Trébaol S^{re}

Liberté, égalité, fraternité

Ci-devant 1^{er} régiment d'artillerie de la marine

Nous soussignés certifions avoir licencié le citoyen Yves Roualec, du district de Morlaix, recrue de la levée incorporé dans la compagnie Fabry, en vertu de la demande du directoire du dit district en date du 18 de ce mois & d'après l'arrêté des représentans du peuple près les côtes de Brest & de Lorient du 29 nivôse dernier, par lequel ils autorisent les directoires de districts à prononcer suivant l'urgence des cas sur les réclamations des citoyens de la première réquisition.

Signé : l'officier commandant la compagnie Helem
Approuvé par le colonel commandant le régiment Corneran

Approuvé par le général divisionnaire commandant dans le Finistère Tribout

Visé par le sous-chef des bureaux civils de la marine, préposé aux revues, Lt Lacoveille

Vu par commandant L. Loa, l'adjt général

Je soussigné certifie avoir enregistré conforme à l'original le congé ci-dessus relaté au bureau municipal de Plougoulm ce 24 pluviose 2^e année républicaine [12 février 1794] Trébaol S^{re}

II. Délibérations du conseil municipal de Sibiril⁴

Ce jour, **deuxième mars mil sept cent quatre-vingt-treize**, la 2^e de la république française, le conseil s'étant trouvé à la chambre de délibération tenue par le procureur de la commune, dans l'absence de monsieur le maire, à la réquisition qui nous en a été fait par le citoyen René Charles Ferive de Lesneven, porteur d'ordre des administrateurs du directoire du district de Lesneven en datte du 27 février dernier ; à cet effet, avons nommé le nommé Yves Henry, l'un des officiers municipaux, lequel, avec ledit citoyen Ferive, ont fait une visite le long de la côte, et d'après l'examen fait, nous avons à faire observer que la côte est tout à fait délabrée et dénuée de toute force, n'ayant n'y corps de garde n'y canon, étant par conséquent sans aucun secours, ne pouvant empêcher aucune malversation ; à cela, nous exposons et prions ledit citoyen Ferive de faire toute représentation à qui il appartiendra, qu'il serait nécessaire de faire battre un corps de garde pour la deffence de la paroisse à Créach Alia, endroit fort exposé ayant une belle découverte ; et de plus, il serait très incommode aux citoyens de la paroisse d'être obligé de faire des gardes ailleurs, voyant qu'ils ne pourraient rentrer, étant bordé de cheneaux tant de droite que de gauche. Aussi, il est donc appropos qu'il y aye un corps de garde. Fait et arreté à ladite

chambre de délibération ledit jour, mois et an que devant.

[Signé] Yves Henry / Peron procureur de la commune / F. Stefan / Yves Lesteven / R. Corre / G. Bizien / François Corre / Laurent Gueguen / François Kerlidou / Laurent le Hea / Legrignou S^{re} greffier

Ce jour, **troisième mars mil sept cent quatre-vingt-treize**, l'an 2^e de la république française, le conseil général de la commune de Sibiril s'étant assemblé à la chambre de délibération par la convocation qui leur avait été faite par Yves Mear, maire, présentant le procureur de la commune, à l'effet de délibérer sur une pétition adressée au directoire du district de Lesneven par la commune de Plouescat, en datte du douze février dernier, et envoyée à la commune de Sibiril, laquelle pétition, après avoir été lue et examinée, le conseil général assemblé ont tous d'une anime voix, délibéré à ce qui suit, savoir :

1.- nous n'avons d'autre vue à l'égard du chef-lieu du canton qu'il soit maintenu au bourg de Cléder, comme il a été à sa première création, et nous ne le désirons ailleurs ;

2.- à Cléder, il ne se trouve personne qui soit dans le cas de manquer de subsistance, malgré que le bourg ne soit plus si considérable que le bourg de Plouescat. Il y a des marchands de plusieurs espèces tant marchand de vin en gros, boulanger, charcutier, et des auberges ;

3.- le bourg de Sibiril ne se trouvant qu'à une demie lieue de Cléder, il est naturel qu'il est plus à portée de Sibiril qu'il ne serait à Sibiril d'aller à Plouescat ;

4 et 5.- nous n'avons d'autres soucis que celui que nous avons donné par le 1^{er} article. Nous n'avons moyens empêchant à l'égard des six foires que la commune de Plouescat demande, en réservant toujours les foires de St-Maudez et de St-Jacques comme à leur ordinaire et comme elles étaient anciennement. Nous ne désirons rien de mieux que le grand chemin soit continué, comme

⁴ Arch. dép. Finistère, 611 E dépôt 10.

une chose bien établie pour le bien public, à l'exception qu'il soit fait comme il a été commencé et que nous n'y soyons compris en aucune façon n'y aucun frais, ou qu'il reste tel qu'il est. Voilà, tels sont les avis de la commune de Sibiril. Fait et arreté en ladite chambre de délibération les dits jours, mois et an que dessus et de l'autre part.

[Signé] Peron procureur de la commune / Christophe Corre / Jacques le Saint / Yves Mear maire / Hervé Bian / François Autret / F. Stefan / F. Milin / H. Moal / F. Bian / G. Bizien / Laurent Gueguen / Laurent le Hea / Yves Lesteven / François Corre

Ce jour, **quatorze mars mil sept cent quatre-vingt-treize**, l'an 2^e de la république française, le conseil général de la commune de Sibiril s'étant assemblé au lieu ordinaire à l'effet de recevoir des volontaires suivant qu'il est dit par le décret de la convention nationale en date des 21, 23, 24 et 25 février dernier, et après avoir tenu bureau permanent les 14, 15 et 16 du courant, il ne s'est présenté aucun volontaire qui se consacrât à la défense de la patrie. En conséquence, nous nous réservons d'en conférer avec le citoyen Liscoat, commissaire nommé, lors de son arrivé à notre commune. Fait et arreté les dits jour, mois & an que dessus.

[Signé] Hervé Péron procureur de la commune / Yves Mear maire / F. Milin / Hervé Bian / Yves Henry / Laurent le Nea / F. Stefan / François Kerlidou / François Corre / F. Bian / Laurent Gueguen / C. Bizien / François Autret / Yves Lesteven / Legrignou S. Greffier

Je certifie avoir publié aux citoyens de la paroisse de Sibiril que ceux qui avaient du bien appartenant aux émigrés devaient en faire leurs déclarations à la municipalité. Ce jour 17 mars 1793 l'an 2^e de la république française, à 10 h du matin.

[Signé] Legrignou S^{re} greffier

Remontrance faite par le citoyen maire de la commune de Sibiril

Ce jour **dix-neufième mars mil sept cent quatre-vingt-treize**, l'an 2^e de la république française à une heure après midy, il est arrivé au bourg un grand nombre de monde des paroisses de Cléder, Plouescat, Tréflaouénan, Plouzévédé et de Trézilidé, armé de fusils, battons et autres armes. A leur arrivée, ils ont sonné le tocsin. Comme maire de la municipalité de Sibiril, je me suis rendu au bureau avec un officier municipal et un notable et autres habitants de la paroisse. Une grande partie du grand nombre armé ont entré dans le bureau de la commune, me soumettant de les suivre pour aller à Saint-Paul, et moi dit maire n'ait voulu acquiescer, et voyant que je ne consentais pas, malgré toutes les représentations que moi dit maire leur faisais, ils ont entré en fureur par les menaces les plus fortes, jusques à dire et me contraindre moi dit maire qu'il fallait marcher avec eux ou mourir sur les lieu. Voyant qu'il n'était pas possible de faire autrement, étant vis-à-vis d'une troupe d'environ 2000 hommes, il m'a fallu céder à la force et marcher avec eux ; et au moment que je sortais du bureau, je les ai fait observer qu'ils me forçaient de sortir de mon bureau et que je me voyais forcé d'abandonner le tout à leur risque. Les menaces faites en présence de François Milin, l'un des officiers municipaux, et Hervé Moal, notable, Vincent Bian, de Moguériec, de ladite paroisse un des paroissiens, et Claude Abamon, de Kermoal en Cléder, qui leur faisait de bonnes remontrances, et qu'il fallait s'entendre plutôt que de mal faire. Et malgré toutes ces choses, ils m'ont conduit jusques à la ville de Saint-Paul près de la cy devant Croix au Lin où ils ont fait des avanies, à quoi moi dit maire ai profité d'un moment favorable et me suis retiré par plusieurs routtes pour me sauver la vie. Et à mon arrivée, j'ay, moi dit maire, convoqué le conseil général de la commune pour faire la présente délibération, et voyant telle menace faite et que l'on fait journellement et que le reste du conseil se trouve dans le même cas. Nous étant assemblé au lieu ordinaire à l'effet de faire démontrer au département et au directoire du district de Lesneven que, s'il ne leur

plaise nous prêter leurs assistances, leurs pouvoirs et leurs forces, nous nous verrons, tout le conseil de la commune, obligé de mettre notre démission, ne pouvant dompter le peuple qui ne veulent pas obéir aux lois. Ce n'est pas pourtant ce que le conseil avait fait le 14 du courant, en remontrant à la jeunesse de la paroisse et leur défendre de s'écarter de leur paroisse sous quelque prétexte que ce soit, et que, si ils le faisaient, ils iiraient contre notre gré. Fait et arreté en ladite chambre de délibération les dits jours, mois et an que devant. En interligne « sortir » approuvé ; trois lignes rayées nulles.

[Signé] Hervé Peron procureur de la commune / Yves Mear maire / Hervé Bian / Yves Henry / Yves Lesteven / F. Milin / Laurent le Nea / F. Stefan / Jacques le Saint / François Corre / F. Bian / C. Bizien / François Autret / François Kerlidou / Laurent Gueguen / H. Moal / Christophe Corre / R. Corre / Legrinou S^{re} Greffier

Du vingtième mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française

Assemblée du conseil général de la commune de Sibiril tenue dans le lieu ordinaire ; présent le citoyen maire, procureur de la commune, officiers municipaux et notables, à l'effet d'effectuer la loi de la convention nationale en datte des 21, 23, 24 et 25 février dernier, et en vertu de la lettre du citoyen Liscoat, commissaire nommé pour le tirage du sort du 16 du courant, par laquelle il fixait de se trouver ce jourd'huy du matin pour cet effet ; mais par une autre dattée du 18 dudit mois par laquelle il nous marquait qu'il y avait arrivé d'autres obstacles qui l'empêchait de se trouver au jour indiqué. Ce que voyant, nous avons fait acte de notre présence, et voyant que les jeunes gens se sont assemblés comme ils avaient été convoqués le dimanche précédent, et d'après la demande qu'a fait le citoyen maire en pleine place sur l'escalier du cimetière s'ils consentaient à tirer, ont tous répondu d'une unanime voix qu'ils ne refusaient pas de tirer : sitôt que Cléder eût tiré

comme chef-lieu du canton, aussitôt ils l'eussent fait. Aussi, ce que voyant, nous avons réuni à un autre jour pour pouvoir savoir à quoi s'expédier. Fait et arreté lesdits jours, mois et an que d'autre part.

[Signé] Hervé Peron procureur de la commune / Yves Mear maire / François Kerlidou / F. Stefan / C. Bizien / Hervé Bian / Yves Lesteven / François Autret / François Corre / H. Moal / Laurent le Nea / Christophe Corre / F. Milin / Jacques le Saint / Yves Henry / Laurent Gueguen

Du vingt-quatre mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française

Assemblée du conseil général de la commune de Sibiril, par la convocation qui a été faite par le citoyen maire, pour délibérer à l'effet d'un gendarme et d'un préposé des douanes nationales qui avaient été arreté sur la paroisse de Plougoulm par les habitants de ladite paroisse et conduit chez le maire de Sibiril, à quoi moi dit maire ai fait représentation au bureau et à l'assemblée convoqué de ce qu'ils décidaient faire de ces deux personnes cy devant dénommées et arretées par les citoyens de Plougoulm, à nous inconnus ; ce que l'assemblée a tous répondu qu'ils ne se seraient point chargés d'eux, voyant qu'ils n'avaient point été arreté sur la paroisse et qu'aucun des citoyens n'avaient nul part, et que ce n'était pas à notre paroisse qu'ils devaient les conduire, n'étant pas saisis sur notre terrain, et que nous n'étions pas responsables des affronts et avanies qu'ils eussent été dans le cas de souffrir vis-à-vis des citoyens qui ne nous regardaient en rien. A cet effet, avons délibéré et conclu de les renvoyer à leur destination d'où ils sont, de la ville de St-Paul. Et pour que nul mal ne leur arrivassent et pour la sureté de leurs personnes, ont été nommés pour les conduire Hervé Peron, notre procureur de la commune, accompagné de Claude le Glas, de Tronberder, cy devant officier de la commune, et Joseph Guillou, tailleur du bourg de Sibiril ; lesquels citoyens les ont conduits près la ville de Saint-Paul jusques à la hauteur de Saint

Michel où ils ont laissé les deux cy devant arreté, et se sont lesdits conducteurs rendus audit bureau et ont donné leurs rapports de les avoir rendus jusques à cet endroit saint et sauff et sans aucun mal ny affront. Par omission, le nommé Joseph Boitté, jeune homme de Kerengar, aussi conducteur des deux arreté ; en interligne « et arreté » approuvé. Fait et arreté à ladite chambre lesdits jours, mois et an que des autres parts et ont signé.

[Signé] G.Bizien / H.Moal / Yves Lesteven / Yves Henry / F. Milin / François Kerlidou / Laurent Gueguen / François Corre / Joseph Marie Boitté / Hervé Bian / F. Stefan / F. Bian / Hervé Peron procureur de la commune / Claude le Glas / Yves Mear maire / François Autret / Legrignou S^{re} greffier

Du vingt-six mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française

Assemblée du conseil général de la commune de Sibiril, tenue et assistée par le citoyen maire ; présent le procureur de la commune, assisté des officiers municipaux et notables, à l'effet de délibérer sur la lettre écrite par le général d'armée, les commissaires du département et des districts de Lesneven et Morlaix. A quoi nous étant assemblé et donné avis au général de la paroisse, nous décidons tous d'une unanime voix de nommer, et avons nommé, pour aller se conférer et terminer le tout conjointement avec lesdits général, commissaires du département et des districts, les nommés Hervé Peron procureur de la commune, François Bian, notable, François Stephan, idem, Henry Quiviger, l'un des citoyens de la paroisse et ancien officier. Nous prions et sollicitons tous nos généraux d'armées et commissaires des districts de vouloir bien avoir égard et de pacifier le plus tôt possible que faire se pouvait, n'étant pas tout à fait coupable des crimes dont on les accuse, nous persuadans que l'humanité est chez nos supérieurs et qu'ils ne nous traiteront qu'en qualité de frères et d'amis citoyens, et que les personnes que nous

avons destiné pour faire l'arrangement qui sera le plus convenable nous approuverons le tout, étant choisis comme bons citoyens braves. Fait et arreté à ladite chambre les dits jours, mois et an que devant et ont signé.

[Signé] Hervé Bian / S. Milin / François Autret / Laurent Gueguen / Claude le Glas / H. Moal / Jean Stephan / François le Duc / Jean Perebeozen / Philippe le Nea / Jean Keranguen / P. Milin / F. Binn / G. Bizien / François Corre / Laurent le Nea / Jacques le Saint / François Kerlidou / F. Stefan / Yves Henry / Yves Mear maire

Ce jour **vingt sixième du mois de mars** l'an 2^e de la république française, le conseil général s'étant assemblé, tenu par le citoyen maire, officiers municipaux et notables ; absent le procureur de la commune.

Nous, composant la dite municipalité d'après la convocation qui avait été faite par le citoyen Liscoat, commissaire nommé pour le canton de Cléder, et ne pouvant faire ny fixer le jour pour le tirage qu'au jour d'aujourd'hui, la jeunesse s'étant assemblé et ont dit tous ensemble se conformer aux lois et pour y parvenir, ils se sont conformé et ont tiré, tous consentant, et a été par le premier sort arrivé à Claude le Roux, du bourg de Sibiril, âgé d'environ vingt-cinq ans, de la taille de 4 pieds 9 pouces⁵, visage palle, cheveux noirs, Yves le Néa, en second, du village de La Villeneuve, âgé d'environ vingt ans, taille d'environ 5 pieds, cheveux noirs, visage peu coulauré, Jean Bian, en troisième, domestique chez Laurent Gueguen, à Kermenguy en Sibiril, âgé d'environ vingt ans, taille d'environ 4 pieds 10 pouces, visage maigre, cheveux noirs, Claude Didou, en quatrième, domestique chez François le Duc, à Lelouet, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 1 pouce, cheveux gris et picqué de petite vérole, François Bian, pour le cinquième, fils de Vincent,

⁵ Le pied valant environ 32,48 cm et le pouce 2,71 cm, Claude Le Roux a une taille d'environ 1 m 54.

âgé d'environ 27 ans, taille d'environ 4 pieds 11 pouces, cheveux noirs, visage palle, Yves Manach, domestique chez Ollivier Lesqueau, à Mogueriec, âgé d'environ 25 ans, taille d'environ 5 pieds, cheveux noirs, visage palle et grosse lèvre ; desquels cy devant dénommés avons pris le mieux qu'il nous a été possible le signalement, en leur enjoignant de se conformer et de se rendre à leur destination lorsqu'ils seront requis. Fait et arreté à la chambre de délibération ledit jour, mois et an que de l'autre part, et ont signé.

[Signé] Yves Henry / Yves Lesteven / H. Moal / G. Bizien / Laurent Gueguen / Jacques le Saint / Laurent le Nea / F. Milin / Yves Mear maire / François Kerlidou / Legrignou S^{re} greffier

Du vingt septième mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française.

Le conseil général, s'étant assemblé au lieu ordinaire, étant assisté par le citoyen maire, procureur de la commune, officiers municipaux, notables et autres citoyens de la paroisse de Sibiril à l'effet de délibérer et d'examiner le double fait entre le général Canclaux, les administrateurs du département du Finistère, des districts de Lesneven et de Morlaix, et de la commune de St-Paul, les communes de Cléder, Sibiril et Plougoulm, à laquelle délibération nous consentons en ce que le fait le touche, et n'avons d'autre but que de nous soumettre aux lois en qualité de bons et braves citoyens et amis de la patrie, et nous consentons aux conditions que le double porte, le plus ponctuellement que faire se pourra, suppliant nos généraux et membres du département, des districts et communes, de vouloir bien y avoir égard. Nous ferons tous nos efforts, premièrement pour le désarmement des gens de notre commune dans le temps qui est prescrit par ledit double, en déclarant ceux que nous serions dans le cas de connaître refuser ; secondement, nous ne pouvons être dans le cas de fournir le contingent de notre revenu s'il ne plaise à nos généraux de nous octroyer un délai qui

ne peut être à moins de huit jours, ne pouvant le faire plutôt sans épargner tous nos soins ; quant à ce qui regarde les frais de la force armée, nous n'hésitons en nulle façon d'y entrer suivant le contingent qui devra être pour notre commune au prorata des autres. Nous ne pouvons répondre d'exercer aucune voix à l'égard des coupables, reconnaissant tous notre faute, ne voulant dorénavant vivre qu'en qualité de frères, d'amis à la patrie et de bons citoyens et qu'en cas de récidive, on y fera la plus scrupuleuse attention, et d'en demander la punition en qualité de rébellion. A l'égard de la descente des cloches, nous n'y avons moyen empêchant d'exécuter la condition faite ; on effectuera l'article six dans le délai dit pour la réparation des poutres abatus sur les ponts, chacun à son terrain. Nous consentons à l'article septième pour la veuve de Grégoire Mercier, en payant le contingent qui nous surviendra. Enfin, nous concluons et consentons à tous les articles portés par le double, ne désirant que d'accomplir toutes les conditions qu'elle exige, en demandans aux général d'armée, administrateurs du département, du district et de la commune de Saint-Paul, de vouloir bien avoir égard aux prisonniers détenus et de les élargir, s'ils veulent bien, pour cette faute seulement. Et pour conclure le tout, et faire le bien public en nous réconciliant, et vivre en paix, il a été nommé d'aller en otage pour la terminaison de toutes affaires les personnes de Hervé Peron, procureur de la commune, François Bian et François Stephan, notables, et Henry Quiviger, cy-devant officiers municipaux, en priant le général Canceau, administrateurs du département, membres des districts de Lesneven, de Morlaix, et de la commune de Saint-Paul, de laisser les personnes qui vont en otage en pleine liberté et sans aucune gêne, parce que l'on fera la diligence possible pour fournir la somme qui sera due à notre paroisse, à la première nouvelle qui sera rendue. Fait et arreté à la dite chambre les dits jours, mois et an que des autres parts.

[Signé] Jean Stéphan / Laurent le Nea / Laurent Gueguen / Philipe le Nea / Jacques le Saint / Yves

Henry / H. Moal / François Corre / François Autret / F. Bian / G. Bizien / François Kerlidou / F. Floch / F. Milin / Jean Perebeozen / M. Marc / Yves Mear maire / Tanguy Quiviger / Hervé le Goff / Legrignou S^{re} greffier

Du vingt huitième mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française.

Nous, étant tous assemblés, tant maire, officiers municipaux de la commune de Sibiril, notables et une partie du général de ladite paroisse, est reconnu qu'il a été ce jour fait un relevé d'une somme de deux mille deux cent trente livres, à laquelle dite somme ont été chargé les personnes de Jean Stephan, Jean Kerengueven, François Autret et Yves Henry, lesquels sus nommés sont chargé tant que des armes en les représentants de ceux des citoyens de la paroisse qui sont prévenus de les remettre à la destinée qui est cy devant dit, ce dont à quoi ils renderons un fidèle compte de leurs opérations. Fait et arreté ledit jour, mois et an que de l'autre part.

Du premier avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française
Il s'est présenté au bureau de la commune de Sibiril les nommés Jean Prigent, laboureur de la paroisse, et Yves Cueff, aussi laboureur, lesquels ont promis se rendre aux ouvrages que l'on se propose de faire ; à quoi nous les avons enregistré comme un engagement pour accomplir les vœux des administrateurs du département et du directoire du district de Lesneven, et de se rendre à Brest au citoyen Derrien, entrepreneur des fabrications, lesquels cy dessus dénommés se renderons à leur destination le sept du courant. En foi de quoi, nous, composant ladite municipalité, nous signons.

[Signé] F. Stefan / F. Milin / H. Moal / Yves Henry / François Autret / François Corre / Laurent le Nea / Peron p^r de la commune / Yves Mear maire / Hervé Bian / Jacques Lesaint / Legrignou S^{re} greffier

Du premier avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française. Le conseil général de la commune de Sibiril, s'étant assemblé au bureau ordinaire à l'effet de remplir les ordres donnés par le général Canclau, administrateurs du département, des directoires des districts de Morlaix et Lesneven, et commune de St-Pol, réunis au dit lieu, à quoi nous avons tous délibéré et délibérons qu'il y a dans l'escalier une porte qui donne sur les cloches qui sont dans la tour, laquelle porte nous condamnons par un massonnage qui en sera fait pour empêcher qu'aucun malfaiteur ne puisse approcher desdits cloches n'y les sonner avec aucun instrument, pour empêcher qu'il n'arrive aucun attroupement, et que la porte qui donne sur l'église tout au bas de la tour, la municipalité s'emparera de la clef. Fait et arreté comme cy-dessus.

[Signé] F. Stefan / F. Milin / H. Moal / Yves Henry / François Autret / François Corre / François Kerlidou / Laurent le Nea / Peron p^r de la c^{ne} / Hervé Bian / Jacques le Saint / Yves Mear maire / Legrignou S^{re} greffier

Je soussigné citoyen François le Nan, masson du bourg de Sibiril, reconnaît avoir reçu du citoyen Yves Mear, maire de la commune de Sibiril, la somme de six livres dix sols pour le massonnage de la porte qui donne sur les cloches dans la tour, tirer les pierres et mortier, et fournir un darbareur⁶, dont quitte ce jour cinq avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française.

Signé : F. Nan

Du septième avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française. Le conseil général de la commune de Sibiril s'étant assemblé par la convocation qui leur avait été faite par le citoyen maire ; absent le procureur de la commune.

⁶ Darbareur vient du breton « darbarer » qui signifie aide-maçon.

S'étant tous réunis au lieu ordinaire pour parvenir à l'adjudication des rolles tant fonciers que mobiliers et patentes, après avoir publié trois dimanche consécutif et affiché à la porte de l'église, après avoir fait plusieurs criées, et qu'il ne se trouvait personne qui eût fait à un prix plus bas, l'adjudication définitive est restée aux mains de Jean Stephan, ménager, demeurant à Kermenguy Sibiril, à raison de dix deniers par livre pour le rolle foncier, et d'un liard par livre pour le rolle mobilier et patentes. S'oblige ledit Stephan à fournir cautions suffisantes et solvables à la réquisition de l'assemblée, et d'après l'examen fait à l'égard des frais locaux de cette paroisse.

C'est pourquoi l'assemblée a statué :

1. - que pour les réparations et entretien et dépenses de la chambre de délibération, il coûtait annuellement une somme de cent soixante-douze livres ;
2. - que les réparations du presbiteraire pouvaient occasionner une dépense annuelle de trente livres ;
3. - enfin, pour les appointemens annuels du secrétaire greffier, et frais des rolles, une somme de cent soixante-neuf livres ; les trois sommes cy-dessus faisant un capital annuel de trois cent soixante-onze livres, l'assemblée ne pouvant pour le présent fixer la somme due au receveur des rolles. Fait et arreté chambre tenante ledit jour, mois et an que devant, et ont signé. Omission : ledit Stéphan s'obligeant à tenir et rendre compte à la commune de tous les frais locaux, les dits jours, mois et an que devant ; « s'obligeant » en interligne approuvé ; « vingt » aussi approuvé.

[Signé] Laurent le Nea / G. Bizien / Yves Lesteven / Christophe Corre / Yves Henry / François Autret / Jacques le Saint / François Kerlidou / F. Milin / Hervé Bian / Laurent Gueguen / François Corre / H. Moal / Jean Stephan / Yves Mear maire / Legrignou S^{re} greffier

Par extrait du registre du tribunal de police municipale de commune de St-Pol-de-Léon, datté du 12 avril présent mois, par laquelle nous considérons ce qui a été fait par ladite commune, le citoyen

maire, procureur de la commune, s'étant présenté au bureau en faisant acte de sa présence, a dit à ladite assemblée toute unie dans la dite chambre qu'il ne désirait, ainsi que ses concitoyens, de vivre tous dans ladite commune, ainsi qu'il voulait et entendait que l'on le ferait dans la suite, et que la tranquillité reigné partout, faute à quoi et à ceux qui seraient dans le cas d'employer aucune insurrection, ils seront dénoncés par nous composant ladite municipalité, comme perturbateurs du repos de la république. Fait et arreté à ladite chambre ce jour quatorze avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^{ème} de la république française.

[Signé] François Kerlidou / Yves Henry / F. Milin / Hervé Bian / G. Bizien / François Autret / Laurent Gueguen / François Corre / F. Stefan / Christophe Corre / H. Moal / F. Bian / Yves Mear maire / Hervé Peron p^r de la commune / Legrignou S^{re} greffier

Du neuvième de may mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française Le conseil général de la commune de Sibiril s'étant assemblé pour l'adjudication du rolle des citoyens, causée par les paroisses insurgées. A cet effet, nous avons fait une assemblée du général de ladite commune pour faire ladite adjudication. Et s'étant assemblé près le portail du cimetière, après avoir demandé à toute l'assemblée en nombre qui s'était trouvé, nous avons proposé à qui aurait donné au plus bas prix. Il ne s'est trouvé personne de ladite assemblée qui eût fait plus bas qu'un denier quatre par livre ; ce que voyant, la municipalité a jugé à propos, puisque personne ne diminuait, d'en faire la perception à raison de trois deniers par livre, ce qui a été adjugé à la dite municipalité, en présence de toute l'assemblée. Fait et arreté à la chambre tenante, en présence de Jean Stephan et Philippe le Nea, cy-devant été officiers municipaux, et du grand corps de ladite paroisse de Sibiril.

[Signé] Yves Henry / François Corre / François

Kerlidou / Jacques le Saint / Laurent le Nea / Yves Lesteven / H. Moal / F. Bian / Hervé Bian / Laurent Gueguen / F. Milin / Jean Stephan / Philippe le Nea / Peron procureur de la commune / François Autret / Yves Mear maire / Legrignou S^{re} greffier

Je certifie, greffier de la municipalité, avoir publié le 2 de ce mois à tous les jeunes gens de Sibiril de se trouver le 14 du courant pour le tirage du sort ; une ligne et demy rayée nulle.

[Signé] Legrignou S^{re} greffier

Ce jour **14 may 1793**, l'an 2^e de la république française, le conseil général s'étant assemblé d'après la convocation qui avait été faite par le citoyen maire, procureur de la commune, officiers municipaux et notables, de se trouver le quatorze du courant pour et à l'effet de l'assemblée générale des jeunes gens de ladite commune de Sibirill pour se conformer aux lois prescrites, et se sont présenté conformément, et ont tous fait, d'une anime voix, au tirage du sort, et d'après le tirage fait, il a succombé au nommé Jacob Page, fils de Julien Page, et d'Anne Richard, ses père et mère natifs de la paroisse de Guicourvest⁷, âgé d'environ dix-neuf ans, taille d'environ quatre pieds dix pouces, cheveux noirs, piqué de petite vérole, petite bouche, les yeux clairs, front plat, bien corpore⁸ à la taille. Ainsi fait et passé au bureau de la commune de Sibirill, en présence d'une partie de l'assemblée, ce jour 14^e may 1793, l'an 2^e de la république française ; et ont signé.

[Signé] Hervé Bian / H. Moal / Yves Henry / G. Milin / Laurent Gueguen / F. Stefan / Christophe Corre / Yves Lesteven / François Corre / François Kerlidou / Peron procureur de la commune / Jacques le Saint / Yves Mear maire / Legrignou S^{re} greffier

⁷ Guicourvest est l'équivalent breton de Plougourvest.

⁸ Selon F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XVI^e siècle*, Paris, 1881-1899, « corpore » s'applique à une personne bien proportionnée.

Copie de l'ordre envoyé à la commune de Sibiril par le citoyen Pechsiora, conçue en ces termes. Nous, commissaire des guerres, employé à la 13^e division de l'armée, prions les citoyens officiers municipaux de Plouescat et cantons en dépendant, de faire fournir à la caserne la quantité de blets⁹ complets pour les canonniers volontaires. Lesneven, le 22 may 1793, l'an 2^e de la république française.

[Signé] Pechsiora, commissaire du département.

Copie de l'ordre envoyé à cette commune par celle de St-Pol-de-Léon en datte du 23 du courant, conçue en ces termes. Nous, maire et officiers municipaux de la commune de St Paul de Léon, en vertu des pouvoirs à nous donnés par le délégué des représentans du peuple, requérons la municipalité de Sibiril, en cas d'opposition quelconque, de favoriser de tout son pouvoir l'exportation sur notre territoire du bois appartenant au cy devant curé de la paroisse de Sibiril, lequel bois nous sommes autorisés, par arreté du directoire du district de Morlaix, de faire enlever et employer aux différents corps de gardes et batteries de notre ressort.

[Signé] J. M. Perrin off^r m^{pl} / Villeneuve / Labbé S^{re} greffier

Du vingtième juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française Assemblée du conseil général de Sibiril, tenue à la chambre de ladite commune, assisté du citoyen maire ; présent le procureur de la commune.

Le conseil général de ladite commune n'a d'autre vue que d'adhérer à la nomination du citoyen Cahel, à la nomination à luy faite qu'il soit rempli de tous pouvoirs pour concourir avec tous les autres députés des différens départements au salut et au bien-être de la république. Telles sont nos vues et

⁹ Id., *ibid.*, « blet » signifie blé.

l'approbation que nous donnons audit citoyen Cahel comme homme de loi et zélé pour la patrie, en foi de quoi nous signons le présent pour luy servir et valoir ce que de raison.

[Signé] Christophe Corre / F. Stefan / Laurent le Nea / François Autret / R. Corre / Laurent Gueguen / Jacques le Saint / Yves Henry / H. Moal / Peron p^r de la commune / F. Milin / Yves Mear maire / Legrignou S^{re} greffier

Du vingtième juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française
Le conseil général de la commune s'étant assemblé, assisté du citoyen maire, présent le procureur de la commune de Sibiril.

Le conseil général, vu la lettre du procureur syndic du directoire du district de Lesneven en date du 16 juin, à l'effet de fournir un état des cloches qui sont dans l'étendue de ladite commune, représente par la présente aux citoyens administrateurs du directoire du district de Lesneven qu'il leur plaise accorder à ladite commune les cloches qui sont dans la tour de l'église succursale, comme choses nécessaires pour le culte divin. C'est à quoi nous les prions d'avoir égard ; quant aux cloches des chapelles, les citoyens administrateurs en décideront à leur volonté, qui sont pour St Maudez au nombre de deux, et St Jacques à une. Ledit jour, mois et an que dessus.

[Signé] F. Milin / Christophe Corre / F. Stefan / Laurent le Nea / François Autret / Jacques le Saint / Laurent Gueguen / Yves Henry / H. Moal / Peron p^r de la commune / Yves Mear maire

Du vingt-quatre juin 1793, l'an 2^e de la république française

Le conseil général de la commune de Sibiril s'étant assemblé pour effectuer la lettre du directoire du district de Lesneven dattée du 21 juin dit mois et an, à l'effet d'effectuer les lois prescrites, et par laquelle il est dit de descendre les cloches des chapelles de l'arrondissement de la ditte commune ; à cet effet, il a

été dit et délibéré que les cloches fussent descendues et rendues au désir de ladite lettre avec les clefs de ceux qui en ont la garde ; le nommé François Milin, l'un des officiers de la commune, déclare n'en posséder qu'une et en mauvais état ; Jean le Jeune, de Saint Jacques, déclare n'en avoir aucune de ladite chapelle, et pour rendre les dittes cloches, il a été nommé les personnes de François Milin de Saint-Maudez, Guillaume Bizien de Kersauzon, François Kerlidou de Kermenguy, et Hervé Bian de Poulmorvan, lesquels sont chargés de faire l'envoy au directoire et d'être salarisé selon qu'il en sera réglé par les administrateurs ; par omission : Christophe Corre pour ledit envoy de la ditte lettre.

[Signé] Du Couëdec / F. Stefan / H. Moal / Laurent Gueguen / F. Milin / Hervé Bian / François Corre / F. Bian / G. Bizien / Jacques le Saint / Christophe Corre / François Autret / Yves Mear maire / Peron procureur de la commune

Certifié par nous procureur de la commune et secrétaire greffier le bulletin du 15 du courant de la séance du 13 dudit mois ; ce jour 23 juin 1793, l'an 2^e de la république française.

[Signé] Peron procureur de la commune / Legrignou S^{re} greffier

Du vingt-quatre juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^e de la république française
Le conseil général s'étant assemblé ce jour pour suivre les lois, selon les ordres datés par lettres du directoire du district de Lesneven, à l'effet de la nomination de quatre hommes pour la batterie du Kernic en Plouescat ; autre lettre du 23 du courant par laquelle est dit que pour accomplir le désir de la ditte lettre, et d'après en avoir fait lecture aux citoyens de la ditte commune, il a été nommé les nommés Louis Ollivier, de Kerengar, François Péron, de Keraval, Jean Corre, de Kersauzon, et François le Hir, de Kermenguy, les quatre derniers dénommés pour aller en vertu de la lettre du citoyen Pechriora, commissaire du département, et été conduits

par Yves Henry, l'un des officiers, et René Corre, notable, lesquels en demanderont une décharge pour être rendue à la commune pour marque d'avoir effectué le désir de la loi. Fait et arreté à la ditte chambre ledit jour, mois et an que dessus.

[Signé] Hervé Bian / Christophe Corre / François Kerlidou / F. Bian / G. Bizien / F. Stefan / François Corre / F. Milin / Laurent Gueguen / Laurent le Her / H. Moal / Peron procureur de la commune / Yves Mear maire

Du **24 juin 1793**, l'an 2^e de la république française S'est présenté au bureau de la commune de Sibiril le citoyen Jean Stephan, percepteur des rolles, des contributions mobilières, foncières et patentes, ainsi que les nommés René Henry, de Keradrin, du canton de Cléder, et François Stephan, de Kerardis, de ladite commune, lesquels deux derniers se chargent d'être plein et caution pour ledit Jean Stephan pour les rolles dittes cy dessus, promettant toute bonne garantie et d'en répondre à toute réquisition qui en sera faite comme deniers appartenant à la république. Consenti par nous ledit jour que dessus.

[Signé] R. Herri / Jean Stephan / F. Stefan / Peron procureur de la commune / Yves Mear maire

Copie du reçu du secrétaire du district de Lesneven, conçue en ses termes.

Je soussigné, secrétaire du district de Lesneven, certifie que la municipalité de Sibiril a fait rendre au district trois cloches dont deux de la chapelle de St Maudez, et la troisième de la chapelle de St Jacques, plus la clef de la chapelle de St Maudez. A Lesneven, ce jour 25 juin 1793, l'an 2^e de la république française.

Du **sixième juillet mil sept cent quatre-vingt-treize**, l'an deuxième de la république française Le conseil général de la commune de Sibiril s'étant assemblé à l'effet de remplir les vœux du département du 16 juin dit an, pour remplir le contingent de volontaires demandé par l'extrait du dit département, et après avoir fait assembler les

jeunes gens de ladite commune et fait le tirage du sort, il a tombé :

- 1.- au nommé Louis Corre, fils de Denis et de Anne Quiec, âgé d'environ vingt ans, taille d'environ 5 pieds, visage rond, cheveux noirs, bien corporé dans la taille ;
 - 2.- François Guillou, fils de Cristophe et de Marie Faou, âgé de seize ans, taille de quatre pieds six pouces, visage long, cheveux blonds, mince dans la taille ;
 - 3.- Jacques Tanguy, fils de Laurent et de Jeanne Cauterie, âgé de vingt-deux ans, picqué de petite vérole, cheveux noirs, taille d'environ cinq pieds, bien corporé ;
 - 4.- Yves Ollivier, fils de Michel et de Françoise Nédélec, âgé d'environ vingt-deux ans, taille d'environ cinq pieds, visage pâle, cheveux noirs, bien corporé ;
 - 5.- Jean Riou, fils de Claude et de Anne Bian, âgé d'environ vingt-un ans, taille quatre pieds dix pouces, picqué de petite vérole, menu dans la taille ;
 - 6.- Louis Faujour, fils de Vincent et de Françoise Cloarec, âgé de vingt ans, picqué de petite vérole, taille de cinq pieds, cheveux blonds, bien corporé ;
- lesquels jeunes gens sont tous arrivés, le sort fait, et arrivés avec toute la droiture possible et avec leur consentement. Fait et arreté à la chambre tenante lesdits jours, mois et an que de l'autre part.

[Signé] Yves Henry / F. Bian / G. Bizien / F. Stefan / Laurent le Hea / R. Corre / François Kerlidou / François Autret / Christophe Corre / François Corre / Laurent Gueguen / F. Milin / Yves Mear maire / Peron procureur de la commune / Legrignou S^{re} greffier

Du mercredi **dix-sept juillet mil sept cent quatre-vingt-treize**, l'an 2^e de la république française une et indivisible. Le conseil général de la commune de Sibiril s'étant assemblé, tenu par le citoyen procureur de la commune, en présence des citoyens officiers municipaux et notables ; absent le citoyen maire.

Nous, procureur de la commune, officiers municipaux et notables, s'étant assemblés au lieu ordinaire de délibération à l'effet de délibérer sur la séance tenue et présidée par le citoyen Kergariou,

président au département du Finistère, le 15 du courant, pour la nomination d'un député pour être rendu audit département, et d'après l'avoir fait aux suffrages, il est arrivé à Jean Kerangueven du Band sept voix, à Jean Stephan de Kermenguy 4 voix, à François le Duc de Leteriet deux voix, à François Floch du Bourg 1 voix, à Henry Quiviger idem, à Philippe le Hea de Penfeuteniou deux voix. Et voyant que le citoyen Kerangueven remportait la voix des suffrages et par conséquent il se trouve député et se rendra au lieu destiné pour, de concert avec tous les autres citoyens, donner son opinion et de se rendre au département le 18 du courant s'il est possible, suivant qu'il a été décidé par les citoyens Kergariou, président, et Brichet, procureur général syndic. Fait et arreté en la chambre de délibération en présence de toute l'assemblée ledit jour, mois et an que des autres parts.

[Signé] Laurent Gueguen / F. Milin / François Autret / G. Bizien / Jacques le Saint / Yves Henry / François Kerlidou / F. Stefan / Hervé Bian / Yves Lesteven / H. Moal / Christophe Corre / François Corre / Laurent le Hea / F. Bian / Peron procureur de la commune / Legrignou S^{re} greffier

Ce jour **11 août 1793**, l'an 2^e de la république française, une et indivisible

Le conseil général de la commune de Sibiril s'étant assemblé par la convocation qui leur en avait été faite par le citoyen maire de s'assembler pour le tirage du sort à deux heures après midy, et s'étant assemblé pour ledit tirage, les jeunes gens ayant entré dans la chambre et consenti d'avoir tiré, et être arrivé au premier, nommé Pierre Stephan, qui a tiré en blanc, et d'après ce premier, les trois autres ont refusé de tirer, disant qu'il y avait de la mauvaise foi, et qu'ils n'eussent point tiré davantage, à quoi faire nous, maire et officiers municipaux et notables, avons resté sans pouvoir agir davantage, ne pouvant faire entrer en raison les jeunes gens, en alléguant pour leurs raisons qu'ils n'étaient point obligé de tirer au sort et que les

décrets ne les eussent pas condamnés à tirer. Voyant qu'ils étaient en si petit nombre, ne se trouvant que quatre au tirage pour en avoir deux, à quoi faire et ne pouvant agir d'autorité, nous présentons la présente pétition au directoire du district de Lesneven pour qu'ils ayent égard à ce que les dits jeunes gens sont actuellement cultivateurs n'ayant et ne pouvant travailler actuellement qu'à la moisson. Nous supplions les administrateurs du dit directoire du district de Lesneven, de nous donner leur avis à ce sujet. Lesdits jour, mois et an que devant.

[Signé] Yves Henry / Hervé Bian / Christophe Corre / F. Milin / G. Bizien / H. Moal / François Autret / Yves Lesteven / Yves Mear maire / Legrignou S^{re} greffier

Ce jour, **vingt et un août mil sept cent quatre-vingt-treize**, l'an deux de la république française une et indivisible, le conseil général de la municipalité de Sibiril s'étant assemblé pour la convocation qui leur en a été faite par le procureur de la commune pour délibérer entre eux sur l'arrestation que l'on venait de faire par des gens d'armes, accompagnés d'un autre citoyen inconnu ne portant pas d'habit d'ordonnance nationale, du citoyen maire de notre commune, sans que le citoyen juge de paix ne fût prévenu de cet arrestation, non plus que la commune dont il en est le principal, à quoi nous, procureur de la commune, officiers municipaux et notables, présentons la présente pétition aux administrateurs du directoire de Lesneven pour les instruire de la dite arrestation à notre dit citoyen maire, et pour cela a été député le citoyen Jacques le Saint qui en fera tout ce qu'il sera nécessaire concernant la présente pétition et en instruira le conseil de la commune à son retour. Faite en chambre tenante les dits jours, mois et an que de l'autre part.

[Signé] Yves Henry / Hervé Bian / Christophe Corre / H. Moal / F. Milin / Laurent le Hea / Peron p^r de la commune / François Autret / Yves Lesteven /

Antoine Prigent juge de paix / G. Bizien / François Kerlidou

Ce jour, **vingt-quatre aoust mil sept cent quatre-vingt-treize**, l'an 2^e de la république française, le maire de la commune de Sibiril, accompagné du procureur de la commune, officiers municipaux et notables de ladite commune, département du Finistère, et du directoire du district de Lesneven, avons tous d'une unanime voix, et ce pour faire la recherche des soldats qui avaient tiré dans notre commune, et qui ont été déclarés par trois gens d'armes venus sur les lieux pour cet effet, dont ils ont dénommé Claude le Roux, Jean Bian, François Bian et Yves Manach, en qualité de déserteurs et de perturbateurs du repos public en désobéissant aux ordres de la nation ; voyant que ces susdénommés pouvaient être sur notre commune, nous avons de notre autorité fait recherche chez les parens des dits déserteurs et n'avons pu faire aucune découverte, nous alléguant qu'ils n'étaient et ne devaient être répondu d'eux en aucune façon. A quoi faire, nous, maire, procureur de la commune, officiers municipaux et notables, recommandons à tous citoyens jeunes gens d'arrêter les susdénommés ; ainsi faisons aussi deffence à toute personne domicilié de leur donner aucun azile faite à eux d'estre responsable si aucune découverte peut en être faite. Fait et clos le présent procès-verbal en notre bureau ce jour, mois et an que des autres parts ; et ont signé.

[Signé] Laurent le Hea / F. Stefan / François Corre / H. Moal / Christophe Corre / François Kerlidou / François Autret / Laurent Gueguen / Yves Henry / Peron p^r de la commune / Jacques le Saint / Yves Mear maire / Legrignou S^{re} greffier

Ce jour, **vingt-neuf septembre mil sept cent quatre-vingt-treize**, l'an deux de la république française une et indivisible, il est arrivé au château de Kerouzéré un détachement du soixante et dix-

septième régiment, au nombre de cinquante hommes, dont le commandant a requis de la municipalité de la commune de Sibiril le nombre de vingt-trois lits, quatre marmites avec les couverts, six gamelles, deux cuillères à pots, quatre cruches. Tous ces objets leur ont été fournis ponctuellement à la réquisition dont ledit commandant a signé sa réquisition, dont la ditte municipalité en est porteur. Et a signé Daleixe, commandant dudit détachement, après avoir fourni pour le dit détachement le nécessaire à l'exception d'un lit qu'il nous a été demandé de plus. Nous avons chargé, pour estre visiteur et commissaire audit château de Kerouzéré, et de nous rapporter le rapport qui luy sera fait par ledit commandant, le nommé Claude Corre, de Lambras Kerouzéré, une des meteries, pour vacquer à cette commission et d'en rendre compte à la municipalité des inconvénients qui pourraient y résulter. Et à l'effet d'être et dénommer un héros pour faire les commissions nécessaires pour ladite municipalité, nous avons commis le nommé François Bizien pour être notre commissionnaire et faire ce qu'il pourra ; et que le commissaire de la cazerne recevra les appointemens que les commissaires chefs à cet égard luy adjugeront. Fait et arreté à ladite chambre ledit jour que dessus.

[Signé] Yves Henry off^r m^{pal} / Peron p^r de la commune / Laurent le Hea off. m^{pal} / Hervé Bian off. m^{pal} / F. Milin / H. Moal / Mear maire

Ce jour, **vingt-quatre octobre mil sept cent quatre-vingt-treize**, l'an 2^e de la république française une et indivisible, le conseil général de la commune de Sibiril s'étant assemblé en vertu de la lettre du directoire du district de Lesneven en datte du 9^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an 2 de la république, ou le 21 octobre 1793, adressé à la municipalité de cette commune, consistant l'envoy des jeunes gens et veufs sans enfants depuis l'âge de 18 ans à 25 ; à cet effet, pour en faire la conduite, ont été nommés les citoyens Jacques le Saint, l'un des officiers municipaux, et François Corre, notable,

qui sont chargés d'en faire représentation au district suivant ladite lettre. Fait et arreté ledit jour que dessus.

[Signé] F.Milin / Peron procureur de la commune / Laurent le Hea off. m^{pl} / Yves Lesteven notable / François Autret notable / François Kerlidou / Yves Mear maire / Legrignou S^{re} greffier

Assemblée du conseil général de la commune de Sibiril pour le tirage au sort à l'effet de cavaliers pour en fournir sur ladite commune ; avons fait le tirage suivant le décret y concernant, et est ledit sort arrivé au nommé François Nédélec, fils légitime de Hervé Nédélec et de Catherine le Roi, de Kerabret, lequel naquit le 18 mai 1754, taille de 5 pieds 2 pouces, cheveux et sourcils noirs, yeux de même, grand nez un peu aquilin, bien incorporé dans la taille, et, d'après avoir pris son signalement dans la dite chambre de notre délibération, luy avons enjoint de ne se point écarter, pour qu'il puisse se présenter à être conduit au directoire du district de Lesneven, lorsqu'il en sera requis. A signé avec nous ce jour 25 octobre 1793.

[Signé] F.Nedelec / F. Milin / Hervé Bian / Peron p^r de la commune / François Corre / Jacques le Saint

Ce jour **dix janvier**, vieux stile, l'an 2 de la république française une et indivisible, le citoyen Boitté s'est présenté au bureau de la municipalité de Sibiril, lequel a déclaré devant nous maire et officiers municipaux que le nommé Pascot André était chez lui depuis le mois d'aoust dernier et qu'il avait quitté ce jour environ les six heures du matin sans aucun prétexte n'y aucune raison et qu'il ignore où il est allé ensuite. De quoi il signe le présent audit bureau ledit jour que dessus.

[Signé] Le Boitté / Yves Henry off. m^{pal} / Hervé Bian off. m^{pal} / Legrignou S^{re} greffier

Vive la montagne ! La république ou la mort ! Les républicains municipaux de la commune de Sibiril aux citoyens républicains administrateurs du directoire du district de Lesneven.

Citoyens,

Daigné s'il vous plaît recevoir l'exposé que nous avons l'honneur de vous faire au sujet du rôle de contribution mobilière. Vous voudrés bien, s'il vous plaît, examiner que dans le rôle était compris la citoyenne veuve du Vieux-Chatel, ainsi que le ci-devant recteur ; ces deux articles montaient considérablement et déchargeaient de beaucoup notre commune, au lieu qu'au contraire s'ils se trouvent mis sur les habitants de ladite commune, cela les surchargerait d'une manière à ne pouvoir pas payer une somme si forte sur une commune si petite. Nous nous persuadons que vous voudrez bien nous marquer votre décision à ce sujet, voyant que l'on est sur le point d'en faire l'assise, en nous marquant si l'un ou l'autre peut être imposé. Fait au bureau de la commune le 1^{er} pluviôse an deuxième [20 janvier 1794] de la république française une et indivisible.

[Signé] Jacques le Saint off^{er} m^{pal} / Hervé Peron procureur de la commune / Hervé Bian off. m^{pal} / Yves Mear maire / Legrignou S^{re} greffier

Copie de la lettre écrite par le citoyen Jacquinet à la municipalité de Sibiril

St Paul, le 7 nivose l'an 2^e de la république [27 décembre 1793]

Liberté ! Vive la montagne ! Egalité !

Le chef de batterie commandant temporaire du 6^e arrondissement aux officiers municipaux de la commune de Sibiril

Citoyens, J'ay l'honneur de vous adresser cy inclus copie du réquisitoire des citoyens délégués par les représentans à Brest. Requérons le citoyen Jacquinet, commandant temporaire, de faire fournir, par les municipalités environnant les batteries des côtes, le bois et la chandelle nécessaire conformément à la loi ; l'autorisons par la présente d'employer la force en cas de refus ; prions en conséquence les autorités militaires et civils de lui prêter main-forte et assistance ; le tout cy-dessus provisoirement. Les officiers employés sur les batteries y

étant de garde et en permanence, le bois et chandelle doit leur être fourni suivant la loi. Copie conforme à l'original.

[Signé] Gautier Roxlo Le Cor

Je vous prie de vous conformer à l'arrêté cy-dessus.

Signé : Jacquinot

Du 7 pluviôse 2^e année républicaine [26 janvier 1794]

Assemblée du conseil général de la commune de Sibiril tenue par le citoyen maire ; présent le procureur de la commune.

Le conseil, pour répondre aux lettres lui écrites par l'administration du district relativement à l'emprunt volontaire et à l'emprunt forcé, suivant la loi du 3 septembre dernier et les modèles y joints aussi envoyés par la dite administration, déclare et atteste, primo, que les dites lois et instructions ont été publiées et promulguées en cette commune, secundo, qu'il n'existe en cette commune aucun individu dont les revenus et bénéfices commerciaux soient assez considérables pour les soumettre à l'emprunt forcé, qu'en conséquence le conseil de la commune n'a pas nommé de commissaires pour la réception des délibérations exigées pour ledit emprunt forcé, duquel présent certificat il sera envoyé deux expéditions à l'administration du district qui les prie d'en faire passer une au département. Fait au bureau permanent ledit jour que de l'autre part. Fait l'envoy du présent certificat au district ainsi qu'au département ce jour 7 pluviôse 2^e année républicaine.

[Signé] Peron procureur de la commune / Yves Henry off. m^{pal} / Laurent le Héa off. m^{pal} / Yves Mear maire / Jacques le Saint off^{er} m^{pal} / Hervé Bian off. m^{pal} / F. Milin off. / Legrignou S^{re} greffier

Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Sibiril, voyant la dégradation que l'on faisait sur le bois de Kerouzéré, ont fait la fourniture de deux cordes de bois, et pour cet effet a été nommé un laboureur, lequel en a fait l'exportation desdits bois dont il a été neuf jours à raison de une livre dix

sols par jour, faisant en somme totale d'une somme de treize livres dix sols, payé par la municipalité. Certifié au bureau de la municipalité de Sibiril ce jour 28 pluviôse 2^e année républicaine [16 février 1794].

[Signé] Laurent le Hea off. m^{al} / Yves Mear maire / Legrignou S^{re} greffier

III. Commentaires

Biens des émigrés

Le 17 mars 1793, le secrétaire-greffier de Sibiril publie « que ceux qui avaient du bien appartenant aux émigrés devaient en faire leurs déclarations à la municipalité ». Un décret du 30 mars 1792 avait confisqué les biens des émigrés : « Article 1^{er}. Les biens des Français émigrés et les revenus de ces biens sont affectés à l'indemnité due à la nation¹⁰. »

La journée du 19 mars 1793 à Saint-Pol-de-Léon

Le 19 mars, le maire de Sibiril se plaint d'avoir été forcé par une troupe d'environ 2000 hommes d'aller à Saint-Pol : « ils m'ont conduit jusques à la ville de Saint-Paul près de la cy devant Croix au Lin ». La journée du 19 mars fut meurtrière à Saint-Pol. Une lettre des commissaires de la Convention en fait le bilan : « Nous vîmes avec douleur qu'outre le citoyen Campy, commandant en 2^e du Calvados, un grenadier du même bataillon, un canonier de Morlaix père d'une nombreuse famille & un bon citoyen de cette ville avaient été tués. Nous comptâmes au moins 30 blessés dont plusieurs, le commandant des canonnières entre autres, assés grièvement.¹¹ »

¹⁰ J.-B. DUVERGIER, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, Paris, 1834-1845, t. IV, p. 93.

¹¹ J.-L. AUTRET, « Correspondance relative à l'insurrection léonarde de mars 1793 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXLII, 2014, p. 289.

Les neuf conditions du traité du 26 mars 1793

Après la bataille de Kerguidu du 24 mars, un traité fut passé le 26 mars entre les commissaires pour le recrutement de l'armée et les représentants des municipalités de Cléder, Plougoulm et Sibiril. Ce traité contenait neuf conditions.

- Première condition : restitution des armes. La première condition du traité stipule que « tous les particuliers des communes de Plougoulm, Sibiril et Cléder, seront désarmés dans trois jours ». Le 27 mars, le conseil général de Sibiril accepte cette condition : « Nous ferons tous nos efforts, premièrement pour le désarmement des gens de notre commune. » Le 28 mars, il désigne quatre personnes pour remettre les armes aux autorités.

- Deuxième condition : le recrutement pour l'armée. La deuxième condition du traité du 26 mars est la suivante : « Le contingent des recrues de chacune des dites communes sera fourni dans tout le délai de demain. »

Le 16 mars, le conseil de Plougoulm notait que les jeunes gens concernés par le tirage au sort pour l'armée refusaient cette procédure : « ils nous ont tous répondu d'une voix unanime qu'ils ne veulent pas tirer au sort. » Même constat le 19 mars : la municipalité « n'a jamais pu engager les citoyens à fournir le nombre qu'elle lui demandait pour le recrutement de l'armée conformément à la loi ». Mais le 27 mars, après la bataille de Kerguidu du 24 mars, la municipalité effectue le tirage au sort et donne « les noms de ceux auxquels le sort est tombé ». Le 11 juillet, le conseil général fournit une nouvelle liste de gens désignés « pour contingent de cette commune ». À nouveau, le 8 janvier 1794, la municipalité tire « copie de la liste des jeunes gens qu'on enverra » à Morlaix. Ces différentes réquisitions posent un problème de main-d'œuvre dans les fermes de Plougoulm. Ainsi, le 31 janvier 1794, Claude Roualec se plaint du départ de son fils, et la municipalité lui donne raison : « en lui libérant son fils on le mettra encore à même de mieux cultiver

ses terres » ; le 12 février, son fils sera « licencié » de l'armée.

À Sibiril, le 14 mars 1793, le conseil général notait qu'« il ne s'est présenté aucun volontaire qui se consacra à la deffence de la patrie ». Le 20 mars, les jeunes gens de Sibiril acceptaient de tirer au sort, mais à une condition : « sitôt que Cléder eût tiré comme chef-lieu du canton, aussitôt ils l'eussent fait. » Le 26 mars, après la bataille de Kerguidu, les jeunes gens tirent au sort : « la jeunesse s'étant assemblée et ont dit tous ensemble se conformer aux lois. » Un nouveau tirage au sort est effectué le 14 mai. De même, le 6 juillet, un tirage au sort de recrues est fait « pour remplir le contingent de volontaires demandé par l'extrait du dit département ». Le 11 août, des jeunes gens refusent le tirage au sort « en alléguant pour leurs raisons qu'ils n'étaient point obligé de tirer au sort et que les décrets ne les eussent pas condamnés à tirer » ; le conseil général adresse alors une « pétition au directoire du district de Lesneven pour qu'ils aient égard à ce que les dits jeunes gens sont actuellement cultivateurs n'ayant et ne pouvant travailler actuellement qu'à la moisson ». Enfin, le tirage au sort du 25 octobre désigne un certain François Nédélec auquel il est « enjoint de ne se point écarter, pour qu'il puisse se présenter à être conduit au directoire du district de Lesneven, lorsqu'il en sera requis ».

- Troisième condition : paiement de dépenses nécessitées par les révoltes. La troisième condition du traité du 26 mars 1793 est la suivante : « les frais de l'envoy de la force armée et autres dépenses nécessitées par les révoltes des paroisses insurgées seront payés par une contribution dont la masse, dès qu'elle sera réglée, sera répartie entre les dites paroisses » de Cléder, Plougoulm et Sibiril. Le conseil général de Sibiril accepte cette condition le 27 mars : « quant à ce qui regarde les frais de la force armée, nous n'hésitons en nulle façon d'y entrer suivant le contingent qui devra être pour notre commune au prorata des autres. » Dès le 28 mars, quatre représentants de Sibiril sont chargés

de remettre « une somme de deux mille deux cent trente livres » aux autorités.

- Quatrième condition : désignation des coupables. La quatrième condition du traité est la suivante : « les principaux coupables et les chefs de l'insurrection dans chacune des dites trois communes seront désignés par ailleurs aux commissaires. » Le 27 mars, le conseil général de Sibiril, sans doute embarrassé par cette demande, s'en tire par une déclaration de patriotisme : « Nous ne pouvons répondre d'exercer aucune voix à l'égard des coupables, reconnaissant tous notre faute, ne voulant dorénavant vivre qu'en qualité de frères, d'amis à la patrie et de bons citoyens. »

- Cinquième condition : descente des cloches. La cinquième condition du traité signé le 26 mars est ainsi rédigée : « les cloches des dites paroisses [Cléder, Plougoulm et Sibiril] seront descendues, suite et diligence de leurs conseils généraux, aussi dans trois jours. »

Plougoulm se soumet à cette demande. Mais, le 30 juin, « la municipalité, considérant le besoin qu'il y a d'avoir les cloches pour le maintien de l'horloge, pour l'agonie et du glas, vient [...] demander la permission de replacer les cloches. » Il faut croire que cette demande fut acceptée puisque, le 5 février 1794, les cloches sont à nouveau descendues : « Dans cette séance, la municipalité, après s'être conformée à la loi concernant les cloches & à la lettre écrite par le directoire, a fait descendre les cloches de la commune [...] & avons fait avancer une charrette pour en faire le transport à Morlaix. »

Le 27 mars 1793, la municipalité de Sibiril manifeste sa bonne volonté quant à la descente des cloches : « A l'égard de la descente des cloches, nous n'y avons moyen empêchant d'exécuter la condition faite. » Le 1^{er} avril, le conseil général de Sibiril remarque « qu'il y a dans l'escalier une porte qui donne sur les cloches qui sont dans la tour, laquelle porte nous condamnons par un massonnage qui en sera fait pour empêcher qu'aucun malfaiteur ne

puisse approcher desdits cloches n'y les sonner avec aucun instrument ». Le 20 juin, le conseil général demande « aux citoyens administrateurs du directoire du district de Lesneven qu'il leur plaise accorder à ladite commune les cloches qui sont dans la tour de l'église succursale, comme choses nécessaires pour le culte divin », mais accepte de remettre les cloches des deux chapelles de Sibiril. Effectivement, le 25 juin, le secrétaire du district de Lesneven « certifie que la municipalité de Sibiril a fait rendre au district trois cloches dont deux de la chapelle de St Maudez, et la troisième de la chapelle de St Jacques, plus la clef de la chapelle de St Maudez ».

- Sixième condition : reconstruction des ponts. La sixième condition concerne les ponts détruits : « les ponts abattus par les rebelles seront rétablis aux frais des paroisses insurgées, lesquels frais seront compris dans la masse des dépenses cy-dessus, si mieux n'aiment ces paroisses se réunir et s'entendre pour rétablir elles-mêmes les dits ponts, suivant l'avis des ingénieurs du département, sous quinze jours dans les deux cas. » Encore une fois, le conseil général de Sibiril fait preuve de docilité le 27 mars : « On effectuera l'article six dans le délai dit pour la réparation des poutres abatus sur les ponts, chacun à son terrain. »

- Septième condition : dédommagement pour une veuve de canonnier. La septième condition est la suivante : « La veuve et les enfants de Grégoire Mercier, canonier de la garde nationale de Morlaix, tué dans la journée du 19 par les rebelles qui fondèrent ce jour-là en armes sur St Pol, auront aussi un dédommagement de trois mille livres. » Sibiril fait à nouveau preuve de bonne volonté le 27 mars : « Nous consentons à l'article septième pour la veuve de Grégoire Mercier en payant le contingent qui nous surviendra. »

- Huitième condition : désignation d'otages. La huitième condition du traité signé le 26 mars est ainsi rédigée : « Les communes de Plougoulm, Sibiril et Cléder fourniront chacune quatre otages de choix et parmi leurs notables habitants. » Dès le 26 mars,

le conseil général de Plougoulm « délibère avec allégresse [!] pour choisir et nommer quatre des plus généreux et plus braves pour traiter avec les citoyens commissaires des districts et département ». Le 27 mars, au conseil général de Sibiril, « il a été nommé d'aller en otage pour la terminaison de toutes affaires les personnes de Hervé Peron, procureur de la commune, François Bian et François Stephan, notables, et Henry Quiviger, cy-devant officiers municipaux » ; le conseil demande aux autorités « de laisser les personnes qui vont en otage en pleine liberté et sans aucune gêne ».

- Neuvième condition : ratification du traité. La neuvième et dernière condition est la suivante : « Les clauses cy-dessus seront soumises aux généraux de Plougoulm, Sibiril et Cléder, assemblés à cet effet, pour être par eux ratifiées ou rejetées, aussi dans le délai de tout demain, et jusques aux dites ratification ou rejet. » Cette dernière condition fut respectée, puisque les conseils généraux de Plougoulm et Sibiril se réunirent le 26 et le 27 mars.

Arrestation des maires

Le 22 avril, les citoyens actifs de Plougoulm élisent « pour maire provisoire au lieu et place de René Olier ... Ollivier Guillerme », car René Olier est détenu au château de Brest avec « le reste de la municipalité ». René Olier sera libéré, car sa signature apparaît à nouveau le 20 mai. Mais il sera encore arrêté, puisque, le 20 janvier 1794, la municipalité se déclare « surprise de voir qu'on retienne si longtemps son maire en état d'arrestation ».

À Sibiril, le 21 août, le conseil général délibère sur l'arrestation « du citoyen maire de notre commune, sans que le citoyen juge de paix ne fût prévenu de cet arrestation » ; mais cette arrestation sera de courte durée, car la signature du maire, Yves Mear, apparaît à nouveau le 24 août.

Kergariou et Brichet

Le 17 juillet 1793, le conseil général de Sibiril

se rassemble « à l'effet de délibérer sur la séance tenue et présidée par le citoyen Kergariou, président au département du Finistère » ; « Brichet, procureur général syndic » était également présent à cette séance. François-Louis de Kergariou du Cosquer, né le 13 juin 1725 à Plounévez-Moëdec, avait été élu président de l'administration départementale le 1^{er} août 1790. Sa fin fut tragique : « Incarcéré et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Brest, comme fédéraliste, il fut condamné et exécuté le 22 mai 1794, avec vingt-cinq de ses collègues¹² ». Quant à Mathieu-Marie-Michel Brichet de Kerilis, né à Landerneau en 1768, il « fut envoyé à Saint-Pol en décembre 1790, comme commissaire, pour faire appliquer la Constitution civile du clergé contre M^{gr} de la Marche, évêque de Léon... [II] fut condamné à mort avec ses collègues et fit partie de la terrible hécatombe du 22 mai 1794¹³ ».

Introduction du calendrier révolutionnaire

À Plougoulm, le calendrier révolutionnaire est utilisé à partir de décembre 1793 dans les comptes rendus du conseil municipal. La délibération du 26 décembre 1793 est faite « au bureau municipal de Plougoulm, 6 nivose an 2^e de la république française une et indivisible » ; une nouvelle formule apparaît au début du compte rendu de ce jour : « Vive la Montagne ! Au nom de la loi ! ». L'expression « vieux style » est utilisée dès lors dans les références à l'ancien calendrier. Ainsi, il est question de « la réquisition du 23 août dernier, vieux style » dans le compte rendu du 31 janvier 1794.

À Sibiril, dans le compte rendu du 24 octobre 1793, il est question de « la lettre du directoire du district de Lesneven en date du 9^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an 2 de la république, ou le 21 octobre 1793 » : à cette date, une traduction dans

¹² P. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. II, Vannes, 1857, p. 12.

¹³ R. KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, t. I, Rennes, 1886-1908, p. 357-358.

l'ancien calendrier était sans doute nécessaire. Le 20 janvier 1794, le compte rendu est « fait au bureau de la commune le 1^{er} pluviôse an deuxième » ; comme à Plougoulm, une nouvelle formule introduit ce compte rendu : « Vive la montagne ! La république ou la mort ! ». L'expression « vieux stile » désigne également dès lors une date de l'ancien calendrier : « Ce jour dix janvier, vieux stile, l'an 2 de la république française une et indivisible » ; cette formule désigne le 10 janvier 1794.

Livraison de nourriture et de matériel à l'armée

À Plougoulm, le 17 janvier 1794, l'assemblée des citoyens municipaux est « tenue à la réquisition du citoyen Menez, chargé de la fourniture section de viandes aux militaires en garnison à St-Pol ». La municipalité se plaint de cette fourniture le 20 janvier : « Actuellement on enlève de notre commune toutes les vaches & génisses pleines, jusqu'à douze par jour, de sorte que dans six mois on ne trouvera pas une bête propre dans notre commune. » Même plainte le 24 janvier : « Tous les citoyens de cette commune se plaignent de ce qu'on enlève toutes les bonnes bêtes & propres à la production. »

Sibiril est également mis à contribution. Le 22 mai 1793, un commissaire de Lesneven demande « de faire fournir à la caserne la quantité de blés complets pour les canonniers volontaires ». Le 23 mai, c'est la commune de Saint-Pol qui demande « l'exportation sur notre territoire du bois appartenant au cy devant curé de la paroisse de Sibiril » pour « employer aux différents corps de gardes et batteries de notre ressort ». Le 29 septembre, le commandant d'un détachement installé au château de Kerouzéré requiert « de la municipalité de la commune de Sibiril le nombre de vingt-trois lits, quatre marmites avec les couverts, six gamelles, deux cuillères à pots, quatre cruches ». Le 26 décembre, il est demandé « de faire fournir, par les municipalités environnant les batteries des côtes, le bois et la chandelle nécessaire conformément à la loi ».

Emprunt forcé

Le 26 janvier 1794, le conseil général de Sibiril se réunit « pour répondre aux lettres lui écrites par l'administration du district relativement à l'emprunt volontaire et à l'emprunt forcé, suivant la loi du 3 septembre dernier ». L'article 1^{er} du « décret qui établit un emprunt forcé » est ainsi conçu : « Dans les quinze jours qui suivront la publication du présent décret, les citoyens tenus de contribuer à l'emprunt forcé, d'après les dispositions des articles suivans, remettront au greffe de la municipalité de leur domicile, et, à Paris, au comité civil de leur section, une déclaration exacte de leurs revenus pendant l'année 1793, et des charges qui les diminuent.¹⁴ » Mais le conseil général de Sibiril estime « qu'il n'existe en cette commune aucun individu dont les revenus et bénéfices commerciaux soient assez considérables pour les soumettre à l'emprunt forcé ».

Comité de surveillance

Le 31 janvier 1794, le conseil général de Plougoulm se réunit pour exécuter « la loi du 14 frimaire qui veut que l'on forme dans chaque commune un comité de surveillance ou révolutionnaire ». En effet, l'article 8 de la section 2 de cette loi stipule que « l'application des lois révolutionnaires et des mesures de sûreté générale et de salut public est confiée aux municipalités et aux comités de surveillance ou révolutionnaires, à la charge pareillement de rendre compte, tous les dix jours, de l'exécution de ces lois au district de leur arrondissement, comme chargé de leur surveillance immédiate¹⁵ ».

Le général Tribout

Le 12 février 1794, le secrétaire du bureau municipal de Plougoulm enregistre le congé donné au

¹⁴ J.-B. DUVERGIER, *op. cit.*, t. VI, p. 143.

¹⁵ *Id.*, *ibid.*, t. VI, p. 318.

soldat Yves Roualec dont le père « Claude Roualec se voit tellement dépourvu qu'il est incapable de cultiver ses terres ». Ce congé est « approuvé par le général divisionnaire commandant dans le Finistère Tribout ». Le général Tribout, né à Escaudoeuvres (Nord) le 24 novembre 1766, mort à Abbeville (Somme) le 25 mars 1834, fut nommé général de division et commandant à Brest le 30 septembre 1793¹⁶.

Conclusion

Après la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793, les conseils municipaux de Plougoulm et de Sibiril se soumettent aux conditions prévues par

¹⁶ G. SIX, *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire (1792-1814)*, Paris, 1934, t. II, p. 512.

un traité passé le 26 mars entre les commissaires pour le recrutement de l'armée et les représentants des municipalités insurgées : restitution des armes, tirage au sort du contingent pour l'armée, pénalités financières, descente des cloches, reconstruction des ponts détruits, désignation d'otages. Le maire de Plougoulm est soupçonné de participation à la révolte puisqu'en avril il est toujours détenu au château de Brest. Les communes de Plougoulm et Sibiril doivent fournir du matériel et de la nourriture aux militaires en garnison à Saint-Pol, ce qui provoque une plainte du conseil municipal de Plougoulm. Vers la fin de l'année 1793, le calendrier révolutionnaire est utilisé dans les comptes rendus des délibérations des conseils municipaux. La bataille de Kerguidu semble bien marquer la fin de l'insurrection léonarde.

Résumé

En mars 1793, le tirage au sort du contingent pour l'armée est refusé par les jeunes gens de Plougoulm et de Sibiril. Mais après la bataille de Kerguidu du 24 mars remportée par le général Canclaux, les municipalités se montrent beaucoup plus dociles et acceptent toutes les conditions d'un traité passé le 26 mars. Par la suite, elles acceptent de fournir du matériel et du bétail à l'armée tout en se plaignant qu'on leur « enlève toutes les bonnes bêtes ». Les exigences du pouvoir central sont également acceptées : destruction des armoiries rappelant l'Ancien Régime, utilisation du calendrier révolutionnaire, création d'un comité de surveillance.

Abstract

In March 1793 the young men of Plougoulm and Sibiril refused the drawing of lots for conscription. But, after the battle of Kerguidu, won on March 24th by General Canclaux, municipalities turned more docile and accepted all the terms of a treaty signed on March 26th. They later accepted to supply the army with material and cattle, while complaining that « all good animals » were being taken away. The demands of the central government were generally accepted, coats of arms, reminding one of the Ancien Régime were destroyed, the revolutionary calendar was adopted and a supervisory council created.

Diverradur

Nah a ra paotred yaouank Plougouloum ha Sibiril, e miz meurzh 1793, tenna d'ar zort evid mond da zoudard en arme. Padal, war-lerh emgann Kergidu ar 24 a viz meurzh a zo bet gonezet gand ar jeneral Canclaux, e teu an tier-kêr da veza sentusoh eun tamm mat hag eh asantont d'an oll zivizou a zo bet kavet d'ar 26 a viz meurzh etre an eil re hag ar re all. War-lerh eo mad dezo founnisa d'an arme binviou ha loened-korn, nemed e klemmont dre ma vez « tapet toud o loened gwella diganto ». Asanti a reont ive da gement tra a houlenn ar gouarnamant-kreiz : dispenn an armoriou a zigas soñj dez ar Renad Koz, ober gand almanak nevez an Dispah, sevel eur homite da veza war evez dez pezh 'hellje en em gavoud.

Les procès des dunes de Sainte-Anne-la-Palud

par Roger Garrec

En 1796, la chapelle de Sainte-Anne-la-Palud était vendue, comme bien national, avec les dunes qui longeaient la plage. C'était une ancienne propriété de l'abbaye de Landévennec. Au lendemain de la Révolution, la paroisse de Plonévez-Porzay, dont elle dépendait, eut les plus grandes difficultés à recouvrer la propriété de cette chapelle et des terres qui l'entouraient ; jusqu'au milieu du XIX^e siècle, elle dut engager procès sur procès, d'abord contre les riverains, puis contre la commune. C'est une histoire mouvementée que nous voulons évoquer ici.

Une terre du fief de l'abbaye de Landévennec

Nous savons que toutes les terres qui bordent le rivage de la paroisse de Plonévez-Porzay ont appartenu au Moyen Âge à l'abbaye de Landévennec. Dans son Cartulaire, qu'on date des environs de l'an 1050, des pages sont consacrées à l'inventaire des biens appartenant à l'abbaye, en particulier des terres de la région de Châteaulin. L'acte n° XX, en latin, porte le nom *De tribu Lan Sent* (De la trêve de Lanzent). Le terme *lan*, dans le toponyme Lanzent, désigne un lieu consacré par la présence de moines,

un ermitage. Il y aurait eu, bien avant l'an mil, un ermitage, ou au moins ce que les moines cisterciens appelleront plus tard une « grange » monastique, pour y recueillir les grains dus par les « colons » qui exploitaient les terres de l'abbaye. Une chapelle dédiée à saint Guénolé a existé autrefois dans le village de Lanzent. Elle existait encore en 1518, mais, en 1691, on ne la cite plus parmi les chapelles de la paroisse, soit qu'elle fut sans revenus, soit qu'elle fut abandonnée ou déjà en ruines. Cependant, plus éloigné de la côte, le village de Lanzent ne sera pas concerné par le conflit engendré par la vente de Sainte-Anne en 1796.

Le cartulaire de Landévennec ne dit rien des villages du bord de la côte. D'après le père Marc Simon, il est vraisemblable que les deux feuillets aujourd'hui perdus concernaient le Porzay¹ Mais il existe des inventaires plus tardifs des biens de l'abbaye. En 1639, Pierre Tanguy, qui avait pris possession de l'abbaye à titre d'abbé commendataire, donna une longue « déclaration » où il énumérait les

¹ A.-H. DIZERBO, B. TANGUY, M. SIMON, « Les possessions de l'abbaye », dans M. SIMON, *L'Abbaye de Landévennec de saint Guénolé à nos jours*, Ouest-France, 1985, p. 189.

droits et propriétés monastiques. Parmi les biens de l'abbaye, le document cite, du nord au sud, les terres de Tréguer, Keravéo, Briden, Nergoz, Penfrat-Bras, Penfrat-Bihan, villages qui entourent la chapelle de Sainte-Anne. La toponymie locale a gardé longtemps la trace de l'ancienne sujétion. Ainsi, en 1611, le bail à convenant signé par les domaniers de Tréguer (dit alors aussi *Tréier*) cite, parmi les parcelles, « une pièce de terre froide ou froste appelée *tachen an abbad* qui est joignant à la grève et à une petite île appelée *ar Sal Cren* ». En 1713 encore, à Tréguer, une déclaration – document qui dénombre les champs et parcelles de terre – citait « une grande montagne nommée *ar Palud* et *le Broënnec* Camézen », d'une superficie de 48 journaux à charrue, sauf que l'on n'y mettait jamais la charrue !

Restons dans le même village de Tréguer, nous y verrons la place qu'occupaient les palues dans l'économie du pays. À la veille de la Révolution, l'une des trois tenues du village était exploitée par le couple Yves Le Breton et Jeanne Le Quémener, domiciliés à Ty-Anquer, de l'autre côté du ruisseau qui sépare les paroisses de Ploéven et de Plonévez-Porzay. En 1782, ils sont congédiés de la tenue de Tréguer par l'abbaye de Landévennec, et la tenue est louée à Jean Le Boussard et Marie Lézenven, sa femme, de Tréfeuntec. Le changement de domanier donna lieu à contestation. Après procès devant la cour de l'abbaye puis en appel devant la cour royale de Châteaulin, l'acte de congément accorde aux Breton « la faculté de faire pâturer leurs bestiaux et chevaux dans la palue nommée *Broënnec* dépendante dudit lieu de Tréguer [...] et toutefois [ils] ne pourront faire paître des moutons dans ladite palue dans aucune saison ». De plus, les Le Breton auront le droit de couper deux charretées de joncs dans une partie de la palue dite *goarem goz*, sise au bord de la grève. Sur Ty-Anquer, ils ne disposaient guère de palues². Jean Le Boussard achètera sa tenue en 1791

quand elle sera mise en vente comme bien national. Le village de Tréguer ne sera pas impliqué – celui de Keravéo non plus – dans les querelles à venir autour des palues de Sainte-Anne.

Par la suite, au ^{xvii}e et au ^{xviii}e siècle, beaucoup de villageois du quartier devinrent propriétaires de leurs terres. Ils payaient une rente modeste, chaque année, à l'abbaye, ce qu'on appelait une chef-rente, en reconnaissance de l'ancienne dépendance. Autre signe de sujétion, ces villageois ont payé la dîme à la trentième gerbe, les deux tiers de la somme à l'abbaye jusqu'au ^{xviii}e siècle, le troisième tiers revenant au recteur de Plonévez. Le dernier évêque de Cornouaille, M^{gr} Conen de Saint-Luc, devenu abbé commendataire de Landévennec, abandonna au recteur la dîme entière. De plus, les villageois resteront soumis jusqu'à 1789 à la seigneurie et juridiction de l'abbaye.

Les chapelles successives ont été construites dans un repli des dunes, à l'abri des vents d'ouest, et non pas dans les palues. Celle qui nous intéresse ici remonte au milieu du ^{xvii}e siècle. Les villageois exploitaient également les terres vagues restées en friche qui, en arrière, longeaient les dunes de sable, depuis Tréguer au nord jusqu'au ruisseau de Créac'h-Levren au sud. Ils y exploitaient des joncs, des roseaux (une roselière existe encore à Ty-Anquer, à la limite de Ploéven), de la litière et des mottes, et ils y faisaient pâturer leurs troupeaux. Le paysage était désolé et les lieux difficilement accessibles. Le plan cadastral de 1851 est significatif : aucune route ne s'y aventure, on n'y voit que des sentiers et des chemins de traverse, qui permettaient le passage des bêtes et l'exploitation des joncs et des litières. Un seul vrai chemin existait au sud, mais il évitait la palue et joignait le village de Tréfeuntec à l'ancienne route royale, au carrefour dit plus tard de la Croix-Neuve. *Chapel an aod*, chapelle de la grève, ainsi désignait-on la chapelle autrefois.

² Arch. dép. Finistère, 4 E 38/69.

1796 : la chapelle de Sainte-Anne est vendue

Les autorités révolutionnaires – nous sommes alors sous le régime de la Convention – décident de mettre en vente des biens d'Église qui n'étaient pas encore vendus, y compris des chapelles alors fermées au culte ; ce sera l'objet de la loi du 28 ventôse an III (17 février 1795). C'est ainsi que la chapelle de Sainte-Anne et les palues environnantes pouvaient être vendues.

Le 22 messidor an IV (9 juillet 1796) les allées et venues de quatre hommes autour de la chapelle de la Palud intriguèrent les habitants de villages voisins, Nergoz, Penfrat-Bras et Créac'h-Levren. François Cosmao, le ménager de Linguez (alors en Plonévez) venait de se porter acquéreur des dunes et terres vagues de Sainte-Anne. L'accompagnaient Jean-Olivier Mancel, commissaire près l'administration municipale du canton de Locronan, et deux experts. Leur mission était « d'estimer en revenu et en capital sur le pied de [la livre] de 1790 le domaine national provenant de l'ex-abbaye de Landévennec ».

D'abord, ils expertisent la chapelle elle-même, petit édifice de quatre-vingts pieds sur vingt, puis son petit mobilier, dont une armoire de chêne à deux battants et un coffre. Après quoi ils procèdent à l'examen – emplacement, distribution, clôture et accès – des terrains composant la palue « que nous avons reconnu donner du levant sur terres de Nergoz et Penfrat-Bian, du midi sur terres de Camézen & de K/Levren, du nord sur terres de Keravéo & Tréguer et du couchant sur la grève ». Le mesurage et l'arpentage de la palue occupent la soirée puis tout le lendemain ; elle contenait 300 arpents. Le tout, chapelle et palue, fut estimé à 1 796 livres³. La perspective prochaine de la vente mit en alerte les riverains les plus proches, qui se disaient propriétaires de différentes portions des

terres attenantes à la palue de Sainte-Anne. C'étaient Pierre Cornic, de Nergoz, Sébastien et Nicolas Le Gac et le meunier Paul Stobec, de Créach-Levren. Le 28 messidor, ils rédigeaient une pétition à l'adresse des administrateurs du Finistère qui avaient mis en vente le bien national le 17 messidor précédent. Du côté de Nergoz et Penfrat-Bras, Pierre Cornic et sa mère, Corentine Boussard, prétendaient à la propriété de plusieurs pièces, dont une terre chaude nommée *Parc Menezguen*, une pièce de terre dite *Lostarvern*, une terre froide appelée *Ar Menez*, une issue dite *Parc-Frost* (terre non cultivable) et une portion du *Menez-Raden*. Du côté de Créac'h-Levren, village situé au sud de la chapelle, de l'autre côté du ruisseau, Sébastien Le Gac et le meunier de Moëllien, Paul Stobec, se disaient propriétaires chacun d'une portion du lieu ; ils réclamaient, en particulier, une portion de la palue et une portion également dans la montagne dite *Menez-Raden*. Tous ces propriétaires demandaient aux administrateurs du Finistère que « le contrat de vente [en faveur de François Cosmao] soit réduit à ladite église et à la seule portion de terrain qui en pourrait dépendre dans ladite palue ».

Ils veulent profiter du « court délai qui leur reste pour s'opposer à l'envahissement essayé par François Cosmao » pour réunir les titres de propriété qu'ils peuvent détenir⁴. Leurs recherches ont sans doute été vaines, car la vente se fait le 9 thermidor suivant (26 juillet), moins de quinze jours après l'expertise. Il semble que François Cosmao ait été le seul soumissionnaire à se présenter devant les administrateurs du Finistère, à Quimper. C'était une vente aux enchères : le ménager de Linguez acquerrait les palues de Sainte-Anne, y compris la chapelle, pour la somme de 1 650 livres valeur 1790, à régler moitié dans la décade (dix jours), moitié dans les trois mois. Les terres étaient bradées à vil prix, puisque l'acquéreur versait entre les mains

³ *Ibid.*, 1 Q 548.

⁴ *Ibid.*, 18 L 101.

du receveur des Domaines nationaux la somme de 1 650 francs en mandats territoriaux, ces derniers ayant remplacé depuis mars 1796 les assignats et qui étaient sujets aussi à une dévaluation rapide⁵. Mais les riverains n'oublieront pas leurs droits dans les années qui suivront la Révolution.

Les lendemains de la Révolution

La paix religieuse est enfin retrouvée en 1801, quand le Premier consul Bonaparte signe avec le représentant du pape Pie VII un concordat qui devait régler les relations entre l'État et l'Église de France. Les pardons de chapelles pouvaient donc reprendre en toute légalité, du moins l'espérait-on.

En application des Articles organiques, un arrêté du 7 thermidor an XI (27 juin 1803) rétablissait les fabriques paroissiales qu'avait connues l'Église avant 1789. Cet arrêté fut complété par le décret du 30 décembre 1809; désormais les fabriques pouvaient jouir de revenus propres et posséder des biens qui leur avaient appartenu avant la Révolution et qui n'avaient pas été aliénés. Malheureusement, la chapelle de Sainte-Anne et les terres qui l'entouraient avaient été vendues en 1796. Disons, pour être honnête, qu'elles avaient été la propriété de l'abbaye de Landévennec et non de la paroisse de l'Ancien Régime.

Un incident survenu en 1803 – on ne connaît pas la date exacte – éclaire la situation de la chapelle au sortir de la période révolutionnaire. Deux paroissiens, Jacques Le Guillou, de Goarbic, et Jean Tanguy, de Pennarcréac'h, rédigent une pétition qui sera signée par l'adjoint au maire Kernaléguen mais non par le maire lui-même, Thomas L'Helgoualc'h, de Keradeun. Ils certifiaient agir au nom de la majeure partie de la paroisse. Ils ne réclamaient pas la reddition par François Cosmao de la chapelle de Sainte-Anne ni même de son mobilier compris dans le procès-verbal d'expertise de 1796. On ne

revenait pas en arrière. Ils demandaient seulement que les ornements liturgiques de la chapelle fussent rendus à l'église paroissiale; ils reprochaient surtout à François Cosmao de garder pour lui les offrandes déposées par les pèlerins. Les pétitionnaires ont la dent dure: «Les oblations qui s'y reçoivent aujourd'hui ayant changé de destination et ne se trouvant employées qu'à assouvir la cupidité des citoyens Cosmao et L'Helgoualc'h, il devient urgent d'ordonner que cette église soit fermée, n'étant point surtout destinée au culte.» On ne sait quel rôle a pu jouer le maire L'Helgoualc'h dans cette affaire, mais on devine qu'il y eut quelques séances houleuses au conseil municipal. À cette époque donc, la chapelle est fréquentée par les pèlerins, la porte est parfois ouverte, mais, semble-t-il, on n'y dit pas encore de messe, on n'y célèbre pas de pardon⁶.

1803 : le rachat de la chapelle

Le 4 septembre 1803, les deux fabriciens de la paroisse, Pierre Cornic, de Trévilly, et Yves Kernaléguen, de Keravriel, sans doute mandatés par le recteur Mathurin Le Maître, rachetaient en leur propre nom la chapelle de Sainte-Anne, la fontaine et les trois cents arpents de dunes et de terres en friche, autrefois propriété de l'abbaye de Landévennec. François Cosmao, de Linguez, l'acquéreur de 1796, les cédait pour 1 200 francs germinal. L'acte de vente était signé devant maître Alain-Marie Lozac'h, notaire à Quéménéven. François Cosmao avait renoncé à mettre en valeur ces terres en friche; peut-être craignait-il les réactions des riverains qui n'avaient pas renoncé à leurs droits; ils continuaient d'ailleurs à mener leurs bêtes sur ces terres et ces dunes.

L'acte de vente portait, en particulier, que les deux acquéreurs disaient «faire tant pour eux que pour tous les autres habitants de la dite commune de Plonévez-Porzay». Une formulation étonnante

⁵ *Ibid.*, 1 Q 681.

⁶ *Ibid.*, 1 Q 1149.

et ambiguë, lourde de conséquences pour le sanctuaire de la Palud. Pas un mot de la paroisse ni de sa fabrique. D'ailleurs, on peut s'interroger sur le sens qu'avait ce mot de commune dans l'esprit des deux acquéreurs. Dans leur esprit, la paroisse au sens traditionnel et la commune, une nouveauté de la Révolution, se distinguaient mal encore. Dans la langue bretonne, le mot *parrez* désigna longtemps les deux réalités, et ce sera encore la coutume au début du ^{xx}^e siècle. Le notaire Lozac'h aurait-il fait, de sa propre initiative, le choix du mot *commune* ? C'est une simple hypothèse.

Dans la réalité, la paroisse ne pouvait acquérir la chapelle, car sa fabrique, composée du recteur et de deux fabriciens, n'avait pas encore la capacité juridique d'acquérir des biens immeubles. Elle pouvait seulement, d'après la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), « veiller à l'entretien et à la conservation des « aumônes », c'est-à-dire des offrandes. En pratique, était-ce le conseil municipal, héritier de l'ancien corps politique, qui avait la responsabilité des biens propres à la paroisse ? En réalité, la paroisse, au sortir de la Révolution, n'avait plus rien, ni presbytère, ni église paroissiale ; celle-ci, n'ayant pas été vendue sous la Révolution, était toujours sous séquestre et était la propriété de l'administration des Domaines. Le décret du 7 thermidor an XI (27 juillet 1803) créait une seconde fabrique, dite extérieure, faite de trois marguilliers nommés par le préfet et habilitée, elle, à posséder les biens non vendus sous la Révolution. En septembre 1803, les mesures d'application du décret n'étaient pas encore prises ; la paroisse n'achetait donc pas elle-même en son nom propre la chapelle et les palues. Les deux fabriques agissaient ainsi à titre privé, mais la commune se trouvait impliquée dans l'affaire. Selon une lettre du 26 avril 1829, signée du recteur, des fabriciens et du maire Gilles Moreau, qui était membre de droit du conseil de fabrique, la commune, en 1803, « n'agissait que pour la fabrique, dont les fonds étaient, à cette époque, administrés par les conseils municipaux : la difficulté du moment

fit adopter cette mesure ». C'était en ce sens que les deux acquéreurs disaient « faire tant pour eux que pour tous les autres habitants de la commune ».

En réponse à cette délibération du 26 avril 1829, le conseil municipal avait porté la délibération suivante :

« Le conseil municipal déclare qu'il est à la connaissance générale que la chapelle de Sainte-Anne et sa palue ont été acquises de François Cosmao pour les besoins de la fabrique, et payées de ses deniers ;

« Que les noms de Cornic et Kernaléguen n'ont été portés dans l'acte du 16 fructidor an XI que pour parer à la difficulté du moment, et que ni eux, ni les habitants de la commune n'ont rien déboursé pour cette acquisition, et qu'ils n'ont jamais eu l'intention d'acquérir pour eux.

Fait et arrêté en la maison commune de Plonévez-Porzay, les jours et an que devant [4 mai 1929]. Signé : Blouet, Daniélou, Tanguy, Louboutin, Cornic, Moreau, *maire* ; Floc'h et Ollivier ne signent. »

C'est donc au cours de de cette année 1829 que le recteur Corentin Quévarec intervint auprès des héritiers de Pierre Cornic et d'Yves Kernaléguen. Ceux-ci certifièrent par écrit que l'acquisition de Sainte-Anne, chapelle et dunes, avait été faite avec les deniers de la paroisse et qu'ils ne pouvaient « prétendre aucun droit soit à la propriété soit à la jouissance de ces palues ». Les riverains, par contre, jouissaient depuis toujours des palues et des terres vagues et décloses, contiguës à leurs propres champs. Ils y faisaient paître leurs troupeaux et y coupaient joncs et ajoncs ; cette pratique coutumière risquait, selon les dispositions du nouveau droit civil promulgué en 1804, de devenir une servitude au bout de trente années de jouissance paisible, donc à compter de 1834. Répondant à la lettre de la fabrique mentionnée plus haut, le maire Gilles Moreau et le conseil municipal reconnaissaient, dans leur délibération du 4 mai 1829, que la chapelle avait été achetée en 1803 « pour les besoins de la paroisse

et payée de ses deniers ». Cette délibération pèsera lourd plus tard.

Le 25 mars 1834, devant les réticences du conseil de fabrique à prendre officiellement possession du domaine de Sainte-Anne, – il ne voulait pas s'aliéner une partie de la population, sans compter les liens de parenté entre fabriciens et riverains de la Palud –, le nouveau recteur Alain Pouchous acquiert, à *titre personnel*, les droits des héritiers Cornic et Kernaléguen sur les dunes et les palues de Sainte-Anne, et aussitôt, par « l'exploit » du 31 mars 1834 (dernier jour avant que la servitude ne devienne effective), il somme les riverains de ne plus exercer sur les palues « des actes de simple tolérance, tels que d'y faire paître bestiaux et troupeaux, mottoyer, couper joncs et ajoncs ». Depuis 1796, les riverains ayant continué de jouir des terres vagues et des dunes, on ne pouvait leur interdire cet usage ancestral. Aussi opposèrent-ils un refus et continuèrent-ils à jouir des terres vagues et des dunes.

En 1843, le recteur les assigna devant le tribunal de Châteaulin. Furent donc convoqués les cultivateurs des villages de Nergoz, Penfrat-Bihan, Penfrat-Bras, Briden, Créac'h-Levren et Camézen. Le document cité en fin de chapitre donne les noms des défendeurs. Ceux-ci auraient reçu l'appui d'un conseiller à la préfecture, M. Le Roux, né à Pratréanna et neveu par sa mère de Claude Le Coz, l'ancien archevêque de Besançon.

L'affaire va se révéler embrouillée. Elle avait ses racines dans l'Ancien Régime, au temps où les villages bordant les dunes de Sainte-Anne appartenaient encore à l'abbaye de Landévennec et que ces dunes et terres vagues, dites pour certaines *douar frost*, étaient exploitées par les riverains, sans qu'il y eût d'affermage ni de location explicite. La loi du 28 août 1792, dans son article 10, traitait justement de ce problème : « Dans les cinq départements qui composent la ci-devant Bretagne, les terres actuellement vaines et vagues, non arrentées, afféagées ou accensées jusqu'à ce jour, connues sous le nom de communes, frost, frostages, franchises,

galois, etc., appartiendront exclusivement soit aux communes soit aux habitants des villages soit aux ci-devant vassaux qui sont actuellement en possession du droit de communer, mottoyer, couper des landes, bois et bruyères, pacager ou mener leurs bestiau. »

Alain Pouchous soutenait que cet usage n'était qu'une tolérance, « une possession de fait, purement précaire ». Ce n'était pas, évidemment, l'avis des riverains. Ils ne pouvaient cependant produire des actes notariés qui leur reconnaîtraient clairement un droit de propriété sur ces terres vagues ni même le droit de pâture. L'un des plaignants, propriétaire de ses terres – et ses aïeux l'étaient bien avant la Révolution –, ne put produire qu'une vieille « déclaration » qui nommait bien ses champs avec leurs clôtures mais qui ne précisait pas ses droits de pâture sur les terres vaines. Le tribunal de Châteaulin, par jugement du 26 juillet 1843, donna raison au recteur contre les plaignants, parmi lesquels on trouvait, en plus des riverains, leur parenté dispersée dans la paroisse de Plonévez et même en Ploéven et en Plomodiern ; parmi eux, on ne sait pourquoi, Yves Fertil, de Goarbic. Le tribunal déclarait « le sieur Pouchous propriétaire exclusif des palues de Sainte-Anne, ordonn[ait] aux défendeurs d'abandonner toute jouissance et détention de ces palues dans les trois jours de la notification du présent jugement ». Mais les défendeurs, c'est-à-dire les riverains, ne s'avouaient pas vaincus.

Alain Pouchous prit alors une initiative qui mit le feu aux poudres. Le 5 juin 1846, il vendit à un marchand de draps de Quimper, Pierre Puech, les dunes et les terres vagues pour la somme de 24 000 francs. Il ne gardait que la chapelle, la fontaine et douze hectares de terrain. Il se réservait aussi l'accès à la chapelle par les chemins charretiers de Landerrien, Créac'h-Levren et Tréfeuntec. Le bornage fut mal fait, semble-t-il, puisque le cadastre ne portera plus tard que sept hectares soixante-douze ares et trois centiares. On peut s'étonner du montant du prix, mais le monde agricole évolue. Au ^{xvii}e et au ^{xviii}e siècle, d'après Alain Pouchous,

« la palue de Sainte-Anne, de même que toutes nos terres vaines et vagues, était regardée comme une propriété insignifiante : elle n'était regardée que comme un accessoire de la chapelle », une opinion qui était discutable – les riverains n'étaient pas de cet avis ! – mais il est vrai que le mouvement de mise en valeur des landes et des garennes va s'amplifier au cours du XIX^e siècle et que du coup ces terres acquéraient de la valeur⁷.

Les riverains mirent leurs espoirs dans le renouvellement triennal du conseil municipal en 1846. Ils parvinrent à élire deux hommes qui leur étaient favorables. La nouvelle majorité obligea le maire Fidèle Halna du Fretay à intenter un procès au recteur. C'était à la commune, disait-on au conseil, de réclamer ses droits sur les dunes et les palues. Le libellé de la vente de 1803 disait, en effet, que Pierre Cornic et Yves Kernaléguen acquéraient ces palues « tant pour eux que pour tous les autres habitants de la commune ». La rédaction de l'acte prêtait de fait à la contestation. De plus, les conseillers s'appuyaient sur l'article 10 de la loi du 28 août 1792, cité plus haut, qui concernait le sort des terres vaines et vagues. Malheureusement pour le conseil municipal, la délibération du 29 mai 1829, selon laquelle la commune ne se reconnaissait pas de droits sur les palues, était là. Alain Pouchous, prévoyant, avait obtenu le 9 février 1834 une copie de la délibération signée du maire de l'époque, Gilles Moreau.

Alain Pouchous et Pierre Puech – ce dernier avait déjà commencé à défricher ses terres et à construire des bâtiments pour ses métayers de Keranna – furent cités en justice devant le tribunal de Châteaulin. Pierre Puech, de son côté, craignant d'être victime dans l'affaire – il avait déjà fait beaucoup de frais –, se retourna contre le recteur et lui intenta un procès. Une pièce, la copie certifiée

de la délibération prise par le conseil municipal le 29 mai 1829, joua un grand rôle dans l'affaire. Le conseil municipal prétendait qu'elle était fausse, mais cela mit la mairie dans l'embarras, car la page du registre qui contenait cette délibération avait été déchirée avant même le procès.

De son côté, Alain Pouchous soutenait que la commune n'avait pas été partie prenante dans la transaction entre Cosmao et les deux fabriques, Cornic et Kernaléguen : « Il ne se trouve dans les registres ou papiers de la commune aucune délibération, aucun acte, aucun compte qui vienne à l'appui du fait allégué aujourd'hui [en 1846] par elle, que l'acquisition aurait eu lieu en son nom. Elle n'articule aucun fait de jouissance. Elle ne paya point les frais du contrat ; elle n'en a point retiré "la grosse". Elle n'a pas demandé d'autorisation pour acquérir. Le conseil municipal ne s'est jamais occupé de ces immeubles durant les quarante-trois ans qui se sont écoulés entre l'an XI [1803] et les dispositions qu'il a prises en vue du procès actuel⁸. »

La commune, cependant, gagna son procès en janvier 1848 mais le perdit en appel à Rennes le 15 décembre 1848, au profit d'Alain Pouchous et de Pierre Puech. La commune n'avait plus qu'à payer les frais du procès. Le recteur lui-même n'en sortit pas indemne, ses propres frais de procès et les indemnités qu'il dut verser à Puech se révélèrent énormes.

Ajoutons que ce genre de procès n'est pas particulier à la Palud de Plonévez-Porzay. Le même conflit a perduré tout au long du XIX^e siècle entre les riverains du Yeun-Ellez en Saint-Rivoal et la commune de Brasparts pour la propriété des marais et des landes, dont une partie avait dépendu de l'abbaye du Relec en Plounéour-Ménez, et dans ce dernier cas la commune de Brasparts l'emporta sur les riverains du marais⁹.

⁷ Arch. dioc. Quimper, 2 P 176, A. POUCHOUS, *Recherches historiques, archéologiques, biographiques sur la paroisse de Plonévez-Porzay*, p. 4.

⁸ Id., *ibid.*, p. 7.

⁹ G. LE SCOUÉZEC, *Brasparts, une paroisse des monts d'Arrée*, Paris, Éd. du Seuil, 1979, p. 52.

Le conflit de vingt ans autour des droits sur la Palud laissa des séquelles dans la paroisse. Tout un quartier avait vécu dans une situation conflictuelle avec son recteur. Un indice de cette tension, c'est la lettre qu'adressèrent à l'évêque un maire et des conseillers municipaux, pour lui demander « de vouloir bien retirer de cette commune Monsieur Pouchous notre desservant et de [leur] donner un autre pasteur qui soit moins occupé des biens de ce monde. [...] Le Sieur Pouchous a voulu avoir la palue pour en disposer en toute propriété, il n'a pas craint de réduire à la misère, à la mendicité un grand nombre de familles qui n'avaient guère d'autres ressources, d'autres moyens d'existence que les moutons et le bétail qu'ils y faisaient paître depuis un temps immémorial¹⁰. » À jouir des dunes il y avait, bien sûr, beaucoup de petites gens sans terres,

ceux des *penn-ty*. Sous le village de Camézen, il y avait un petit pont qui emjambait le ruisseau, on l'appelait *pont an deved* (« le pont aux moutons »). Disons que cette missive restera lettre morte, car l'autorité épiscopale soutenait la cause du recteur de Plonévez. L'un des vicaires généraux, l'abbé François Sauveur, suivait de près les péripéties du conflit.

Dans ces procès où les décisions de la justice sont conformes au code de droit civil de 1804, le droit coutumier, qui reconnaissait de tout temps aux riverains le droit de profiter des terres vagues et des dunes de la palue, pouvait difficilement prévaloir contre le droit écrit nouveau. Il y eut bien une tentative d'arrangement à l'amiable. En 1843, le recteur avait proposé de louer ces terres vagues et ces dunes à un prix modéré, mais au dernier moment les riverains refusèrent. On peut regretter qu'on n'ait pas trouvé un compromis. Un compromis, dit-on souvent, vaut toujours mieux qu'un long procès.

¹⁰ Arch. dioc. Quimper, 1 P 276.

Sources

Archives départementales du Finistère : 4 E 38/69 (archives des notaires), 18 L 101 (Révolution), 1 Q 548 et 681 (biens nationaux), V dépôt des paroisses (Plonévez-Porzay, procès de 1843 et 1848).

Archives diocésaines de Quimper : 1 P 276 (correspondance de la paroisse avec l'Évêché), 2 P 276 (Plonévez-Porzay, archives paroissiales en dépôt).

Annexes

Liste des cultivateurs cités en jugement à Châteaulin en 1843

Ces cultivateurs s'élevaient contre l'application de l'exploit du 31 mars 1834 : ils sont dits dans le procès « défendeurs », Alain Pouchous étant dit « demandeur » par exploit d'ajournement du 31 mars 1834, enregistré le lendemain.

« 1.- Marguerite Thomas veuve de Jean Le Garrec. 2. - Jean Je Garrec, fils des précédents, demeurant au lieu de *Nergoz* en la commune de Plounévez-Porsay. 3. - Guillaume Louboutin et Anne Le Garrec sa femme, demeurant au lieu de *Penboat*, commune de Ploéven-Porzay. 4. - Guillaume Le

Garrec. 5. - Corentin Le Garrec. 6. - Pierre Le Pors (?) et Isabelle Quillien sa femme demeurant au lieu de *Penfrat-Bras*. 7. - Pierre Hascoët et Anne Cuzon sa femme, demeurant actuellement au lieu de *Kerguesten*, commune de Plounévez-Porsay. 8. - Yves Euzen et Marie-Louise Hascoët sa femme, demeurant au lieu de *Kerhoel* (sans doute Kerhuel), commune de Plounévez-Porsay. 9. - Anne Le Breut, fille majeure. 10. - Jean Pérennès et Anne Le Breut sa femme, demeurant au lieu de *Penfrat-Bras*. - 11. - Alain Le Pors frère et héritier de Catherine le Pors décédée,

demeurant au lieu de *Pennanéach* (Pennancréac'h?) commune de Plounévez-Porsay. 12. - Anne Poudoulec, veuve de Guillaume Le Doaré, tutrice légale des enfants, demeurant au lieu de *Penfrat-Bian*, même commune de Plounévez-Porsay. 13. - Jacques Feillant et Margueritte Le Doaré sa femme, icelle fille dudit feu Guillaume Le Doaré. 14. - Yves Le Guillou et Louise Quillien sa femme, icelle veuve de Jean Le Doaré tutrice et son mari [...] les tuteurs des enfants mineurs nés de ce premier mariage, demeurant au lieu de *Penfrat-bian*, commune de Plounévez-Porsay. 15. - Mathieu Le Beuz et Marguerite Le Moan, sa femme. 16. - Jacques Le Moan, demeurant au lieu de *Leurion*, même commune de Plounévez-Porsay. 17. - Yves Boussard et Anne Bodéan sa femme icelle veuve en 1ères nocces de Pierre L'Helgouarch. 18. - Guillaume Bodéan et Marie L'Helgouarch sa femme, demeurant au lieu de *Créac'h-Léven*. 19. - Guillaume Laouénan et autre Anne Bodéan sa femme, demeurant au lieu de *Gamgorel*. 20.- Jean Le Ber et Marie-Anne Bodéan sa femme demeurant à *K.garrec*, lesdits Anne Bodéan femme Boussard, Guillaume Bodéan, femme Le Ber, enfants et héritiers de feu Jacques Bodéan et Marie-Anne Quémener. 21.- Corentin Beauguion et Marie-Anne K.sallé sa femme, demeurant au lieu de *Créac'h-Léven*. 22.- Jean Douérin et Anne Torillec sa femme, demeurant actuellement au lieu de *Rosaguen*. 23. - Nicolas Le Séac'h et Marie-Jeanne Gourmelen, sa femme, demeurant audit lieu de

Créac'h-Léven. 24. - Catherine Le Doaré, veuve de Thomas Denniel et tutrice légale d'Anne Denniel, fille mineure issue de leur mariage. 25. - Germain Hascoët, tant en privé nom que comme tuteur légal des enfants mineurs issus de son mariage avec feu Marie-Jacquette Denniel, demeurant au lieu de *Camézen* dite paroisse de Plounévez-Porsay. 26.- Guillaume Denniel, demeurant au lieu de *Tréjuntec*. 27.- Yves Gouézec et Corentine Dénniel sa femme, demeurant au lieu de *Lesbeuz* (Lespeurs?), commune de Plomodiern, lesdites Anne, feu Margueritte, Guillaume, Corentine Denniel, héritiers dudit feu Thomas Denniel, leur père, demeurant au lieu de Tréguer, tous de la commune de Plounévez-Porsay. 28. - Joseph Moulin et Catherine Denniel sa femme. 29.- Marie Hémon, veuve L'Helgouarch. 30.- Jean L'Helgouarch fils, veuf de Catherine Le Goff et tuteur légal des enfants mineurs issus de leur mariage, demeurant au dit lieu de *Camézen*. 31.- Jean Cornic, demeurant au lieu de *Kergaradec* (du Gorré)? 32.- Yves Fertil, demeurant au lieu de *Goarbic* susdite commune de Plounéves-Porzay, tous cultivateurs défendeurs.

[...] « Contre (également) Jean Bosser et Catherine Hémon, sa femme, cultivateur demeurant au lieu de *Créac'h-Léven*, commune de Plounévez-Porsay également défendeurs audit exploit et défaillants, etc. »

Chronologie

1789 (2 novembre) : L'Assemblée nationale décrète que les biens du clergé sont mis à la disposition de la Nation. C'est ainsi que la Palue avec sa chapelle, appartenant à l'abbaye de Landévennec, devient « bien national ».

1796 (26 juillet) : François Cosmao achète les palues de Sainte-Anne (trois cents arpents), la chapelle comprise.

.../...

.../...

1803 (4 septembre) : Pierre Cornic et Yves Kernaléguen rachètent à François Cosmao la chapelle de Sainte-Anne et les dunes de la Palue.

1832 : Alain Pouchous est nommé recteur de Plonévez-Porzay.

1834 (25 mars) : À la suite du refus du conseil de fabrique, Alain Pouchous acquiert, *à titre personnel*, la chapelle et les dunes de Sainte-Anne.

1834 (31 mars) : « Exploit » d'Alain Pouchous contre les riverains : qu'ils cessent de profiter des dunes et des terres vagues de la Palue ! Il en résultera un long procès à Châteaulin entre les villages riverains et le recteur.

1843 (26 juillet) : Alain Pouchous gagne son procès contre les riverains de Sainte-Anne.

1846 : Le 5 juin, Alain Pouchous vend les palues à un marchand de Quimper, Pierre Puech ; outre l'enclos de la chapelle, il ne garde que douze hectares. Renouvellement triennal du conseil municipal. La nouvelle majorité, favorable aux villages riverains, porte l'affaire des dunes de Sainte-Anne devant le tribunal.

1848 : La commune de Plonévez-Porzay gagne son procès en première instance contre le recteur (janvier) mais le perd en appel à Rennes (15 décembre).

Résumé

Les terres vagues et les dunes entourant la chapelle de Sainte-Anne-la-Palud, en Plonévez-Porzay, ont fait, au XIX^e siècle, l'objet de conflits de longue durée entre les riverains, qui souhaitaient en avoir l'usage, la commune et la paroisse, conflits qui se soldèrent par la défaite des premiers.

Abstract

The unowned lands and dunes surrounding the Saint-Anne-la-Palud chapel, in Plonévez-Porzay, were, in the 19th century, the subject of long conflicts between local residents, the *commune* and the parish, the residents being eventually defeated.

Diverradur

En abeg d'an douar fu ha d'an tevennou en-dro da chapel Santez-Anna-ar-Palud, e Plonevez-Porze, e savas beh paduz en XIX^{ved} kantved etre an dud a oa o chom e-kichen hag a houlenne tenna o mad anezo, ar gomun hag ar barrez : gand ar re-mañ e teuas an treh.

La prison de Landerneau (1872-1899)

par Yannick Lageat

Il n'est pas inhabituel qu'un établissement religieux abrite un lycée public; il est plus insolite que les mêmes bâtiments soient devenus, à diverses reprises, hôpital de la Marine ou caserne de l'Infanterie; il est encore plus singulier que des prisonniers y aient été logés. C'est ce qu'il est advenu du couvent des Ursulines qui, de 1872 à 1899, a reçu le statut de maison centrale de force et de correction. C'est à ce bref intermède dans que sont consacrées les pages suivantes¹.

¹ Deux travaux de recherche soutenus à l'université de Bretagne occidentale ont été consacrés à la prison landernéenne. Le premier par Xavier Le Bos étudiait *La Vie des détenus à la maison centrale de Landerneau* (mémoire d'histoire des idées politiques, faculté de droit et de sciences économiques, 1975, 23 p.) ; le second par Yannick Biliéc s'attachait plus spécifiquement au sort des insurgés de Paris dans une *Étude prosopographique sur les 1 125 communards détenus à la Maison centrale de Landerneau de 1872 à 1877* (mémoire de maîtrise d'histoire, UFR lettres et sciences sociales, 2003, 109 p.). Ont été plus particulièrement consultées aux Archives départementales la sous-série 1 Y relative à l'administration de cet établissement (articles 21 à 30, 163 à 165) et la sous-série 2 Y renfermant les dossiers individuels des prisonniers (articles 31 à 55).

1. L'arrivée des premiers communeux

Par une lettre du 12 janvier 1872, le ministre de la Marine mit à la disposition de son collègue de l'Intérieur le « quartier de la Marine » ou « quartier maritime » de Landerneau, qui, par un décret du 30 mars, fut affecté « à titre provisoire » à l'accueil des communeux² condamnés à un emprisonnement correctionnel de plus d'une année et de moins de cinq.

Le Finistère du 17 juillet 1872 se fit tardivement l'écho de cette nouvelle affectation : « L'administration pénitentiaire a été contrainte pour loger les nombreux condamnés des affaires de la Commune que lui ont envoyés les conseils de guerre, de créer une dizaine de prisons nouvelles, parmi lesquelles, en Bretagne, celles de Quélern et de Port-Louis, qui sont encore à titre provisoire, et celle de Landerneau, qui paraît destinée à être un établissement définitif. L'administration a, en

² Selon le géographe Élisée Reclus, qui fut incarcéré au fort de Quélern et sur l'îlot de Trébéron d'avril à octobre 1871, ce sont les Versaillais qui ont donné un « nom d'insulte », celui de « communards », à leurs vaincus qui, entre eux, s'appelaient les « communeux », ou les « communalistes ».

outre, ouvert des quartiers politiques dans diverses anciennes prisons, notamment dans celles de Belle-Isle-en-Mer [sic] et de Vitré. »

Il fallut procéder dans l'urgence à d'importants travaux d'appropriation dont fut chargé l'architecte départemental Joseph Bigot, consistant en l'élévation d'un double mur d'enceinte et l'adjonction de divers aménagements (ateliers, infirmerie, boulangerie, buanderie, palloir, cachots...).

Avant que l'établissement lui soit officiellement remis le 22 avril, M. Bégou, directeur de la nouvelle maison de correction, annonça, dès le 16, au sous-préfet qu'elle devait « recevoir, dans le plus court délai possible, 550 détenus ». Toutefois, alors que leur délai d'achèvement était fixé à quarante jours à partir de la conclusion du marché entre l'administration et les entreprises, les travaux, commencés en juillet 1872, ne seront achevés qu'avec quelque trois mois de retard, l'abondance des pluies automnales ayant retardé l'empierrement des cours. Ce n'est donc qu'après un long délai que le préfet du Finistère, Armand Pihoret, put faire savoir au ministre de l'Intérieur que les détenus seraient accueillis à partir du 17 novembre.

Le Finistère du 9 novembre avait imprudemment affirmé que la ville de Landerneau devait « bénéficier de la suppression du dernier bagne métropolitain : « Le 1^{er} janvier 1874, il n'y aura plus un seul forçat à Toulon [...] et le bagne n'existera plus qu'à l'état de souvenir. Il n'y aura plus que neuf établissements destinés à recevoir des condamnés au bagne [dont] Landerneau pour la région du Centre et du Nord [...]. Tous les trois mois, un navire de l'État partira soit de Brest, soit de Rochefort, en emportant le personnel admis dans les dépôts pendant le trimestre, afin de les transporter dans la Nouvelle-Calédonie. »

En fait, le 13 novembre, le préfet annonçait au sous-préfet de Brest l'arrivée à Landerneau de la plus grande partie de la population du dépôt de Belle-Île (Morbihan) vidé de ses six cent cinquante-

cinq prisonniers³. La nouvelle centrale en reçut cinq cent un dont le transfèrement s'opéra en trois voyages, les deux premiers convois comprenant un effectif de cent quatre-vingts hommes et le dernier de cent quarante et un. Le 18 novembre, le sous-préfet fut informé par le préfet maritime de l'arrivée prochaine de l'avis de la Marine nationale, le *Souffleur*, parti de Belle-Île l'avant-veille :

« La soirée sera trop avancée lorsque ce bâtiment mouillera sur rade pour que les passagers puissent être mis à terre aujourd'hui. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître le plus tôt possible à quelle heure l'opération pourra s'effectuer demain matin ? Le débarquement aura lieu dans le port militaire [...] ; les condamnés sortiront du port par la porte de la Brasserie pour être conduits au fort Bouguen. La Marine prendra les dispositions nécessaires pour assurer la surveillance à l'intérieur du port. Il vous appartiendra de prendre des dispositions analogues pour l'extérieur. »

L'évacuation d'un convoi de cent quatre-vingts hommes vers Landerneau exigeait deux jours et demi, assurée, matin et soir, par deux wagons cellulaires de dix-huit places chacun⁴. Le préfet du Finistère avait souhaité que l'attente se fit à bord du *Souffleur*, mais, dès le 14 novembre, le préfet maritime s'y était refusé : « Il me suffirait de vous dire qu'au moment du mouillage en rade, ils [sic] auraient déjà 25 à 30 heures de traversée sur le pont de navire qui n'a pas de batterie, et par suite exposés à toutes les intempéries de la mauvaise saison ; cette combinaison est donc tout à fait impraticable. »

³ Ce dépôt d'insurgés, qui avait reçu 752 prévenus, redevenait maison de détention, destination que le décret du 23 juillet 1850 lui avait initialement concédée : elle accueillit au moins 2 050 communeux, soit plus du cinquième des insurgés condamnés (J.-Y. MOLLIER, « Belle-Île-en-Mer, prison politique après la Commune (1871-1880) », p. 237-252, dans A. FAURE *et al.* (éd.), *Répression et prison politiques en France et en Europe au XIX^e siècle*, Paris, 1990, 327 p.).

⁴ La liaison de Brest à Landerneau par des vapeurs avait été abandonnée en 1868 : durant la seule année 1859, elle avait assuré 353 voyages, transportant 29 000 passagers et 19 000 tonnes de marchandises.

Aussi furent-ils « déposés » à la prison civile du fort Bouguen.

Les craintes de l'amiral Didelot se révélèrent justifiées puisque le dernier voyage, à bord de la corvette à vapeur l'*Euménide*, fut particulièrement éprouvant. À leur arrivée à Brest le 29 novembre, les prisonniers se plaignirent « d'avoir failli périr et d'avoir eu, pendant toute la traversée, de l'eau jusqu'à la ceinture », d'après une note du directeur des prisons du Finistère⁵. Lors de leur débarquement « tout mouillés, tout trempés », le médecin jugea néanmoins que leur état de santé ne s'opposait pas à leur transfèrement qui se poursuivit jusqu'au 2 décembre, quand les portes de la nouvelle maison centrale se refermèrent sur une population totale de cinq cent quarante-trois hommes, compte tenu de l'arrivée d'un contingent de Parisiens.

Tandis que cent trente hommes de troupe, affectés au service de sûreté de la maison centrale, prenaient leur quartier, avec leurs officiers, à Landerneau, le personnel de surveillance était composé de vingt-sept gardiens, dont un gardien-chef et un premier gardien. Toutefois, le directeur de l'administration pénitentiaire recommanda l'installation du « personnel supérieur », c'est-à-dire du directeur, assisté d'un inspecteur, dans l'enceinte de l'établissement, où pouvaient se produire, pendant la nuit, « des incidents de nature à

nécessiter une initiative que l'on ne saurait attendre d'un agent subalterne comme le gardien-chef⁶. »

2. Les premiers troubles

Les incidents ne tardèrent pas, puisque, dès le dimanche 12 janvier 1873, à l'issue de la messe, trois cent trente-huit condamnés se mutinèrent : refusant de se promener sous les préaux, comme l'exigeait le règlement, ils regagnèrent leurs dortoirs. Dans une dépêche télégraphique adressée à 6 h 15 du soir au préfet du Finistère et au ministre de l'Intérieur, le directeur apportait les précisions suivantes :

« Ils ont arraché leurs numéros d'écrou placés sur leurs bras en demandant une modification au régime auquel ils sont soumis, ne voulant pas, disent-ils, être assimilés à des voleurs. Tous ces mutins ont été mis au pain sec, et demain ils ne sortiront pas des dortoirs. Ce mouvement n'a pas un caractère de violence. Ils se contentent d'opposer une force d'inertie aux observations qui leur sont faites. La maison est cernée par la troupe. »

Le 13 janvier à 9 h, par télégramme, le préfet fut informé que les révoltés étaient au nombre de quatre cent quatre-vingt-deux : « ils disent que nous avons vu le commencement mais que nous n'avons pas vu la fin ». Le jour même, « 31 hommes, déjà fatigués du régime du pain sec », se rendirent « en acceptant toutes les exigences du règlement », et le directeur estimait que « plus des deux tiers des 451 individus qui résistent demanderaient grâce s'ils ne craignaient pas les sarcasmes et peut-être les menaces des mauvais sujets qui les ont entraînés. »

Dénonçant l'obligation de travailler à laquelle ils étaient soumis, les prisonniers n'avaient pas quitté leurs dortoirs le 15 janvier, et, en plus de leurs revendications initiales, réclamaient

⁵ L'autorité maritime confirme la rudesse des conditions météorologiques puisqu'elle précise que « les militaires du 2^e régiment d'infanterie de marine, qui formaient l'escorte commandée hier, 29 novembre, pour assister au débarquement de l'*Euménide* des condamnés provenant de Belle-Île, et qui sont restés pendant plusieurs heures sous la pluie, recevront une ration de vin, à titre de délivrance extraordinaire. » (Serv. hist. Défense, Brest, 2 A 236).

⁶ En cette circonstance fut rappelée la hiérarchie des salaires annuels : de 800 F en 5^e classe à 1 200 F en 1^{re} classe pour un surveillant, de 1 800 à 2 000 F pour le gardien-chef, 1 500 F pour l'aumônier, 3 000 F pour l'économe : 3 000 F, et de 4 000 à 5 000 F pour le directeur, alors que la majorité des ouvriers percevaient moins de 3 F par jour pour 12 heures de travail.

du vin et du tabac. Le directeur ayant réduit chaque jour la portion de pain sec et les menaçant d'une aggravation des sanctions, les meneurs lui répondirent : « Nous avons soutenu le siège de Paris pendant 110 jours avec 200 g de pain de son ; nous soutiendrons, s'il le faut, celui de Landerneau, indéfiniment et avec le même courage, quelles que soient les privations que l'on nous impose. » Ce même jour, un prisonnier ayant traité une sentinelle de « capitulard versaillais », fut atteint d'une balle au nez, « blessure, sans gravité, dont on croit qu'elle est le résultat d'un ricochet du projectile sur une ardoise du toit dont un éclat l'aura atteint. Ce fait, ajoutait le commissaire, suffira peut-être pour faire réfléchir les prisonniers et se rendre ou se conformer au règlement. »

Le 18 janvier, selon le directeur,

« tous paraissent bien décidés à souffrir la faim et d'autres tourments plutôt que d'accepter les règlements actuels. Ils disent que leurs camarades condamnés à la détention n'ont obtenu le régime du 26 mai 1872 qu'en faisant les mêmes démonstrations et ils ont la conviction que eux, qui sont considérés par la loi comme moins coupables, obtiendront aussi pour le moins les mêmes avantages. Tous ceux dont la peine a été commuée me déclarent qu'ils regrettent vivement de s'être bien conduits dans les dépôts où ils étaient internés, parce qu'ils n'auraient pas été l'objet d'un acte de clémence qui n'a été pour eux qu'une aggravation de peine. Ces individus [...] préféreraient être condamnés à la déportation ou à la détention.⁷ »

⁷ J.-Y. Mollier (*op. cit.*) a souligné ce paradoxe : « Plus d'un insurgé, peut-être d'abord satisfait de voir sa peine commuée, découvrira avec stupeur ou révolte que la transformation du régime aggravait soudain les conditions de détention. » Sur les 1 125 communeux qui ont séjourné à Landerneau, 475, soit 42 %, ont bénéficié de commutations de peine, après avoir été condamnés en première instance à la détention (151), à la déportation simple (297), à la déportation en enceinte fortifiée (25), et même aux travaux forcés (2).

La détention, dans une forteresse située sur le territoire métropolitain⁸, consistait dans la privation de liberté de « politiques » condamnés à cinq années au moins et vingt années au plus, mais ne les assujettissait pas au travail, leur régime étant, de fait, réglé par le décret du 26 mai 1872⁹. Refusant d'être assimilés aux prisonniers de droit commun, les communeux, dont l'emprisonnement ne dépassait pas un lustre, se référaient à l'article 33 de ce même décret relatif au « régime économique, moral et disciplinaire des maisons de détention » : « Les détenus admis **sur leur demande** dans les ateliers doivent se conformer à toutes les règles d'ordre et de police concernant l'organisation du travail de l'établissement. » Or, les jugements ayant été rendus, le régime carcéral des prisonniers correctionnels se trouva soudainement aggravé. Un arrêté du ministère de l'Intérieur de janvier 1873 le rappelait :

« Quiconque aura été condamné à la peine d'emprisonnement sera renfermé dans une maison de correction, il y sera employé à l'un des travaux établis dans cette maison **selon son choix**. Les produits du travail de chaque détenu pour délit correctionnel seront appliqués, partie aux dépenses communes de la maison, partie à lui procurer quelques adoucissements s'il les mérite, partie à former pour lui, au temps de sa sortie, un fonds de réserve¹⁰. »

⁸ Belle-Île-en-Mer, Corte (Corse), Doullens (Somme), île de Sainte-Marguerite (Alpes-Maritimes), et Thouars (Deux-Sèvres).

⁹ Il est cocasse que des communeux détenus à Belle-Île aient, de leur côté, protesté contre ce régime qui les dispensait de tout travail. Tel est le cas d'Émile Daurat qui, dans une lettre du 30 juillet 1873, dénonça « les funestes conséquences d'un état de repos meurtrier qui paralyse toute énergie, détruit la force et l'agilité des membres, sans soustraire le cœur à une influence pernicieuse et démoralisatrice » (dans J.-C. FARCY, « “Je désire quitter la France pour quitté les prisons”, les requêtes des prisonniers pour obtenir leur exil [années 1870] », *Champ pénal*, vol. II, 2005, mis en ligne le 13 novembre 2009).

¹⁰ Les prisonniers bénéficiaient de cinq dixièmes du produit de leur travail, mais le nombre des dixièmes pouvait être augmenté ou diminué en fonction de leur conduite.



Fig. 1. – Carte postale de la caserne, non datée (début xx^e siècle ?)

Source : Archives municipales de Landerneau, 3 Fi 27.

« Les péroreurs des dortoirs imposant leurs volontés aux niais », le 20 janvier, « la situation disciplinaire [...] est toujours la même », écrivait au sous-préfet le directeur de la maison centrale, qui ajoutait curieusement qu'« elle se serait peut-être plutôt améliorée qu'aggravée. » Ce que ne paraît pas confirmer la suite de la lettre :

« Cependant, pour avoir plus vite raison de ces mutins, car il faut que force reste au règlement, M. le ministre de l'Intérieur, par sa dépêche que je reçois à l'instant, m'informe que les trente principaux meneurs seront extraits de l'établissement le 22 du courant à

8 heures du matin pour être transférés au quartier cellulaire de Fontevault¹¹.

« Dans la crainte que les 130 hommes de troupe, dont se compose notre garnison, ne suffisent pas pour prêter main-forte à l'Administration lorsqu'il s'agira d'enlever ces trente mutins s'ils ne voulaient pas sortir de leurs dortoirs où ils se trouvent mêlés à leurs camarades, il me paraît nécessaire, par mesure de précaution, d'avoir à Landerneau un renfort de 50 hommes.

¹¹ La commune a été rebaptisée Fontevault-l'Abbaye, puis Fontevraud-l'Abbaye.

« Je me suis concerté à cet effet avec l'officier qui commande le détachement et qui est parfaitement de mon avis.

« Je vous serais en conséquence très reconnaissant, M. le sous-préfet, de vouloir bien faire une réquisition à M. le général commandant la subdivision de Brest pour que ce renfort, qui ne fera qu'un court séjour ici, soit envoyé demain 21 du courant par le train de midi, ou, au plus tard, par celui de 4 heures et demie. »

De fait, le 21 janvier, cinquante militaires du 19^e de ligne vinrent grossir le détachement de la maison centrale, et, le lendemain, par le train d'une heure du soir, trente détenus partirent pour le Maine-et-Loire. « Des mesures de sûreté ont été prises pour éviter le trouble, mais nous n'avons pas eu à faire la moindre observation à personne. Ces détenus sont partis sans difficulté et sans bruit, et nous n'avons eu sur leur passage qu'un nombre insignifiant de curieux qui sont restés calmes. Cependant, ce départ était connu de notre population depuis l'arrivée de nos militaires hier soir. » Après avoir « fait mettre [...] cent autres détenus en cellules, ce qui fera peut-être rentrer les autres dans l'obéissance », M. Bégou constata avec satisfaction que « la population ne s'attendait pas à une pareille mesure. Elle a été atterrée et le plus profond silence règne partout ».

La troupe appelée en renfort était renvoyée sur Brest le 23 janvier, après que l'évacuation des meneurs avait paru « avoir produit son effet. Les autres détenus commencent à fléchir et à se conformer au règlement. Ce matin, il n'en restait plus que 36 en cellules. [...] Notre population continue à être calme et paraît ne s'occuper que de sa besogne. Je crois toujours que nous n'avons pas à la redouter. Malgré cette opinion de ma part, je continuerai sur elle ma surveillance la plus active, afin de vous tenir au courant de ce qui pourra survenir. » Le directeur confirma, le même jour, que tous les condamnés « reprennent leurs numéros sans se plaindre, font leur promenade habituelle et montrent beaucoup de soumission en disant qu'ils

perdent leur temps et leur santé dans leurs ridicules tentatives¹² ».

L'administration accorda un témoignage de satisfaction au directeur, à l'inspecteur et au gardien-chef en leur octroyant une promotion, et le premier d'entre eux remercia « bien vivement » le préfet, au nom de ses collaborateurs et au sien, trouvant « dans ces récompenses un puissant encouragement qui [leur] fera redoubler de prudence, de zèle et de dévouement dans l'accomplissement de [leurs] pénibles et difficiles fonctions. »

3. La récurrence des récriminations

Comme l'avait indiqué le commissaire de police de Landerneau au sous-préfet dès le déclenchement de la mutinerie, les prisonniers « refusaient de suivre le règlement qu'ils prétendaient être fait pour les coquins et non pour les détenus politiques.¹³ » Pourtant, dès le 14 janvier, une fin de non-recevoir avait été opposée à leurs revendications par les autorités qui leur rappelèrent que, la loi n'ayant pas établi de distinctions entre les individus condamnés à une même peine à raison des faits qui ont motivé

¹² Il s'en fallut que tous les détenus fussent amenés à résipiscence. En témoigne cette lettre datée du 26 janvier, dont l'orthographe a été respectée : « [...] S'es bien pénible de se voire condui comme nous somme, les força ne le son pas pire, nous avons eseyez à nous refusé à se règlement atroce pour des hommes qui non ni vollé ni assassiné mai lon nous à anfermé dans nos chambre pendant 12 jours au pain sec et à l'eau se qui commencai a me faire maigrir donc il nous a falu céddé au bout de 12 jours car contre la force il nya pas de résistance. »

¹³ En avril 1874, un détenu écrira encore à son fils : « [...] Il m'est difficile de m'accoutumer à ce régime qui a été créé spécialement pour les voleurs, les faussaires, quand nous ne sommes que les vaincus d'une cause ». Un autre exige de ses parents que les enveloppes fassent mention de son statut de « détenu politique », « afin que le facteur ne puisse croire que vous correspondez avec un voleur ».

la condamnation, l'administration pénitentiaire n'est pas autorisée à en créer : il n'existe pas deux peines d'emprisonnement, « une de droit commun, une autre privilégiée », affirma le ministre de l'Intérieur Eugène de Goulard.

Le régime de correction pénale était désormais appliqué aux prisonniers politiques, conformément à un décret du 25 janvier 1852 : « Le travail est un devoir social auquel nul ne doit se soustraire », précisait une circulaire du ministre de l'Intérieur, Persigny, relative à l'exécution du décret. Dès le 6 décembre 1872, le directeur, Bégou, se déclarait soucieux « d'organiser les travaux industriels pour occuper toute la population et l'arracher à cette oisiveté qui la démoralise et donne une autre direction aux idées des condamnés ». Levés à 6 h en hiver, à 4 h en été, et couchés à 20 h 30 toute l'année, les prisonniers landerneuens étaient assujettis à 12 heures de présence dans des ateliers, que le directeur avait éprouvé quelque peine à organiser « en raison de la stagnation des affaires », après agrément des chambres de commerce des chefs-lieux avoisinants afin d'éviter toute concurrence avec « l'industrie libre ». Il ne put en créer que trois en décembre 1872, qui occupaient deux cents hommes dans la production d'effets militaires, de chaussons et de ferblanterie ; en mai 1873, sur une population de quatre cent quatre-vingt-huit hommes, ils n'étaient que cent cinquante-neuf à demeurer inoccupés¹⁴, grâce à la diversification des activités : étaient ainsi fabriqués des grils à sardines, de la passementerie et même des serrures [*sic*]...

Le 22 mai 1873, le directeur, arguant de « la situation des esprits et des travaux industriels », jugeait « prudent d'ajourner l'envoi à Landerneau

de nouveaux condamnés, afin de ne pas s'exposer à voir se renouveler les troubles du mois de janvier, qui auraient peut-être des conséquences plus fâcheuses ». Il dut néanmoins réintégrer quatorze condamnés, qui avaient été extraits de la maison centrale pour être transférés à Fontevault et en revinrent avec le sentiment d'avoir « quitté le paradis pour retomber en enfer ».

Deux années après, du 1^{er} au 22 mai 1875, ce sont deux cent treize condamnés, transportés dans douze voitures cellulaires, qu'il dut accueillir « à raison de la réduction de l'effectif de la population de la maison centrale d'Embrun ». Dans le même temps, où le directeur de l'administration pénitentiaire informait le préfet du Finistère de ce transfèrement, le 23 avril, il mettait en garde le directeur de la prison de Landerneau sur de possibles incidents : « On doit s'attendre à ce que les condamnés qui vont être évacués d'Embrun [...] élèvent des réclamations et cherchent à pousser leurs codétenus à la résistance », et il précisait que, dans les Hautes-Alpes, « le règlement n'a pu être exécuté dans toute sa rigueur. »

Dès le lendemain, M. Bégou s'inquiéta des « nouvelles difficultés » auxquelles serait confrontée l'administration de son établissement,

« lorsque les condamnés d'Embrun seront réunis à ceux de Landerneau, car ces derniers, qui ont eu connaissance de ces transfèrements par les confectionnaires, préparaient déjà, dit-on, dans le but d'obtenir un adoucissement aux règlements en vigueur, une manifestation qui aurait lieu dès l'arrivée de ceux qu'ils appellent leurs camarades et leurs frères. Ils demanderont, comme en janvier 1873, la liberté de la parole, la faculté de travailler ou de ne rien faire, la promenade libre, et enfin du vin, du tabac et des journaux [...]. Tel est le mouvement de résistance que quelques condamnés, en qui j'ai une certaine confiance, disent se préparer [...]. Le programme de l'administration consistera en ce qui suit : nous laisserons sans boire ni manger pendant 24 h tous les détenus qui prendront part à la mutinerie, puis au pain sec pendant quelques jours, et réduction ensuite de la moitié de la ration. Si la résistance

¹⁴ À ceux à qui n'avaient pu être imposées des tâches s'ajoutaient les infirmes et vieillards ; réunis dans les réfectoires, ils consacraient leurs loisirs à des lectures individuelles ou collectives.

se prolonge, on enlèvera les fournitures des dortoirs et les récalcitrants paieront leurs vivres comme s'ils étaient en cellule sans travail, et toute communication avec le dehors sera rigoureusement interdite. »

Le 29 avril, par télégramme, le directeur ne tarda pas à informer le préfet de la dégradation prévisible de la situation : « Presque toute la population refuse de se laisser raser et couper les cheveux. Demain matin au réveil, je ne laisserai sortir des dortoirs que les hommes qui se soumettront à cette mesure, et les autres resteront enfermés au pain sec et à l'eau, sauf à aggraver la punition si cela devient nécessaire comme tout le fait supposer. » Le 1^{er} mai, le directeur de l'administration pénitentiaire invita même le ministre de l'intérieur à examiner « s'il y a lieu, ainsi que le propose M. le directeur, d'ajourner le transfèrement des condamnés d'Embrun à Landerneau, jusqu'au moment où la population de ce dernier établissement aura repris sa tranquillité ». Il est vrai que la résistance devenait « sérieuse » ; en témoigne le télégramme adressé le matin au préfet : « Les insoumis au nombre de 134 insultent gardiens et factionnaires. Un de ces derniers, après sommation de ne pas se mettre aux fenêtres et de cesser les invectives, a fait feu sans atteindre personne. Hier soir, 37 individus s'étaient barricadés dans leur dortoir. Toujours mêmes mesures : lundi, demi-ration de pain s'il y a lieu pour tous les mutins. Surveillance active à l'intérieur comme à l'extérieur. »

« Pas de nouveaux incidents à signaler », le 2 mai à 9 h 15 : « les 24 heures de privation de vivres, la menace de réduire à moitié la ration de pain qu'ils auraient à payer et surtout le coup de feu tiré hier, ainsi que la consigne sévère donnée aux sentinelles, semblent faire réfléchir les mutins dont le nombre n'a pas augmenté. Tout fait supposer qu'avant la fin de la semaine, ils se soumettront aux exigences du règlement et à la punition qui leur sera infligée après. »

Cependant, la contestation fut relayée par les quatre-vingt-dix-sept premiers arrivants en provenance de la centrale des Hautes-Alpes, qui refusèrent d'emblée de se soumettre aux règlements,

afin d'obtenir « l'usage du vin, du tabac, la liberté de parole, de promenade et du travail, et [de] ne pas assister aux vêpres ». Le 5 mai, « les insoumis persistent encore à cémarder le changement des règlements actuels », note le directeur ; « leurs prétentions ne se modifient pas, [...] ils paraissent inébranlables dans leurs résolutions et ne céderont sans doute que devant la force armée ». Leur résistance ne tarda pourtant pas à fléchir, après qu'ils avaient été séquestrés « dans un dortoir, au pain sec et sans fournitures de literie jusqu'à nouvel ordre » : « 40 rebelles venus d'Embrun [...] viennent de se soumettre sans condition », put se réjouir le directeur, le 7, ajoutant que « les autres ne tarderont pas sans doute à se rendre également, sauf peut-être quelques têtes exaltées qu'il y aura lieu de faire transférer », et, de fait, le lendemain, ils n'étaient plus que vingt qui « ont fini par se déclarer vaincus [...] et fait amende honorable », après le départ de trente-six des meneurs.

Une lettre, adressée par l'un des prisonniers à son « oncle »¹⁵, témoigne, avec maladresse, du désarroi des nouveaux arrivants :

« Tu me demande si l'on observe le règlement. Je te répondrait qu'il [...] est appliquée dans toute sa rigueur. Car l'on n'a pas la parole et l'on fait la queue de cervelat¹⁶ et l'on est soumis au travail. L'on vas à la messe et à vêpres ; quell différence de maison, plus l'on en fait plus le règlement est sévère. À Avignon, nous étions en jouissance de tous les privileges de détenu politique. Nous avions la barbes, la paroles, le vin, le tabac, l'écriture libre, les effets civile, le journal officiel et la liberté de conscience. Nous allons à Embrun l'on nous rogne la

¹⁵ Les lettres retenues pour « récriminations contre les mesures prises par l'Administration », et c'est le cas de celle-ci, inciteraient à s'étonner du poids des relations avunculaires, s'il ne s'agissait de tourner le règlement qui imposait que tout courrier fût adressé « à leurs proches parents et tuteurs, et seulement une fois par mois, à moins de circonstances exceptionnelles ».

¹⁶ File de prisonniers lors de leur promenade.

barbes et l'on nous fait aller à la messe et l'on écrit que tous les quinze jours. Puis nous arrivons à Landerneau l'on nous retire le restant de nos petits privilèges. »

Cette lettre permet de rappeler les principaux articles du règlement landerneen imposé aux communeux :

- ils sont tenus de déclarer leur religion et d'assister au service de leur culte ;
- le silence leur est prescrit et il leur est défendu de s'entretenir entre eux, même à voix basse ou par signes ;
- ils ont les cheveux coupés tous les deux mois, la barbe rasée une fois par semaine en hiver, deux fois en été¹⁷ ;
- papier, encre et plumes leur sont fournis gratuitement et ils ne sont autorisés à rédiger leurs lettres que le dimanche et les jours fériés.

Quinze des trente-six meneurs ayant « donné des preuves de soumission » à Clairvaux, il fut décidé de les réintégrer à Landerneau le 9 janvier 1876, le directeur espérant « que le régime auquel ils ont été soumis pendant huit mois leur aura inspiré de sages réflexions pour mieux se conduire à l'avenir ». Si les communeux se sont apparemment pliés à la rigueur de ce règlement, du moins continuaient-ils d'exiger que l'administration ne se montrât point oublieuse de leur statut de prisonniers politiques. C'est l'ultime exigence formulée par un « condamné insurrectionnel » qui parvint, le 3 février 1877, à écrire au préfet du Finistère :

« Je viens porter à votre connaissance le mépris des formes, la violation des principes, la façon arbitraire et tyrannique dont use à mon égard, comme à celui de tous les détenus, l'administration de la maison centrale de

Landerneau. Mon silence serait un acquiescement tacite qui me rendrait coupable envers moi-même qui ai à en prétendre le redressement, envers M. le Préfet qui les ignore peut-être et qui s'empresserait d'y mettre ordre ».

Le représentant de l'État recommanda au directeur « de vouloir bien inviter les agents du service de surveillance à s'abstenir de toute expression injurieuse à l'égard des détenus. Leur autorité ne pourra qu'y gagner, et l'application des règlements en deviendra plus facile ». M. Bégou fit valoir que ce « meneur exalté [s'était] bien gardé d'ajouter que la partie saine de la population désapprouvait hautement les propos subversifs, les diatribes socialistes et la conduite des énergumènes ne voulant que le désordre. » Du moins, entre 1872 et 1877, ce directeur n'eut pas à répondre d'une seule tentative d'évasion.

4. Le séjour des droits communs

Alors que les locaux avaient accueilli plus d'un millier de condamnés pour faits insurrectionnels¹⁸, il n'en restait, le 16 mai 1877 que quarante dont la peine n'était pas encore arrivée à expiration et qui furent transférés dans les prisons parisiennes ou à la maison d'arrêt de Rouen. Le 6 juin suivant, un premier groupe de dix-huit condamnés pour délits de droit commun arriva en wagon cellulaire. Il fut rapidement suivi d'autres transfèrements puisqu'au 22 juin, leur nombre avait déjà été porté à cent

¹⁷ Une circulaire de 1868, toujours en vigueur, admettait toutefois qu'il leur était permis de « laisser croître leur barbe et leurs cheveux deux mois avant l'expiration de leur peine. » Ayant provoqué un incident la veille de sa libération, un détenu fut rasé à titre de punition avant sa sortie.

¹⁸ Originaires de la France entière, à l'exception des Basses-Alpes, des Landes et du Tarn-et-Garonne, et le tiers seulement de Paris et des départements limitrophes, ils exerçaient quelque 200 professions : dans le bâtiment (18 %), dans le traitement des métaux (13 %), comme petits commerçants (11 %), en tant que journaliers (8 %), dans les travaux de rues (7 %), dans le textile et l'habillement (6 %), dans les métiers d'art (6 %), etc. Selon Y. BILIEC (*op. cit.*), leur âge moyen était de 33 ans, l'aîné ayant 69 ans et les deux plus jeunes 15 ans.

dix. Un rapport du nouveau directeur, M. Parry, qui exerçait les fonctions d'inspecteur auprès de son prédécesseur, indique, le 4 octobre 1878, que, « par suite des divers travaux qui viennent d'y être exécutés », son établissement peut recevoir cinq cent cinquante détenus.

Excédant une année et un jour d'emprisonnement¹⁹, leurs condamnations étaient fort diverses : vol qualifié, rupture de ban, vagabondage et mendicité, abus de confiance, coups et blessures volontaires, outrages par paroles, et même bigamie... Si le directeur put satisfaire, pour des raisons familiales ou religieuses, des demandes de transfèrement dans des maisons centrales proches de Paris (Poissy ou Gaillon, voire Clairvaux ou Fontevault), il s'en faut que tous les requérants aient été jugés dignes de bienveillance, en faisant « preuve de soumission et de repentir ». Trois gardiens furent même victimes de tentatives d'assassinat, respectivement « d'un coup de tiers-point au milieu du dos » (14 mars 1878), d'un coup de couteau heureusement « amorti par une vertèbre » (8 septembre 1879), ou d'un « coup de marteau au-dessus de l'œil gauche » (23 octobre 1879), et l'on ne compte pas les menaces proférées à l'encontre du personnel d'encadrement.

Le directeur émit, à plusieurs reprises, le vœu que les prisonniers les plus dangereux fussent incarcérés dans des centrales pourvues de quartiers cellulaires, « leur mauvaise construction et leur manque de lumière ne permettant pas à Landerneau d'occuper les détenus qui y sont placés par voie de punition ». Comme l'administration pénitentiaire lui fit valoir qu'il « doit être pourvu dans chaque

établissement aux mesures de répression ou de sûreté à prendre contre ces individus », il dut souvent se résigner à les conserver dans ses murs.

Dans ces cellules landernéennes qui n'étaient pas « disposées pour une détention de longue durée », deux détenus croupissaient depuis deux mois, en mars 1879, pour refus obstiné de travailler, et il fut rappelé au directeur que les moyens disciplinaires mis à sa disposition étaient « assez variés pour qu'il [lui] soit possible de vaincre d'une manière ou d'une autre les résistances », et que sa maison devait donc « conserver jusqu'à l'expiration de leur peine les condamnés qui lui [avaient] été affectés ». Il semble qu'il ait fallu attendre 1879 pour que l'ensemble de la population pénitentiaire pût être employée dans les ateliers.

« Pour échapper au régime de la maison centrale et être transportés à la Nouvelle-Calédonie », deux détenus furent condamnés, en janvier 1878, par la cour d'assises du Finistère à quinze et huit ans de travaux forcés « pour tentative d'incendie commise dans l'établissement ». La direction de l'administration pénitentiaire envisagea de les réintégrer à Landerneau, et le directeur demanda qu'ils fussent « revêtus du costume de forçat et astreints à porter la chaîne, car l'exemple de cette répression ne saurait être trop sévère, surtout si on considère l'esprit qui règne depuis quelque temps dans l'établissement où les rixes et les menaces deviennent presque quotidiennes ». En fait, après avoir été extraits de la maison de justice de Quimper, les deux incendiaires furent transférés à Saint-Martin-de-Ré, port de départ vers le bagne ultramarin.

À côté du quartier correctionnel réservé aux détenus de droit commun, fut créé un quartier de relégables, après la promulgation de la loi du 27 mai 1885. La relégation était une peine complémentaire frappant des récidivistes et permettant de les envoyer en Guyane ou en Nouvelle-Calédonie pour effectuer des travaux de force, après qu'ils avaient purgé leur

¹⁹ Les peines plus courtes s'exécutaient dans les prisons dites « départementales ». Sur un échantillon de 1 000 prisonniers que nous avons retenu, les soustractions frauduleuses représentent 68,8 % des cas, et les agressions sexuelles (attentats à la pudeur, détournements de mineurs, viols...) 15,2 %.



Fig. 2. – Plan général de la maison centrale. Source : Archives municipales de Landerneau, 3 Fi 27.

peine principale en métropole²⁰. Il s'agissait d'une mesure d'élimination « perpétuelle » à l'encontre de malfaiteurs réputés « incorrigibles » pour avoir subi :

- soit deux condamnations aux travaux forcés ou à la réclusion ;
- soit trois condamnations : une aux travaux forcés ou à la réclusion, deux à l'emprisonnement ;
- soit quatre condamnations à l'emprisonnement pour « faits qualifiés de crimes » ou à plus de trois mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, outrage public à la pudeur, excitation des mineurs à la débauche, vagabondage, mendicité...

Les premiers relégables arrivèrent à Landerneau en février 1886, et l'ordre fut à nouveau précaire. « Il ne faut pas vous le dissimuler, vous n'êtes pas des individus ordinaires, mais bien une population nouvelle, uniquement composée d'individus qui ont eu le malheur de se rendre peu recommandables grâce [sic] à leurs mauvaises actions », leur déclara le directeur, se disant toutefois prêt à « cautériser d'une main ferme tout ce qui peut encore être sauvé [de la gangrène] ». Dans une nouvelle harangue, le 14 janvier 1887, il leur fit valoir que l'article 16 de la loi ne les assimilait pas « à des désespérés, à des parias et à des maudits, mais à des pionniers [qui feront] œuvre utile aux colonies » : cet article stipulait, en effet, que le relégué pouvait, « à partir de la sixième année de sa libération, introduire devant le tribunal [...], une demande tendant à se faire relever de la relégation en justifiant de sa bonne

conduite, des services rendus à la colonisation et de moyens d'existence.²¹ »

En mars 1888, après le départ de cent huit détenus correctionnels à Clairvaux (Aube), Fontevault (Maine-et-Loire) et Loos (Nord), il n'en restait que onze dans l'établissement, où le nombre des relégables atteignait déjà cinq cents. Les locaux, après travaux, auraient pu en accueillir sept cents « dans des conditions convenables de sûreté et d'hygiène [...], à condition que les relégables libérés [sic] soient au fur et à mesure de leur libération transférés dans un autre établissement de concentration, tel qu'Angoulême ». Ils étaient cent, dont la peine principale était expirée, à s'impatier à Landerneau en septembre 1888, cent quatre en août 1889, cent treize en février 1890... et encore quatre-vingt-un en février 1899, quand M. Vincensini, directeur depuis 1886, s'alarmait du « mauvais esprit qui anime cette partie de la population composée des individus [...] qui attendent leur départ pour les lieux de relégation. C'est ainsi que la plupart, bien que tous soient comblés des faveurs de l'administration, en ce qui touche le régime alimentaire, ne travaillent pas, s'y refusent même formellement et font leurs efforts pour entraîner leurs codétenus à les imiter [...] ».

L'activité artisanale s'était considérablement diversifiée, entre les ateliers de soies de porc ou d'étoupes, d'instruments agricoles ou de fleurs artificielles, de chaises en paille ou de chaussons de tresse..., même si une plainte des artisans ébénistes de Landerneau conduisit, en 1888, à la suppression de la saboterie. « Il ne s'agit pas, écrivait le directeur au préfet, d'arriver à une production parfaite, mais bien et surtout d'habituer au travail les mendiants, les vagabonds et les paresseux qui n'ont jamais fait œuvre utile depuis qu'ils sont au

²⁰ Cette loi de contrôle social, qui fut votée à une écrasante majorité par l'Assemblée nationale, s'appliqua, entre 1887 et 1953 (date du rapatriement des derniers relégués en cours de peine), à 22 164 condamnés, qu'une « présomption irréfragable d'incorrigibilité » vouait à un « internement perpétuel sur le territoire des colonies ou possessions françaises ». 82 % d'entre eux furent envoyés en Guyane, alors que, de 1867 à 1887, les forçats métropolitains étaient transportés en Nouvelle-Calédonie, dont le climat était jugé moins délétère.

²¹ Il était fréquent de dissimuler derrière des déclarations humanistes de réinsertion sociale la seule finalité de la loi qui était l'exclusion des « irrécupérables ».

monde et d'apprendre à ces mêmes hommes, qui prétendaient n'avoir jamais eu, à l'état de liberté, les moyens nécessaires de lutter honnêtement pour l'existence, des métiers qui leur permettent aux lieux de relégation de gagner leur vie.²² » Des spécimens de produits confectionnés dans les ateliers ou dans l'isolement individuel n'en seront pas moins envoyés à l'Exposition universelle de 1889 à Paris et au Congrès pénitentiaire international de Saint-Petersbourg de 1890²³.

Une révolte se déclara le 8 octobre 1888, menée par un dénommé Triesman, dit « la terreur des Halles » : « Nous ne sommes pas des détenus ordinaires, déclara l'un d'entre eux ; nous refusons d'être soumis à la règle du silence et à la marche, et nous réclamons le droit au tabac. » Avant même l'intervention de la troupe qui avait été requise, trente-six meneurs, désignés comme des « souteneurs », se rendirent rapidement, le reste de la population carcérale n'ayant pas fait cause commune avec eux, et ils furent envoyés au quartier spécial d'indisciplinés de Nîmes. Deux détenus, qui occupaient les fonctions de prévôts, s'étant

spontanément portés au secours du directeur pendant l'affrontement, bénéficièrent d'une liberté conditionnelle. Cette mutinerie conduisit le directeur à demander aux autorités pénitentiaires la création d'un quartier spécial pour indisciplinés, qui furent désormais isolés sur place dans des cellules individuelles²⁴.

Au total, Landerneau avait accueilli mille neuf cents relégables²⁵, quand le ministre de l'Intérieur et des Cultes annonça, le 11 avril 1899, la fermeture, à compter du 1^{er} juillet suivant, de la maison centrale, à la suite du rapport présenté au nom de la commission du budget par M. Pierre Baudin. Selon *le Finistère*,

« après avoir insisté sur la nécessité d'une suppression d'une maison centrale au cours de l'exercice 1899 [...], le député du Cher avait expressément désigné la maison centrale de Landerneau [qui] est d'ailleurs celle dont la contenance la moindre, dont l'effectif est le moins élevé ; sa situation à l'extrémité du territoire rendait onéreuse la concentration des condamnés relégués venant de tous les points de la France. Tels sont du moins les motifs que l'administration supérieure invoque pour justifier cette suppression. »

Le directeur de l'administration pénitentiaire en informa le préfet du Finistère : « [...] L'effectif des détenus décroît depuis nombre d'années, et cette décroissance constante a eu pour conséquence la suppression successive de plusieurs maisons centrales. Depuis cinq ans, l'effectif total a diminué de plus de 2 000 détenus, et trois maisons centrales

²² Le géographe Augustin Bernard affirme dans sa thèse de doctorat (*L'archipel de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, 1894, 458 p.) que « les compagnies minières et les agriculteurs, qui acceptent très volontiers les forçats, se refusent à employer des récidivistes : les premiers sont des criminels d'occasion, les seconds des délinquants d'habitude. » Il précise que, « sauf de très rares exceptions, le récidiviste n'a appris, dans les prisons où il a passé une grande partie de son existence, que des métiers tout à fait inutilisables aux colonies : trier des chiffons, casser des noix, découper des boutons, confectionner des chaussons » ! Las de voir cette colonie servir de « dépotoir » à la métropole, Paul Feillet, son gouverneur de 1894 à 1902, ne cessa de réclamer la fermeture du « robinet d'eau sale » (M. PIERRE, *Le dernier exil. Histoire des bagnes et des forçats*, Paris, 1989, 192 p.).

²³ Parmi les créations sont signalés des « ouvrages de patience montés dans l'intérieur de bouteilles, des pendules en débris d'os provenant de la cuisine ou des ouvrages en mie pétrie, peinte et vernie ». Il se trouva même un détenu, Jules-Marie Dubois, pour consacrer un « livre-manuscrit de 766 pages à la locomotion aérienne » en 1897.

²⁴ C'est la loi du 5 juin 1875 qui avait défini le régime de la séparation individuelle, c'est-à-dire le régime « cellulaire ».

²⁵ Sur un échantillon de 1 000 relégables, 75 ont trouvé la mort à Landerneau, 764 ont été transférés dans différents dépôts avant leur transportation (Angoulême, La Rochelle, Rochefort, Saint-Martin-de-Ré ou Toulon), 68 ont achevé leur peine d'emprisonnement dans des centrales (Fontevault, en particulier), et 93 ont été remis en liberté ou reconduits aux frontières.

ont été supprimées²⁶. Une nouvelle suppression s'impose... » Au 1^{er} juillet, date officielle de fermeture, *le Finistère* précise que les murs de la prison abritent encore trois cent quarante relégués qui seront « dirigés, les uns vers le dépôt des forçats de Saint-Martin-de-Ré en attendant leur départ pour la Nouvelle-Calédonie, les autres sur les maisons centrales de Gaillon (Eure) et de Beaulieu (Corrèze), où ils vont terminer les peines auxquelles ils ont été condamnés. Dix relégables seulement ont été conservés à la maison centrale de Landerneau pour assurer l'entretien et la propreté de cet établissement [encadrés par] deux gardiens [...] »

Cette décision suscita un vif émoi à Landerneau, frappée par un fulgurant déclin démographique²⁷, et, lors d'une délibération du 27 avril, le maire Paul Le Callennec évalua ainsi le préjudice que sa ville était appelée à subir :

« L'établissement pénitentiaire, qui a reçu jusqu'à 600 détenus, faisait vivre à Landerneau environ 60 fonctionnaires ou agents représentant une population de 200 personnes, auxquelles il convient d'ajouter les 180 officiers, sous-officiers et soldats du détachement chargé de la garde, soit au total une population égale à 980 habitants. Il est juste de signaler que, si les détenus n'ont pas leur domicile légal à Landerneau [sic], leur présence dans cette ville n'en favorisait pas moins l'écoulement des produits agricoles des populations rurales avoisinantes qui se rendaient à Landerneau pour la fourniture des denrées nécessaires à la nourriture des détenus. »

Selon *le Finistère*, deux projets furent mis à l'étude, la maison centrale étant appelée soit à

servir de dépôt de forçats en remplacement du fort de Saint-Martin-de-Ré, « qui serait alors rendu au département de la guerre pour servir à la défense des côtes », soit à caserner un bataillon d'infanterie, « afin de donner satisfaction à un vœu souvent formulé par la municipalité de cette ville ». Le projet d'ouverture d'un « asile de sûreté pour aliénés criminels » dans l'enceinte de l'ancienne prison ayant suscité les protestations du conseil municipal, il fut décidé, à la faveur d'une convention signée entre le département de la Guerre et la municipalité le 8 février 1900, d'approprier les locaux, afin d'y loger un bataillon du 19^e de ligne, dont l'effectif devait être prélevé sur la garnison de Brest.

Épilogue

Le contrôleur Chagnard, à qui incombait la garde de l'établissement depuis le mois de novembre précédent, quitta la maison centrale le 8 mai 1900. À la suite de cette fermeture, la circonscription pénitentiaire de Landerneau fut supprimée, et les prisons du Finistère et des Côtes-du-Nord furent rattachées à la circonscription de Rennes. Il fallut attendre 1904 pour que deux compagnies du 19^e occupassent les bâtiments vacants qui reçurent jusqu'à huit mille hommes pendant la Première Guerre mondiale, avant de loger des familles menacées d'expulsion. Ils ne furent officiellement repris par l'autorité militaire qu'en 1932, quand la caserne prit le nom du colonel Paul Walwein Taylor, tué au Chemin-des-Dames, le 27 mai 1918, à la tête du 19^e régiment d'infanterie, dit « régiment des Bretons », établi à Brest au moment de la mobilisation. Le 48^e régiment d'infanterie vint y tenir garnison et, après avoir été occupée par les Allemands, puis par les FFI à la Libération, la caserne fut cédée à l'Éducation nationale en 1946. Combien d'élèves ont su que quelque 6 000 prisonniers les avaient précédés dans ces locaux ?

²⁶ Il s'agit d'Embrun (Hautes-Alpes) en 1893, d'Eysses (Lot-et-Garonne) en 1895 et d'Albertville (Savoie) en 1897. Ne subsisteront donc que Clairvaux (Aube), Loos (Nord), Nîmes (Gard) et Poissy (Seine-et-Oise).

²⁷ Entre 1881, date du maximum démographique, avec 9 078 habitants, et 1901, la ville a perdu 2 000 habitants, à la suite, en particulier, de la fermeture de la Société linière en 1891 (C. ABÉGUILÉ, « L'épopée de l'industrie », p. 118-142, dans J. KERHERVÉ et L. ÉLÉGOËT (dir.), *Histoire de Landerneau*, Morlaix, 2016, 224 p.).

Résumé

Créée par un décret de mars 1872, la maison centrale de force et de correction de Landerneau accueillit, dans un bâtiment appartenant à la Marine, trois populations différentes appelées à subir un emprisonnement de plus d'une année et de moins de cinq : d'abord, 1 125 condamnés des « affaires de la Commune » de Paris que lui envoyèrent les conseils de guerre et qui, à plusieurs reprises, s'insurgèrent contre le refus de l'administration pénitentiaire de leur concéder la qualité de prisonniers politiques en les assujettissant au travail ; puis, à partir de juin 1878, près de 3 000 condamnés « correctionnellement » pour divers délits de droit commun, et enfin, après la promulgation de la loi de mai 1885, 1 900 relégables, multirécidivistes présumés « incorrigibles », qui, avant leur transfert en Guyane ou en Nouvelle-Calédonie, achevaient de purger en métropole leur peine principale. Postérieurement à sa fermeture en juillet 1899, le conseil municipal landerneen obtint que l'établissement fût approprié pour loger un bataillon de ligne, avant que la caserne soit cédée à l'Éducation nationale en 1946.

Abstract

Founded by a by-law in March 1872, the Landerneau remand home housed, in a building belonging to the Navy, three different groups of people with prison sentences extending from one to five years: 1125 had been judged by councils of war for their participation in the Paris Commune, and repeatedly revolted as the penitentiary administration refused to consider them as political prisoners and forced them to work; then, after June 1878, nearly 3000 men sentenced by criminal courts for various common crimes, and after the May 1885 law was enacted, 1900 multirecidivists believed unamendable and who, before being deported to Guiana or New Caledonia, served their major sentence in France. After the prison was closed, in July 1899, the town council had the building adapted for the needs of a line battalion, the barracks being sold to the Ministry of Education in 1946.

Diverradur

Bet krouet dre zekred e miz meurzh 1872, toull-bah Landerne - galeou ha ti-kastiz war eun dro - a zegemere en eur batis, ar Verdeadurez o veza perhenn warnañ beteg neuze, tri rummad disheñvel a dud sañset beza dalhet eno ouspenn eur bloaz ha nebeutoh evid pemp bloaz. Da genta, 1 125 den kondaonet da heul « aferiou » Kumun Pariz, bet kaset di gant ar huzulioù brezel ; en em sevel a reas an dud-mañ meur a wech abalamour e veze nahet outo gand melestradur ar prizonioù kaoud ar statud a brizonidi bolitikel, hag a-ziwar ze e oant rediet da labourad. Da eil, diwar miz even 1878, tost da 3 000 den kondaonet gand al lezioù-kastiz evid gwall-daolioù boutin a bep seurt. Hag an trede rummad, goude ma oa bet embannet lezenn miz mae 1885, tud harluet, 1 900 anezo, bet kondaonet meur a wech, disuj da vad sañset, a oa red dezo echui e Bro-Frañs o amzer kastiz penna kent beza kaset da Wiana pe da Galedonia-Nevez. Goude ma oa bet serret an toull-bah e miz gouere 1899, e oa bet deuet a-benn Kuzul Ti-kêr Landerne da gaoud ar zavadurioù-ze da loja eur bataillon, a-raog na vefent gwerzet d'an Deskadurez Stad e 1946.

Les navires de la Société des Œuvres de Mer dans la Grande Guerre

par Jean-Yves Nerzic

La Société des Œuvres de Mer – « L'œuf de mer » suivant le « parler matelot » – a été fondée en 1894, à l'initiative de l'amiral Louis-Charles Lafont, avec pour mission de « porter les secours matériels, médicaux, moraux et religieux » aux marins à la mer, et plus particulièrement aux hommes du « Grand Métier », ceux qui pratiquaient la pêche de la morue dans les eaux de Terre-Neuve, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de l'Islande ou du Groenland. Pour administrer les navires-hôpitaux qu'elle allait armer, la Société constitua une compagnie de navigation maritime dont la marque était une croix rouge sur fond blanc avec, au quartier supérieur du guindant, les trois couleurs nationales.

Son premier navire, le *Saint-Pierre*, fut un trois-mâts goélette à huniers construit en 1896 par les Chantiers Buron de Saint-Malo. Jaugeant environ trois cents tonneaux, monté par un équipage d'une vingtaine d'hommes, il se perdit après quelques mois de mer seulement, en s'échouant sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve. Réalisés par le même

chantier¹, deux voiliers du même type entrèrent en service l'année suivante: le *Saint-Pierre II*, qui remplaçait son bateau-frère à Terre-Neuve, et le *Saint-Paul* (commandant Théophile Lacroix), destiné à l'assistance aux Islandais. S'étant échoué près de Reykjavik le 2 mai, le *Saint-Paul* fut remis à flot mais il dut retourner à Nantes pour réparations, écourtant ainsi une saison qui débutait à peine. Deux ans plus tard, le 2 avril 1899, alors qu'à terre on célébrait la messe de Pâques, il s'échoua sur la plage de Koteyar, toujours en Islande ; trois jours plus tard, tout espoir était perdu de le tirer de ce mauvais pas mais son équipage avait été sauvé.

Malgré ces deux désastres, la Société se développa rapidement grâce aux efforts inlassables

¹ Plus tard, racheté et renommé Chantier François Gautier et Fils, il construira les deux grands navires d'exploration polaire du commandant Charcot, le *Français*, trois-mâts goélette à huniers, en 1903, et le *Pourquoi-Pas ? IV*, trois-mâts barque mixte, en 1907.

du lieutenant de vaisseau Bernard Bailly et de ses frères, Emmanuel et Vincent-de-Paul, tous deux révérends pères assomptionnistes. Reconnue d'utilité publique par un décret en date du 7 décembre 1898, elle arma encore trois navires avant la Grande Guerre : le *Saint-François-d'Assise*, la *Notre-Dame-de-la-Mer* et la *Sainte-Jehanne*.

Mis à l'eau en décembre 1900 aux Chantiers de La Brosse et Fouché de Nantes, le *Saint-François-d'Assise* était un beau trois-mâts goëlette à huniers dont la coque en acier jaugeait environ six cents tonneaux. Monté par un équipage d'une vingtaine d'hommes, il avait une capacité hospitalière de quarante lits et disposait de la TSF ; en revanche, il était équipé d'une médiocre machine à vapeur de 300 CV qui ne lui permettait pas de donner plus de huit nœuds. Le *Saint-Pierre II* ayant été vendu à un armateur saint-pierrais en 1905, malgré le handicap de sa vitesse limitée, il assura l'assistance, de mars à septembre, tant aux Terre-Neuvas qu'aux Islandais, seul jusqu'à l'arrivée du renfort que constitua la *Notre-Dame-de-la-Mer*, ex-*Occident* en 1911. Ultime voilier armé par la Société, il fut mis en réserve l'année suivante, après douze rudes campagnes sur les Bancs. Le nouvel arrivant, un ancien chalutier à vapeur de 450 tonneaux construit en 1908 par les Ateliers et Chantiers de Bretagne², venait d'être transformé en navire-hôpital d'une capacité de quatorze lits et équipé de la TSF. La Société passa ensuite commande, toujours au même constructeur, d'un second navire, la *Sainte-Jehanne*. Lancée en mars 1914, construite en acier et jaugeant huit cent quarante tonneaux, elle était qualifiée de « goëlette mixte » bien que sa propulsion fût entièrement mécanique, sa machine à vapeur à triple expansion de 650 CV lui permettant d'atteindre onze nœuds. Montée par un équipage d'une trentaine d'hommes, d'une capacité hospitalière de trente-deux lits,

équipée bien sûr de la TSF, elle appareilla pour sa première campagne en mai 1914.

Les deux navires en activité furent réquisitionnés tout au début des hostilités mais, comme ils étaient loin de posséder les caractéristiques requises par la Marine nationale pour servir au profit du service de santé, ils furent armés en patrouilleurs auxiliaires, armés d'un canon de 47. Commandée par le lieutenant de vaisseau Armand Mahéas, un ancien commandant du *Saint-François-d'Assise* dans les années 1907-1909, la *Sainte-Jehanne* fut affectée à la division des chalutiers armés de la Manche, unité créée *ex nihilo* en août 1914 par le capitaine de vaisseau de Jean Merveilleux du Vignaux, dont elle porta le guidon. Le 30 mars 1915, dans le pas de Calais, elle tenta d'aborder un sous-marin naviguant en surface ; celui-ci, très probablement l'U-37 (KL³ Erich Wilcke), plongea et s'en tira sans dommage bien que la une de tous les journaux de l'époque affirmât que le valeureux patrouilleur l'avait bel et bien coulé ! La *Notre-Dame-de-la-Mer* (lieutenant de vaisseau Ferret) fut affectée à la station de Saint-Jean-de-Luz, où elle ne signala ni en bien, ni en mal. Enfin, un an plus tard, le *Saint-François-d'Assise* fut à son tour réquisitionné mais, malgré ses limites bien connues, il le fut comme navire-hôpital car, avec la campagne de Gallipoli, l'évacuation par mer des blessés et des malades était devenue un problème crucial. C'est son épopée que nous allons tenter de broser.

*

* *

Militarisé à Nantes, le *Saint-François-d'Assise* fut désigné pour servir en Méditerranée par une circulaire parue au *Journal officiel* du 4 septembre 1915 :

² Ayant changé de propriétaires, les Chantiers de La Brosse et Fouché avaient également changé de nom.

³ KL : Kapitänleutnant zur See, lieutenant de vaisseau dans la marine impériale allemande.

« Le vapeur *Saint-François-d'Assise* est inscrit sur la liste des bâtiments-hôpitaux de la Marine nationale. Au point de vue administratif, ce navire sera rattaché au groupe *Goliath-Shamrock*. »

Réunis en une seule et même unité comptable, ces deux bâtiments⁴ servaient de base à un service tout nouvellement créé (SHD Vincennes. SS B 1. Mission Goliath. Direction du port de Sedd-Uhl-Bar. Bases de Ténédos et de Mytilène) et placé sous les ordres directs du vice-amiral Dominique Gauchet, commandant l'escadre des Dardanelles : le « Service de débarquement et de communication de rade pour le Corps expéditionnaire d'Orient ». Commandé par le capitaine de vaisseau Jules Robez-Pagillon, il était chargé d'organiser le transport du Corps expéditionnaire d'Orient – un peu plus de dix-huit mille hommes dont plus de quatre cent cinquante officiers, au moins cinq mille chevaux, mille deux cents voitures, l'artillerie de campagne avec cinq cents coups par pièce – et de lui fournir le soutien nécessaire pour subsister pendant les quinze premiers jours suivant sa mise à terre en presqu'île de Gallipoli.

Pendant les violents combats qui ensanglantèrent la Turquie d'Europe, les blessés et les malades, qui se comptèrent rapidement par milliers, devaient attendre leur évacuation sur les plages voisines du cap Helles. Feu de l'ennemi permettant, les hommes grièvement blessés étaient embarqués directement à

bord de navires-hôpitaux⁵ dans l'espoir de réduire les temps de transit et de hâter leur admission dans les hôpitaux métropolitains de Toulon et de sa région. Ceux qui étaient moins touchés et les malades étaient transportés dans l'île de Lemnos (aujourd'hui Limnos) où ils recevaient les premiers soins dans les différents établissements hospitaliers qui y avaient été installés, dont le *Charles-Roux*, paquebot de la Compagnie générale transatlantique, la « Transat », réquisitionné comme hôpital chirurgical flottant. Ils étaient ensuite conduits à Bizerte ou à Toulon par les mêmes navires-hôpitaux, au rythme d'environ six mille hommes par mois.

Commandé par l'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Joseph Le Tincuff, qui en avait été précédemment second-capitaine, le *Saint-François-d'Assise* avait quitté Nantes le 4 octobre 1915 et, après un bref passage à Bizerte le 21, il était arrivé le 26 à Moudros, port principal de l'île, où il fut affecté au groupement de navires chargé du transport médical entre les plages du front et l'île. Il exécuta ce service jusqu'à l'évacuation totale de la presqu'île de Gallipoli, au début du mois de janvier 1916, les derniers survivants du Corps expéditionnaire d'Orient encore en état de combattre ayant été transférés directement à Salonique (aujourd'hui Thessaloniki) où l'Armée d'Orient montait en puissance. Ayant perdu sa raison d'être, le groupe *Goliath-Shamrock* fut dissous : le *Goliath* retourna à son ancien métier et le *Shamrock* fut remorqué à Salonique où il fut employé à la fois comme navire-atelier et comme pourvoyeur d'eau. Le *Saint-François-d'Assise*, dont on ne savait que faire à Salonique, fut envoyé à Corfou.

Pourquoi à Corfou, peut-on se demander ? Un bref retour en arrière est en effet nécessaire pour

⁴ Le *Goliath* (lieutenant de vaisseau Jean-Baptiste Thévenard) était un remorqueur de haute mer de 1 450 CV, lancé en 1903 par les chantiers Penhoët de Saint-Nazaire ; long de 52 mètres, il déplaçait 1 150 tonnes. Le *Shamrock* était un transport mixte de 5 400 tonnes, type *Annamite*, lancé en 1878 par les Forges et Chantiers de la Méditerranée à Gravelle, près du Havre. En 1914, sa machine de propulsion avait été remplacée par une usine de distillation d'eau de mer, ce qui lui ôtait toute autonomie mais le rendait capable de fournir plus de deux cents tonnes d'eau douce par jour.

⁵ Quatre paquebots réquisitionnés, la *Bretagne II* de la « Transat », le *Canada* de la Compagnie française de navigation à vapeur Fraissinet & Cyprien Fabre, le *Ceylan* et le *Tchad* de la Compagnie des chargeurs réunis, et deux bâtiments de la Marine nationale, le *Duguay-Trouin* et le *Bien Hoa*.

éclairer la situation dramatique qui avait conduit à lui donner cette nouvelle affectation. Par deux fois, en septembre et en décembre 1914, les troupes austro-hongroises avaient tenté de prendre Belgrade en traversant le Danube venant du nord et, par deux fois, elles avaient été repoussées car, concentrant ses forces face à l'avance russe en Galicie, François-Joseph I^{er} n'avait jamais pu leur fournir les renforts dont elles avaient besoin pour réussir leur percée ; depuis, massées sur la rive gauche du fleuve, elles attendaient le moment propice pour reprendre l'offensive. L'entrée en guerre de la Bulgarie, le 5 octobre 1915, ayant renversé le rapport de force, elles repassèrent à l'attaque dès le lendemain. Huit jours plus tard, tel un « coup de poignard dans le dos », l'assaut des troupes bulgares venant du sud entraîna la chute de la ville. Le roi de Serbie, Pierre I^{er}, son fils, le prince héritier Alexandre qui assurait à la fois la régence du royaume et la conduite des opérations depuis le mois de juin 1914, son gouvernement et son armée durent chercher leur salut dans une fuite éperdue, dans laquelle ils furent suivis par une population hétéroclite de réfugiés, hommes et femmes, des Serbes, des Monténégrins et même quelques milliers de prisonniers austro-hongrois. Le roi Ferdinand I^{er} de Bulgarie leur ayant, bien sûr, refusé l'entrée de la province macédonienne du Pirin qu'il avait annexée lors de la seconde guerre des Balkans, ils furent contraints de traverser l'Albanie, le rude « Pays des Aigles », où plus de dix mille d'entre eux périrent avant d'atteindre la mer. Totalement désorganisés et démunis de tout, les rescapés n'espéraient plus rien que d'un secours extérieur. Les Alliés se devaient donc d'apporter immédiatement le ravitaillement nécessaire à la survie de ces centaines de milliers de malheureux puis de les transporter aussi promptement que possible hors d'une région qui, placée sous la menace directe de l'ennemi, constituait plus une nasse qu'un refuge.

Dans les jours qui suivirent, une trentaine de petits cargos et plusieurs bâtiments de guerre

débarquèrent des vivres et des médicaments sur les plages albanaises ; il y en aurait eu pour vingt-cinq mille tonnes suivant certains observateurs. Fr.-M. Le Roux, quartier-maître canonnier du *Châteaurenault*⁶ (capitaine de frégate Henry du Crest de Villeneuve) rapportait ainsi cette affaire :

« Mon bateau a débarqué presque tous les vivres pour les soldats serbes. On n'a gardé pour nous que le nécessaire. Les pauvres soldats en avaient bien besoin. Ils n'en pouvaient plus ; exténués, il n'était pas rare de trouver des hommes morts dans les chalands qui les avaient pris, vivants, sur le transport pour les mener de terre. Le soir, on voyait leurs feux de bivouac tout autour de la rade. À présent, tous les jours il arrive des bateaux avec des vivres ; un croiseur avait plus de deux cents bœufs. À mon bord on a fait un don de tabac, et on a ramassé dans les quatre cents paquets⁷. »

Il ne s'agissait là que d'une bouffée d'oxygène, vitale certes, mais très insuffisante : il fallait maintenant organiser l'évacuation générale. Pour exécuter cette titanesque opération d'assistance humanitaire, on rassembla une extraordinaire armada composée d'une vingtaine de paquebots⁸, avec autant de cargos et six navires-hôpitaux, dont encore le *Tchad*. Soixante-dix bâtiments de guerre et navires auxiliaires assureraient la protection de la zone.

⁶ *Châteaurenault*, croiseur léger de 1^{re} classe dit « croiseur corsaire », admis au service en 1902 ; 8 200 tonnes, 23 nœuds ; armement : II de 164, VI de 138, XII de 65.

⁷ *Patro*, n° 74, 25 février 1916. Le *Patro* était une publication hebdomadaire qui servait d'organe de liaison entre les anciens membres du patronage Saint-Joseph de Ploudalmézeau (Finistère). Son directeur et rédacteur en chef, l'abbé R. Cardaliaguet, y publiait les extraits des lettres que ces anciens patronnés, dispersés par la guerre, lui adressaient très scrupuleusement.

⁸ Pour la France, il y avait le *Chili*, le *Dumbéa*, le *Memphis*, le *Natal*, le *Néra* de la Compagnie des messageries maritimes, les « MesMar », l'*Arménie* de la Compagnie de navigation Paquet, la *Lorraine II* et la *Savoie II* de la « Transat » et le *Plata* de la Société générale de transports maritimes à vapeur.

Il fallait d'abord qu'on leur trouvât une destination qui fut hors de la zone de combat de l'Adriatique sans être trop éloignée de Salonique, futur lieu d'engagement de ces troupes. N'ayant rejoint les Alliés que le 23 mai 1915, l'Italie en avait déjà accueilli quelques milliers mais ne souhaitait pas en recevoir d'autres. La France avait annoncé qu'elle recevrait des militaires gravement blessés à Bizerte ou à Marseille, peut-être jusqu'à vingt mille, et quelques milliers de civils à Marseille ou en Corse. Négligeant à la fois la neutralité provisoire du royaume de Grèce proclamée en août 1914 par Constantin I^{er} et la neutralité perpétuelle reconnue à Corfou par le traité de Londres du 14 novembre 1863, les Alliés choisirent comme refuge cette île dont les hommes du vice-amiral Paul-Louis Cocheprat prirent possession le 11 janvier 1916. Le Tincuff et ses officiers – l'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Dubouchet, son second, et le médecin de 1^{re} classe Lasserre – voyaient avec intérêt que leur *Saint-François-d'Assise* allait être intégré au sein des moyens techniques du service de santé qui allaient être déployés dans la zone, mais ni eux ni personne ne pouvaient imaginer un instant la tâche qui allait lui être assignée.

Pour des raisons opérationnelles et techniques, à leur arrivée les rescapés étaient débarqués sur l'îlot de Vido, caillou ne disposant d'aucune facilité et dont la superficie ne dépassait guère un kilomètre carré, situé à l'entrée de la rade de Kerkira, capitale de l'île de Corfou. Vido fut immédiatement surnommé « l'îlot de la mort », ce qui n'empêcha pas le personnel du service de santé de la Mission militaire française près l'armée serbe d'y aménager, sans perdre un instant, le site destiné à l'établissement d'un hôpital de campagne. L'*Ernest-Renan*⁹ (capitaine de vaisseau Léon Bagay),

qui avait participé à la prise de Corfou, étant revenu sur rade le 30 janvier, ses moyens techniques furent mis à contribution pour installer deux pompes afin d'utiliser les quelques puits existants sur l'îlot.

Dans des conditions souvent périlleuses, les paquebots multipliaient les rotations ; à ce titre, l'activité du *Memphis* (capitaine au long cours Marie-Amédée-Maurice Carré) peut être donnée en exemple. Entre le 29 janvier et le 12 février, il réalisa quatre voyages, entre Durazzo et Corfou, au cours desquels il transporta sept mille cent vingt-quatre hommes. Bombardé, sans subir de dommages, par des avions autrichiens le 6 février, il sauta sur une mine le mercredi 16, jour de la Saint-Guillaume (était-ce un pur hasard ?), à quelques milles dans le nord-ouest de son port albanais d'embarquement ; l'épave fut remorquée par le chalutier armé *Pétrel II* (enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Marcel Couillaud) jusqu'à l'entrée du port où elle coula le 19 ; il y eut cinq victimes, le reste de l'équipage étant rapatrié le 19 par le torpilleur d'escadre *Commandant-Bory* (lieutenant de vaisseau Charles Carrel). Le commandant du paquebot et son médecin, le docteur Alphonse Charpine, qui avait été brûlé aux deux mains, furent faits chevaliers de la Légion d'honneur, le navire fut cité à l'ordre de l'armée :

« A contribué à l'évacuation de l'armée serbe de Durazzo à Corfou sous la menace des sous-marins, des avions autrichiens et des mines. A essuyé un bombardement d'avions le 6 février 1916 à Durazzo et a touché le lendemain [*sic*] une mine qui a tué cinq hommes d'équipage. A été échoué à Durazzo. Son équipage n'a cessé de montrer les plus belles qualités de courage et d'énergie. 26 avril 1916¹⁰. »

Le 5 février, quarante mille soldats serbes et monténégrins étaient déjà arrivés à Vido. Voici comment un professionnel de santé, le médecin principal de la marine Eugène Prigent, médecin

⁹ *Ernest-Renan*, dit le « *Renan* », croiseur cuirassé, prototype de sa classe, admis au service en 1910 ; 13 730 tonnes, 24 nœuds ; armement : IV de 194, XII de 164, VI de 75, XII de 65 et II TLT de 450.

¹⁰ *Encyclopédie des Messageries maritimes* (en ligne), entrée « *Memphis* ».

major du *Renan*, pouvait évaluer leur situation, ainsi qu'il le rapportait dans son *Journal*:

« Chaque jour arrivent par les transports de nouveaux groupes venant grossir le nombre des assistés. Ils sont là, huit à dix mille. Sont-ce des hommes ? Le spectacle est navrant, la vision horrible. La misère de ces martyrs dépasse tout ce que l'on pourrait imaginer. Presque tous sont des jeunes gens qui ont dû fuir avec l'armée, avant même d'avoir pu combattre. Ce sont de véritables squelettes couverts de haillons, torturés par la vermine, la faim, les souffrances. [...] Tout a été mis en œuvre pour permettre de faire à ces malheureux des distributions de pain et de viande. Il leur faudrait des soins, mais le personnel, les locaux, les ressources manquent. [...] Une chose m'a plus douloureusement frappé. Au milieu de ces troupes affamées, déguenillées, agonisantes, les officiers circulant plein de santé apparente, dans des tenues impeccables, contrastaient singulièrement avec la misère de leurs hommes¹¹. »

Le dénuement de ces malheureux était dramatique, « il en mourait quotidiennement plus de cent cinquante », notait encore E. Prigent qui ajoutait : « Chaque jour les cadavres recueillis sont embarqués sur un bateau affecté à ce service et immergés au large des îles grecques ».

Pendant quatre mois, ce poignant service – sans doute la tâche la plus ingrate jamais attribuée à un bâtiment de la Marine nationale – fut assuré par le *Saint-François-d'Assise*. Embarqués nus, leurs vêtements ayant été incinérés pour tenter de limiter les risques de contagion, les cadavres des soldats serbes et monténégrins collectés dans les îlots de Vido et du Lazaret, ou au campement établi pour les convalescents à Govino (aujourd'hui site de la marina de Gouvia) étaient jetés à la mer, à trois heures de route de Kerkira ; le *Saint-François-d'Assise* allant généralement à la voile, comme le précisait son commandant, cette fosse commune marine se trouvait donc au cœur du détroit, large de moins d'un nautique

dans sa partie nord, qui sépare l'île du continent, à proximité des plages albanaises et grecques.

Comment, en temps de paix comme en temps de guerre, des êtres humains pouvaient-ils survivre à de telles horreurs car, certes avec un autre équipage, le *Saint-François-d'Assise* avait déjà vécu des instants abominables comme le rapporte l'abbé J.-M. Grossetête dans son ouvrage, *La Grande Pêche de Terre-Neuve et d'Islande*:

« Le 19 septembre 1902, le *Saint-François-d'Assise* quittait Saint-Pierre, ramenant en France un convoi de 50 hommes, malades ou convalescents. Dans ce lamentable cortège, toutes les souffrances humaines étaient représentées. On y voyait : des infirmes, des tuberculeux, des convalescents du scorbut ou de la fièvre typhoïde, des estropiés les bras en écharpe, un petit mousse de seize ans amputé de la jambe, un saleur dont la main avait été déchiquetée par l'explosion d'un pierrier, le second d'une goélette la figure à demi brûlée, presque aveugle, deux hommes atteints de démence, des malheureux rongés par d'effroyables ulcères, toutes les misères d'une salle d'hôpital à côté des plaies d'un champ de bataille¹². »

Le 13 février, un cargo arriva avec à son bord l'hôpital de campagne n° 2 venant de Moudros que l'on débarqua immédiatement : quatre-vingts tonnes de matériel, dont mille deux cents lits, des tentes et, surtout, du personnel médical – cinq médecins, deux officiers d'administration, un pharmacien, soixante-cinq infirmiers. Le 23, un complément de matériel, dont mille cinq cents lits, arrivait de France. Un service régulier d'embarcations avait été établi à partir de Vido, vers la ville, vers l'îlot du Lazaret, où étaient installés des abris de fortune destinés aux hommes mis en quarantaine, et vers l'anse de Govino.

¹¹ *Journal* du médecin principal Eugène Prigent (collection privée, Brest).

¹² Abbé J.-M. GROSSETÊTE, *La Grande pêche de Terre-Neuve et d'Islande*, Rennes, 1921, p. 218.

La cadence des transports entre les ports albanais et Corfou s'étant encore accélérée, il en était arrivé cent dix mille le 11 février, cent trente-six mille le 20. L'évacuation se termina, au début de mars, par le transport de la cavalerie serbe, treize mille hommes et vingt mille chevaux, mission pour laquelle ils reçurent l'appoint du navire-écurie britannique *Eloby*.

Le 19 mars 1916, Le Tincuff fit un compte rendu général de ses activités au contre-amiral commandant la division navale de Corfou :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le *Saint-François-d'Assise*, construit en 1900, possède une chaudière de même date, ayant subi plusieurs placages.

« Depuis le 7 décembre 1915, elle n'a pas été piquée ; les autels sont à refaire, les boîtes à fumée à visiter, toute la robinetterie ainsi que le guindeau. La chauffe est devenue très dure.

« Amiral, afin de continuer la mission qui m'était dévolue, j'ai voulu que le *Saint-François-d'Assise* allât jusqu'au bout – sans faire de charbon – avant d'entreprendre les réparations indispensables, dès le premier avril.

« J'ai l'honneur, Amiral, de porter à votre connaissance que j'ai immergé jusqu'à ce jour, tant dans le sud que dans la partie nord de Corfou, près de quatre mille cadavres serbes. »

Dans une seconde lettre, datée du même jour, il rapporta un incident survenu le matin même : gêne à appareillage de Kerkira par le *Miquelon*, caboteur réquisitionné, il s'était échoué, mauvais pas dont il s'était apparemment bien tiré. Le 3 mars, il avait déjà abordé, sans gravité, le chalutier armé *Gloire-de-Marie*, patron maître-pilote Quillivic.

Grâce aux efforts multipliés de tous, la situation s'améliora progressivement : fin mars, il ne se produisait plus que vingt décès par jour ! Dans son *Journal*, E. Prigent précisait :

« Le malade, à son arrivée, est l'objet d'un premier examen : on lui délivre une fiche et on le dirige sur une première tente où il est déshabillé, lavé, épouillé ; les vêtements sont incinérés. L'homme sort de là revêtu

des pieds à la tête de vêtements neufs ou, suivant le cas, enveloppé dans une couverture, placé sur un cadre pour être transporté dans une des salles où l'attend un lit qui, tout primitif qu'il soit, ne réalise pas moins, pour ces malheureux, le maximum du confort, pour le moment. »

Les pertes subies par les Alliés lors de cette évacuation furent minimes en regard de l'envergure de l'opération. En plus du *Memphis*, qui avait sauté sur une mine mouillée par l'UC-12 (OL Eberhard Fröhner), la France avait perdu deux patrouilleurs auxiliaires, le caboteur *Jean Bart II* (second maître Bocage), de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, torpillé par le sous-marin autrichien U 4 (LL Rudolf Singule) au large de Durazzo faisant dix-huit disparus, et le chalutier *Ginette* (premier maître Alain), de La Rochelle, qui sauta sur une mine mouillée au large de Corfou par l'UC-14 (OL Franz Becker), faisant deux morts, dont le commandant. L'Italie perdit deux transports, le *Citta di Palermo* et le *Monzone*, trois caboteurs qui avaient servi au ravitaillement sur les plages, ainsi que le navire-hôpital *Marechiaro*, coulé le 21 février par une autre mine mouillée par l'UC-12 ; le millier de blessés serbes qu'il transportait fut sauvé. Le Royaume-Uni perdit huit harenguiers, des *drifters*, armés.

Au début d'avril, leurs hommes soignés et entraînés, puis équipés, pourvus d'uniformes et d'armement, les six divisions de l'armée serbe reconstituée étaient prêtes à partir pour Salonique. Le contre-amiral Lucien Lacaze, ministre de la Marine, félicita le contre-amiral commandant supérieur sur rade à Corfou : « L'action énergique et rapide que vous avez entreprise après avoir forcé les décisions du prince de Serbie est le meilleur gage de réussite de cette opération, qui doit avoir le caractère d'un véritable enlèvement, à terminer avant la fin du mois [de mai]¹³. » Le 30 mai, plus de cent trente mille

¹³ Serv. hist. Défense, Vincennes, carton SS B e 1, commandant supérieur à Corfou.

hommes avaient déjà rejoint l'armée d'Orient, sans avoir déploré la moindre perte. L'hebdomadaire *J'ai vu* citait sans le nommer un journaliste britannique qui avait écrit : « Le sauvetage de l'armée serbe alors vouée à une fin certaine, qu'elle résultât de la famine ou de sa capture, puis sa résurrection couronnée par sa reprise du combat constituent l'un des plus remarquables succès de la puissance navale pendant la Grande Guerre¹⁴. »

En juin, Joseph Corolleur, matelot fusilier du *Quinet*¹⁵ (capitaine de vaisseau Jacques Boissière) notait : « La compagnie de débarquement a défilé devant le prince héritier de Serbie qui va quitter l'île, où il ne reste plus qu'un peu de matériel¹⁶ ». En août, Jean Ménez, matelot de la *Lorraine II*, rapportait : « Le Prince de Serbie a embarqué sur le... [nom masqué pour raison de censure] pour assister à des tirs de nuit très bien réussis comme d'habitude. On a eu bataille de confettis, débarquement sur la côte d'A... [*idem*], etc.¹⁷ ». En décembre, Jean Gourvennec, matelot fourrier du *Tchad*, exprimait sa crainte de ne jamais voir partir le dernier soldat serbe : « Ça n'en finit plus, ces listes de noms en *itch* [...]. Le temps est affreux depuis un mois [...]. Mais ne pas pouvoir rester sur sa couchette sans être amarré, manger arcbouté, l'assiette d'une main le quart de l'autre, ce n'est pas drôle [...]. Les boches

ont coulé deux navires-hôpitaux¹⁸ : la dernière des lâchetés. Ils ne sont pas à un crime près¹⁹. »

Le Tincuff fut inscrit au tableau de chevalier de la Légion d'honneur en mai 1916 : « [Commandant du navire-hôpital *Saint-François-d'Assise*] il exerce des fonctions particulièrement pénibles avec un dévouement et une énergie inlassable ; a maintenu le moral de ses hommes dans des conditions particulièrement douloureuses ; a été lui-même atteint d'une maladie très grave ». Il reçut la croix sur son lit d'hôpital, où il avait failli mourir du typhus exanthématique. Déjà chevalier de l'ordre, Lasserre fut mis au tableau d'avancement pour le grade de médecin principal « pour services exceptionnels rendus lors du débarquement à Corfou de l'armée serbe » ; il fut promu en décembre 1917.

Le *Saint-François-d'Assise* fut rayé de la liste navires-hôpitaux le 3 août 1916, mais ses aventures ne s'arrêtèrent pas là.

*

* *

L'évolution de la situation au Proche-Orient avait conduit les Alliés à y conduire deux opérations à dominante maritime visant à assurer la protection du canal de Suez : le blocus de la Syrie, essentiellement

¹⁴ *J'ai vu*, n° 84, 24 juin 1916.

¹⁵ *Edgar-Quinet*, dit le *Quinet*, prototype de sa classe, la dernière des croiseurs cuirassés français, admis au service en 1911 ; 13 650 tonnes, vitesse 23 nœuds ; armement : XIV de 194, XX de 65, VIII de 47 et II TLT de 450.

¹⁶ *Patro*, n° 94, 20 juin 1916.

¹⁷ *Patro*, n° 103, 15 août 1916.

¹⁸ À cette date, deux navires-hôpitaux avaient effectivement été délibérément torpillés et coulés en mer Noire : le russe *Vpered* et le français *Portugal*, paquebot des Messageries maritimes bloqué là par la fermeture des Détroits et réquisitionné au profit de la marine russe. Dix autres furent plus tard délibérément torpillés, dont cinq coulèrent (†) : en Méditerranée occidentale, le *Cordova†* (Italie) et le *Dover Castle†* (Grande-Bretagne) ; en Atlantique, Manche et mer du Nord, les britanniques *Asturias* (à deux reprises), *Gloucester Castle*, *Guilford Castle*, *Lanfranc†*, *Renv†*, le canadien *Llandovery Castle†* et l'australien *Warilda†*. Sur l'ensemble du conflit, huit navires-hôpitaux touchèrent des mines et cinq coulèrent (†) : en Méditerranée, les britanniques *Britannic*, ex-*Gigantic†*, *Braemar Castle*, *Goorkha* et l'italien *Marechiaro†* ; en Atlantique, Manche et mer du Nord, les britanniques *Anglia†*, *Galeka†*, *Salta†* et *Glenard Castle* (à deux reprises).

¹⁹ *Patro*, n° 119, 5 décembre 1916.

tenu par la 3^e escadre française, et la surveillance de la mer Rouge que la Marine nationale partageait avec la Royal Navy. La France faisant feu de tout bois, le *Saint-François-d'Assise* fut alors transformé en patrouilleur auxiliaire, armé d'une pièce de 47. Il fut également rebaptisé *Le Saint*, mais *Le Saint* en langue arabe, El Hadj et ce n'était pas un hasard : voici la raison du choix de ce nom évocateur.

Largement soutenu par le gouvernement britannique et assisté par ses nombreux agents – T. E. Lawrence n'était pas encore là mais il n'était pas loin – l'émir Hussein Ibn Ali, grand chérif de La Mecque depuis 1908, avait soulevé le Hedjaz au printemps 1916 et, le 8 juin, il avait proclamé son indépendance vis-à-vis du sultan de Constantinople. Le 16, avec le concours de croiseurs britanniques, il avait fait tomber Djeddah, rouvrant ainsi la route de la ville sainte. Habile négociateur, à la fois président du Conseil et ministre des Affaires étrangères depuis octobre 1915, Aristide Briand vit immédiatement l'intérêt qu'il pourrait tirer d'un rapprochement avec Hussein, autant pour éviter d'être évincé de la région par le Royaume-Uni que pour montrer aux musulmans des colonies nord-africaines la bonne volonté de la France en rétablissant le Hadj, le pèlerinage des lieux saints qui n'avait pu avoir lieu les deux années précédentes. Pour établir des liens formels avec le nouveau pouvoir, il allait lui adresser une mission représentant le gouvernement français et l'État prendrait à sa charge les frais de transport des pèlerins qui l'accompagneraient.

Le 2 septembre 1916 appareillèrent de Marseille, l'*El Hadj* (lieutenant de vaisseau Vincent), à bord duquel se trouvait la mission militaire française en Égypte et au Hedjaz²⁰, et

le *D'Estrées*²¹ (lieutenant de vaisseau François-Marie Jourdan de La Passardière) qui transportait les personnalités politiques, dont le chef était Si Kaddour ben Ghabrit²². Ils avaient été rejoints par l'*Orénoque*²³ (capitaine au long cours Bernard Jacq) qui arrivait de Casablanca avec un contingent de plusieurs centaines de Marocains. Après avoir fait escale à Alger et Tunis, où ils embarquèrent d'autres pèlerins, le groupe arriva le 25 septembre à Djeddah. L'*Orénoque* en repartit le 17 octobre, ramenant six cents passagers dans leurs pays d'origine ; grâce aux mesures de sécurité et aux précautions sanitaires rigoureuses qui avaient été prises, il n'y avait eu aucune perte.

L'*El Hadj* et le *D'Estrées* furent ensuite conservés en mer Rouge. Affecté à l'escadrille de torpilleurs de la division navale de Syrie, l'*El Hadj* assura la liaison entre Djeddah et Port-Saïd jusqu'à la fin de l'année 1916. Un détachement franco-britannique ayant été mis à terre pour protéger la route reliant Djeddah à La Mecque, le *D'Estrées* fut gardé à Djibouti, prêt à lui apporter un soutien-feu ; il fut aussi provisoirement placé sous le commandement du vice-amiral Wemyss pour faire face à la menace

²¹ *D'Estrées*, prototype de la dernière classe des croiseurs protégés français, admis au service en 1899 ; 2 500 tonnes, vitesse 21 nœuds ; armement : II de 140, IV de 100, VIII de 47 et IV TLT de 450. Il avait croisé le *Saint-François-d'Assise* à plusieurs reprises, d'abord sur les Bancs quand, en 1911-1912, commandé par le capitaine de frégate Prouhet, il était affecté à la station navale de Terre-Neuve et d'Islande, puis en 1915-1916 à Corfou, lors des opérations de sauvetage de l'armée serbe.

²² Né vers 1868 à Sidi-bel-Abbès (Algérie), Si Kaddour ben Ghabrit avait été conseiller pour la législation musulmane et interprète officiel au sein de l'administration du protectorat français au Maroc ; directeur de la grande mosquée de Paris de 1920 à 1954, il était surnommé « le plus parisien des musulmans ».

²³ *Orénoque*, paquebot-poste de la Compagnie des messageries maritimes lancé en 1874 ; 3 700 tjb, 125 mètres de long, vitesse 14 nœuds. Réquisitionné en 1915 comme transport, armé d'un 47 à l'avant, équipé de la TSF.

²⁰ La mission comprenait deux éléments : celui qui était destiné à opérer en Égypte était commandé par le lieutenant-colonel Édouard Brémont, l'autre, composé exclusivement d'officiers musulmans, devait s'établir en Arabie, avec une base arrière à Djeddah.

que le croiseur auxiliaire SMS *Wolf* (FK²⁴ Karl August Nerger), opérant en corsaire, faisait peser sur l'océan Indien. Jean Corolleur, quartier-maître chauffeur à bord de ce croiseur, frère de Joseph Corolleur, matelot fusilier du *Quinet* écrivit :

« Le 14 novembre 1916 : « ... un détachement protège les chrétiens de Djibouti contre les musulmans révoltés. Nous avons convoyé les Russes d'Arkhangelsk. Nous avons vu Salonique. Puis la mer Rouge. Et maintenant, x ... » ; le 28 : « ... des musulmans d'Abyssinie voulaient, dit *La Croix*, massacrer tous les chrétiens et ceux-ci l'ont trouvé mauvaise et, à un contre huit, ont flanqué la pile aux bourreaux²⁵. »

Au printemps 1917, cette fois de conserve avec le paquebot *Néra*²⁶, alors commandé par le

capitaine au long cours Carré, l'ancien commandant du *Memphis*, l'*El Hadj* effectua une autre rotation sur Djeddah, transportant toujours des pèlerins se rendant à La Mecque. Leur nombre était beaucoup plus faible car, d'après de nombreux témoignages, cette tentative politico-religieuse ne porta guère de fruits.

Ayant finalement traversé la tourmente sans grands dommages, nos trois navires furent rendus à la Société à l'issue du conflit. La *Notre-Dame-de-la-Mer* fut vendue pour la démolition en 1920. La *Sainte-Jehanne* fut remise en état par l'arsenal de Brest et, rebaptisée *Sainte-Jeanne-d'Arc* en mars 1921, elle reprit sa mission sur les Bancs ; désarmée en 1932, elle fut vendue, également pour la démolition, trois ans plus tard. Le *Saint-François-d'Assise* fut gardé en service jusqu'en 1924, puis vendu à l'armement M. & H. Leroy Frères de Nantes qui s'en sépara l'année suivante au profit, semble-t-il d'un armateur danois.

²⁴ FK : Fregattenkapitän, capitaine de frégate dans la marine impériale allemande.

²⁵ *Patro*, n° 118, 28 novembre 1916.

²⁶ *Néra*, ex *La-Plata*, paquebot-poste de la Compagnie des messageries maritimes lancé en 1888 ; 5 900 tjb, 146 mètres de long, vitesse 17 nœuds. Réquisitionné au début de 1916 comme transport, armé de deux 47 et équipé de la TSE.

Résumé

Dès août 1914, deux des navires navires-hôpitaux à vapeur de la Société des Œuvres de Mer, la *Sainte-Jehanne* et la *Notre-Dame-de-la-Mer*, furent réquisitionnés ; cependant, trop petits pour satisfaire les besoins de la Marine nationale, ils furent transformés en patrouilleurs. Un an plus tard, on fit appel à un troisième, le *Saint-François d'Assise*, simple trois-mâts barque équipé d'une pauvre machine auxiliaire. Il servit d'abord d'ambulance maritime pendant la campagne de Gallipoli, puis de corbillard naval chargé d'immerger les cadavres des soldats serbes décédés à Corfou avant d'être reconverti en patrouilleur, et, rebaptisé *El Hadj*, de participer au soutien de la mission militaire française au Hedjaz.

Abstract

As early as August 1914, two hospital-ships belonging to the Société des Œuvres de Mer, the steamers *Sainte-Jehanne* and *Notre-Dame-de-la-Mer*, were requisitioned however, too small to serve as hospital-ships in the Navy, they were converted into patrol boats. The following year, one called upon a third one, the *Saint-François d'Assise*, a common bark equipped with a poor steam-engine. She served first as a maritime ambulance during the Gallipoli campaign, then as a naval hearse to immerse the corpses of the Serbian soldiers deceased at Corfou and, finally converted into patrol boat and renamed *El Hadj*, she became the naval support to the French Military Mission in the Hedjaz.

Diverradur

Ken abred ha miz eost 1914, e oa bet rekizisionet diou euz bigi-ospital-dre-dan Kevredad an Oberennou a Vor, ar *Sainte-Jehanne* hag an *Notre-Dame-de-la-Mer*. Re vihan e oant koulskoude evid basta da ezommou ar Verdeadurez a vrezel, hag e oa bet greet listri-ged deuz outo. Eur bloavez goude ze, e oa bet goullet sikour eun trede bag, ar *Saint-François d'Assise*, eun teirgwern eeun, aveet gand eur hoz tamm keflusker dister. Talvezoud a reas da genta da glañvdi war vor e-pad kampagn Gallipoli, ha goude da vag-kañv karget da veuzi korvou ar zoudarded serb marvet e Corfou. Pelloh oa bet adstummet e-giz lestr-ged hag advadezet *El Hadj*, a-benn mond da skoazella an arme gall he-doa kevridi er Hedjaz.

DOCUMENTATION

Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2015)

BREST

*Centre de recherche bretonne et celtique
Bibliothèque Yves-Le-Gallo*

Labellisé par le CNRS depuis le 1^{er} janvier 2012, le centre documentaire du CRBC est désormais une unité mixte de service (UMS 3554). Autour d'une équipe de chercheurs qualifiés, le Centre de recherche bretonne et celtique dispose d'une documentation exceptionnelle accessible à toutes et tous. Une priorité est donnée au domaine breton et celtique. À la fin de 2015, la Bibliothèque Yves-Le-Gallo possède plus de soixante mille volumes d'ouvrages et deux mille deux cents collections de revues. Le catalogue du centre documentaire recense plus de soixante-deux mille références bibliographiques (<http://portailcrbc.univ-brest.fr/>). Ainsi, deux mille documents ont été inventoriés et trois cent vingt abonnements de périodiques ont été reconduits. En plus des ouvrages neufs acquis en librairies ou auprès de petits éditeurs, des documents anciens ont été achetés dans les salles de ventes ou à des particuliers.

Enrichissement du fonds documentaire

En 2015, les collections de la Bibliothèque Yves-Le-Gallo se sont enrichies de plusieurs fonds particuliers.

Dépôts et donations

Durant l'année 2015, le CRBC a bénéficié de donations d'ouvrages, de revues et d'archives : bibliothèque de Monika Ghosh (lot d'ouvrages sur l'Irlande) ; dons d'Hervé Lossec (livres anciens et revues sur la Bretagne) ; dons du chercheur et journaliste Fañch Broudic. Les donations les plus importantes sont détaillées ci-dessous. Les archives de la recherche y côtoient les archives littéraires.

• Fonds Francis Favereau

Francis Favereau, universitaire celtisant, membre du CRBC, a déposé à la bibliothèque du laboratoire son *Dictionnaire du breton contemporain / Geriadur ar brezhoneg a-vremañ*. Ce manuscrit représente mille cinq cents pages rédigées entre 1985 et 1990.



Fig. 1. – Taldir (Jaffrennou) en costume breton.
Photographie E. Cauville, Guingamp.
Centre de recherche bretonne et celtique.

- Fonds Bernard Tanguy

La famille de Bernard Tanguy (1941-2015), médiéviste, spécialiste de toponymie, chercheur du CNRS au CRBC, a donné au Centre de recherche un ensemble d'archives relatives à ses activités de recherche (cinq mètres linéaires).

- Fonds Louis Gourlet

Louis Gourlet (1877-1944) était gérant du journal *Ar Bobl* dirigé par François Jaffrennou

(Taldir) [fig. 1] et publié à Carhaix entre 1907 et 1914. Le fonds Louis Gourlet a été remis au CRBC par la maison d'édition brestoise Emgleo Breiz. Ces documents sont conservés dans leur pochette d'origine en cuir noir. Avec les archives de L. Gourlet se trouvait un tapuscrit signé par Armand Keravel indiquant ceci : « Serviette remise par Loeiz BODSPERN, en 1938, à MOELAN. BODSPERN, nom de plume de Loeiz GOURLET, alors instituteur à l'école privée de garçons de MOELAN ; poète de langue bretonne, dont les œuvres ont paru dans les revues et journaux du mouvement breton, entre les deux guerres mondiales. Ai perdu de vue BODSPERN après notre départ de Moëlan en 1938. Je crois qu'il a été recueilli par l'Hôpital de Quimperlé. »

- Fonds Rémi Derrien

La famille du journaliste Rémi Derrien (1946-2009) a fait don au CRBC de documents sonores inédits et d'un lot d'ouvrages.

- Fonds des Éditions Emgleo Breiz

À la suite de l'arrêt de ses activités, l'éditeur brestois Emgleo Breiz a remis au Centre un important lot d'archives et de publications (une centaine de cartons). Ce fonds est constitué d'exemplaires des ouvrages et revues édités et des archives de cette maison d'édition.

- Fonds Pierre-Jakez Hélias

À la fin de 2015, la famille du célèbre écrivain Pierre-Jakez Hélias (1914-1995) a prêté au CRBC une vingtaine de carnets de collectage. Ces manuscrits, écrits entre 1954 et 1980, ont été numérisés dans le cadre du consortium « Archives des ethnologues ». Ceux-ci contiennent des notes reprises dans *Le Cheval d'orgueil*, des poèmes, des réflexions sur le théâtre, des conseils aux collecteurs, des notes sur la radio ou des collectes ethnographiques.

- Fonds Naïg Rozmor

Les archives et manuscrits de l'écrivain Naïg Rozmor (pseudonyme d'Anne Corre (1923-2015))

ont été déposés au CRBC. Une étudiante de master 2 de celtique a classé ces manuscrits littéraires et a rédigé un travail de recherche universitaire sur N. Rozmor.

- Fonds Yves-Pascal Castel

L'abbé Yves-Pascal Castel, historien, spécialiste d'art sacré, a remis au CRBC une centaine d'ouvrages sur l'art breton et l'architecture religieuse de la Bretagne, ainsi que quelques archives.

Acquisitions

Le fonds ancien de la Bibliothèque Yves-Le-Gallo s'est étoffé durant l'année 2015 grâce à quelques achats en salle des ventes ou en librairie d'occasion : ouvrages anciens sur la Bretagne acquis à la librairie parisienne Saffroy, livres anciens sur l'Écosse et les langues celtiques achetés à la librairie San Francisco Books à Paris, livres anciens acquis auprès d'une librairie nantaise.

Des achats à la salle des ventes de Saint-Brieuc ont permis de compléter la collection des ouvrages publiés par l'abbé François Cadic (1864-1929), collecteur vannetais. Parmi les seize recueils de chansons publiés entre 1903 et 1925, on compte neuf titres présents à la bibliothèque du CRBC. Ainsi, il a été possible d'acquérir *Nouveaux Contes et Légendes de Bretagne* (première série), ouvrage publié par l'abbé Cadic en 1922. Quelques recueils de chansons de Théodore Botrel (1868-1925) ont été acquis également (fig. 2).

Travaux d'inventaire

D'importants travaux de catalogage de livres ont été réalisés durant l'année 2015 : achèvement du traitement de la bibliothèque du druide Gwenc'hlan Le Scouëzec (1929-2008) (quatre mille cinq cents ouvrages) et poursuite de l'inventaire de la bibliothèque de Loeiz Herrieu (1879-1953) [trois cents documents anciens]. Plusieurs répertoires d'archives ont été dressés et publiés sur le site du CRBC. Des vacataires ont établi des inventaires



Fig. 2. – *Chansons de la fleur de lys*, couverture aquarelle de Eugène-Hervé Vincent, texte de Théodore Botrel, Paris, Oudet, 1899. Centre de recherche bretonne et celtique.

d'archives de Pierre-Jakez Hélias (1914-1995), de Loeiz Herrieu (ensemble de quarante-cinq boîtes). Une ethnomusicologue du ministère de la Culture a classé les archives papier de l'ethnologue Donatien Laurent. Enfin, le fonds Louis Gourlet (1877-1944) a été répertorié par un enseignant-chercheur du CRBC.

Opérations de valorisation

Le fonds documentaire est largement exploité, avec plus de dix mille communications par an et une

ouverture au public de quarante heures par semaine. Des chercheurs étrangers (américains, japonais, russes ou britanniques) sont venus sur place consulter la documentation. Quelques opérations de communication ont été menées avec l'organisation des « Portes ouvertes » en février 2015 et l'accueil de groupes de visiteurs (auditeurs libres, généalogistes, musiciens ou lycéens).

Partenaire de la Bibliothèque nationale de France (Bnf) depuis 2014, dans le cadre de « Gallica », le centre documentaire a prêté des collections du CRBC pour numérisation. Dans le cadre du consortium « Archives des ethnologues » (HumaNum), le Centre a fait numériser un nouveau lot de carnets d'Anatole Le Braz (1859-1926) ainsi que des manuscrits de Pierre-Jakez Hélias. L'intégration de feuillets dans les fiches documentaires du catalogue de la Bibliothèque permettent de consulter des ouvrages numérisés par Google, Gallica ou d'autres bibliothèques. La saisie des publications des chercheurs du CRBC dans Hal a été poursuivie (<http://hal.univ-brest.fr/CRBC/?lang=fr>). De plus, la bibliothèque numérique du CRBC (<http://bibnumcrbc.humanum.fr/>) donne accès à des corpus numérisés tel que le *Barzaz Bro-Leon*. Ce fonds comprend les réponses au concours de chansons en breton lancé dans l'hebdomadaire *Le Courrier du Finistère* par Jean-Marie Perrot, vicaire à Saint-Vougay, en vue de publier une anthologie de chansons du Léon. Durant l'année 2015, quelques manuscrits de Pierre-Jakez Hélias ont été mis en ligne sur la bibliothèque numérique du CRBC : *An bini-all, la petite mort de Corentin Calvez, marc'heg an nevez amzer* et *sorser gouel lann*. Enfin, les journées du patrimoine ont été l'occasion pour le CRBC de collaborer avec les Archives municipales et métropolitaines de Brest autour d'une exposition commune à la mairie de Brest.

Marie-Rose Prigent

LANDERNEAU

Service du patrimoine de Landerneau

Du nouveau pour les archives

L'année 2015 a été synonyme, pour le service, de réorganisation. En effet, suite à deux années de saturation du principal magasin de conservation, nous n'étions plus en mesure d'accueillir des fonds d'archives.

Le magasin a donc été réaménagé à l'automne 2015 par l'installation de rayonnages mobiles, ce qui a permis de doubler les capacités de conservation. Qui dit réaménagement, dit également déménagement. Ce sont ainsi plus de neuf cents mètres linéaires d'archives qui ont fait l'objet d'un déménagement temporaire durant les six semaines de travaux. Ce fut également l'occasion de repenser l'organisation du magasin et de revoir le conditionnement d'une partie des archives historiques de la collectivité.

Valorisation du patrimoine. Exposition de plein air « Mariages en Bretagne »

Le temps fort de l'activité du service a été la réalisation de l'exposition de plein air « Mariages en Bretagne », présentée à Landerneau du 13 juin au 30 novembre 2015. Cette exposition a fait l'objet d'un partenariat avec la Confédération Kendalc'h. Cette confédération culturelle bretonne anime et coordonne les activités d'associations qui œuvrent dans le domaine des arts et traditions populaires de Bretagne. Afin de commémorer ses soixante ans, la confédération a mené un travail de collectage et de mise en valeur des derniers mariages en vêtement traditionnel dans les différents terroirs de Bretagne.

Une exposition intitulée « Une année, des anneaux » a été inaugurée à Quimper en juillet 2013, puis un ouvrage *Mariages en Bretagne* consacré à cette thématique a été publié en 2014¹. L'exposition de plein air réalisée à Landerneau s'est donc appuyée

¹ Édité par Kendalc'h et Coop Breizh.



Fig. 3. – La place de l'Hôtel de ville de Landerneau transformée en lieu d'exposition à ciel ouvert, 2015.

Cliché Service du patrimoine de la ville de Landerneau.

sur cet important travail de recherche. Soixante-dix panneaux d'exposition ont ainsi été installés dans les rues de Landerneau (fig. 3).

Trois conférences ont été proposées par Ronan Autret, du cercle de Landerneau Eskell an Elorn, Andrée Le Gall-Sanquer, sur « les modes vestimentaires à Landerneau, entre tradition et modernité », et par Philippe Le Stum, directeur du Musée départemental breton, intitulée « La représentation des costumes de Bretagne », en partenariat avec l'université du temps libre du pays de Landerneau-Daoulas. Une visite commentée de l'exposition a été organisée par Ronan Autret.

Enfin, l'exposition a fait l'objet d'animations lors des journées du patrimoine.

Commémoration des cent cinquante ans de l'arrivée du train à Landerneau

Comme de nombreuses villes bretonnes, la ville de Landerneau a commémoré cet événement lors

des journées du patrimoine, avec un programme d'animations mis en place en partenariat avec la Région Bretagne et la SNCF : lectures autour de la thématique du voyage, visite guidée du quartier de la gare, musique d'Offenbach, etc. Une vitrophanie de 30 m², reprenant l'historique du chantier, de la création du réseau ferré, a été apposée sur la façade de la gare durant deux mois (fig. 4).

Signalétique commerciale

Dans le cadre de la réalisation d'une signalétique commerciale, un volet patrimonial a été intégré dans ce dispositif. Le service du patrimoine historique a donc participé au projet en proposant une sélection de vues anciennes de la ville accompagnée d'un court texte. La mise en place des vingt-deux totems de la signalétique a eu lieu en avril 2015.



Fig. 4. – Gare de Landerneau, vitrophanie retraçant l'histoire de l'arrivée du chemin de fer à Landerneau. Cliché Service du patrimoine de la ville de Landerneau.

Enrichissement des collections

Entrée des archives des mouvements d'autoconstruction Castors

En 2011, la démarche d'un habitant d'une maison Castor donne naissance à un projet de grande envergure sur l'histoire du mouvement Castors à Landerneau. Autour de la Maison pour tous/Centre social, l'association Dourdon, la ville de Landerneau et de nombreux bénévoles entament un long travail de recueil de témoignages et de documents. Un week-end temps fort au mois de mai 2013 et la publication de l'ouvrage *L'Aventure Castor à Landerneau* consacrent cette aventure.

En 2015, pour couronner l'ensemble de ce travail, certaines familles « Castors » ont décidé de faire don de leurs documents d'archives à la ville de Landerneau. Au total, neuf donateurs et l'entrée

de 0,7 mètres linéaires d'archives. Les inventaires sont disponibles sur le site internet de la ville de Landerneau.

Acquisition de dessins

– Le service a pu faire l'acquisition d'un ensemble de dessins réalisés par l'architecte Fons De Kort, né en Belgique, installé en Bretagne, à La Martyre, depuis 1971 et décédé en 2011. Passionné par le patrimoine breton qu'il a inlassablement représenté, il a également publié de nombreux ouvrages sur cette thématique. Au total, ce sont près d'une centaine de planches de dessins représentant le patrimoine architectural landerneen ainsi que les fonds documentaires rassemblés par l'architecte pour ses recherches sur Landerneau qui ont rejoint les archives de la ville.

– Deux dessins de l'architecte Albert Tissandier représentant la maison du Réveil-Matin (fig. 5) et



Fig. 5. – Une rue de Landerneau (l'auberge du Réveil-Matin), dessin d'Albert Taillandier, juillet 1875.

Graphite avec rehauts de craie blanche sur papier, 24,5 cm x 17,2 cm.

l'ossuaire de Saint-Cadou sont également entrés dans les collections de la ville.

Marie-Pierre Cariou

QUIMPER

Archives et bibliothèque de l'évêché

La vente du presbytère de Huelgoat a donné lieu à la collecte des archives paroissiales de neuf communes des monts d'Arrée: Berrien, Locmaria-Berrien, Huelgoat, La Feuillée, Brennilis, Plouyé, Saint-Herbot, Scrignac et Botmeur. L'ensemble des archives paroissiales pour le XIX^e et le XX^e siècle sont désormais collectées pour ces paroisses et sont à trouver à l'Évêché, aux Archives diocésaines, ou aux Archives départementales, en série V dépôt, pour certains documents du XIX^e siècle.

Le déménagement de la Maison diocésaine de Quimper, ancienne maison des œuvres, installée près de la cathédrale depuis la fin des années 1950, a permis la collecte d'archives de nombreux services et mouvements. Les archives de deux services ont été collectées pour la première fois à cette occasion: le service diocésain de la pastorale de la santé et le service diocésain du catéchuménat. Ce déménagement a également permis la collecte des archives des fédérations du Finistère Sud de la Jeunesse ouvrière catholique (JOC), du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) ainsi que des Chrétiens en monde rural (CMR).

Dans les fonds laissés par des prêtres, il est intéressant de noter un petit don de documents concernant l'abbé Euchère Corre, qui n'avait pas encore de fonds propre à l'évêché. Ces documents concernent ses activités auprès des unions syndicales agricoles dans les années 1920-1930. L'abbé Yves-Pascal Castel a fait don de sa documentation concernant l'orfèvrerie religieuse du Finistère sous l'Ancien Régime ainsi que de diapositives et de photographies de l'abbé Jean Feutren concernant l'iconographie et la statuaire du diocèse.

En septembre 2015 fut présentée officiellement la bibliothèque numérique du diocèse², destinée

² <http://diocese-quimper.fr/bibliotheque/>



Fig. 6. – Rosporden, jour de marché.
Plaque de verre. Bibl. de l'évêché, 5 Y 755.

au chercheur, à l'historien et plus généralement au passionné des questions touchant la Basse-Bretagne. Les travaux de numérisation ont débuté depuis plusieurs années : en 2007 ce fut la *Semaine religieuse* et ses soixante mille pages, suivie par d'autres revues de référence, le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, *alter ego* cléricale du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, *Feiz ha Breiz*, des bulletins paroissiaux, livres et ouvrages en français et breton. Citons parmi les raretés le *Bréviaire de Landerneau*, manuscrit de 1450, le *Missel de Léon* (1526) ou encore le *Bréviaire de Quimper*, conservé à la bibliothèque des bollandistes à Bruxelles ou le *Catéchisme de Kerampuil*, très rare exemplaire conservé par une famille quimpéroise. À cela il faut ajouter près de deux mille cantiques sur feuilles volantes, les mille six cents articles du père Castel parus dans *Le Courrier du Léon*, les notices du Couffon, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et Léon*. Près de six cents livres sont aujourd'hui disponibles et

plus de mille cent documents en langue bretonne. Plus original, ce sont quatre mille cinq cents fiches nécrologiques des prêtres du diocèse, ordonnés après 1801 : parcours biographique, photographies, nécrologies reprises dans la *Semaine religieuse* ou autres titres³ : ils offrent un accès commode et rapide à une documentation fiable au chercheur. Au total ce sont plus de cent cinquante mille pages numérisées par la bibliothèque diocésaine qui sont disponibles actuellement sur le site, les travaux de numérisation se poursuivant régulièrement.

Complétant ce travail, le service des archives a commencé la numérisation de son fonds iconographique. La priorité a été donnée au traitement des plaques de verre (fig. 6). Les plaques concernant des photographies des paroisses du Finistère ont été nettoyées, numérisées et reconditionnées, tandis que la partie la plus importante de la collection, constituée par les plaques de verre éditées pour l'*Histoire sainte et la morale* par les éditions La Bonne Presse et Mazo, a été mise en attente de traitement. Dans le même esprit de valorisation, un lot important de photographies concernant le vœu de la ville de Brest à Notre-Dame du Folgoët pendant l'Occupation, vœu qui avait suscité de nombreuses processions dans les rues de la ville, a également été numérisé. Ces photographies offrent de nombreuses vues du Brest d'avant-guerre avant sa destruction.

La bibliothèque est visible également en partie sur le portail numérique régional Bretania.bzh. Elle a reçu, pour le travail accompli, la médaille de l'Institut culturel de Bretagne le 17 septembre 2016.

Kristell Loussouarn et Yann Celton

³ Il est possible de nous communiquer des documents par courriel pour compléter ce travail prosopographique : photographies de prêtres en particulier : bibliotheque@quimper.ccf.fr

QUIMPER

Médiathèque des Ursulines

L'année 2014 avait vu se succéder deux événements, à savoir la présentation au public de l'herbier constitué par le pharmacien quimpérois Théophile Bonnemaïson à la fin du XVIII^e siècle (fig. 7), puis la valorisation de la bibliothèque de l'ingénieur et collectionneur d'art Jean-Marie De Silguy, à l'occasion de l'anniversaire de la création du Musée des beaux-arts de Quimper, dont il est à l'origine.

L'année 2015 s'est ouverte sur le final d'une « Odyssée des mots » consacrée au polar. L'occasion d'exhumer des collections cornouaillaises une sélection de polars bretons vintage, mais aussi de descendre dans les bas-fonds parisiens le temps d'un « Dimanche curieux » et de revivre les grandes affaires criminelles en Finistère avec une conférence d'Annick Le Douget, ancienne greffière du tribunal de Quimper et auteur d'ouvrages sur le sujet.

Cette année a également été riche en présentations de livres d'artiste. Tissus et dentelle, verticalité sont les deux thèmes abordés successivement lors des ateliers « livres d'artiste sans réserve ». Michel Remaud, dont les éditions Izella se trouvent à Plomelin, a été l'invité d'un « Dimanche curieux » et, tout au long de l'année, diverses sélections d'ouvrages ont été présentées dans les fenêtres-vitrines du patrimoine.

L'œuvre gravé de Christiane Vielle a fait l'objet de l'exposition estivale qui s'est tenue du 3 juillet au 30 août dans la galerie de la médiathèque des Ursulines. Au fil des ans, l'ensemble des livres d'artiste élaborés par Christiane Vielle a été acquis, jusqu'à sa production la plus récente.

Max Jacob ne fut pas en reste, un « samedi poésie » lui ayant été consacré à l'occasion de la sortie du *Carnet retrouvé de Monsieur Max*, livre créé à partir de la résidence du poète Bruno Doucey à Quimper, en 2014. Le même jour, monsieur Claude Bernes faisait don au fonds Max Jacob d'un

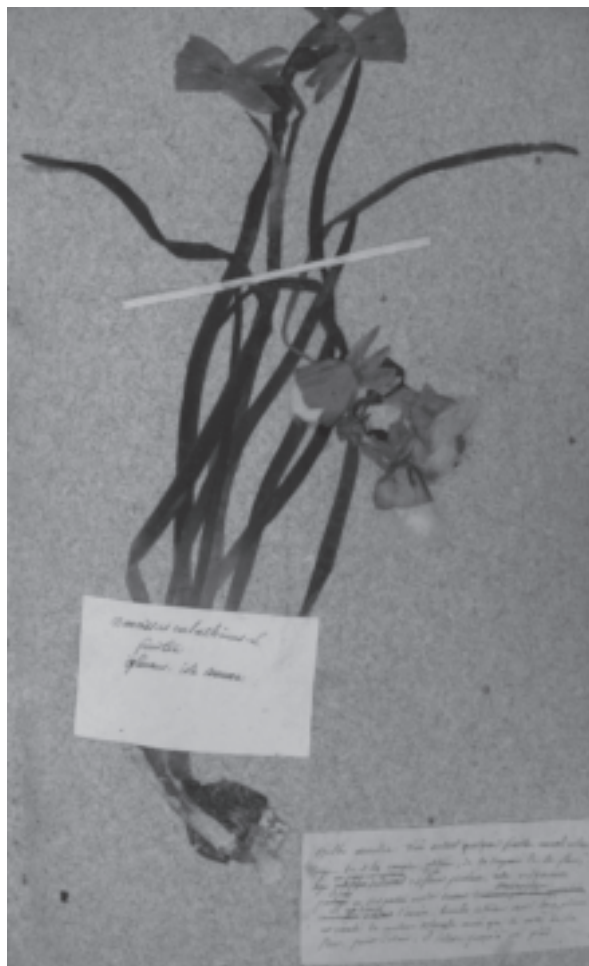


Fig. 7. – Le narcissus des Glénan, planche de l'herbier Bonnemaïson.

Cliché Médiathèque des Ursulines.

exemplaire dédié et orné d'une aquarelle du *Dos d'Arlequin*, de Max Jacob. Rencontres, conférences et exposition des dernières acquisitions de manuscrits du poète ponctuèrent cette journée.

Mais le gros de l'année 2015 consista pour l'équipe patrimoine de la médiathèque à concevoir puis animer l'exposition « Jean-Marie Abgrall (1846-1926), promenade d'un prêtre architecte au pays des



Fig. 8. – Quimper, rue du Froust, vers 1900.
Cliché Jean-Marie Abgrall.

clochers à jours » qui se déroula du 19 septembre au 24 décembre 2015. Jean-Marie Abgrall, personnage de caractère, passionné d'architecture, d'archéologie et d'histoire locale, a fait don de ses archives à la bibliothèque de la ville de Quimper, aujourd'hui médiathèque des Ursulines. L'exposition s'est efforcée de restituer la mémoire de cet architecte qui a œuvré sur le territoire de Quimper et de sa région à la fin du XIX^e siècle et au début du

XX^e : plans d'architectes, négatifs photographiques sur plaques de verre, croquis archéologiques et correspondances constituent le corpus exposé.

Au cœur de la galerie, est présenté un petit bréviaire datant du XV^e siècle, parcellaire, ayant été restauré pour l'occasion. Ce document est connu sous le nom de Bréviaire de saint Jean Discalceat, le *Santig Du* cher au cœur des Quimpérois. L'ouvrage, ayant été enchaîné à proximité de la statue du saint dans l'ancienne église du couvent des Cordeliers aujourd'hui disparue et ayant été entraîné dans la tourmente révolutionnaire, a été lui aussi déposé à la bibliothèque par l'abbé Abgrall.

Autour de l'exposition, ce sont des visites thématiques en collaboration avec la maison du patrimoine, conférences, séances de découvertes des métiers des archives (en collaboration avec les archives départementales), projections de documentaires, qui ont été proposés.

Durant toute la durée de l'exposition, ce sont également un parcours géolocalisé permettant de pédaler de concert avec Jean-Marie Abgrall et d'aller sur le terrain à la (re)découverte de certains monuments (fig. 8), mais aussi un blog copieusement nourri d'anecdotes autour de Quimper et ses environs au tournant du siècle précédent et un compte Facebook qui ont été proposés au public.

La préparation de l'exposition a permis d'avancer le traitement de ce vaste fonds d'archives et, si l'exposition a fermé ses portes, l'histoire continue par le biais de l'inventaire, de la restauration et de la numérisation des nombreux plans d'architectes et photographies produits par Jean-Marie Abgrall.

Sandrine Koullen

Comptes rendus bibliographiques

Sébastien CARNEY, *Breizh Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré : une mystique nationale (1901-1948)*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne-Presses universitaires de Rennes, 2015, 608 p., ill.

L'historiographie du mouvement nationaliste breton, déjà bien étoffée, vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage d'importance, la thèse de Sébastien Carney, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, qui, de façon originale, étudie l'évolution de la « mystique nationale » dans la première moitié du ^{xx}e siècle, à travers les biographies croisées de quatre de ses principaux acteurs : Olier Mordrel (1901-1985), Raymond Delaporte (1907-1990), Célestin Lainé (1908-1983) et Yann Fouéré (1910-2011). On peut s'étonner de ne pas trouver aux côtés de ce quatuor un personnage majeur du mouvement breton de l'entre-deux-guerres, François Debauvais (1903-1944), mais l'auteur justifie cette omission volontaire par la connaissance approfondie que l'on a du personnage grâce au « mémorial que lui a érigé sa femme, Anna Youenou » (six volumes publiés entre 1974 et 1983), et aussi par « la disparition supposée de ses archives », ainsi que par le fait que Debauvais fut

plutôt, selon l'auteur, un « gérant » du mouvement, attaché aux contingences matérielles plus qu'un théoricien (p. 16).

Les grands traits de l'histoire de ce second « Emsav » sont déjà connus par les ouvrages d'Alain Déniel, de Michel Nicolas, de Bertrand Frelaut et de bien d'autres, mais S. Carney apporte beaucoup de précisions et de points de vue nouveaux grâce à la consultation de sources d'archives inédites et au dépouillement systématique des journaux (*Breizh Atao*, *L'Heure bretonne*, etc.), des revues (*Dibunamb*, *Stur...*) et des ouvrages publiés par les chefs nationalistes bretons. On retrouve donc l'histoire du PAB (Parti autonomiste breton), du PNB (Parti national breton), de *Gwenn ha Du*, du *Kadervenn*, etc., minutieusement décrite, histoire qui ne cache pas le caractère ultraminoritaire de ces organisations, les luttes intestines où se déploient les ambitions personnelles des uns et des autres, et l'indifférence, voire le rejet par la population bretonne de l'idéologie et de l'activité des jeunes nationalistes.

L'originalité de l'ouvrage de S. Carney tient d'une part à la mise en perspective du mouvement nationaliste breton dans l'histoire européenne, et d'autre part dans l'étude psychologique et

intellectuelle des protagonistes qui, parfois, agissent de concert, mais qui, le plus souvent, il faut bien le dire, s'affrontent.

Pour expliquer l'émergence du nationalisme qui s'organise après la Première Guerre mondiale, il faut comprendre que cette génération – et pas seulement en Bretagne ou même en France – s'est retrouvée comme frappée d'un sentiment d'inutilité pour n'avoir pu participer à la guerre (et pour cause, elle est née entre 1901 et 1910!). Les quatre personnalités étudiées sont issues de milieux de notables, et leur éducation catholique les a portées à rejeter marxisme, socialisme, matérialisme et à chercher à construire un monde nouveau. Cela est loin d'être un phénomène purement breton : un peu partout, dans l'Europe de l'après-guerre, en France, en Italie et en Allemagne en particulier, des idéologies de droite et d'extrême droite (fascisme, nazisme) séduisent une certaine jeunesse, y compris en Bretagne.

Cherchant à inscrire leur combat dans un horizon international, Mordrel et quelques autres, animés par le souvenir du soulèvement irlandais de 1916, tentent d'abord de nouer des contacts avec des personnalités ou des organisations adeptes du panceltisme outre-Manche (pays de Galles, Irlande, Écosse), mais sans grand succès. C'est sur le continent que se tissent des relations suivies : nationalistes flamands, alsaciens, corses, allemands participent à l'internationalisation espérée du mouvement nationaliste breton. C'est précisément ces relations avec des « confrères » allemands qui mènera à la collaboration, à des degrés divers selon les personnalités, avec les vainqueurs de la France pendant la Seconde Guerre mondiale.

On ne saurait ici suivre dans le détail le parcours de chacun des personnages étudiés par S. Carney, mais le lecteur en apprendra beaucoup sur les idées racistes et antisémites de Mordrel, sur l'activisme teinté de paganisme celtique de Lainé, sur la relative modération de Delaporte, sur

les tendances régionalistes ou provincialistes de Fouéré. La trame des faits était connue dans ses grandes lignes, mais l'apport de S. Carney, dans une perspective éloignée des polémiques partisans – dont on saisit bien qu'elles aient pu être suscitées par la brutalité de l'histoire –, permet avant tout de comprendre la naissance, l'évolution et l'échec du mouvement nationaliste breton : c'est après tout le souhait de tout historien.

Tanguy Daniel

Paul CORNEC, Jean-Jacques DOARÉ, *Au pays d'Audierne (1900-1950). Le petit monde de Fanch Kérisit*, Audierne, Éditions du Cap-Sizun, 2015, 254 p., ill.

Il est toujours agréable au lecteur d'avoir entre les mains un des ouvrages que Paul Cornec et Jean-Jacques Doaré ont consacré au Cap-Sizun, des rives du Goyen aux confins du pays bigouden, leur propos, toujours plaisant et bien articulé, s'accompagnant d'une illustration abondante et bien choisie.

C'est à la vie au pays d'Audierne dans la première moitié du siècle dernier qu'est consacré ce nouvel ouvrage, les auteurs ayant choisi, à cet effet, de nous proposer les bonnes feuilles des cahiers tenus, de 1986 à 1988, par Fanch Kérisit (1923-1989), enfant de Saint-Jean en Plouhinec, successivement embarqué à la pêche, dans la Royale, au commerce enfin, avant de se voir contraint, pour des raisons de santé, de revenir définitivement vivre dans sa maison natale, auprès de sa mère. Pour passer le temps, et encouragé par la pharmacienne du lieu, il coucha, sur les huit cents pages de quatre gros cahiers, ses souvenirs d'enfance et d'adolescence dans le pays d'Audierne. Les extraits qu'en publient les auteurs, après les avoir réorganisés en grands thèmes – « La vie à la campagne », « Regards », « Audierne, là où je t'emmènerai », « Sous l'Occupation », « Mon métier de (jeune) marin », « Joyeux Noël et bonne année ! », « Au hasard du chemin... », « Sur le champ de

foire de Pont-Croix », « Bestiaire sauvage », « Un cœur à prendre », « Mises en boîte », « À la veillée, au coin de la cheminée... », « Rencontres » –, rédigés en français familier, mais d'un style alerte, nous promènent certes dans le passé personnel de l'auteur, mais aussi, par mille anecdotes, dans le quotidien des Capistes d'un autre siècle, dans les joies et les malheurs d'une population d'agriculteurs et de pêcheurs, pour lesquels la misère n'était jamais très loin. Remarquablement illustré par de nombreuses photographies et cartes postales – plus de trois cent trente – patiemment collectées par Paul Cornec et Jean-Jacques Doaré, cet ouvrage, en nous faisant revivre les heurs et malheurs d'un temps révolu vus par un homme du peuple, n'intéressera pas seulement les Capistes d'aujourd'hui, ou du moins ceux qui cherchent dans l'illusion d'un passé faussement embelli une consolation aux difficultés du présent, mais, plus largement les amateurs de ces petits faits du quotidien qui, au bout du compte, sont les matériaux dont est constituée l'histoire.

Patrick Galliou

Anne-Marie GOALÈS, Marie-Paule POSTEC, Paul BALBOUS, *Le Costume Glazik*, Spézet, Coop Breizh, 2014, 183 p., ill.

Bien qu'il ait fait l'objet de nombreuses études, le costume breton dit « traditionnel » mais qui présente, en fait, de nombreuses variantes locales et a évolué au fil des siècles, mérite encore que l'on y consacre des analyses spécialisées, car il est manifestement lié à des modes de vie particuliers et à des structures sociales et culturelles sous-jacentes. On ne peut donc que se féliciter de la riche analyse que nous donnent Anne-Marie Goalès, Marie-Paule Postec et Paul Balbous du costume *glazik*, celui d'un pays centré sur Quimper, mais s'étendant de Saint-Nic à Leuhan au nord, et de Gourlizon à Plomelin au sud, dont les auteurs définissent les limites et l'emprise culturelle (chapitre I). Dans le

second chapitre, consacré au « Costume avant le XIX^e siècle », ils montrent que, malgré la pénurie des sources documentaires, on voit émerger, dès le début du XVIII^e siècle, une mode régionale, présentant néanmoins des variantes locales. Le siècle suivant est bien mieux illustré, en particulier grâce aux costumes conservés dans les collections publiques ou aux dessins d'Olivier Perrin, par exemple, permettant une analyse serrée de la nature, des tissus des diverses pièces de vêtement composant l'habillement des femmes et des hommes de la région et d'en montrer l'évolution, particulièrement remarquable entre le second Empire et les années 1920, en raison de mutations de l'économie et de la société, avant de se simplifier progressivement jusqu'aux années 1950-1960. Un dernier chapitre lie ces différentes vêtements aux saisons de l'année et de la vie, de la naissance à la mort.

Ce très riche ouvrage, superbement illustré, ravira, par sa vision d'ensemble, tous ceux qu'intéresse l'histoire sociale et culturelle de la Bretagne, mais aussi, par l'analyse fine qui est donnée de la confection des différentes pièces de vêtement et de costumes complets, celles et ceux que passionne l'évolution des techniques dans notre région au cours des trois derniers siècles. On se prendra à espérer que des ouvrages aussi complets et aussi bien documentés soient consacrés, dans un proche avenir, aux autres parties du Finistère, afin de dresser un tableau exhaustif des « modes » propres à ces microrégions.

Patrick Galliou

Colin PLAAT, *Une histoire abrégée de Jersey. Une nouvelle perspective*, Jersey, Société Jersiaise, 2015, 160 p., ill.

Bien que ce petit ouvrage traite d'une île non finistérienne et non bretonne, il n'est pas inutile, en raison des liens, de nature diverse, qu'a toujours entretenus Jersey avec la Normandie et la

Bretagne (de nombreux ouvriers agricoles venaient, au XIX^e siècle, y planter et récolter les pommes de terre), d'attirer l'attention de nos lecteurs sur ce travail clair et bien construit, pourvu d'une riche bibliographie et bien illustré, rédigé par Colin Platt, professeur honoraire à l'université de Southampton et spécialiste de l'Angleterre médiévale.

Patrick Galliou

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2015)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 31 JANVIER 2015

Quimper

Présidence de M. Patrick Galliou, président

I. Assemblée générale

Rapport moral de l'année 2014. — Arrêtée au 31 décembre, la liste des membres s'élève à 1024 personnes physiques et 120 personnes morales (sociétés correspondantes, universités, bibliothèques, communes, associations...), soit un total de 1144 membres. Il a été enregistré 24 adhésions de personnes physiques. 74 membres ont été retirés du fichier, à la suite de décès, de démissions (32), de non-paiements de cotisation depuis trois ans (36).

Ont été signalés à la Société les décès de M^{me} Annie Boucher, de Quimper ; M. Paul Guignot, d'Hanvec ; M. Henri Jannès, de Brest ; M. Jean Le Foll, de Fouesnant ; M. et M^{me} Yvonne et Claude Millour, de Morlaix ; M. Louis Pape, de Rennes ; M. Eugène Perrot, de Primelin ; M^{me} Anne-Marie Postic, de Plouézoc'h.

Sept séances d'étude se sont tenues à Brest (3), Roscoff (1), Quimper (3). Les communications ont

traité de sujets variés : Deux sites archéologiques du Cap-Sizun (Patrick Galliou) ; Vauban et Brest (Gérard Cissé) ; Création des Musées départemental breton, de l'Abbaye de Landévennec, et du Léon. Valorisation de leurs collections et analyse de leurs publics (Marie-Morgane Abiven) ; La contrebande à Roscoff dans les années 1780 (Pierrick Pourchasse) ; Histoire de l'abri Sadi-Carnot (Jean-Yves Besselièvre) ; L'Aulne avant sa canalisation partielle (Guy Leclerc) ; Le commerce en Bretagne au très haut Moyen Âge (Patrick Galliou).

Quatre excursions à caractère historique et archéologique ont été organisées par plusieurs membres de la Société et du conseil d'administration : en mai, Autour de Plouescat, Tréfléz et Plounévez-Lochrist (Jean-Yves Le Goff) ; en juin, De la forge à l'atelier de salaison (Patrick Galliou et Christian Lioto) ; en juillet, Autour du Folgoët, entre tradition et modernité (Marie-Morgane Abiven) ;

et en septembre, Autour de Quimper, Locronan et Plogonnec (André Bozec).

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises ; à Châteaulin, le 24 mai et le 18 octobre, à Hanvec.

Rapport financier de l'année 2014. – Le bilan global fait apparaître un produit de 70104.85 euros, des charges de 66778,18 euros, soit un bénéfice de 3326,67 euros.

II. Séance ordinaire

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^{me} Joëlle LE BERRE, de Plouhinec, présentée par M. et M^{me} Jacques et Martine Munck ;

– M. Jean-Claude LE BORGNE, juriste d'entreprise, de Saint-Galmier, présenté par MM. Tanguy Daniel et Michel Maréchal ;

– M. et M^{me} Alain et Nicole ROUSSEAU, ingénieur divisionnaire à la Défense et officier de marine (ER), et professeur des écoles, de Bénodet, présentés par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou.

Bibliographie. – *De la théâtralité du corps aux corps des dieux dans l'Antiquité*, sous la direction de Valérie Huet et Florence Gherchanoc, CRBC et UBO), 2014 ; *La forêt de Carnoët (Quimperlé)*, sous la direction

de Yves Coativy et Fañch Postic, Société d'histoire du Pays de Kemperlé et CRBC, 2014 ; *Revue des manoirs et châteaux des pays de Bretagne*, n° 9, 2014.

Les phares antiques. – La séance se poursuit par la conférence donnée par M. Patrick Galliou sur *les phares antiques*.

Bâti au III^e siècle av. J.-C. sur l'île de Pharos, à l'entrée du port d'Alexandrie, le phare, considéré comme la septième merveille du monde, témoigne du souci qu'avaient les Anciens d'indiquer à leurs navires la route menant au port. C'est en effet à cette fonction de signalisation des approches portuaires, et non des dangers maritimes (hauts-fonds, écueils, etc.) qu'étaient consacrés ces monuments, nombreux en Méditerranée, mais que l'on rencontre aussi, à l'époque romaine, sur les côtes de l'Atlantique (La Corogne) et de la Manche (Boulogne, Douvres), d'autres attendant sans doute d'ailleurs d'être découverts.

On ne sait encore exactement comment ces phares étaient alimentés en combustible – utilisait-on du bois ou de l'huile ? – ni comment on le portait jusqu'au sommet de la tour – escalier intérieur ? rampe extérieure ? Il n'en reste pas moins vrai que leur portée devait être limitée – quelques nautiques – et qu'ils étaient essentiellement destinés à guider les navires lors de leur approche finale (Patrick Galliou).

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2015

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président honoraire

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^{me} Jacqueline LE MEUR-GRALL, professeur (ER), de La Forêt-Fouesnant, présentée par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou ;

– M. Alain PRIOL, directeur départemental des territoires de la Mayenne, de Pont-Péan, présenté par MM. Michel Maréchal et Tanguy Daniel.

À propos de la découverte du sarcophage d'un chien de chasse à Plouarzel (Finistère) : des chiens et de la chasse

en Gaule romaine. – La séance se poursuit par la conférence donnée par M. Jean-Yves Éveillard, maître de conférences honoraire à l'université de Bretagne occidentale.

M. et M^{me} D. Burdin, membres de la Société archéologique du Finistère et habitant Le Conquet, nous ont fait connaître, il y a quelques années, un coffre en granite que M. Burdin père avait acquis en 1936. Il avait été retiré du sol au cours d'un labour, au village de Kerguesten en Plouarzel. Par sa forme élaborée, ce coffre rappelle, mais en beaucoup plus petit (L. 95cm), les sarcophages de l'Antiquité. Sur la face antérieure, un bas-relief, désormais érodé, représente un chien dévorant un animal renversé sur le dos. Après enquête approfondie sur les sépultures d'animaux et comparaisons, il s'avère que ce coffre

est le sarcophage d'un chien de chasse de l'époque romaine, type de monument aujourd'hui encore peu connu.

La présentation de cet objet insolite nous a donné l'occasion de parler d'une manière élargie des chiens domestiques dans la Gaule romaine. Si leurs fonctions sont déjà multiples (chiens de garde, de compagnie, de berger, mais aussi chiens pour être consommés ou pour faire la guerre !), les chiens de chasse sont privilégiés dans un monde où l'exercice cynégétique est très prisé par l'aristocratie. Quelques mosaïques romaines comme celles de Lillebonne en Normandie ou de Piazza Armerina en Sicile en offrent de magnifiques tableaux (Jean-Yves Éveillard).

SÉANCE DU 28 MARS 2015

Brest

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M^{me} Michel et Sophie ANFRAY, tisserand et fonctionnaire territoriale, de Douarnenez, présentés par MM. Patrick Galliou et Hervé Le Bihan ;

– M. Marc MOULIN, fonctionnaire, de Limoges, présenté par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M^{me} Maryvonne NIGER, de Brest, présentée par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou.

Ouvrages déposés à la bibliothèque de notre Société. – *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 5^e série, t. XXXVIII, 2013 ; *Analecta Bollandiana*, t. 132, II, décembre 2014 ; *Archaeologia Cambrensis*, vol. 162 (2013), 2014 ; *Bulletin de la commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, t. XXXI, 2013 ; *Bulletin de la Société*

archéologique d'Eure-et-Loir, n° 122, 2014 ; *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient*, n° 42, 2013-2014 ; *Bulletin de la Société d'émulation de la Vendée, Centre vendéen de recherches historiques*, n° 21, 2014 ; *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. CLXI, 2014, 4^e livraison ; *Bulletin de la Société jersiaise*, vol. 31, part 2, 2014 ; *Bulletin des Antiquités nationales*, n° 44, 2013 ; *Journal of the Royal Institution of Cornwall*, 2014 ; *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 218 et n° 219, 2014 ; *Les Dossiers du Ce.R.A.A.*, n° 42, 2014 ; *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, vol. 176, 19^e série, t. V, 2014 ; *Revue de la Saintonge et de l'Aunis, Fédération des sociétés savantes de la Charente-Maritime*, t. XXXIX, 2013 ; *Revue historique du Centre-Ouest*, t. XII, 1^{er} semestre 2013 ; *Revue neuchâteloise de géographie*, n° 6, 2016.

Heurts et malheurs d'un lieutenant général de police à Brest : le cas de Jean-Baptiste Avril. – La séance se

poursuit par la conférence donnée par MM. Bruno Baron, docteur en histoire moderne, chercheur associé au CRBC, et David Bodennec, doctorant en histoire du droit, université de Rennes I.

D'origine rennaise, Jean-Baptiste Avril s'installe à Brest en 1694 à la suite de son mariage et acquiert la charge de procureur du roi à la sénéchaussée royale. Mais c'est surtout dans le cadre de son office de lieutenant général de police – créé en 1699 et acheté en 1702 – qu'il va se faire remarquer par ses éclats et son opposition permanente aux autorités présentes dans la ville.

Très rapidement, Avril s'en prend aux édiles, n'ayant cessé de les contrarier notamment lors

des sessions du tribunal de police où représentants judiciaires et municipaux siègent de concert. Il essaye par nombre de moyens de supplanter les prérogatives du maire, de s'immiscer dans les affaires de la cité, menant plusieurs cabales pour reléguer les autorités de la ville à un rang subalterne, alors que déjà celles-ci ne disposent que d'une marge de manœuvre très secondaire face aux représentants militaires. Avril se permet même en 1717 de constituer le corps de la communauté qui aura en charge la destinée et la gestion de la ville. Toutefois cette machination est très vite contrecarrée et le lieutenant général de police est contraint de se limiter à ses seules prérogatives.

SÉANCE DU 25 AVRIL 2015

Brest

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Ouvrages déposés à la bibliothèque de notre Société. – Mémoires et documents de la Société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline, t. XXXX, 2006-2013 ; Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, vol. 176, 19^e série, t. V, 2014.

Le plateau des Capucins : bâtisseurs de navires. Réhabilitation et patrimonialisation d'un site industriel brestois. – M^{me} Céline Angot, docteur en ethnologie, fait une communication sur un aspect de l'histoire de l'arsenal de Brest, en étudiant la création et l'activité du site métallurgique du plateau des Capucins, et rappelant tout d'abord que le mot « arsenal » vient de l'arabe *dar* « maison » et *as-sina* « construction ».

Témoins des perpétuels soucis d'aménagement du port et de l'arsenal de Brest, les ateliers métallurgiques du plateau des Capucins furent érigés à partir de 1841 pour répondre aux nouveaux besoins de la construction et de la réparation

navale : le passage de la marine à voile à la marine à vapeur, des navires en bois aux cuirassés.

Depuis sa création, le complexe industriel-militaire a mis à l'œuvre des savoir-faire novateurs rendus possibles par un système d'apprentissage propre aux arsenaux.

Aujourd'hui, l'aménagement du plateau des Capucins offre à la ville de Brest la possibilité de se réinventer, de repenser ses configurations urbaines orientées par la métropolisation. Les ateliers eux-mêmes pensés comme un morceau de ville représentent un patrimoine industriel, maritime et ethnologique incontestable.

La communication illustrée est l'occasion de présenter l'histoire des Capucins de leur construction à leur réhabilitation, à travers leurs différentes mutations architecturales et techniques et la construction de la « culture arsenal » (Céline Angot).

EXCURSION DU 10 MAI 2015

Autour de Briec

sous la direction de MM. Patrick Galliou et André Cornec

avec la collaboration de MM. Jean-Noël Le Du, Hervé Le Steir et René Pétillon

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^{me} Michele BOMPARD-PORTE, de Penmarc'h, présentée par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou ;

– M. et M^{me} Michel et Anne LARROUR, retraités, de Plougastel-Daoulas, présentés par M. et M^{me} Maurice Robic ;

– M. Clément SOUBIGOU, animateur radio, du Faou, présenté par M^{me} Marguerite Le Roy et M. Michel Queennec.

Ouvrages déposés à la bibliothèque de notre Société.
– *Bulletin de la commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, t. XXXII, 2014 ; *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient*, n° 43, 2014-2015.

L'excursion est centrée sur la commune de Briec qui compte huit chapelles. La Société archéologique a mis la visite de trois d'entre elles à son programme du jour.

La chapelle du Kreisker à Briec. – M. Cornec, de Briec, membre de la Société archéologique, présente la chapelle du Kreisker, dédiée à saint Corentin. L'édifice date en partie du xvi^e siècle (chevet plat et transept) ; la nef, le pignon ouest et le clocheton à dôme datent du xvii^e siècle. Ruinée, elle a été entièrement restaurée en 1804. La charpente de la nef date de 1985. Une petite fenêtre quadrilobée, dans le mur sud, éclaire la nef. Un arc diaphragme sépare la nef du transept.

Près du maître autel on trouve les statues de saint Tugen (en bois polychrome) et de saint Corentin en pierre polychrome) ; au nord, statues de saint Sébastien, et des évêques saint Germain et saint Guelver (?) ; au sud, Vierge à l'Enfant appelée

Notre-Dame du Folgoat, et l'évêque saint Maudez. Quelques vestiges de vitraux anciens (restaurés et complétés par le maître verrier Jean-Pierre Le Bihan) subsistent, notamment une *Dormition de la Vierge* dans la baie du chevet.

Sur le placître, une croix à soubassement élevé porte un crucifix du xix^e siècle.

La chapelle Sainte-Cécile à Briec. – M. René Pétillon, qui veille sur la chapelle depuis de nombreuses années, fait une présentation détaillée de l'édifice. À l'origine, la chapelle était dédiée à saint Sulia (ou Sullia ou Suliau), moine originaire du pays de Galles. La dédicace a changé au xvi^e siècle au profit de sainte Cécile, qui se dit sant Célia en breton.

Dotée d'un clocher élancé, la chapelle a conservé un jubé jusqu'au xx^e siècle. À l'intérieur, on peut voir les statues en bois de Notre-Dame du Porzou, la Vierge à l'Enfant, saint Ronan, sainte Cécile et saint « Maurise » (Maurice). Les trois premières ont été restaurées en 1989, les deux dernières en 2005 et 2007. La niche de sainte Cécile est décorée de sainte Apolline, saint Durlou, saint Maurice, et du martyr de sainte Cécile. Celle de saint Maurice est décorée de saint Corentin, saint Pierre, saint Ambroise et saint Paul.

Sur l'autel, un grand bas-relief en bois polychrome de 2 m 20 sur 0 m 70 représente la *Cène* avec Jean sur les genoux du Christ. Judas tient une bourse et reçoit du Christ une bouchée en forme de pièce de monnaie.

La maîtresse-vitre représente le Christ en croix avec la Vierge et saint Jean à ses côtés. Sainte Cécile y est représentée avec la palme des martyrs. Le vitrail pourrait être antérieur à 1500. En haut, des imitations de blasons ont été ajoutées par J.-P. Le Bihan lors de la restauration de 1981.

Après le déjeuner pris en commun à la Ferme Sainte-Cécile, toute proche de la chapelle, l'excursion s'est poursuivie par la visite du « mur du diable » (*moguer an diaoul*), au village de Kerhéré, au nord du bourg de Briec.

Le mur du Diable. – Ce mur, ainsi appelé parce que la tradition dit qu'il fut construit par le diable en une nuit, et que celui-ci demanda pour le prix de son travail l'âme du premier passant qui franchirait l'enceinte : comme toujours, on a lâché un chat pour berner le diable.

Long d'environ 30 km, large de 0,80 m et haut de 2,30 m, le mur a en réalité été construit à l'époque de Jean I^{er} le Roux, duc de Bretagne entre 1221 et 1286. Il passait sur les communes de Briec, Lothey, Cast, et Châteaulin. La commune de Saint-Coulitz était totalement englobée dans l'enceinte. Il en existait d'autres de ce type en Bretagne, notamment à Vannes. Plutôt qu'une réserve de chasse, il faut y voir un enclos pour l'élevage des chevaux.

Il reste quelques vestiges de ce mur, notamment à Kerhéré au nord-est de Briec, au bord d'un chemin qui marque la limite entre Briec et Lothey, en contrebas de la chapelle de Kerluan, et dans le bois de Saint-Gildas. De là, le mur rejoignait le Henguer au sud-est de Cast. Il continuait par Postériot, Lescat, Clémur, Lusvars, et Guilispars. De là il coupait le bois de Saint-Gildas en prenant une direction plein nord jusqu'à Prat-Aval. Il arrivait au château fort de Châteaulin,

traversait l'Aulne, suivait une boucle de la rivière par Quimil, Penfeunteun, Reun-ar-Puns, Penn- ar-Roz et Stanguivin. Il traversait à nouveau l'Aulne à Pennarpont.

Abandonné quelques siècles après sa construction, le mur est tombé en ruines.

La chapelle de Trolez et son enclos, à Briec. – L'excursion se poursuit par la visite de la chapelle de Trolez (Trefflez à l'origine), dédiée à Saint-Guérolé. C'est une ancienne église tréviale qui faisait partie de la paroisse de Landrévarzec, avec fonts baptismaux et cimetière. Elle relevait (ainsi que Landrévarzec) de l'abbaye de Landévennec qui avait droit de présenter à ce bénéfice.

De plan rectangulaire avec bas-côté nord, elle porte la date de 1636 gravée au-dessus de la porte de la sacristie, mais divers détails architecturaux font remonter la construction au deuxième quart du xvi^e siècle. Un petit clocheton à flèche octogonale s'élève sur le pignon occidental. Jadis, les pèlerins venaient honorer saint Guérolé et demander la guérison des troubles digestifs. Outre la statue de saint Guérolé, on trouve celles de saint Philibert avec livre et crosse, saint Jacques le Majeur dont la console porte les inscriptions « LAN MIL V^{CC} XL IX » [1549] et « S. JACOB ». Un rare groupe en bois polychrome de saint Mathurin représente le saint exorcisant la princesse Théodora, fille de l'empereur romain Maximien.

EXCURSION DU 26 JUIN 2015

Autour de Quimperlé

sous la direction de M. Alain Pennec

Adbésion. – Un nouveau membre est admis dans la Société :

– M. Jéfig ROPARS, technicien, de Combrit, présenté par MM. Michel Hénaff et Gilles Goyat.

Expositions. – Deux expositions sont annoncées : « Alberto Giacometti », jusqu'au 24 octobre 2015, à Landerneau, aux Capucins ; « Pierre Péron, 1905-1988, un graphiste moderne », au

musée des Beaux-Arts de Brest, du 2 juillet 2015 au 3 janvier 2016.

L'hôpital Frémeur et la chapelle Saint-Eutrope. – Après la visite de la basse ville il y a quelques années, près d'une centaine de membres de la Société archéologique du Finistère ont pu découvrir trois éléments marquants du patrimoine monumental de la haute ville de Quimperlé sous la conduite d'Alain Pennec, président de la Société d'histoire du pays de Kemperle. La visite a commencé par l'hôpital Frémeur et particulièrement de sa chapelle Saint-Eutrope. Cet hôpital-hospice, classé parmi les monuments historiques, est exceptionnel, car, malgré une longue histoire (fondé probablement au ^{xiv}^e siècle), le bâtiment a conservé intacte sa structure d'origine, des dortoirs ouvrant pour entendre la messe, sur une chapelle à la nef courte et haute. C'est le seul exemple dans l'ouest de la France. Un mobilier riche (blason ducal, sablières de 1523, voûte peinte du plafond et autel en forme de linceul antique [^{xviii}^e siècle], statues [^{xvii}^e-^{xviii}^e siècles], boiseries néogothiques)... permet de reconstituer son histoire. Cette visite a précédé la fermeture en septembre de l'édifice qui doit être restauré pendant deux à trois ans.

Le couvent des Ursulines. – Puis le groupe put découvrir l'ancien couvent des Ursulines (1674-

^{xix}^e siècle), surtout son magnifique cloître, intégré aujourd'hui dans le collège Jules-Ferry, et sa chapelle qui a gardé sa voûte peinte d'origine (vers 1690). La façade du couvent est un modèle d'architecture de la Contre-Réforme triomphante. La chapelle, depuis 1996, abrite de grandes expositions d'art contemporain.

L'église Notre-Dame. – Après un repas à l'*Auberge de Toulfoën* en bordure de la forêt de Carnoët, le groupe a repris l'après-midi, la visite de l'église Notre-Dame, place Saint-Michel ; cette grande et ancienne chapelle ducale, devenue église paroissiale vers 1770, est parfois appelée aussi église Saint-Michel. La nef et la charpente venaient de sortir de près de trois ans d'une restauration lourde qui a permis la réparation et la remise en couleur des plus anciennes sablières sculptées de Bretagne (1430). Autres originalités de l'édifice, un mobilier très riche de statues, de tableaux, de vitraux du ^{xix}^e siècle, et de sculptures du gothique tant primitif que flamboyant. Car l'édifice juxtapose harmonieusement une nef de la fin du ^{xiii}^e siècle et un chœur, un clocher et des porches du début du ^{xv}^e siècle, témoignages d'un atelier régional de l'Ellé et du Scorff. Le porche nord en est le chef-d'œuvre incontestable (Alain Pennec).

EXCURSION DU 6 AOÛT 2015

Dom Michel Le Nobletz, de Plouguerneau au Conquet

**sous la direction de M. Jean-Yves Le Goff, avec la collaboration de M. Marcel Quéllec,
président de l'Association des amis de Mikael Le Nobletz**

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M^{me} Michel et Marie-Annick LE BLOAS, ingénieur logistique IAA et assistante commerciale, de Quimper, présentés par MM. Patrick Galliou et Yves-Pascal Castel.

Exposition. – « Pierre Cavellat 1901-1995, l'œil du magistrat », jusqu'au 11 octobre 2015, à Morlaix, aux Jacobins et à la Maison à Pondalez.

Bibliographie. – *11 batailles qui ont fait la Bretagne*, collectif, dir. Dominique Le Page, aux éditions Skol Vreizh.

L'excursion. — « Beleg fol », prêtre fou pour les uns, saint homme pour les autres, Michel Le Nobletz, fondateur du renouveau catholique du XVII^e siècle en Basse-Bretagne, ne laisse pas indifférent.

À travers cette promenade, nous suivrons la carrière léonarde de ce personnage.

Le manoir et la chapelle de Kerodern. — Il est né au manoir de Kerodern en Plouguerneau le 29 septembre 1577, fils d'Hervé Le Nobletz et de Françoise de Lesguern. Seigneur de Kerodern, Hervé était un des quatre notaires royaux de l'évêché de Léon. Il ne reste plus grand-chose de son manoir...

Après ses humanités faites à Ploudaniel, il suit de brillantes études chez les jésuites, jusqu'à Agen et Bordeaux. Le jeune Michel est très pieux aussi, et très zélé. C'est un militant du Concile de Trente et de l'Église nouvelle, qui en appelle aux enseignements essentiels du christianisme, bien oubliés par des prêtres ignorants qui fréquentent parfois les tavernes plus que les chapelles.

De retour en Bretagne en 1602 après une thèse de philosophie, Michel sait qu'il sera prêtre, mais il hésite, ne se sentant pas digne de la prêtrise. Il passe certainement beaucoup de temps dans cette chapelle Saint-Claude, dépendant du manoir paternel. De plan rectangulaire, remaniée au XVIII^e puis au XX^e siècle, cette chapelle date du XVI^e siècle et fut probablement construite en 1570, date qui figure sur le calvaire voisin, à côté des armoiries de ses parents. Dans cette chapelle se tient actuellement une exposition, dans le cadre d'« Ars ar Chapeliou ».

Michel se rend finalement à Paris, où il poursuit ses études. Il apprend l'hébreu et, finalement, endosse l'habit, sur les conseils de son maître spirituel, le père Coton, confesseur et conseiller du roi Henri IV.

C'est donc un prêtre bien original qui revient en Bretagne et qui célèbre sa première messe en l'église de Plouguerneau.

La chapelle de Saint-Michel. — De retour à Plouguerneau, Michel fuit encore Kerodern où ses parents veulent le voir pourvu d'un riche bénéfice, et il passe une année en ermite, seul, sur la côte sauvage de Plouguerneau, à côté d'une chapelle dédiée à saint Michel Archange, en la paroisse de Tréménach. Cette vieille chapelle était bien décrépie et elle sera reconstruite en 1707. En ruines après la Révolution, elle est restaurée en 1828. Un calice du XVIII^e siècle, actuellement dans l'église paroissiale, en provient, portant l'inscription : « A LA CHAPELLE DE SAINT-MICHEL LE NOBLETZ EN TREMENECH 1735 ».

À côté de cette chapelle, Michel se construit un petit ermitage où il se consacre à la prière, couchant sur une pierre nue, se nourrissant de bouillons. Un oratoire a été construit en 1889 à l'emplacement de cet ermitage. Au-dessus de la porte, une inscription bretonne : « IV AN AOTROU MIKEAL NOBLETZ ». À l'intérieur de ces chapelles plusieurs panneaux exposent la vie et l'œuvre de Michel Le Nobletz. En face de la chapelle, une « Croix des Naufragés », rappelle le naufrage du paquebot le *Kurdistan* en 1910.

Vêtu d'une soutane trop courte, la haine des « mondains » dans sa besace, Michel parcourt les chemins, tel un vagabond, s'opposant aux puissants, aux notables et aux prêtres qui ont depuis longtemps abandonné toutes exigences. Partout, il dénonce et il tente de conquérir des âmes, montrant l'exemple, pur, pauvre et généreux.

Et il se fait des disciples qui l'aident et le soutiennent... On le voit à Morlaix, puis dans le Trégor où il est appelé par l'évêque de Tréguier. De retour dans le Léon, il se rend dans les îles, Molène, Ouessant et Batz, à Landerneau et à Saint-Mathieu. En 1611, il obtient de l'évêque de Cornouaille l'autorisation de prêcher dans tout le diocèse. Il commence par Quimper où il reste trois ans, puis se rend à Concarneau, à Audierne, à l'île de Sein... Chassé, parfois menacé, il poursuit sa route, seul ou presque, avec, ici et là, quelques convertis. Un

jour de printemps 1617, à 40 ans, il s'installe à Douarnenez, où il restera vingt-deux ans...

L'église de Tremenach. – L'église ensablée de Tremenach était l'église paroissiale de cette petite paroisse, sur la côte nord de Plouguerneau. Michel Le Nobletz l'a certainement fréquentée régulièrement... Ensablée progressivement à partir du XVI^e siècle, elle est abandonnée au début du XVIII^e siècle et disparaît, pour réapparaître lors de travaux de construction vers 1970. Des fouilles mettent au jour le cimetière avec une collection unique de pierres tombales dont plusieurs sont gravées (calice, épée, outils de tisserand et même un navire à l'ancre...). L'église, de plan rectangulaire, est accostée d'un porche, d'un ossuaire, et de la chapelle privative des seigneurs de Ménan, seigneurie voisine de l'église, elle aussi ensablée dès le XVI^e siècle. Dans l'église se trouvent d'autres dalles funéraires, dont celle du « fondateur », les fonts baptismaux et plusieurs écussons armoriés.

Enfin le presbytère avec sa cheminée, son escalier à vis, et sa fenêtre sur le rebord de laquelle le recteur a laissé les clés de l'église en partant...

Un petit musée expose les objets découverts lors des fouilles, dont une belle peinture murale représentant l'archange saint Michel.

Le hameau de Lochrist au Conquet. – Nous sommes accueillis à Lochrist, au Conquet, par Marcel Quellec, adjoint au maire du Conquet et président de l'Association des amis de Michel Le Nobletz. Il nous expose l'histoire des lieux et évoque la suite de la vie de Michel Le Nobletz.

Ce hameau était, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le bourg paroissial dont dépendait la trêve du Conquet. L'église, en mauvais état, est démolie en 1856 et transférée au bourg du Conquet, qui devient alors le centre de la paroisse. Le cimetière est resté à Lochrist, avec une chapelle, et, parmi d'autres monuments, celui consacré à Jean-François Le Gonidec, grammairien et lexicographe breton (1775-1838).

C'est à Douarnenez, où les marins vivent dans une extrême ignorance des choses de la foi, que Michel Le Nobletz va donner toute sa mesure. Il se révèle alors comme un pionnier de l'enseignement catholique. Il renonce au sermon pour se consacrer à l'enseignement du catéchisme. Pour ce faire, il crée ses outils, les fameuses « cartes énigmatiques », appelées depuis *taolennou*, mettant à la portée de tous les images des vitraux et des calvaires. Ces cartes, d'une grande précision, sont peintes sur des peaux de mouton de 60 cm sur 80 environ, véritables bandes dessinées, avec de nombreux personnages qui illustrent tous un élément du discours éducatif du prêtre. Michel Le Nobletz y dénonce les péchés en utilisant des scènes de la vie quotidienne, facilement compréhensibles et mémorisables par ses auditeurs. Armé de ses cartes peintes, il part sur les routes et visite les foyers de Douarnenez, fédérant autour de lui un groupe très actif où les femmes sont nombreuses. Ensemble, ils fondent une véritable action missionnaire.

Et, évidemment, en critiquant les puissants, Michel Le Nobletz indispose. On l'accuse bientôt de créer une secte. Les plaintes sont nombreuses, et finissent par agacer l'évêque. En 1639, il a 63 ans, et doit quitter Douarnenez, sur injonction épiscopale. Épuisé et malade, il quitte la ville pour s'installer au Conquet.

À sa mort, il est inhumé dans l'église de Lochrist.

La chapelle Notre-Dame de Bon-Secours. – Cette petite chapelle, au cœur de la vieille ville du Conquet, était la petite maison où vécut Michel Le Nobletz après qu'il eut quitté Douarnenez. Le Conquet est encore un port important, et dom Michel continue, à 63 ans, le combat de sa vie. Il obtient d'Alain Lestobec, cartographe au Conquet, la réalisation de nouvelles cartes énigmatiques. Aidé de nouveaux collaborateurs laïques, il engage un nouveau travail missionnaire. Au cours de ses dernières années, il eut la joie de former un successeur, le père Julien Maunoir.

En 1651, Michel Le Nobletz est frappé d'une hémorragie cérébrale. Le Vendredi saint, des marques de clous apparaissent sur sa chair... Il meurt en mystique dans les bras du père Maunoir, le 5 mai 1652. Pendant trois jours, son corps est exposé dans la chapelle tréviale Saint-Christophe, où la foule accourt le vénérer. Cette chapelle, située à l'emplacement actuel du canot de sauvetage, a été démolie en 1857.

Agrandie, cette maison est devenue chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours. Restaurée grâce à l'intervention de Marcel Quellec, cette petite chapelle expose des reproductions de quelques *taolennou*...

L'église du Conquet. – Dédiée à la Sainte Croix, cette église est construite en 1856 avec les matériaux de la vieille église de Lochrist, du ^{xv}^e siècle. Le Conquet n'était alors qu'une trêve. On y a remplacé le vitrail de la *Passion* datant du ^{xvi}^e siècle, détérioré par des bombardements en 1944, restauré ensuite.

Sur l'intervention de Bernard du Halgouët, président de la Chambre des comptes de Bretagne au milieu du ^{xvii}^e siècle, Michel Le Nobletz fut inhumé en l'église de Lochrist, église paroissiale dont dépendait alors Le Conquet. En 1701, M^{gr} Le Nevoux de la Brosse, évêque de Léon, ordonna que ses restes fussent mis dans un sarcophage de plomb déposé dans un tombeau de marbre sur lequel on plaça une statue en tuffeau sculptée en 1750 par Charles-Philippe Caffieri, alors chef de l'atelier de sculpture de la marine à Brest. En 1856, lors de la démolition de l'église de Lochrist, ce tombeau de marbre noir veiné de blanc fut transporté en l'église reconstruite au Conquet. Le 3 avril 1970, lors de l'installation de l'autel face au peuple, le tombeau a été déplacé dans le bas-côté.

À plusieurs reprises, des procès en béatification ont été engagés... depuis 1701. Michel Le Nobletz est devenu « vénérable », à défaut d'être béatifié...

EXCURSION DU 6 SEPTEMBRE 2015

Autour de Primelin et d'Esquibien

sous la direction de M^{me} Anne Brignaudy et M^{me} Marie-José Le Guillou, avec la collaboration de M^{me} Andrée Chapalain, présidente de l'association Culture et Patrimoine d'Esquibien, et de M. Henri Le Mer, membre de l'association de sauvegarde du patrimoine religieux de Primelin

Adhésions. – Trois nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Yves KERNALÉGUEN, retraité, de Bohars, présenté par MM. Patrick Galliou et Yves-Pascal Castel ;

– M. et M^{me} Thierry et Geneviève QUÉINNEC, administratrice adjointe de l'Assemblée nationale (ER), présentés par MM. Patrick Galliou et Yves-Pascal Castel.

Ouvrages déposés à la bibliothèque de notre Société.
– *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 121, mars, juin, septembre, décembre 2014 ; *Bulletin de l'Association bretonne*, Nantes, 141^e congrès, t. CXXIII, 2014 ; *Bulletin des Antiquités nationales*, n^o 44, 2013 ; *Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXLI, année 2015 ; *Les Cahiers de l'Iroise*, n^o 220, avril, mai, juin 2015 ; *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 125-1 et 2, 2013 ;

Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 2011-2012, 8^e série, t. XXVI ; *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Actes du congrès de Lorient*, t. XCH, 2015.

La chapelle Saint-Tugen en Primelin. – M. Moullec qui s'attache depuis de nombreuses années à préserver et à faire découvrir ce patrimoine remarquable, présente la chapelle Saint-Tugen. Classée parmi les monuments historiques le 23 juin 1909, la chapelle fut fondée vers 1535 par René du Menez et Marie du Faou, son épouse, dont on retrouve les armes sur plusieurs clés du lambris.

La tour, haute de vingt-huit mètres, est inspirée de celle de la cathédrale de Quimper mais porte sur chaque face une seule baie encadrée d'arcades. On pénètre dans la nef par le porche ouest, qui donne également accès à deux chambres latérales dont celle du nord servait, dit-on, à enfermer les personnes enrégées jusqu'à leur mort.

De plan irrégulier, l'édifice comprend un vaisseau de quatre travées avec bas-côtés et chevet plat. Deux chapelles latérales sont attenantes à la nef. Les fenestrages sont du xvi^e siècle, à l'exception d'une petite fenêtre du xiv^e siècle remployée dans l'aile nord. M. Moullec fait découvrir les décors peints des plafonds, les différentes dates rappelant les restaurations successives de la chapelle, la statuaire et le mobilier qui comporte entre autres un catafalque très original (1642).

M. Pierre Tronche, historien, présente la stèle gauloise installée sur l'aire du Peulven. Datant de l'âge du fer (entre 550 et 350 av J.-C.), elle provient de Kerscao. Offerte par ses propriétaires à la commune, celle-ci l'a installée sur ce site en 2013. Une quarantaine de stèles de ce type ont été inventoriées dans le Cap-Sizun ; elles présentent la particularité de porter des cannelures.

L'église d'Esquibien. – M. Gérard Mével présente l'église Saint-Onneau d'Esquibien. Commencée dans la seconde moitié du xvi^e siècle, elle est remaniée en partie au xvii^e siècle : la date de 1611 apparaît sur le contrefort de gauche. Le mobilier est original et varié : une tribune à panneau en bois polychrome porte onze médaillons ; parmi une abondante statuaire, on note la présence d'un Christ en croix du xvi^e siècle qui vient d'être restauré par les ateliers Arthéma d'Abbaretz. M. Mével, qui a suivi cette restauration, nous en présente les principales étapes.

La journée se poursuit par l'évocation de ce qui fut l'une des richesses du Cap-Sizun : le goémon.

M. José Nicolas présente, à l'aide d'un diaporama de Marc Arzel, l'histoire du ramassage, du séchage et du brûlage du goémon. Il évoque la traditionnelle fête qui se tient chaque année sur le site du Lenarc'h.

La chapelle Sainte-Brigitte en Esquibien. – La journée se termine par la visite de la chapelle Sainte-Brigitte présentée par M^{me} Andrée Chapalain. La chapelle fut transportée en 1651 de Beuzec-Cap-Sizun dans le site bucolique de Traon-Landugentel en Esquibien. L'édifice est de plan rectangulaire à chevet polygonal. La poutre de gloire porte une *Crucifixion* avec, au pied de la croix, une moniale en prière. La fontaine, à l'entrée du placître, est formée d'un bassin rectangulaire et est surmontée d'une niche entourée de deux colonnettes en nid d'abeilles.

Notre reconnaissance et nos remerciements vont à chaque intervenant lors de cette journée (Marie-José Le Guillou).

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2015

Brest

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Treize nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Michel BIGER et M^{me} Léa SAVARY, retraités, de Loctudy, présentés par M. Patrick Galliou et M^{me} Marie-José Le Guillou ;

– M. et M^{me} Jean et Anne-Marie BOTHEREL, de Landrévarzec, présentés par MM. Jean Istin et Hervé Saliou ;

– M. Francis CABON, retraité de la fonction publique, de Guipronvel, présenté par MM. Patrick Galliou. et Jean-Yves Le Goff ;

– M^{me} Marie-Rose LECLERC-ELLÉOUET, commerçante (ER), de Brest, présentée par M. Patrick Galliou et M^{me} Marie-José Le Guillou ;

– M. et M^{me} Mikaël et Eva LE GOUAREGUER, de Chaville, présentés par MM. Louis Élégoët et Marcel Floc'h ;

– M^{me} Anne-Marie LE ROY, de Pont-l'Abbé, présentée par MM. Patrick Galliou et M^{me} Marie-José Le Guillou ;

– M. et M^{me} Jean et Jeanne-Marie LOUARN, professeur d'histoire (ER) et CPE (ER), de Primelin, présentés par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. Éric PIANEZZA-LE PAGE, ingénieur (ER), de Plonévez-Porzay, présenté par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou ;

– M. Roger POUPON, de Landrévarzec, présenté par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou.

Bibliographie. – *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes, suivi de 51 chartes originales*, collectif, édité par les PUR, 542 p. ; *Une histoire abrégée de Jersey. Une nouvelle perspective*, par Colin Platt, édité par la Société jersiaise, 160 p. ; *Le Yaudet en Ploulec'h, Côtes-d'Armor. Archéologie d'une agglomération (1^{er} siècle av. J.-C.*

- XX^e siècle apr. J.-C.), par Barry Cunliffe et Patrick Galliou, édité par les PUR et la Société d'émulation des Côtes-d'Armor ; *Mémoire contée et chantée du chemin de saint Jacques en Bretagne*, par Jean Gauter, édité par l'Association bretonne des amis de Saint-Jacques-de-Compostelle, 158 p.

Ouvrage déposé à la bibliothèque de notre Société. – *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 5^e série, t. XXXIX, année 2014 ; *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. CXLII, année 2015, 1^{re}, 2^e et 3^e livraisons ; *Revue historique du Centre-Ouest*, t. XIII, 2^e semestre 2014.

Exposition. – « C'est déjà demain », à l'arthotèque du musée des Beaux-Arts de Brest.

Les signes sur la pierre. Les marques lapidaires des anciens tailleurs de pierre en Finistère et en Bretagne. – Auteur d'un livre récent et bien accueilli par le public, *Les Signes sur la pierre. Les marques lapidaires des anciens tailleurs de pierre de Bretagne*, Jean-Paul Le Buhan, plasticien et, à l'occasion, tailleur de pierre, nous a présenté un thème qui lui tient à cœur en traitant des marques lapidaires qui se voient sur de très nombreux monuments bretons, des églises aux châteaux et aux manoirs. Graffites divers, marques d'assemblage des pierres, signes et symboles d'appartenance corporative sont autant de traces modestes mais extrêmement révélatrices des activités des artisans. La présence, sur un certain nombre d'édifices de la région, d'un « signe mystérieux », le « quatre de chiffre », nous renvoie à la question, encore bien mystérieuse, de l'organisation de ces groupes professionnels et aux mythes et légendes qui s'attachent à tout corps de métier (Patrick Galliou).

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2015

Quimper

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Ouvrages déposés à la bibliothèque de notre Société.
– *Analecta Bollandiana*, tome 133, I – Juin 2015 ;
Archaeologia Cambrensis, volume 163 (année 2014)
et volume 164 (année 2015) ; *Bulletin de la Société
historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline*,
n° 135, novembre 2015 ; *Bulletin de la Société jersiaise*,
volume 31, part 2 et part 3, 2014 et 2015 ; *Genava*, n°
62, 2014 ; *Journal of the Royal Institution of Cornwall*,
2015 ; *Les annales 2014 de la Société d'histoire et
d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, parues en
2015 ; *Mémoires de l'année 2014 de la Société d'émulation
des Côtes-d'Armor, Histoire et archéologie*, tome CXLIII,
2015 ; *Recueil 2012-2013-2014 de la Société havraise
d'études diverses*, 2015 ; *Revue d'archéologie préhistorique*,
n° 25, décembre 2014 ; *Revue de l'académie du Var*,
nouvelle série, tome XVI, 2015.

*Régionalistes et nationalistes bretons au prisme de
l'interceltisme dans le Finistère.* – M. Erwan Chartier
fait une communication sur le Finistère au prisme
de l'interceltisme au XIX^e siècle et dans la première
moitié du XX^e siècle.

Né au XIX^e siècle, le mouvement d'affirmation
identitaire breton prend des formes multiples,
vogue entre régionalisme et nationalisme, deux
concepts politiques aux objectifs parfois communs
mais souvent antinomiques qu'il convient de
clarifier. Visant à créer des liens entre les différents
pays celtiques, l'interceltisme se développe
également à partir du XIX^e siècle. Plusieurs écrivains
et intellectuels finistériens participent d'ailleurs
aux premières relations interceltiques, au premier
rang desquels figurent Théodore Hersart de La
Villemarqué. En 1838, il fait partie d'une délégation
bretonne qui visite l'Eisteddfod, le grand festival
culturel gallois. La Villemarqué est très marqué
par le dynamisme culturel gallois, la défense de la
langue et la redécouverte des textes anciens. Cet

interceltisme inspirera son œuvre et notamment
les différentes versions du *Barzaz-Breiz*. S'il est
également influencé par le néodruidisme et le
bardisme gallois, La Villemarqué ne parvient pas à
fonder une organisation similaire sur le continent.
Il faut attendre une génération pour voir se créer
un Gorsedd des druides, ovates et bardes de petite
Bretagne qui va jouer un rôle important dans la
vie culturelle des années 1900. Personnage très
implanté dans le Poher, François Jaffrennou, *alias*
Taldir, y prend une bonne part dans la naissance
d'un régionalisme breton organisé. Taldir Jaffrennou
effectue également un certain nombre de voyages
outre-Manche et les colonnes de son hebdomadaire
Ar Bobl (1904-1914) traitent volontiers de l'actualité
des autres pays celtiques.

L'évolution comme sa récupération deviennent
rapidement un enjeu entre les tendances du
mouvement breton, notamment pour des leaders en
quête de reconnaissance internationale. L'exemple
du Finistère dans les débuts du XX^e siècle apparaît
comme particulièrement éclairant. Le département
accueille en effet plusieurs manifestations qui sont le
théâtre d'un affrontement pas toujours symbolique
entre mouvements bretons, à l'instar du Congrès
celtique de 1924 à Quimper, marqués par des
incidents provoqués par de jeunes nationalistes, à la
grande fureur des régionalistes modérés. Ce congrès
de 1924 peut d'ailleurs être considéré comme l'une
des premières manifestations publiques du nouveau
mouvement nationaliste, souvent identifié à son
journal, *Breizh Atao*, « Bretagne toujours ». Le congrès
fondateur du Parti autonomiste breton, en 1927, à
Châteaulin, est marqué par la présence de plusieurs
militants nationalistes étrangers, particulièrement
gallois, même si c'est l'Irlande combattante qui
devient, dans les années 1920, la référence des radicaux
bretons. La préfecture de Quimper sera la cible d'un

attentat en 1936, à l'occasion de l'anniversaire des vingt ans de l'insurrection de Dublin.

Le Finistère joue un rôle prépondérant dans les échanges culturels interceltiques du ^{xx}^e siècle. En 1927, Riec-sur-Bélon accueille le premier « Festival interceltique » qui attire des milliers de spectateurs découvrant un pipe-band écossais, un chœur gallois et des lutteurs corniques. Une formule conviviale qui sert de modèle à d'autres festivités, comme les fêtes de Cornouaille, à Quimper. Dès les années 1950, elles sont les premières à accueillir des groupes de danse et de musique galiciens et asturiens. C'est également dans le Finistère que se développe le mouvement des *bagadoù*, sur le modèle des *pipe-bands* écossais, avec la création du premier *bagad* à Carhaix, en 1947, puis d'un championnat des *bagadoù* qui demeure à Brest jusqu'à la fin des années 1960, avant de déménager à Lorient où il devient le Festival interceltique.

Le Finistère joue enfin un rôle très important dans le développement des relations économiques et institutionnelles modernes. Le conseil départemental entretient des relations privilégiées avec le comté de Cornouaille et les jumelages avec des communes irlandaises et galloises y sont particulièrement nombreux. C'est enfin en Finistère qu'est née la Brittany Ferries qui assure des relations maritimes régulières avec les îles Britanniques.

Basé sur quelques grands mythes historiques et sur la volonté de créer de nouveaux liens avec des pays voisins, l'interceltisme a permis une certaine ouverture internationale pour la Bretagne et particulièrement le Finistère. Son histoire éclaire, d'une manière singulière, l'évolution des mouvements régionalistes et nationalistes à la pointe ouest de la péninsule (Erwan Chartier).

Achevé d'imprimer
le 25 janvier 2017 sur les presses de



Dépôt légal 1^{er} trimestre 2017
SAS Cloître Imprimeurs

Imprimé en Bretagne

Directeur de la publication : Patrick Galliou

